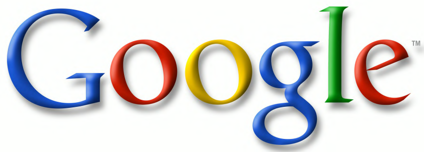
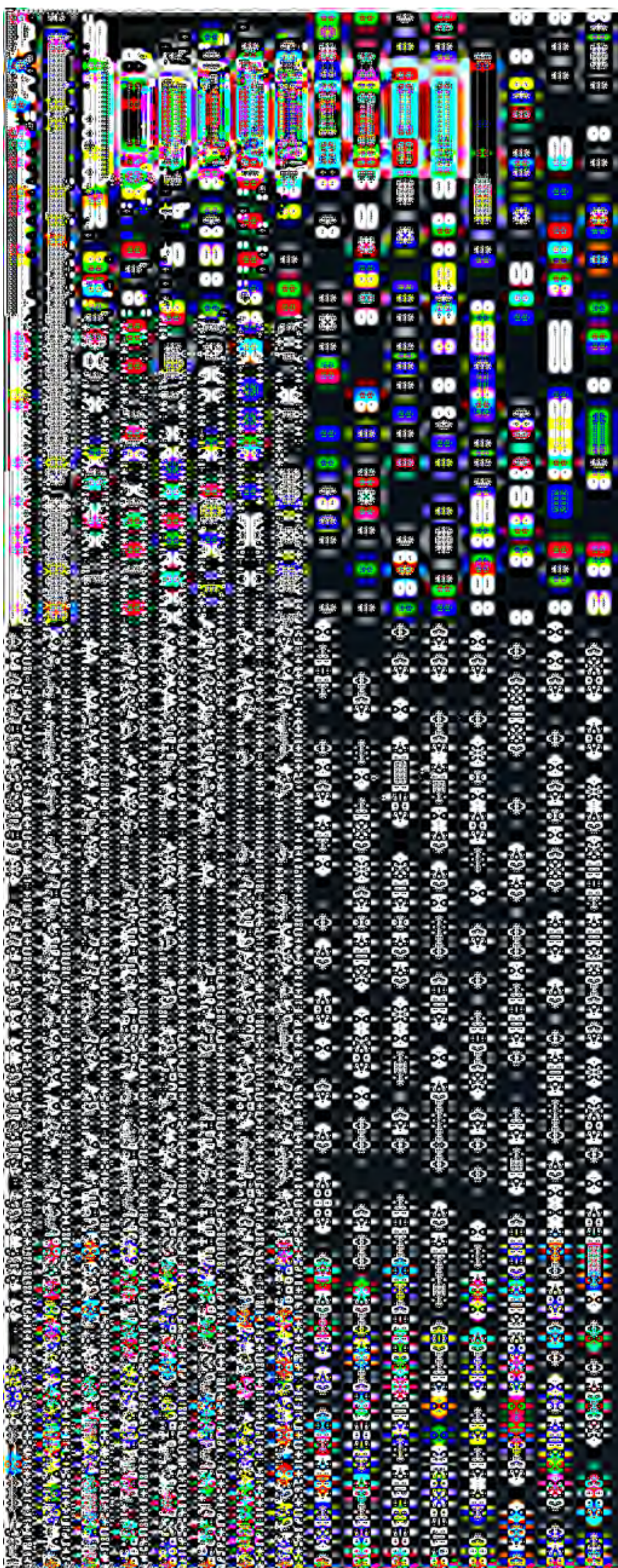
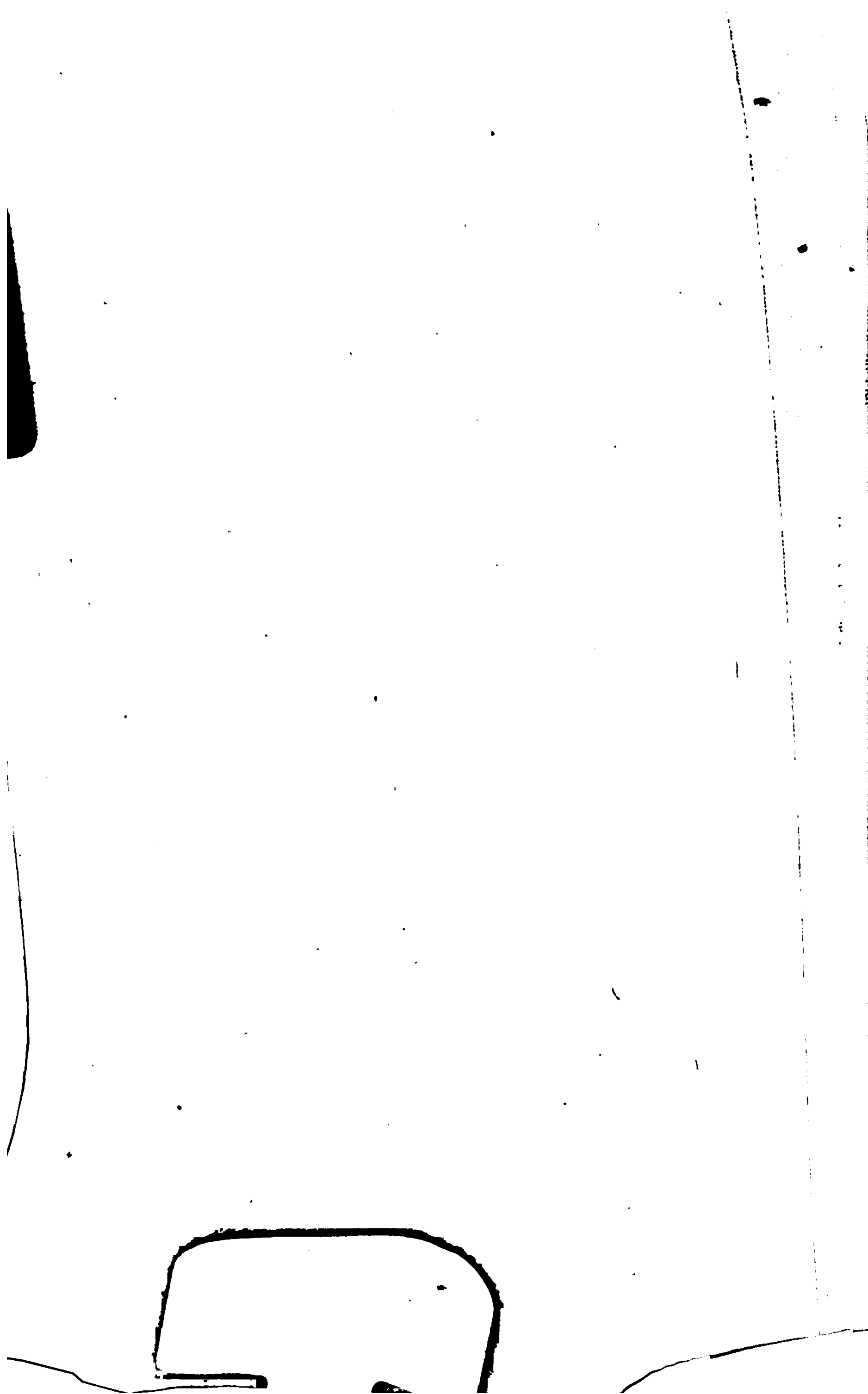






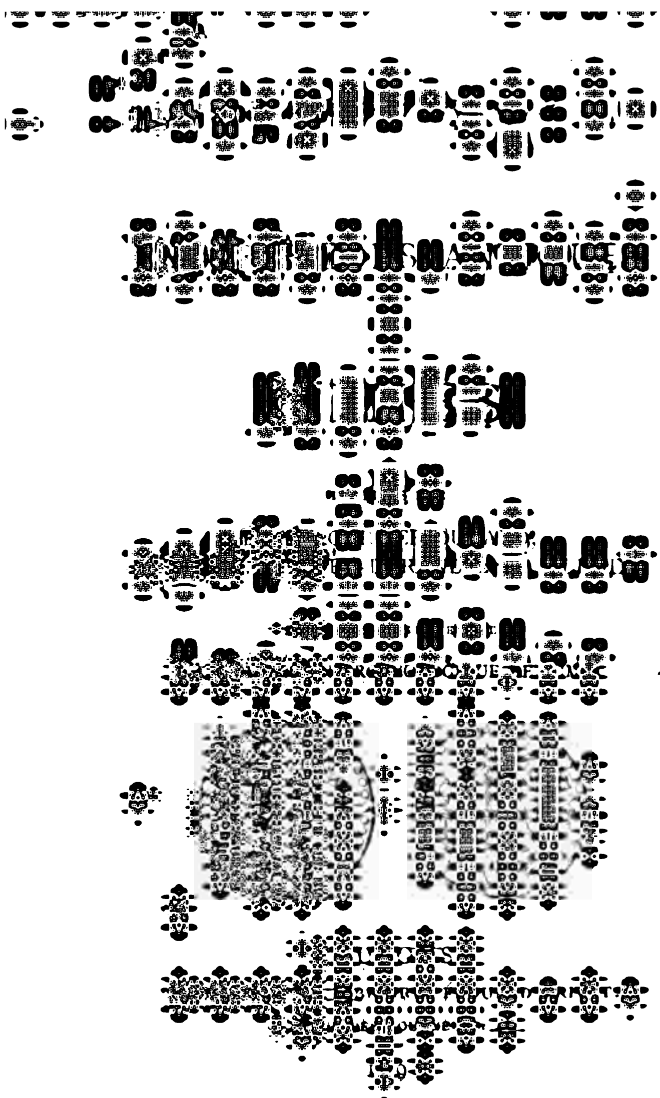
INSCRIPTIONS ANTIQUES

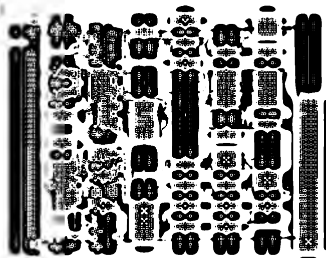
DE NIMES

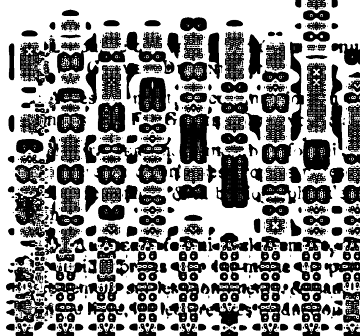










...méro 57 est l'œuvre

...ail a été confiée à ... Allmer.

...près les notes de ... texte, l'indication ... cune des inscrip-

...très grand nombre ...es correspondants ...ceptions indiquées ... les commentaires.



INTRODUCTION

Il y a vingt-cinq ans, un éditeur de Toulouse, M. Édouard Privat, entreprit la réimpression de l'*Histoire générale de Languedoc* des Bénédictins de Saint-Maur, avec continuation jusqu'en 1792.

Cet ouvrage contenait dans ses *Preuves* quelques inscriptions relatives à l'histoire de cette province. Depuis l'apparition de cet important ouvrage au siècle dernier, un grand nombre d'inscriptions romaines ont été découvertes; aussi, cette portion de l'œuvre nécessitant un développement beaucoup plus considérable, il ne s'agissait plus d'une simple réimpression, mais d'un véritable *Recueil* ou *Corpus*, renfermant tous les textes romains du Languedoc. M. Ed. Privat s'adressa dans ce but à

M. Edw. Barry, à Toulouse, & à M. Eug. Germer-Durand, à Nimes, qui se partagèrent ce vaste champ d'études épigraphiques, le dernier se réservant pour sa part les inscriptions de Nimes, des Helves, des Gabales & des Vellaves.

La mort est venue interrompre ce travail; heureusement des notes & des documents recueillis avec soin depuis plusieurs années ne restèrent pas infructueux entre les mains de M. Fr. Germer-Durand, continuant l'œuvre paternelle avec la collaboration de M. Allmer.

Dès l'impression des premières feuilles, M. Blanchard, alors maire de Nimes, chargea M. Eug. Germer-Durand, Conservateur de la Bibliothèque & du Musée archéologique de la ville, de dresser un *Catalogue* des inscriptions antiques du Musée de la ville, à tirer précisément de la réimpression de l'*Histoire de Languedoc*, éditée par M. Ed. Privat.

Enfin, en 1880, M. Margarot, succédant à M. Blanchard, confia officiellement à M. Fr. Germer-Durand, architecte du dé-

partement de la Lozère, le soin « de continuer, en faveur de la ville, l'œuvre si bien commencée par son père. »

Les différents conseils municipaux qui se sont succédé depuis cette époque ont tenu à honneur de voter les fonds nécessaires pour cet important catalogue, dont l'impression s'est continuée lentement, mais sûrement, malgré les vicissitudes éprouvées par les monuments eux-mêmes.

Toutes les inscriptions ou fragments disséminés dans les différents dépôts de la ville avaient été recueillis & installés dès 1879 dans les galeries de l'ancien Hôpital du boulevard Saint-Antoine, transformé en Palais des Beaux-Arts [1], lorsque par suite

1. L'inscription suivante sur plaque de marbre placée alors dans le vestibule du lycée actuel constatait ainsi cette organisation :

LES DIVERSES COLLECTIONS D'ANTIQUITÉS DE LA VILLE
RÉUNIES AU PALAIS DES BEAUX ARTS ONT FORMÉ LE
MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE
ORGANISÉ EN 1879-80 PAR LES SOINS DE
M. M. E. GERMER-DURAND, AUG. AURÈS, ALB. MICHEL
ET DES MEMBRES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

[illegible] otées par le
[illegible] hèque & les
[illegible] s durent, en
[illegible] u lycée.
[illegible] pour les ins-
[illegible] à la Maison-
[illegible] nument, trop
[illegible]

[illegible] nicipal a dé-
[illegible] d'un *Musée*
[illegible] ancien lycée
[illegible] sera bientôt
[illegible] vera assez à
[illegible] nisation, que
[illegible] éfinitive pour
[illegible] monuments
[illegible]

[illegible] e des inscrip-
[illegible] it été publiée
[illegible] ogue général
[illegible] s éditions sui-
[illegible] vait également
[illegible] *Académie du*
[illegible] ervées alors à
[illegible] ple-de-Diane.

Nous ne donnerons pas ici la bibliographie des différents ouvrages ou publications qui traitent des inscriptions de Nimes, car on la retrouvera citée à chaque article, ni celle des manuscrits qui les concernent puisque des notices leur ont été déjà consacrées soit dans le Recueil général des inscriptions qui forme le quinzième & dernier volume de l'*Histoire de Languedoc* (édition Privat), soit dans le *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin (tome XII, par M. O. Hirschfeld), mais nous croyons devoir dire un mot des différents dépôts d'antiquités, sortes de petits musées particuliers, qui existaient à Nimes depuis le seizième siècle.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, en effet, que datent chez les habitants de la ville de Nimes le goût & le culte de leurs vieilles pierres, & s'ils n'avaient pas encore pu les disposer dans un véritable Musée, ils ont fait, proportionnellement aux moyens restreints dont ils disposaient, de louables efforts pour nous les conserver.

Nous savons par Poldo d'Albenas (1560)

que le petit réduit ou boulevard protégeant l'accès de la Porte de la Couronne contenait un assez grand nombre d'inscriptions & de fragments de sculptures romaines engagés dans les murailles, comme on en voyait encore un exemple il y a quelques années aux remparts de la ville de Narbonne.

Différents manuscrits relatifs aux inscriptions nimoises parlent souvent de messire Tanneguy de Besserié (*in ædibus Besserianis*), amateur du seizième siècle, qui avait recueilli un assez grand nombre de petits monuments dans le vestibule, l'escalier & la cour de sa maison, rue de la Roserie, maison qui devint dans la suite le couvent des Vieux-Augustins, puis la demeure d'un archidiacre de la cathédrale.

Cette maison, aujourd'hui fractionnée entre plusieurs propriétaires, est devenue méconnaissable, et presque toutes les inscriptions qui s'y trouvaient ont été données par le dernier propriétaire, M. Dussaud, au Musée de la ville.

A la rue des Greffes, la maison de Gail-

lard Guiran, conseiller au présidial de Nimes au dix-septième siècle, devenue plus tard la propriété de M. Lombard de la Tour, était un véritable petit musée lapidaire, dont les dernières inscriptions conservées ont été aussi données au Musée par le propriétaire, M. Laracine.

Mais déjà au dix-huitième siècle cette précieuse collection avait été dépouillée de quelques-uns de ses importants monuments, envoyés par le pasteur Georges de Superville en Westphalie au duc de Brunswick[1].

La maison de Graverol, devenue la maison de Gonet & enfin une des propriétés de M. F. Allard, architecte, rue de l'Horloge, possédait un certain nombre d'inscriptions dont plusieurs ont été données à la Ville par les derniers possesseurs.

Vers 1739, peu avant les grands travaux exécutés par l'ingénieur Mareschal à la

1. V. Manuscrit de G. de Superville (Musée Calvet) H. fol. R. et n° 380 du *Recueil de l'Histoire de Languedoc*.

Fontaine, bon nombre de monuments & de débris furent déposés dans la *cella* du Temple de Diane, qui est resté pendant le dix-huitième siècle le seul dépôt épigraphique officiel de la ville de Nimes.

La maison Séguier (rue Séguier), était aussi en 1788, à la mort de cet illustre savant, un véritable Musée d'antiquités & d'histoire naturelle.

Toutes ses collections & sa bibliothèque furent léguées par lui à l'Académie de Nimes, ainsi que sa maison qui porte encore le nom d'*Hôtel de l'Académie.*

Pendant la Révolution, l'Académie de Nimes fut supprimée & les collections avec la bibliothèque devinrent propriétés de la Ville.

Quant aux inscriptions, la plupart étant encastrées dans les murs du vestibule de l'escalier & de la façade sur le jardin, elles suivirent le sort de la maison elle-même.

Cependant, un certain nombre qui pouvaient être facilement déplacées furent portées vers 1849 dans la cour de la Porte-d'Auguste, devenue, elle aussi, à la suite de

certains travaux de restauration, une sorte de dépôt municipal d'objets antiques.

Dans ces dernières années, M. L. Cabane de Florian, propriétaire de la maison Séguier, a bien voulu céder à la Ville quelques-unes de celles qui y étaient encore déposées.

A la Maison-Carrée, restaurée & entourée d'une grille en 1824, de nombreux débris & des inscriptions sont venus, tous les ans depuis cette époque, prendre place entre les bases des colonnes, seuls témoins des galeries qui entouraient primitivement ce gracieux édifice; mais là, par suite des intempéries, plusieurs textes intéressants se sont effrités & ont presque disparu.

Il serait trop long d'énumérer ici les différentes maisons particulières qui, à Nimes, possèdent dans leur petite cour intérieure des inscriptions ou fragments antiques; mais c'est surtout dans les anciennes rues, comme la rue Dorée, la rue des Greffes, la rue Régale, la rue des Lombards, la rue des Barquettes, la rue de l'Horloge, la rue du Chapitre, la rue de l'Étoile, &c.,

qu'il faut les y chercher. Pour être complet, on peut aussi indiquer, hors de Nimes, le château de la Coste, où son propriétaire, M. de Surville, a réuni quelques inscriptions romaines provenant de Nimes même ou de ses environs, & le château de Castelnau (canton de Vézenobre), appartenant à M. de Valfons.

A Uzès, une cour du château ducal contient aussi quelques inscriptions romaines; la Société scientifique & littéraire d'Alais possède également des monuments romains provenant des environs de cette dernière ville.

A Bagnols-sur-Cèze, les épigraphistes pourront aussi visiter avec fruit le riche Musée cantonal, fondé par notre ami M. Léon Alègre.

Il n'est que juste en terminant, de signaler ici les noms des personnes qui ont bien voulu, dans plusieurs circonstances, prêter à nos recherches leur concours désintéressé: MM. Léon Alègre, Auguste Aurès, Bazin, Gratien Charvet, Louis Estève, Galienne,

Goudard, G. Maurin, Albin Michel, Robert Mowat, Nuty, H. Revoil, Rochetin.

A la fin de ce catalogue, nous donnons la liste des municipalités & des personnes qui ont bien voulu enrichir cette intéressante collection.

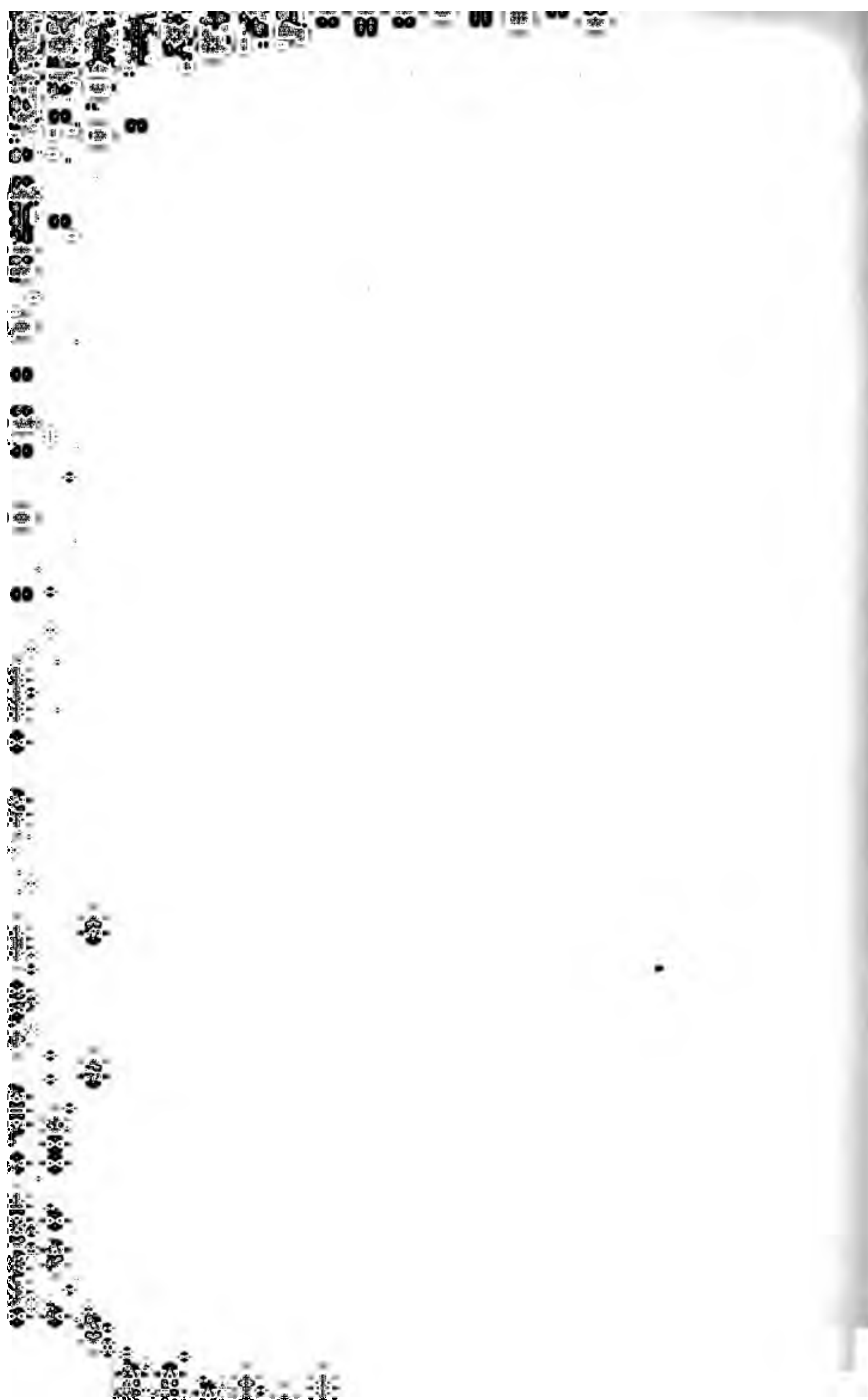
Le Musée lapidaire complètement organisé par les soins de M. L. Estève, le dévoué Conservateur actuel, continuera à recevoir encore de nombreux fragments disséminés un peu partout & voués fatalement à une destruction plus ou moins prochaine :

..... *Colligite ne pereant*
fragmenta.

Mende, 15 juillet 1893.

FR. GERMER-DURAND,

Architecte départemental,
Correspondant du ministère de l'Instruction
publique pour les Travaux historiques.



MUSÉE DE NIMES

COLLECTION ÉPIGRAPHIQUE

CHAPITRE PREMIER

MONUMENTS PUBLICS OU PRIVÉS DÉDIÉS AUX DIEUX ET AUX DÉESSES, AUX DEMI-DIEUX ET AUX GÉNIES

1

Partie supérieure d'un cippe votif, découvert, en février 1778, dans les ruines de l'église rurale de Sainte-Perpétue. — Cette inscription était autrefois déposée dans le *cavaedium* de la Porte-d'Auguste, sous le n. 28. — Hauteur, 0m35; largeur, 0m40.

IOVI·VOTVM
[illegible]VRELIVSALBA[illegible]

Iovi votum [?. A]*urelius Alban*[us].
« Vœu à Jupiter par Aurelius Albanus ».

Une cassure, à gauche, a emporté la première lettre du gentilice *Aurelius,* ainsi que l'initiale du prénom, dont il était précédé; une autre cassure, à droite, a fait disparaître les deux dernières lettres du surnom *Albanus.* — La formule S·L·M (*solvit libens merito*) ne paraît pas avoir été exprimée sur la pierre; car, bien que la partie inférieure de ce cippe n'existe plus, il reste encore assez d'espace libre au-dessous de la seconde ligne.

J.-C. Vincens & Baumes, *Topogr. de Nismes,* p. 570, n. 2; Aug. Pelet, *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1849-50, p. 42.

Vincens & Baumes, l. 1, .OVI. — A. Pelet, l. 1, ...IOVI; l. 2, IVRELIVS · ALBANV.

2

Cippe votif trouvé, en 1752, dans le bassin de la Fontaine de Nimes; déposé, en 1758, dans l'édifice romain dit « Temple de Diane »; conservé ensuite à l'intérieur de la Maison-Carrée, où il portait le numéro 197. — Hauteur, 0m90; largeur, 0m48; épaisseur, 0m36.

I·O·M·HELIOPOLITAN
ET·NEMAVSO
C·IVLIVS·TIB·FIL·FAB
TIBERINVS·P·P·DOMO
BERYTO·VOTVM·SOLVIT

I(ovi) O(ptimo) M(aximo) Heliopolitan(o) & Nemauso C(aius) Iulius, Tib(erii) fil(ius), Fab(ia tribu), Tiberinus, p(rimi) p(ilaris), domo Beryto, votum solvit.

« Caius Julius Tiberinus, fils de Tiberius, de la tribu Fabia, primipile, natif de Beryte, accomplit le vœu qu'il avait fait au Jupiter très-bon très-grand d'Heliopolis & à Nemausus ».

C'est la face antérieure qui porte cette inscription.

La face postérieure est sans sculpture ni inscription.

Sur le côté droit, est sculpté un bouclier ovale,

accompagné d'un glaive dont on ne voit que l'extrémité & la poignée, le reste passant sous le bouclier.

Sur le côté gauche, on voit la statue du dieu-soleil, ou *Jupiter Heliopolitanus.* — Ménard a représenté, dans ses planches (t. 7, p. 203, fig. 2), les trois faces ornées de ce cippe. Dans le bas-relief sculpté sur le côté gauche (dont son graveur a fait le côté droit), il a vu une Diane d'Ephèse, & son interprétation a été suivie par M. A. Pelet (*Catal. du Musée de Nimes,* édit. de 1863, p. 140). M. Fr. Lenormant, en étudiant ce cippe récemment, en a donné (*Gaz. archéol.,* 1876, p. 78, pl. XXI) la véritable explication :

« Ce n'est pas la Diane d'Ephèse, dit-il, qui est ici figurée; c'est un dieu mâle & d'un type très-particulier, le dieu en l'honneur duquel Antonin-le-Pieux fit élever le temple gigantesque dont les voyageurs admirent encore aujourd'hui les ruines à Balbek[1]. Et cette figure concorde, de la manière la plus remarquable, avec la description qu'en a donnée Macrobe (*Sat.,* 1, 23, 10). Les deux attributs caractéristiques & essentiels de la description de Macrobe se retrouvent dans notre bas-relief : le fouet élevé dans la main droite & le bouquet d'épis tenus dans la main gauche. En même temps,

[1] M. F. de Saulcy a démontré que la date de construction de ce temple est comprise dans les dix-huit années du règne de Septime Sévère (193-211). — Voir le *Compte rendu de l'Acad. des Inscr.,* 4e série, t. 5, 1877.

la sculpture du cippe de Nimes complète, sur des points fort importants, les données de l'écrivain latin. Celui-ci ne parle pas du calathus décoré de fleurs & de perles qui surmonte la tête du dieu... Le bas du corps de notre *Jupiter Heliopolitanus* est, comme celui de beaucoup de divinités asiatiques, serré dans une gaîne étroite. Des compartiments, dont chacun renferme une fleur radiée, décorent cette gaîne, que garnissent, à son extrémité inférieure, deux rangées de longues franges, dont celles de dessous ressemblent presque à des serpents. Enfin, derrière les pieds du dieu, on voit un animal sur lequel il est probable qu'il se tenait debout ».

Cette partie du bas-relief est fort mutilée; M. Fr. Lenormant croit y voir un lion & s'en étonne, attendu que « c'est sur un taureau qu'étaient posés le dieu d'Hierapolis & le *Jupiter Dolichenus*, que les Romains assimilent quelquefois au *Jupiter Heliopolitanus*[1] ». D'autres voient, dans cet animal, un taureau, d'autres même un éléphant; c'est assez dire que la pierre est trop dégradée, en cet endroit, pour qu'on puisse se prononcer.

« Aucun monument ne permettait jusqu'ici de contrôler les renseignements de Macrobe sur le

[1] Orelli. n. 1234; Seidl, *Ueber den Dolichenus-Cult*, dans les *Sitzungsberichte der K. K. Akad. d. Wissensch.* de Vienne, 1854, pp. 4-90, 233-260; Froehner, *Les Musées de France*, pp. 27-37.

type plastique du dieu d'Héliopolis de Célésyrie; les monnaies mêmes de cette ville n'en donnent pas la figure. Le cippe de Nimes nous fournit ainsi une représentation jusqu'à présent unique. Les documents épigraphiques attestent la diffusion du culte de *Jupiter Optimus Maximus Heliopolitanus* dans tout le monde romain, depuis le second siècle de l'ère chrétienne[1]. Ce dieu avait en particulier un sanctuaire important à Pouzzoles[2]; un des *collegia* qui le desservaient se montre à nous, dans les inscriptions, formé par les *Berytenses qui Puteolis consistunt,* de même que c'est un homme de Béryte qui adresse au même dieu la dédicace de Nimes. Le voisinage d'Héliopolis & de Béryte, villes situées toutes deux dans la province de Phénicie, explique cette circonstance ».

J.-Fr. Séguier, *Notes volantes,* 4, p. 3 (13802, Bibl. de Nimes); Ménard, *Hist. de Nismes,* t. 7, p. 218; Orelli-Henzen, 1245, 1; J.-F.-A. Perrot, *Hist. des Ant. de Nismes* (6e édit. 1836), p. 113; *Hist. de Lang.,* édit. Dumège, p. 632, n. 2; A. Pelet, *Catal. du Musée de Nimes,* (édit. 1863), p. 140; Herzog, *Append. epigr.,* n. 240; Fr. Lenormant, *Gazette Archéol.,* 1876, p. 78 & pl. XXI.

Séguier, VOTVM. — Ménard, FIL. TIBERINVS, VOTVM · SOLVT. — Pelet, VOTVM. — F. Lenormant, HELIOPOLTAN.

[1] Marini, *Atti de' fratelli Arvali,* t. 2, p. 541; Preller, *Roemische Mythol.,* p. 720.
[2] Mommsen, *Inscr. regn. Neap.,* nos 2475, 2476 & 2488.

3

Ménard nous apprend que « cette pierre avait été trouvée, en 1739, dans le bassin même de la Fontaine, près des gradins demi-circulaires bâtis sur ses bords. Les caractères en sont assez bons, mais rongés par le sable & par les eaux ». Déposée à l'Hôtel-de-Ville en 1755, elle est conservée aujourd'hui dans la coll. épigr. de la Ville. — Hauteur, 0m82; largeur, 0m42.

IOVI·E·NEMAVS
T·F LAVIVS·HERM
EXACTOR·OPER
BASILICAE·MAR
MORARI·ET·LAPI
DARI·V·S

Iovi & Nemaus(o) T(itus) Flavius Herm(es), exactor oper(um) basilicae, marmorarii & lapidarii v(otum) s(olvunt).

« Titus Flavius Hermes, surveillant des travaux de la Basilique, les sculpteurs sur marbre & les tailleurs de pierre accomplissent le vœu qu'ils avaient fait à Jupiter & à Nemausus ».

Si l'on compare ce texte & cette lecture, dont nous garantissons l'exactitude après avoir fait une

étude attentive de l'original, avec ce qu'ont publié, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres,* le président Bon & La Bastie, on reconnaîtra que ces honorables académiciens eurent tort d'accepter comme « fort exactes » les copies qui leur furent remises par deux membres de la Société royale de Londres, MM. Smart Lethieullier & Charles Frédéric, qui, « passant par Nimes, virent toutes les inscriptions qu'on avoit nouvellement déterrées, avec des yeux plus familiarisés avec ces sortes de monuments que ceux des savans du pays ». Ces « savans du pays », c'étaient Ménard & l'abbé de Caveirac. Sans doute le texte de Ménard est inexact en plusieurs points ; mais en somme il ne l'est pas plus que celui des académiciens londoniens & parisiens, qui prétendent que « l'inscription doit être lue : *Jovi & Nemauso Titulus Hermes, exactor operum reipublicae, marmorarius & lapidarius, votum solvit;* tandis qu'au contraire l'inscription nous apprend que le vœu fait à Jupiter & à Nemausus l'avait été : 1° par T. Flavius (& non *Bivius* ni *Titulus*) Hermes, surveillant des travaux de la Basilique (& non *des ouvrages publics*), & 2° par les *marmorarii* & les *lapidarii* employés sous ses ordres à cette construction.

Quel pouvait avoir été l'objet de ce vœu, sinon de demander aux deux divinités auxquelles il était adressé — au maître des dieux, Jupiter, & à la divinité spéciale & topique, Nemausus, — de préserver de tout accident, pendant la durée des tra-

vaux, les ouvriers & leur chef, qui se mettaient sous leur protection ?

Ce vœu fut exaucé, & la construction de la Basilique, qui dura sans doute plusieurs années, eut lieu sans grave accident, ou tout au moins sans mort d'homme. Nous n'en saurions douter, puisque les auteurs de ce vœu vinrent dresser, sur les bords de la source de Nemausus, dans l'enceinte sacrée où on lui rendait un culte, le modeste monument de reconnaissance, dont la partie la plus résistante & la plus considérable, la pierre portant notre inscription, a échappé aux ravages du temps & des hommes.

L'autel votif de T. Flavius Hermes & le lieu où il a été trouvé nous fournissent-ils quelques données, ou au moins quelques éléments de conjecture, sur l'époque à laquelle a été construite la Basilique, dont l'heureux achèvement a donné lieu à l'érection de ce monument ?

« Les caractères en sont assez bons », dit Ménard. Ils sont tracés, en effet, d'un ciseau correct, sobre, légèrement archaïque, & qui n'a pas encore cette élégance un peu molle des lapicides de l'époque antonine. Les nombreuses ligatures qu'on y remarque, commandées d'ailleurs par le peu d'espace dont l'ouvrier disposait, sont elles-mêmes une marque d'antiquité. Rien donc, au point de vue des caractères, n'empêcherait de rapporter cette inscription au siècle d'Auguste.

La place où cette pierre fut trouvée, en 1739, dans l'enceinte consacrée au culte de Nemausus,

est évidemment la place même où cet *ex-voto* fut dressé. Or, par la double inscription à texte identique[1] trouvée, en 1742, dans cette même enceinte sacrée de Nemausus, à quelques pas de l'endroit où, trois ans auparavant, s'était rencontrée celle de T. Flavius Hermes, on sait que cette partie de nos bains romains fut achevée pendant le neuvième consulat d'Auguste, c'est-à-dire l'an 735 de Rome (19 av. J.-C.). Si l'érection de notre monument votif eut lieu, comme nous le pensons, dans les vingt années qui suivirent la dédicace de cette enceinte, on en pourrait conclure que la Basilique ici mentionnée fut achevée dans les premières années de notre ère.

C'est sans doute à cette Basilique, élevée sur l'emplacement actuel du Palais de Justice, & dans la construction de laquelle le marbre fut prodigué, qu'auraient appartenu les magnifiques morceaux de sculpture (aigles, guirlandes, &c.) classés au Musée sous les n°s 201, 202, 206, 207, 223, 231, & peut-être aussi le fragment d'inscription monumentale ... VIII·TRIB·PO..., trouvé, en 1810, dans les Arènes[2]. Ces belles frises, ces pilastres cannelés, ces chapiteaux, ces aigles d'un effet si grandiose, malgré les mutilations qu'ils ont subies, seraient dûs au ciseau magistral des *marmorarii,* dont notre inscription atteste la piété envers Jupiter & Nemausus, mais dont elle ne nous a pas transmis les noms.

[1] Voir au chapitre suivant.
[2] *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1863-64, p. 153.

Le nom de *T. Flavius Hermes* figure sur un assez grand nombre d'inscriptions : à Châlon-sur-Saône, sur un monument votif à Mercure[1]; à Lyon, sur deux pierres funéraires, où il est qualifié de sévir augustal[2]. On trouve encore un *T. Flavius Hermes* dans le *C. I. L.*, t. 3, n. 5541; un autre, *C. I. L.*, t. 5, n. 3240; un autre, à Rome, dans Orelli-Henzen, n. 4725; un autre encore, à Vérone, Orelli, n. 1957; un autre, dans Reinesius, *Synt. ant. inscr.*, 56, 9.

Sans vouloir conclure de l'identité complète du prénom, du nom & du surnom, — identité bien remarquable pourtant & qui méritait d'être signalée, — à l'identité de tous ou même de quelques-uns de ces *T. Flavius Hermes*, il nous a paru curieux de les rapprocher de notre *exactor operum basilicae*. Nous avons même été tenté un moment d'identifier celui-ci avec le sévir augustal lyonnais & le dédicant du monument votif à Mercure de Châlon-sur-Saône. Mais, sur le conseil d'un de nos maîtres en épigraphie, nous résistons à cette tentation, nous contentant de dire que, si cette identité n'est pas probable, elle est du moins fort possible. La facilité des communications, soit par la

[1] Marcel Canat, *Inscr. ant. de Châlon-sur-Saône & de Mâcon*, 1856, p. 10, & pl. 11, n. 7 (*Extr. des Mém. de la Soc. d'Hist. & d'Arch. de Châlon-sur-Saône*, t. 3).

[2] A. de Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 189, nos 13 & 14; Comarmond, *Descr. du mus. lapid. de Lyon*, pp. 62 & 425.

navigation fluviale, soit par la voie de terre, entre les villes riveraines du Rhône, devait, en effet, multiplier les relations, & les ouvriers & les entrepreneurs pouvaient aisément se transporter d'une ville à l'autre.

Séguier, *Notes volantes*, 4, pp. 3 & 31, & 5, p. 37; Muratori, *Novus Thes. vet. Inscr.*, 2045, 5; *Acad. des Inscr. & B.-L.*, t. 14, p. 111; Ménard, *Hist. de Nismes*, t. 7, p. 217; Orelli, n. 4220; *Hist. de Lang.*, édit. Dumège, t. 1, p. 632, n. 1; A. Pelet, *Catal. du musée de Nimes* (1863), p. 55; Herzog, *Append. epigr.*, n. 288; J.-F.-A. Perrot, *Hist. des Ant. de Nismes* (1829), p. 87, & *Lettr. sur Nismes & le Midi*, t. 1, p. 213; *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1863-64, p. 143.

Muratori, *Acad. des I. & B.-L.*, Orelli, Herzog, TITVLVS. — Ménard & Pelet, T · BIVIVS. — Muratori, *Acad. des I. & B.-L.*, Orelli, Ménard, Pelet, OPER*um* PVBLICOR*um*. — Herzog, OPER*ae* PVBLICAE. — Tous, MARMORARI*us* · ET · LAPIDARIVS.

4

Connu dès le seizième siècle, ce cippe votif est demeuré encastré dans le mur extérieur du « ravelin de la porte de la Couronne », jusqu'au moment où il a été recueilli par Séguier. En 1849-50, il a été transporté de l'hôtel de l'Académie (ancienne maison Séguier) à la Porte d'Auguste, où il était déposé sous le n. 36. — Hauteur, $0^{m}84$; largeur, $0^{m}59$.

La pierre est ornée d'un socle & d'une corniche. Les caractères en sont beaux. On voit, au-dessous de l'inscription, un taureau & un bélier. « Ces deux animaux se regardent l'un l'autre, comme s'ils allaient s'entre-choquer » (RULMAN). A droite, est sculptée une *acerra* entr'ouverte, ornée de moulures, avec une étoile au milieu de la face antérieure. Au-dessus de l'*acerra*, un couteau de sacrifice. A gauche, est une patère; on y distingue aussi le manche d'un aspersoir[1].

AVG · MARTI · BRTO
VIO · S[redacted]SALVIVS
SECVNDINI · FIL
EX · VOTO

[1] Ni Ménard ni aucun des auteurs qui se sont occupés avant lui de cet autel n'ont signalé ces ornements latéraux, par la raison très-simple qu'ils n'étaient pas visibles, tant que cet autel est resté engagé dans l'épaisseur du mur de la porte de la Couronne.

Aug(usto) Marti Britovio s[ac(rum)]. *Salvius, Secundini fil(ius), ex voto.*

« A Mars Auguste Britovius. Salvius, fils de Secundinus, en exécution de son vœu ».

Nous ne croyons pas avoir été trop téméraire en suppléant, dans notre lecture, par le mot SA*crum*, les deux lettres disparues dans l'intérieur de la seconde ligne. Nous retrouverons plus tard le nom de Salvius, fils de Secundinus, sur un *titulus*, dont la brièveté & la simplicité doivent le reporter à une assez haute époque.

On doit remarquer que l'épithète honorifique AVG*usto* qui précède ici le nom du dieu, le suit plus ordinairement dans ces sortes de consécrations (voir au n. 5) : *Marti Aug. Lacavo sacrum.*

Rulman, *Inv. des épit. rom.*, p. 80, & récit LIV du livre III; Baux, *Rec. de pierres ant.*, p. 16; G. Guiran, *Msc.*, cap. 1, p. 17; Séguier, 13801, pl. 1, n. 2; Gruter, p. 57, n. 10; Grasser, *Antiq. Nem.*, p. 64; Deyron, *Antiq. de Nismes* (éd. de 1663), p. 85; G. Guiran, *Explic. duor. vet. numism.*, p. 50 (édit. de 1655), & p. 56 (édit. de 1657), avec pl. gravée; Dom J. Martin, *Relig. des Gaulois*, t. 1, p. 501; Ménard, t. 7, p. 213; A. Pelet, *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1849-50; Herzog, *Append. epigr.*, n. 245.

Point de variantes, le texte ayant été exactement donné par les auteurs qui ont reproduit cette inscription, sauf par Rulman, qui confond les lignes 2 & 3 en une seule, & lit : VIO·SA VVS·SECV·D·N·.

5

Trouvée à Nimes, en 1810, dans les déblais de l'Amphithéâtre, cette pierre était naguères déposée dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée, sous le n. 62. — Hauteur, o^m36; largeur, o^m60.

MARTI · AVG
LACAVO · SACRVM
ADGENTII · EX · AERE
COLLÁTO

Marti Aug(usto) Lacavo sacrum Adgentii ex aere colláto.

« A Mars Auguste Lacavus. Les Adgentii [ont élevé ce monument] à frais communs ».

Il est plus que probable que cette pierre était encastrée dans la base d'une statue du dieu Mars, pour les frais de laquelle les *Adgentii* s'étaient cotisés, avaient fait ce que nous appelons aujourd'hui « une souscription ».

On a voulu voir, dans les *Adgentii*, une peuplade arécomique habitant un petit pays connu, depuis 825, sous le nom de Terre d'Argence (*terra Argenciae*), & qui était borné : à l'est, par le Rhône; à l'ouest, par les territoires de Bellegarde, de Manduel & de Redessan; au sud, par le Petit-Rhône; & au nord, par le Gardon. Mais la découverte récente, à la limite des territoires de Nimes & d'Ar-

gence, d'une tablette de pierre portant, dans un cadre orné de moulures, ce seul mot: ARNEMETC[1], a fait penser que tel était le véritable nom des habitants de ce canton, à l'époque gallo-romaine.

Ne pourrait-on pas concilier les deux opinions, en supposant que les *Arnemetici* occupaient le pays entre la voie Domitienne[2], côté nord, & le grand Rhône (canton de Beaucaire); tandis que les *Adgentii* habitaient entre la voie Domitienne, côté sud, & le petit Rhône (canton de Saint-Gilles)?

Ces identifications sont, du reste, bien hasardeuses; mais il est impossible de n'être pas frappé de la physionomie gauloise de ce nom : *Adgentii*. On connaît déjà à Nimes les noms propres *Adgubillus* & *Adgubiounus*. La suite de nos inscriptions en fournira encore d'autres, commençant par ce même élément *adg-* : deux fois le nom de famille *Adgennius*, & un nom de femme, *Adgonna*, fille d'un *Excinsillus*.

Séguier, *Msc. de la Bibl. de Nimes*, 13801, fol. 89; Trélis, *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1810, p. 382, n. 20; Boissy d'Anglas, *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1812-1822, 1re partie, p. 302; J.-F.-A. Perrot, *Hist. des Ant. de Nismes* (1829), p. 101; A. Pelet, *Catal. du Musée de Nimes* (1863), p. 68.

Trélis. ADGENTII. — Boissy d'Anglas, *Adjentii*. — Tous les deux, COLLATO, sans accent sur l'A.

[1] *Mém. de l'Acad. du Gard*, année 1863, p. 115.
[2] L'inscription *Arnemetici* a été trouvée dans les murs du vieux château de Jonquières, bâti sur le bord de cette voie.

6

Sur un fronton triangulaire de 1m87 de largeur & de 0m65 de hauteur, qui paraît avoir été le couronnement de l'entrée d'un *sacellum*. Les deux premières lignes sont renfermées dans le tympan, & la troisième est au-dessous. Les caractères sont beaux. — Ménard nous apprend que, en 1758, il possédait cette pierre dans son jardin[1]. Elle y était sans doute déjà, lorsque l'inscription fut transcrite, en janvier 1733, par Scip. Maffei, le premier qui l'ait publiée (*prope Nemausum in viridario visitur*); mais ce que Ménard ne nous dit pas, c'est à quelle époque & en quel lieu de la ville elle a été découverte. Cette pierre se trouvait au Temple de Diane, sous le n. 2.

M Á R T I
ET·Ḡ·FLAVIÁNI·N̄
MARCVS·ET·LVCIVS·HERMOLAI·F

Márti & G(enio) Flaviáni n(ostri) Marcus & Lucius, Hermolai f(ilii).

[1] Le jardin de Ménard était situé hors la porte de la Couronne, sous l'Esplanade. L'emplacement en est occupé aujourd'hui par la partie méridionale des bâtiments du collége de l'Assomption. La rue qui y conduisait a gardé le nom de rue de Monjardin.

« A Mars & au Génie de notre [maître] Flavianus, Marcus & Lucius, fils d'Hermolaus ».

Quoi qu'en dise Ménard, Maffei n'affirme pas qu'il faille interpréter l'F qui termine la troisième ligne par *fecerunt* plutôt que par *filii*. Il hésite, il interroge le président Bouhier, auquel est adressée sa quatorzième lettre : « *Putasne Hermolaos Marcum & Lucium* Fecisse, *an Hermolai* Filios *dicasse?* » — La raison déterminante pour lire F(*ilii*), c'est qu'Hermolaus ne peut être qu'un *cognomen*. Si Marcus & Lucius ne nous ont donné que leurs prénoms & le surnom de leur père, c'est qu'ils n'étaient, comme lui, que des affranchis de ce Flavianus, au génie duquel ils ont associé le dieu Mars, sans doute dans une intention de flatterie & parce que Flavianus avait exercé quelque commandement militaire.

Séguier, 13801, pl. 1, n. 1; Scip. Maffei, *Gall. Antiq.*, ep. XIV, p. 66 (édit. de Paris), p. 72 (édit. de Vérone); Ménard, t. 7, p. 212; A. Pelet, *Mém. de l'Acad. du Gard*, année 1852, p. 103.

Ménard, N sans barre au-dessus. — A. Pelet, G sans barre au-dessus.

7

Base de statue découverte, en 1740, près du bassin de la Fontaine de Nimes, déposée depuis lors dans le Nymphée ou Temple de Diane, sous le n. 6. Les lettres, très-belles & très-profondément creusées, ont 0m08 de haut. — Au-dessus, un creux destiné à recevoir le socle de la statue. — Hauteur de la base, 0m96; largeur, 0m70; épaisseur, 0m56.

VENERI·AVG

Veneri Aug(ustae).

« A Vénus Auguste ».

Sur l'institution des divinités Augustes dans tout l'Empire, voir Egger, *Comptes rendus de l'Académie des inscr. & belles-lettres,* année 1872, p. 455; L. Renier, *Acad. des inscr. & belles-lettres,* année 1873; — & sur les cultes augustaux de la Narbonnaise en particulier, voir *Histoire générale de Languedoc,* édition Privat, tome I, p. 277, la note 4 de M. Edw. Barry; Allmer, *Revue épigr. du midi de la France,* n. 4, p. 57.

Séguier, 13802, 4, p. 9; Ménard, t. 7, p. 243; *Hist. de Lang.,* édit. Dumège, p. 634, n. 8; Pelet, *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1852, p. 104.

8

Petit autel votif trouvé à Nimes, entré, vers 1850, au Musée, n. CLXIX d'une des grandes vitrines. — Hauteur, 0m19; largeur, 0m09.

PROX
VMIS
QVIN
TINA
ET·VE

Proxumis Quintina, & Ve(neri).

« Quintina à ses Proxumes & à Vénus ».

La dernière ligne a été gravée en caractères moitié plus petits & évidemment après coup, tout près de la base même de l'autel, soit parce que l'ouvrier avait mal calculé l'espacement des lignes, soit plus probablement parce que Quintina n'avait pas eu d'abord d'autre intention que de dédier son petit autel aux Proxumes. — Si, comme le pense M. Aurès, dans son mémoire (inédit) sur les Proxumes [1], ces divinités domestiques ne sont autre chose que

[1] Qui a obtenu le prix de 1 000 francs au concours académique de Montpellier, en 1870.

« les âmes divinisées des aïeules[1] », cette dernière ligne pourrait être lue : ET·VE*stae,* tout aussi bien que ET·VE*neri*. Vesta, déesse du foyer (ἑστία), semblerait même plus naturellement indiquée.

D'un autre côté, il faut remarquer que les dédicaces à Vesta sont, en Gaule, d'une extrême rareté. La lecture *& Ve(neri)* est donc la plus vraisemblable.

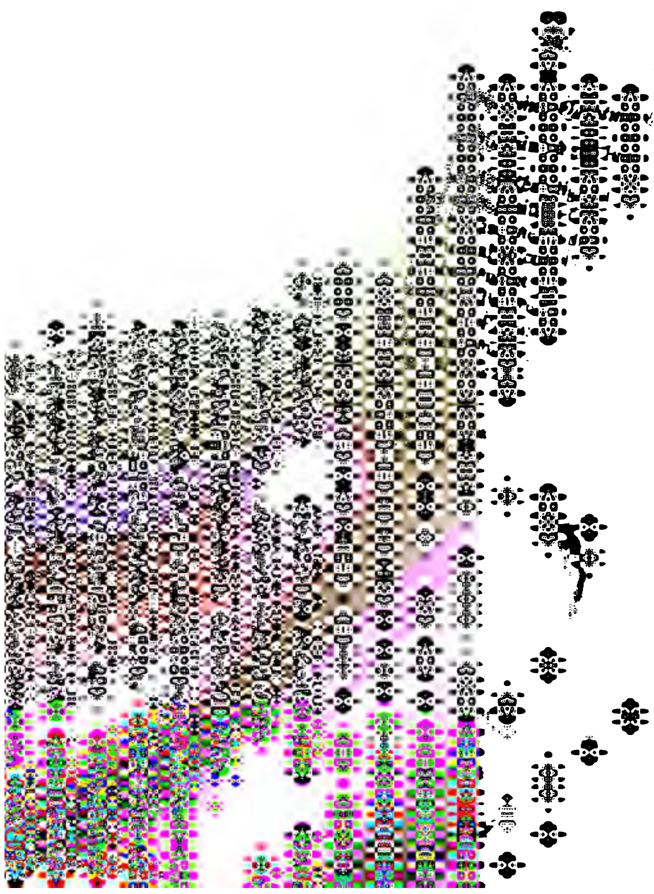
Ach. Colson, *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1851, p. 48; A. Pelet, *Cat. du Musée de Nimes* (1863), pp. 188 & 197; Aurès, *Mém.* (inédit) *sur les Proxumes,* p. 19.

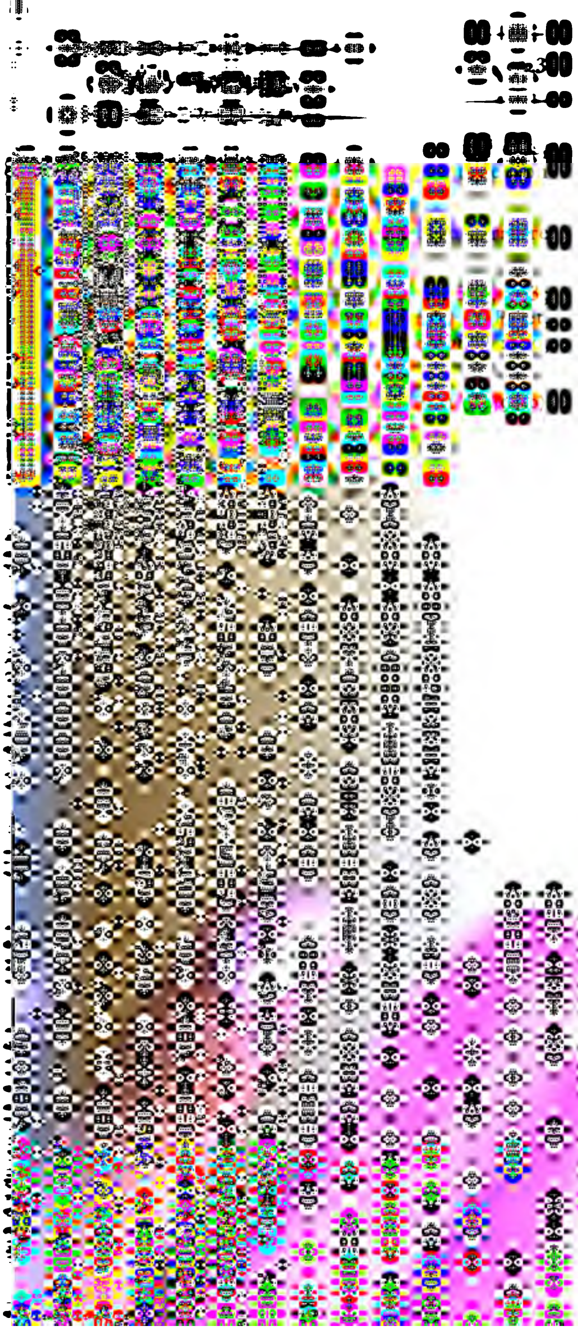
[1] Voir le Rapport de M. Ed. Flouest, dans les *Mém. de l'Académie du Gard,* année 1869-70, p. 105.

8

trouvé à Nime-
d'une des
geur, 0m00.

PROX
VMIS
QVIN
TIN
ET





9

Découvert à Nimes en 1765, cet autel votif fut d'abord recueilli dans le jardin de la maison Séguier. En 1849-50, il a été transféré à la porte d'Auguste, où il se trouvait sous le n. 10. Il a socle & corniche. C'est sur la corniche qu'est gravée la première ligne de l'inscription; les deux autres sont à la partie supérieure du piédestal. Au-dessous de l'inscription, deux figures en bas-relief. Une femme, largement drapée, est à genoux devant Vulcain. Le dieu forgeron tient, de la main droite, un marteau, & de l'autre une sorte de haste que l'état de dégradation de la pierre ne permet pas de caractériser. Ses tenailles sont à ses pieds. La tête & le haut du corps des deux figures ont été emportés. Sur le côté gauche de l'autel, on voit une tête avec des ailes, sans barbe; sur le côté opposé, une autre figure, ailée aussi, mais barbue. Nul doute que le sculpteur n'ait voulu représenter des vents. Ce précieux monument a beaucoup souffert des intempéries. — Hauteur, 0m87; largeur, 0m49.

SEVERA · NIGRI · F
VOLCANO · ET · VENTIS
V · S · L · M

Severa, Nigri f(ilia), Volcano & Venti[s] *v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

« Severa, fille de Niger, à Vulcain & aux Vents, avec reconnaissance en accomplissement de son vœu ».

Une écornure de la pierre a emporté la dernière lettre de la seconde ligne.

Vincens & Baumes, *Top. de Nismes,* p. 570, n. 3; *Hist. de Lang.,* édit. Dumège, p. 634, n. 9; A. Pelet, *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1849-50; *ibid.* 1860, p. 137.

Vincens & Baumes, Dumège, VEN... — Pelet (1849-50), VENE...; (1860), VENTIS.

10

Autrefois au Musée, sous le n. CXCVII de la grande vitrine. — Nous n'avons aucun renseignement sur la provenance. On voit encore, au-dessus de ce petit autel, les crampons qui ont servi à fixer la statuette de Mercure. — Hauteur, $0^{m}33$; largeur, $0^{m}12$.

L·POMPEIVS
L·L·PVER
MER·V·S·L■

L(ucius) Pompeius, L(ucii) l(ibertus), Puer, Mer-(curio) v(otum) s(olvit) l(ibens) [m(erito)].

« A Mercure Lucius Pompeius Puer, affranchi de Lucius [Pompeius], avec reconnaissance en accomplissement de son vœu ».

Bien que *Puer* soit un *cognomen* peu fréquent, on ne saurait douter que ce ne soit ici le surnom de l'affranchi de L. (Pompeius).

A. Pelet, *Catal. du Musée de Nimes,* p. 198.

11

Très-petit autel votif trouvé, au mois de mars 1876, dans les fouilles qui ont été faites, au jardin de la Fontaine, pour établir le piédestal de la statue du poète Jean Reboul. La fracture de la partie supérieure a emporté la première ligne, qui contenait le nom du dédicant; quelques lettres de la seconde ligne ont aussi disparu. — Sur la face latérale droite, est sculpté un bouclier, accompagné d'une lance dont on ne voit que les deux extrémités; sur l'autre face, un caducée. — Provient de la collection épigraphique annexée à la Bibliothèque de Nimes. — Hauteur présumée (avant la cassure), 0m16; largeur, 0m10.

On lit sur la face antérieure :

. . . .
L . . . . . GVS
MINIIRVAE
V · S · L · M

..... *L*[ar(ibus) Au]*gus*[t(is)], *Minervae v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*).

« *N*... aux Lares Augustes & à Minerve, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu ».

Comme sur une autre inscription de Nimes, Minerve est ici associée aux Lares Augustes, & nommée immédiatement après eux.

L'emploi des deux II pour E n'est pas rare sur nos inscriptions nimoises des bas temps.

Procès-verbaux de l'Acad. du Gard, année 1876, p. 71.

12

Petit autel trouvé, en 1865, sous le radier de l'aqueduc qui amenait à Nimes les eaux de la fontaine d'Eure, dans la portion de cet aqueduc qui traverse le territoire de la commune de Bezouce. Il était noyé dans des matériaux de construction. La base manque. La partie supérieure, qui porte l'inscription, est d'un travail assez rustique.

Ce petit monument, donné par M. H. Londès, maire de Bezouce, à M. Ed. Flouest, a été déposé par celui-ci dans le Musée épigraphique de la ville de Nimes. — Hauteur probable, 0^{m}45; largeur, 0^{m}19.

CASTORIS
QVÎNTINA[illegible]
TERIS·FÎL
V·S·L·M

Castoris Quintina, [As]*teris fil(ia), v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

« A Castor & Pollux, Quintina, fille d'Aster, en accomplissement de son vœu ».

Castoris pour *Castoribus.* Les datifs pluriels à formes doubles sont assez fréquents, soit pour les noms communs, soit pour les noms de divinités, dans le latin classique aussi bien que dans le latin vulgaire. On connaît en épigraphie *Matris* & *Matrabus = Matribus; Lucubus = Lucis.*

Deux lettres, à la fin de la seconde ligne, ont été emportées par un coup de pioche. Ce sont celles qui composaient la syllabe initiale du nom du père de Quintina. Quel pouvait être ce nom ayant au génitif TERIS? Nous ne voyons guère qu'*Aster* qui puisse convenir ici, &, bien que ce nom, ou plutôt ce surnom, soit rare[1], nous avons cru devoir l'admettre dans notre lecture.

Le culte des Dioscures Castor & Pollux, invoqués par les Romains sous le nom de *Castores*, tandis que les Grecs les réunissaient sous celui de Πολύδευκες, n'apparaît qu'assez tard. Les deux seules inscriptions datées où nous les voyons figurer sont, l'une de la fin du second siècle de notre ère (198)[2], l'autre du milieu du troisième siècle[3].

L'époque de la construction de notre aqueduc n'a jamais été exactement déterminée; cependant les auteurs s'accordent, & avec toute vraisemblance, pour l'attribuer au règne d'Antonin-le-Pieux, c'est-à-dire au milieu du second siècle (138-161 après J.-C.). Notre autel votif, ayant été employé parmi les matériaux de construction, ne peut qu'être antérieur à cette époque.

Mém. de l'Acad. du Gard, année 1871, p. 156.

[1] On en a pourtant des exemples : *Salvius Aster* (GRUT., 953, 9), & un παιδίον de Platon, au sujet duquel Apulée, dans son *Apologie,* nous a conservé deux distiques attribués au philosophe athénien.

[2] Orelli, nn. 1567 & 4235.

[3] Orelli-Henzen, n. 5563.

13

Trouvé en 1740, dans le bassin de la Fontaine ou aux alentours du Temple de Diane, cet autel votif, dont la hauteur est de 0^m24 & la largeur de 0^m14, faisait partie de la collection épigraphique annexée à la Bibliothèque de la ville de Nimes. — Ménard, jè ne sais pourquoi, n'a point recueilli cette inscription.

Elle se compose de ce seul mot :

NYMPHIS

Nymphis.

« Aux Nymphes ».

Point de nom de dédicant, point de formule votive. Il est impossible d'être plus modeste & plus discret.

J.-F.-A. Perrot, *Hist. des Antiq. de Nimes,* 1831, p. 112, n. 37; A. Pelet, *Cat. du Musée de Nimes,* p. 197 (édit. 1863).

14

Petit autel extrait, en 1740, des canaux de la Fontaine. Ménard ne l'a point donné. Le frottement de l'eau courante sur la face qui porte l'inscription l'a tellement usée que les caractères se lisent à grand peine, surtout à la 3e ligne. Séguier, qui a sans doute copié cette inscription alors que les lettres étaient encore engorgées de sable & de concrétions calcaires, n'a point soupçonné l'existence de cette 3e ligne. Pelet la remplace par une ligne de points. — Par une étude attentive & au moyen d'estampages répétés, nous sommes parvenu à lire les quatre lettres qui nous permettent de restituer avec certitude le nom de LICINIA. — Hauteur, 0m37; largeur, 0m17.

NYMPHIS
AVG · SAC
LICINIA
SEVERINA
V · S · L · M

Nymphis Aug(ustis) sacrum. Lic[in]*i*[a] *Severin*[a] *v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

« Consacré aux Nymphes Augustes. Licinia Severina, en accomplissement de son vœu ».

L'épithète *Augustis* donnée aux Nymphes indique qu'elles étaient reconnues comme divinités lares, & que leur culte était alors annexé aux autres cultes officiels dont les sévirs augustaux avaient la surveillance. — Sur les divinités Augustes voir ci-dessus, n. 7; Allmer, *Revue épigr. du Midi de la France,* n. 4, p. 57; Ch. Robert, *Etude sur quelques inscr. ant. du Musée de Bordeaux,* p. 6.

Séguier, *Notes volantes,* 13802, 4, p. 8; A. Pelet, *Cat. du Musée de Nimes,* p. 192 (édit. 1863).

Pelet, l. 4, SEVERVS.

15

Grand autel votif trouvé, en 1740, « pendant les fouilles des bords de la source, derrière le péristyle qui avoisinoit les bains. La pierre a un double socle par le bas. Elle avoit de plus une corniche en haut, qui est aujourd'hui rompue ». — Cette description de Ménard est très-exacte. La pierre était, de son temps, à l'Hôtel-de-Ville; elle a été conservée ensuite à l'intérieur de la Maison-Carrée, sous le n. 243. Les caractères sont tracés avec soin, mais longs & étroits & affectant les formes de la belle *rustique*. — Hauteur, $1^{m}20$; largeur, $0^{m}54$.

NYMPHIS
AVGVSTIS
SACRVM
TERTIVS·BAEBI·F
L·DECVMIVS·DECVMANVS
L·POMTINVS·MARTIALIS
L·ANNIVS·ALLOBROX
DE·SVO

Nymphis Augustis sacrum. Tertius, Baebi(i) f(ilius); L(ucius) Decumius Decumanus; L(ucius) Pomtinus Martialis; L(ucius) Annius Allobrox; de suo.

« Tertius, fils de Baebius, Lucius Decumius Decumanus, Lucius Pomtinus Martialis, Lucius Annius Allobrox ont, à leurs frais, élevé cet autel consacré aux Nymphes Augustes ».

On distingue parfaitement sur la pierre une correction exécutée par le lapicide, qui, après avoir d'abord, par erreur, gravé le nom POMPEIVS, l'a transformé ensuite, comme il a pu, en POMTINVS. La correction a produit un *bousillage* qui a fait lire ce nom de plusieurs manières différentes (voir aux variantes ci-dessous); mais il y a bien POMTINVS, comme a lu Séguier.

Tandis que les trois derniers dédicants donnent leurs noms, prénoms & surnoms, le premier s'appelle simplement « Tertius, fils de Baebius ». Il appartenait donc à la *gens Baebia*, représentée, dans nos annales épigraphiques, par un assez grand nombre d'individus. Il était sans doute de condition libre, & les trois autres n'auraient été que des affranchis.

Séguier, *Notes volantes*, 13802, 1, p. 2, & 4, p. 3; *Acad. des Inscr. & B.-L.*, t. 14, p. 112; Muratori, *App.*, t. 4, p. 1984, n. 4; Ménard, t. 7, p. 240; *Hist. de Lang.*, édit. Dumège, t. 1, p. 634, n. 12; A. Pelet, *Cat. du Musée de Nimes*, p. 160 (édit. 1863).

Acad. des Inscr., l. 1, NIMPHIS. — Muratori, l. 6, POMPONIVS. — Ménard, l. 6, POMPIEVS. — Dumège, l. 5, PECVMIVS; l. 6, POMPEIVS. — Pelet, l. 1, NYMPHÌS; l. 6, POMPIANVS MÁRTIALIS. Cet *apex* n'existe pas; une écorchure de la pierre entre l'A & l'R a trompé Pelet.

16

Autel votif trouvé, au mois de février 1760, « à la carrière qui est près de l'Echo de Nismes[1] ». Recueilli & conservé dans le jardin de la maison Séguier, il vient d'être donné (octobre 1879) au Musée par M. Cabane de Florian. — Hauteur, 0m90; largeur, 0m40.

RVFINA
LVCVBVS
V · S · L · M

Rufina Lucubus v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

« Rufina aux Bois sacrés, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu ».

[1] Sur l'Écho de Nimes, fort célèbre chez nos aïeux, & que l'exploitation de la carrière a fait disparaître, voici les renseignements que je trouve dans Guiran : *Supra fontem nostrum celeberrimum, in locis montanis, juxta villam Moleri* (aujourd'hui *Mas-Moléry*), *resonabilis est echo, quae suavissimam distinctamque vocem resonat redditque. Foramen exiguum est in pede monticuli, parumque excavatum, sine ulla profunditate; cui si pronus adponis os cantans vel clamans, postica collis parte singulas a te editas voces (non septies, ut quidam praedicarunt) repetitas audient comites praesentes* (voir J.-C. Frey, *Admir. Gall.*, p. 370). — *Huc quandoque domicellae, cum adolescentulis convenientes, merendis se reficiunt & recreant.* — (*Antiq. & Inscr. Nemausenses*, B. N., 13800, p. 208.)

Bien que la latinité classique ne connaisse que la forme *lucus, i,* datif pluriel *lucis,* nous croyons que les divinités auxquelles Rufina a élevé cet autel ne sont pas autres que les « bois sacrés » des collines au pied desquelles s'épanche la belle source de Nemausus. On a bien proposé (*Topogr. de Nismes*), en s'appuyant de la forme *lucu* (ablatif (?) de *lux*) employée par Plaute & par Térence, dans le sens de « au jour, le matin », de voir dans *lucubus* le datif pluriel de *lux, lucis.* Dans ce cas, le vœu dont Rufina s'acquitte aurait été fait « aux flambeaux célestes, aux étoiles ». Mais il faut remarquer que, aux premiers siècles de notre ère, la colline près de laquelle a été trouvé cet autel était boisée, ainsi que les collines environnantes; & c'est surtout pour cette raison que l'interprétation *lucubus* = *lucis* nous paraît bien préférable à l'autre, *lucubus* = *lucibus.*

Baumes & Vincens, *Top. de Nismes,* p. 571, n. 10; Millin, *Voy. dans le Midi de la France,* t. 4, p. 264; *Hist. de Lang.,* édit. Dumège, t. 1, p. 634, n. 13.

17

Nous avons déjà donné (voir ci-dessus, n. 11) un petit autel votif où les Lares Augustes sont associés à Minerve. Ici, comme dans le numéro suivant, ils sont seuls l'objet de la dédicace ou consécration inscrite sur le monument.

La pierre qui porte cette inscription a été trouvée, il y a une trentaine d'années, sur la butte des Moulins-à-Vent, aujourd'hui promenade du Mont-Duplan. Elle est restée longtemps dans le jardin de M. Prophète, dentiste, qui l'a donnée au Musée de la Maison-Carrée. — Hauteur, 1m12; largeur, 0m35.

LARIBVS·AVGVSTIS
SACRVM
NATALIS·LVTTACI

Laribus Augustis sacrum. Natalis Luttaci [filius].

« Consacré aux Lares Auguste. Natalis, fils de Luttacus ».

Quoique le génitif LVTTACI ne soit pas suivi de l'initiale F, de *Filius*, nous n'avons pas hésité à introduire ce mot dans notre lecture. Les inscriptions de Nimes nous fournissent plus d'un exemple

de cette absence de l'F après le nom du père au génitif, surtout quand ce nom est gaulois.

Le lapicide, qui a prodigué les grands I, s'est trompé en en donnant un à LARIBVS. On sait que, dès l'époque de Sylla, la quantité longue de l'*i* se marque par un I sensiblement plus long que les autres caractères de la même ligne. On trouve cet I long dans le monument d'Ancyre, le plus complet comme le plus important de l'époque d'Auguste. Mais les graveurs des monuments privés, tumulaires ou dédicatoires, mettaient souvent l'I long à tort & à travers.

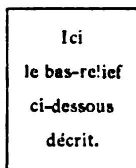
A. Pelet, *Catal. du Musée de Nimes,* p. 29 (édit. 1863).

18

F. Artaud, conservateur du Musée de Lyon, visitant, en 1816, nos monuments, & cherchant à en recueillir quelques-uns dont il pût enrichir son Musée, découvrit, dans le jardin d'une maison de modeste apparence, située à l'extrémité du faubourg d'Avignon, dans une rue écartée & alors innommée (aujourd'hui rue Cotelier), un autel avec inscription & bas-relief, qu'il acheta au propriétaire & fit transporter à Lyon. Il apprit plus tard que ce propriétaire n'était autre que le bourreau de Nimes.

Ce monument fait partie, depuis 1816, du Musée de Lyon; celui de Nimes n'en possède qu'un moulage en plâtre, qui du reste le reproduit avec fidélité. — Hauteur, $0^{m}86$; largeur, $0^{m}26$.

AVGVS
LARIBVS



CVLTORES·VRAE
FONTIS

Augus(tis) Laribus cultores Urae fontis.

« Aux Lares Augustes, les prêtres de la fontaine d'Eure ».

Le bas-relief qui occupe le milieu de ce cippe votif & sépare les deux parties de l'inscription représente un personnage debout à gauche, la tête couverte d'un pan de sa toge, à la manière des sacrificateurs; de la main droite, il tient une patère au-dessus d'un trépied.

M. Alph. de Boissieu, tout en reconnaissant que ce bas-relief « est d'assez bon dessin », pense que notre monument « ne peut se placer qu'à la dernière période du culte des Lares », & qu'il est contemporain de la constitution de l'an 392, par laquelle Théodose poursuivit, jusque dans le sanctuaire domestique, les derniers vestiges d'une religion déjà détruite par le fait ». Nous pensons, au contraire, que cet autel, loin de descendre jusqu'aux limites extrêmes du quatrième siècle, peut remonter jusqu'au troisième. Le *caractère rustique,* qui est celui de l'inscription, était en usage même aux plus beaux temps du style épigraphique.

Le mot CVLTORES indique qu'il y avait à Nimes un collége préposé au culte de la fontaine d'Eure, dont les eaux, amenées par l'aqueduc connu sous le nom de *Pont du Gard,* embellissaient & enrichissaient cette ville.

Alph. de Boissieu, *Inscr. de Lyon,* p. 49; Comarmond, *Musée lapid. de la ville de Lyon,* p. 351, n. 587, & pl. 9; A. Pelet, *Cat. du Musée de Nimes,* p. 136 (édit. 1863).

19

Trouvé, en 1853, dans le mur d'un *mazet* voisin de la Tour-Magne, où il avait été employé comme moellon, ce fragment était précédemment conservé dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée, sous le n. 121. — Les caractères appartiennent à l'écriture rustique du second siècle. — Hauteur, 0m35; largeur, 0m30.

Ce fragment provient-il d'un autel votif aux Lares & à Nemausus? Nous l'avons supposé, & c'est pourquoi nous le plaçons à la suite des inscriptions relatives au culte des Lares Augustes.

. . . . BVS
. . . . . . LESBI
. . . . . . ET NEMAVS
. . . . IT

[Lari]*bus* [Tertius ?], *Lesbi(i)* [f(ilius), Minervae *&* *Nemaus*[o votum solv]*it*.

« Aux Lares, à Minerve & à Nemausus, *N*..., fils de Lesbius, en accomplissement de son vœu ».

Nous nous sommes laissé guider, dans les suppléments que nous avons hasardés de ce fragment, par l'analogie qu'il présente avec le n. 11, où Minerve est invoquée après les Lares. — Quant au

nom *Tertius,* que nous avons attribué au dédicant, on pourrait le remplacer par tout autre ayant le même nombre de lettres. — Le *cognomen* LESBIUS apparaît pour la première fois au masculin sur nos inscriptions nimoises; il est assez fréquent ailleurs[1]; on rencontre une *Pontia Lesbia* dans les inscriptions funéraires de Nimes. Sur l'absence de l'F après le génitif *Lesbii,* voir ci-dessus, n. 17. — A la fin de la 4e ligne, emportée presque tout entière, on aperçoit l'extrémité supérieure de deux lettres, que nous croyons avoir été un I & un T.

A. Pelet, *Catal. du Musée de Nimes,* p. 103 (édition 1863).

Pelet, l. 3, ...I · NEMAVS ; point de 4e ligne.

[1] LESBIVS, *Corpus I. L.*, t. 3, 2958; Brambach, *Inscr. Rhen.*, 1243.

Immédiatement après les inscriptions des Lares Augustes, divinités officielles communes à tout l'Empire, nous mettons celles qui se rapportent au culte de notre grande divinité topique, Nemausus. Elles sont naturellement assez nombreuses.

Déjà nous avons vu *Nemausus* associé, sur des monuments votifs, à diverses divinités Il nous reste à donner les inscriptions où il est invoqué seul.

20

Et d'abord nous n'hésitons pas à mettre en tête de ces monuments votifs un petit piédestal, en marbre blanc fortement teinté de gris, « dont la partie inférieure est malheureusement perdue, & qui a été trouvé, vers l'an 1747, en creusant pour les fondations d'une maison, dans un champ situé sur le chemin de Sauve, près de la Fontaine de Nismes » (MÉNARD). L'inscription est gravée sur la face antérieure d'un prisme droit quadrangulaire, que couronne une base circulaire, évidemment destinée à supporter une statuette en or ou en argent, qui y était fixée au moyen du trou pratiqué dans le centre. Tout concourt à indiquer que cette statuette était celle du dieu Nemausus. C'est pourquoi nous comprenons ce petit monument votif[1]

[1] M. Walckenaer voit, dans cette inscription, « une sorte d'itinéraire gravé sur une borne milliaire ». Il ajoute en note : « Cette conjecture devient bien vraisemblable depuis la décou-

parmi ceux qui lui sont consacrés, bien que son nom n'y figure pas, du moins dans la partie qui nous est restée.

Ce fragment, autrefois conservé dans la collection épigraphique annexée à la Bibliothèque de la ville de Nimes, a 0m24 de hauteur sur 0m12 de largeur & autant d'épaisseur. Les caractères sont très-purement gravés[1]. Les noms y sont disposés comme il suit :

ANDVSIA
BRVGETIA
TEDVSIA
VATRVTE
• VGERNI
SEXTANT
BRIGINN
STATVMAE
VIRINN
• VCETIAE
SEGVSTON
. . . .

verte du milliaire de Tongres, en 1817, qui contient un pareil itinéraire ». Il est évident que M. Walckenaer n'avait pas vu notre petit monument, & qu'il avait lu bien légèrement la dissertation de Ménard.

[1] Voir au tome I de l'*Histoire générale de Languedoc*,

Andusia. Brugetia. Tedusia. Vatrute. UGERNI. Sextant(io). Briginn(ones). Statumae. Virinn(ae). UCETIAE. Seguston(es).

Nous avons là le commencement & probablement la plus grande partie d'une liste de localités arécomiques, qui avaient souscrit pour élever, à frais communs (*aere collato*), une statuette en métal précieux à une divinité dont l'image a disparu, mais que nous croyons être le topique Nemausus. Ces noms sont rangés par groupes de cinq; les quatre premiers de chaque groupe, exactement alignés l'un sous l'autre; le cinquième, gravé en plus gros caractères & précédé d'un gros point, forme saillie à gauche.

Cette disposition singulière a frappé tous ceux qui se sont occupés de cette inscription & donné lieu, par suite, à diverses explications dont aucune ne nous paraît satisfaisante. On a voulu voir une subordination administrative ou militaire entre les lieux dont les noms sont en plus petits caractères & *Ugernum* & *Ucetia*. Malheureusement les cinq localités dont l'identification est certaine[1] répu-

édition Privat, p. 152, une reproduction photographique & l'excellente note de M. Edw. Barry, qui l'accompagne.

[1] *Andusia*, Anduze, chef-lieu de canton de l'arrond. d'Alais.

Ugernum, Beaucaire, chef-lieu de canton de l'arrond. de Nimes.

Sextantio, Substantion, auj. Castelnau-lez-Lez, commune du second canton de Montpellier.

Briginnones, Brignon, commune du canton de Vèzenobre, arrond. d'Alais.

Ucetia, Uzès, chef-lieu d'arrond. du départ. du Gard.

gnent absolument, par leur situation topographique, à toute idée de ce genre. Il en est de même des six autres localités pour lesquelles ont été proposées des identifications plus ou moins vraisemblables[1].

Hypothèse pour hypothèse, il nous paraît plus simple & plus rationnel à la fois de supposer que la disposition relative aux deux noms d'*Ugernum* & d'*Ucetia* n'indique d'autre supériorité que celle du chiffre de souscription. C'étaient là deux centres de population plus importants, & où la somme des cotisations avait, par suite, notablement dépassé celle des autres bourgades.

Séguier, *Notes volantes*, 1, p. 7, & 5, p. 47; Ménard, t. 1, note 7, p. 22; D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule;* Walckenaer, *Géogr. anc. des Gaules*

[1] *Brugetia*, Bruyès, auj. Brueis, village de la commune d'Aigaliers, canton & arrond. d'Uzès.

Tedusia, Tésiès, auj. Théziers, commune du canton d'Aramon, arrond. de Nimes.

Vatrute, auj. Vié-Cioutat, ruines d'un *oppidum* gallo-romain, commune de Saint-Hilaire de Brethmas, canton & arrond. d'Alais, sur un monticule au pied duquel coule la *Droude*, dont le nom n'est autre chose que *Vatrute*, par aphérèse de la syllabe initiale.

Statumae, Seynes, commune du canton de Vèzenobre, arrond. d'Alais. Le ruisseau qui y prend sa source s'appelle *les Seynes* ou *l'Eyssène*.

Virinnae, Védrines, lieu détruit, commune & canton de Vauvert, arrond. de Nimes.

Segustones, Suzon, hameau de la commune de Bouquet, canton de Saint-Ambroix, arrond. d'Alais.

cis. & tr., t. 2, p. 183; J.-F.-A. Perrot, *Hist. des antiq. de la ville de Nismes & de ses environs* (1829), p. 102, & *Lettres sur Nismes & le Midi* (1840), t. 1, p. 344; L. Renier, *Itin. rom. de la Gaule*, dans l'*Annuaire* de la Soc. des Antiq. de France, 1850, p. 241; Ach. Colson, *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1850-51, pp. 75-135; A. Pelet, *Cat. du Mus. de Nimes*, p. 37 (édit. de 1848), p. 178 (édit. de 1863); Edw. Barry, *Hist. générale de Lang.*, t. I de l'édition Privat, p. 152.

Séguier, STATVME. — Perrot (1840) & Pelet (1848), SEGVSTVM.

21

Petit autel votif grossièrement sculpté. Trouvé dans les fouilles faites en 1848-49, aux abords du Nymphée ou Temple de Diane, il y est resté longtemps déposé sous le n. 20. Il faisait précédemment partie de la collection épigraphique annexée à la Bibliothèque de la Ville. — Hauteur, 0m25; largeur, 0m11. — Bien que le nom de *Nemausus* ne soit pas dans la dédicace, le lieu où cet autel a été trouvé nous l'a fait attribuer à notre dieu topique.

PAETVS
I̅I · REN
ICCIVS
VOTVM
SOLVNT

Paetus & Reniccius votum solv(u)nt.

« Paetus & Reniccius accomplissent leur vœu ».

Le calcaire coquillier sur lequel cette inscription est gravée a offert parfois une telle résistance au ciseau du lapicide que plusieurs caractères en sont devenus presque méconnaissables. Le mot SOLVNT est gravé sur la base de l'autel. — SOLVNT pour SOLVVNT. Lorsque le V consonne & le V voyelle se rencontrent, l'un absorbe l'autre.

A. Pelet, *Mém. de l'Acad. du Gard,* année 1852, p. 109.

Pelet, l. 2, ATHENE; l. 3, ET·AVG; l. 5, S·LIB·MEM.

22

Le dé en marbre sur lequel est tracée cette inscription, en caractères assez purs, a été trouvé, en mars 1863, en démolissant, pour agrandir la place de la Belle-Croix, de vieilles maisons achetées par la Ville & qui formaient le coin de cette place & de la rue de la Curaterie. Il n'a aucune espèce de moulure ni d'encadrement; ce qui fait supposer qu'il était encastré dans la base d'un édicule ou *porticus* en l'honneur de Nemausus. Il faisait partie de la collection épigraphique annexée à la Bibliothèque de la Ville. — Sa hauteur est de 0m22 & sa largeur d'un peu plus de 0m15.

NEM·AVG
CÉNSOR
IVGARIVS
EX·VOTO·SI
▨▨LIA·SVPERSTE
DECESSISSET

Nem(auso) Aug(usto) Cénsor Iugarius ex voto, si [Iu]*lia superst(it)e decessisset.*

« A Nemausus Auguste, Censor Jugarius, conformément au vœu qu'il a fait pour obtenir que [sa femme] Julia lui survive ».

A la fin de la l. 5, le graveur, gêné par le man-

que d'espace, a retranché deux lettres dans le mot *superst(it)e*.

Censor Jugarius, ce modèle des époux (car nous pensons que Julia était sa femme légitime), faisait son offrande à Nemausus en vue d'obtenir de mourir avant elle, ne voulant pas avoir la douleur de lui fermer les yeux.

Pelet, *Catal. du Musée de Nimes,* p. 218 (édit. 1863).

Pelet, l. 1, NEM · AVG...; l. 2, CENSOR.

23

Sur le tailloir d'un fragment de chapiteau d'ordre toscan, dont la partie gauche a disparu. Il fut trouvé, en 1740, « dans les décombres de la Fontaine », & déposé alors dans le Nymphée ou Temple de Diane. — Hauteur, $0^{m}22$; largeur actuelle, $0^{m}36$.

VSO · SACRVM
NICCI · F · CAPITVLVM

[Nema]*uso sacrum* ...., [Re]*nicci f(ilius), capitulum* (dat).

« Chapiteau consacré à Nemausus par N..., fils de Reniccius ».

Nous avons là la dédicace, malheureusement incomplète, d'un chapiteau offert par un adorateur de Nemausus, peut-être un sculpteur, & destiné, sans doute, à un *sacellum* de notre principale divinité topique.

Le *Reniccius* du n. 21, dont nous rétablissons ici le nom par hypothèse, serait-il le père du donateur de ce chapiteau?

Séguier, *Notes volantes*, 13802, 4, p. 8; Ménard, t. 7, p. 224; Pelet, *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1851-52, p. 114.

Séguier, ...VICCI. — Ménard, ...ICCI.

24

« La pierre sur laquelle est gravée cette inscription fut trouvée, en 1740, sur les bords de la Fontaine, près des piles du pont antique sous lequel étoit la première fuite des eaux..... Il y a sur la surface ou le plan de dessus trois trous rangés d'un angle à l'autre, qui marquent qu'il y avoit là une statuë, & ce devoit être celle du dieu Nemausus, à qui le vœu est adressé. Cette pierre étoit placée sur un piédestal plat, qui fut trouvé au même endroit & qui s'y rapporte très-bien. Les caractères de l'inscription sont parfaitement bien taillés ». (MÉNARD.) — Séguier nous a laissé un croquis coté de la base élégante qui supportait ce dé, & les deux réunis donnent une grande idée de ce monument votif. Cette pierre était jusqu'ici conservée au Nymphée sous le n. 31. Les dimensions, mesurées avec beaucoup de soin par M. Aurès[1], sont les suivantes : hauteur, 1m21; largeur, 0m71.

C·ANDOLATIVS
NEMAVSO·V·S·L·M

C(aius) Andolatius Nemauso v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

[1] *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1867-68, p. 50.

« Caius Andolatius à Nemausus, en accomplissement de son vœu ».

Ce nom d'*Andolatius*, avec sa physionomie bien gauloise, nous rappelle, entre autres analogues, l'*Andorourus* d'une inscription conservée au château de Calvière, à Vézenobre.

Séguier, *Notes volantes,* 13802, 1, p. 2, & 4, p. 9; Ménard, t. 7, p. 225; Pelet, *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1851-52, p. 112; Aurès, *Acad. du Gard,* 1867-68, p. 50; *Mém. lus à la Sorbonne* (avril 1868), Archéol., p. 164.

Pelet, CANDOLATIVS.

25

Base de statuette, en beau marbre blanc, trouvée, le 17 janvier 1852, par M. A.-H. Révoil, architecte des monuments historiques, chargé des fouilles qui furent faites alors sur la colline à laquelle est adossé le Nymphée ou Temple de Diane. Il gisait dans l'*impluvium* d'une des maisons romaines exhumées à cette époque. — L'inscription, en petits caractères, appartient aux plus beaux temps. — La queue de la lettre Q se prolonge, l. 2, jusque sous la branche droite de l'A, & l. 4, jusque sous l'angle de la lettre L. — La partie inférieure de cet autel manque : ce que la fracture a emporté contenait sans doute la formule votive V·S·L·M, à la suite de l'indication de la fonction du dédicant. — Hauteur actuelle, 0m17; largeur, 0m09.

NEMAVSÓ
Q·CRASSIVS
SECVNDINVS
Q·COL
. . . .

Nemausó Q(uintus) Crassius Secundinus, q(uaestor) col(oniae), [v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)].

« A Nemausus, Quintus Crassius Secundinus, questeur de la colonie [avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu] ».

Il serait curieux de savoir sous quelle forme ces statuettes ou ces statues (car le monument votif d'Andolatius (n. 24 ci-dessus), par sa dimension & ses trois trous de tenon à la partie supérieure, indique bien évidemment une statue) représentaient la divinité topique Nemausus. Les statuettes, qui étaient en métal, ont sans doute été mises au creuset & fondues; mais qui sait si, parmi les torses & débris de statues, en pierre ou en marbre, plus ou moins outragées par le temps & les hommes, qui errent çà & là dans nos collections, il n'y en a pas quelqu'un qui ait appartenu à l'image du *genius* de notre colonie? On conserve au Nymphée, sous le n. 30, un fragment de statue, découvert dans le bassin de la Fontaine, lors des fouilles de 1740, c'est-à-dire en même temps & au même lieu que le dé monumental qui porte la dédicace d'Andolatius. — Voir aussi le torse catalogué sous le n. 32 de ce même Nymphée.

A. Pelet, *Cat. du Musée de Nimes,* p. 194 (édit. 1863).

Pelet, l. 2, SECVNDINVS.

26

C'est peut-être encore à Nemausus qu'il faut rapporter l'autel votif dont nous allons donner l'inscription, & qui fut trouvé, en 1740, dans le bassin de la Fontaine ou aux abords même de ce bassin. — Il a été malheureusement découronné par une fracture qui a emporté le nom de la divinité en l'honneur de laquelle il avait été élevé. — Les caractères en sont de la plus grande pureté. — Hauteur actuelle, $0^{m}32$; largeur, $0^{m}31$.

. . . .
Q · AEMILIVS
TITVLLVS
[illegible]L · M

[Nemauso] *Q(uintus) Aemilius Titullus* [v(otum) s(olvit)] *l(ibens) m(erito).*

« [A Nemausus,] Quintus Aemilius Titullus, avec reconnaissance en accomplissement de son vœu ».

Lors de la translation de ce fragment, du Temple de Diane, où il était déposé depuis 1740, dans le Musée épigraphique, où il est aujourd'hui, on a retrouvé un autre fragment sur lequel sont les deux premières lettres des ll. 2 & 3 : Q · A — TI, lettres qui manquent dans les copies de Séguier & de Pelet.

Séguier, *Notes volantes,* 13802, 4, p. 8; Pelet, *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1851-52, p. 109.

Séguier & Pelet, l. 2, EMILIVS; l. 3, TVLLVS; Pelet, l. 4, ... M.

27

« Ce monument fut trouvé, en 1740, dans la fouille des terres des anciens réservoirs d'eaux placés au levant du bassin de la Fontaine, sur l'extrémité du rocher que baigne cette source. L'inscription, qui est en très-beaux caractères, se trouve gravée sur l'épaisseur de la pierre. Cette épaisseur est d'un pied 9 pouces. La pierre est plate & toute unie & étoit placée de champ. Elle a en tout 5 pieds 6 pouces de longueur » (Ménard). — Déposée, en 1740, dans le Temple de Diane, cette belle pierre fut plus tard transportée dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée. C'est sans doute alors qu'on crut devoir la scier par le milieu, pour n'en garder que la moitié qui porte l'inscription. Voici les dimensions de la partie qui nous est restée : hauteur, 0m77; largeur, 0m41; profondeur, 0m55.

C · ANNIVS · C · F · COR
INTERREX · VOVIT
POSVIT

C(aius) Annius, C(aii) f(ilius), Cor(nelia tribu), Interrex, vovit, posuit.

« Caius Annius Interrex, fils de Caius, de la tribu Cornelia, a élevé ce sacellum, en exécution de son vœu ».

Ménard veut voir, dans cette belle pierre, une base de statue. Ses dimensions primitives (près de deux mètres de longueur) & surtout sa forme, la manière dont l'inscription y est disposée, ne nous permettent guère de nous rallier à cette hypothèse. Nous croyons bien plutôt que la pierre de 5 pieds 6 pouces décrite par Ménard était l'assise supérieure d'un des murs latéraux d'un *sacellum* dont le fronton portait le nom d'une divinité : *Nemauso sacrum*, par exemple.

Séguier, *Notes volantes*, 1, p. 7; Ménard, t. 7, p. 238; J.-F.-A. Perrot, *Hist. des Ant. de la ville de Nismes*, 1836, p. 138; A. Pelet, *Cat. du Musée de Nimes*, p. 37 (édit. 1863); Herzog, *Append. epigr.*, n. 179.

Séguier, Perrot, l. 1, COR; ll. 2-3, pas de grands T. — Pelet, l. 3, POSVIT.

28

Partie supérieure d'un petit autel votif brisé par le bas. La fin de la première ligne est fruste; on y voit pourtant distinctement la trace d'un V, mais la place de l'S manque, ou il faudrait supposer cette lettre gravée dans l'intérieur de l'V ou enlacée à la branche de cette lettre qui a disparu. C'est une ligature que nous avons quelquefois rencontrée. — Le commencement & la fin de la ligne 2 manquent également, ainsi que la ligne 3, qui nous aurait donné le nom de la divinité à laquelle cet autel était dédié. — Hauteur actuelle, 0m11; largeur, 0m08.

CIRRIV
oTVRV
. . . . . .

Cirriu[s v]*oturu*[s deo Nemauso].

« Cirrius voulant faire un vœu [au dieu Nemausus] ».

Cerrius & *Cerricius* sont très-fréquents dans les inscriptions de Pompéi.

La formule VOTVRVS, que nous retrouverons au chapitre suivant, sur une inscription votive en l'honneur d'Auguste, indique qu'il y avait deux sortes de monuments votifs : 1° ceux qu'on élevait au moment de faire le vœu (*votum suscipiendo*) &

sur lesquels on en déclarait l'intention (*voturus*); 2° ceux sur lesquels on exprimait sa reconnaissance, lorsqu'on avait été exaucé (*votum solvendo*). Ces derniers sont de beaucoup les plus nombreux.

Ce fragment a été trouvé dans le bassin de la Fontaine en 1739, & c'est cette circonstance qui nous a fait supposer que le vœu de Cirrius s'adressait au dieu Nemausus; mais nous reconnaissons que cette hypothèse peut parfaitement être contestée.

Ce fragment était conservé au Temple de Diane sous le numéro 89. Ménard l'a passé sous silence.

Séguier, *Notes volantes*, 13802, 4, p. 9; A. Pelet, *Essai sur le Nymphée de Nimes*, p. 44, & *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1851-52, p. 124.

Séguier, l. 2, TVIN. — Pelet, l. 1, CIRRI; l. 2, TEN.

Nous abordons une série de petits monuments votifs relatifs à un culte qui paraît avoir été spécial aux Volces Arécomiques, le culte des *Proxumes*.

Nous avons déjà donné (n. 8) un de ces petits autels, où Vénus est associée à ces divinités domestiques; &, à ce propos, nous avons cité le mémoire de notre savant confrère M. Aug. Aurès, qui a bien voulu mettre à notre disposition son manuscrit encore inédit.

Il ressort jusqu'à l'évidence, de la lecture du chapitre IV de ce mémoire :

1° Que les *Proxumes* sont des divinités topiques, spéciales aux Volces Arécomiques;

2° Que les *Proxumes* sont des génies féminins, & doivent être finalement considérées comme « les manes divinisés des aïeules »;

3° Que les *Proxumes* ne doivent pas être considérées comme des divinités proprement dites, mais que ce sont de simples *génies,* dont le culte, essentiellement privé, n'a jamais été célébré en public & n'est jamais sorti des laraires.

Nous adhérons pleinement à ces conclusions, & nous formons le vœu que ce lumineux mémoire soit bientôt livré à la publicité.

29

Trouvé à Nimes avant 1768, acheté immédiatement par Fléchier de Saint-Julien, neveu de l'évêque Esprit Fléchier, l'autel votif de *Cupita* passa du cabinet de cet amateur dans celui de Séguier, qui le légua, avec toutes ses collections, à l'Académie royale de Nimes. Il faisait partie de la collection épigraphique annexée à la Bibliothèque de la Ville. — Hauteur, 0m43; largeur, 0m17.

PROXVMIS·SVIS
CORNELIA·CVPITA

Proxumis suis Cornelia Cupita.

« Cornelia Cupita à ses Proxumes ».

La formule votive est absente & n'y a jamais été gravée, car la pierre est parfaitement intacte.

On remarquera avec quelle exactitude le lapicide a employé l'I long.

Le *cognomen Cupita* & son masculin *Cupitus* se reproduisent chacun deux fois sur nos inscriptions.

Séguier, *Sur les dieux propices que les anciens nommaient* Proxumi (dans les *Mém. de l'Acad. de Dijon,* 1769, t. 1, p. 439); Vincens & Baumes, *Top. de Nismes*, p. 575, n. 42; Millin, *Voy. dans le Midi de la France,* t. 4, p. 275; Orelli, n. 2039;

A. Colson, *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1850-51, p. 44; Pelet, *Catal. du Musée de Nimes,* p. 183 (édit. 1863); Aurès, *Mém. de la Soc. des Antiq. de France,* t. 33, p. 101 du Bulletin, & *Mém. inédit,* p. 12.

Vincens & Baumes, l. 1, PROXVMIS·SVIS; l. 2, CVPITA. — Millin, l. 2, CORNELIA. — Colson, l. 2, CVPITA. — Pelet, l. 1, PROXVMIS.

30

Trouvé à Nimes avant 1768, « dans le déblaiement du nouveau cours de la Fontaine » (aujourd'hui Cours-Neuf), cet autel fut, comme le précédent, acquis par Fléchier de Saint-Julien, qui le donna ensuite à Séguier. C'est du cabinet de Séguier qu'il a passé d'abord à l'Académie, puis au Musée, & ensuite dans la collection épigraphique annexée à la Bibliothèque de la Ville.

« L'autel de *Paterna*, dit Séguier, n'a de moulures que sur les côtés ». — Cette particularité se rencontre, en effet, sur cet autel votif, dont la hauteur est de 0m25, & la largeur de 0m10 seulement.

PATERNA
CARI·F·PROX
V·S·L·M

Paterna, Cari f(ilia), Prox(umis) v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

« Paterna, fille de Carus, à ses Proxumes, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu ».

Séguier, *Sur les dieux propices, &c.* (dans les *Mém. de l'Acad. de Dijon,* 1769, t. 1, p. 439); Vincens & Baumes, *Top. de Nismes,* p. 575, n. 40; A. Colson, *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1850-51, p. 44; A. Pelet, *Catal. du Musée de Nimes,* p. 192 (édit. 1863); A. Aurès, *Antiq. de France,* t. 33, p. 101 du Bulletin, & *Mém. inédit,* p. 13.

31

Trouvé à Nimes en 1772, ce petit autel était, en 1802, encastré « au coin de la maison Auzéby, en allant au Palais ». Il a été recueilli au Musée de la Maison-Carrée, & a fait ensuite partie de la Collection épigraphique annexée à la Bibliothèque. — Sa hauteur est de 0m18, & sa largeur de 0m10.

La première ligne de l'inscription, gravée sur la corniche, est composée de quatre lettres séparées par des points; une cassure a emporté la quatrième lettre. Au-dessous de cette ligne, sont sculptées trois têtes de femmes voilées. La formule votive est gravée sur la base.

P·R·O·[x]

3 têtes.

BITVKA
V·S·L·M

Pro[x](*umis*) *Bituka v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*).

« Aux Proxumes, Bituka, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu ».

M. Aurès pense (avec raison, croyons-nous) que les trois têtes sculptées au-dessous de la corniche

sont la représentation de ces divinités domestiques invoquées sous le nom de *Proxumes.* Quant à la singularité de ces points séparant chacune des lettres de la première ligne, il l'attribue, avec toute vraisemblance, à l'ignorance du lapicide, à qui on avait recommandé de ponctuer de cette manière les quatre lettres de la formule votive V·S·L·M, gravées sur la partie rectangulaire de la base, & qui aura cru devoir, pour *faire pendant* & par analogie, interponctuer de même les quatre lettres formant la première ligne & gravées sur la corniche.

BITVKA est un nom bien gaulois & bien arécomique; c'est incontestablement le féminin de BITOYKOC, nom d'un chef gaulois, dont les monnaies, qui se rencontrent plus fréquemment en Languedoc que partout ailleurs, ont donné lieu à une si longue polémique. (Voir *Hist. gén. de Languedoc,* édition Privat, t. II, *Numism. de la prov. de Languedoc,* période antique, par M. Charles Robert.) Les gentilices *Bitucius* & *Betucius* sont très-fréquents à Nimes & aux environs.

Vincens & Baumes, *Top. de Nismes,* p. 581, n. III; Trélis, *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1808, p. 343; A. Colson, *Mém. de l'Acard. du Gard,* 1850-51, p. 47; A. Pelet, *Catal. du Musée de Nimes,* p. 190 (édit. 1863); A. Aurès, *Ant. de France,* t. 33, p. 101 du Bull., & *Mém. inédit,* p. 15.

Vincens & Baumes, l. 1, RO; l. 2, BITV·KA. — Trélis, l. 1, PRO. — Pelet, l. 1, PROX.

32

Trouvé sous les murs de Beaucaire, dans les déblais du canal, en 1808, & déposé alors au « Cabinet des Antiques de la ville de Nismes », ce petit autel passa ensuite dans les vitrines de la Maison-Carrée, où il était conservé sous le n. LVII. — Hauteur, 0m17; largeur, 0m08.

PROXVM
ANICIA
NOTATA
V·S·L·M

Proxum(is) Anicia Notata v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

« Aux Proxumes, Anicia Notata, avec reconnaissance en accomplissement de son vœu ».

Nous ne connaissons pas d'autre exemple du *cognomen* NOTATA.

Trélis, *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1808,* p. 348; le chev. de Forton, *Nouv. rech. pour servir à l'hist. de la ville de Beaucaire,* p. 523; J.-F.-A. Perrot, *Hist. des antiq. de la ville de Nismes* (1846), p. 211; Dumège, *Archéologie pyrénéenne,* Prolég., 1re partie, chap. 2, p. 241; Ach. Colson, *Rech. sur le culte des Proxumes,* dans *Mém. de l'Acad. du Gard,* année 1850-51, p. 45; A. Pelet, *Cat. du Musée de Nîmes,* p. 189; Aurès, *Mém. de la Soc. des Ant. de France,* t. 33, p. 101 du Bulletin, & *Mém. inédit,* p. 18.

Perrot, PROXVMIS.

33

« Trouvé, en mars 1730, dans un puits ancien, derrière la tête du canal de la Fontaine », d'après la *Topographie de Nismes*, qui a, la première, publié (assez inexactement) l'inscription de cet autel votif, conservé autrefois dans la collection épigraphique annexée à la Bibliothèque de la Ville. — Hauteur, 0m175; largeur, 0m075.

PROXVMIS
GRÂTVS
CELERIS·F
V·S·L·M

Proxumis Grâtus, Celeris f(ilius), v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

« Aux Proxumes, Gratus, fils de Celer, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu ».

Vincens & Baumes, *Top. de Nismes*, p. 575, n. 41; A. Colson, *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1850-51, p. 45; A. Pelet, *Catal. du Musée de Nimes*, p. 193 (édit. 1863); A. Aurès, *Antiq. de France*, t. 33, p. 101 du Bulletin, & *Mém. inédit*, p. 16.

Vincens & Baumes, A. Colson, Pelet, l. 1, PROXVMIS; l. 2, GRATVS.

34

Sur un autel votif trouvé, en décembre 1864, dans la banlieue de Nimes, près d'une carrière du chemin d'Alais. Resté pendant longtemps en la possession de M. Louis Goutarel, ouvrier terrassier, à Nimes, qui l'avait trouvé, cet autel vient d'être acquis par le Musée. — Hauteur, $0^{m}20$; largeur, $0^{m}07$.

CALV
INA·P
SVIS
V·S·L·M

Calvina P(roxumis) suis v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

« Calvina à ses Proxumes, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu ».

C'est le premier de ces petits monuments votifs sur lequel le nom des Proxumes n'est indiqué que par le sigle P; mais ce n'est pas le seul (voir le numéro suivant).

A. Pelet, *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1864-65, p. 107; A. Aurès, *Mém. de la Soc. des Antiq. de France,* t. 33, p. 101 du Bulletin; *Mém. inédit,* p. 25.

35

Conservé depuis longtemps au Musée de Nimes, & trouvé sans aucun doute à Nimes. — Une cassure a fait disparaître la dernière lettre de la l. 1; cette lettre était certainement un A; il en reste encore quelques traces. — Hauteur, 0m20; largeur, 0m10.

VRASSI▪

P·S·V·S·L·M

Vrassi[a] *P(roxumis) s(uis) v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

« Vrassia à ses Proxumes, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu ».

Vrassia, encore un nom gaulois de femme. — En somme, plus des trois quarts des autels, aujourd'hui connus, dédiés aux Proxumes l'ont été par des femmes.

L'élément *Vra, vre, vrit* est assez commun dans les noms gaulois, & le masculin de *Vrassia* peut être rapproché du nom gaulois *Vrassius,* qui figure sur un autel au dieu Abellio, dont l'inscription a été publiée par Dumège, dans son *Archéologie pyrénéenne.*

Pelet, *Des anc. Thermes de Nimes,* p. 132; *Catal. de la Maison-Carrée,* p. 196 (édit. 1863).

Pelet, l. 1, VRASSI; l. 2, V·S·L·M.

36

Voici à coup sûr le plus grand autel aux Proxumes parmi tous ceux qui nous ont été conservés. Il a 1m50 de hauteur sur 0m58 de largeur & 0m43 d'épaisseur. C'est un véritable monument, dont les dimensions semblent contredire l'idée qu'on s'était faite jusqu'ici, d'après les nombreux autels aux Proxumes, dont les dimensions minuscules & la simplicité (pour ne pas dire la grossièreté) d'exécution indiquaient qu'ils étaient destinés à rester enfermés dans les laraires. Celui-ci, bien évidemment, n'a pas été fait pour entrer dans un laraire; il était sans doute dressé dans le jardin de quelque riche propriétaire de la Camargue.

C'est Noble de la Lauzière qui l'a publié le premier, en 1807. Le capitaine Achille Colson (*Rech. sur le culte des Proxumes,* 1851) le croyait perdu, lorsque, en 1856, M. Aug. Pelet l'a retrouvé dans une terre appelée « la terre de la Tombe » & dépendant du domaine de l'Auricet, ou mieux Lauricet, situé sur la rive gauche du Petit-Rhône & appartenant à son gendre, M. Emile Causse. Mme veuve Causse vient d'en faire don au Musée (novembre 1879).

La pierre est fruste, ayant été exposée pendant des siècles aux émanations salines du vent marin. La cinquième & la sixième lettres de la première ligne ont disparu, mais peuvent être suppléées d'une manière incontestable.

ATTI■ ■RIMA
PROXSVMIS
SVIS

Atti[a P]*rima Proxsumis suis.*

« Attia Prima à ses Proxumes ».

Noble de la Lauzière, *Abrégé chronol. de l'histoire d'Arles*, n. 6; Ach. Colson, *Rech. sur le culte des Proxumes,* dans *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1850-51, p. 45; A. Pelet, *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1856-57, p. 21; Aurès, *Mémoire inédit,* p. 17; *Antiq. de France,* p. 101 du Bulletin.

Noble de la Lauzière & Colson, l. 1, ATILIA.

37

Petit autel votif, sur pierre tendre. — Les caractères, menus & mal formés, semblent avoir été gravés avec un couteau, ou du moins par une main peu habituée à manier le ciseau du lapicide. — Il a été trouvé tout récemment (17 octobre 1879), dans un fossé de la plaine, près du château du Luc, par M. Henri de Fornier, sous-bibliothécaire, qui en a fait don au Musée. — Quelques éclats de la pierre, à gauche, ont emporté deux lettres au commencement de la première ligne, ainsi que la première lettre des lignes 2 & 4; mais la lecture ne nous laisse aucun doute. — Hauteur, 0m20; largeur, 0m09.

..MANIA
.ROXVMIS
SVIS
. V S

[Ro]*mania* [P]*roxumis suis* [v(otum)] *s(olvit)*.

« Romania à ses Proxumes, en accomplissement de son vœu ».

Le nom de *Romania* se rencontre assez fréquemment. Il y en a quatre dans les *Index* de Gruter, & nous le retrouverons sur nos épitaphes nimoises.

38

Sur un cippe en forme d'hermès, trouvé à Nimes vers 1750. — Séguier, dans ses *Notes volantes*, a laissé en blanc le nom du particulier chez lequel ce cippe se trouvait de son temps; mais nous venons de le retrouver dans une maison de la rue Becdelièvre, dont le propriétaire, M. Dégremont, en a fait don au Musée. — Hauteur, 1m58; largeur, 0m36. — A la partie supérieure, on remarque une profonde entaille, destinée, sans aucun doute, à recevoir une protomé, un buste. Ce cippe est bien conservé & les caractères sont de la plus grande pureté.

G·C·N̄
ASCANIVS
SER

G(enio) C(aii) n(ostri) Ascanius, ser(vus).

« Au Génie de notre maître Caius, Ascanius, son esclave ».

La lecture *G(enio) c(oloniae) n(ostrae)*, qui a été donnée par la *Topographie de Nismes* & reproduite par Dumège, ne saurait être admise. Ce cippe n'a aucun des caractères de l'autel votif. Au contraire, sa forme d'hermès & son entaille supérieure indiquent une protomé disparue, & rappel-

lent tout-à-fait ces cippes honorifiques, que les esclaves, les affranchis & les clients élevaient en l'honneur d'un maître ou d'un patron, pour le remercier de quelque bienfait reçu.

Séguier, *Notes volantes,* 13802, 5, p. 53; Vincens & Baumes, *Top. de Nismes,* p. 571, n. 11; *Hist. de Lang.,* édit. Dumège, t. 1, p. 633, n. 5.

39

On ignore la provenance exacte de ce cippe-hermès, mais on peut affirmer qu'il a été trouvé à Nimes, vers la fin du seizième siècle. Gruter en donne, d'après les papiers de Scaliger (*e Scaligeri schedis*), une lecture assez incorrecte; celle de Grasser est fidèle, sauf les lettres liées & les accents, qu'il a négligés, comme du reste tous ceux (à l'exception de Guiran & de Séguier) qui ont jusqu'à présent transcrit ou publié cette inscription. — Dans le manuscrit de Guiran, ce cippe est indiqué comme se trouvant *Nemausi, apud D. Chalassium*. Ménard le place à la « maison de madame des Isles, rue Dorée ». Il était depuis assez longtemps encastré dans le mur du jardin de la maison Séguier, au fond à droite. Il vient d'être donné au Musée par M. Léop. Cabane. Les caractères, très-menus, comme le sont d'ordinaire ceux des cippes-hermès, sont élégants & soignés. — La partie supérieure, qui portait sans doute le buste de Lucretius Calidianus, a été abattue. — Hauteur actuelle, 1m30; largeur moyenne, 0m23.

L·LVCRÉTIO
CALIDIÁNO
C·PARVCIVS
TROPHIMVS
ET·CALÍDIA
DÓRIS·LÍB

L(ucio) Lucrétio Calidiáno C(aius) Parucius Trophimus & Calidia Dóris, lib(erti).

« A Lucius Lucretius Calidianus, Caius Parucius Trophimus & Calidia Doris, ses affranchis ».

Le gentilice PARVCIVS est extrêmement rare; cependant nous rencontrerons, au chapitre des inscriptions funéraires, une affranchie du nom de *Parucia Concessa*.

Lorsque Calidia Doris, de concert avec son coaffranchi Parucius Trophimus, éleva ce petit monument honorifique à Lucretius Calidianus, elle devait être assez âgée, puisque (ainsi que l'indique le gentilice *Calidia*) elle avait été affranchie par le grand-père maternel de Lucretius.

Rulman, *Inv. des épit., &c.*, p. 98; Guiran, *Msc.*, cap. 13, p. 143; Séguier, 13801, pl. 72, n. 3; Gruter, 877, n. 3; Grasser, *de Nemaus. antiq. Dissert.*, p. 62 (& 72, édit. de 1607); Ménard, t. 7, p. 411.

Rulman & Gruter, l. 2, CALDANO; l. 3, PARVEIVS. — Rulman, l. 4, TROPHYMVS.

40

Cippe-hermès trouvé, en 1863, dans l'Amphithéâtre, lors des travaux exécutés par M. A.-H. Révoil, architecte, pour la restauration du *podium*, & transporté alors au Musée. — Hauteur totale, $1^{m}48$; largeur, $0^{m}26$. — Au sommet, on remarque l'entaille destinée à recevoir la protomé. — Dans la partie supérieure de l'encadrement, on lit :

SEX · VIRILLIO
SEX · FIL · VOLT
SEVERINO
$\overline{\text{IIII}}$VIR · IVR
DIC · PONTIFIC
PRAEF · VIGIL
ET · ARMORVM
PRIMITIVOS
LIB

Sex(to) Virillio, Sex(ti) fil(io), Volt(inia tribu), Severino, quatuorvir(o) jur(i) dic(undo), pontific(i), praef(ecto) vigil(um) & armorum, Primitivos, lib(ertus).

« A Sextus Virillius Severinus, fils de Sextus (Virillius), de la tribu Voltinia, quatuorvir judiciaire, pontife, préfet des vigiles & des armes, Primitivus, son affranchi ».

La terminaison *os* du nom de l'affranchi *Primitivus* peut sembler gauloise, mais elle est latine aussi. Quintilien dit formellement que, de son temps encore, les mots terminés en *vus* s'écrivaient *vos;* c'est pour cela qu'on trouve si souvent, dans les inscriptions, *vivos* pour *vivus, servos* pour *servus*. Cette orthographe a de plus l'avantage de dater approximativement notre texte, qui pourrait être du premier siècle.

A.-H. Révoil, *Mém. de l'Acad. du Gard,* année 1863, p. 125.

41

Trouvé à Nimes, vers le milieu du dix-huitième siècle, cet autel votif, acquis par Fléchier de Saint-Julien, passa ensuite du cabinet de cet amateur dans celui de Séguier, qui le légua à l'Académie. C'est ainsi qu'il est arrivé au Musée de la Maison-Carrée, dans une vitrine duquel il a été longtemps conservé. — Hauteur, 0m24; largeur, 0m12.

IVNONIB
MONTAN
CINNAMIS
V·S

Iunonib(us) montan(is) Cinnamis v(otum) s(olvit).

« Aux Junons de la montagne, Cinnamis, en accomplissement de son vœu ».

Ces *Iunones* étaient des divinités topiques tout-à-fait analogues aux *Matronae,* dont le nom est d'ordinaire suivi de celui du lieu qui se met sous leur protection. L'analogie des *Iunones* & des *Matronae* a été démontrée par M. Rob. Mowat, dans *Mélusine, revue de mythologie & de littérature populaire,* 1re année, p. 515.

Il y avait d'autres *Iunones,* qui, comme on le verra par les trois inscriptions suivantes, étaient

pour les femmes ce que les *genii* étaient pour les hommes, c'est-à-dire des génies individuels.

Cinnamis est un nom de femme. Le masculin *Cinnamus* est assez rare en épigraphie. Cependant nous verrons plus loin un autel votif dédié à Isis par un *Cinnamus*.

Séguier, *Notes volantes,* 13802, 1, p. 7, & 5, p. 47; Ménard, t. 7, p. 247; Millin, *Voyage dans les dép., &c.,* t. 4, p. 275; *Hist. gén. de Lang.*, édit. Dumège, p. 634, n. 11; Orelli, n. 1324; J.-F.-A. Perrot, *Hist. des Ant. de la ville de Nismes* (1846), p. 212; A. Pelet, *Catal. du Musée de Nimes,* p. 193.

Séguier (1, p. 7), l. 1, IVNONIBVS. — Perrot, l. 2, MONTIAN.

42

Il ne reste de ce cippe-hermès que la partie supérieure portant l'inscription. Ce fragment a été découvert, en 1861, dans des déblais exécutés à l'Amphithéâtre. — La dernière lettre de la l. 3 & la partie droite de la l. 4 ont été emportées par un éclat de la pierre. Conservé jusqu'à ce jour dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée, ce cippe est aujourd'hui dans le nouveau Musée épigraphique de la Ville. — Hauteur actuelle, 0m30; largeur, 0m25.

IVN

SEVERILL·N

ONESIM·LI

ORIN

Iún(oni) Severill(ae) n(ostrae) Onesim(us), li[b(ertus); C]*orin*[th(ius), ser(vus)].

« A la Junon de notre maîtresse Severilla, Onesimus, son affranchi; Corinthius, son esclave ».

Le *cognomen* SEVERILLA n'apparaît que deux fois sur nos inscriptions nimoises. On le remarque sur un très-curieux autel votif à la Fièvre Quarte.

La ligne 4 pourrait être autrement suppléée.

On pourrait lire, par exemple : CORIN*thias ser(va)* ou CORINN*a ser(va)*.

A. Pelet, *Cat. du Musée de Nimes* (1863), pp. 86 & 226; E. Germer-Durand, dans *Mém. de l'Acad. du Gard,* année 1872, p. 88.

Pelet, l. 2, SEVERILLIN̄; l. 3, ONESIMI F.; l. 4 COBIN...

43

Sur le tailloir d'un chapiteau rectangulaire, en pierre calcaire dure & veinée, découvert à Nimes en 1742, conservé depuis lors dans le Temple de Diane, & transporté aujourd'hui dans le Musée épigraphique de la Ville. — L'inscription est gravée en beaux caractères grecs, d'un style tout à fait archaïque. Les mots sont écrits à la suite les uns des autres, sans intervalles ni signes séparatifs. — « Séguier, qui l'a parfaitement transcrite dans ses *Notes,* n'en donne aucune explication; Ménard ne la rapporte point » (COLSON). — Voici les dimensions de ce chapiteau, très-exactement relevées par M. Aurès : tailloir rectangulaire, longueur, $0^{m}889$ sur le côté de l'inscription, & $0^{m}885$ seulement sur le côté opposé; largeur, $0^{m}553$; hauteur totale du chapiteau, $0^{m}162$; hauteur des lettres, $0^{m}030$.

« La face supérieure de ce chapiteau est parfaitement plane dans toute son étendue, tandis qu'au contraire la face inférieure, servant autrefois de lit de pose, est sensiblement convexe..... Il convient de signaler, sur la face supérieure, trois cavités, qui sont incontestablement les trous de scellement d'un objet jadis placé au-dessus, & cette appréciation est confirmée par l'existence actuelle, dans la plus grande de ces trois cavités, d'une quantité assez notable de plomb, qui se trouve au fond de la plus petite des deux mortaises qu'on remarque dans l'intérieur de cette cavité. Les deux autres ne présentent pas de sem-

blables mortaises, & sont très-irrégulières dans leur forme » (Aurès).

■ΑΡΤΑΒ■■ΙΛΛΑΝΟΥΙΑΚΟΣΔΕΔΕ

ΜΑΤΡΕΒΟΝΑΜΑΥΣΙΚΑΒΟΒΡΑΤΟΥΔΕ

[Κ]αρτα Β[ιδ]ιλλανουιακος δεδε Ματρεβο Ναμαυσικαβο βρατουδε.

Karta (vel *Garta*) *Bidillanoviacus dedit Matribus Namausicabus,* (*ex*) *imperio* (?).

« Karta, de Bedilhan, a consacré (cet autel) aux Mères nimoises, par leur ordre ».

La formule *ex imperio,* par laquelle M. Pictet traduit le βρατουδε de notre texte, se retrouve sur plusieurs dédicaces aux *Matrae* ou *Matronae.*

Ce culte des Mères (*Matres* ou *Matrae*) était très-répandu en Gaule, & il y a lieu de penser qu'il n'était pas sans quelque relation avec le culte de nos Proxumes arécomiques.

Séguier, *Notes volantes,* 13802, 1, p. 10; A. Colson, dans *Mém. de l'Acad. du Gard,* année 1850-51, p. 75; A. Pelet, dans *Mém. de l'Acad. du Gard,* année 1851-52, p. 119; Aurès, *Mémoire* (inédit) *sur un chapiteau gallo-grec du Nymphée de Nimes;* Ad. Pictet, *Nouvel essai sur les inscr. gauloises,* p. 51; *Dict. archéol. de la Gaule* (publié par la Comm. de la carte des Gaules), inscr. gauloises, n. 1; *Lettre de M. R. Mowat à M. E. Germer-Durand,* du 21 juillet 1879.

44

Découvert à Nimes, en 1760, dans une maison du Cours-Neuf, ce petit autel votif faisait partie des collections léguées par Séguier à l'Académie Royale de Nimes. Aux premières années de ce siècle, Millin l'a trouvé à la Bibliothèque de la Ville. Transporté à la Maison-Carrée, lorsqu'on y réunit un musée lapidaire, il y a été conservé jusqu'à ces derniers temps. L'inscription est en caractères rustiques. — Hauteur, 0^m21 ; largeur mesurée sur le plus grand côté de la base, 0^m14.

MATRIS
L·CLASSIVS
V·S·L·M

Matris L(ucius) Classius v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

« Aux Mères, Lucius Classius, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu ».

Nous ne connaissons pas d'autre exemple du gentilice *Classius*. Parmi les dérivés de la même racine, les Index ne donnent que *Classicus, Classicianus* & *Classidius*.

Millin, *Voy. dans les dép. du midi de la France*, t. 4, p. 274; J.-F.-A. Perrot, *Hist. des Antiq. de Nismes* (1846), p. 211; Pelet, *Cat. du Musée de Nimes* (1863), p. 191; Aurès, *Mém. de l'Acad. du Gard*, année 1868-69, p. 8.

Millin, l. 2, CLASSIV.

45

Découverte, en 1862, dans la commune de Nages-&-Solorgues, canton de Sommière, « dans les fondements d'un jambage de voûte » de la maison de M. Penot, cette base d'édicule ou de *porticus* a 0m82 de hauteur, sur 0m55 de largeur & 0m25 d'épaisseur. — M. Penot avait fait don de cette pierre au Musée de la Maison-Carrée, & jusqu'en 1879 elle est restée déposée, sous le n. 65, dans l'enceinte extérieure. — L'inscription, répétée sur les deux faces opposées de cette base, est tracée en beaux caractères & entourée d'une frise élégante.

NVMINI
AVGVSTORVM

—

NVMINI
AVGVSTORVM

Númini Augustórum.

« A la divinité des Augustes ».

M. Pelet a pensé que « le style de ce petit monument, la forme des lettres de sa double inscription, la mention de plusieurs Augustes, à la divinité desquels il était consacré, devaient le faire

« rapporter à Marc-Aurèle & Lucius Verus, ces fils adoptifs d'un empereur originaire de la cité de *Nemausus* », ou qui du moins se rattachait par sa famille au pays des Volces Arécomiques. — Nous adoptons volontiers cet avis, & nous ajouterons que le mot AVGVSTORVM, écrit tout au long, au lieu d'être exprimé par l'abréviation AVGG, est encore une raison en faveur de cette attribution; car, suivant Borghesi (*Œuvr. compl.*, t. 1, p. 216), rappelant une observation de Marini (*Frat. Arv.*, p. 84), « on n'a pas d'exemple certain de l'emploi de ce sigle antérieur à Marc-Aurèle & à Verus »[1]. Le règne simultané de Marc-Aurèle & de Verus répondant aux années 161-170 de notre ère, c'est entre ces deux dates qu'un Gallo-Romain d'un *vicus* de la Vaunage aurait dressé, à la « divinité » des deux fils adoptifs d'Antonin, l'édicule dont la base nous est restée.

Les accents au-dessus de l'v & de l'o de chacune de ces inscriptions identiques sont d'une suprême élégance.

A. Pelet, *Mém. de l'Acad. du Gard,* année 1862, p. 204; *Catal. du Musée de Nimes* (édit. 1863), p. 69.

Pelet ne donne pas les accents.

[1] Allmer, *Inscr. antiq. de Vienne,* t. 3, p. 131.

46

Trouvé, en 1699, « dans une des anciennes chambres ou pièces souterraines découvertes au fond d'un puits, dans la vigne d'un particulier nommé Monteil, près de la Tour-Magne », cet autel votif a été conservé longtemps au Temple de Diane sous le n. 92. — Hauteur, 0m54; largeur, 0m20.

T·SAVINIS
ORNATR·F
HISIDI·V·S·L·M

T(itia) Savinis, ornatr(ix), f(ecit) Hisidi v(otum) s(olvens) l(ibenter) m(erito).

« Titia Savinis, femme de chambre, a élevé cet autel à Isis, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu ».

Les femmes ne portant pas de prénoms, le T qui précède SAVINIS représente nécessairement un gentilice, comme *Titia*, ou tout autre ayant la même initiale : *Tullia, Terentia, &c.*

Savinis est le féminin de *Savinus* (altération de *Sabinus*, par suite de la prononciation provinciale *v* = *b*), comme *Cinnamis* (voir n. 41) est le féminin de *Cinnamus, Cosmis* de *Cosmus, &c.*

Ménard traduit le mot *ornatrix* par « coëfeuse ou femme de chambre », & nous croyons cette traduction exacte. Les *ornatrices* sont mentionnées dans Ovide (*Ars am.,* 3,238) & dans Suétone (*Claud.,* 40). Ce titre est assez fréquent dans les inscriptions (ORELLI-HENZEN, nos 1320, 2378, 2933, 4212, 4443, 4715, 6285).

L'aspiration *Hisidi* mérite d'être remarquée. On lit, sur une inscription de Rome, HOSIRI pour OSIRI (SPON, *Ignot. Deor. arae,* p. 52).

Ménard, t. 7, pp. 104 & 235; A. Pelet, dans *Mém. de l'Acad. du Gard,* année 1851-52, p. 125.

Ménard, l. 2, ORNATR · E..... — Pelet, l. 2, ORNAT · F.

47

Dé de pierre dure, ayant servi de base à un autel de la Victoire Auguste, « trouvé dans les décombres des anciens bains bâtis sur les bords de la Fontaine » (MÉNARD). — Brisée en haut & en bas, sur sa face antérieure, cette pierre conserve encore une partie de la moulure qui encadrait l'inscription; &, sur sa face latérale droite, on retrouve un reste de moulure indiquant l'existence d'une corniche qui a été abattue. En restituant cette corniche & la partie horizontale de l'encadrement qui devait nécessairement se trouver au-dessous, on se convainc que l'inscription est complète par en haut. C'est donc à tort que l'Académie des Inscriptions, Ménard & ceux qui les ont suivis ont affirmé qu'« il manque la première ligne, qui devait sans doute contenir le nom de quelque principale divinité ». — Malgré l'indication de Maffei, qui fait suivre la l. 6 d'une ligne de points, notre inscription, complète par en haut, l'est aussi par en bas, comme le prouve un reste d'encadrement qu'on remarque à gauche. — Hauteur, 0m64; largeur, 0m67; épaisseur, 0m37.

VICTORIAE
AVG
M · VALERIVS
SEVERVS · PoNTIF
EX · STIPE
VELA · ET · ARAM

Victoria[e] *Aug*(*ustae*) *M*(*arcus*) *Valerius Severus, pontif*(*ex*), *ex stipe vela & aram.*

« A la Victoire Auguste. Marcus Valerius Severus a fait faire cette édicule (autel & rideaux) aux frais du collége dont il est le pontife ».

C'est par distraction que les auteurs du Mémoire inséré dans le Recueil de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres reprochent à Ménard d'avoir traduit le mot *vela* par « tapisserie ». Comme eux & avant eux, il a interprété ce mot par « rideaux ».

Il ne s'agit pas ici, comme Ménard semble le croire, d'un temple à la Victoire Auguste, mais d'un simple *porticus,* d'une édicule se composant — 1° de la base, qui nous est restée plus ou moins intacte, avec son inscription; — 2° de la statue ou statuette de la déesse surmontant cette base; — 3° de quatre colonnettes encadrant la statue; — 4° des *vela* ou « rideaux » allant d'une colonnette à l'autre.

Cette édicule avait été élevée par le pontife M. Valerius Severus, *ex stipe,* c'est-à-dire aux frais du trésor particulier de l'œuvre ou confrérie qu'il représentait.

Séguier, *Notes volantes,* 13802, 1, p. 2; 4, pp. 9 & 28, & 5, p. 58; Muratori, *Append.*, p. 1984, n. 6; *Mém. de l'Acad. des Inscr. & B.-L.*, t. 14, p. 111; Maffei, *Mus. Veron.*, p. 413; Ménard, t. 7, p. 241; *Hist. gén. de Languedoc,* édit. Dumège, t. 1, p. 634, n. 14; Pelet, dans *Mém. de l'Acad. du*

Gard, année 1851-52, p. 115; Herzog, *Append. epigr.,* n. 148.

Muratori, l. 1, VICTORI. — *Acad. des Inscr.,* l. 4, SERVERVS · PONTIF. — Pelet, l. 4, PONT · L · F. — *Acad. des Inscr.,* Ménard, Dumège, Pelet, une ligne de points au commencement, comme si l'inscription était incomplète par en haut. — Maffei, une ligne de points à la fin, comme si l'inscription était incomplète par en bas.

48

Trouvée, à la fin du seizième siècle ou au commencement du dix-septième, à Lédenon[1], cette base d'édicule fut d'abord recueillie dans la maison du vicaire du lieu. C'est là que Guiran l'a vue & transcrite pour la première fois (*Ledonni, in aede vicarii, Msc.*, p. 23). Quelques années plus tard, elle entra dans sa collection, & il l'enregistra une seconde fois dans son *Msc.* (p. 179), avec cette mention : *Ledonni, nunc apud me.* Bien que Ménard dise que « la pierre n'existe plus; on ne sçait du moins ce qu'elle est devenue », elle était encore, de son temps, dans la maison de la rue Dorée qui avait appartenu à Guiran, & qui était celle de M. Lombard de la Tour. De chez M. Lombard, elle passa dans le jardin de Séguier. C'est une de celles dont M. Léopold Cabane vient de faire don au Musée.

Voici la note dont Séguier accompagne le texte de cette inscription, en le transcrivant dans ses *Notes volantes* : « Bloc de marbre[2] de 2 pieds trois pouces de long & d'environ 2 pieds de haut, tout quarré, sans corniche. Les lettres sont de mauvaise manière ».

[1] Lédenon, *villa Letinno* en 979 (*Cartul. de N.-D. de Nimes*, charte 74, p. 123), appartenait à l'archiprêtré de Nimes.

[2] C'est une erreur : cette base n'est pas en marbre, mais tout simplement en pierre de Lens.

LETINNONI·B·OP
IMPER·PONI
NEMAVSENSES

Letinnoni, b(ono), opif(ero), imper(averunt) poni Nemausenses.

« Au dieu Ledenon, bon, généreux, les Nimois ont fait élever cet autel ».

Nos ancêtres gallo-romains avaient reconnu avant nous les précieuses & saines qnalités du vin qu'a produit, de tout temps[1], ce coteau privilégié. C'est comme dieu protecteur de ce terroir fécond (*bono, opifero*) que *Letinno* reçoit ici l'hommage de leur reconnaissance.

Guiran, *Msc.*, cap. 1, p. 23, & cap. 15, p. 179; Séguier, 13801, pl. 4, n. 3, & 13802, *Notes volantes,* 5, p. 35; Sam. Sorbière, *Disc. & lettres sur div. matières,* lettre 77; Reinesius; *App. omiss. inscr.,* 2, p. 1008; Ménard, t. 7, p. 245; Dumège, réimpr. de l'*Hist. gén. de Lang.,* t. 1, p. 634, n. 7.

[1] La charte à laquelle nous renvoyons dans la note 1 de la page précédente mentionne l'échange d'une pièce de vigne située dans la *villa Letinno.*

49

Cet autel, trouvé en 1849, aux environs de Bagnols-sur-Cèze (Gard), faisait partie, il y a dix ans, du cabinet de feu M. Louis de Bérard, sous-bibliothécaire, qui en a fait don au Musée. — Hauteur, o 34; largeur, o^m 14.

DIIONA

Dijona.

C'est ainsi que nous croyons pouvoir transcrire ce nom, qui se prononçait sans doute *Diviona;* car on sait que la fricative palatale *j* représente parfois l'affaiblissement de *vi*, comme dans *Gajus* pour *Gavius*[1]. Ce nom paraît avoir été, chez les Gaulois, donné à un assez grand nombre de sources ou de cours d'eau. On connaît, entre autres, la *Divona* d'Ausone, Divonne (Ain), &c.

Notre *Dijona* ou *Diviona* était évidemment la nymphe protectrice du petit cours d'eau dans le voisinage duquel cet autel a été trouvé, & qui aujourd'hui s'appelle indifféremment la *Vionne* ou l'*Andiole*. C'est un ruisseau qui prend sa source sur la commune de Saint-Marcel-de-Carreiret[2], traverse celle de Sabran & se jette dans la Cèze, au moulin Bez, commune de Sabran.

A. Pelet, *Catal. du Musée de Nimes* (1863), p. 198; E. Germer-Durand, *Dict. topogr. du dép. du Gard*, p. 7, col. 2.

Pelet, GIIONA.

[1] *Divio*, capitale du *pagus Divionensis*, a donné *Dijon*.
[2] Canton de Lussan, arrondissement d'Uzès (Gard).

50

Parmi les menus débris antiques exhumés du sous-sol de l'Amphithéâtre en 1866, M. l'Architecte A.-H. Révoil a recueilli un petit autel votif, de 0^{m} 18 de haut & de 0^{m} 10 de large, portant une inscription dont la partie inférieure est si usée & si fruste que, à partir de la ligne 2, la lecture est fort incertaine.

Ce petit monument fut déposé, à l'époque de sa découverte, dans les vitrines du Musée.

IALON
ET·FOR
[illegible]ON[illegible]

Ialon... & For... ...on...

Des lettres encore visibles à la ligne 3, l'O seul & l'N sont bien certains. Remarquons que, contrairement à l'usage, la ligne 3 est en caractères un peu plus gros que les deux précédentes.

Ialona est sans doute le nom d'une divinité topique. Or, il existe, sur le territoire de la commune de Fournès, canton de Remoulins, un lieu connu sous le nom de *terre de Jaulon, Jalomp, Geolon, Gevolon*, où l'on voit encore les ruines d'une vieille église appelée *Saint-Georges-de-Gevolon*. On a trouvé de tout temps, dans les terres voisines de cette église ruinée, de nombreux débris de l'époque romaine.

E. Germer-Durand, *Mém. de l'Acad. du Gard*, année 1872, p. 208.

Lettre de R. Mowat (30 mai 1880).

51

Trouvé au même lieu & dans les mêmes circonstances que le précédent, cet autel votif est entré en même temps au Musée. Il est encore plus fruste & plus mutilé. La partie inférieure, qui portait sans doute le nom du dédicant après la formule votive, a été brisée; un morceau de la pierre manque aussi à droite. — Dimensions actuelles : hauteur, $0^{m}10$; largeur, $0^{m}09$.

Nous n'y pouvons relever que ce qui suit :

. . . . .
. . . . .
GOA■
V·S·L■

..... *Goa*... *v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) [m(erito)] .....

Un texte aussi mutilé ne permet guère de conjectures, & il semble bien qu'il faille renoncer à tout essai d'interprétation. On peut cependant le rapprocher d'une inscription de Vaison, donnée par Séguier (msc. 13810, 104, 16), & qui porte : *Dullovi* | *M · Licinius* | *Goas* | *v · s · l · m* |

Le surnom Goas paraît être gaulois.

52

Sur un dé carré, en pierre dure, de 0m15 de côté. La ligne 1, qui contenait le nom du dédicant, a disparu par l'effet d'une fracture, qui a emporté également la partie supérieure des cinq lettres composant la ligne 2; mais, en rapprochant les deux lignes, ou plutôt la moitié de ligne (en hauteur) & la ligne qui nous restent, d'une inscription fragmentaire donnée par Ménard (t. 7, p. 469), d'après Guiran (*Msc.*, c. 15, p. 179), peut-être ne serait-il pas impossible de le découvrir. On lisait, en effet, sur ce fragment, trouvé dans les ruines de l'église Saint-Pierre de Laugnac (commune de Lédenon) : C·DOMITIVS MARTI ..... Les points dont Guiran fait suivre ce texte indiquent bien que la fin de l'inscription manquait. *C. Domitius* pourrait donc être l'auteur de ce vœu à Mars, le dédicant de notre autel. Ce qui vient à l'appui de cette restitution, c'est qu'on a trouvé, à Uzès, l'épitaphe d'un soldat de la quinzième légion nommé précisément C·DOMITIVS, sans *cognomen*, comme ici. — Hauteur actuelle, 0m20; hauteur probable 0m30; largeur, 0m15.

C. Domitius

MAKII

V·S·L·M

[C(aius) Domitius] *Marti v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

« Caius Domitius à Mars, en accomplissement de son vœu ».

53

Ce bas-relief votif, dont l'inscription n'a été relevée par aucun auteur, pas même par Séguier, qui cependant l'avait recueilli dans son jardin, vient d'être donné au Musée par M. Léopold Cabane (de Florian), membre du Conseil général, aujourd'hui propriétaire de la maison Séguier. — Toute la partie supérieure, où se trouvaient tracées les deux premières lignes a été emportée par une cassure. — Au-dessous de la formule votive, on voit sculptés un bélier & une tortue. — Hauteur actuelle, 0m47; largeur, 0m31.

. . . . . .
. . . . .
V · S · L · M

[Mercurio .....] *v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

L'association, sur ce bas-relief, du bélier & de la tortue nous indique que cet autel avait été élevé à Mercure. On sait, en effet, que le bélier & la tortue sont, aussi bien que la bourse & le caducée, les attributs caractéristiques de cette divinité. (Voir Montfaucon, *L'Antiq. expliquée,* t. 1, pp. 129, 130; Caylus, *Recueil d'Antiq.*, t. 1, p. 133; Chabouillet, *Catal. des camées & pierres gravées, de la Bibl. impér.,* nos 1604, 1605.) Lettre de M. Robert Mowat, 1880.

54

Autel en pierre dure, trouvé, vers 1840, dans la Silve Godesque, dans une terre contiguë au domaine de Saint-Jean[1], commune d'Aigues-mortes. Donné, il y a vingt-cinq ans, par M. Saint-Alban Maurin, de Vauvert, à M. E. Germer-Durand, qui vient d'en disposer en faveur du Musée. Il est haut de 0m24, large de 0m12; les lettres ont 0m02 de hauteur. On y lit :

S I L V A N O
VOTVM · PRO
A R M E N T O

Silvano votum pro armento.

« A Silvain, vœu pour la conservation d'un troupeau ».

Comme on le voit, c'est un vœu fait à Silvain pour la conservation d'un troupeau de gros bétail (c'est le seul sens du mot *armentum*). — L'inscription ne nous dit pas le nom de l'auteur de ce vœu; l'absence des sigles S · L · M nous laisse même ignorer si l'adorateur de Silvain vit prospérer son troupeau & s'il fut *voti compos;* mais ce que nous

[1] Ancienne commanderie du grand-prieuré de Saint-Gilles, où l'on a trouvé, à plusieurs reprises, des monnaies romaines & des débris antiques.

[illegible] l a été trouvé, [illegible] scription qu'il [illegible] este monument [illegible] *ade* ou quelque [illegible]

[illegible] verte de mon- [illegible] ent, allant de [illegible] é faite dans ce [illegible] M. de Roussel.

[illegible] *de l'Acad. du* [illegible] nthéric, *Villes* [illegible]

[illegible] o, pp. 156-172.

55

Moulage en plâtre d'un autel aux Proxumes trouvé, en 1872, à Clansayes (Drôme). L'original appartient aujourd'hui à M. Ludovic Vallentin, juge au tribunal de Montélimar, qui a bien voulu, à la demande de M. Aurès, autoriser le Musée de Nimes à en prendre un moulage. — Sa hauteur est de $0^{m}42$; sa largeur de $0^{m}19$. — Deux bustes de femmes, vues de face, mais très-mutilés, se distinguent encore dans la partie supérieure, qui est en forme de niche cintrée.

PROXSVM■■
SVIS·BAEBI■
EROE■

Proxsum[is] *suis Bacbia Eroe* (?) ...

« A ses Proxumes, Baebia Eroe ... ».

La dernière ligne seule offre quelques difficultés. Dans l'espace libre, à gauche de l'insolite *cognomen* EROE, on ne distingue aucune trace certaine de lettre. Là où M. Lud. Vallentin a cru voir un H, nous n'apercevons que quelques vagues linéaments.

Lud. Vallentin, *Notice sur un autel inédit consacré aux Proxumes* (1875), p. 4.

56

Petit autel votif brisé par le bas. — Le commencement & la fin de la ligne 2 manquent également, ainsi que la ligne 3, qui nous aurait donné le nom de la divinité à laquelle cet autel était dédié. — Hauteur actuelle, $0^{m}11$; largeur, $0^{m}08$.

. . . . . .
. . . . . .
CIRRI
ATVRN
. . . . . .

..... *Cirri*[us S]*aturn*[inus deo Nemauso].

« [Au dieu Nemausus] Cirrius Saturninus ».

Cerrius & *Cerricius* sont très-fréquents dans les inscriptions de Pompéi.

Ce fragment a été trouvé dans le bassin de la Fontaine en 1739, & c'est cette circonstance qui nous a fait supposer que le vœu de Cirrius s'adressait au dieu Nemausus.

Ce fragment était conservé au Temple de Diane sous le numéro 89. Ménard l'a passé sous silence.

Séguier, *Notes volantes*, 13802, 4, p. 9; A. Pelet, *Essai sur le Nymphée de Nimes*, p. 44, & *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1851-52, p. 124.

Séguier, l. 2, TVIN. — Pelet, l. 1, CIRRI; l. 2, TEN.

57

Autel trouvé à Nimes, en février 1855, prés de la Tour-Magne, dans l'enclos Boucoyran. — Hauteur, 0m22; largeur, 0m12.

LALIÆ
PRIMVLAE
PROXSVMIS
SVIS·■·■

Laliæ Primulæ (sic) *Proxsumis suis* [v(otum) s(olvit)].

« Lalia Primula à ses Proxumes, en accomplissement de son vœu ».

Les deux dernières lettres de la quatrième ligne, quoique grattées, se distinguent sur la pierre.

M. Aurès pense que, « dans le principe, l'inscription était ainsi conçue : LALIA | PRIMVLA | PROXSVMIS | SVIS·V·S. L'inscription ainsi rédigée fut conservée, sans aucune modification, tant que l'autel qui la portait resta exposé dans le laraire de Lalia, & c'est seulement après sa mort, & lorsqu'un de ses enfants voulut introduire cet autel, en souvenir de sa mère, dans son propre laraire, qu'il eut la pensée d'y faire graver : LALIÆ | PRIMVLÆ, en effaçant en entier la quatrième ligne ».

E. Germer-Durand, *Bull. de la Langue, de l'Hist. & des Arts de la Fr.*, t. 3, années 1855-56, p. 259; A. Aurès, *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. 33, p. 101 du Bulletin; *Mém. inédit*, p. 22.

[illegible] du travail de
[illegible] octobre 1880.

[illegible] été confiée par
[illegible] de Nimes à
[illegible] Dur[illegible] architecte dépar-
[illegible] ut du Ministère
[illegible]

[illegible] on, M. E. Ger-
[illegible] ble quantité de
[illegible] être extraites,
[illegible] partie des élé-
[illegible] placer en tête de
[illegible] completement
[illegible] à peu près ter-
[illegible] nt que possible,
[illegible] ention de leur
[illegible]



CHAPITRE II

INSCRIPTIONS GAULOISES

N. B. — Voir, comme inscription gauloise, le numéro 43 du chapitre Ier.

58

Inscription mentionnant une offrande à une divinité.

NIMES. — Prisme à base carrée, taillé assez grossièrement, incomplet en bas; trouvé dans la rue Lampèze, dans une réparation au pavage, en janvier 1876; transporté par les soins de M. E. Germer-Durand à la bibliothèque de la ville. L'inscription occupe deux faces adjacentes du prisme au-dessus d'une marge équivalente au tiers environ de la hauteur de la pierre. — Hauteur, 0^m39; largeur de chacun des côtés, 0^m217. Hauteur des lettres, 0^m04.

ΚΑCCΙ	ΤΑΛΟC
ΟΥΕΡCΙ	ΚΝΟCΔ
ΕΔΕΒΡ	ΑΤΟΥΔ
ΕΚΑΝΤ	ΕΝΑΛΑ
ΜΙΕΙΝΟ	ΥΙΙ

Gravure négligée & grossière. Les *sigma* en forme de C carrés; les O pourvus en haut, à gauche, d'un petit appendice relevé verticalemant ou infléchi, en forme de corne; l'Υ de la dernière ligne presque semblable à un V, à cause de l'extrême petitesse de son jambage de support, & suivi de plusieurs jambages droits. Une trace d'A ou de Λ, qui vient ensuite, est très-incertaine.

E. Germer-Durand, dans les *Procès-verbaux* de l'Académie de Nimes, du 26 janvier 1876. — *Revue des Sociétés savantes*, 1876, texte reproduit d'une manière incomplète : omission de la dernière ligne. — Bertrand, dans le *Bulletin des Antiquaires de France*, 1876; fautivement : OYERCIKAIOC au lieu de OYEPCIKNOC, & V à la dernière ligne au lieu de Υ. — Lentheric, *L'Orient & la Grèce en Provence*, 1878, p. 484.

Κασσιταλος Ουερσικνος δεδε βρατουδε καντενα λαμιει-νου .....

Cassitalus, Versi filius, dedit ex imperio .....

« Cassitalus, fils de Versus, a donné (*à telle* « *divinité*), d'après son ordre, (*telle chose*) ..... ».

On a déjà trouvé sur l'inscription n° 43 les mots δεδε & βρατουδε. La signification du premier de ces deux mots est connue d'une manière à peu près certaine. M. Mowat, de la Société des Antiquaires de France, président de la Société de linguistique, s'exprime ainsi au sujet de ce mot, dans une notice intitulée : *Explication d'une inscription céramique gauloise renfermant un nouveau verbe*, 1880, p. 6 (extrait des *Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions & belles-lettres) : « La signi-« fication de δεδε a été déterminée à l'aide du latin « archaïque *dede,* classique *dedit,* auquel tous les « philologues ont immédiatement songé; il y avait « en outre à faire un rapprochement non moins « frappant : c'était celui du verbe osque *deded* ». Quant à l'assimilation de βρατουδε à *ex imperio,* c'est par M. Pictet (*Nouvel essai sur les inscr. gauloises,* p. 51) qu'elle a été proposée.

Cette inscription a fourni à M. Aurès, de l'Académie de Nîmes, une nouvelle preuve à la suite de beaucoup d'autres de l'existence d'une ancienne mesure nationale usitée en Gaule dès longtemps avant la domination romaine, & ayant la même longueur & les mêmes divisions que le pied-de-roi français. Les 217 millimètres de chacun des côtés de notre monument sont, en effet, un multiple exact de cette ancienne mesure gauloise; ils répondent aussi juste que possible à 8 pouces du pied-de-roi, égaux eux-mêmes, d'après l'Annuaire du Bureau des longitudes, à $0^{m}216\ 56$.

59

Fragment paraissant avoir formé le couronnement d'un autel.

Uzès. — Couronnement avec corniche faisant retour sur les faces latérales; trouvé en 1869, à un kilomètre d'Uzès, dans une vigne, & donné par le propriétaire, M. Abauzit, alors maire adjoint d'Uzès. L'inscription est gravée au-dessous de la corniche, sur un bandeau plat qui semble avoir été la partie supérieure du dé, formé peut-être de deux pierres superposées. — Hauteur totale, 0m58; du bandeau, 0m13 1/2; longueur, 0m94. Hauteur des lettres, 0m07.

CENIKIOC✓ABPω

Le point entre les deux mots figurés par un V. L'inscription se poursuivait probablement sur la partie manquante du dé.

Aurès, Note dans les *Procès-verbaux* de l'Académie du Gard, 1868-69, p. 42. — E. Germer-Durand, *Découvertes archéol.* à Nimes & dans le Gard, 1868-69, premier semestre, p. 8.

Σενικιος Αβρω.

Senicius ..... = « Sénicius ..... ».

La physionomie du nom *Senicius* est plutôt latine que gauloise.

Il est permis de supposer, dans la partie manquante de l'inscription, la mention d'une offrande à quelque dieu ou déesse.

60

Nimes. — Angle supérieur droit d'une tablette de grès jaunâtre sans ornements, de provenance inconnue; précédemment à la Maison-Carrée, dans une vitrine spécialement affectée aux objets de bronze. — Hauteur, $0^{m}07$; largeur en haut, $0^{m}08$, en bas, $0^{m}05$.

. . . . .MBATI
. . . . . TOOΥ
. . . . . .TIM
. . . .

L'M au commencement de la première ligne réduite à son dernier jambage & à une petite partie du jambage incliné qui s'y rattache, le T au commencement de la seconde à la moitié droite de sa branche transversale & à la partie supérieure de sa haste verticale, les trois lettres de la dernière à leur moitié supérieure.

Aurès & E. Germer-Durand, Note dans les *Procès-verbaux* de l'Acad. de Nimes, 1879, p. 110. — Allmer, *Rev. épigr.*, p. 170.

M. Fr. Germer-Durand propose de lire, à la seconde ligne, comme sur l'inscription gauloise de Vaison, τοουτιος.



CHAPITRE III

INSCRIPTIONS PUBLIQUES

61

Fragment relatif à Auguste. — Avant J.-C. 23 à 19.

Nimes. — Fragment provenant d'une frise, avec une partie de l'architrave qui était placée au-dessous; extrait du déblai exécuté dans l'amphithéâtre pendant les années 1809 & 1810; actuellement & depuis cette époque au musée. — Hauteur, 0m54; longueur, 1m15.

..... *imp* · $\overline{\text{VIII}}$ TRIB · PO*t* .....

Lettres de très-bonne forme & très-bien gravées. La barre au-dessus de VIII terminée à gauche, ce qui fait voir que le nombre VIII est complet; l'O, à la fin de la ligne, incomplet à droite.

Notice sur les trav. de l'Acad. du Gard pendant l'année 1810, p. 385. — GRANGENT, C. & Sim. DURAND, *Descr. des monum. ant. du Midi de la Fr.*, I, pp. 6 & 37. — PERROT, *Hist. des ant. de la ville de Nismes*, 1829, p. 31; 1846, p. 43. — PELET, dans les *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1862, p. 200; *Catalogue du musée de Nimes*, 1863, p. 64. — E. GERMER-DURAND, dans les *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1863, p. 58; 1863-64, p. 153. — HERZOG, *Append. épigr.*, n. 97.

....., imperatori VIII, tribunicia potestate .....

« ....., *imperator* huit fois, revêtu de la puis-
« sance tribunicienne pour la ..... fois, ... ».

Plusieurs empereurs, pendant les deux premiers siècles, ont eu huit consulats ou huit fois le titre d'*imperator*; mais sur les seuls monuments d'Auguste & de Tibère la mention du consulat & celle du titre d'*imperator* précèdent la mention de la puissance tribunicienne, qui, à partir de Claude, vient habituellement & à peu près invariablement la première. Le fragment se rapporte donc à Auguste ou à Tibère, & alors certainement à Auguste, comme cela ressort de la dissertation qui suit, empruntée à M. E. Germer-Durand :

« Le chiffre VIII ne peut être celui d'un consu-
« lat, par la raison qu'Auguste ne prit sa première
« puissance tribunice qu'en l'an 731 de Rome,
« 23 ans avant notre ère, c'est-à-dire pendant son
« onzième consulat & son huitième impératorat.

« Ce chiffre VIII étant suivi de l'indication *trib.* « *pot.*, est donc nécessairement celui de l'impéra« torat. Or, la chronologie des *salutations impé*« *riales* d'Auguste nous apprend que ce prince « reçut le titre d'*imperator* pour la huitième fois « en 729, avant J.-C. 25, à propos de la victoire « remportée par Vinicius sur les Germains, & « pour la neuvième fois en 735, avant J.-C. 19, à « l'occasion de la restitution des enseignes prises « par les Parthes sur Antoine ». Ainsi les limites de la date autrefois exprimée sur l'inscription se renferment entre les années 729 & 735, avant J.-C. 26 & 19; mais elles peuvent encore, sinon avec toute certitude, au moins avec toute vraisemblance, être sensiblement rapprochées. Agrippa, délégué par Auguste, passa dans la Gaule une partie des années 734 & 735, avant J.-C. 20 & 19, &, au témoignage de plusieurs fragments qu'on trouvera plus loin (nos 63 & 64), marqua ce séjour par des actes de munificence envers la colonie de Nimes. Il y a très-grande apparence que le monument dont provient le présent fragment datait de cette époque.

L'inscription peut donc se restituer ainsi :

Imp(eratori) Caes(ari), divi f(ilio), Augusto, cos. XI, imp(eratori) VIII, trib(unicia) pot(estate) IIII.

62

Milliaire d'Auguste, le quatre-vingt-sixième sur la voie Domitia dans la direction de Narbonne à Nimes. — Avant J.-C. 3.

Milhau, dans le canton de Nimes. — Borne cylindrique, autrefois dans l'église de Milhau, où elle servait, en regard d'un milliaire de Claude, à soutenir l'arc du chœur; extraite de là il y a une vingtaine d'années, lors de la démolition de l'église, & apportée au musée. — Hauteur, 2m94. Diamètre, 0m65.

IMP CAESAR
DIVI F AVG PONTIF
MAXVMVS COS $\overline{\text{XII}}$
COS DESIGNAT XIII
IMP $\overline{\text{XIIII}}$ TRIBVNICIA
POTESTATE $\overline{\text{XX}}$

Guiran, *Msc.*, cap. 6, pp. 60-61. — Maffei, *Gall. antiq. selectae*, pp. 32-33. — Astruc, *Mém. pour l'hist. nat. de Languedoc*, p. 229, n. 1. — Ménard, 7, p. 453. — Séguier, 13801, pl. 5, n. 2. — Trenquier, *Notice sur Milhau*, p. 23. — Pelet, *Col. itin.*, p. 25, n. 3. — Aurès, *Bornes mill. du Gard*, p. 75. — E. Germer-Durand, Notes manuscrites.

… ustus, pontifex
… signatus XIII,
… e XX.

… du dieu, sou-
… désigné pour
… quatorze fois,
… ienne pour la
… ».

… ie romaine, à
… ème emplace-
… ailleurs l'an-
… qui soutenait,
… e, la voûte de

… retrouvés de la
… érotée, sur les
… quatre-vingt-
… uste, où il était,
… ionnette qui se
… ation des deux
… ême colonnette
… milliaire, pour-
… *Ugernum* & le
… milles. A cette
… suivent (n° 66).

63

NIMES. — Fragment paraissant provenir d'une frise; trouvé en 1742, « dans la cave d'une maison « située près de la porte de la Magdelaine » (MÉN.), ancienne rue des Étuves, actuellement de la Charité. Une moulure, qui régnait au-dessous de l'inscription & formait le bord inférieur de la frise, a été retaillée. — Hauteur, 0m27; longueur, 1m64. Hauteur des lettres, 0m15.

M · AGRIPPA · L · F · CO*s · iii* .....

L'M privée de son premier jambage vertical & de la moitié supérieure de son premier jambage biais; l'O réduit à une partie de son orbe du côté gauche.

MÉNARD, 7, p. 117. — MAUCOMBLE, *Ant. de la ville de Nismes & de ses environs* (1789), p. 41. — VINCENS & BAUMES, *Topogr. de Nismes*, p. 573, n. 26. — PERROT, *Hist. des ant. de Nismes* (1829), p. 83. — TEISSIER-ROLLAND, *Consid. du dieu Nemausus*, p. 100, & *Eaux de Nimes*, 3, p. 176. — PELET, *Nymphée de Nimes*, p. 34, & *Anc. thermes de Nem.*, p. 14. — HERZOG, *App. epigr.*, n. 93. — E. GERMER-DURAND, Notes manuscrites.

M. Agrippa, Lucii filius, consul III, ... (*coloniae dat*).

« Marcus Agrippa, fils de Lucius, consul trois « fois, (fait don de cet édifice à la colonie) ».

[illegible] isième fois en
[illegible] J.-C. 17.
[illegible] conformément
[illegible] te noblesse, il
[illegible] famille, mais
[illegible] *ognomen.*
[illegible] tait venu avec
[illegible] primé un sou-
[illegible] une seconde
[illegible] Auguste pour
[illegible] s, & y séjourna
[illegible] J.-C. 20, jus-
[illegible] ai de l'année
[illegible] ine inférieure
[illegible] éa, pendant ce
[illegible] qui, de Lyon,
[illegible] la Gaule : à la
[illegible] n & à la Médi-
[illegible] aussi qu'il aura
[illegible] es de l'édifice
[illegible] apportent l'in-
[illegible] de renseigne-
[illegible] rait téméraire
[illegible] cet édifice.

64

Nimes. — Fragments, au nombre de deux, paraissant provenir d'une frise; bordés d'une moulure en haut; découverts en 1740 (Mén.), parmi des débris amoncelés dans les aqueducs situés à l'extrémité méridionale du bassin romain voisin de la Fontaine, « & qui ont leur direction vers la « ville »; restés longtemps déposés dans le Temple de Diane. — Hauteur, 0m43; longueur, 1m35. Hauteur des lettres, 0m20.

M · AGRIPPa · *l* · *f* · *cos* · *iii* .....

L'A partagé de haut en bas par la cassure.

Ménard, 7, p. 78. — Séguier, *Notes volantes*, 13802, 4, p. 8. — Teissier-Rolland, *Eaux de Nismes*, 3, p. 284. — Pelet, *Nymphée de Nimes*, p. 33, & *Anc. thermes de Nem.*, p. 14. — Herzog, *App. epigr.*, n. 94. — E. Germer-Durand, Notes manuscrites.

M. Agrippa, Lucii filius, consul III, ... (*coloniae dat*).

« Marcus Agrippa, fils de Lucius, consul trois « fois, (fait don de cet édifice à la colonie) ».

Débris provenant peut-être du même édifice que le fragment précédent. L'inscription y aurait été, comme cela arrive souvent, répétée plusieurs fois. Peut-être aussi Agrippa a-t-il construit à Nimes deux édifices différents l'un de l'autre.

Caius César,
ant. J.-C. 6

nombre de
le pierre, qui
rise; trouvés,
ient de l'am-
tion était ren-
nt de moulu-
ngueur totale
. Hauteur des
e, 0m 19; de la

me. Les points
s cordiformes.
v. de l'Acad.
10, p. 392. —
de la ville de
6; *Lettres sur*
183 & 190. —
. du dieu Ne-
imes, 3, p. 176.
de l'Acad. du
p. 71. — Her-
Aurès, *Encore*
ém. de l'Acad.
E. Germer-Du-

C. Caesar, Augusti filius, consul designatus, patronus coloniae Augustae Nemausensium, xystum dat.

« Caius César, fils d'Auguste; consul désigné, « patron de la colonie *Augusta* de Nimes, donne « ce xyste ».

« Pour me faire honneur », dit Auguste dans ses *Res gestae* (ch. 14), « le sénat, d'accord avec le « peuple romain, a désigné consuls, dans le cours « de leur quinzième année, afin qu'ils prissent « possession de cette magistrature cinq ans plus « tard, Caius & Lucius Césars, mes fils, que le « destin m'a enlevés dans leur jeunesse ». Pour Caius, né en 734, avant J.-C. 20, & plus âgé de trois ans que son frère, cette désignation eut lieu en 748, avant J.-C. 6, & l'entrée en fonctions à l'âge de vingt ans, en 754, de J.-C. 1.

On apprend de Suétone (*Aug.*, 65) qu'Auguste, voulant initier de bonne heure au maniement des affaires publiques ses fils Caius & Lucius, désignés consuls, les envoya, malgré leur jeune âge, dans les provinces & auprès des armées : *Caium & Lucium teneros adhuc ad curam rei publice admovit & consules destinatos circum provincias exercitusque dimisit.* Les provinces dont parle Suétone sont vraisemblablement surtout les provinces césariennes, les seules dont Auguste se fût réservé le gouvernement, & les seules aussi où il y eût des armées. Caius vint-il jamais dans la Narbonnaise, province sénatoriale entièrement dépourvue

[illegible] nes? Nous n'en [illegible] vons très-sûre- [illegible] soin de le dire, [illegible] e de la colonie, [illegible] xpliquer sa mu- [illegible]

[illegible] ments [illegible] l'ins- [illegible] éblai de ruines [illegible] dont l'intérieur [illegible] maisons cons- [illegible] chés à l'édifice, [illegible] ste dont Caius [illegible] nes était voisin [illegible] tard.

[illegible] bienfait du jeune [illegible] été l'objet d'un [illegible] l'Académie de [illegible] *le pied gaulois,* [illegible] ensions de notre [illegible] romaines, n'arri- [illegible] ctionnaires très- [illegible] issibles dans la [illegible] dimensions, tra- [illegible] de-roi, qui était [illegible] des Romains, & [illegible] mination la me- [illegible] ontraire, que des [illegible] aussi que les [illegible] de rechercher [illegible] pairs ou carrés.

66

Milliaire de Tibère, le VI*e* *sur la voie Domitia, dans la direction de Nimes à Beaucaire. — De J.-C. 31-32.*

LIGNAN, sur la commune de Manduel. — Borne quadrangulaire, à base simplement dégrossie; autrefois enlevée de la voie romaine pour servir à la construction de l'église de Notre-Dame de Lignan, & non pas « à l'église de Cureboussot » (RULM., BÉNÉD.), endroit situé au delà de Manduel & où il n'y a jamais eu d'église; « *Mandolii, in* « *ecclesia diruta* » (GUIR.); « *ad Mandueli vicum* » (MAFF.); « *prope* Manduel *in agro* de Lignan » (SÉG.); « aujourd'hui (1877) servant de support à une « croix de pierre, sur le bord d'un champ au « quartier de Lignan, très-près du mas de la « Crau, sur l'emplacement de l'ancienne église « de Notre-Dame-de-Lignan depuis longtemps dé- « molie » (AUR.); apportée de là à Nimes & déposée au musée. — Hauteur, 2m97; largeur, 0m66.

TI · CAESAR
DIVI · AVG · F · AVG
PONTIF · MAX
TRIB · POT · XXXIII
REFECIT ET
RESTITVIT
V i

Les deux G, à la première ligne, à terminaison courbe.

Gruter, 153, 6. — Grasser, *De ant. Nem.*, p. 53. — Bergier, *Hist. des gr. chem. de l'Empire*, p. 714, n. 23. — Maffei, *Gall. ant.*, pp. 32-34. — Astruc, *Mém. pour l'hist. nat. de Languedoc*, pp. 221-222, n. 11, & p. 237, n. 14. — Ménard, 7, pp. 435 & 442. — Séguier, 13801, pl. 7, n. 1, & feuille add. à la fin, p. 83. — Pelet, *Col. itin. du Gard*, pp. 38-39, n. 3. — Aurès, *Bornes mill. du Gard*, pp. 120-132. — E. Germer-Durand, Notes manuscrites.

Ti. Caesar, divi Augusti filius, Augustus, pontifex maxumus, tribunicia potestate XXXIII, refecit & restituit. — VI.

« Tibère César Auguste, fils du dieu Auguste; « souverain pontife, revêtu de la puissance tribu- « nicienne pour la trente-troisième fois, a refait « & réparé (la route). — VI milles ».

On sait, dit M. Aurès, que les milliaires provenant des emplacements n° III & n° IIII ont été trouvés dans l'église de Saint-Martin-de-Quart, & ceux de l'emplacement n° V dans celle de Saint-Thomas-de-Couloures; on sait aussi que les quatre milliaires provenant de l'emplacement n° VII sont précisément ceux qui existent encore à Manduel & à Redessan. Les milliaires de l'église de Lignan ne peuvent donc avoir été pris que sur l'emplacement n° VI, d'ailleurs extrêmement rapproché du lieu où s'élevait autrefois, à environ un demi-kilomètre au sud-ouest, cette chapelle. La restitution du chiffre VI peut être aussi considérée comme certaine à cause de l'exigence de la symétrie.

67

Milliaire de Tibère, le VIIe *sur la voie Domitia, dans la direction de Nimes à Beaucaire. — De J.-C. 31-32.*

REDESSAN, dans le canton de Marguerittes. — Fragment présentant la partie supérieure d'une borne quadrangulaire; trouvé, en 1847, dans les démolitions de l'ancienne église de Redessan; employée bientôt après, la face inscrite laissée apparente, dans la construction d'un des murs du jardin du presbytère. — Hauteur, 1^{m}; largeur, $0^{m}70$.

TI · CAESAR
DIVI · AVG · F · AVG
PONTIF · MAX
TRIB · POT · XXXIII
REFECIT ET
RESTITVIT
VII

Les deux G, à la seconde ligne, à terminaison courbe; le chiffre VII, à la dernière, privé par la cassure de la pierre de la partie inférieure de ses trois lettres.

PELET, *Col. itin. du Gard*, pp. 44-45. — AURÈS,

Bornes mill. du Gard, pp. 135-137. — E. Germer-Durand, Notes manuscrites.

Ti. Caesar, divi Augusti filius, Augustus, pontifex maxumus, tribunicia potestate XXXIII, refecit & restituit. — VII.

« Tibère César Auguste, fils du dieu Auguste;
« souverain pontife, revêtu de la puissance tribu-
« nicienne pour la trente-troisième fois, a refait
« & réparé (la route). -- VII milles ».

Le VIIe emplacement sur la voie de Nimes à Beaucaire se trouve précisément à l'endroit connu sous le nom de Baraques de Curebussot, éloigné de Redessan de trois quarts de kilomètre seulement.

Ce n'est pas pour la construction de l'église, démolie en 1847, qu'avait été pris à la voie le milliaire de Tibère; c'est pour la construction d'une église plus ancienne, que celle-ci avait remplacé, & dans laquelle il servait probablement à soutenir la voûte, en compagnie d'un milliaire de Claude emprunté au même emplacement.

68

Fragment relatif à Drusus, fils de Germanicus. — De J.-C. 25 à 33.

Nimes. — Fragment d'une table de marbre; incomplet des quatre côtés; trouvé au seizième siècle à Nimes, & encastré alors dans un mur de la maison du sieur Tanneguy-Besserié, conseiller au présidial de Nimes : *apud D. de Besseriis* (Guir.), ancien couvent des Augustins de la rue Roserie, appartenant en dernier lieu à M. Dussaud, par qui l'inscription a été donnée à la ville. — Hauteur, 0m52; largeur, 0m58. Hauteur des lettres de la première ligne, 0m10.

druso · CAESAR*i*
*ge*RMÁNICI
filio · PRAÉF*ecto*
urbi . . . .

Grasser, *De Antiq. Nem.*, p. 198. — Rulman, msc. 13835, p. 8. — Guiran, msc., p. 49. — Séguier, msc. 13801, pl. 23. — Perrot, *Lettres sur Nimes & le Midi*, p. 195. — E. Germer-Durand, *Notes archéol.*, 1866, pp. 130-141.

Druso Caesari, Germanici filio, praefecto urbi, ...

« A Drusus César, fils de Germanicus; préfet « de Rome, ... ».

[illegible] édicatoire devait [illegible] ond fils de Ger- [illegible] de la colonie ni- [illegible] (TACITE, *Ann.*, [illegible]

69

Milliaire de Claude, probablement le quatre-vingt-sixième sur la voie Domitia, dans la direction de Narbonne à Nimes. — De J.-C. 41.

Milhau. — Borne cylindrique à inscription encadrée; autrefois dans l'église de Milhau, y formant, en regard d'un milliaire d'Auguste, l'un des piliers de l'arc du chœur, & servant en même temps à soutenir la chaire à prêcher, emploi pour lequel elle a été creusée parallèlement à son diamètre de deux profondes entailles horizontales, & aplanie sur une partie considérable de sa surface; transportée au musée de Nimes lors de la démolition de l'église, il y a près d'un quart de siècle. — Hauteur, 2^{m}90; diamètre, 0^{m}60.

TI · CLAVDIV S
DRVSI · F · CAESA R
AVG · GERMANIC
PONTIF · MAX · TRI B
POT · COS · DESIG
$\overline{II}$ · IMP · $\overline{II}$ · REFECIT

L'S de CLAVDIVS, à la première ligne; l'R de CAESAR, à la seconde; le B de TRIB, à la quatrième, rejetés, à cause de l'exiguité du cadre, plus petit que sur tous les autres milliaires de

Claude, au dehors de la moulure qui en forme le côté droit. Le chiffre II transporté, pour la même raison, de la fin de la cinquième ligne qu'il termine ordinairement, au commencement de la sixième. Les G de AVG & de GERMANIC, à la troisième ligne, & de DESIG, à la cinquième, terminés en spirale.

GUIRAN, *Msc.*, p. 60. — MAFFEI, *Gall. ant.*, pp. 32 & 34. — ASTRUC, *Mém. pour l'hist. nat. de Lang.*, p. 243, n. 23. — MÉNARD, 7, p. 454. — SÉGUIER, 13801, pl. 9. — TRENQUIER, *Notice sur Milhau*, p. 23. — PELET, *Col. itin.*, p. 60. — AURÈS, *Bornes mill. du Gard*, pp. 85-87. — E. GERMER-DURAND, Notes manuscrites.

Ti. Claudius, Drusi filius, Caesar Augustus Germanicus, pontifex maximus, tribnnicia potestate, consul, designatus II, imperator II, refecit.

« Tibère Claude César Auguste Germanicus, « fils de Drusus; souverain pontife, revêtu de la « puissance tribunicienne pour la première fois, « consul une fois, désigné pour un second consu- « lat, *imperator* deux fois, a refait (la route) ».

Milhau se trouvant précisément sur la voie romaine & sur le quatre-vingt-sixième emplacement, il paraît presque certain que les deux milliaires empruntés à cette voie pour la construction de l'église, celui-ci & celui d'Auguste, proviennent de cet emplacement.

70

Milliaire de Claude, le quatre-vingt-huitième sur la voie Domitia, dans la direction de Narbonne à Nimes. — De J.-C. 41.

Saint-Césaire, près Nimes. — Fragment provenant de la partie supérieure d'une borne cylindrique à inscription encadrée; trouvé vers 1850 à Saint-Césaire, près Nimes, dans la propriété Robert, où, retaillé & réduit à la moitié environ de son épaisseur, il servait de marche-pied devant une cuve vinaire; transporté peu de temps après à Nimes, à la Porte d'Auguste.

TI · CLAVDIVS
DRVSI · F · *caesar*
aug · germanic
pontif · max · trib
pot · cos · desig · ii
imp · ii · refecit

Toutes les lettres du mot DRVSI & l'F à leur suite, à la seconde ligne, réduites, par la cassure de la pierre, à leur extrémité supérieure.

Pelet, *Col. itin.*, p. 60, n. 10. — Aurès, *Bornes mill. du Gard*, pp. 87-88. — E. Germer-Durand, Notes manuscrites.

Augustus Ger-
nicia potestate,
refecit.

te Germanicus,
ife, revêtu de la
première fois,
second consu-
t (la route) ».

e fragment est
elles qui s'éle-
e emplacement,
e de Saint-Cé-

71

Milliaire de Claude, le cinquième sur la voie Domitia, dans la direction de Nimes à Beaucaire. — De J.-C. 41.

Saint-Thomas de Couloures, sur la commune de Marguerittes. — Borne cylindrique à inscription encadrée; incomplète en bas; autrefois dans l'église de Saint-Thomas de Couloures, employée, avec un autre milliaire de Claude, à supporter l'arceau de la voûte; donnée, après la destruction de l'église encore debout vers le milieu du dix-septième siècle, au musée de la ville de Nimes. — Hauteur, $1^{m}90$; diamètre, $0^{m}66$.

TI · CLAVDIVS ·
DRVSI · F · CAESAR ·
AVG · GERMANIC ·
PONTIF · MAX · TRIB ·
POT · COS · DESIG · $\overline{II}$ ·
IMP · $\overline{II}$ · REFECIT ·

Les G de AVG & de GERMANIC, à la troisième ligne, & de DESIG, à la cinquième, terminés en spirale. Le cadre contenant l'inscription plus grand que sur les autres milliaires de Claude.

Maffei, *Gall. antiq.*, pp. 32-34. — Astruc, *Mém. pour l'hist. nat. de Lang.*, p. 246, n. 28. — Ménard,

7, p. 440. — Séguier, 13801, pl. 9. — Pelet, *Col. itin.*, p. 57, n. 5. — Aurès, *Bornes mill. du Gard*, pp. 88-90. — E. Germer-Durand, Notes manuscrites.

Ti. Claudius, Drusi filius, Caesar Augustus Germanicus, pontifex maximus, tribunicia potestate, consul, designatus II, imperator II, refecit.

« Tibère Claude César Auguste Germanicus, « fils de Drusus; souverain pontife, revêtu de la « puissance tribunicienne pour la première fois, « consul une fois, désigné pour un second consu- « lat, *imperator* deux fois, a refait (la route) ».

Les deux bornes de Claude provenant des troisième & quatrième emplacements ayant été transportées à Saint-Martin de Quart, il y a la plus grande probabilité que celle qui a été empruntée à la voie pour la chapelle de Couloures a été prise au cinquième emplacement, dont cette chapelle n'était guère éloignée que d'un kilomètre & demi vers le nord. Ce cinquième emplacement se trouve à la limite actuelle des trois communes de Marguerittes, de Bouillargues & de Manduel.

72

Milliaire de Claude, le sixième sur la voie Domitia, dans la direction de Nimes à Beaucaire. — De J.-C. 41.

Lignan, près Manduel. — Borne cylindrique à inscription encadrée; autrefois dans l'église de Notre-Dame de Lignan & employée, en regard d'une borne de Tibère, à soutenir l'arceau de la voûte; restée longtemps couchée sur le sol, après la démolition de cette église, dont la place est aujourd'hui occupée par une ferme du nom de Mas de la Crau, très-près de la station du chemin de fer; puis brisée en deux fragments inégaux pour pouvoir servir de rouleau compresseur sur les chemins vicinaux de la commune; transportée bientôt après à Nimes & déposée au musée. — Hauteur, $2^{m}95$, & dans l'état actuel, $2^{m}80$; diamètre, $0^{m}65$.

TI · CLAVDIVS
DRVSI · F · CAESAR
AVG · GERMANICVS
PONTIF · MAX · TRIB
POT · COS · DESIG · $\overline{II}$
IMP · $\overline{II}$ · REFECIT

Les G de AVG & de GERMANICVS, à la troisième ligne, & de DESIG, à la cinquième, terminés en spirale.

Bergier, *Hist. des gr. chem. de l'Emp.*, p. 714, n. 4. — Guiran, *Msc.*, p. 63. — Maffei, *Gall. antiq.*, pp. 33-34. — Astruc, *Mém. pour l'hist. nat. de Lang.*, pp. 221-222. — Ménard, 7, p. 436. — Séguier, 13801, pl. 9, & feuille add., f° 84. — Pelet, *Col. itin.*, pp. 55, n. 3. — Trenquier, *Notice sur Manduel*, p. 27. — Aurès, *Bornes mill. du Gard*, pp. 90-93. — E. Germer-Durand, Notes manuscrites.

Ti. Claudius, Drusi filius, Caesar Augustus Germanicus, pontifex maximus, tribunicia potestate, consul, designatus II, imperator II, refecit.

« Tibère Claude César Auguste Germanicus, « fils de Drusus; souverain pontife, revêtu de la « puissance tribunicienne pour la première fois, « consul une fois, désigné pour un second consu- « lat, *imperator* deux fois, a refait (la route) ».

Cette borne appartenait certainement au sixième emplacement, tout-à-fait rapproché de la ferme du Mas de la Crau, qui occupe l'endroit même de l'ancienne chapelle rurale de Notre-Dame de Lignan, à un demi-kilomètre à peine au sud-est de la voie romaine. On vient de voir que le milliaire de Claude pris au cinquième emplacement a été retrouvé dans l'église de Couloures; celui du septième emplacement existe encore à Redessan. L'attribution proposée est donc tout-à-fait certaine.

73

Milliaire de Claude, le huitième sur la voie Domitia, dans la direction de Nimes à Beaucaire. — De J.-C. 41.

REDESSAN. — Fragment retaillé à droite, présentant la partie supérieure d'une borne cylindrique à inscription encadrée; trouvée, en 1880, à Redessan, noyé dans la maçonnerie d'une maison du village.

TI · CLAVD*ius*
DRVSI · F · CAE*sar*
AVG · GERMA*nic*
PONTIF · MAX · T*rib*
5 POT · COS · DESI*g. ii*
IMP · II · REFEC*it*

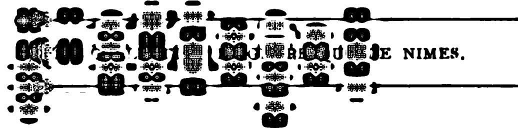
Les G de AVG & de GERMA*nic*, à la troisième ligne, terminés en spirale.

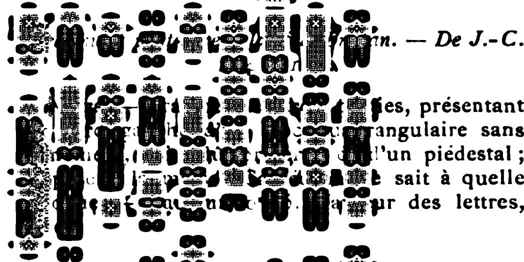
E. GERMER-DURAND, Notes manuscrites : « Inconnu jusqu'ici ».

Ti. Claudius, Drusi filius, Caesar Augustus Germanicus, pontifex maximus, tribunicia potestate, consul, designatus II, imperator II, refecit.

« Tibère Claude César Auguste Germanicus, « fils de Drusus; souverain pontife, revêtu de la « puissance tribunicienne pour la première fois, « consul une fois, désigné pour un second consu- « lat, *imperator* deux fois, a refait (la route) ».

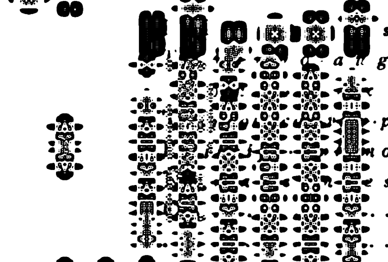


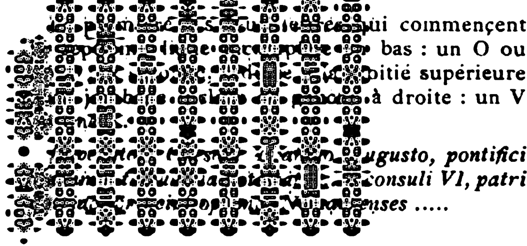




n. — De J.-C.

es, présentant
angulaire sans
l'un piédestal ;
sait à quelle
r des lettres,





ui commençent
bas : un O ou
oitié supérieure
à droite : un V



ugusto, pontifici
consuli VI, patri
nses .....

« A l'empereur César Trajan Auguste, souve-
« rain pontife, revêtu de la puissance tribuni-
« cienne pour la ..... fois, consul six fois, père de
« la patrie, prince excellent, les Nimois ont élevé
« cette statue, ... ».

Trajan a reçu le titre d'*optimus* en l'an 114, répondant à sa dix-huitième puissance tribunicienne; il était alors, depuis l'an 112, consul pour la sixième fois & n'eut plus d'autre consulat jusqu'à la fin de son règne, en 117.

Les débris de la dernière ligne pourraient être le commencement d'une date consulaire : Q·*Nimio Hasta, P. Manilio Vopisco, consulibus.* Ce consulat, si la restitution proposée n'était extrêmement incertaine, fixerait l'inscription à l'an 114.

Sur la face latérale du fragment apparaît l'angle supérieur droit d'un encadrement de moulures qui renfermait une inscription, probablement gravée postérieurement à celle que nous supposons se rapporter à Trajan & après la destruction de la statue que portait le piédestal. De toute cette seconde inscription, il ne reste aujourd'hui qu'un O, dernière lettre d'une des lignes dont elle se composait.

75

Épigraphe en lettres de bronze sur la frise d'un temple, peut-être la basilique construite par Hadrien en l'honneur de Plotine. — De J.-C. 118 ?

Nimes. — Parties du fronton & de la frise d'un grand & magnifique édifice d'ordre corinthien, trouvés à Nimes en 1739, « à l'extrémité » du bassin romain de la fontaine (Ség.), c'est-à-dire au midi de ce bassin, du côté le plus éloigné de la source, « sur un massif continu d'environ « 12 toises de long sur 2 toises de large » (Mal.), « la façade tournée vers le bassin » (Ség.); déposées alors dans l'édifice antique dit vulgairement Temple de Diane; de là, transportées, il y a peu de mois, au nouveau musée, ancien hospice Saint-Antoine, où, rétablies pour la première fois, grâce à l'ampleur du local & surtout à la direction dévouée & très-compétente de M. Aurès, dans leur disposition primitive, elles ont permis de reconnaître que le monument dont elles proviennent présentait autrefois huit colonnes de face portant une frise composée alternativement de sommiers & de claveaux répondant aux colonnes & aux entre-colonnements. On possède de cette frise, à partir de l'angle gauche, le premier sommier & le premier claveau à sa suite, le deuxième sommier & la partie inférieure droite du deuxième claveau, répondant aux deux premières colonnes & aux deux premiers entre-colonnements; la moi-

tié droite du quatrième sommier, répondant à la quatrième colonne; le milieu du cinquième sommier avec la moitié gauche du cinquième claveau, répondant à la cinquième colonne & au cinquième entre-colonnement. Il manque par conséquent le surplus du deuxième claveau, le troisième sommier & le troisième claveau, la moitié gauche du quatrième sommier, tout le quatrième claveau, par le milieu duquel passait l'axe de la construction, le surplus du cinquième sommier & du cinquième claveau & tout ce qui venait après, c'est-à-dire le sixième sommier, le sixième claveau, le septième sommier, le septième claveau, & enfin le huitième & dernier sommier, reposant autrefois sur la colonne d'angle du côté droit. L'inscription, en lettres de bronze probablement dorées, courait sur la frise, dont elle remplissait la longueur presque entière. Les lettres manquent depuis l'époque sans doute où l'édifice a été renversé, mais sont aisément reconnaissables au creux dans lequel s'engageait une partie de leur epaisseur & aux trous de scellement des tenons qui servaient à les fixer. Ces trous de scellement se voient au nombre de deux dans les E, les I, les O, les P, les S & les T; de trois dans les A, les B, les C, les D, les R & les V; de quatre dans les N; de cinq dans les M. Les lettres de la première ligne entamaient légèrement, par leur extrémité supérieure, un boudin en forme de corde qui bordait le haut de la frise & en était le seul ornement; au contraire, au-dessous de la dernière

... centimètres, du ... On possède du ... ble partie de la ... horizontale & ... iches, ainsi que ... reste du com- ... gauche, étaient ... la frise, $0^m 80$; ... $8^m 50$. Longueur ... teur des lettres ... 1/2.

.... E

... m cum columnis mARMO

... hadriani auguSTI

colonne... | 3e colonne... | 4e colonne...

... ns bonne forme ... rmés complète- ... R bouclées trop ...

... uit à son angle ... de dIVAe à leur ... gne : l'M & l'A ... extrémité inférieure ... nier des deux V

du même mot à son jambage droit, le second à son jambage gauche; l'R de *c*ETER*is* à sa haste verticale; le Q de QVE à sa moitié droite; l'O d'O*rnamentis* à sa moitié gauche. — Troisième ligne : le P d'IMPERATORIS incomplet en bas; l'E du même mot privé de sa barre horizontale inférieure; l'S d'*augus*TI & les trois lettres du groupe DES réduites à leurs extrémités supérieures.

Deux fragments, retrouvés avec ceux qui nous restent, sont aujourd'hui perdus. L'un contenant,

*d*IVA*e* *plotinae*

i *c*ETER*is*QVE O*rnamentis omnibus suis munificent a*

DES *ii*I A *solo structam et perfectam dedicat*

5e colonne... 6e colonne... 7e colonne... 8e colonne...

en deux lignes, les lettres RV | A; l'autre, en deux lignes aussi, les lettres N | O.

Séguier, *Notes volantes*, 13802, 2, p. 17; 4, pp. 4 & 37. — *Acad. des Inscr. & Belles-Lettres*, 14, p. 110. — Ménard, 7, p. 67. — Malosse, *Rech. sur deux monum. ant. de la col. de Nimes*, 1803. — Teissier-Rolland, *Consid. du dieu Nemausus & Les Eaux de Nimes*. — Pelet, *Essai sur le nymphée de Nimes*, pp. 26-28; *Essai sur les anc.*

thermes de Nemausus & les monum. qui s'y rattachent (1863), pp. 63-74. — Herzog, *Append. epigr.*, n. 97.

.... *& divae Plotinae respublica Nemausensium basilicam cum columnis marmoreis, signis, caeterisque ornamentis omnibus suis, munificenti imperatoris Caesaris Hadriani Augusti, consulis iterum, designati tertium, a solo structam & perfectam, dedicat.*

« A .... & à la déesse Plotine la cité de « Nimes dédie cette basilique, entièrement cons- « truite & achevée, avec ses colonnes de marbre, « ses statues & tous ses autres ornements, par la « munificence de l'empereur César Hadrien Au- « guste, consul deux fois, désigné pour un troi- « sième consulat ».

Depuis la découverte de ces pierres, dans le cours de l'année 1739, jusqu'à l'époque toute récente de leur installation au musée actuel, on n'avait jamais prêté attention aux lettres IVA, reste d'une première ligne placée immédiatement au-dessous du cordon qui forme le bord supérieur de la frise, & l'on croyait l'inscription composée de deux lignes seulement au lieu de trois qu'elle a en réalité; on prenait la seconde pour la première & la troisième pour la seconde. Séguier, contemporain de la trouvaille, avait bien aperçu & même remarqué ce groupe de caractères incomplets, mais, par un aveuglement inexplicable, il avait jugé que le fragment qui le contient, ainsi

que ce qui reste du mot *c*ETE*ris* & de la sigle DES, & présente ainsi trois lignes, était étranger à l'inscription. Or, le mot *d*IVA*é*, — seule manière possible, croyons-nous, d'interpréter ces lettres, — indique avec certitude une consécration à une princesse déifiée & conséquemment un temple.

En présence de cette indication, dont on avait négligé de tenir compte, les essais de restitution basés sur la persuasion que l'édifice dont proviennent nos fragments était autre chose qu'un temple, les raisonnements tendant à établir la preuve de ce fait pèchent par la base & s'écroulent d'eux-mêmes.

La princesse déifiée à laquelle était consacré le temple n'est pas Livie; car il est question, au début de la seconde ligne, d'un empereur vivant qui ne peut avoir été ni Auguste, ni aucun de ses premiers successeurs jusqu'à Claude inclusivement. Ce n'est que plusieurs années après la mort d'Auguste que Livie est morte, & sous Claude seulement elle a été mise au rang des déesses. D'un autre côté, ni Claude, ni ses deux prédécesseurs postérieurs à Auguste n'ont porté les prénoms d'*Imperator Caesar* qui commencent la deuxième ligne. De plus, la forme des lettres de l'inscription diffère sensiblement de la forme des lettres du temps d'Auguste & marque une époque certainement moins ancienne. Si donc l'impératrice déifiée n'est pas Livie, si l'empereur vivant nommé après ne peut être ni Auguste ni aucun de ses successeurs jusqu'a Claude, si l'inscription

accuse par la forme de ses lettres une époque postérieure au siècle d'Auguste, la pensée ne trouve plus où s'arrêter avec quelque vraisemblance qu'au souvenir de Plotine & d'Hadrien, c'est-à-dire à la fameuse basilique bâtie à Nimes par l'empereur Hadrien en l'honneur de l'impératrice qui lui avait procuré le trône : *Per idem tempus in honorem Plotinae basilicam apud Nemausum opere mirabile extruxit; post haec Hispanias petiit & Tarracone hiemavit.* (SPARTIEN, *Hadr.*, 12.)

Le bassin, au delà & plus ou moins près duquel ont été trouvés les débris du fronton, paraît avoir été un *nympheum* construit du temps d'Auguste. Ce nymphée, orné avec un grand luxe d'architecture, était dans l'axe d'une vaste place entourée de portiques, peut-être faits à une époque postérieure, magnifiquement décorés de colonnes & de statues, reconnus dans la majeure partie de leur parcours à l'est & à l'ouest. On suppose qu'ils faisaient retour au sud de manière à rencontrer le fronton, qui alors aurait été, non pas la façade d'un temple, mais la porte d'entrée de cette superbe place. A ces considérations & à ces suppositions, le mot *d*IVA*e* de l'inscription oppose un argument péremptoire : l'édifice était un temple consacré à une princesse déifiée. Mais pourquoi ce temple, dont nous faisons la basilique élevée en l'honneur de Plotine, se trouvait-il ainsi voisin du nymphée? Comment se reliait-il, ou même se reliait-il de quelque manière aux porti-

ques dont il vient d'être parlé? Était-il englobé dans la place que ces portiques entouraient, ou bien en dehors de cette place? C'est aux fouilles futures à donner la solution de ces problèmes. Contentons-nous de remarquer que la forme en fronton, l'orientation vers le nymphée & le défaut d'espace entre les colonnes conviendraient assez mal à une porte, & que, des diverses tentatives de restitution de l'épigraphe entreprises depuis près de cent cinquante ans sur les données opposées à un temple, aucune, même en torturant sans ménagement la vraisemblance, n'a pu aboutir encore.

On sait le motif de la vive reconnaissance d'Hadrien envers Plotine. Trajan, en chemin pour revenir d'Orient à Rome, venait d'expirer sans avoir pourvu à la succession de l'Empire. Les personnes présentes à ses derniers moments l'entendirent néanmoins déclarer d'une voix éteinte, à peine articulée, qu'il désignait Hadrien pour son successeur. Le secret de l'artifice mis alors en œuvre ne fut pas tellement bien gardé que l'histoire n'en ait eu connaissance, puisque nous apprenons d'elle que cette voix défaillante, s'efforçant de simuler la voix d'un mourant, était celle d'un personnage de circonstance, introduit par Plotine dans le lit de son mari pour jouer le rôle de l'empereur & faire la déclaration concertée d'avance entre elle & Hadrien. Toujours est-il que la chose réussit au mieux; Hadrien succéda à Trajan sans obstacle. Spartien, de qui l'on tient ces détails, rattache au voyage d'Hadrien dans la

Gaule la construction de la basilique élevée par ce prince à sa bienfaitrice.

Malheureusement, la chronologie des voyages qui ont rempli la majeure partie du règne d'Hadrien est dans une grande obscurité. On est toutefois généralement d'accord qu'Hadrien les a commencés de bonne heure & que les provinces visitées les premières sont la Gaule, la Germanie, la Bretagne, la Gaule encore une fois & l'Espagne. Après avoir, en Bretagne, séparé par un mur allant d'une mer à l'autre les possessions romaines des territoires laissés aux Barbares du nord de l'île, il revint dans la Gaule qu'il parcourut cette fois moins rapidement que la première, & c'est alors, d'après Spartien (12), qu'étant venu à Nimes, il éleva dans cette ville, « en l'honneur de Plotine, « une basilique d'une admirable architecture, & « de là s'en fut passer l'hiver à Tarragone ». Tillemont (*Emp.*, pp. 258 & 584, n. 5) indique à l'année 120 le départ d'Hadrien de Rome & à l'an 121 sa seconde visite à la Gaule. Une inscription, très-importante pour la solution de cette question, fixerait même beaucoup plus tôt cette seconde visite & par conséquent le départ de Rome. Cette inscription, encore existante, qui se voit sur la rive droite du Rhône, devant la porte de l'église du village de Saint-Jean de Muzols, près de Tournon, dans le département de l'Ardèche, & était engagée, il y a peu d'années, dans le mur de l'abside d'une petite chapelle fort ancienne & plus rapprochée du fleuve, provient du piédes-

tal d'une statue élevée à Hadrien en cet endroit par les bateliers du Rhône, en reconnaissance de quelque insigne bienfait de ce prince. Il y a toute vraisemblance, ainsi que déjà l'a remarqué l'abbé Greppo (*Voy. d'Hadr.*, p. 86), qu'Hadrien se sera embarqué sur le Rhône & aura, en souvenir de cette circonstance & peut-être de quelque incident arrivé en ce lieu, voulu donner à la florissante compagnie des *nautae Rhodanici* une marque de sa libéralité. Or, cette inscription, sur laquelle Hadrien est qualifié de *princeps indulgentissimus*, est datée de la troisième puissance tribunicienne & du troisième consulat de cet empereur.

Hadrien a été trois fois consul : d'abord sous Trajan comme *suffectus*, non en 109 d'après la plupart des Fastes, mais, ainsi que l'a établi M. Mommsen dans sa *Vie de Pline le Jeune*, en 108; une seconde fois au 1er janvier après son avènement, c'est-à-dire en 118, & la troisième fois en 119, pendant les quatre premiers mois de l'année seulement. La mention de ce troisième consulat sans autre indication se rapporte donc à toute la partie du règne de cet empereur postérieure à 118. Au contraire, la mention de la troisième puissance tribunicienne fournit une donnée chronologique très-précise. Maintenant qu'on sait que l'innovation relative au renouvellement des puissances tribuniciennes impériales au 1er janvier a pris naissance, non dans le cours du règne d'Hadrien, mais au début de celui de Trajan, cette troisième puissance tribunicienne d'Ha-

drien relatée sur l'inscription de Saint-Jean de Muzols nous conduit sûrement à l'année 119. Ainsi c'est en 119 qu'Hadrien descendit le Rhône en bateau, s'arrêta à Nimes & alla passer l'hiver en Espagne; c'est en 119 aussi qu'il aurait construit à Nimes la basilique en l'honneur de Plotine, si la narration de Spartien est exacte.

Mais ici se produit une grave discordance, à ce qu'il semble, entre Spartien & Dion Cassius, tel au moins que nous l'a laissé son abréviateur. Spartien (*Hadr.*, 12) nomme l'édifice une « basi« lique »; Dion (69, 10) l'appelle un « temple ». La basilique de Spartien aurait été bâtie au moment du passage d'Hadrien, traversant une seconde fois la Gaule pour se rendre en Bretagne, & nous venons de voir que ce second passage en Gaule du prince voyageur répond à l'an 119; au contraire, le temple mentionné par Dion n'aurait été édifié qu'à la mort de Plotine, arrivée longtemps après, à ce qu'on croit vers la fin de 129, & il est cependant très-peu vraisemblable qu'il puisse s'agir de deux monuments différents. A l'égard du nom, il faut nécessairement comprendre que l'édifice était un temple fait dans la forme d'une basilique, dont les colonnes, au lieu d'être extérieures & de former portique sur les côtés de la *cella*, étaient placées à l'intérieur, qu'elles divisaient ainsi en plusieurs nefs à la manière des premiers temples chrétiens, appelés, à cause de cette disposition, du nom de basilique. Quant à l'époque, on peut comprendre aussi que seulement à la

mort de Plotine & après son apothéose la cité de Nimes aura dédié au culte de la nouvelle déesse le temple que la reconnaissante piété d'Hadrien lui avait préparé longtemps d'avance.

Pourquoi ce temple a-t-il été construit à Nimes plutôt qu'à Rome ou en toute autre ville ? Nous ne savons le dire.

D'après tout ce qui précède, nous aurions dû peut-être adopter dans notre restitution de l'épigraphe du fronton les suppléments *cos. iii, des. iiii,* au lieu de *cos. ii, des. iii,* & admettre qu'Hadrien, bien qu'il n'ait eu en tout que trois consulats, pourrait bien avoir été désigné pour un consulat suivant dont il n'aurait jamais pris possession. Nous avons hésité à recourir à cette solution, qui nous eût permis de rester en parfait accord avec le récit de Spartien. Mais alors nous en sommes réduit à conclure que la construction d'une basilique en l'honneur de Plotine aura été un des premiers soins d'Hadrien parvenu à l'Empire & ordonnée par lui dès l'année 118, un an avant son passage à Nimes.

Au témoignage de Séguier, « il était entré beau« coup de marbre dans la construction de l'édifice. « puisque les colonnes avec leurs bases & leurs « chapiteaux en étaient ». Ces colonnes, d'après la remarque du citoyen Paulin Malosse, commissaire à la recherche des monuments d'art & de science dans le département du Gard en 1803, « étaient « de marbre blanc avec des chapiteaux à feuillage « d'olivier ».

Le monument était construit à la mesure romaine. La façade avait, d'angle en angle, soixante-deux pieds romains environ de longueur. Les colonnes, au nombre de huit, étaient espacées entre elles de huit pieds & demi d'un axe à l'autre.

La conjonction E*t*, qui paraît précéder les mots *divae Plotinae*, implique la supposition que Plotine devait être associée à quelque autre déesse. On pourrait penser aux mots *Iunoni reginae*, qui offrent le nombre de lettres demandé par la symétrie, ou encore au mot *Minervae*, qui, se trouvant au-dessus du mot *basilicam*, permettrait d'utiliser le fragment RV | A, aujourd'hui perdu.

La restitution du mot *signis* appartient à M. Aurès; celle des mots O*rnamentis* & A *solo*, par laquelle se trouve employé le fragment N | O, appartient à Séguier.

Un second essai de restitution proposé par MM. Fl. Vallentin & Allmer attribuerait cette inscription à Auguste (an de Rome 730) :

*Deo Nemauso & Dia*NA*e sanctae* | RESPVBLICA NEMAVSESIV*m nymphaeum cum columnis m*AR-MO*reis, signis, c*ETER*is*QVE O*rname*N*tis suis exst*RV*ctum munificentia* | IMPERATORIS CA*e*-SARIS, *divi fili, Augu*STI, *cos. x, des. x*I A*dditis p*O*rticu &* A*ede dedicavit.*

« Au dieu Nemausus & à Diane sainte, la cité « de Nimes a dédié ce nymphée, construit avec « ses colonnes de marbre, ses statues & ses autres « ornements, par la munificence de l'empereur

« César Auguste, fils du dieu (Jules), consul pour « la dixième fois, désigné pour un onzième con- « sulat, & en même temps ce portique & ce tem- « ple ajoutés par elle ».

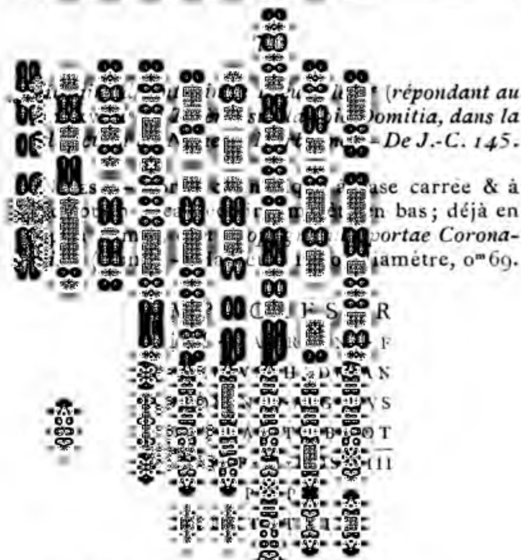
Un siècle & demi plus tard, sous Hadrien, il se peut que ces constructions aient été réparées & que l'épigraphe ait été alors refaite sans changements à sa rédaction primitive, comme le fit presque toujours Hadrien dans ses grands travaux. (SPARTIEN, *Hadr.*, 19.)

Cette restitution a sur la première l'avantage d'utiliser les deux fragments aujourd'hui perdus.

Dans celle-ci, la seconde N du mot O*rname*N*tis* & l'O de *p*O*rticu* placé au-dessous font emploi du fragment N | O, de même que les lettres RV du mot *exst*RV*ctum* & l'A de A*ede* placé au-dessous font emploi du fragment RV | A.

Une vérification minutieuse de M. Aurès, passé maître dans la science de la métrologie antique, donne NA au lieu de IVA, à la première ligne, & permet de restituer *Diana* tout aussi bien que *Plotina*.

Bulletin épigr. de la Gaule, 1882, p. 81. — *Revue épigr. du Midi,* 1882, pp. 256 & 271.



[illegible] (répondant au [illegible] Domitia, dans la [illegible] — De J.-C. 145.

[illegible] base carrée & à [illegible] en bas; déjà en [illegible] portae Corona- [illegible] diamètre, 0m69.

[illegible] R
[illegible] F
[illegible] N
[illegible] VS
[illegible] T
[illegible] II
[illegible]

[illegible] encadrement.

[illegible], Antiq. Nem., [illegible] m., p. 714, n. 2. [illegible] x, Recueil ms. [illegible] sc., pp. 60-62. [illegible] FFEI, Gall. an- [illegible] pour l'hist. nat.

du Lang., p. 247, n. 29. — Ménard, p. 445, n. 2. — Séguier, pl. 10. — Pelet, *Col. itin.*, p. 71, n. 4. — Aurès, *Bornes mill. du Gard,* pp. 95 & 193. — E. Germer-Durand, Notes manuscrites.

Imperator Caesar, divi Hadriani filius, T. Aelius Hadrianus Antoninus Augustus Pius, pontifex maximus, tribunicia potestate VIII, imperator II, consul IIII, pater patriae, restituit. — II.

« L'empereur César Titus Aelius Hadrianus « Antonin Auguste, le Pieux, fils du dieu Hadrien; « souverain pontife, revêtu de la puissance tri- « bunicienne pour la huitième fois, *imperator* « deux fois, consul quatre fois, père de la patrie, « a réparé (la route). — II milles ».

Un milliaire d'Antonin, portant aussi le numéro II, existait autrefois à la porte Saint-Antoine. Ce milliaire, aujourd'hui perdu, avait la partie encadrée de son inscription établie sur sept lignes, comme celle des milliaires d'Antonin entre Nimes & Beaucaire. Au contraire, ce milliaire offre son inscription rédigée en huit lignes, disposition qui se retrouve sur les autres milliaires du même empereur entre Nimes & Narbonne. Il devient alors certain que le milliaire du musée a été pris au deuxième emplacement, situé à un kilomètre avant le village de Saint-Césaire, emplacement qui était le LXXXVIIIe des bornes de Tibère, d'Auguste & de Claude.

[illegible] le IIIe (*répondant* [illegible] *la voie Domitia,* [illegible] *Narbonne.* — *De* [illegible]

[illegible] Borne cylindrique [illegible] cadrée ; en 1640, [illegible] *iduae Jacobi Lom-* [illegible] a peu de temps [illegible] ure enterrée jus- [illegible] port au toit d'un [illegible] et, au même ha- [illegible] eur hors de terre, [illegible]

[illegible] A R
[illegible] A N I
[illegible] D R I
[illegible] N I N
[illegible] S
[illegible] R I B
[illegible] S · IIII
[illegible] I T

[illegible] ncadrement.

POLDO D'ALBENAS, *Disc. hist.*, p. 177. — GRASSER, *Ant. Nem.*, p. 54. — RULMAN, *Ant. de Nismes.* — GUIRAN, *Msc.*, pp. 61-62. — GARIEL, *Ser. praes. Mag.*, Préface, p. 22. — *Hist. gén. de Lang.*, 1; Preuves, 7, n. 29. — ASTRUC, *Mém. pour l'hist. nat. de Lang.*, p. 223, n. 28. — MÉNARD, 7, p. 446. — SÉGUIER, pl. 11. — PELET, *Col. itin.*, p. 71, n. 5. — AURÈS, *Bornes mill. du Gard*, pp. 69-74, pl. 8. — E. GERMER-DURAND, Notes manuscrites.

Imperator Caesar, divi Hadriani filius, T. Aelius Hadrianus Antoninus Augustus Pius, pontifex maximus, tribunicia potestate VIII, imperator II, consul IIII, pater patriae, restituit. — III.

« L'empereur César Titus Aelius Hadrianus « Antonin Auguste, le Pieux, fils du dieu Hadrien; « souverain pontife, revêtu de la puissance tri- « bunicienne pour la huitième fois, *imperator* « deux fois, consul quatre fois, père de la patrie, « a réparé (la route). — III milles ».

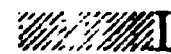
Le hameau de Saint-Césaire n'étant guère plus éloigné du troisième emplacement que d'un demi-kilomètre dans le sens du nord-est, on voit que la borne dont il s'agit était restée jusqu'à présent très-voisine de sa position primitive. Cet emplacement, devenu le IIIe dans le numérotage des milliaires d'Antonin le Pieux, était le LXXXVIIIe dans celui des milliaires de Tibère & dans l'ordre de ceux d'Auguste & de Claude.

78

Milliaire d'Antonin le Pieux, le VIIe *ou le* VIIIe *(répondant aux* LXXXIIIe *&* LXXXIIe *de Tibère) sur la voie Domitia, dans la direction de Nimes à Narbonne. — De J.-C. 145.*

UCHAU, dans le canton de Vauvert. — Borne cylindrique à base carrée & à inscription encadrée; servant autrefois, plantée la base en haut, de support à une croix dans le cimetière d'Uchau, & à tel point dégradée dans toute sa partie supérieure par l'humidité du sol qu'il ne reste plus de l'inscription qu'une trace du dernier chiffre de la marque numérale. Acquise en 1850. — Hauteur, 1m90; diamètre, 0m66.

imp · caesar
divi · hadriani · f
t · aelius · hadrian
antoninus · aug · pius
pont · max · trib · pot
viii · imp · ii · cos · iiii
p · p
restituit



Le chiffre ....I placé au-dessous de l'encadrement.

Pelet, *Col. itin.*, p. 72. — Aurès, *Bornes mill. du Gard*, pp. 92-94. — E. Germer-Durand, Notes manuscrites.

Imperator Caesar, divi Hadriani filius, T. Aelius Hadrianus Antoninus Augustus Pius, pontifex maximus, tribunicia potestate VIII, imperator II, consul IIII, pater patriae, restituit. — VII ou VIIII.

« L'empereur César Titus Aelius Hadrianus « Antonin Auguste, le Pieux, fils du dieu Hadrien; « souverain pontife, revêtu de la puissance tri- « bunicienne pour la huitième fois, *imperator* « deux fois, consul quatre fois, père de la patrie, « a réparé (la route). — VII *ou* VIIII milles ».

Le milliaire n° VIII au nom d'Antonin existe encore en place à Uchau; celui qui se voyait autrefois dans le cimetière de cette commune devait avoir été pris à l'un des deux emplacements les plus voisins & également éloignés, le VII° ou le VIII°. Ces emplacements étaient, dans le numérotage des bornes de Tibère & dans l'ordre de celles d'Auguste & de Claude, le LXXXIII° & le LXXXII°.

79

Fragment d'une inscription monumentale relative à un empereur. — Du premier ou du second siècle.

Nimes. — Fragment paraissant provenir d'une frise que décorait une épigraphe en très-grandes lettres de bronze; déposé précédemment au Temple de Diane, « ce qui indique qu'il aurait été « trouvé dans les environs de la Fontaine, pro- « bablement à l'époque des fouilles de 1739 à « 1742 » (E. G.-D.). — Hauteur, 0m35; longueur, 0m90. Hauteur présumée des lettres, 0m30.

.. M P ....

La partie inférieure de chacune de ces deux lettres emportée au quart à peu près de leur hauteur. L'M avait cinq trous de scellement; le P n'en avait que deux.

E. Germer-Durand, Notes manuscrites.

Imperator .... — L'empereur ....

M. E. Germer-Durand, à qui appartient la proposition de cette lecture, pense que l'inscription dont provient ce fragment pouvait être gravée « sur la frise d'un des portiques en péristyle, « ornés de statues, qui entouraient le bassin de

« la source & le bassin carré appelé aujourd'hui
« Bassin romain. Les bases des colonnes qui sou-
« tenaient deux de ces portiques & des bases de
« statues en place ou presque en place ont été
« trouvées, en 1830, devant le Temple de Diane,
« & en 1876, dans les travaux de terrassement
« pour établir les fondations du socle de la statue
« de Reboul ».

80

Fragment paraissant provenir d'une statue de Trajan Dèce. — De J.-C. 249 à 251.

Nimes. — Angle supérieur gauche d'une table de marbre moulurée, trouvé à Nimes vers 1842 (E. G.-D.); actuellement dans le mur de la maison de Mme ve Boyer, précédemment de M. Bourdon, architecte départemental, près du pont de la Bouquerie. — Hauteur, 0m38; largeur, 0m48.

IMP · CA*es · c · messio*
Q · TRAIÁN*o · decio · p · f · inv ·*
AVG · PONT *· max · tr · p ... cos ... p · p ·*
. . . .

Imperatori Caesari C. Messio Q. Traiano Decio pio felici invicto Augusto, pontifici maximo, tribunicia potestate ..., consuli ..., patri patriae, ...

« A l'empereur César Caius Messius Quintus « Trajanus Decius, pieux, heureux, invincible, « Auguste, souverain pontife, revêtu de la puis« sance tribunicienne pour la ..... fois, consul ..... « fois, père de la patrie, ... ».

Trajan Dèce, parvenu à l'Empire vers le milieu de 249, fut consul pour la seconde fois en 250, & pour la troisième fois en 251, année de sa mort.

Le Nain de Tillemont (*Hist. des emp.*, 3, p. 280) rattache à l'an 250 des troubles qui, d'après Eutrope, auraient agité la Gaule & obligèrent peut-être l'empereur à y venir en personne.

81

Milliaire de Dioclétien. — De J.-C. 284 à 305.

NIMES. — Tronçon présentant la partie supérieure d'une colonne avec son astragale; trouvé, au dix-septième siècle, à Nimes, dans la rue des Flottes (RULM.), près de la Maison-Carrée; recueillie par l'antiquaire Guiran (GUIR.); en 1762, dans la maison Lombard de la Tour (SÉG., MÉN.), de la rue Dorée; de là, transféré à la Porte d'Auguste. — Hauteur, 1m24; diamètre, 0m27.

IMP·CAES
C·VALERIO
DIOCLETIANO
P·FEL·INVICTO
AVG
PONT·MAX

Lettres à peine marquées. La syllabe PONT, gravée par erreur, puis effacée, au commencement de la cinquième ligne, mais encore apparente sous le martelage.

RULMAN, msc. 13835, p. 9. — GUIRAN, *Msc.*, p. 33 : « *ex Rulmano & schedis Deyronianis* ». — SÉGUIER, msc. 13801, p. 87. — MÉNARD, 7, p. 270. — *Hist. gén. de Lang.*, 1, Preuves, p. 8, n. 34. — PELET, *Catalogue*, p. 10. — HERZOG, n. 99. — AURÈS,

E. GERMER-DU-

Diocletiano pio

ximo.

lerius Dioclétien

uste, souverain

ire en 284, s'est

liqué en 305, au

ntérieure à son

les monuments

parés ou élevés

82

Milliaire de Maximin Daza. — De J.-C. 305 à 308.

NIMES. — Tronçon de colonne en pierre tendre découvert en décembre 1877, non loin de la Maison-Carrée, dans les travaux de la rue de la Banque. — Hauteur, 1m 14; diamètre, 0m 27.

GAL·VAL
MAXIMINO
NOB·CAESARI
C N

Fr. GERMER-DURAND, *Gazette de Nimes*, décembre 1877.

Galerio Valerio Maximino, nobilissimo Caesari, civitas Nemausensium.

« A Galerius Valerius Maximin, nobilissime « César, la cité de Nimes ».

Maximin Daza, créé César à l'abdication de Dioclétien & de Maximien, le 1er mai 305, a été reconnu Auguste en 308. Il y eut alors quatre empereurs pourvus du titre d'Auguste : Galère, Licinius, Maximin & Constantin. Notre inscription, où Maximin n'est appelé que « nobilissime César », est de l'époque où il n'avait encore que ce titre. La persécution qu'il exerça contre les chrétiens expliquerait sans doute le martelage que cette inscription subit dans la suite.

[illegible] CTIONS CIVILES

[illegible]

[illegible] nage de l'ordre [illegible] gouverneur de [illegible] Narbonnaise.

[illegible] rre sans orne- [illegible] un piédestal de [illegible] droit & en bas; [illegible] bastion de la [illegible] par Séguier & [illegible] transportée, en [illegible] Hauteur, 1m 05; [illegible]

[illegible] E R E *n i*

[illegible] X I M *o*

[illegible] PRÓC *o s*

[illegible] ÓVINCIÁ *e*

[illegible] R · PRÓVIN *c*

[illegible] R · ALLECTO

[illegible] MAGN · AÑO

[illegible] LÁTICLAVIO

[illegible] VII · GEMINÁE

[illegible] Ó · STLITIBVS

[illegible] . . . .

Copie dessinée de M. A. Allmer.

Accents en grand nombre. Le T & l'E de INTER, l'N & le T de ANTO, à la septième ligne, l'A & le V de LATICLAVIO, à la huitième, liés en monogrammes. Le C du même mot LATICLAVIO & de ALLECTO, à la sixième ligne, prolongé à sa partie supérieure au-dessus du niveau des autres lettres.

Millin, *Voy.*, 4, p. 254. — *Hist. de Languedoc* (Dumège), p. 634, n. 31. — *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1854-1855, p. 32. — Herzog, *App.*, n. 101. — Henzen, 6454. — Wilmanns, *Exempla*, 1212. — E. Germer-Durand, Notes manuscrites. — Allmer, *Rev. épigr.*, 1882, p. 250.

C. Aemilio Bereniciano Maximo, consuli, septemviro epuloni, proconsuli splendidissimae provinciae Narbonensis, legato pro praetore provinciae Asiae, praetori supremarum, allecto inter tribunicios a divo magno Antonino, quaestori urbano, tribuno laticlavio legionis IIII Scythicae, item VII Geminae iterato tribunatu, decemviro stlitibus judicandis (Nemausenses patrono ??).

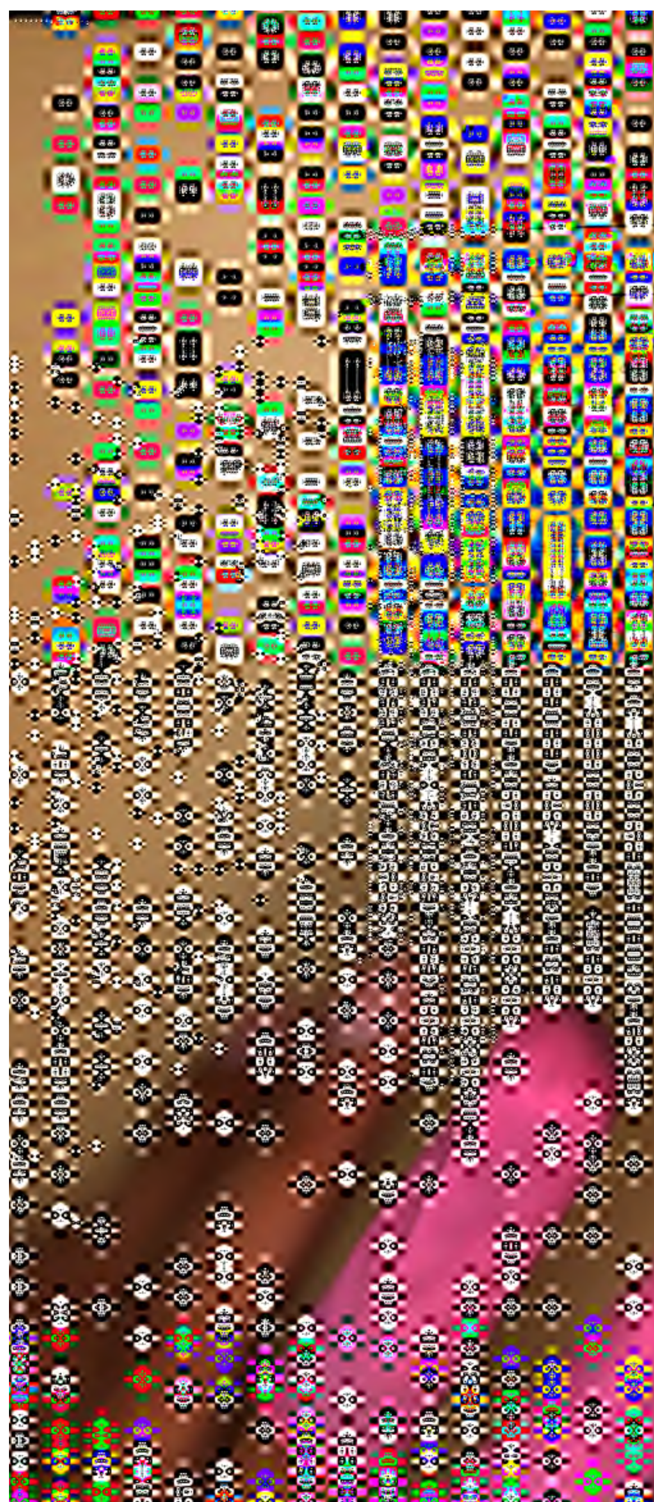
« A Caius Aemilius Berenicianus Maximus, « consul, septemvir épulon, proconsul de la « splendidissime province Narbonnaise, légat pro- « préteur du proconsul de la province d'Asie, « préteur des dernières volontés, admis par le « dieu Antonin le Grand au rang d'ancien tribun, « questeur de Rome, tribun laticlave de la légion « IIIIe *Scythica* & de la VIIe *Gemina* avec réité-

« ration de grade, décemvir *stlitibus judicandis,* « (les Nimois ont élevé cette statue à leur patron) ».

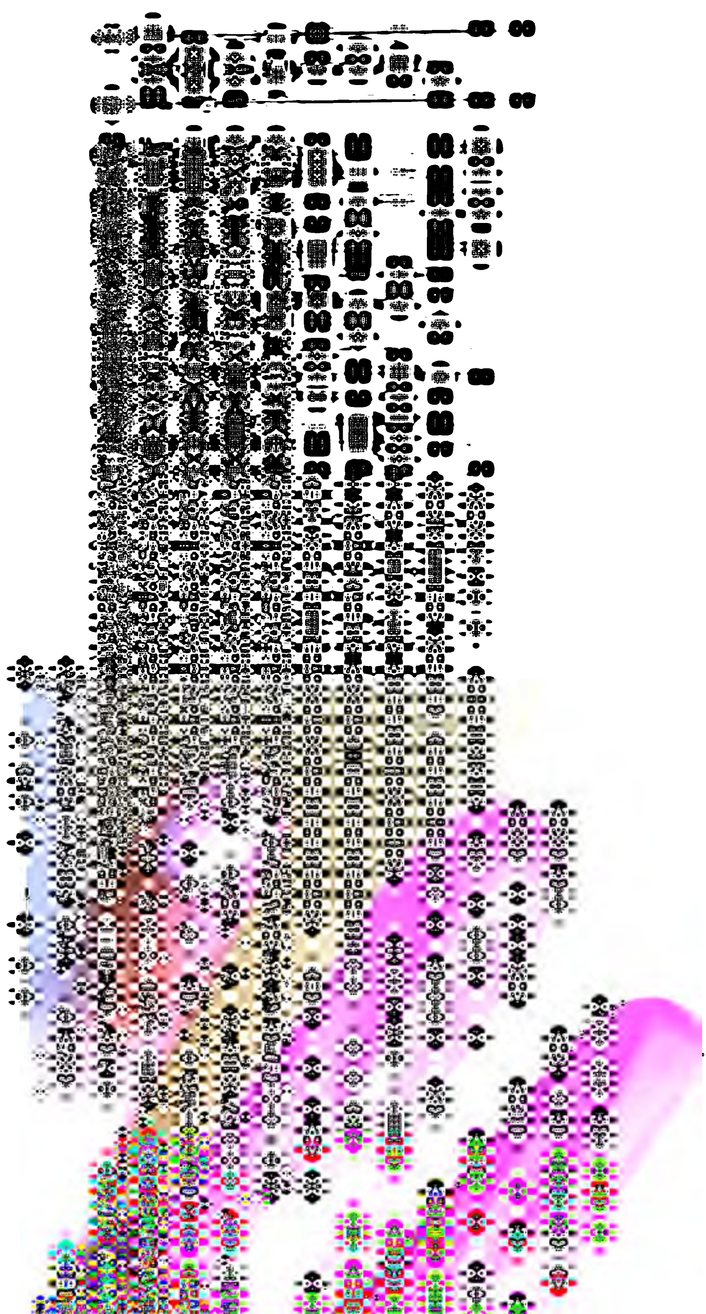
Avant la réforme par laquelle l'empereur Gallien exclut le sénat de tous les commandements dans l'armée, un double noviciat civil & militaire devait obligatoirement précéder l'accès à la carrière sénatoriale. Les jeunes gens qui étaient en situation de se destiner à cette carrière, les fils de sénateurs, les jeunes chevaliers atteignant au cens sénatorial, satisfaisaient à l'une de ces obligations en remplissant une des quatre charges dont se composait le vigintivirat : soit le décemvirat *stlitibus judicandis,* le quattuorvirat *viarum curandarum,* le triumvirat *capitalis* ou enfin le triumvirat monétaire, & à l'autre habituellement par l'exercice du grade de tribun dans une légion.

Aemilius Berenicianus s'était conformé à la règle. Son *cursus honorum,* établi dans l'ordre inverse, c'est-à-dire partant de la dignité la plus élevée, nous le montre d'abord décemvir *stlitibus judicandis,* puis tribun de la légion IIII° *Scythica,* cantonnée en Syrie, & ensuite, avec réitération de grade, tribun de la VII° *Gemina,* toujours restée, depuis sa création par Galba, en garnison dans la province d'Espagne Tarraconaise. Le grade de tribun légionnaire, de même que les fonctions du vigintivirat, n'étant que de rang équestre, ne donnait pas le droit de porter la large bande de pourpre appelée « laticlave », qui était l'insigne des personnes de l'ordre sénatorial. L'expression de *tribuno laticlavio,* par laquelle

est désigné Berenicianus, fait voir qu'il appartenait à cet ordre, probablement comme fils de sénateur; car s'il eût eu déjà le laticlave par suite d'une grâce spéciale du prince, on n'eût sans doute pas manqué de mentionner sur l'inscription du piédestal de sa statue cette distinction très-honorable pour lui. Ayant ainsi accompli le double noviciat prescrit & atteint au moins l'âge minimum exigé de vingt-cinq ans, il obtint la questure, degré inférieur des fonctions du sénat, & eut l'avantage de l'exercer à Rome. De la questure, le cours régulier de l'avancement eût dû le conduire à l'édilité ou au tribunat de la plèbe; une faveur particulière de l'empereur l'en dispensa en lui conférant, sans qu'il en eût rempli les fonctions, le rang d'ancien tribun. Cet empereur, appelé ici *magnus Antoninus,* est Caracalla, & l'épithète *divus* qui accompagne ses noms indique d'une manière certaine qu'il était mort & passé au rang des dieux à l'époque où le texte a été rédigé. Par suite de la faveur dont il fut l'objet, Berenicianus put parvenir à la préture; il fut *praetor supremarum.* C'est, paraît-il, le seul exemple connu de ce titre. Borghesi (*Œuvr.,* 5, p. 390) pense que la fonction de *praetor supremarum voluntatum* était, à la seule différence du nom, la même que celle de *praetor fideicommissarius,* instituée par Claude pour juger en matière de fidéicommis. Après l'exercice de la préture, notre personnage fut légat du proconsul d'Asie. Les provinces de l'empereur, qu'elles fussent préto-



stlitibus judicandis,
statue à leur patron) ».
uelle l'empereur Gal-
les commandements
iciat civil & militaire
éder l'accès à la car-
gens qui étaient en
ette carrière, les fils
valiers atteignant au
à l'une de ces obli-
des quatre charges
irat : soit le décem-
uattuorvirat *viarum*
apitalis ou enfin le
uire habituellement
un dans une légion.
ait conformé à la
établi dans l'ordre
la dignité la plus
décemvir *stlitibus*
gion IIII *Scythica*,
, avec réitération
ina, toujours res-
lba, en garnison
Tarraconaise. Le
e même que les
st que de
oit de
laticlave
ordre
ju



riales ou consulaires, étaient gouvernées par des légats du titre de *legatus Augusti pro praetore*, « légat impérial propréteur »; mais les gouverneurs des provinces du sénat, qu'ils fussent anciens préteurs ou anciens consuls, avaient le titre de proconsul. Le proconsul d'Asie, province consulaire & la plus importante des provinces du sénat, avait pour assesseurs trois légats, habituellement pris parmi les anciens préteurs. Berenicianus fut un de ces assesseurs du proconsul de la province d'Asie. Il ne tarda pas à devenir lui-même proconsul, en obtenant le gouvernement de la Narbonnaise, qui était aussi une province du sénat, mais seulement de rang prétorial. Dans le partage de l'an 27 avant l'ère chrétienne, la Narbonnaise était du nombre des provinces réservées à l'empereur; mais cinq ans plus tard, en l'an 22, Auguste la céda, avec l'île de Chypre, au peuple romain, en échange de la Dalmatie, & elle resta toujours depuis province sénatoriale. L'élogieuse épithète de « splendidissime », que lui donne l'inscription, est peut-être sans autre exemple. Enfin, après avoir été reçu dans le collége des septemvirs épulons, l'un des quatre grands colléges sacerdotaux de Rome, Berenicianus parvint au consulat, sans doute comme *suffectus*. On ne connaît pas l'année à laquelle se rapporte cette haute dignité, qui fut probablement le couronnement de sa carrière. Marini, dans la table consulaire placée en tête de ses *Actes des frères Arvales*, l'indique « sous Héliogabale ou sous Sévère

Alexandre ». Wilmanns met sous le règne de Sévère Alexandre même le proconsulat de la Narbonnaise antérieur au consulat de plus ou moins de temps.

La mutilation qui a enlevé à l'inscription ses dernières lignes nous prive de savoir par qui & pour quel motif a été érigée la statue du piédestal de laquelle provient notre pierre. Peut-être les Nimois auront-ils voulu honorer de cette manière, au moment de son élévation au consulat, un ancien gouverneur dont l'administration avait été particulièrement bienfaisante pour leur cité: peut-être même Berenicianus avait-il accepté le patronage de la colonie.

L'inscription de Nimes est un des plus tardifs exemples de la longue persistance de l'emploi des accents dans les provinces. L'usage en avait déjà disparu à Rome depuis plus d'un siècle.

84

Statue en l'honneur d'un personnage de l'ordre sénatorial, parvenu au consulat; gouverneur de la Narbonnaise.

Nimes. — Grande pierre quadrangulaire retaillée à droite, qui a dû faire partie d'un piédestal de statue; recueillie à Nimes par Séguier vers 1750 & disposée dans le jardin attenant à son habitation; transportée, un siècle plus tard, en 1850, à la Porte d'Auguste. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m92; largeur, 1m16. Hauteur de la partie encadrée, 0m66.

L · RANIO · OPTATO · COS · PROCO*s · pro*
VINC · NARB · C · V · LEG · AVG · IVRIDICO · ASTVR*iae · et · gal*
LECIAE · CVRATORI · VIAE · SALARIAE · CVRAT*ori · civit*
VRBINATIS · MATAVRENSIS · LEG · DIOECESEOS . . . .
PRAETORI · TRIB · PLEB · Q · PROVINC · SICILIAE · X*vir · stl · iud*
PRAESIDI · INTEGERRIMO · NEMAVSENSES · P*ublice*

Copie dessinée de M. Allmer. Les restitutions sont de Borghesi, complétées par M. L. Rénier.

Millin, *Voyage*, 4, p. 250. — Dumège, *Hist. de Languedoc*, p. 638, n. 33. — Borghesi, *Œuvres*, 4, p. 133. — Herzog, n. 100.

Borghesi, ligne 1 : P · RANIO, par erreur.

L. Ranio Optato, consuli, proconsuli provinciae Narbonensis, clarissimo viro, legato Augusti juridico Asturiae & Galleciae, curatori viae Salariae, curatori civitatis Urbinatis Mataurensis; legato dioeceseos ....., praetori, tribuno plebis, quaestori provinciae Siciliae, decemviro stlitibus judicandis, praesidi integerrimo Nemausenses publice.

« A Lucius Ranius Optatus, clarissime, consul, « proconsul de la province Narbonnaise, légat « impérial *juridicus* de (la province) d'Asturie & « de Gallécie, curateur de la *via Salaria*, curateur « de la cité d'Urbinum Mataura, légat du diocèse « de ....., préteur, tribun de la plèbe, questeur de « la province de Sicile, décemvir *stlitibus judi-* « *candis*, gouverneur plein d'intégrité, les Nimois « ont, des deniers de leur cité, (élevé cette statue) ».

Une inscription relative à ce personnage, autrefois à Rome, rapportée par Gruter (463, 4), & plus fidèlement dans un manuscrit consulté par M. Herzog (n. 655), lui donne les noms de ..... *Acontius L. Ranius Optatus*, & remplace, dans son *cursus honorum*, l'indication *leg(ato) dioeceseos* .... par celle de *legato provinciae Asiae*, c'est-à-dire « légat du proconsul de la province « d'Asie »; ce qui permet de savoir que le diocèse dont le nom a disparu était un de ceux de la province d'Asie. Elle ajoute aussi les curatelles *reip(ublicae) Mediolanensium* & *reip(ublicae) Nolanorum* à la curatelle mentionnée sur la pierre de Nimes, qu'elle désigne ainsi : *reip(ublicae)*

Urbinatium Mataur esium; il suit de là, si la copie de l'inscription de Rome a été prise exactement, que, sous le double nom d'*Urbinatis Mataurensis* ou d'*Urbinatium Mataur esium,* il s'agirait d'une seule cité.

La série des honneurs est établie dans l'ordre décroissant. La première fonction obtenue a été le décemvirat *stlitibus judicandis,* & la dernière avant le consulat celle de proconsul de la Narbonnaise. A cause des mots *praesidi integerrimo Nemausenses,* Borghesi a émis, toutefois avec beaucoup de réserve, la conjecture que la statue dont les Nimois ont voulu honorer notre proconsul ayant été élevée pendant son gouvernement de la Province, le consulat aurait été obtenu antérieurement à cette fonction. Il faudrait alors admettre, à ce qu'il nous semble, un cas tout à fait exceptionnel, & en même temps une flagrante infraction au règlement qui, depuis Auguste, interdisait aux cités de décerner à un gouverneur aucun honneur non-seulement pendant la durée de sa gestion, mais même avant un délai de plusieurs mois à partir de l'expiration de son gouvernement. Il nous paraît beaucoup plus vraisemblable que Ranius a été honoré, non pas comme gouverneur actuel, mais comme ancien gouverneur, & que les Nimois, ayant conservé ou espérant en lui un protecteur, ont dû saisir l'occasion de sa promotion au consulat pour lui dresser une statue. C'est donc à tort aussi qu'on a supposé la statue élevée à Ranius parce qu'il aurait été patron

de la cité de Nimes. Les mots *praesidi integerrimo,* qui ne font pas partie du *cursus,* énoncent clairement le motif de l'érection. Si Ranius avait eu le patronage de la cité de Nimes, on devrait lire sur la pierre : *praesidi integerrimo & patrono.*

L'année de son consulat n'est pas connue. Borghesi suppose Ranius consul vers le temps de Sévère Alexandre, mais sans donner le motif de son jugement, & relève l'erreur qui l'a fait confondre avec le patrice Optatus, consul en 334. Il ne le fait pas figurer dans sa liste des consuls à date inconnue. Déjà l'on voit, par la fonction de légat impérial *juridicus,* que l'inscription n'est pas antérieure à Hadrien, & la circonstance que cette légation a été exercée dans la province d'Asturie & de Gallécie indique une époque non antérieure à Caracalla, par qui ce district, qui n'était jusque là qu'un *conventus* de l'Espagne Citérieure, en a été détaché & constitué en une province indépendante. L'absence de tout grade militaire semblerait même pouvoir nous faire descendre jusqu'après Gallien.

85

Statue en l'honneur d'un personnage de l'ordre sénatorial, parvenu au consulat; gouverneur d'une province du sénat, peut-être la Narbonnaise.

NIMES. — Fragment détaché d'une plaque de marbre qui décorait sans doute primitivement la face antérieure d'un piédestal de statue; trouvé vers 1850, à Nimes, près de l'édifice romain vulgairement dit : « Temple de Diane », & joint alors à la collection de débris antiques déposés autour de cet édifice. — Hauteur, 0m 50; largeur, 0m25. Hauteur des lettres, 0m 05 & 0m04 1/2.

. . . .
. . . . *quaestori*
*pro·praeto*RE · TRI*buno·plebis*
*praetori·pr*ÓCOS · PR*ovinciae*
. . . . CÓNSVL*i·patrono* (?)
5 *sanctissi*MÓ · EX P*ecunia·publica*
*decr*ÈTO · DE*curionum*
NEMA*usenses*

Copie dessinée de M. ALLMER.

Lettres de bonne forme. Accents sur le premier O de PROCOS, à la troisième ligne; sur l'O de CONSVL*i*, à la quatrième; sur l'O de *sanctissi*MO, à la cinquième; sur le second E de *decr*ETO, à la sixième.

PELET, *Essai sur le Nymphée,* 1852, p. 29.

........., *quaestori pro praetore, tribuno plebis, praetori, proconsuli provinciae ...., consuli; patrono sanctissimo, ex pecunia publica decreto decurionum, Nemausenses.*

« A ...., questeur propréteur, tribun de la « plèbe, préteur, proconsul de la province ...., « consul, les Nimois ont, des deniers de la cité & « par décret des décurions, élevé cette statue à « leur très-vénéré patron ».

Ce personnage, dont nous ignorons malheureusement le nom, devait avoir débuté par une des charges du vigintivirat, suivie du grade de tribun légionnaire. La mention du tribunat de la plèbe exercé après sa questure permet de présumer qu'il vivait à une époque antérieure au règne de Sévère Alexandre, l'obligation du degré intermédiaire entre la questure & la préture ayant été supprimée par ce prince. De quelle province fut-il proconsul au sortir de sa préture? Il n'est aucunement possible de le savoir, malgré le nombre restreint des provinces du sénat. Certainement ce ne fut ni l'Asie, ni l'Afrique, qui, toutes deux, étaient des provinces consulaires; ce fut peut-être la Narbonnaise. Une pareille impossibilité existe à l'égard de la détermination de l'année de son consulat, par suite de la perte de ses noms. Il était vraisemblablement patron de la colonie de Nimes, & ainsi s'expliquerait que les Nimois lui aient élevé une statue, lors de sa promotion à la dignité de consul.

La fin de la cinquième ligne pourrait peut-être se compléter aussi bien par les mots *ex postulatu populi,* proposés par M. Fr. Germer-Durand.

86

Statue en l'honneur d'un personnage de l'ordre sénatorial, parvenu à la préture; gouverneur de la province de Crète & de Cyrénaïque; peut-être nimois.

Nimes. — Fragment d'une plaque de marbre qui devait décorer la face antérieure d'un piédestal de statue; incomplet à gauche, à droite & en bas; trouvé à Nimes, vers 1860, sur le petit chemin de la Tour-Magne, & donné au musée par M. E. Germer-Durand. — Hauteur, 0m11; largeur, 0m12. Hauteur des lettres, 0m05 & 03.

*l·aemi*LIO ▾ *m·f·vol*
*hono*RÁTO
. . . .

Lettres de bonne forme. Un accent sur l'A de *hono*RATO.

L. Aemilio, M. filio, Voltinia, Honorato .....

« A Lucius Aemilius Honoratus, fils de Marcus « (Aemilius); de la tribu *Voltinia,* ..... ».

Voyez le numéro suivant.

87

Nimes. — Bloc quadrangulaire qui doit avoir fait partie d'un piédestal de statue; trouvé, vers 1802, à Nimes, dans les ruines de l'église rurale de Sainte-Perpétue, près du Champ-de-Mars actuel; retrouvé, en 1860, au Lycée, dans un corridor conduisant à la chapelle, & déposé alors au musée. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m 78; largeur, 0m 90.

L · AEMILIO · M · F · VOL
HONÓRÁTO
IIIVIR · CAPITÁLI · Q · PRÓ · PR
PRÓVINC · PÓNTI · ET · BITHYNIAE
LÉG · EIVSDEM · PRÓVINC · AÉD · PLEB · PR
PRÁEF · FRVMENTI · DANDI · EX · S · C
SACERDÓTI · FÉTIÁLI · PRÓCOS · PRÓVINC
CRÉTAE · ET · CYRÉNÁRVM
HIC · HÓS · HONÓRÉS · BENEFICIÓ · OPTVMI · PRINCIP
MATÚRIVS · QVAM · PER · ANNOS · PERMITTI · SOLET
GESSIT
l · d · d · d

Copie dessinée de M. Allmer.

Accents en grand nombre. L'N & le T de PONTI, à la quatrième ligne, liés en monogramme.

BAUMES & VINCENT, *Topogr. de Nimes*, p. 574. — L. RENIER, *Bullet. du Comité de l'hist., de la langue & des arts*, 1855-1856, p. 146. — *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1854-1855, p. 224, & 1861, p. 149. — PELET, *Catal.*, p. 24. — HERZOG, n. 102. — WILMANNS, 1166. — E. GERMER-DURAND, Notes manuscrites.

L. Aemilio, M. filio, Voltinia, Honorato, triumviro capitali, quaestori pro praetore provinciae Ponti & Bithyniae, legato ejusdem provinciae, aedili plebis, praetori, praefecto frumenti dandi ex senatus consulto, sacerdoti fetiali, proconsuli provinciae Cretae & Cyrenarum. Hic hos honores beneficio optumi principis maturius quam per annos permitti solet gessit. — Locus datus decreto decurionum.

« A Lucius Aemilius Honoratus, fils de Marcus « (Aemilius); de la tribu *Voltinia*, triumvir *capi-* « *talis*, questeur propréteur de la province de « Pont & de Bithynie, légat (du proconsul) de la « même province, édile de la plèbe, préteur, pré- « fet des distributions de blé par décision du « sénat, prêtre fétial, proconsul de la province de « Crète & de Cyrénaïque; parvenu à tous ces « honneurs, grâce à la faveur de notre excellent « prince, avant l'âge prescrit par l'usage. — Em- « placement donné par décret des décurions ».

Ce *cursus honorum*, plus développé que celui que nous a conservé le fragment enregistré sous le numéro précédent, nous présente Aemilius

Honoratus remplissant d'abord le triumvirat *capitalis,* qui était une des fonctions du vigintivirat & avait pour attributions la surveillance sur la prison d'Etat & sur l'exécution des condamnés à la peine capitale, ensuite questeur de la province de Pont & de Bithynie &, après son année de questure, légat du proconsul de cette même province. La province de Pont & de Bithynie était, en effet, une de celles que le partage d'Auguste avait attribuées au sénat; mais, sous Trajan & vraisemblablement à partir de la légation de Pline le Jeune (ORELLI, 3659; WILMANNS, 1164, voy. 1202 *a*), en 111 ou 112, elle devint, sinon nominativement, au moins de fait, province césarienne, gouvernée tantôt par des légats impériaux, tantôt par des commissaires extraordinaires délégués par l'empereur, jusqu'à ce que, échangée par Hadrien contre la Pamphylie, elle passa définitivement au nombre des provinces impériales, bien que sous Caracalla encore elle apparaisse, momentanément sans doute, comme province proconsulaire. Quoi qu'il en soit de ces variations, la légation d'Honoratus comme assesseur du proconsul du Pont & de la Bithynie se rapporte à l'époque où cette province était encore sénatoriale & gouvernée par des proconsuls. Poursuivant sa carrière, notre personnage fut ensuite édile de la plèbe & préteur & eut successivement, comme ancien préteur, la préfecture des distributions de blé qui se faisaient à Rome, — fonction conférée par un sénatus-consulte, sans doute

dans une circonstance extraordinaire, — le sacerdoce fétial & enfin le gouvernement de la province proconsulaire de Crète & de Cyrénaïque.

Tous ces honneurs, ajoute l'inscription, Honoratus les obtint, par la protection de l'empereur, avant l'âge prescrit par les règlements. L'âge minimum exigé pour l'accès à la questure était vingt-cinq ans; on ne pouvait prétendre à la préture avant l'âge de trente ans. La dispense accordée à Honoratus peut expliquer comment il se fait qu'après le vigintivirat il soit devenu questeur sans avoir précédemment rempli le grade de tribun légionnaire. Le prince qui favorisait son avancement est désigné par les mots *optumi principis.* Plusieurs empereurs ont quelquefois été qualifiés de l'épithète d'*optimus,* mais ordinairement accompagnée de quelque autre épithète élogieuse; par exemple *optimus ac justissimus, maximus optimus, optimus maximusque,* &c. La qualification d'*optumus* sans autre adjectif & avec l'orthographe archaïque permet de reconnaître Trajan, à qui fut officiellement décerné par le sénat, en l'an 114, ce titre glorieux. Honoratus aurait donc fourni toute sa carrière sous le règne de Trajan. Il aurait eu sa légation de Pont & de Bithynie avant l'an 111 ou 112; l'inscription qui nous a conservé son souvenir aurait été gravée postérieurement à l'an 114.

Cette inscription ne fait pas connaître le motif pour lequel une statue lui a été élevée à Nimes. Il était peut-être nimois.

Il est peu probable que la formule relative à la concession de l'emplacement par les décurions ait fait défaut au bas de notre inscription, alors qu'elle se lit au bas du fragment perdu aujourd'hui, & trouvé au dix-huitième siècle à la rue des Chassaintes[1]. Il faut plutôt supposer que cette formule était placée en dehors de l'encadrement, sur le bloc qui, dans la construction du piédestal, se trouvait placé immédiatement au-dessous de celui que le temps nous a conservé.

[1] Voici ce fragment :

. . . .
. . . . PITALI · QVAEST · N . . .
. . . . VINCIAE · PONTI · E . . . . .
. . . . AEDILI · PLEB · PRAETO . . . . .
. . . ORES · BENEFICIO · O . . . .
. . . PIS · MATVRIVS · QVA . . . .
. . . RMITTI · SOLET · GESSI . . . .
D · D

Copie de Séguier.

Ménard, 7, p. 282; ligne 1 : PII .....; 2 : VINCIAE PONTI .....; 4 : ORES · BENEFICIO .....; 5 : IS · MATVRIVS QVA. — Séguier, msc. 13802, p. 39; indique comme fruste l'N à la fin de la première ligne.

L. Aemilio, M. filio, Voltinia, Honorato, triumviro capitali, quaestori pro praetore provinciae Ponti & Bithyniae, aedili plebis, praetori. Hic hos honores beneficio optumi principis maturius quam per annos permitti solet gessit. — Locus datus decreto decurionum.

[illegible]3

[illegible] de Calagurris [illegible] rdre sénatorial [illegible] fonctions préto- [illegible]

[illegible] gulaire retaillée [illegible] le dé d'un pié- [illegible] ier du mur du [illegible] se voyait autre- [illegible] de monuments [illegible] ns le jardin at- [illegible] transportée à la [illegible]

[illegible] AXIMO · MA . . . . .
[illegible] QVADRÓN*io · ver*
[illegible] SSIO · CAM . . . . . .
[illegible] G · LEG · Ī · ADIVT *· leg · an*
[illegible] CÓNÉNS · PR · A*ed · cur ·*
[illegible] AETICAE · DON*ato · i*
[illegible] ET · VALLÁRI · I*asta · pur*
[illegible] DONIC · SÉVIRO *· equitu*
[illegible] IBVS · IVDIC*andis*
[illegible] T Á N I
[illegible] ÓRE · PATR*ono*

Une plate-bande en saillie règne le long du bord supérieur de la pierre; une plinthe appuyée sur un boudin accompagne le bord inférieur. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m90; largeur, 1m. Hauteur de la partie encadrée, 0m68.

Lettres de très-bonne forme. Accents en grand nombre. L'I incomplet qui termine la septième ligne est peut-être le premier jambage d'une H, dont le surplus aurait disparu avec la partie manquante de la pierre. Copie de M. ALLMER.

MILLIN, *Voy.*, 4, p. 248. — BORGHESI, *Œuvres*, 4, p. 214; supplée à la fin de la seconde ligne : QVADRONI*o Vero*; à la fin de la quatrième : ADIVT*ricis;* à la fin de la cinquième : A*ed. cur.* $\overline{q}$; à la fin de la sixième : DON*ato;* à la fin de la septième : *et arg(enteo)*. — HENZEN, 6940. — HERZOG, *Append.*, 104; supplée à la fin de la septième ligne : *item arg(enteo)*. — E. GERMER-DURAND, Notes manuscrites.

T. Iulio, Sexti filio, Voltinia, Maximo Ma..... Broccho Serviliano A. Quadronio Vero (?) L. Servilio Vatiae Cassio Cam....., legato Augusti legionis IIII Flaviae, legato Augusti legionis I Adjutricis, legato Augusti juridico Hispaniae Citerioris Tarraconensis, praetori, aedili curuli, quaestori provinciae Hispaniae Ulterioris Baeticae, donato in bello Dacico coronis murali & vallari, hasta pura, vexillo, tribuno militum legionis V Macedonicae, seviro equitum romanornm turmae I, decem-

... *itani ex Hispa-*

...

...i....... Brocchus
...Verus (?) Lucius
..., fils de Sextus
...gat impérial de
...rial de la légion
...*dicus* de l'Espa-
... préteur, édile
... d'Espagne Ul-
...légion Ve *Mace-*
...contre les Daces
...re, d'une haste
...la I^e^ turme des
...*tlitibus judican-*
... dans l'Espagne

... du vigintivirat,
...mmandant de la
... composait, de-
...te, la chevalerie
...e jeunes nobles,
..., & qui paraît
...ntribuer à l'éclat
... cette milice de
...ritiers présomp-
...mmandement en
...*ventutis.* Pourvu
...aire, il prit part,
...ée de la Mésie, à

l'une des guerres de Trajan contre les Daces : celle de 101 & 102 ou celle de 105 à 107, & s'y distingua au point de mériter une couronne murale, une couronne vallaire, une haste d'honneur & un *vexillum*. Ces deux dernières sortes de décoration n'allaient habituellement pas l'une sans l'autre & se donnaient en nombre égal & croissant en raison de l'élévation du grade. Les tribuns légionnaires recevaient une haste pure & un *vexillum*, les commandants de légion deux hastes pures & deux *vexilla* s'il arrivait extraordinairement qu'ils ne fussent que de rang questorial, mais trois hastes pures & trois *vexilla* lorsqu'ils étaient anciens préteurs. Quatre hastes & quatre *vexilla* n'étaient accordés qu'aux généraux anciens consuls. C'est parce que le *vexillum* ne se donnait guère sans la *hasta pura* que nous avons cru devoir préférer à la restitution E*t arg*(*enteo*) de Borghesi & à celle de I*tem arg*(*enteo*) d'Herzog, à la fin de la septième ligne, celle de H*asta pura*, l'I qui termine cette ligne pouvant bien être & étant très-probablement le jambage gauche d'une H, ainsi réduite par la fracture de la pierre. Arrivé aux magistratures du sénat, notre personnage eut la questure de la Bétique & s'éleva successivement à l'édilité curule & à la préture, puis, comme ancien préteur, aux fonctions de légat impérial *juridicus* de la province d'Espagne Tarraconaise, — ce qui nous reporte au temps d'Hadrien, l'institution des *juridici* ne datant que du règne de cet empereur, — & encore après cela

aux commandements de la légion I[e] *Adjutrix*, cantonnée en Pannonie, & de la légion IIII[e] *Flavia*, qui tenait garnison en Mésie.

Pendant l'exercice de son ministère comme *juridicus* de la Tarraconaise, Julius Maximus eut sans doute l'occasion de rendre à la cité de Calagurris quelque important service, puisque cette cité ambitionna la faveur de se placer sous son patronage. Le fait qu'il était inscrit dans la tribu *Voltinia*, qui était la tribu de Nimes, joint à ce que c'est à Nimes aussi que se voyait la statue dont voulurent l'honorer les Calagurritains, bien qu'aucune des fonctions que nous fait connaître son *cursus honorum* n'ait été exercée dans la Narbonnaise, montre clairement qu'il était de Nimes.

89

Statue en l'honneur d'un personnage de l'ordre sénatorial, parvenu à la préture & à des fonctions prétoriales.

NIMES. — Fragment de provenance inconnue, déposé précédemment au Temple de Diane. — Hauteur, $0^m 17$; largeur, $0^m 11$. Hauteur des lettres, $0^m 03$ 1/2 & 03.

. . . .
. . . G · AVG . . .
. . . . ICAE
. . . NIVM . . .
. . . TR · P . . . .
. . . M . . . . . .
. . . . .

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

Lettres de bonne forme. Le G de AVG réduit à une courbe incomplète à droite.

.... *legato Augusti pro praetore provinciae Aquitanicae* (ou *Belgicae*), *praefecto aerarii Saturni per triennium; praetori, tribuno plebis, quaestori, tribuno militum legionis* .....

Il est à peine utile d'avertir que cet essai de restitution n'est pas présenté comme certain dans

[illegible] ndant affirmer [illegible] dre décroissant [illegible] e a successive- [illegible] la succession [illegible] x : la questure, [illegible] ture. Les lam- [illegible] trois premières [illegible] des fonctions [illegible] hors de doute [illegible] té précédée du [illegible] des fonctions [illegible] antérieure au [illegible]

90

Statue en l'honneur d'un personnage de l'ordre sénatorial, pourvu de fonctions prétoriales.

Nimes. — Fragment trouvé, vers 1850, dans les fouilles exécutées près du Temple de Diane. — Hauteur, 0^m16; largeur, 0^m14. Hauteur des lettres, 0^m03.

. . . .
. . . . . . C V R · C I . . . . .
. . . . . MBRIAE · L . . . . .
. . . . . V́ R D · A S T . . . . .
. . . . . NCIAE · BA . . . . .
. . . .

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Lettres de bonne forme. L'M & le B de *u*MBRIAE, à la seconde ligne; l'I & le D de VRID, à la troisième, liés en monogrammes. Un accent sur l'V de VRID. L'N de NCIAE, au commencement de la dernière ligne, réduite à son jambage droit; l'A de BA, à la fin de la même ligne, à la fin de la même ligne, à la moitié inférieure de son jambage gauche.

.... curatori civitatis ...., correctori .... & Umbriae, legato Augusti juridico Asturias & Gallaeciae, proconsuli provinciae Baeticae, ...

« A ...., curateur de la cité de ...., *corrector*
« de .... & de l'Ombrie, légat impérial *juridicus*
« d'Asturie & de Gallécie, proconsul de la pro-
« vince de Bétique, ... ».

Le personnage anonyme que concerne ce fragment était certainement un ancien préteur. L'inscription ne peut pas être antérieure à Trajan, par qui furent institués les curateurs des cités; ni même à Hadrien, par qui furent créés les *juridici*. La conservation d'une partie de l'A par lequel se termine actuellement la dernière ligne rend incontestable la restitution du mot *Baeticae*, qui entraîne nécessairement, à ce qu'il nous semble, celle du mot *proconsuli*. L'état incomplet du texte parvenu ne saurait donner lieu utilement à un plus ample commentaire.

91

Épitaphe d'un Nimois, admis par Vespasien dans l'ordre sénatorial avec rang d'ancien préteur.

Nimes. — Bloc quadrangulaire retaillée du côté droit, paraissant avoir formé le dé d'un cippe; autrefois, c'est-à-dire vers le milieu du seizième siècle, dans la collection Besserié, à l'ancien couvent des Augustins de la rue Roserie. L'inscription était enfermée dans un encadrement de moulures, actuellement rasé à fleur du champ en retraite que formait la partie encadrée. — Hauteur, 1m20; largeur, 0m60. Hauteur de la partie encadrée, 0m95.

C·FVLVIO·C·FIL·VOL*t*
LVPO·SERVILIÁN*o*....
ADLÉCTO·INTER·PRAETÓR*ios*
AB·IMP·CAESARE·AVG·VESPÁS*iano*
PRAEFECTO·ÁLAE·LONGINIÁN*ae*
$\overline{\text{IIII}}$ VIR·AD·AERÁRIVM
PONTIFICI·PRAEFECTO·VIGI*lum*
IVLIA·D·F·CONCESS*a*
VIRO

Copie dessinée de M. Allmer, revue par M. Albin Michel, de l'Académie du Gard.

Lettres de bonne forme. Accents sur l'A de SERVILIANO, sur le premier A de VESPAS*iano*, de ALAE & de LONGINIAN*ae*, & sur le second de AERARIVM; sur l'E de ADLECTO; sur le premier O de PRAETOR*ios*. L'N & le T de INTER, à la troisième ligne, liés en un monogramme. Le troisième N de LONGINIAN*ae*, à la fin de la cinquième ligne, réduite à son jambage vertical gauche & à la partie supérieure du jambage incliné qui s'y attachait.

Poldo d'Albenas, p. 158. — Rulman, *Msc.*, p. 14. — Gruter, 413, 8. — Grasser, *Ant. Nem.*, p. 27. — Guiran, *Msc.*, p. 55. — Baux, *Msc.*, p. 64. — *Hist. de Languedoc*, 1, Pr., p. 12. — Ménard, 7, p. 294. — Séguier, msc. 13801, p. 15. — Kellermann, p. 33, n. 24. — Herzog, n. 123. — Wilmanns, 2198. — Allmer, *Rev. épigr.*, p. 281, n. 313.

C. Fulvio, Caii filio, Voltinia, Lupo Serviliano, ... adlecto inter praetorios ab Imperatore Caesare Augusto Vespasiano; praefecto alae Longinianae, quattuorviro ad aerarium, pontifici, praefecto vigilum; Julia Decimi (Julii) filia, Concessa viro.

« A Caius Fulvius Lupus Servilianus, fils de « Caius (Fulvius), de la tribu *Voltinia*, ... admis « par l'empereur César Auguste Vespasien au « rang des anciens préteurs, préfet de l'*ala Lon-* « *giniana*, quattuorvir trésorier, pontife, préfet « des vigiles; Julia Concessa, fille de Decimus « (Julius), à son mari ».

Fulvius Lupus, personnage municipal successivement élevé à l'ordre équestre & à l'ordre sénatorial, était de Nimes. Son agrégation à la tribu *Voltinia*, & ses honneurs municipaux, parmi lesquels se remarquent le quattuorvirat *ad aerarium* & surtout la préfecture *vigilum* (*& armorum*), qui étaient des fonctions propres à la cité de Nimes, mettent en évidence son origine nimoise.

C'est à la suite des fonctions municipales qu'il eut le commandement d'une *ala* de cavalerie auxiliaire. Par le grade de *praefectus alae Longinianae*, — & non pas *Longiniae*, comme on avait toujours lu jusqu'à présent, — non-seulement il devint chevalier romain s'il ne l'était déjà, mais encore il satisfit à la condition de service militaire, alors indispensable pour pouvoir embrasser la carrière sénatoriale.

Le sénat, considérablement diminué par deux guerres civiles, avait un urgent besoin d'être réorganisé. Vespasien, arrivé au pouvoir, revêtit le titre de censeur, afin de procéder à cette réorganisation, & il y pourvut au moyen de nombreuses admissions. Un privilége, réservé d'abord à la Sicile puis étendu par Claude à la Narbonnaise, permettait aux sénateurs possesseurs de domaines dans ces provinces de les y aller visiter sans une autorisation de l'empereur. C'est sans doute ainsi que Fulvius a pu venir mourir à Nimes.

Aucun des précédents transcripteurs ne paraît s'être aperçu qu'il manque la fin de chacune des lignes. La seconde ligne ne devait pas se terminer

ait peut-être lieu
-à-dire *clarissimo*
s. Fulvius, devenu
par son *adlectio*
titre. La sixième
ire complétée par

A de VESPAS*iano*
voyelle longue,
vers de Sidoine

nnue par une ins-
on. (Canat, *Inscr.*

92.

• ***Fragment incertain, peut-être relatif à un personnage de l'ordre équestre, pourvu d'une préfecture.***

NIMES. — Fragment de marbre, bordé en haut d'un reste de la moulure qui formait encadrement autour de l'inscription ; découvert en 1852, dans une fouille pratiquée près du Nymphée, & déposé alors dans le Temple de Diane. — Hauteur, $0^{m}20$; largeur, $0^{m}27$.

*cai*O·CAESAR*e·germanici·f·ti·augusti·n*
*german*ICO·II·CO*s*
. . . .[redacted]·F·VOL·PAETI[redacted] . . . .
. . . . . [redacted]PRAE[redacted] . . . .
. . . . . . [redacted]I[redacted] . . . .
. . . . [redacted] . . . .

Copie dessinée de M. ALLMER, revue par M. ALBIN MICHEL.

PELET, *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1852, p. 121 : ... D·CAESAR | .....IIICO·P·P·COS | ...NEVOL·PAR... | ... PRAE... — E. GERMER-DURAND, Notes manuscrites.

Caio Caesare, Germanici filio, Tiberii Augusti nepote, Germanico, iterum consule ;

.... *Sexti* (?) *filius, Voltinia, Paetinus,* .... *praefectus* ....

[illegible] débute ce frag- [illegible] es nombreuses [illegible] uxquelles peut [illegible] nous ne savons [illegible] dont il s'agit [illegible] est bien certai- [illegible] doit être com- [illegible] raît vers la fin [illegible]

93

Fragment rappelant un personnage de l'ordre équestre.

NIMES. — Fragment, de provenance inconnue, déposé au Temple de Diane. — Hauteur, 0m10; largeur, 0m25.

. . . .

. . . EQVVM·PVBLIC*um·habenti*

Copie de M. Fr. GERMER-DURAND.

Voyez plus loin, aux *Inscriptions religieuses*, celles qui sont relatives à des flamines de la Narbonnaise honorés de statues à Nimes.

IONS CIVILES

par un sur-
basilique.

couronnement ;
la Fontaine.

ue par M. ALBIN

l'A & l'V de
& le premier
M, à la seconde,
ligne ainsi

cad. des inscr.
ATORI, 2045, 5.
; 5, p. 37. —

DUMÈGE, *Hist. de Languedoc,* p. 632, n. 1. — ORELLI, 4220. — HERZOG, n. 228. — E. GERMER-DURAND, *Notes épigraphiques,* 1864, p. 13. — ALLMER, *Rev. épigr.,* p. 197.

Iovi & Nemauso T. Flavius Hermes, exactor operis basilicae marmorarii & lapidarii, votum solvit.

« A Jupiter & à Nemausus, Titus Flavius Her-« mes, surveillant de l'œuvre de la basilique pour « les travaux de marbre & de pierre, en accom-« plissement de son vœu ».

Les noms de *Titus Flavius* apportent la présomption très-vraisemblable d'un affranchissement obtenu de quelqu'un des princes de la famille de Vespasien. D'un autre côté, la mention d'une somptueuse basilique se construisant sous le contrôle d'un agent inférieur de l'administration publique chargé de la surveillance, si ce n'est même de la conduite, des travaux de marbre & de pierre, fait involontairement penser au passage du biographe d'Hadrien, où il est dit que ce prince, traversant la Gaule à son retour de l'île de Bretagne, fit élever « à Nimes, en l'honneur de « Plotine, une basilique d'une admirable magni-« ficence » (SPARTIEN, *Hadr.,* 12) : *Per idem tempus in honorem Plotinae basilicam apud Nemausum opere mirabili extruxit; post haec Hispanias petiit & Tarracone hiemavit.*

En présence des mots *opere mirabili,* il n'est pas permis de douter que le marbre n'entrât dans

cette construction pour une part considérable. Or, les carrières de marbre étaient, au temps de l'Empire, assimilées aux mines & constituaient un revenu important du fisc. Pour ces carrières, de même que pour la plupart des mines, l'exploitation directe par l'empereur au moyen de ses agents avait de bonne heure remplacé le vieil & défectueux système de l'affermage. Titus Flavius était un de ces agents de l'administration impériale des mines & carrières. La construction de l'édifice étant certainement aux frais de l'empereur, il fallait bien qu'un représentant de ses intérêts eût mission de veiller à ce que le marbre apporté des carrières impériales ne fût pas détourné pour d'autres usages, & de constater la quantité de pierre fournie à l'œuvre par les carrières de Nimes & d'en vérifier la qualité. Telles sont les attributions qui semblent découler naturellement du titre d'*exactor operis basilicae marmorarii & lapidarii*.

C'est peut-être après l'achèvement de la basilique que Flavius Hermes aura voulu offrir à Jupiter & au dieu qui personnifiait la cité de Nimes un témoignage de sa reconnaissance pour être parvenu, grâce à leur faveur, à conduire à bonne fin la magnifique entreprise confiée à sa direction ou au moins à sa surveillance.

En prévision de l'objection possible que nous eussions dû plutôt lire : *exactor operum basilicae*, & traduire les mots *marmorii & lapidarii* par « les marbriers & les tailleurs de pierre », nous

ferons observer qu'il serait invraisemblable qu'un agent impérial, chargé de la surveillance d'une importante construction, se fût concerté avec les ouvriers employés à cette œuvre, marbriers, sculpteurs & tailleurs de pierre, sans doute tous esclaves, pour former en commun avec eux un vœu qu'ils auraient ensuite accompli tous en commun. Si par hasard il en eût été ainsi, le texte, sous peine d'être incompris, aurait dû être rédigé de manière à ne pas laisser de doute sur un cas si exceptionnel, & l'on y lirait ou le mot *operum* en entier, ou les mots *votum solvunt* sans abréviation. Il faut remarquer de plus que *operum basilicae* : « les travaux de la basilique », serait du latin d'épigraphie du moyen âge, non d'épigraphie antique. Il faut certainement lire *operis* & faire rapporter à ce mot les adjectifs au génitif singulier *marmorii* & *lapidarii*.

RELIGIEUSES

alier romain, de la cité des

laire, prove- au dix-hui- main voisin uste du côté adrement de , 0m 70.

par M. ALBIN

Le T & l'I de HABENTI, à la quatrième ligne, l'I & l'R de VIR, à la septième, liés en monogrammes. La restitution de la dernière ligne empruntée à l'inscription du numéro suivant.

SÉGUIER, msc. 13802, 4, p. 34; donne, à la ligne 7 : /AG IIII VIR (l'I & l'R liés); à la ligne 10 : CORP. — MILLIN, *Voyages*, 4, p. 233. — PELET, *Essai sur le Nymphée*, 1852, p. 23. — HERZOG, n. 108. — E. GERMER-DURAND, *Découv. archéol.*, 1873, p. 21. — ALLMER, *Rev. épigr. du Midi de la Fr.*, p. 136.

Séguier, ligne 7 : /AG IIII VR; ligne 10 : CORP.

M. Cominio, Marci filio, Voltinia, Aemiliano, equum publicum habenti, flamini provinciae Narbonensis, flamini coloniae Augustae Nemausensium, quattuorviro ab aerario, pontifici, praefecto vigilum & armorum, ... res publica Vocontiorum patrono.

« A Marcus Cominius Aemilianus, fils de Mar-
« cus (Cominius); de la tribu *Voltinia*, chevalier
« *equo publico*, flamine de la province Narbon-
« naise, flamine de la colonie Auguste de Nimes,
« quattuorvir trésorier, pontife, préfet des vigiles
« & des armes, ... la cité des Voconces à son
« patron ».

L'empereur érigé en divinité comme Lare suprême de l'Empire romain, son culte substitué à l'ancien culte des dieux & rendu seul obligatoire, furent une des conceptions le plus habile-

ment ourdies de la profonde & savante politique d'Auguste. Desservi au foyer domestique par le père de famille, sur les places dans les villes, aux carrefours des chemins dans les campagnes par les sévirs augustaux, au chef-lieu de la cité par le flamine municipal, le culte du dieu Auguste avait aussi son organisation par provinces. Entre autres attributions de son ministère, le flamine provincial avait celle de célébrer, au chef-lieu & au nom de la Province, avec le concours des représentants des cités délégués exprès chaque année, les fêtes à la fois religieuses & politiques qui avaient lieu au mois d'août en l'honneur de l'empereur-dieu associé à la déesse Rome. Pour la Gaule conquise par César, ne composant d'abord qu'une Province, bientôt après divisée en trois, mais n'en continuant pas moins, malgré cette division, à former sous le rapport religieux une seule circonscription, le siége était à Lyon, où se voyait, au confluent de la Saône & du Rhône, le fameux autel élevé en l'an 12 avant l'ère chrétienne (Dion, 54, 32) par les soixante ou soixante-quatre cités des *tres Galliae* en commun, & qu'aucun autre n'égalait ni en célébrité ni en magnificence. Pour la Narbonnaise, la capitale religieuse était Narbonne.

Élective & annuelle, la dignité de *flamen* ou *sacerdos provinciae* ne se conférait ordinairement qu'à des personnages ayant au moins rempli, dans quelqu'une des cités de la Province, les honneurs les plus élevés de la carrière municipale. Comi-

nius Aemilianus avait non-seulement atteint, à Nimes, dans l'ordre civil & dans l'ordre religieux, les plus hauts degrés de la hiérarchie, il était de plus chevalier romain & même de la chevalerie d'élite dite *equo publico,* comme sont, du reste, tous les flamines provinciaux de la Narbonnaise que font connaître les inscriptions de Nimes jusqu'à présent découvertes.

C'est très-certainement à l'occasion de sa promotion à la dignité de flamine de la Narbonnaise, que la cité des Voconces, dont il était patron, lui a élevé à Nimes, sa patrie, la statue que portait le piédestal décoré de l'inscription qui nous est parvenue. Cette même cité des Voconces lui a ensuite dressé une seconde statue, à l'occasion d'une autre fonction publique obtenue postérieurement au *flamonium* provincial; c'est celle dont l'inscription fait l'objet du numéro suivant.

96

Autre statue en l'honneur du même personnage, curateur de la colonie d'Aix.

Nimes. — Pierre quadrangulaire avec base & couronnement, qui doit avoir été le piédestal d'une statue; autrefois, c'est-à-dire avant 1792, au socle de la croix de la place des Carmes; ensuite employée dans la construction d'un puits, dans un jardin donnant sur le quai Roussi & appartenant en dernier lieu à M. Boyer, avoué à Nimes. L'inscription, aujourd'hui presque entièrement effacée du côté droit, était enfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1^{m}48; largeur, 0^{m}74. Hauteur de la partie encadrée, 0^{m}68; largeur, 0^{m}60.

M · COMINIO
M · FIL · VOLT
AEMILIANO · EQ · P
HABENTI · CVRAT*o*
RI · AQVENSI · C*o*l*o*N*iae*
DATO · AB · IMP · [redacted] A [redacted] *fla*
MINI · PROVINC · *narbon*
FLAMINI · AVG · *col · nem · iiiivir*
AB · AER · P*ont* · PRA*e*F · *vigil · r · p*
VOCON*tior · indulgentissimo*
patrono

Copie dessinée de M. Allmer.

Séguier, msc. 13802, 38. — E. Germer-Durand, *Découv. archéol.*, 1873. — Allmer, *Rev. épigr. du Midi de la Fr.*, p. 137.

M. Cominio, Marci filio, Voltinia, Aemiliano, equum publicum habenti, curatori Aquensi coloniae dato ob imperatore ....., flamini provinciae Narbonensis, flamini Augustali coloniae Nemausensium, quattuorviro ab aerario, pontifici, praefecto vigilum respublica Vocontiorum indulgentissimo patrono.

« A Marcus Cominius Aemilianus, fils de Mar-
« cus (Cominius); de la tribu *Voltinia,* chevalier
« *equo publico*, curateur donné à la colonie d'Aix
« par l'empereur ...., flamine de la province
« Narbonnaise, flamine augustal de la colonie de
« Nimes, quattuorvir trésorier, pontife, préfet des
« vigiles, la cité des Voconces à son bienfaisant
« patron ».

Cette inscription ajoute à toutes les fonctions de Cominius énumérées dans l'inscription précédente une fonction nouvelle, par laquelle elle débute : celle de curateur de la colonie d'Aix, par conséquent obtenue postérieurement au flamonium de la Narbonnaise & à l'érection de la première statue. C'était aussi une fonction publique. On en attribue l'institution à Trajan, se proposant de placer par ce moyen l'administration financière des cités sous la tutelle de l'Etat & de mettre un frein aux dépenses inconsidérées par

… précipitaient
… demande d'une
… ésarroi, qu'un
… le, d'après les
… inius n'ait été
… sur le désir de
… eur de qui il
… l'exception des
… ère incertaine,
… peut-être faire
… naire, la fonc-
… *blicae* se don-
… urs ou anciens
… comme c'est ici
… rs cités étaient
… tributions d'un

… ortante fonction
… Voconces une
… eur patron une
… attachement; ils
… mes, sa patrie,
… n avaient dressé
… au flamonium
… méro précédent.

97

Statue en l'honneur d'un Nimois, chevalier romain, flamine de la Narbonnaise, patron de la cité d'Apt.

Piédestal avec base & couronnement, encore pourvu, sur la face supérieure de l'abaque en forme de dé chanfreiné qui le termine par en haut, des trous de scellement de la statue qu'il portait dans l'antiquité; trouvé en juillet 1875, en trois fragments, près de la Fontaine, en face du Temple de Diane, dans les substructions d'un portique dirigé du nord au sud, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui la statue du poète Reboul. Inscription enfermée dans un encadrement mouluré. — Hauteur, $1^{m}93$; largeur, $0^{m}70$. Hauteur de la partie encadrée, $0^{m}72$; largeur, $0^{m}56$.

Q·SOILLIO·T·FÎL
VOL·VALERIÁNO
EQVVM·P·HABENT
OMNIB·HONÓRB
DOMI·ET·PROVNC
FLAMÓN·FV́NCTO
CVRATÓRI·CABELL
AVENNIÉNS·FORO
IVLIENS·APTÉNSÉS
PATRÓNO

Copie dessinée de M. Allmer.

Accents sur le second A de VALERIANO, à la seconde ligne; sur le second O de HONORIB, à la quatrième; sur l'O de FLAMON & sur l'V de FVNCTO, à la sixième; sur l'V & sur l'O de CVRATORI, à la septième; sur le second E de AVENNIENS, à la huitième; sur l'V de IVLIENS & sur les deux E de APTENSES, à la neuvième; sur le premier O de PATRONO, à la dernière. — Ligatures aux 3[e], 4[e] & 5[e] lignes.

Q. Soillio, Titi filio, Voltinia, Valeriano, equum publicum habenti, omnibus honoribus domi & provinciale flamonio functo, curatori Cabelliensium, Avenniensium, Forojuliensium; Aptenses patrono.

« A Quintus Soillius Valerianus, fils de Titus « (Soillius); de la tribu *Voltinia*, chevalier romain « *equo publico*, parvenu à tous les honneurs de « sa cité & au flamonium de la province, curateur « des cités de Cavaillon, d'Avignon & de Fréjus; « la cité d'Apt à son patron ».

De même que Cominius (n[os] 95 & 96), Soillius Valerianus était de Nimes, était chevalier romain *equo publico* & avait obtenu, dans sa cité, les premiers honneurs municipaux. Devenu, après le flamonium de la Narbonnaise, curateur de cité, il réunissait sous sa curatelle les trois cités, peu éloignées les unes des autres, de *Cabellio*, d'*Avennio* & de *Forum Julii*, actuellement Cavaillon, Avignon & Fréjus.

Les plus anciens exemples de la fonction de curateur de cité ne remontant qu'au règne de Trajan, l'inscription de Soillius ne peut être que d'une époque postérieure à ce règne.

98

Statue en l'honneur d'un Nimois, chevalier romain, flamine de la Narbonnaise, patron de la cité de Fréjus.

Grande pierre quadrangulaire incomplète en haut & en bas, paraissant avoir fait partie d'un piédestal de statue; au seizième siècle, engagée dans le mur d'un jardin appartenant à l'antiquaire Poldo d'Albenas, adjacent à l'hôtellerie dite « de la Tour-Magne », hors la porte de la Madeleine; ensuite recueillie par Séguier & jointe à sa collection. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0ᵐ80; largeur, 0ᵐ68. Largeur de la partie encadrée, 0ᵐ60.

L I · [redacted]
Q · SOLONIO · Q · F · VOL
SEVERINO
EX · V̄ · DECVRIÎS · EQVO
PVBLICO · LVPERCO
ÎĪĪIVIR · AB · AERÁR
PONTIFICI
FLÂMINI · PROVINCIAE
NARBONÉNSIS
TRIB · MÎLITVM · LEG · V̄ĪĪĪ · AVG
CÎVITAS · FOROIV̂LIENSIVM
PATRÓNO

Copie dessinée de M. Allmer.

Accent sur le second A de AERAR, à la sixième ligne; sur l'A de FLAMINI, à la huitième; sur l'E de NARBONENSIS, à la neuvième; sur le premier V de IVLIENSIVM, à la onzième; sur le premier O de PATRONO, à la dernière. — Le point après PVBLICO, à la cinquième ligne, figuré par une feuille cordiforme.

Poldo d'Albenas, ch. 27, p. 165. — Gruter, 470, 6. — Grasser, *Ant. Nem.*, p. 26. — Rulmann, *Msc.*, p. 58. — Guiran, *Msc.*, p. 53. — Bouche, *Chrogr. de Prov.*, p. 246. — Baux, *Msc.*, p. 113. — Ménard, 7, p. 291. — Séguier, msc. 13800, p. 273; 13801, pl. 17, n. 1. — *Hist. de Langued.*, 1, Préf., p. 10; éd. Dumège, p. 615, n. 52. — Herzog, n. 106. — Wilmanns, 2199.

Poldo & Séguier, ligne 1, aujourd'hui effacée : ET · PHILOMVSO.

..... *Q. Solonio, Quinti filio, Voltinia, Severino, ex quinque decuriis, equo publico, luperco, quattuorviro ab aerario, pontifici, flamini provinciae Narbonensis, tribuno militum legionis VIII Augustae; civitas Forojuliensium patrono.*

« ....., à Quintus Solonius Severinus, fils de « Quintus (Solonius); de la tribu *Voltinia*, membre des cinq décuries (de juges), chevalier ro- « main *equo publico*, prêtre luperque, quattuorvir « trésorier, pontife, flamine de la province Nar- « bonnaise, tribun de la légion VIII[e] *Augusta;* la « cité de Fréjus à son patron ».

C'est à la suite de son pontificat & de son quattuorvirat à Nimes que Solonius Severinus fut flamine de la Narbonnaise.

Membre de la noblesse équestre, l'inscription nous le montre remplissant dans l'ordre civil les fonctions de juge des cinq décuries, dans l'ordre religieux le sacerdoce de prêtre luperque, & dans l'armée le grade de tribun légionnaire. — La légion VIII[e] *Augusta*, dans laquelle il exerça ce grade, avait, à la mort d'Auguste, ses campements en Pannonie, & les eut, à partir de Vespasien, dans la Germanie supérieure. — Quatre décuries de juges avaient été laissées par Auguste : la première composée de sénateurs au cens de huit cent mille sesterces, élevé plus tard à douze cent mille, la seconde de chevaliers au cens de quatre cent mille sesterces, la troisième & la quatrième composées de plébéiens aux cens de trois cent mille & de deux cent mille sesterces; Caligula en institua une cinquième, dont on ignore la composition. Comme chevalier *equo publico*, Solonius appartenait sans doute à la seconde décurie, ne pouvant avoir été ni de la première, ni de la troisième, ni de la quatrième. — Les prêtres luperques, dont le collége passait pour le plus vieux de Rome, se recrutaient plus particulièrement parmi les chevaliers. Leur temple, connu sous le nom de *Lupercal*, n'était primitivement autre chose que la grotte située au pied du mont Palatin & consacrée à Pan, dans laquelle Remus

… légende, allai-

… s, patron de la … que cette cité lui … trefois à Nimes.

… s *quinque decu-* … poque non anté-

… *ales*, un Quintus … e statue par la … Nimes.

99

Statue en l'honneur d'un Nimois, chevalier romain, flamine de la Narbonnaise.

Grande pierre quadrangulaire retaillée à gauche, qui a dû former le dé d'un piédestal de statue; trouvée, en 1739, près de la Fontaine, dans les ruines du Nymphée romain, & déposée alors à l'Hôtel-de-Ville, puis successivement au Temple de Diane & dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1^{m}06; largeur, 0^{m}74. Hauteur de la partie encadrée, 0^{m}85; largeur, 0^{m}64.

L·SAMMIO·L·FIL·VOL
AE[redacted]IANO·EQ·PVBL
*haben*TI·ALLECT·IN·V
*decu*R·LVPERCO·FLAM
PROVINCIAE·NARBONEN
SIS·PRAEF·COHORTIS·II
HISPANAE·VASCONVM
CIVIVM·ROMANORVM
L·SAMMIVS·MATERNVS
ALVMNVS·L·SAMMI·EVTYCHI
ARCHIEREVS·SYNHODI

Copie dessinée de M. Allmer, revue par M. Albin Michel, de l'Académie du Gard.

L'H de EVTYCHI inscrite dans le C.

Ménard, 7, p. 297. — Séguier, msc. 13802, 4, pp. 2 & 32. — Muratori, 2038, 1. — *Mém. de l'Acad. des inscr. & belles-lettres,* 14, p. 107. — *Hist. de Languedoc,* éd. Dumège, p. 639, n. 35. — Orelli, 2043. — Herzog, 107. — Wilmanns, 2203.

L. Sammio, Lucii filio, Voltinia, Aemiliano (?), *equum publicum habenti, allecto in quinque decurias, luperco, flamini provinciae Narbonensis, praefecto cohortis II Hispanae Vasconum civium romanorum, L. Sammius Maternus, alumnus Lucii Sammii Eutychi, archiereus synhodi.*

« A Lucius Sammius Aemilianus (?), fils de Lu-« cius (Sammius); de la tribu *Voltinia,* chevalier « *equo publico,* membre des cinq décuries, prêtre « luperque, flamine de la province Narbonnaise, « préfet de la cohorte II° *Hispana* de Vascons « citoyens romains, Lucius Sammius Maternus, « *alumnus* de Lucius Sammius Eutychus; grand-« prêtre du synode ».

Il y a toute apparence que Lucius Sammius, inscrit dans la tribu *Voltinia* & honoré d'une statue à Nimes, était Nimois. L'inscription ne lui attribue, avant le flamonium de la Narbonnaise, aucune fonction municipale, soit que réellement il n'en ait eu aucune, soit qu'on ait jugé à propos de ne mentionner que ses honneurs les plus élevés. Elle nous le fait voir, comme Q. Solonius de l'inscription précédente, membre de la cheva-

lerie *equo publico*, juge des cinq décuries, membre du collége des prêtres luperques &, comme lui aussi, pourvu d'un commandement par le grade de préfet d'une cohorte auxiliaire, appelée ici *II Hispana Vasconum civium romanorum*, peut-être la même qu'une *cohors II Vasconum civium romanorum*, mentionnée par un diplôme de Trajan (C. I. L., 3, p. 866), & alors, c'est-à-dire en 105, attachée à l'armée de Bretagne.

La statue dont a été honoré notre personnage lui a été dressée par un Lucius Sammius Maternus, élève & affranchi d'un de ses affranchis, Lucius Sammius Eutychus, avec lequel on a eu tort de le confondre. Ce Maternus s'intitule *archiereus synhodi*. Il s'agit ici, non pas d'une association nimoise, mais d'un de ces congrès musicaux & scèniques, d'origine grecque, remis en honneur par Hadrien, & qui ont joui de la plus grande vogue sous ce prince & ses premiers successeurs. Ils étaient sous le patronage de l'empereur associé à Bacchus & identifié même avec le dieu : *circa Bacchum & imperatorem .... novum Bacchum*. Des artistes s'y rendaient de tous les points du monde romain. Y remporter le prix était une grande gloire, célébrée avec un luxe raffiné d'épithètes élogieuses : *incredibilis, solus & primus omnis memoriae*, &c. Parmi les villes où ont eu lieu des synodes, les inscriptions ne font connaître pour l'Europe occidentale que Rome, Pouzzoles & Naples. (Voyez l'excellente thèse de M. Foucard : *De collegiis scenicorum*.)

Nous ne savons dire si un congrès se serait tenu à Nimes; mais la supposition qu'il en aurait été ainsi est des plus vraisemblables. On sait, en effet, qu'Antonin le Pieux était, par sa famille paternelle, originaire de Nimes. Aucun prince, plus que lui & son prédécesseur Hadrien, n'a été particulièrement honoré dans les réunions synodales. Il est à remarquer aussi que dans notre inscription les mots *archiereus synhodi* ne sont suivis d'aucune indication de lieu, réticence inexplicable s'il s'y fût agi d'un synode tenu ailleurs qu'à Nimes. Nous voyons, par l'exemple de *Maternus*, que le grand-prêtre président du synode pouvait être un simple affranchi.

Il n'avait encore été donné de notre texte que des copies absolument mauvaises. Entre autres inexactitudes, on marquait, au commencement des lignes 1, 5, 6, 7 & 11, des lacunes qui n'existent pas; on prêtait à tort à L. Sammius .... *L(ucii)* — non pas *P(ublii)* — *filius*, de la première ligne, le surnom de *Romanus* & plus à tort encore celui d'[*Eutyci*]*anus;* à la cohorte II[e] *Hispana* de la sixième ligne les surnoms de [*Rom*]*ana* & d'[*Hadri*]*ana;* à L(ucius) Sammius Maternus de la neuvième ligne le prénom de *P(ublius)*, & à Lucius Sammius Eutychus de la dixième ligne le surnom d'*Eutici*[*anus*], erreur vraisemblablement faite avec intention pour pouvoir restituer par [*Eutici*]ANO la lacune du commencement de la seconde ligne.

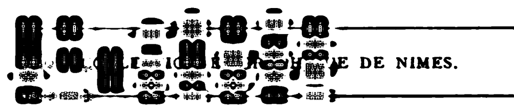
100

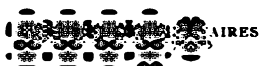
Partie supérieure d'un piédestal, trouvée, en 1739, près de la Fontaine, dans les ruines du Nymphée. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m45; largeur, 0m55.

L·SAMMIO
L·F·VOLT
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

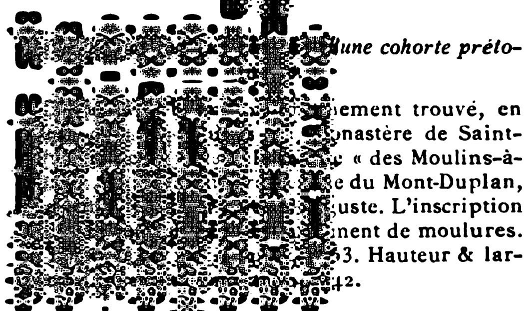
SÉGUIER, msc. 13802, 4, p. 9. — LANCELOT, *Hist. de l'Acad. des Inscr.*, 14, p. 107. — HERZOG, n. 172. — PELET, *Essai sur le Nymphée*, p. 34.

Le personnage de ce fragment paraît être le même que celui de l'inscription précédente.





AIRES

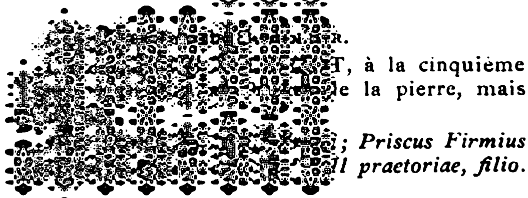


une cohorte préto-

nement trouvé, en
nastère de Saint-
« des Moulins-à-
e du Mont-Duplan,
uste. L'inscription
nent de moulures.
3. Hauteur & lar-
42.



M
S C I
I V S
V S
A E T



R.
T, à la cinquième
e la pierre, mais

; *Priscus Firmius*
II praetoriae, filio.





« Aux dieux Mânes de Titus Julius Priscus ;
« Priscus Firmius Gallicanus, soldat de la hui-
« tième cohorte prétorienne, à son fils ».

Nous empruntons au ***Manuel d'antiquités romaines*** de Marquardt (*Handbuch,* 5, pp. 460-464) les notions qui suivent relativement aux prétoriens.

Auguste avait créé neuf cohortes prétoriennes; trois d'entre elles tenaient garnison en divers quartiers de Rome & veillaient à la sûreté du palais; les autres étaient réparties en Italie, principalement dans les endroits où l'empereur avait des résidences. C'est seulement sous Tibère, & à l'instigation de Séjan, qu'elles furent toutes réunies à Rome, & cette concentration leur donna une telle force que bientôt elles purent selon leur caprice faire ou défaire les empereurs. Vitellius porta leur nombre à seize, mais Vespasien le réduisit, comme précédemment, à neuf; puis ce même prince ou quelqu'un de ses proches successeurs le fixa à dix, & ce nombre se maintint définitivement ainsi jusqu'à la fin du troisième siècle, ou plus vraisemblablement jusqu'au temps de Constantin, époque à laquelle les cohortes prétoriennes cessèrent d'exister. Toutes ces cohortes étaient de celles dites *milliariae equitatae,* c'est-à-dire qu'à chacune des dix centuries dont se composait la cohorte était adjointe une turme de cavalerie. Chaque cohorte était sous le commandement d'un tribun, & toutes ensemble sous le commandement supérieur du préfet du prétoire.

Avant Septime Sévère, les prétoriens se recrutaient exclusivement de volontaires nés en Italie & dans quelques provinces complétement romanisées, qui étaient, d'après Dion (74, 2), l'Espagne, la Macédoine & le Norique, & ils avaient, en raison de cette origine, la prétention de représenter l'armée nationale romaine, par opposition aux légions barbares. Septime Sévère inaugura un nouvel ordre de choses. Venu à Rome, en 193, à la tête des légions de Pannonie, il licencia ignominieusement tout le *praetorium*, qui, par le meurtre de Pertinax, la vente du trône à Julien, ensuite abandonné sans défense, venait de combler la mesure des excès, & il forma de nouvelles cohortes prétoriennes, composées de soldats pris dans l'armée parmi ceux qu'un long temps de service & une conduite sans reproche désignaient plus particulièrement à l'avancement. Ainsi fut substituée à une troupe indisciplinée & ne répondant plus au but de son institution, une garde d'hommes sûrs, recommandés par d'honorables précédents, en même temps que cette réforme ouvrait aux légionnaires une encourageante perspective; car elle leur offrait l'espoir de pouvoir entrer dans un corps d'élite, qui, non-seulement tenait par son rang la première place dans l'armée, mais encore jouissait des avantages d'un temps de service plus court & d'une solde plus élevée.

Pour les soldats des légions, le temps de service était de vingt ans; il était de seize ans seulement pour les prétoriens. La solde annuelle, depuis

Jules César jusqu'à Domitien, était de 3600 as pour les soldats légionnaires, soit 225 deniers; celle des prétoriens était nommément du double, soit 7200 as, mais avec le privilége maintenu en leur faveur d'être payés, non pas comme les légionnaires au taux courant de seize as au denier, mais à l'ancien taux, aboli depuis l'an 537, av. J.-C. 217, de dix as au denier; ce qui, en réalité, portait la solde à 720 deniers par an. Domitien ayant élevé à 300 deniers la solde des légionnaires, celle des prétoriens aura sans doute bénéficié dans la même proportion.

L'irregularité des noms, accusée par le prénom insolite *Priscus,* nous permet d'attribuer cette inscription à une époque non antérieure à Septime Sévère.

…e de Germanie

…871, au Cours-
…lures renferme
…e ligne, placée
…ordé de moulu-
…artie inférieure,
…, est simplement
…oins la culasse,
…s deux encadre-
…, 0m49.

…VS
…SVP

… & de M. Fr. Ger-

…ière ligne, figuré
…orme. Des lettres
…, suivent, à la fin
…XX.

…chéol., 1873, p. 30.

…sus, miles exerci-
…rum XXX.

« Aux dieux Mânes. Caius Julius Successus, « soldat de l'armée de Germanie Supérieure, « mort à l'âge de trente ans ».

L'armée préposée à la défense de la Germanie Supérieure n'a pas été en tout temps, pendant le cours des trois premiers siècles, composée des mêmes légions ni d'un même nombre de légions. Elle comprenait, à la mort d'Auguste, quatre légions; au commencement du règne de Vespasien, elle se trouva momentanément élevée à cinq, mais bientôt réduite de nouveau à quatre, puis ensuite à trois sous Trajan, & ensuite à deux seulement à partir de Marc-Aurèle. Les quatre légions de la première de ces époques étaient la *II Augusta,* la *XIII Gemina,* la *XIIII Gemina* & la *XVI Gallica;* trois desquelles, ayant été envoyées par Claude, la II[e] & la XIIII[e] en Bretagne, & la XVI[e] dans la Germanie Inférieure, furent remplacées par la *IIII Macedonica,* tirée d'Espagne pour la conquête de la Bretagne, la *XXI Rapax,* venue de la basse Germanie, & la *XXII Primigenia,* nouvellement créée. — Sous Vespasien, le départ de la XIII[e], retirée dès la fin du règne de Néron, & de la IIII[e], refondue sous le nom de *IIII[e] Flavia* & transférée en Pannonie, réduisit à deux le nombre des légions; mais l'arrivée de trois nouvelles l'éleva jusqu'à cinq : la *VIII Augusta,* qui, avant les guerres de Vitellius, était en Pannonie, la *XI Claudia,* amenée de Dalmatie, la *XIIII,* revenue de Bretagne, où elle avait gagné les surnoms de *Martia Victrix;* la *XXI,*

d'Italie, était de
ent de nouveau
par l'extinction
s que trois sous
a XIIII[e] dans la
us Marc-Aurèle,
ésie Supérieure.
aient, en consé-
XII Primigenia,
mps de Sévère

légions étaient,
XVI[e] & la XXII[e],
XI[e] & la XXI[e],
t de la Reuss &
ovie; & pour la
casionna la for-
Kanabae, qui,
lle d'*Argentora-*
tait adjointe une
xiliaires, *alae* &
ifficile à établir

uvaise, l'épitaphe
as antérieure au
mention de la
au troisième.
recte GR.

103

Statue en l'honneur d'un tribun des légions IIIe & XIIIIe.

Fragment d'une mince plaque de marbre, qui a dû décorer la face antérieure d'un piédestal de statue; extrait des fouilles faites à la Fontaine en 1740; inscrit sur ses deux faces en sens inverse l'une de l'autre, un accident ou une circonstance quelconque ayant sans doute amené la nécessité de refaire l'inscription. — Hauteur, 0m32; largeur, 0m20. Hauteur des lettres, 0m05 & 04.

Face n° 1 :

. . . .
. . . . . . R Á T O
praefecto · F A B R V *m*
omnibus · H O N Ó R *ibus*
in · *coloni* Á·S V Á·F V *ncto*
trib·leg·xiiii·in·germania
et·leg·iii.aug·in·africa
d d

[illegible]

[illegible] ND.

[illegible] sur le second O [illegible] iA, de SVA & de [illegible] face n° 2 incom- [illegible] éduite à sa haste [illegible]

[illegible] l'Académie de [illegible] *pogr.*, p. 574. — [illegible] 47; ne donne que [illegible]

[illegible] *fabrum, omnibus* [illegible] *, tribuno legio-* [illegible] *is III in Africa.* [illegible]

[illegible] et des ouvriers, [illegible] les honneurs [illegible] on XIIII[e] résidant

« en Germanie, & de la III[e] résidant en Afrique,
« (cette statue a été élevée) par décret des décu-
« rions ».

Le personnage rappelé par ce fragment détaché d'un piédestal de statue, avait peut-être le surnom d'*Honoratus*.

La première fonction inscrite après ses noms est celle de *praefectus fabrum*. C'est une fonction qui revient souvent sur les inscriptions de Vienne & de Nimes, où elle se montre ordinairement associée à des fonctions municipales & au tribunat fictif. Au dernier siècle de la République, explique M. Marquardt dans son *Manuel d'antiquités*, chaque armée était pourvue d'un corps d'ouvriers spéciaux : armuriers, forgerons, charpentiers, qui non-seulement étaient chargés de tenir en état le matériel ordinaire, mais encore de pouvoir, au besoin, fabriquer des machines pour l'attaque & la défense des places, jeter des ponts, creuser des mines & exécuter tous les engins de guerre que les progrès de la mécanique permettaient d'employer. Le commandant de ce corps avait le titre de *praefectus fabrum*, « préfet des ouvriers ». Il ne dépendait d'aucune légion, mais était immédiatement sous les ordres du général en chef, de qui d'ailleurs il tenait sa nomination & dont il ajoutait ordinairement le nom à son titre. (Voyez Borghesi, *Œuvr.*, 5, p. 206.) Ses fonctions n'avaient donc pas plus de durée que celles du général lui-même, mais il pouvait arriver que celui-ci, étant prorogé dans son com-

[illegible] le sien par une [illegible] ait dans le titre. [illegible] es *praefecti fa-* [illegible] *VI,* c'est-à-dire [illegible] conférait le rang [illegible] plus souvent à [illegible] grade équestre [illegible] e ou de tribun [illegible] ibunat ne venait [illegible] *id.* Voyez Mar- [illegible] ndépendamment [illegible] ent attachés au [illegible] pendant la pre- [illegible] ériale, dans des [illegible] ent dépourvues [illegible] exemple, de fré- [illegible] *fabrum* dont les [illegible] ment civiles, sauf [illegible] mployaient sous [illegible] travaux publics, [illegible] tes, auraient été [illegible] breuses réitéra- [illegible] t dans ces men- [illegible] préfets étaient à [illegible] uverneurs de ces [illegible] qu'annuelle; si [illegible] corps d'ouvriers [illegible] ne des provinces [illegible] t des légions & [illegible] aient habituelle- [illegible] inq ans, il serait

plus difficile de s'expliquer de si nombreuses prorogations d'emploi. La *praefectura fabrum* disparaît entièrement à partir de Septime Sévère.

L'inscription attribue ensuite à notre personnage le tribunat légionnaire, mais séparé de la préfecture par tout le parcours des honneurs de la carrière municipale, & exercé dans deux légions différentes : la XIIIIe, qui résidait alors en Germanie, & la IIIe, cantonnée en Afrique. C'est en Afrique, en effet, que la légion IIIe, appelée *Augusta,* était en garnison. On l'y trouve à la fin du règne d'Auguste, & elle y est toujours restée. Elle y avait ses quartiers à Lambèse. Au contraire, la XIIIIe, qui d'abord n'avait que le nom de *Gemina,* n'a pas continuellement habité la Germanie. Elle était, au commencement du règne de Tibere, dans la Germanie Supérieure, à Mayence. L'empereur Claude l'emmena en Bretagne, où, ayant été laissée jusque vers la fin du règne de Néron, elle gagna, dans la guerre contre la reine Boadicée, les surnoms de *Martia Victrix.* Elle en fut retirée pour aller en Orient, &, après avoir séjourné momentanément en Pannonie, être venue en Italie pour la seconde guerre civile, avoir été renvoyée en Dalmatie par Vitellius, elle y revint pour peu de temps. Bientôt après, au début du règne de Vespasien, elle quitta la Bretagne pour toujours & s'établit de nouveau dans la Germanie Supérieure & dans son ancien cantonnement de Mayence; elle y demeura jusqu'au temps de Trajan. Ce prince la transféra en Pannonie, où elle

[illegible] y étaient en un [illegible] Carnunte. Les [illegible] rapportent donc [illegible] légion XIIIIe a [illegible] d'Auguste à [illegible]

[illegible] du légat légion- [illegible] pour tout ce [illegible]tratif & discipli- [illegible], sans le savoir [illegible]ient encore, sous [illegible]que, au nombre [illegible]plissaient leurs [illegible]aient partie du [illegible]présentants de la [illegible]taient eux aussi [illegible] & au combat. [illegible], p. 445.)

[illegible] avaient élevée à [illegible] mots *in colonia* [illegible] que le person- [illegible]es.

104

Statue en l'honneur d'un tribun de la légion VI Victrix.

Piédestal avec base & couronnement; trouvé, en 1739, dans les fouilles faites à la Fontaine & déposé alors à l'Hôtel-de-Ville; plus tard, transféré à la Maison-Carrée. La base a été retaillée par devant à fleur du dé. — Hauteur, $1^{m}25$; largeur, $0^{m}73$.

C·AEMILIO·C·F
VOLT·POSTVMO
OMNIBVS·HONÓR'B
IN·COLÓNIÁ·SVÁ
FV́NCTO
TRIB·MIL·LEG·VI·VICTR
D·D

Copie dessinée de M. Allmer.

Lettres de bonne forme. Accents sur le second O de HONORIB, à la troisième ligne; sur le second O & sur l'A de COLONIA, à la quatrième, & sur l'A de SVA; sur l'V de FVNCTO, à la cinquième. Le T & l'R de VICTR, à la sixième ligne, liés en un monogramme.

Académie des inscr. & belles-lettres, 14, p. 112. — Muratori, p. 2020, 6. — Ménard, 7, p. 298. —

Séguier, Notes volantes, 13802, 4, pp. 3 & 23. — Perrot, *Antiq. de Nimes*, 1836, p. 138. — Herzog, n. 115.

C. Aemilio, Caii filio, Voltinia, Postumo, omnibus honoribus in colonia sua functo, tribuno militum legionis VI Victricis, decreto decurionum.

« A Caius Aemilius Postumus, fils de Caius « (Aemilius); de la tribu *Voltinia*, parvenu dans « sa colonie à tous les honneurs municipaux, tri- « bun de la légion VIe *Victrix;* (statue élevée) par « décret des décurions ».

M. Rénier explique, dans ses notes à la *Recherche des antiquités de Lyon*, de Spon (nouvelle édition, p. 151), que, lorsque dans une inscription le tribunat légionnaire est mêlé à des fonctions municipales, sans être accompagné d'aucun autre grade militaire, c'est du tribunat semestriel qu'il s'agit. Ce grade, que Suétone (*Claud.*, 25), appelle une milice fictive, *militia imaginaria,* « n'avait « d'autre objet que de donner à celui qui en était « revêtu le titre & les prérogatives de chevalier « romain ». L'institution des tribuns semestres remontait à Claude; c'étaient des officiers *à la suite,* qui, créés en sus du nombre des tribuns ordinaires, étaient exempts du service régulier & se tenaient à la disposition du général. Ils n'avaient, du reste, nullement en vue de se vouer à la carrière militaire; après une demi-année de service, contents du titre obtenu, ils rentraient dans la vie civile. (Marquardt, *Handb.*, 5, p. 357.)

M. Mommsen pense, d'après un passage de l'inscription de Thorigny, qu'ils recevaient la paie d'une année entière, c'est-à-dire *HS·XXV* ₶, vingt-cinq mille sesterces. (Voyez *ibid.*, note 2.)

Aemilius Postumus, qui a parcouru toute la hiérarchie des fonctions municipales & n'a eu d'autre grade militaire que le tribunat de la légion VIe *Victrix*, était sans doute un de ces protégés de l'empereur, qui, devenus chevaliers par un service fictif de six mois comme tribuns légionnaires, s'empressaient de retourner, au plus vite, au repos de la vie privée ou aux honneurs de la cité. La colonie de Nîmes, sa patrie, a voulu couronner dignement sa carrière en lui accordant l'honneur d'une statue.

105

Épitaphe d'un tribun de la légion VI Victrix.

Grande pierre quadrangulaire trouvée, en 1823, près d'une maison située au nord & voisine des Arènes; richement décorée par devant d'une niche cintrée en forme de coquille, contenant, entre deux faisceaux, les bustes en ronde-bosse d'un homme & d'une femme, le mari & l'épouse, au-dessus de deux inscriptions renfermées dans un encadrement de moulures. De chaque côté du cintre de la niche, se voit la figure d'un dauphin. — Hauteur, 1m10; largeur, 0m95. Hauteur de la partie encadrée, 0m27; longueur, 0m80. Hauteur de la niche, 0m60.

D M

SEX · ADGENNII
MACRINI · TRIB · LEG · VI
VICT · IIII VIR · IV́R · DIC
PONTIF · PRAEF · FABR

Voyez l'épitaphe de l'épouse d'Adgennius, *Licinia Flavilla*, flaminique augustale, au chapitre des *Inscriptions municipales*.

Copie dessinée de M. Allmer.

Un accent sur l'V de IV́R, à la quatrième ligne. Le premier I & l'N de MACRINI, à la troisième, l'N & le T de PONTIF, à la cinquième, liés en monogrammes.

Perrot, *Antiq. de Nimes,* 1836, p. 107. — Pelet, *Catalogue,* p. 62. — Herzog, n. 130.

Diis Manibus Sex. Adgennii Macrini, tribuni legionis VI Victricis, quattuorviri jure dicundo, pontificis, praefecti fabrum.

« Aux dieux Mânes de Sextus Adgennius Macri-
« nus, tribun de la légion VI[e] *Victrix,* quattuor-
« vir juge, pontife, préfet des ouvriers ».

Sextus Adgennius, qui est parvenu aux plus hauts honneurs de la cité de Nimes, a été, comme Aemilius Postumus de l'inscription précédente, tribun de la légion VI[e] *Victrix.* Qu'il ait eu, comme lui, le tribunat fictif ou qu'il ait été tribun ordinaire, toujours a-t-il eu soin de se faire représenter, sur le tombeau préparé de son vivant pour lui-même & pour sa femme, revêtu de la cuirasse qui rappelait son grade, en même temps que des faisceaux, figurés de chaque côté de la niche contenant les deux bustes, rappelaient ses fonctions de quattuorvir *jure dicundo.* Les faisceaux du côté droit, seuls conservés, se composent de trois baguettes terminées en haut par trois feuilles de laurier.

La préfecture des ouvriers, dont a été aussi pourvu notre personnage, assigne à son épitaphe une époque non postérieure à Septime Sévère.

Le nom d'*Adgennius* est certainement gaulois. Un Quintus Adginnius Martinus (Gruter, 13, 15), de la cité des Séquanes, a, sous Vespasien : *M. Neratio Pansa cos* (voyez Borghesi, *Fastes*), été prêtre à l'autel du confluent de la Saône & du Rhône.

106

Épitaphe d'un soldat de la légion VII Gemina Felix.

Inscription qui se voyait, au dix-septième siècle, *in horto Escuderii patroni fiscalis* (Guir.), « dans le jardin de M. Escudier, avocat du roi », devenu, au dix-huitième siècle, celui de P. Malmont » (Baux). Dans un cadre surmonté d'un fronton triangulaire contenant : D·M, & orné d'acrotères très-simples. — Hauteur totale du cippe, $1^{m}58$; largeur, $0^{m}60$. Hauteur du cadre, $0^{m}33$; largeur, $0^{m}51$.

D · M
VMIDII · AVITI · MILIT
LEG · $\overline{\text{VII}}$ · GEMIN · FELICIS
BENEFICIARI
IVNII · OMVLLI · CONSVLAR
CVRA · T · VITRASII · POLLION
LEGATI · AVG

Copie de M. Fr. Germer-Durand.

Rulman, *Msc.*, pp. 23 & 31. — Guiran, *Msc.*, p. 57. — Grasser, 1607, p. 27. — Spon, *Miscell.*, p. 253. — Reinesius, p. 532. — *Hist. de Langue-*

doc, 1, Pr., p. 13; édit. Dumège, p. 617. — Baux, *Msc.*, p. 107. — Ménard, 7, p. 295. — Séguier, *Msc.*, p. 24. — De Boissieu, *Inscr. de Lyon*, p. 226, notes. — Herzog, n. 164. — Borghesi, *Œuvr.*, 8, p. 416. — Héron de Villefosse, *Note sur T. Pomponius Proculus Vitrasius Pollio*, 1879.

Rulman, Baux, Reinesius, Spon, ligne 6 : CVRAT. — Grasser, Baux, Spon, 7 : LEGATI.

Diis Manibus Umidii Aviti, militis legionis VII Geminae Felicis, beneficiarii Iunii Omulli consularis, cura Titi Vitrasii Pollionis, legati Augusti.

« Aux dieux Mânes d'Umidius Avitus, soldat « de la légion VII[e] *Gemina Felix;* bénéficiaire du « consulaire Junius Omullus; tombeau élevé par « les soins de Titus Vitrasius Pollio, légat impé« rial ».

Appelée par Tacite (*Hist.*, 2, 56; 3, 21) tantôt légion Galbienne, tantôt légion Espagnole, la légion dans laquelle Umidius Avitus a servi comme soldat & comme bénéficiaire du consulaire avait été, en effet, créée par Galba & levée en Espagne. D'après Borghesi (*Œuvr.*, 4, 219), elle reçut de Galba le nom de Septième afin de faire suite à la Sixième, par laquelle il venait d'être proclamé empereur. Elle l'accompagna à Rome, & de là fut envoyée en Pannonie. A la suite de la guerre civile, où elle prit parti d'abord pour Othon & ensuite pour Vespasien sous le commandement du Toulousain Antonius Primus, devenu le chef

du parti flavien, elle fut réorganisée au moyen des débris de quelqu'une des légions qui avaient été trop maltraitées pour pouvoir être maintenues, & prit alors les noms de *Gemina Felix*. Nous avons essayé d'établir, à propos d'un fragment d'inscription au musée d'Aix, publié dans le *Bulletin d'archéologie de la Drôme* (1873, p. 445), que ces débris furent les détachements venus en Italie de la V• *Alaudae* & de la XV• *Primigenia* laissées sur le Rhin & bientôt après massacrées à Vetera. De retour en Espagne, elle y campa à demeure, d'abord avec une autre légion, puis seule à partir du règne de Domitien, & le lieu où elle avait ses quartiers dans la province Tarraconaise devint peu à peu une ville à laquelle resta le nom de *Legio*, aujourd'hui la ville de Léon. N'ayant sans doute pas combattu contre Albin, elle manque sur les médailles de Septime Sévère. On ne la trouve pas non plus sur celles de Gallien. Elle existait encore au temps de la *Notitia dignitatum*, qui indique un *praefectus legionis Septimae Geminae* en Occident.

L'Espagne Tarraconaise, gardée, à la fin du règne d'Auguste, par trois légions, était une province impériale gouvernée par un ancien consul. Tel était encore le rang du gouverneur de cette province à l'époque de cette inscription, puisque Umidius Avitus y est qualifié de bénéficiaire du consulaire, c'est-à-dire du personnage consulaire chargé à la fois du gouvernement de la province & du commandement de l'armée qui y résidait.

On ne sait pas à quelle année se rapporte le consulat de Junius Omullus, qui était alors gouverneur de la Tarraconaise; son nom ne se rencontre sur aucune liste de consuls. Ce serait peut-être, suivant une conjecture de Borghesi (*Œuvr.*, 3, p. 417), le même qu'un des familiers de Trajan, T. Junius Homullus, dont parle Lampride (*Sev. Alex.*, 65).

Les bénéficiaires étaient des subalternes, ordinairement soldats légionnaires, qu'avaient particulièrement à leur disposition les officiers supérieurs, en nombre déterminé d'après le grade, & qu'ils employaient, sans titre distinctif & en dehors de l'avancement régulier, à des services de diverses sortes. (Marquart, *Handbuch.*, 5, p. 531.) Une inscription de la Numidie (Rénier, 127) nomme trente bénéficiaires attachés au consulaire gouverneur de la province d'Afrique; une autre (57) en attribue cinq à un tribun semestre de la légion III[e]. Les *beneficiarii* étaient compris dans la catégorie des *principales,* qui tenaient le rang intermédiaire entre les simples soldats & les centurions.

Le tombeau a été fait par les soins de Titus Vitrasius Pollio, légat impérial. Borghesi (*ibid.*, p. 416) pense qu'il s'agit du père de Vitrasius Pollio, parent par alliance de l'empereur Marc-Aurèle; il aurait été légat gouverneur de la Lyonnaise sous Hadrien. D'après M. Héron de Villefosse, s'appuyant sur l'opinion de M. Waddington, ce serait cet illustre personnage lui-même. Il

s'appelait de tous ses noms T. Pomponius Proculus Vitrasius Pollio (FITA, dans la *Academia*, 2, 1877, n. 5, p. 66; HUBNER, dans l'*Ephem. epigr.*, 4, p. 17, n. 23); il fut consul la première fois sous Antonin le Pieux (C. I. L., 3, 762), par conséquent non avant 138 (KLEIN, *Fastes*, p. 128), eut comme légat impérial le gouvernement des provinces consulaires de la Mésie Supérieure & de l'Espagne Citérieure ou Tarraconaise, & comme proconsul celui de la province d'Asie en 153 (WADDINGTON, *Fastes asiat.*, p. 217) ou en 156 (WILMANNS, 639), & fut consul une seconde fois en 176, sous Marc-Aurèle, plus de trente ans après son premier consulat. Voici comment M. Héron de Villefosse trace sa carrière publique. T. Vitrasius Pollio avait épousé Annia Faustina, fille de L. Annius Libo, consul en 128, frère d'Annius Verus, le père de Marc-Aurèle. Annius Libo était donc l'oncle paternel de l'empereur, dont T. Vitrasius Pollio devint le cousin germain par son mariage. Vitrasius Pollio fut un des grands personnages de Rome à cette époque. Deux statues lui furent élevées par le sénat, à l'instigation des empereurs Marc-Aurèle & Commode : *cum habitu militari in foro divi Trajani, alteram habitu civili in pronao aedis divi Pii*. (C. I. L., 6, 1540.) Une inscription de Rome indique les fonctions qu'il exerça : *triumvir monetalis, quaestor, praetor, praefectus alimentorum*. Il obtint le gouvernement de plusieurs provinces, il accompagna en Germanie les empereurs Marc-Aurèle & Lucius Vérus

en qualité d'aide-de-camp, remplit les mêmes fonctions près de Marc-Aurèle & de Commode pendant les guerres contre les Sarmates; dans ces deux guerres, il se distingua par sa valeur & reçut de nombreuses récompenses militaires. Enfin, probablement pendant les dernières années de sa vie, il fut *sodalis Antoninianus*, c'est-à-dire membre du collége sacerdotal chargé du culte d'Antonin divinisé. (Voyez CAPITOLIN, *Pius*, 23.)

Le gouvernement de l'Espagne Citérieure de Vitrasius Pollio & l'épitaphe d'Umidius remonteraient au règne d'Anonin le Pieux.

[illegible]

[illegible] légion XVIe.

[illegible] jourd'hui celle [illegible] quadrangulaire, [illegible] trouvée « en 1666, [illegible] ruines des ancien- [illegible]); transportée, [illegible] jardin de l'histo- [illegible] rd » (Ség.); de [illegible] er. — Hauteur, [illegible]

[illegible] R I S
[illegible] G V S T I
[illegible] I V L I V S
[illegible] O S · X X V
[illegible] DECVRION
[illegible] NEVM · ET
[illegible] AREAM · IN
[illegible] NIVM · PERE
[illegible] SIGNATAM

[illegible] de M. Fr. Ger- [illegible] dant à la forme [illegible] les G terminés

en spirale; celui du mot AVGVSTI prolongé en haut en un trait effilé au-dessus du niveau des autres lettres. Un accent sur l'E de FESTVS, à la quatrième ligne.

Fr. Graverol, dans Spon, *Miscell.*, p. 239. — Ménard, 7, p. 305. — Séguier, msc. 13801, p. 24. — *Catalogue des inscr. de l'Académie,* p. 22 (msc. des archives de l'Acad. de Nimes). — Orelli, 3579. — Herzog, n. 109. — Wilmanns, 2205. — Fr. Germer-Durand, *Enceintes de la ville de Nimes,* 1874, p. 23.

Tiberii Caesaris, divi Augusti filii, Augusti, miles missicius, T. Iulius Festus militavit annos XXV in legione XVI; decreto decurionum accepit frumenti modios L, balneum & s(er)vi gratuitum in perpetuum & aream inter duos turres per P. Pusonium Peregrinum quattuorvirum & undecimviros adsignatam.

« Titus Julius Festus, soldat congédié de Tibère « César Auguste, fils du dieu Auguste, après vingt-« cinq ans de service dans la légion XVIe, a obtenu « par décret des décurions une pension perpé-« tuelle de cinquante *modii* de froment & le bain « gratuit pour lui & un esclave, également à per-« pétuité; de plus, l'emplacement compris entre « ces deux tours, ainsi qu'il lui a été assigné par « Publius Pusonius Peregrinus, quattuorvir, & par « les undecemvirs ».

M. Herzog, en rapportant cette inscription dans l'*Appendix* jointe à son *Histoire de la Gaule nar-*

[illegible] ut particulier
[illegible] t avec un pas-
[illegible] t question du
[illegible] ibère à accor-
[illegible] issant mourir
[illegible] afin de n'avoir
[illegible] *s veteranorum*
[illegible] *ex morte com-*
[illegible] ps de service
[illegible] t ans pour les
[illegible] heureux que
[illegible] armes, n'avait
[illegible] de la durée du

[illegible] vait appartenu,
[illegible] s étant alors la
[illegible] e pouvait très-
[illegible] on, n'être dési-
[illegible] sidait, au temps
[illegible] ermanie Supé-
[illegible] us Claude, dans
[illegible] it ses quartiers
[illegible] guerres civiles
[illegible] s, précipitèrent
[illegible] Othon & Vitel-
[illegible] u règne de Ves-
[illegible] ouvelle du nom

[illegible] on ne fait pas
[illegible] penser que la
[illegible] loin d'être suf-

fisante, la cité de Nimes vint en aide à Julius Festus par des secours de diverses sortes. Elle lui servait à perpétuité une pension, annuelle sans doute, de cinquante *modii* de blé, lesquels, à raison de 8 litres 671 au *modius* (Aurès, *Tableaux indicatifs des mesures de capacité romaines & attiques*), équivalent, en mesures actuelles, à quatre hectolitres & un tiers. Elle lui donnait aussi le bain gratuit pour lui-même & un esclave, car c'est une abréviation incorrecte du mot S*er*VI qu'il nous a paru nécessaire de supposer dans le mot SVI, sans cela inintelligible. A ces bienfaits elle avait ajouté la concession régulière d'un emplacement que lui avait assigné Pusonius Peregrinus, qualifié par le texte « de quattuorvir & d'undecemvir ». On sait ce qu'étaient les quattuorvirs municipaux; mais le titre d'undecemvir est peut-être sans autre exemple connu. Pusonius faisait, croyons-nous, partie d'une commission spéciale composée de onze membres : lui-même, comme président, en raison de sa haute position municipale, & dix décurions chargés de l'assister dans le choix & la délimitation du terrain dont il s'agit. Ce terrain, adossé au rempart & remplissant l'intervalle compris entre deux tours, n'avait besoin d'être limité que du côté opposé au mur; deux bornes sur lesquelles sont rappelées la concession, l'autorisation du conseil des décurions & l'intervention de Pusonius Peregrinus (voyez, au chapitre des *Inscriptions municipales,* le paragraphe relatif aux décurions), ont été, en effet, re-

... ermer-Durand,
... es enceintes de
... époques de son
... Mail, aujour-
... x Bœufs, où les
... était établi près
... encore debout,
... rance, & que le
... tours, actuelle-
... à l'intérieur du
... lle présentait »,
... où les fouilles
... de rares vesti-
... re, un ou deux
... vaient seuls au
... terrains vagues.
... roupées sur les
... trouvaient plus
... ». La distance
... r le plan joint à
... était approxima-

... e de l'empereur

... s, qui font moins
... ions nimois que
... rosité les divers
... Festus.

108

Fragment rappelant un tribun légionnaire.

Fragment, incomplet en haut & à droite, d'une grande & épaisse table quadrangulaire qui devait faire suite à une autre table pareille contenant le commencement des lignes, & être elle-même suivie d'une troisième qui en contenait la fin; extrait, en 1864, de la démolition du moulin Magnin à l'extrémité du quai Roussy. Un reste de la moulure qui encadrait l'inscription apparaît au-dessous de la dernière ligne. — Hauteur, 1m 10; largeur, 0m 38. Hauteur des lettres de la première ligne, 0m 20; de la seconde, 0m 13; de la dernière, 0m 09.

. . . . *i* V S ❦ . . *f·vol* . . . .
. . . . *tri* B ❦ M I *lit·leg* . . . .
. . . . . . *pontif* ❦ F L A *men* . . . .
flamen·R O M A *e·et·augusti*
. . . . N N I A N *ae* . . . .

Copie dessinée de M. Allmer : le point après VS, à la première ligne, figuré par une feuille cordiforme. Au commencement de la troisième, apparaît l'extrémité droite d'un jambage horizontal qui ne peut avoir appartenu qu'à une F ou à

[illegible], un I qui, placé [illegible] peut-être le reste [illegible]

[illegible] graphiques, 1865, [illegible]

[illegible], *tribunus militum* [illegible] *men* ....., *flamen* [illegible] ....

[illegible] la tribu *Voltinia*, [illegible] n ....., ..., pon- [illegible] le Rome & d'Au- [illegible]

[illegible] mière ligne devait [illegible] nom gentilice du [illegible] tion, la tribu & le [illegible] e la seconde pou- [illegible] préfecture des ou- [illegible] le tribunat légion- [illegible] e le numéro & le [illegible] apportait le grade [illegible] la troisième une [illegible] les, par exemple [illegible] *ab aerario*, & la [illegible] indiqué par le [illegible] être par les mots [illegible] ncement & la fin [illegible] blablement vides. [illegible] r les noms & la [illegible] ur laquelle avait

été fait le tombeau : .... *Annianae* (?), *Herennianae* (?), *conjugi* ou *filiae piissimae.*

Le tribunat légionnaire peut avoir été le tribunat fictif dont il a été précédemment question dans le commentaire du numéro 104.

[illegible] *un commandant* [illegible] *aires.*

[illegible] les fouilles faites, [illegible] & déposé alors au [illegible], 0m15; largeur, [illegible] 3.

[illegible]

[illegible] *a* . . .

[illegible]

[illegible] & de M. ALLMER : [illegible] l'A de *auxi*LIA-[illegible]

[illegible] *donato ab* [illegible] *acica donis milita-* [illegible] *auxiliaribus* ..... [illegible] quatrième ....., [illegible] dans les guerres [illegible] litaires ....., préfet [illegible] ».

[illegible] conservé ce frag-[illegible] que des conjectures. [illegible] la troisième ligne [illegible] du mot *auxiliari-*

bus, mot dont nous n'apercevons la possibilité de faire emploi qu'en supposant le personnage que concernait l'inscription pourvu du commandement, comme *praefectus* ou comme *praepositus,* d'un corps d'*equites auxiliares.* C'est pour cela que le mot QVARTA*e* de la première ligne nous a paru indiquer le numéro, non pas d'une légion, mais d'une cohorte que le même personnage aurait commandée avec le titre de préfet, celui de tribun ne se rencontrant qu'avec les cohortes qui avaient le numéro I. Il en avait, sans doute aussi, commandé une autre, car il est peu vraisemblable que ce soit à la tête de la même qu'il ait gagné les décorations militaires dans chacune des deux guerres de Trajan contre les Daces. Les décorations qu'on voit avoir été obtenues le plus fréquemment dans ces guerres par des officiers de son grade sont les couronnes murale & vallaire, qui, l'une & l'autre, étaient d'or.

Si, contre notre supposition, l'on croyait avoir quelque raison de penser que le mot QVARTA*e* indique plutôt le numéro d'une légion, nous ferons remarquer, dans ce cas, que des deux légions qui, au temps de Trajan, portaient le numéro IIII, une seule a combattu contre les Daces; c'est la IIII[e] *Flavia Felix,* qui fut alors tirée de la Pannonie où elle résidait, pour aller prendre part à cette guerre.

Il est, du reste, tout à fait insolite de trouver les numéros soit des légions, soit des cohortes, soit des *alae,* écrits autrement qu'en chiffres.

... fabrum, person-

... ble de pierre, au- ... ne maison située ... transporté de là, ... L'inscription était ... nt de moulures, ... s de la première ... r, 0m75. Hauteur ... 0m14; de la se- ... ne, 0m08 1/2; de ... cinquième & de la ...

... V S
... T Ó N *is*
... VI·AV*gusti*
... CAESAR*is·d·d*
... F·FAB*rum..*
... R·FIL
. . . .

... & de M. Fr. Ger- ... de *ca*PITON*is*, à ...

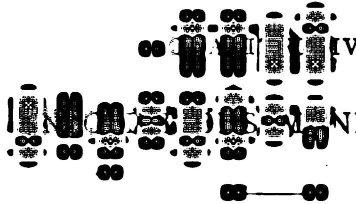
Pelet, *Catal. du musée de Nimes,* 1863, p. 90. — Herzog, n. 129.

Diis Manibus ..... Capitonis, flaminis Romae & divi Augusti, flaminis Germanici Caesaris decreto decurionum (?), *quattuorviri ....., pontificis, praefecti fabrum; ..... Messor, filius, patri piissimo.*

« Aux dieux Mânes de .... Capito, flamine de « Rome & du dieu Auguste, flamine de Germa- « nicus César par décret des décurions (?), quat- « tuorvir ....., pontife, préfet des ouvriers; ..... « Messor, à son excellent père ».

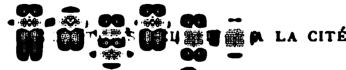
Par suite de la mutilation de cette épitaphe, les noms du père & du fils restent inconnus. Après les mots *flaminis Germanici Caesaris,* nous avons cru pouvoir proposer, pour compléter la quatrième ligne insuffisamment remplie, les sigles *d·d,* c'est-à-dire *decreto decurionum,* mention qui indiquerait que le *flamonium* institué à Nimes pour desservir le culte de Germanicus César était une fonction créée extraordinairement. A la cinquième ligne, la fonction à suppléer préférablement à toute autre pour accompagner le pontificat municipal nous paraît être celle de quattuorvir juge ou de quattuorvir trésorier, exprimée par ses abréviations habituelles : IIII VIR IVR·DIC ou AB·AER.





IV

NICIPALES



LA CITÉ

la tribu *Voltinia.*

connue, déposé, on
mple de Diane.

AND.

tribu *Voltinia*... ».

ns laquelle étaient
la cité de Nimes.
d nombre par les
ucun doute à cet

égard. C'était, du reste, la tribu commune à toutes villes de la Narbonnaise autres que les cinq colonies militaires de Jules César, facilement reconnaissables à leurs noms légionnaires : Narbonne, colonie de *Decumani*, inscrite dans la tribu *Papiria;* Arles, colonie de *Sextani*, dans la tribu *Terentina;* Béziers, colonie de *Septimani*, dans la tribu *Papiria*; Fréjus, colonie d'*Octavani*, dans la tribu *Aniensis*, & enfin Orange, colonie de *Secundani*, inscrite dans une tribu sans doute autre que la *Voltinia*, mais jusqu'à présent non connue.

Lorsque, postérieurement à Domitien (voyez *Lex Malacitana, C. I. L.*, 2, 1963, 1964) & probablement à une époque même avancée du deuxième siècle, l'usage des comices municipaux eût fini par être complétement abandonné, la mention de la tribu sur les monuments n'eut plus d'autre signification que de marquer que celui à qui elle se rapportait était citoyen romain. Caracalla ayant, dans les premières années du troisième siècle, accordé le droit de cité romaine à tous les sujets libres de l'Empire, cette mention, devenant dès lors sans objet, fut elle-même promptement délaissée.

... ant la respublica

... sé sous les yeux du
... outenable, ainsi que
... igraphique (p. 256)
... estitution que nous
... n second essai qui
... ique. Nous faisons
... quel le texte nous
... uvoir arriver jamais

... tal trouvés près
... crits sous le nu-

deo nemauso
... *eum cum columnis m*ARM
... S *divi fili augu*ST

... DESJARDINS, dans
... — VALLENTIN &
... *ph. de la Gaule*,
... *Essai de resti-*
... *de la fontaine*,
... ALLMER, *Revue*

épigr. du midi de la France, p. 272, & p. 256 avec cette note : « Il résulte d'un mesurage rigou« reux, fait par M. Aurès, des vestiges de lettres « encore subsistants à la première ligne & des « lettres conservées des autres parties de l'ins« cription, que les restes dans lesquels nous « avions cru reconnaître le groupe IVA, débris « du mot *d*IVA*e*, sont en réalité, malgré une « apparence extrêmement trompeuse, ceux du « groupe NA. Or le mot *d*IVA*e*, qui formait l'ap« pui fondamental de notre raisonnement, devant « ainsi être rejeté, notre restitution, déjà fort « compromise par l'impossibilité d'accorder le « deuxième consulat d'Hadrien avec l'époque « qu'indique Spartien & par l'extrême invrai« semblance qu'Hadrien ait pu abandonner à la « *respublica* de Nimes le soin de faire la dédicace « de la basilique, se trouve privée de soutien &

i N A *e* *s a n c t a e*
*c*ETER*is*QVE O*rn*ame*N*t*is* *s u i s* *e x s t* R V *c t u m* *m u n i f i c e n t i a*
D E S *x* I A*dditis* *p*O*r t i c u* *e t* *A e d e* *d e d i c a v i t*

« s'écroule entièrement; car, si les lettres NA « peuvent entrer dans la composition du mot « *ploti*NA*e*, elles peuvent entrer aussi dans la « composition de beaucoup d'autres mots, par « exemple le mot *dia*NA*e*. Le champ des recher« ches reste donc de nouveau largement ouvert

« aux conjectures ». — AURÈS, *Nouvel essai de restitution de l'inscr. antique des bains la fontaine*, Nimes, 1885, avec fac-simile.

Deo Nemauso & Dianae sanctae, respublica Nemausesium nymphaeum cum columnis marmoreis, signis, ceterisque ornamentis suis exstructum munificentia imperatoris Caesaris, divi filii, Augusti, consulis X, designati XI, additis porticu & aede, dedicavit.

« Au dieu Nemausus & à Diane sainte, la *res-*
« *publica* de Nimes a dédié ce nymphée, construit,
« avec ses colonnes de marbre, ses statues & tous
« ses ornements, par la munificence de l'empereur
« César Auguste, fils du dieu (Jules), consul pour
« la dixième fois, désigné pour un onzième con-
« sulat; de plus, ce portique & ce temple ajoutés
« par elle ».

Cette restitution est, presque sans modification, celle qu'a donnée M. Florian Vallentin dans son *Bulletin épigraphique de la Gaule*, & sans aucun changement celle que nous avons donnée nous-même dans notre *Revue épigraphique* (p. 272).

Déjà, en l'an de Rome 729, avant J.-C. 25, Auguste, revenant d'Espagne, avait sans doute accordé à la cité de Nimes quelque insigne bienfait, en reconnaissance duquel des statues lui avaient été élevées. On lit, sur les piédestaux de ces statues, retrouvés au bas de l'escalier en double hémicycle qui descendait alors au bassin de la source & y descend encore aujourd'hui, une ins-

cription datée de l'année qui vient d'être rappelée : *Imp(eratori) Caesari, divi f(ilio), Augusto, cos. nonum, imp(eratori) octavum.*

Auguste aurait donc donné suite à ses libéralités en construisant, à Nimes, l'année suivante, de Rome 730, avant J.-C. 24, pendant son dixième consulat, un nymphée richement décoré. La *respublica* de Nimes aurait ajouté à cet embellissement un portique & un temple, & dédié le tout au dieu de la fontaine & de la cité & à Diane.

Le nymphée est le bassin carré, dit « bassin romain », qui vient immédiatement après celui de la source. Le temple serait l'édifice romain encore existant auquel la tradition a peut-être maintenu jusqu'à ce jour le nom de « Temple de Diane ». Le portique, dont les substructions ont été reconnues sur la majeure partie de son étendue, enveloppait la source & le nymphée ; du côté du couchant, il se reliait à la façade du temple, & du côté opposé, il passait à l'endroit même où est dressée aujourd'hui la statue du poëte Reboul.

Un siècle & demi plus tard, c'est-à-dire sous Hadrien, qui vint à Nimes vers l'an 121, il se peut que ces constructions aient été restaurées & embellies, & que l'épigraphe qui s'y voyait ait alors été refaite sans changements à sa rédaction primitive, conformément à la conduite tenue par ce prince en mainte autre circonstance pareille : *Quum opera infinita fecisset* (Hadrianus), *nunquam ipse ..... nomen suum scripsit; Romae instauravit sacras aedes plurimas ..... eaque omnia propriis &*

veteribus nominibus consecravit (Spartien, *Hadr.*, 19); « Bien qu'il (Hadrien) ait construit partout « un nombre infini de monuments, il n'inscrivit « son nom sur aucun .....; à Rome, il restaura « une foule de temples ..... & il consacra tous « ces édifices en leur conservant leurs anciennes « épigraghes aux noms des premiers construc- « teurs ». Ainsi s'expliquerait que le travail assez négligé de l'ornementation du fronton & la forme déjà abâtardie des lettres accusent une époque postérieure à celle d'Auguste.

Revenu dans la Gaule huit ans plus tard, Auguste fit encore d'importants travaux à Nimes. Revêtu de la puissance tribunicienne pour la huitième fois, c'est-à-dire dans les six derniers mois de 738, avant J.-C. 16, ou dans les six premiers de 739, avant J.-C. 15, la première année du séjour qu'il fit chez nous jusque vers le milieu de 741, il pourvut la ville d'une enceinte murée & de portes monumentales. Il est même peut-être possible de restreindre davantage les limites de temps entre lesquelles eut lieu cette construction, au moyen d'une médaille de Nimes au revers du palmier & du crocodile où se lit la date alexandrine de l'an 14, c'est-à-dire l'année courue du 29 août 737 à pareil jour de 738. L'époque cherchée se trouverait ainsi circonscrite entre le 26 juin de 738, point de départ de la huitième annuité de la puissance tribunicienne d'Auguste, & le 29 août de la même année, terme d'expiration de l'an 14 de l'ère alexandrine, & ce serait, d'après

M. Hirschfeld (*Les monnaies de Nimes au crocodile,* 1883), en mémoire de la construction des murs de Nimes que cette médaille aurait été frappée.

Respublica, c'est-à-dire, suivant la définition donnée par Forcellini : *res communis & publica civium una viventium,* ou, suivant celle de Cicéron (*Frag. apud Aug. : Civ. Dei,* 2, 19) : *Coetus juris consensu & utilitatis communione societas,* est une expression à peu près équivalente à celle de *civitas,* & qui pourrait se rendre dans notre langage moderne par le mot « commune ». Toutes les cités, qu'elles fussent colonies ou municipes, & par cela même qu'elles étaient des cités & avaient le droit de s'administrer elles-mêmes, étaient des *respublicae.* Au contraire, les *loci contributi*, n'ayant pas d'administration propre, mais étant placés sous la dépendance administrative d'une cité au territoire de laquelle ils étaient rattachés, n'étaient pas des *respublicae.* Dans notre inscription, le mot *colonia* n'a pas été employé à cause sans doute de son sens restreint, tandis que le mot *respublica,* qui s'y lit, embrasse dans sa signification toute la population dont était composée la *civitas :* les *coloni* & les *incolae,* & il y a à conclure de l'emploi de ce mot que la dépense des constructions & de la dédicace auront été à la charge non-seulement des colons, mais aussi des habitants qui n'étaient pas colons.

Dans la présente restitution, comme dans la précédente, nous avons utilisé deux fragments

[illegible] puis : RV | A &
[illegible] nes. Nous avons
[illegible] tres fragments :
[illegible] e provenant de
[illegible] s d'une planche
[illegible] *istoire de l'Aca-*
[illegible] *ttres.* IO, en let-
[illegible] e celles de l'ins-
[illegible] ir que d'un autre
[illegible] on nous, qu'une
[illegible] | A. L'auteur des
[illegible] e groupe ORVM
[illegible] t d'après lui les
[illegible] & on y lit, non
[illegible] te de là avec évi-
[illegible] s deux groupes,
[illegible] l'O, a été mise
[illegible], correction faite
[illegible], qui permettent
[illegible] ment que l'auteur
[illegible] mot *armorum*, a
[illegible] par conjecture &
[illegible] es RV de Séguier
[illegible] pierre. De plus, il
[illegible] e, de même qu'il
[illegible] aussi en seconde
[illegible] groupe ARMO, &
[illegible] NEMAVSESIV*m*,
[illegible] ESIS & inexacte-
[illegible]

[illegible] croyables erreurs

dont abondent en général les anciennes copies d'inscriptions, celles que nous signalons ici n'ont rien de très-surprenant. Ce qui le serait infiniment davantage, c'est que deux des fragments ramenés à la lumière à l'époque de la découverte eussent pu rester inconnus à Séguier.

Dans son dernier travail, M. Aurès conteste la restitution A*dditis*, par le motif que la lettre A, suivie d'un vide assez étendu, doit avoir formé à elle seule un mot complet.

[illegible] 3

[illegible] *[illegible]nant la* respublica [illegible]

[illegible] adrangulaire, percé [illegible] de ses extrémités ; [illegible] déblai des fossés [illegible] — Hauteur, 0^m32 ; [illegible].

[illegible]

[illegible]-D[illegible]RAND.

[illegible] 206. — AURÈS, *Mar-[illegible] Nimes,* 1876, p. 86.

[illegible]

[illegible]

[illegible] observer que l'ins-[illegible]rin, ayant évidem-[illegible] non pas une mar-[illegible]arque de propriété. [illegible]ente & ne pèse pas [illegible]grammes, était un [illegible]chines qui servaient [illegible]nchées en sous-sol [illegible] de l'amphithéâtre. [illegible] mais anépigraphe, [illegible]s fouilles & trans-[illegible]sée de la ville.

INSCRIPTIONS RELATIVES A DES DÉCURIONS

114

Fragment d'un décret des décurions mentionnant la respublica *de Nimes & le splendidissime Ordre.*

Fragment extrait du pavage de l'entrée d'une maison située dans lá plaine de Nimes, au bord du ruisseau appelé le Vistre. — Hauteur, 0m09; largeur, 0m14. Hauteur des lettres, 0m01.

. . . .
▬ N *u* N C · Q V I D E M . . . . .
S P L E N D I D I S S I M I · *o r d i n i s*
S I N E   O N E R E · R E I · P *u b l i c a e*
I G I T V R · M O D E S T I . . . . .
T Á T I S · S A X V M · Q V . . . . .
▬ V I D · A   V Ó B I S ▬ . . . . .
. . . .

Copie dessinée de M. Allmer & copie de M. Fr. Germer-Durand : l'I & le D de QVIDEM, à la première ligne, l'M & le dernier I de SPLENDIDISSIMI, à la deuxième, liés en monogrammes. Un accent sur l'A de TATIS, à la cinquième ligne, & sur l'O de VOBIS, à la sixième.

Mémoires de l'Acad. du Gard, 1808, p. 243. —

[illegible], p. 183. — ALL-
[illegible] & 286.

[illegible] pour qu'il soit
[illegible]is, nous apprend
[illegible]onneur qui ser-
[illegible]urions de Nimes
[illegible]*do,* « le splendi-
[illegible]aussi la désigna-
[illegible]*lica.*

[illegible] Germer-Durand,
[illegible]us les yeux un
[illegible]sé à l'ordre des
[illegible]r par un monu-
[illegible] d'un patron, soit
[illegible]. Le mot *saxum*
[illegible]ent à une modeste
[illegible]evait pas charger
[illegible]

115

Fragment d'un décret des décurions mentionnant le splendidissime Ordre.

Fragment d'une plaque de pierre très-mince; trouvé à Nimes, en 1852, « rue du chemin de Sauve », dans le quartier de la Fontaine. — Hauteur, $0^{m}35$; largeur en haut, $0^{m}28$; en bas, $0^{m}10$; épaisseur, $0^{m}03$. Hauteur des lettres des neuf premières lignes, $0^{m}015$; des deux dernières, $0^{m}04$.

. . . .
. . . . . . GRANDIS SVM*pt*IBVS [redacted] ENT . . .
. . . . . ISSI QVIDEM HOC NON MEA SED VES*t*RA CAVS*a* . . .
. . . . . RIMIHI FACERE CVM SPLENDORE VESTRO ET . . . .
decretis VEL PRINCIPVM CONSTITVTIONIBVS . . . . .
. . . . . S SVB SPECIE NOBILISSIMI PRI*ncipis* . . . . . .
. . . . QVEDANDAS CENSEÁTIS SVBDI . . . .
. . . . . M I M A G I N E M [[redacted] . . . .
. . . . *i*N PATRIAM PIVM AC STRÉNVV*m* . . . .
. . . . . I DÉBITVR LLLI CORPORI P[redacted] . . . .
Ó R D I *n i s*
s p l E ND I *d i s s i m i*
. . . .

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : les neuf premières lignes en cursive; la dixième & la onzième en grandes & belles lettres onciales. Des accents sur l'A de

CENSEATIS à la sixième ligne, sur l'E de STRENVV*m* à la huitième, sur l'E de DEBITVR à la neuvième, & sur l'O de ORDINIS à la dixième; un accent conservé dans l'interligne entre la septième & la huitième fait connaître que la lettre qui se trouvait au-dessous du D de SVBD était une voyelle. La fin de la septième ligne effacée à dessein dans l'antiquité. Les lettres de la onzième ligne réduites toutes par la cassure de la pierre à leur extrémité supérieure; l'N & le D de *spl*ENDI*dissimi* liés en un monogramme.

Courrier du Gard du 17 février 1853. — Pelet, *Catal. de la Maison-Carrée*, 1863, p. 198. — Herzog, n. 219. — Allmer, *Rev. épigr.*, 1882, pp. 263 & 286.

Commode est le premier empereur à qui les inscriptions donnent le titre de *nobilissimus princeps*, & l'on sait qu'aussitôt après sa mort le sénat, ayant chargé d'imprécations sa mémoire, décréta le renversement de ses statues & l'effacement de ses noms sur les monuments publics ou privés. D'après ces considérations, M. Fr. Germer-Durand est tenté de reconnaître Commode dans le prince qualifié de « nobilissime », honoré d'une statue & ensuite flétri par l'érasion de ses noms sur le présent fragment, sans doute détaché d'une inscription qui devait décorer un piédestal de statue.

Le « splendidissime ordre », c'était, comme il vient d'être expliqué dans le commentaire de l'inscription précédente, le conseil des décurions.

116

Inscription mentionnant un décurion ornamentarius.

Grand cippe de marbre très-richement décoré; trouvé en janvier 1758, non loin du village de Clarensac, sur le côté nord du chemin de Nimes (D'ORB.), & recueilli alors au château de l'endroit; de là transporté, en 1824, à Nimes & déposé à la Maison-Carrée (PERROT). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. Sur la face latérale gauche, est sculpté un *guttus*, auquel répond, sur la face opposée, une patère. — Hauteur, $2^{m}10$; largeur, 1^{m}. Hauteur de la partie encadrée, $0^{m}70$; largeur, $0^{m}58$.

M E M O R I A E
M·ATTI·M·FIL·VOLT
PATERNI·EQVO·PVBLIC·
HONORATO·ITEM·DECV
RIONI·COL·APOLLINARE
REIORVM·DECVRIONI
ORNAMENTARIO·COL·AVG
NEMAVSI·AN·XXV·AGENTI
COELIA·SEX·FILIA
P A T E R N A
FILIO·PIISSIMO

Copie gravée de M. AURÈS : l'A & le V de AVG,

liés en un monogramme.

SAN, *Mél. histor.*, 13802, 5, pp. 36 *le de Nimes*, 1829, *Nimes & le Midi*, *Maison-Carrée*, LMANNS, 244. — titre : *Monum.* — ALLMER, *Rev.* E. GERMER-DURAND.

Voltinia, Paterni, decurioni colonia ornamentario colo- quintum & vicesi- ia, Paterna, filio

tius Paternus, fils u *Voltinia*, cheva- rion de la colonie *ornamentarius* de mort dans le cours ; Coelia Paterna, n excellent fils ».

pas permis avant à-dire, à l'époque ans commencés. cours de sa vingt- à peine le temps

d'effleurer la carrière des honneurs tant municipaux que publics, dont sa qualité de chevalier romain & même de la chevalerie d'élite dite *equo publico* semblait devoir lui ouvrir largement la route. Il était décurion en titre de la colonie de Riez, mais n'était dans celle de Nimes que décurion « figurant » : *decurio ornamentarius.*

On appelait décurions *ornamentarii* des personnes qui, ne faisant pas partie du Conseil & n'ayant pas même droit d'entrée à la curie, jouissaient, en vertu d'un décret de l'Ordre & en récompense ordinairement d'un important service ou de quelque marquante libéralité, du privilége de prendre place parmi les décurions, avec le costume & les insignes de la dignité, au théâtre & dans les repas publics. (Voyez Marquardt, *Handbuch,* 4, p. 509.)

La tribu *Voltinia* étant commune aux colonies de Riez & de Nimes, nous ne savons laquelle des deux était la patrie d'Attius. Il était très-probablement Nimois, puisque c'est sur le territoire de la cité de Nimes qu'a été trouvé son tombeau.

Ce tombeau, le plus orné de tous ceux que contient le musée de Nimes, mérite par sa richesse une description particulière. C'est, comme nous avons dit, un grand & très-beau cippe de marbre. Il est pourvu d'une plinthe & d'une corniche saillantes. Au-dessus de celle-ci règne une attique, divisée en deux registres superposés : celui de dessus occupé par des griffons gardant des trépieds, celui de dessous par des guirlandes. Un fronton cintré entre deux volutes forme le

[illegible] les ailes à demi [illegible] t se tortillant & [illegible] corniche, enrichie [illegible] repose sur deux [illegible] nceau de vigne [illegible] son sommet un [illegible] loppe de l'un à [illegible] décoré d'enrou- [illegible] t en bondissant [illegible]

[illegible] signification fu- [illegible] l'aigle & le ser- [illegible] Mânes dans les [illegible] elui de l'Ombre [illegible] es griffons gar- [illegible] l'inviolabilité de [illegible] uillage, les ceps [illegible] ns, les oiseaux [illegible] rs fouillant les [illegible] ndant à retracer [illegible]

[illegible] ns qu'il faut cer- [illegible] s guirlandes de [illegible] rées sur les sar- [illegible]

[illegible] Paterna, portait [illegible]

[illegible] mémoire d'Attius [illegible] travail de men- [illegible] duquel il résulte [illegible] fait à la mesure [illegible] escriptions de la [illegible]

117

Épitaphe *d'un décurion* ornamentarius.

Bloc quadrangulaire, bordé de moulures encadrant l'inscription; incomplet à droite; trouvé en 1806 à Nimes, dans les ruines de l'ancienne église de Sainte-Perpétue (PERR.). — Hauteur, 0m85; largeur, 0m80. Hauteur de la partie encadrée, 0m68.

C · MARIO · IVVEN . .
IVLIÁNO
ORNAMENTIS
DECVRIÓNALIB
ORNATO
VIXIT · ANN · XX
C · MARIVS · CVPITVS · FIL*ius*

Copie dessinée de M. E. GERMER-DURAND : accents sur l'A de IVLIANO, à la seconde ligne, & sur l'O de DECVRIONALIB, à la quatrième.

PERROT, *Ant. de Nimes*, 1836, p. 137. — HERZOG, n. 114.

C. Mario, Iuvenis (?) *filio, Iuliano, ornamentis decurionalibus ornato. Vixit annos XX. C. Marius Cupitus, filius.*

« A Caius Marius Julianus, fils de Juvenis, « décurion *ornamentarius*, mort à l'âge de vingt « ans; Caius Marius Cupitus, son fils ».

[illegible] sixième ligne est [illegible] uel est mort Ma- [illegible] lui de vingt-cinq [illegible] en titre, pouvait [illegible] *ornamenta.*

118

Épitaphe d'un sévir augustal honoré gratuitement des ornamenta *du décurionat.*

Bloc quadrangulaire, avec moulures & rinceau formant encadrement autour de l'inscription; trouvé en 1830, à Nimes (PERROT). — Hauteur, 0m96; largeur, 0m92. Hauteur de la partie encadrée, 0m66; largeur, 0m63.

C · AVRÉLIVS
PARTHENIVS
ÓRNÁMENTIS · DEC
HONÓRÁTVS · COL · AVG
NEMAVSI · IIIIII VIR · AVG
COL · CÓPIA · CLAVD · AVG · LVGVD
ITEM · NÁRBÓNE · MÁRTIO
ET · FIR · IVL · SECVND · ARAVSIÓNE
ET · FÓRO · IVLII · PÁCÁTO
VBIQVE · GRÁTVITIS · HONÓRIBVS

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : H dimidiée à PARTHENIVS, à la seconde ligne; l'N & le D de SECVND, à la huitième, liés en un monogramme. Accents sur l'E d'AVRELIVS, sur l'O & l'A d'ORNAMENTIS, sur le second O & l'A d'HONORATVS, sur l'O de

[illegible] NE, sur l'A de [illegible] d'ARAVSIONE, [illegible] les deux A de [illegible] & sur le second [illegible]

[illegible] p. 137. — *Bullet.* [illegible] 21. — HENZEN, [illegible] 48. — HERZOG, [illegible] tes E. GERMER-[illegible]

[illegible] *entis decuriona-* [illegible] *Nemausi, sevir* [illegible] *Augusta Lugu-* [illegible] *ma Iulia Secun-* [illegible] *Pacato; ubique* [illegible]

[illegible] décurion *orna-* [illegible] *usta* de Nimes, [illegible] *via Claudia Au-* [illegible] onne, à Orange [illegible] honneurs dans [illegible]

[illegible] thenius de faire [illegible] btenus dans les [illegible] ns toutes accor-[illegible] samment que la [illegible] mune. On peut, [illegible] d'être admis à [illegible] eurs *ornamenta,* [illegible] insignes, était

ordinairement chèrement achetée. Ainsi s'expliquerait que ce sont des sévirs augustaux qu'on en trouve le plus souvent gratifiés, leur condition d'affranchis leur interdisant d'ailleurs d'aspirer au décurionat effectif aussi bien qu'aux *ornamenta* des fonctions de la curie supérieures à celles de décurion. Des parvenus avides d'ostentation, comme étaient en général les sévirs, devaient rechercher avec empressement des distinctions extérieures & pouvaient, au prix de coûteux sacrifices, se procurer cette satisfaction de vanité. Outre les libéralités extraordinaires par lesquelles ils avaient pu acquérir l'honneur de décurions figurants, ils avaient aussi bien certainement à prendre leur part des nombreuses & lourdes charges qui incombaient aux décurions en titre.

L'affranchi Parthenius, décurion figurant de Nimes, sévir augustal de Lyon, de Narbonne, d'Orange & de Fréjus, n'a pas été malgré cela un assez haut personnage pour qu'on lui ait dressé une statue. L'inscription qui nous a conservé son souvenir n'est autre chose qu'une épitaphe, comme l'indique clairement du reste la signification funéraire du rinceau qui l'entoure. Elle provient vraisemblablement d'un cippe dont la corniche & la base, formant des pièces rapportées, se seront disjointes & égarées. On lisait peut-être sur le couronnement la dédicace aux dieux Mânes, & sur la base les mots *vivus sibi fecit,* ou quelque autre formule analogue nécessaire pour compléter la phrase.

[illegible] ornamen-

[illegible] ulures & d'un [illegible] nt autour de [illegible] lais du Prési- [illegible] ployé ensuite [illegible] mmes (PEL.), [illegible] nple de Diane [illegible] rgeur, 0m85. [illegible] m80; largeur,

[illegible]

[illegible] & de M. Fr. [illegible] DECVRIONI, [illegible] ur l'V de IVLIO [illegible] PHILE.

[illegible] *all. ant.*, p. 66. [illegible] p. 275. — SÉ- [illegible] 751. — PELET,

msc. à la bibl. de Nimes, 1, p. 72 v°. — HERZOG, n. 186. — Notes E. GERMER-DURAND.

Seviro augustali & decurioni ornamentario Iulio Aemilio Aniceto, & Iuliae Theophile; vivi filii posuerunt.

« A Julius Aemilius Anicetus, sévir augustal &
« décurion *ornamentarius,* & à Julia Theophilé.
« Tombeau qu'ils se sont fait de leur vivant ».

Julius Aemilius Anicetus, qui, outre son surnom servile, porte deux gentilices, paraît avoir été l'affranchi de deux personnes. L'épitaphe ne fait pas connaître quels liens existaient entre lui & Julia Theophilé. Celle-ci était vraisemblablement son affranchie & peut-être aussi sa femme.

[illegible]

[illegible] *décurion* ornamen-
[illegible]

[illegible] ement; trouvé, en
[illegible] Porte d'Auguste
[illegible] renfermée dans un
[illegible] hauteur, $0^m 95$; lar-
[illegible] ie encadrée, $0^m 40$;

[illegible] V G
[illegible] A M
[illegible] S
[illegible] N V S

[illegible] LMER & de M. Fr.
[illegible] EPITYNCHANVS.

[illegible] GERMER-DURAND.

[illegible] *ornamentarius, Q.*
[illegible] *tii fecit.*

[illegible] anus, sévir augustal
[illegible] s'est de son vivant
[illegible]

121

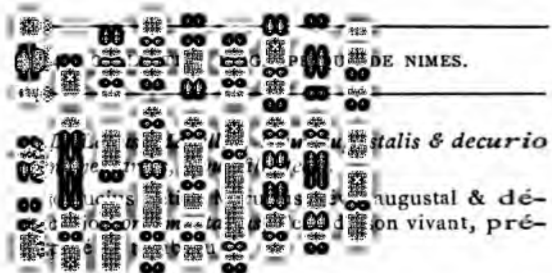
Épitaphe d'un sévir augustal, décurion ornamentarius.

Bloc quadrangulaire, avec moulures & rinceau formant encadrement autour de l'inscription; extrait par Séguier du bastion de la Porte de la Couronne & transporté dans le jardin attenant à son habitation; de là, plus tard, à la Porte d'Auguste. Une cassure partage la pierre de haut en bas par le milieu en deux fragments. — Hauteur, 1m15; largeur, 1m10. Hauteur de la partie encadrée, 0m90; largeur, 0m85.

L · LETIVS
MARVLLVS
IIIIIIVIR · AVG · ET
DECVR · ORNAM
V · S · F

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'E & le T de ET, à la fin de la troisième ligne, liés en un monogramme.

Gruter, 428, 8. — Grasser, *Ant. Nem.*, p. 25. — Guiran, p. 37. — Muratori, 200, 4, & 713, 7. — Maffei, *Gall. ant.*, p. 12. — Baux, *Msc.*, p. 4. — Ménard, 7, p. 276. — Séguier, 13801, pl. 13; 13802, 2, p. 14. — Henzen, 7006. — Herzog, n. 187. — Notes E. Germer-Durand.



… stalis & decurio …

… augustal & dé- … on vivant, pré- …

122

Fragment faisant mention d'une libéralité dans laquelle sont compris les décurions.

Fragment incomplet de tous côtés, retiré, le 28 mars 1884, de la fosse d'aisances de la maison Dufau en démolition, rue des Fondeurs. — Hauteur, $0^{m}20$; largeur, $0^{m}24$.

. . . .
. . . . *de*DIT·VIII·VII·VI·K·*Maias* . . . . . .
. . . . . AVGVSTIS · COs . . . .
. . . . DECVRIÓNIBVS . . . .
. . . . COLLÉGIIS · ET · AM*plius* . . . .
. . . . EPVLO · IIIIII VIR · S*ingulis* . .
. . *hui*VS · STAT*uae* . . . .
. . . .

Copie de M. Fr. Germer-Durand & estampages de MM. Albin Michel & Goudard : lettres de bonne forme; le D au commencement de la troisième ligne réduit à un très-petit fragment de sa panse, le C & l'E au commencement des deux lignes suivantes à un reste presque imperceptible de l'amorce de leur extrémité supérieure; accents sur l'O de DECVRIONIBVS, sur l'E de COLLEGIIS, & peut-être sur l'A de AM...

Allmer, *Rev. épigr.*, 2, p. 24.

[illegible] *lendas maias, Imp.*
[illegible] *L. Aurelio Vero II*
[illegible] *decurionibus ..... et*
[illegible] *iris singulis ....., et*
[illegible] *us impendium .....*

[illegible] le 6 des calendes de [illegible] ous le consulat des [illegible] urèle Antonin, con- [illegible] l'empereur Lucius [illegible] r la seconde fois, un [illegible] aux colléges, &, en [illegible] e sévir. Satisfait de [illegible] l a fait remise de la [illegible]

[illegible] honoré d'une statue [illegible] onné, les 24, 25 & [illegible] es empereurs collè- [illegible] Verus, c'est-à-dire [illegible] décurions, peut-être [illegible] es : *decurionibus cum* [illegible] colléges, &, en plus [illegible] d'argent à chaque [illegible] exceptionnelle dont [illegible] e pourquoi, devant [illegible] colléges, ils ne sont [illegible] le la libéralité était [illegible] ne temps patron de [illegible] ustaux.

[illegible] gment particulière- [illegible] nalé par M. Hirsch-

feld (voyez *Rev. épigr.*, 2, p. 44); c'est la date de la libéralité qu'il mentionne. Le 26 avril, le dernier des trois jours indiqués, était le jour anniversaire de la naissance de Marc-Aurèle, venu au monde à pareil jour de l'an 121. C'est très-certainement en vue de la célébration de cet anniversaire qu'un repas a été donné aux décurions & aux colléges & qu'une distribution d'argent a été faite aux sévirs augustaux. Il n'y a pas à s'étonner que la fête ait duré plus d'un jour. On sait que l'anniversaire de la naissance d'Auguste, né le VIIII des calendes d'octobre, se célébrait pendant deux jours : les VIIII & VIII (SUÉTONE, *Aug.*, 57; ORELLI, 687; voyez HENZEN, *Acta arv.*, p. 51); mais, tandis que cette célébration de l'anniversaire de la naissance d'Auguste se faisait le jour même & le suivant, ici, au contraire, elle embrasse trois jours, dont l'anniversaire proprement dit est le dernier. Au 26 avril de l'an 161, Marc-Aurèle, âgé de quarante ans, était empereur depuis seulement deux mois à peine, ayant succédé à Antonin le Pieux le 7 mars.

Beaucoup de témoignages attestent en quelle importance était tenu le jour anniversaire de la naissance des empereurs. M. Hirschfeld en a réuni les plus marquants dans une note d'un travail intitulé : *Remarques sur la biographie de Septime Sévère;* nous en extrayons que Sévère est né le 11 avril, non le 8 comme on lit dans Spartien, & que Caracalla est né le 4 du même mois, non le 6 comme Spartien le dit par erreur encore.

... PERSONNAGES MUNI-
... PAR TOUS LES HON-

...nneurs municipaux
... grés successifs des
... questure, l'édilité

...vaient pas sans dis-
... avec un intervalle
... L'organisation des
...quée sur l'organisa-
... probable que, entre
... Auguste à l'âge de
...rvirat qui répondait
...is le même temps à
... prenait place à un
...questure & de deux
...

...ion des sévirs augus-
...cipal parvenu à tous

...gulaire incomplet à
... un boudin appuyé
... au seizième siècle,
...mum Dni Agulhoneti,

patroni pauperum » (Guir.), au cours de Saint-Véran; ensuite dans la « maison de M. Massip, avocat du roi » (Mén.; Ség.); puis à la Maison-Carrée. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1m50; largeur, 0m73; hauteur de la partie encadrée, 0m92.

L·IVLIO·Q·VOLt
NIGRO
AVRÊLIO·SERVÁTO
OMNIBVS·HONÓRIB
IN·COLÓNIÁ·SVA
FV́NCTO
IIIIII VIRI CORPORÁTi
NEMAVSÊNSES
PATRÓNO
EX·POSTVLATIÓNE·POPVLi
L·D·D·D

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : accents sur l'A de SERVATO, de COLONIA & de CORPORATI; sur l'E d'AVRELIO & sur l'avant-dernier E de NEMAVSENSES; sur le second O de HONORIB & de COLONIA, sur le premier de PATRONO & sur le second de POSTVLATIONE; sur l'V de FVNCTO. Le V & l'A de SERVATO, à la troisième ligne, liés en un monogramme.

POLDO D'ALBENAS, p. 164. — FRED. VON RAMMINGEN, msc. à la Bibl. de Nimes, 13810, 20. — GRUTER, 423, 9. — GRASSER, 1609, p. 26; 1614, p. 195. — RULMAN, p. 16. — GUIRAN, *Msc.*, p. 27. — CATEL, *Mém. pour l'hist. de Lang.*, p. 283. — DEYRON, *Antiq.*, 1659, p. 67. — *Hist. de Lang.*, I, *Pr.*, p. II. — BAUX, *Msc.*, p. 20. — MÉNARD, 7, p. 276. — SÉGUIER, 13801, pl. 14. — HERZOG, n. 116. — WILMANNS, 2204. — Notes E. GERMER-DURAND.

L. Iulio, Q. filio, Voltinia, Nigro Aurelio Servato, omnibus honoribus in colonia sua functo; seviri corporati Nemausenses patrono, ex postulatione populi. Locus datus decreto decurionum.

« A Lucius Julius Niger Aurelius Servatus, fils « de Quintus (Julius); de la tribu *Voltinia*, par- « venu dans sa colonie à tous les honneurs mu- « nicipaux; la corporation des sévirs de Nimes a « élevé à son patron cette statue à la demande « du peuple. — L'emplacement donné par décret « des décurions ».

Julius Niger, que ses noms nombreux désignent comme appartenant à la plus haute aristocratie de la colonie, doit avoir joui à la fois d'une grande fortune pour avoir été patron de la riche corporation des sévirs, & d'une grande considération pour que l'honneur d'une statue lui ait été déféré par une acclamation du peuple. La mention de la concession de l'emplacement par un

décret des décurions fait voir que cette statue était dressée sur une place publique.

Une autre inscription, provenant également du piédestal d'une statue élevée par la corporation des sévirs de Nimes à un *L. Iulius Q. f. Vol. Niger* qui paraît être le même que celui-ci, nous apprend qu'il aurait été quattuorvir-trésorier de la cité.

La circonstance que la statue a été érigée *ex postulatione populi* indique une époque où subsistait encore dans les villes municipales l'usage des comices & des assemblées du peuple. Cet usage, que la loi de Malaca (51 à 60) nous montre fonctionnant en pleine activité sous le règne de Domitien, par conséquent non aboli par le règlement de Tibère, qui attribua au Sénat de Rome la nomination des magistrats élus précédemment par le peuple (Tacite, *Ann.*, I, 15), paraît n'être arrivé à être complétement abandonné, sauf dans quelques circonstances exceptionnelles, qu'à partir du commencement du troisième siècle (voyez Marquardt, *Handbuch*, 4, p. 475); notre inscription, d'après la bonne forme des lettres & les accents nombreux qu'elle présente, serait d'un temps plus ancien.

INSCRIPTIONS RELATIVES A DES QUATTUORVIRS ET A DES PRÉFETS DES VIGILES ET DES ARMES

Les inscriptions de Nimes relatives à des quattuorvirs nous les montrent occupant le plus haut degré de la hiérarchie municipale & partagés en quattuorvirs-juges, *quattuorviri jure dicundo,* au nombre de deux, & en quattuorvirs-trésoriers, *quattuorviri ab aerario* ou *ad aerarium* (n. 194), également au nombre de deux, mais ne formant tous quatre qu'un seul collége, dans lequel les deux trésoriers n'étaient probablement que les collègues *minores* des deux juges, comme cela avait lieu pour les édiles à l'égard des juges dans les cités où le quattuorvirat se composait de deux juges & de deux édiles.

Une des plus curieuses de ces inscriptions (maison Cabane de Florian, rue Séguier), sur laquelle est mentionnée, entre autres divers secours viagers accordés par les décurions à un soldat congédié de Tibère, la concession d'un terrain à prendre sur le domaine communal, nous apprend que le soin d'assigner à ce soldat ce lot de terrain fut confié à un des quattuorvirs, assisté pour cette opération d'une commission de onze membres, dits *undecimviri :* sans doute dix décurions & lui onzième comme président. Ces undécemvirs de Nimes seraient, d'après une savante opinion de M. Hirschfeld (*Gallische studien,* 1883, pp. 39, 40), un débris de l'ancienne organisation celtique,

dans laquelle, au-dessous du chef suprême & à côté du conseil public, fonctionnait une commission composée de plus ou moins de membres & chargée de tout l'exécutif dans l'étendue de la cité.

C'est aussi un souvenir de l'organisation nationale qui se laisserait apercevoir dans le titre de *praetor quattuorvir,* certainement antérieur à celui de *quattuorvir jure dicundo,* & qui, selon le même savant (p. 41), serait une marque de la transition de l'ancien magistrat gaulois à ceux qui, dans l'organisation romaine, héritèrent de ses attributions. Ce titre se lit sur une inscription aujourd'hui perdue, & s'y montre suivi du complément *bis*, le quattuorvirat étant à Nimes, comme le duumvirat dans d'autres cités, une magistrature quelquefois réitérée.

Les inscriptions ne nous offrent aucun exemple certain de quattuorvirs quinquennaux, quoique il n'y ait pas à douter que, tous les cinq ans, la revision du corps municipal ne se fît, à Nimes aussi bien qu'ailleurs, par le ministère des quattuorvirs *jure dicundo,* prenant, à cette occasion, le titre de *quinquennales;* mais à défaut d'exemples certains, on croit reconnaître, sur un débris sculpté provenant, suivant toute probabilité, de la sépulture d'un quattuorvir quinquennal, le vase & l'aspersoir employés par les *quinquennales* dans la cérémonie de la clôture du lustre, ainsi qu'un reste de la double file d'appariteurs, vêtus de la toge & armés de bâtons, qui formaient leur escorte.

Une autre fonction, qui apparaît sur un assez grand nombre de monuments & toujours remplie par des quattuorvirs, soit *jure dicundo*, soit *ab aerario*, en exercice ou peut-être sortis de fonction, est le commandement avec le titre de *praefectus* d'une milice municipale propre à Nimes, dite *vigilum & armorum*. Cette milice semble avoir été chargée de la police de nuit de la ville, de l'extinction des incendies &, le cas échéant, de la défense du territoire contre les attaques venant de l'extérieur.

Plusieurs des inscriptions qui rappellent des quattuorvirs ont appartenu à des piédestaux de statues. Une de ces statues a été décernée par les décurions à la demande du peuple; une autre (perdue) par la corporation des sévirs augustaux, sur un emplacement public concédé par un décret des décurions. Une statue-hermès a été élevée par un affranchi à son patron, quattuorvir-juge & préfet des vigiles & des armes.

Sur l'épitaphe d'un quattuorvir *jure dicundo* on voit représentés de chaque côté les faisceaux qui étaient les insignes de sa dignité. Chacun des deux faisceaux se termine en haut par trois feuilles de laurier.

A la différence des inscriptions relatives à des décurions, à des édiles ou à des questeurs, celles qui rappellent des quattuorvirs ou des préfets des vigiles & des armes n'ajoutent jamais au titre de ces personnages le complément « de la colonie de Nimes ».

124

Épitaphe d'un quattuorvir-juge.

Cippe avec base & couronnement; la saillie de la corniche retaillée par devant; trouvé en 1751 à Manduel, près de l'église (Mén.), & déposé alors dans l'ancienne maison Pouzolz; passé, en 1880, au musée. L'inscription est renfermée dans un encadrement de bandeaux décorés d'un rinceau. Les faces latérales sont aussi encadrées. — Hauteur, $1^{m}25$; largeur, $0^{m}70$. Hauteur de la partie encadrée, $0^{m}62$; largeur, $0^{m}48$.

D · M
Q·FRONTONI
Q·FIL·VOLT
VALERI
IIIIVIR·IVR·DIC
VIVOS·POSVIT

Copie dessinée de M. Allmer & copie de M. Fr. Germer-Durand.

Ménard, 7, p. 459. — Séguier, msc. 13801, p. 83. — Vincens & Baumes, *Topogr. de Nimes,* 1802, p. 573. — Allmer, *Rev. épigr.,* p. 138.

Diis Manibus Q. Frontonii, Quinti filii, Voltinia,

Valerii, quattuorviri jure dicundo, vivos sibi posuit.

« Aux dieux Mânes de Quintus Frontonius Va-
« lerius, fils de Quintus (Frontonius), de la tribu
« *Voltinia*, quattuorvir-juge. Tombeau élevé par
« lui de son vivant ».

Remarquer le gentilice *Valerius* employé comme *cognomen*.

125

Épitaphe d'un quattuorvir-juge.

Cippe avec base & couronnement; la saillie de la corniche entaillée par devant à fleur du dé; extrait, à la fin de 1867 ou au commencement de 1868, de la démolition du moulin Rey, sur le Vistre, près de la gare du chemin de fer, à l'extrémité du quai Roussy. L'inscription est renfermée dans un encadrement de bandeaux décorés d'un rinceau. — Hauteur, $1^{m}25$; largeur, $0^{m}67$. Hauteur de la partie encadrée, $0^{m}50$; largeur, $0^{m}45$.

D · M
C · VIREI · C · FILI
VOL · VIRILIS
IIII VIR · IVR · DIC
MARIA · CHRESIME
MARITO · OPTIMO

Copie dessinée de M. Allmer : H dimidiée à CHRESIME; l'M & l'E final du même mot liés en un monogramme.

E. Germer-Durand, *Notes épigr.*, 1869, p. 4.

Diis Manibus Caii Vireii, Caii filii, Voltinia,

[illegible] *Maria Chresime* [illegible]

[illegible] Vireius Virilis, [illegible] tribu *Voltinia,* [illegible]ime à son excel-[illegible]

126

Buste d'un quattuorvir-juge, préfet des vigiles & des armes, sur un piédestal en forme de gaine d'hermès.

Gaîne d'hermès bordée de moulures, incomplète vers le bas & terminée en haut par une face inclinée, sur laquelle apparaît une retraite demi-circulaire dans laquelle s'engageait le pied d'un buste; trouvée en 1863 à l'Amphithéâtre, dans la maçonnerie antique, derrière une des grandes pierres de revêtement du *podium*. — Hauteur, 1^{m}15; largeur en haut, 0^{m}25; en bas, 0^{m}21.

SEX·VIRILLIO
SEX·FIL·VOLT
SEVERINO
IIII VIR·IVR
DIC·PONTIFIC
PRAEF·VIGIL
ET·ARMORVM
PRIMITIVOS
LIB

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

… *ad. du Gard*, 1863,
… AND.

… *oltinia, Severino,*
… *ifici, praefecto vi-*
… *ibertus.*

… us, fils de Sextus
… *nia*, quattuorvir-
… les & des armes,
… son affranchi ».

… nt qui porte cette
… beau. C'était une
… t ou de son Génie
… e par l'affectueux
… his.
… elle qu'une autre
… aitre les noms de
… e ; elle s'appelait
… & paraît avoir été
… nent par un Caius
… e Celsina, qui se

127

Statue en l'honneur d'un quattuorvir-trésorier, préfet des vigiles & des armes & chevalier romain.

Piédestal incomplet à gauche & en bas, terminé en haut par un boudin appuyé sur un filet; trouvé en 1739, près du bassin carré qui fait suite à celui de la source de la Fontaine, & déposé alors à l'Hôtel-de-Ville, puis ensuite à la Maison-Carrée. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. Les faces latérales étaient également encadrées. — Hauteur, 0m85; largeur, 0m75.

q·SOILLIO·T·F·VOLT
VALERIÁNO
*i*IIII VIR·AB·AERÁR
*p*ONTIFICI·PRAEFECT
5 VIGILVM·ET·ARMÓRV*m*
*e*QVVM·PVBLICVM·HABE*nti*
D ❦ D
*ex·post*VLÁ*tione·populi*

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : accents sur le second A de VALERIANO & de AERAR, sur l'O d'ARMORV*m* & sur l'A de *post*VLA*tione*. Ls point entre D·D, à la septième ligne figuré par une ***hedera***.

Lancelot, dans les ***Mém. de l'Acad. des inscr. & belles-lettres***, 14, p. 113. — Muratori, 2025, 4.

— MÉNARD, 7, p. 299. — SÉGUIER, 13802, 4e cahier, pp. 9 & 30. — PERROT, *Antiq. de Nimes*, 1846, p. 210. — PELET, *Catal.*, 1863, p. 46. — HERZOG, n. 124. — Notes E. GERMER-DURAND.

Ligne 1. Séguier, qui a vu la pierre plus complète qu'elle ne l'est aujourd'hui, donne : Q·SOILLIO, la première de ces lettres réduite à sa queue; — 8 : *post*VLATI*one*.

Q. Soillio, Titi filio, Voltinia, Valeriano, quattuorviro ab aerario, pontifici, praefecto vigilum & armorum, equum publicum habenti, decreto decurionum ex postulatione populi.

« A Quintus Soillius Valerianus, fils de Titus « (Soillius), de la tribu *Voltinia*, quattuorvir-« trésorier, pontife, préfet des vigiles & des ar-« mes, chevalier *equo publico;* statue élevée par « décret des décurions à la demande du peuple ».

Le personnage à qui les décurions de Nimes, d'accord avec le peuple, ont élevé une statue, paraît être le même que le *Quintus Soillius, Titi filius, Voltinia, Valerianus,* rappelé par une inscription déjà présentée au lecteur (ci-dessus, n. 97), laquelle nous le montre, après le parcours de la carrière municipale, flamine provincial de la Narbonnaise, curateur des cités de Cavaillon, d'Avignon & de Fréjus, & honoré d'une statue élevée à Nimes par la cité d'Apt, dont il était patron.

Le rapprochement des deux inscriptions n'avait pas échappé à M. Fr. Germer-Durand, qui signale en outre un fragment aux noms d'un Titus Soillius Valerianus, « peut-être », suppose-t-il, « le père du quattuorvir ».

128

Fragments d'un décret synodal en l'honneur d'un quattuorvir-trésorier, préfet des vigiles & des armes.

Fragments, au nombre de sept, d'une très-grande table bordée en haut & en bas de moulures encadrant l'inscription ; « trouvés en 1742 près du bassin de la Fontaine » (Mén.); recueillis par Séguier & déposés dans le jardin attenant à son habitation. De ces sept fragments, quatre qui appartenaient à la partie supérieure de l'inscription & se raccordaient sans interruption sont aujourd'hui réduits à deux seulement; de trois qui dépendaient de la partie inférieure il ne reste plus qu'un seul. — Hauteur supposée, 1m10; largeur, 2m20 : (Mén. « Je jugeai, par le haut qui était entier, qu'elle avait en tout 5 pieds de largeur ») = 1m65. Hauteur des lettres de la première ligne, 0m03 1/2.

Copie dessinée, restitutions, lecture, traduction & commentaire de MM. E. & Fr. Germer-Durand.

Les fragments perdus de la partie supérieure empruntés aux copies de Ménard & de Séguier; le fragment de la partie inférieure du côté droit pris à celle de Ménard, Séguier n'en ayant pas laissé de copie; celui au milieu de la partie inférieure pris à Séguier, Ménard n'en ayant pas non

. . . . της ιερας θυμελικης αδΡΙΑΝΗC συνοδου . . .

. . . . ΕΓΡΑΨΑΚΑΙΕCΦΡΑγισα

. . . . *decre*VIT · M · GAVIO . . . .

. . . . ıANO · Cω . . . . *sac*RAE · SYNHOD*i* . . . .

. . *ponti*FICIS · LIBERALIVM . . . . *collegii ce*NTONARIOR*um* . . . .

ıOCVS ITEM · NVMINI · SYNHODI ı . . . . [redacted] *d · d · d*

VMPOSVERATQVORVM · DEDI*catio* . . . . [redacted]

plus laissé de copie. — Accents sur le premier A de DOLABELLAE à la première ligne, sur l'O de ARMOR à la troisième, sur l'A de NEAPOLI, de CERTAMINE & de QVINQVENNALI à la quatrième, sur l'A de LIBERALIVM à la seconde ligne du fragment de gauche de la partie inférieure, & sur l'V de NVMINI à l'avant-dernière.

MÉNARD, 7, p. 300. — SÉGUIER, msc. 13802, 1, pp. 2 & 7; 4, pp. 1 à 8; 13810, p. 20. — *Hist. du Languedoc*, éd. DUMÈGE, p. 638. — BOECKH, *C. I. Gr.*, 6786. — DONATI, *Inscr.*, p. 89. — ORELLI, 2542 (partie latine). — KELLERMAN, *Vig. rom.*, p. 33, n. 25. — HERZOG, n. 247. — WILMANNS, 2202. — Notes E. GERMER-DURAND.

Tito Iulio, Titi filio, Voltinia, Dolabellae, quattuorviro ab aerario, pontifici, praefecto vigilum & armorum ....., sacra synhodos Neapoli certamine quinquennali decrevit.

Ψήφισμα τῆς ἱερᾶς Θυμε[λικ]ῆς Ἀδριανῆς συνόδου τῶν [περὶ Διόνυσον ἐπὶ Νεαπόλεως καὶ περὶ τὸν] Αὐτοκράτορα Καίσαρα Τραιανὸν [Ἀ]δριανὸν Σεβαστὸν νέον Διόν[υσον Ὀλύμπιον τεχνιτῶν καὶ τῆς ἱερᾶς συνόδου] τῶν συναγονιστῶν. Ἐπεὶ Δολαβέλλα [ἀν]ὴρ οὐ μόνον ἐν τῇ λαμπρο[τάτῃ πατρίδι ..... ἀλλὰ καὶ] διά τε γένους δόξαν και βίου ἐπιεί-κειαν [καὶ λ]όγῳ καὶ ψυχῆς μεγαλει[ότητι καὶ ..... διενηνοχ]ῶς, ὅτι διὰ τοῦ τοιούτου πάσῃ γν[ωστὸς ο]ἰκουμένῃ οὐκ ηκιο ..... [ἐπικράτο]υσα γνωμη τοι ει ...ν ἡμ[ᾶς] ... ἀνθ'ὧν καὶ πρότε[ρον γενομε ..... περὶ τ]οῦ ἀνδρὸς ἐν-[πᾶσιν ἀξιολογωτ]άτου μαρτυρ[ίαν .....] τερο ..... ω τῆς

... ἀρ[χιερέως
.....] ἔγραψα

...*iano* .....
..... *collegii*
di ..... *po-*

u *Voltinia*,
r, pontife,
é synhode
uennale, a

thymélique
de Naples à
ur de l'em-
te nouveau
e Dolabella
splendide
plus par la
grité de sa
tend à toute
.... Auguste
thymélique
(à présent) dé-

.... du sacré

des décu-

« Nous avons ainsi dans ces fragments l'énumération des fonctions remplies par Dolabella, l'indication d'honneurs à lui rendus par la confrérie thymélique de Naples dans une réunion quinquennale, honneurs qui ont été consignés dans les archives de cette confrérie, puisqu'il est dit à la fin que ce décret a été écrit (par le greffier de cette société) & scellé (du sceau de la confrérie) ἔγραψα καὶ ἐσφράγισα.

« Notre T. Julius Dolabella était sans doute patron du collége des *centonarii Nemausenses* & de la confrérie ou synhode thymélique de Nimes, comme on le devine par la troisième partie de l'inscription.

« La quatrième partie de l'inscription semble indiquer que les décurions eux-mêmes ont voulu lui rendre des honneurs spéciaux, & en tout cas ils ont donné l'emplacement nécessaire à l'érection du monument.

« D'autres fragments d'inscription nous font connaître l'existence à Nimes d'une confrérie dionysiaque, & il se pourrait que celle-ci ait été associée à une confrérie analogue de Naples par l'intermédiaire de son patron T. Julius Dolabella, ou qu'elle ait même assisté avec succès à la réunion quinquennale dont il est ici question ».

Quelques mots peuvent être ajoutés utilement au commentaire de MM. E. & Fr. Germer-Durand.

Des associations d'acteurs & de musiciens existaient en Orient depuis une haute antiquité.

[illegible] une excellente
[illegible] *hènes,* un im-
[illegible]
[illegible] t : τὸ κοινὸν τῶν
[illegible] tistes Diony-
[illegible] ment à Teos
[illegible] s la pression
[illegible] son siége à
[illegible] dos.
[illegible] ment un haut
[illegible] en plusieurs
[illegible] ne partie du
[illegible] nt le comité
[illegible] Hellespont, le
[illegible], le comité de
[illegible] he, le comité
[illegible] aire à Eleusis.
[illegible] ants, ne des-
[illegible] e, mais allant
[illegible] s. Les comités
[illegible] es en sections
[illegible] localités. Les
[illegible] avec les villes
[illegible] à donner les
[illegible] nt l'accompa-
[illegible] s. Un de ces
[illegible] oyer à la ville
[illegible] ps déterminés
[illegible] s de flûte, deux
[illegible] harède & un
[illegible] leur service,

pour former les chœur en l'honneur de Bacchus selon les anciens règlements.

Quelques membres de ces associations devenaient, par les honneurs & les privilèges qu'ils obtenaient des villes, de véritables personnages. « Ces corporations d'artistes se retrouveront « plus tard à Rome, avec cette différence toute- « fois qu'elles jouissaient, en Grèce, d'une en- « tière liberté, d'une grande indépendance & « traitaient d'égal à égal avec les cités les plus « considérables, tandis qu'à Rome, placées sous « le patronage direct des empereurs, elles subi- « ront leur autorité & devront souvent s'incliner « devant les caprices de leur volonté toute-puis- « sante ».

M. Foucard, à qui les associations scéniques de la Grèce ont fourni le sujet d'une thèse des plus brillantes, les suit sous les empereurs romains & jusqu'à leur complète extinction au sixième siècle devant le triomphe définitif du christianisme.

Néron introduisit, le premier à Rome, des jeux quinquennaux à la manière grecque, composés de musique, d'exercices gymniques & de courses de chevaux. (Suétone, *Nér.*, 12.) Déjà avant lui, Caligula avait établi à Lyon des jeux « mêlés », dans lesquels avaient lieu des joutes d'éloquence grecque & latine, avec des conditions grotesques imposées aux vaincus (*Caius*, 20), & plus anciennement encore, sous Auguste & en son honneur, avaient été institués, à Nicopolis près d'Actium

gymniques
édies grec-
our, établit
r Capitolin,
, avec des
ait en prose
y entendait,
ussi des ci-
accompagne-

ble régéné-
que grec &
uvrit, à un
Sous le pa-
Grèce avec
en visita la
être aucune
ence, les so-
érent en une
tre inscrip-
Hadrianéen,
en l'honneur
Trajan Ha-
Ainsi puis-
se répandit
, sans siége
transportant
ent lieu des
c. Beaucoup
fondèrent de
déjà comme

étaient les jeux Pythiens & les jeux Olympiques, soit de création nouvelle en l'honneur des empereurs; tels furent les jeux Augustéens, les jeux Césaréens, les jeux Trajanéens, les jeux Hadrianéens, Panhelléniens, Antinoéens, &c., la plupart quinquennaux. La ville de Nimes eut-elle de ces jeux scéniques desservis par les artistes de l'association dionysiaque? La bienveillance généreuse d'Hadrien envers Nimes, & la circonstance qu'Antonin le Pieux était par sa famille paternelle originaire de la cité de Nimes rendent très-plausible cette suppositon, qui peut également s'appuyer d'une inscription nimoise mentionnant sans indication de lieu un *archiereus synodi,* c'est-à-dire alors du synode réuni à Nimes. La vraisemblance devient une certitude en présence d'un fragment de même provenance qui parle expressément d'un congrès thymélique ΕΝ ΝΕΜΑΥΣΩ, mais dès le temps de Trajan & sous son patronage. Ce fragment établit en outre, & d'une manière incontestable, que des jeux scéniques existaient déjà à Nimes avant leur remise en honneur par Hadrien, & peut-être depuis l'époque de la colonisation militaire de la cité, s'il est vrai que les colons mis à Nimes par Auguste aient été des marins grecs ayant contribué d'une manière toute particulière à la victoire navale d'Actium ou à celle d'Alexandrie.

Antonin le Pieux ne fut sans doute pas un protecteur moins bienfaisant que son prédécesseur, puisqu'on le voit glorifié comme lui du titre de

[illegible] thènes, dans
[illegible] *I. Gr.*, 349),
[illegible] *aniae Anto-*
[illegible] *gnae synodi*
[illegible] *ca Bacchum*
[illegible] *Hadrianum*
[illegible] *Bacchum sunt*
[illegible] les plus ins-
[illegible] « sacrée » à
[illegible] le patronage
[illegible] mpereur, en
[illegible] néenne An-
[illegible] t d'Antonin
[illegible] c'est-à-dire
[illegible] rt à la dis-
[illegible] it une asso-
[illegible] ée par l'em-
[illegible] is composée
[illegible] le. La fusion
[illegible] es qui précé-
[illegible] dans les mots
[illegible] *artificum*, de
[illegible] se manifeste
[illegible] « péripolis-
[illegible] *agonistarum*,
[illegible] t sur d'autres
[illegible] y avait con-

[illegible] seignements
[illegible] continuèrent
[illegible] e faveur que

lui avaient accordée Hadrien & Antonin le Pieux; il y a lieu de le croire en voyant Caracalla, qui s'enorgueillissait d'imiter en tout Commode, recevoir encore d'elle le titre de nouveau Bacchus.

Dans la nouvelle organisation comme dans l'ancienne, la corporation prenait dans son sein les fonctionnaires chargés de remplir les divers emplois administratifs de la société; elle comptait parmi ses membres, & sans doute dans chacune des villes où se tenaient périodiquement des synodes, un prêtre à dignité annuelle. Le double patronage de Bacchus & de l'empereur introduisit deux nouvelles dignités religieuses supérieures à ce sacerdoce annuel : l'archisacerdoce de Bacchus & l'archisacerdoce de l'empereur, perpétuels l'un & l'autre & pouvant être cumulés par la même personne. Une autre innovation plus tardive, mais bien autrement préjudiciable à l'indépendance du corps, fut la création d'un administrateur de ses deniers, *logista, logista thymelae,* à la nomination de l'empereur & choisi, non pas parmi les artistes sociétaires, mais parmi les grands personnages de l'ordre équestre, & prenant par cet emploi rang de procurateur.

Tous les jeux étaient des concours. Des récompenses étaient offertes aux vainqueurs & étaient de deux sortes : les unes, tenues de beaucoup pour les plus honorables, n'étaient simplement que des couronnes de feuillage, des palmes & des objets de peu de valeur; c'étaient celles qui se donnaient dans les anciens grands jeux de la

Grèce; les autres, infiniment moins estimées & propres aux jeux de moindre célébrité, consistaient en sommes d'argent. Une inscription, trouvée en Asie, nous fournit un curieux tableau des prix en argent décernés dans une représentation qui eut lieu sous le règne de Commode, à Aphrodisiade. On y voit que les prix les plus forts sont pour les acteurs & pour les musiciens. — Premier prix de tragédie, 1 500 deniers; second prix, 500; troisième prix, 550. — Premier prix de comédie, 1 500 deniers; second prix, 500; troisième prix, 300. — Prix de flûte pythaulique, autrement dit de cornemuse, & de cithare jouant en solos, 1 000 deniers; prix de flûte & de cithare d'accompagnement, 1 500 deniers. — Moindres de beaucoup sont les prix accessibles aux poëtes & aux prosateurs. Pour un éloge ou un poëme épique ou une tragédie nouvelle, 750 deniers seulement; pour une comédie nouvelle, 500 deniers; pour une comédie vieille, 350 & 150 deniers. Bien entendu les prix variaient suivant l'importance du spectacle & la richesse de la fondation; on trouve sur une autre liste 2 500 deniers pour le premier prix d'un acteur tragique, 800 deniers pour le second prix & 400 pour le troisième prix.

Les vainqueurs acquéraient aussi des droits à des qualifications qui rappelaient leurs victoires & dont ils étaient très-fiers de se parer. On devenait *hieronices*, *pleistonices*, c'est-à-dire « vainqueur dans les jeux sacrés » ou « dans un grand nombre de jeux; *Actionices, Capitolionices, Asio-*

nices, « vainqueur dans les jeux institués en mémoire de la bataille d'Actium, dans les jeux Capitolins, dans les jeux d'Asie »; *periodonices,* « vainqueur dans les quatre grands jeux de la Grèce », ou en détail : *Olympionica, Pythionica,* &c., « vainqueur dans les jeux Olympiques, Pythiens », &c. La qualification de *diapanton,* « vainqueur au-dessus de tous les vainqueurs », celle d'*incredibilis,* « incroyable », étaient des distinctions honorifiques du plus haut degré; mais l'épithète superlative, supérieure à toutes les autres, était celle de *primus & solus omnis memoriae,* « premier & seul de toute mémoire ». Lorsque Néron, vainqueur à tous les concours de la Grèce, — on sait qu'il faisait étrangler sur place ceux qui avaient l'imprudence de déployer une voix plus belle que la sienne, — rentra à Rome en triomphateur, précédé des écriteaux de ses victoires au nombre de plus de dix-huit cents, les sénateurs, rangés sur son chemin, le saluaient au passage par de douces acclamations : *Vah! Olympionica, Pythionica! Vah! Auguste! Quam solus es periodonica! quam solus es omnis memoriae!*

Des distinctions plus relevées ou plus réelles n'étaient pas ménagées aux artistes qui parvenaient à exciter vivement, par un talent extraordinaire, l'enthousiasme du public. Ils obtenaient de la libéralité des villes des statues, des magistratures, des privilèges exceptionnels. Un citharède *incredibilis,* vainqueur périodonique, c'est-à-dire aux jeux Olympiens, Pythiens, Néméens &

Isthmiens, couronné dans tous les jeux sacrés, depuis le Capitole jusqu'à Antioche de Syrie, est gratifié du droit de cité à Philadelphie, à Nicomède & à Athènes. Un Valerius Eglectus, vainqueur deux fois à Pise dans les jeux Olympiques, deux fois à Delphes dans les jeux Pythiens, trois fois à Argos dans les jeux Néméens, quatre fois dans les jeux Isthmiens, & en tout quatre-vingts fois dans des villes dont une longue liste nous fait parcourir, bien qu'incomplète, le monde entier depuis l'Italie jusqu'à la Syrie, est sénateur de Synope & citoyen d'Athènes, sénateur de Delphes, sénateur de Sardes, sénateur de Pergame, sénateur de Nicée, & citoyen & sénateur de quantité d'autres villes. Un vainqueur aux jeux de Jupiter Uranien de Sparte, aux jeux Pythiens & Actiaques & trois fois aux jeux d'Asie & de l'île de Crète & trois cent quarante fois dans les autres jeux quinquennaux ou triennaux, reçoit le droit de citoyen dans toute la Grèce, la Macédoine & la Thessalie. Un tragique, « premier & seul de toute mémoire » de tous ceux qui ont enseigné l'art de la déclamation, est sénateur de Sardes & sénateur de Delphes, & honoré d'une statue par la ville de Delphes & d'une statue par la ville d'Elaea. Un pantomime, *temporis sui primus*, reçoit de la colonie de Canusium l'honneur d'une statue. Un autre pantomime, *sui temporis primus*, & couronné, à Rome, comme « vainqueur au-dessus de tous les vainqueurs », par les empereurs Septime-Sévère & Caracalla, obtient de la cité de

Preneste l'honneur d'une statue. On voit par ces exemples & par ce qui précède que les plus hauts prix de concours étaient des couronnes & des palmes, & que si des artistes obtenaient des récompenses plus élevées, des statues par exemple, ils le devaient à la munificence des villes qui les prenaient en affection & tenaient à les honorer d'une manière extraordinaire.

Les dernières lignes de l'inscription de Nimes sont précédées d'une très-grande lacune, à la suite de laquelle on reconnaît la constatation de l'intervention d'un scribe. Il résulte de la comparaison de plusieurs décrets synodaux semblables à celui de l'inscription que ces décrets sont toujours rédigés à peu près dans la même forme & qu'ils présentent ordinairement l'intervention de quatre magistrats ou fonctionnaires de la société : celui qui fait le rapport, celui qui recueille les avis, l'agonothète ou président du spectacle & un scribe. Vraisemblablement il en était de même dans notre inscription, & la lacune dont il s'agit devait contenir les noms & les titres professionnels & honorifiques de ces quatre personnages : le rapporteur, le collecteur des votes, le président & le greffier ou secrétaire.

Il est ensuite question de la dédicace d'une offrande à la divinité du synode. ITEM NVMINI SYNODI ..... POSVERAT QVORVM DEDI*catio* ... Cette divinité du synhode ne peut être que Bacchus identifié avec l'empereur, c'est-à-dire Hadrien « nouveau Bacchus ».

Quant au Nimois Julius Dolabella, en faveur de qui a été pris le décret du congrès de Naples, soit comme vainqueur aux jeux, soit comme bienfaiteur, il avait non-seulement atteint, à Nimes, aux plus hautes magistratures de la cité, mais il y avait eu aussi le commandement de la milice municipale, commandement qui ne s'y donnait qu'à ceux qui étaient parvenus au quattuorvirat.

Il peut très-bien se faire que les débris qui occupent la fin de la dix-septième ligne & le commencement de la dix-huitième appartiennent à la mention d'un consulat : M·GAVIO [*Squilla Gallicano, T. Atilio Rufo Tit*]IANO, CO[*s* ....., répondant alors à l'an 127. C'est précisément en 127 qu'Hadrien, après avoir passé l'hiver à Athènes, à la suite d'un voyage de plusieurs années employées à parcourir l'Orient, vint en Sicile, où il fit l'ascension de l'Etna, & de là prit le chemin de Rome en passant vraisemblablement par Naples.

129

Fragment rappelant peut-être un quattuorvir.

Fragment présentant la partie inférieure droite d'un bloc quadrangulaire bordé de moulures qui formaient encadrement autour de l'inscription; trouvé en 1863 à Nimes, à la maison Roux, place Bellecroix. — Hauteur & largeur, 0m 37.

. . . .
. . . . . . *i*IIII VIR
. . . P O M P E I O
. . . T V R O N O

Copie dessinée de M. ALLMER : les lettres numérales de *i*III VIR réduites par la cassure à leur extrémité inférieure.

PELET, ms. 1, p. 178. — E. GERMER-DURAND, dans *Mém. de l'Académie du Gard*, 1863-1864, p. 89. — ALBIN MICHEL, *Nimes & ses rues*, 1, p. 307.

....., quattuorviro, & ... Pompeio, ... filio, Turono.

« ..... quattuorvir, & à ... Pompeius Turonus, « fils de ..... (Pompeius) ».

On trouve concurremment les formes *Turones* & *Turoni* dans les Commentaires de César (*B. G.*, 2, 35; 7, 4, & 8, 46).

Au-dessous de l'inscription & en dehors de la moulure d'encadrement, se voient, gravés au trait sur une même ligne horizontale, cinq *pilei* ou bonnets d'affranchis. Il devait y avoir six de ces bonnets avant la mutilation de la pierre.

... quattuorvir.

... eilli, en 1868, à
... ant de fouilles
... la Fontaine &
... appelé le Cade-

... & de M. Fr. Ger-

... archéol., 1870,

... r ..... ».

... n servile, le per-
... peut guère avoir
... s-bien avoir été

131

Fragments rappelant peut-être un quattuorvir quinquennal.

Fragments, au nombre de quatre, provenant d'un large panneau composé de plusieurs pierres à la suite les unes des autres; les deux premiers formant par leur réunion une très-grande table quadrangulaire fendue transversalement à peu près par le milieu, sur laquelle apparaissent des sculptures ci-dessous décrites & le côté gauche d'un encadrement de moulures placé dans le haut du panneau & renfermant l'inscription; le troisième présentant le côté droit du même encadrement; le quatrième offrant un reste de sculptures qui devaient se joindre à celles de la pierre en deux morceaux. De ces quatre fragments, le premier, trouvé en 1775 hors de la ville, près de l'ancien chemin d'Arles, & égaré depuis, ne nous est connu que par un dessin de Séguier; les trois autres, dont on ignore la provenance, ont été déposés, il y a environ trente ans, au Temple de Diane. — Hauteur des deux premiers fragments réunis, $2^{m}50$; largeur, $1^{m}25$; hauteur du troisième fragment, $0^{m}75$; largeur, $0^{m}65$; hauteur & largeur du quatrième fragment, 1^{m}. Hauteur de la partie encadrée, $1^{m}10$. Hauteur des lettres, $0^{m}10$ & $0^{m}08$.

. . . .
M . . . .
F . . . .
. . . .
F . . . .
IIii *vir quinquennali*S

Copie dessinée de Séguier pour le premier fragment, aujourd'hui perdu; de M. Allmer pour les trois autres fragments, de M. Fr. Germer-Durand & de M. Albin Michel pour le deuxième & le quatrième.

Séguier, msc. 13802, 5, p. 32. — Pelet, *Essai sur le Nymphée*, 1852, pp. 25 & 41. — Notes E. Germer-Durand. — Allmer, *Rev. épigr.*, 1883, 1, p. 343.

....., quattuorvir quinquennalis.

« ....., quattuorvir quinquennal ».

L'inscription dont il ne nous reste que cet insuffisant débris était accompagnée de sculptures qui paraissent avoir été les *ornamenta* de la dignité du personnage qu'elle concernait. Un vase allongé à anse, à large col & à panse godronnée, & un aspersoir de crins de cheval, figurés l'un au-dessous de l'autre près du bord de la pierre partagée en deux fragments, rappellent la cérémonie par laquelle les duumvirs ou quattuorvirs quinquennaux, faisant fonction de censeurs, fer-

maient tous les cinq ans le lustre, à la suite de l'opération du recensement. Au-dessous de ces objets & en même temps plus près du cadre de l'inscription, se voit, représenté à trois quarts de grandeur naturelle un personnage debout, tourné à droite, la tête nue, vêtu de la toge & portant, légèrement appuyés sur l'épaule gauche, deux longs bâtons. M. Fr. Germer-Durand reconnaît dans ce personnage certainement un appariteur.

Un autre personnage, entièrement semblable à celui-ci, était figuré sur le monument. Il ne reste de son image que la partie inférieure, conservée sur le quatrième fragment, mais suffisante pour permettre de reconnaître qu'il était vêtu aussi de la toge, tourné aussi à droite, marchait dans la même direction & ne faisait par conséquent pas le pendant de celui qui est conservé entier, mais lui faisait au contraire suite sur une pierre appartenant au côté gauche du panneau. Il résulte de cet arrangement, auquel devait répondre un arrangement pareil de l'autre côté du tableau renfermant l'inscription, que les appariteurs représentés étaient au nombre au moins de quatre, si même ils n'étaient plus nombreux, & qu'il faut se figurer un panneau assez développé pour avoir contenu de chaque côté du tableau central une file de deux ou de plus de deux appariteurs marchant à la suite & à distance les uns des autres.

Ne portant pas de faisceaux, mais seulement deux bâtons non liés, ces appariteurs étaient sans doute des huissiers, *viatores,* plutôt que des lic-

teurs, ce qui semblerait appuyer l'attribution de notre débris épigraphique à un quattuorvir quinquennal, les censeurs de Rome, avant leur suppression, n'ayant en effet pas de licteurs dans leur escorte. (MOMMSEN, *Droit public,* I, p. 370.) Il faut toutefois rappeler ici qu'Apulée (*Métam.*, 10) attribue des faisceaux aux quinquennaux, & que la loi de la colonie de Genetiva (ch. 12), de l'an 45 avant notre ère, énonçant en détail toute la composition de l'escorte des duumvirs : deux scribes, un *accensus,* deux licteurs, un haruspice, deux viateurs, un crieur, un copiste, un trompette, n'indique pas d'exception à l'égard des licteurs pour l'année où les duumvirs auront à remplir les fonctions de la quinquennalité.

Le monument était, selon toute apparence, un tombeau, qui, à en juger d'après ses restes, devait être construit dans des conditions extrêmement remarquables d'ampleur & de magnificence.

Il se peut que la façade de ce tombeau splendide ait été composée de deux rangs de grandes pierres superposées. Le rang supérieur aurait alors contenu le commencement de l'inscription, & à ce commencement aurait appartenu peut-être la lettre S, dont nous avons fait à tout hasard la fin du mot *quinquennalis* & qui est plus grande que les autres lettres.

132

Fragment présentant une liste de quatre personnages peut-être quattuorvirs.

Fragments, au nombre de cinq, présentant la partie supérieure incomplète d'une très-grande table de pierre bordée de moulures qui encadraient l'inscription ; extraits des fouilles faites en 1742 au bassin romain de la Fontaine. — Hauteur, 0m62 ; longeur, 1m85.

L·TREBONIVS·SECVNDVS
P·SERVILIVS·FRONTO
sEX·TROGIVS·SEVERVs
. . . AEBIVS·VIRILIS
. . . .

Copie dessinée de M. Allmer. Une copie dessinée de M. Fr. Germer-Durand ajoute des vestiges de lettres aujourd'hui entièrement disparues : à la quatrième ligne, le mot BAEBIVS réduit à la partie supérieure de ses cinq premières lettres ; à une cinquième ligne, l'extrêmité supérieure des lettres PO ou BO ou RO, au-dessous du mot VIRILIS.

Ménard, 7, p. 400. — Séguier, msc. 13802, I, 2 ; IV, pp. 1 & 8. — Pelet, *Essai sur le Nymphée*, p. 30. — Notes E. Germer-Durand.

L. Trebonius Secundus, P. Servilius Fronto, Sex. Trogius Severus, ... Baebius (?) *Virilis* .....

« Lucius Trebonius Secundus, Publius Servi-
« lius Fronto, Sextus Trogius Severus, ... Baebius
« Virilis ».

Les surnoms de ces personnages ne permettent pas de supposer une liste d'affranchis. Nous proposons très-dubitativement une liste de quattuorvirs. Les débris de lettres vus autrefois à une cinquième ligne, qui manque aujourd'hui en totalité, pourraient être un reste du mot *pat*RO*ni*.

133

Épitaphe d'un personnage ayant droit aux faisceaux, probablement un quattuorvir ou un édile.

Cippe avec base & couronnement; connu dès le seizième siècle (Scalig.); au palais du Présidial (Guir.), « dans l'auditoire du juge des conventions » (Mén.), *in Curia* (Ség.); transporté de là au musée, en 1824 (Pel.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures, entre deux faisceaux terminés en haut par des feuilles de laurier. Sur la plate-bande de la base, sont figurés au trait trois *pilei*. Les faces latérales sont, comme celle de devant, encadrées de moulures. — Hauteur, 0^{m}96; largeur, 0^{m}47. Hauteur de la partie encadrée, 0^{m}40; largeur, 0^{m}30.

D · M
T · BODVACII
KARI
GAIAE · MESSORJS · F
C · BODVACIVS
KARVS
SIBI · ET · PARENTIB
V · F

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : le G de GAIAE à terminaison spi-

rale; l'I de MESSORIS prolongé inférieurement en forme de J.

Gruter, 722, 7 : *missa Scaligero.* — Grasser, 1607, p. 54; 1614, p. 218. — Rulman, p. 45. — Guiran, *Msc.*, p. 83. — Ménard, 7, p. 341. — Séguier, 1801, p. 33. — Perrot, *Antiq.*, p. 98. — Pelet, *Catal.*, 1863, p. 66. — Notes E. Germer-Durand.

Diis Manibus T. Boduacii Kari. Gaiae, Messoris filiae; C. Boduacius Karus sibi & parentibus vivus fecit.

« Aux dieux Mânes de Titus Boduacius Karus « & de Gaia, fille de Messor; Caius Boduacius « Karus a, de son vivant, préparé ce tombeau « pour lui-même & pour ses parents ».

Les faisceaux sculptés aux deux côtés de cette épitaphe font voir qu'il s'agit d'un personnage municipal.

Les inscriptions de Nimes donnent des faisceaux aux quattuorvirs (ci-dessus, n. 105), aux édiles (voyez ci-dessous) & aux sévirs augustaux. Ces faisceaux, sur celles de ces inscriptions qui sont complètes, apparaissent comme ici au nombre de deux, composés, comme ici également, de baguettes fixées, au moyen d'attaches symétriquement disposées, autour d'un bâton central à pied ouvragé dépassant par en bas & terminé en haut par trois feuilles de laurier. Nous ne savons dire quel était le nombre de

licteurs qui escortaient les quattuorvirs, les édiles & les sévirs augustaux de Nimes. — A Capoue, les préteurs avaient deux licteurs, ainsi qu'on l'apprend de Cicéron (*De lege agr.*, 2, 34) dénonçant le ridicule orgueil des magistrats de cette ville, qui se faisaient précéder de deux licteurs portant, non pas des faisceaux composés seulement de bâtons, mais avec deux haches, comme les licteurs qui marchaient devant les préteurs de Rome. Ce sont aussi deux licteurs que la loi de la colonie de *Genetiva* de César (ch. 62), de l'an 45 avant J.-C., donne aux duumvirs de cette colonie; elle les y fait figurer dans une escorte de onze appariteurs, dont elle a la précaution de fixer le salaire : deux scribes à 1200 sesterces (chacun), un *accensus* à 700 sesterces, deux licteurs à 600 sesterces (chacun), un haruspice à 500 sesterces, deux viateurs à 400 sesterces (chacun), un crieur à 300 sesterces, un copiste à 300 sesterces également, un trompette dont le gage n'est pas indiqué. — La même loi ne donne pas de licteurs aux édiles; elle leur accorde seulement une escorte de quatre appariteurs : un scribe à 800 sesterces, un haruspice qui n'aurait reçu que 100 sesterces mais dont le gage est probablement marqué d'une manière incomplète, un crieur à 300 sesterces, un trompette au même gage de 300 sesterces, & de plus quatre esclaves publics vêtus du *cinctum limum*. (MOMMSEN, dans l'*Ephem. épigr.*, 3, pp. 91 & 107.) Mais on sait expressément, par Apulée (*Métam.*, 1), qu'au

temps de l'Empire les édiles municipaux avaient des faisceaux, composés de verges & portés par des appariteurs qu'il appelle, non pas *lictores*, mais *lixae*. — Deux tombeaux du musée de Vérone (MAFFEI, p. 117, n°s 2 & 3), sur lesquels se lisent des épitaphes mentionnant des sévirs augustaux, sont décorés de sculptures où se voient des faisceaux au nombre de six, trois de chaque côté d'un *bisellium*. On a déjà fait la remarque (FURLANETTO, *Mus. di Este*, p. 119, note) qu'il ne résulte pas clairement de ces sculptures que les faisceaux qu'elles représentent doivent être attribués aux sévirs rappelés dans les deux épitaphes, parce que, à l'égard de l'une qui est incomplète, ils peuvent se rapporter à un autre personnage dont le nom manque, &, à l'égard de l'autre épitaphe, à celui des deux personnages qui y est nommé sans qualification. Si toutefois, en considération principalement de cette dernière, il paraissait admissible que les sévirs augustaux aient eu six faisceaux, il y aurait lieu de penser que non-seulement eux, mais aussi les quattuorvirs & les édiles devaient en avoir également six, car il serait bien peu vraisemblable que les édiles & encore plus les quattuorvirs pussent avoir été inférieurs en honneurs aux sévirs. Les quattuorvirs se seraient en cela modelés sur les préteurs de Rome, qui très-anciennement n'avaient, il est vrai, que deux licteurs, mais ensuite & déjà longtemps avant le commencement de l'Empire, en eurent certainement six. (POLYBE, 2, 24; 3, 40.)

Quant aux édiles de Rome, ils n'avaient pas de faisceaux.

Boduacius Karus, qui n'a pas de surnom servile, n'a sans doute pas été sévir augustal, mais aura été plus probablement quattuorvir ou édile.

Son nom, transformé en gentilice romain & dont la forme primitive devait être *Boduacus*, est évidemment gaulois. Il est un de ceux qui se lisent, ainsi que le rappelle M. Fr. Germer-Durand d'après Maffei (*Gall. ant.*, p. 158), sur les boucliers des trophées de l'arc d'Orange. Les Commentaires de César (*Gall.*, II, 23) font connaître un chef nervien du nom de *Boduognatus*.

Trois bonnets d'affranchis, *pilei*, se voient au-dessous de l'épitaphe, alignés horizontalement sur la plinthe du cippe, pour marquer peut-être que Boduacius avait accordé en mourant la liberté à trois de ses esclaves.

INSCRIPTIONS RELATIVES A DES ÉDILES.

Dans les inscriptions qui rappellent des édiles, le titre d'*aedilis* est presque toujours suivi du complément *coloniae* ou *coloniae Nemausensium* ou, plus au complet, *coloniae Augustae Nemausensium*, très-certainement pour éviter de désigner par le même titre l'édilité municipale & l'édilité du sénat de Rome. De plus, la mention de l'édilité s'y montre constamment sans le rappel d'aucune autre magistrature précédemment ou postérieurement exercée. C'est que les personnages mentionnés ne se sont pas élevés au-dessus de l'édilité & que, s'ils ont auparavant été questeurs, on n'a pas jugé nécessaire d'enregistrer le souvenir d'une magistrature d'un degré inférieur. Car il n'y a pas à douter que l'édilité ne formât, à Nimes, le degré ascendant intermédiaire entre la questure & le quattuorvirat.

Tandis que quelques-unes des inscriptions qui concernent des quattuorvirs appartiennent à des piédestaux de statues, celles qui se rapportent à des édiles sont toutes des épitaphes.

Une de ces dernières offre des sculptures très-intéressantes, représentant les faisceaux qui faisaient partie des insignes de la dignité d'édile, & divers emblèmes des attributions des édiles sur les bâtiments publics & sur la police des marchés (n. 139).

134

Épitaphe d'un édile « de la colonie », avec mention de noms gaulois.

Cippe avec base & couronnement; trouvé, en 1774, au palais du présidial (Ség.), aujourd'hui le Palais-de-Justice. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m90; largeur, 0m50; hauteur de la partie encadrée, 0m35; largeur, 0m38.

D I S · M Á N I B
HELVI · ECIMARII
VOLT·VITÁLIS AED COL
ET · VXÓRIS
T O G Í A C I A E
E R V C I N A E

Copie dessinée de M. Allmer & copie de M. Fr. Germer-Durand : accents sur l'A de MANIB à la première ligne, sur l'A de VITALIS à la troisième, sur l'O de VXORIS à la quatrième, sur le premier I de TOGIACIAE à la cinquième.

Séguier, *Msc.*, 13802. — Perrot, *Ant. de Nimes*, 1826, p. 89. — Pelet, *Catalogue*, p. 40. — Herzog, n. 136. — Wilmanns, 2206.

Lecture de M. Fr. Germer-Durand :

Diis Manibus Helvii Ecimarii, Voltinia, Vitalis, aedilis coloniae, & uxoris Togiaciae Erucinae.

« Aux dieux Mânes d'Helvius Ecimarius Vitalis, « de la tribu *Voltinia*, édile de la colonie, & de « son épouse Togiacia Erucina ».

On serait extrêmement tenté de lire : *Helvii, Ecimari* (*filii*), c'est-à-dire : « Helvius, fils d'Ecimarus », avec la filiation exprimée à la manière gauloise par le nom du père au génitif sans le mot *filius;* mais d'autres inscriptions de Nimes, notamment les deux qui suivent, présentant des exemples de prénoms tout aussi insolites : *Verus, Priscus, Tertius, Quartus, &c.*, nous avons, conformément à la lecture proposée par M. Fr. Germer-Durand, considéré *Ecimarii* comme le nom gentilice du défunt & *Helvii* comme son prénom.

M. Fr. Germer-Durand fait remarquer que les noms gaulois latinisés *Ecimarius* & *Togiacia* se rencontrent, le premier comme nom de famille plusieurs autres fois à Nimes, & l'autre comme surnom sur une inscription de Narbonne.

135

Épitaphe d'un édile « de la colonie de Nimes », avec mention d'un nom gaulois.

Partie supérieure d'un cippe dont le couronnement a été retaillé à fleur du dé; trouvée, en 1860, dans la démolition d'une maison de la rue Curaterie, & transportée alors au musée. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m64; largeur, 0m56; largeur de la partie encadrée, 0m42.

D · M
VÉRI INDÁMI
V O L T
S E R V Á T I
AED · *Col* · NEM
. . . .

Copie dessinée de M. Allmer : accents sur l'E de VERI & sur l'A de INDAMI, à la seconde ligne, & sur l'A de SERVATI, à la quatrième.

Courrier du Gard, 15 septembre 1860. — Pelet, *Catal.*, p. 218.

Lecture de M. Fr. Germer-Durand :

Diis Manibus Veri Indamii, Voltinia, Servati, aedilis coloniae Nemausensium .....

« Aux dieux Mânes de Verus Indamius Serva-
« tus, de la tribu *Voltinia,* édile de la colonie de
« Nimes ..... ».

L'emploi du surnom *Verus* comme prénom se justifie par l'inscription précédente, où l'on vient de voir l'ethnique *Helvius* faire office de prénom. Il est remarquable que dans chacune des deux inscriptions c'est un nom gaulois qui vient à la suite du prénom.

136

Épitaphe d'un édile.

Pierre quadrangulaire, brisée en plusieurs fragments; trouvée en 1879 à Aramon, dans les travaux du chemin de fer de Nimes à Lyon, près d'une chapelle du nom de Saint-Martin; donnée en 1880 au musée de Nimes. — Hauteur, 0m40; largeur, 0m50; hauteur de la partie encadrée, 0m32; largeur, 0m40.

T · IVVENTIVS
VOL
SECVNDVS · AED
SIBI · ET
CORNELIAE · SAMMI · F · VXORI
VIVOS · F

Estampage de M. Aurès, de l'Académie de Nimes, & copie dessinée de M. Allmer : l'V & l'X de VXORI liés en un monogramme.

Allmer, *Rev. épigraph. du midi de la France*, p. 188.

T. Iuventius, Voltinia, Secundus, aedilis, sibi & Corneliae, Sammii filiae, uxori, vivus fecit.

« Titus Juventius Secundus, de la tribu *Voltinia*, édile, a, de son vivant, élevé ce tombeau

[illegible] Cornelia, fille [illegible]

[illegible] s; elle devait [illegible] *Cornelia,* par [illegible] scription sans [illegible] e son surnom; [illegible] utres, de l'em- [illegible] *men.*

137

Épitaphe d'un édile « de la colonie ».

Pierre quadrangulaire en forme de bandeau; trouvée à Nimes entre 1826 & 1829 (PERR.); bordée d'une moulure encadrant l'inscription. — Hauteur, 0m46; longueur, 1m75; hauteur de la partie encadrée, 0m34; longueur, 1m49.

C·PINARIO·L·F·ALBO
AEDIL·COL·EX·TESTAM

Copie dessinée de M. ALLMER & copie de M. Fr. GERMER-DURAND: lettres d'apparence très-ancienne.

PERROT, *Antiq. de Nimes*, 1829, p. 106. — PELET, *Catal.*, p. 57. — HERZOG, n. 139.

C. Pinario, L. filio, Albo, aedili coloniae, ex testamento.

« A Caius Pinarius Albus, fils de Lucius (Pina-
« rius), édile de la colonie. Tombeau élevé en
« exécution de son testament ».

D'après la forme de ses lettres, cette inscription paraît remonter au temps même d'Auguste.

[illegible]

[illegible] colonie Augusta [illegible]

[illegible] gauche d'une [illegible] moulure qui [illegible] 1807 dans les [illegible] Baudile (PEL.), [illegible] Moulins-à-Vent ». [illegible] hauteur de la [illegible]

[illegible]

[illegible] de M. Fr. GER-[illegible]

[illegible] *Auguste*, n. 58.

[illegible]

[illegible] *coloniae Augustae* [illegible]

[illegible] la colonie *Au-*[illegible] vivant, préparé [illegible]

139

Épitaphe d'un édile « de la colonie Augusta de Nimes », avec les faisceaux de sa dignité & divers attributs de ses fonctions.

Cippe avec base & couronnement, incomplet en haut à droite; trouvé à Nimes, antérieurement à 1826 (PERR.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. Des faisceaux de chaque côté & divers attributs en haut & en bas accompagnent cet encadrement. — Hauteur, 1m05; largeur, 0m62; hauteur de la partie encadrée, 0m34; largeur, 0m37.

D · M
L · SEVÉRII · VOl
SEVÉRINO
AED · COL · AVG · NEM
T · P · I

Copie dessinée de M. ALLMER : accents sur le second E de SEVERII & de SEVERINO; l'N & l'E de NEM, à la fin de la quatrième ligne, liés en un monogramme.

PERROT, *Antiq. de Nimes*, p. 86. — PELET, *Catal.*, p. 54. — *Acad. du Gard*, 1869-70, p. 51. — HERZOG, n. 140. — ALLMER, *Rev. épigr.*, 1883, 1, p. 342.

Diis Manibus L. Severii, Voltinia, Severino,

[illegible] *[illegible]ensium; testa-*
[illegible]

[illegible] verius Severi-
[illegible] de la colonie
[illegible] é en exécution
[illegible]

[illegible] e épitaphe est
[illegible] curieuses. De
[illegible] pilastre s'éle-
[illegible] roupe de trois
[illegible] yen d'attaches
[illegible] ntral terminé
[illegible] son extrémité
[illegible] urier. Ce sont
[illegible] mes avaient le
[illegible] omme insignes
[illegible] s en quel nom-
[illegible] les. Déjà nous
[illegible] -dessus, n. 133)
[illegible] ent réellement
[illegible] le d'après les
[illegible] ée de Vérone
[illegible] n'est pas pré-
[illegible] en cela moins
[illegible] eu eux-mêmes
[illegible] ne pas oublier
[illegible] (ch. 62), men-
[illegible] on de l'escorte
[illegible] r accorde pas
[illegible] lement quatre

appariteurs, dont elle a même soin de fixer le salaire : un scribe à 800 sesterces, un haruspice à 100 (?) sesterces, un crieur à 300 sesterces, un trompette au même gage de 300 sesterces, & ajoute à ce personnel quatre esclaves publics vêtus du jupon traversé obliquement par une bande de pourpre : le *cinctum limum*.

Dans la marge supérieure, réduite par la détérioration du monument à sa moitié gauche, sont représentées une balance & une série de poids gradués, objets certainement destinés à rappeler le droit d'inspection des édiles sur les poids & les mesures. La balance est pourvue de son anneau de suspension & d'un plateau circulaire avec ses cordes d'attache, enroulées autour du fléau. Les poids, au nombre de trois, sont de petits disques marqués, le premier à gauche d'un point au milieu, le second d'un point au milieu d'un cercle, le troisième de trois points disposés en triangle. La mutilation de la pierre ne permet pas de savoir si la série se continuait, ni si la balance était la *libra* pourvue de deux plateaux, ou la *statera* avec plateau unique & fléau divisionnaire parcouru par un poids mobile. Une hachette à large tranchant & à dos de marteau, figurée sur la marge inférieure, se rapporte, suivant la juste observation de M. Fr. Germer-Durand, aux attributions des édiles sur les bâtiments publics & privés.

Cette hachette est placée horizontalement, entre deux bonnets d'affranchis. Un troisième *pileus*

[illegible] nthe de la base. [illegible] aient peut-être [illegible] u dont il avait [illegible] ent, ou bien ses [illegible] t voulu donner, [illegible] blème de leur [illegible] ur patron, une [illegible] leur respect & [illegible] ou bien encore [illegible] ant trois de ses [illegible]

[illegible] cte qui met le [illegible] génitif. Ordi- [illegible] cas au troisième [illegible] tous les noms, [illegible] ualifications qui [illegible]

140

Fragment rappelant un édile « de la colonie ».

Bandeau de pierre sans ornements, retaillé en biseau par en bas dans toute sa longueur; vu, aux dix-septième & dix-huitième siècles : *In muro interiore aedium D. Baudani de Vestrico* (GUIR.); « à la porte de M. Baudan » (BAUX). Cette maison, devenue ensuite celle de M. Novi-Cambon (MÉN., SÉG.), avocat, était en 1858 celle de M. Riboulet, dans la rue des Lombards; la pierre y servait de linteau au-dessus de la porte d'entrée (PEL.), & c'est en la retirant de là, à cette époque, qu'elle s'est brisée par le milieu en deux fragments, dont un seul, celui de droite, a été conservé. — Hauteur du fragment, 0m40; longueur, 0m70.

*T·TVRPI*LIO·T·F·VOL

*CAPITÓ*NI·AED·CoL

Copie de GUIRAN pour la partie détruite : T· TVRPI | CAPIT; copie dessinée de M. ALLMER pour le fragment conservé : LIO·T·F·VOL | ONI· AED·COL. Un accent sur l'O de ONI, à la seconde ligne.

RULMAN, *Inv. msc.*, p. 27. — GUIRAN, *Msc.*, p. 49, & *Explic. duor. nummorum*, p. 24. — MURATORI, 1113, 2. — MÉNARD, 7, p. 281. — SÉGUIER, *Msc.*,

13801, pl. 13. — PELET, *Catal. du mus.*, p. 88. — Notes E. GERMER-DURAND.

T. Turpilio, T. filio, Voltinia, Capitoni, aedili coloniae.

« A Titus Turpilius Capito, fils de Titus (Tur-
« pilius); de la tribu *Voltinia*, édile de la colonie »

INSCRIPTIONS RELATIVES A DES QUESTEURS.

Sur les inscriptions de Nimes relatives à des questeurs, le titre de *quaestor,* comme déjà cela a été remarqué pour le titre d'*aedilis*, est toujours suivi de l'un des compléments *coloniae*, ou *coloniae Nemausensium,* ou *coloniae Augustae Nemausensium,* évidemment pour le même motif, c'est-à-dire pour établir une distinction qui ne permette pas de confondre la questure municipale avec la questure publique. Une inscription ajoute à ce dernier complément les mots *ab aerario;* malheureusement, cette inscription est aujourd'hui perdue & ne peut par conséquent pas être vérifiée.

La questure était le degré inférieur de la hiérarchie des magistratures municipales & avait au-dessus d'elle l'édilité & le quattuorvirat. L'âge avant lequel il n'était pas permis d'y parvenir était, depuis Auguste, vingt-cinq ans, avec cette tolérance qu'il suffisait que la vingt-cinquième année fût atteinte.

L'inscription du questeur Caecilius Guttur (ci-après, n. 141) paraît avoir été un piédestal de statue, mais d'une statue élevée par ses affranchis, quoique placée sur un lieu public.

[illegible] a colonie ».

[illegible] ornement qu'un [illegible] vé en 1741, « au [illegible] – Hauteur, 1m35;

[illegible] F
[illegible] I
[illegible] VS
[illegible] I

[illegible] & de M. Fr. Ger-[illegible] rme; les branches [illegible] niveau des autres [illegible]

[illegible], *Msc.*, 13802, 4, [illegible] p. 138. — Pelet, [illegible], n. 143. — Wil-[illegible]

[illegible] Gutturi, quaestori [illegible] i.

[illegible] ls de Titus (Cae-[illegible], questeur de la [illegible] es affranchis ».

M. Fr. Germer-Durand fait remarquer que la pierre sur laquelle cette inscription se lit, pareille de forme & de dimensions à plusieurs autres trouvées près de la Fontaine & qui sont indubitablement des piédestaux de statues, doit avoir été aussi un piédestal. La statue élevée à Caecilius Guttur par ses affranchis faisait partie d'une série de statues portées sur des piédestaux tous du même modèle, & abritées sous une galerie qui entourait la source de la Fontaine de Nimes & le bassin à sa suite. Il'y a apparence que la construction de cette galerie pourrait être attribuée à l'empereur Hadrien; c'est de là que provient une inscription mentionnant un *archiereus synodi;* la pierre de cette inscription est un piédestal conforme au type dont il vient d'être parlé, & c'est Hadrien qui a remis en honneur les congrès scéniques appelés « synodes ».

[illegible]

[illegible] *r un questeur* [illegible].

[illegible] incomplet en bas [illegible] sur une corniche [illegible] sans moulures ; [illegible] es d'une maison [illegible] lle est adossé le [illegible] 0m 17; largeur en [illegible]

[illegible]

[illegible] & copie de M. Fr. [illegible] bonne forme. Un [illegible]

[illegible] 194. — Aurès & [illegible] *Inscr. ant. des bains* [illegible] Notes E. Germer- [illegible]

[illegible] *nus, quaestor colo-* [illegible]).

[illegible] Crassius Secundinus, [illegible] levé cet autel avec [illegible] issement de son [illegible]

143

Épitaphe d'un questeur « de la colonie ».

Fragment incomplet de tous côtés; trouvé, en avril 1866, aux Arènes. — Hauteur, 0m22; longueur, 0m66.

M · LICINIO · VO*l*
[illegible]TO · $\overline{\text{Q}}$ · C*o*L
. . . .

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : les premières lettres de la seconde ligne réduites à leur partie supérieure & peu certaines.

M. Licinio, Voltinia, ...to, quaestori coloniae, ...

« A Marcus Licinius ....., de la tribu *Voltinia*,
« questeur de la colonie, ... ».

...ie de Nimes ».

...fronton trian-
...ompagné d'an-
... L'inscription,
...enfermée dans
...hauteur, 0m52 ;
...rtie encadrée,

...: l'R & l'I de
...r I de SATVR-
...monogrammes.
... 210. — PELET,

...nini, quaestoris

...lerius Saturni-
...Nimes, ... ».

...le nom ou les
...le tombeau. Les
...ombreuses pour
...abilité, donner

145

Fragment d'épitaphe rappelant un questeur « de la colonie Augusta de Nimes »

Fragment présentant l'angle inférieur droit d'une table de marbre sans ornements; extrait, en 1863, du mur d'une maison située place Bellecroix, appartenant à M. Roux. — Hauteur, 0m60; largeur, 0m40; épaisseur, 0m08.

d · M
. . . . SEX · FIL
volt · *i*VLIANI
q̄ · *col* · *a*VG · NEM
*et ux*ORIS
. . . .

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Albin Michel, *Nimes & ses rues*, 1877, I, p. 307. — Notes E. Germer-Durand.

Lecture de M. Fr. Germer-Durand :

Diis Manibus ....., Sexti filii, Voltinia, Iuliani, quaestoris coloniae Augustae Nemausensium, & uxoris .....

« Aux dieux Mânes de ..... Julianus, fils de Sextus .....; de la tribu *Voltinia,* questeur de la colonie *Augusta* de Nimes, & de son épouse ..... ».

[illegible]

[illegible] un questeur
[illegible] imes ».

[illegible] base; trou-
[illegible] monastère de
[illegible] es Moulins-à-
[illegible] rmée dans un
[illegible] rinceaux. —
[illegible] ur de la partie
[illegible]

[illegible]

F

[illegible] l'N & l'E de
[illegible]

[illegible] 56.

[illegible] Nemausensium,
[illegible]

[illegible] Augusta de Ni-
[illegible] mbeau ».

INSCRIPTIONS RELATIVES A DES PONTIFES

147

Fragments faisant mention des pontifes.

Fragments trouvés en 1742 près de la Fontaine, dans les ruines du bassin romain (Ség.), au nombre de trois, détachés d'une grande table oblongue terminée en haut par un chaperon demi-cylindrique & divisée sur sa face antérieure par des encadrements de moulures en plusieurs compartiments, réduits actuellement à deux, l'un & l'autre incomplets. Il ne reste du premier à gauche que l'angle supérieur droit, & du second que la partie supérieure à partir de l'angle gauche. Des trois fragments, deux, aujourd'hui brisés en quatre, se font suite de gauche à droite & appartiennent à la partie supérieure de la pierre; le troisième, bordé d'une moulure en bas (Ség.), & perdu depuis sa découverte, aurait appartenu à la partie inférieure de cette même pierre, qui semble avoir formé, avec d'autres pierres pareilles, une sorte de cloison peu épaisse ne dépassant pas la hauteur d'un mur d'appui. — Hauteur du second fragment, le moins incomplet, 0^{m}40; longueur des deux premiers réunis, 2^{m}30;

ttres les plus

FICÉs

e M. Fr. Ger-
s fragments,
ccent sur l'O
& sur l'E de
pour le troi-

8, pour les
400, pour le
mphée, p. 30,
rmer-Durand,

...ius Varenus,

......ius Vare-

ontifes de Ni-
cupait réelle-
ons, auraient
es cas de plus

de trois, puisque la symétrie semble exiger au moins quatre noms. Toutefois, avant d'adopter cette conclusion, il ne sera pas inutile de rappeler ici les instructives dispositions que contiennent, relativement aux pontifes & aux augures municipaux, les chapitres 66 à 68 de la loi de fondation de la colonie de *Genetiva Iulia*, de l'an 45 avant notre ère : — « Les pontifes formeront dans la colonie de *Genetiva* un collége pourvu des mêmes avantages que les colléges de pontifes les plus favorisés dans toute autre colonie. Ils seront pris parmi les colons. Les premiers seront créés par C. César ou par le magistrat chargé par lui de la *deductio* de la colonie; les suivants seront élus dans les comices convoqués par les duumvirs ou par le préfet produumvir. Il y aura lieu à élection lorsque, par suite de décès ou de condamnation, le collége se trouvera réduit à moins de trois membres. Les pontifes, ainsi que leurs enfants, seront exempts du service militaire & de toute charge publique. Dans les fêtes religieuses de la colonie, dans les spectacles donnés au peuple par les magistrats, ils auront le droit de paraître vêtus de la robe prétexte. Dans les spectacles, ils prendront place parmi les décurions ».

Si donc les choses se sont passées dans la colonie de Nimes comme dans la colonie de *Genetiva*, & que le nombre de trois pontifes & de trois augures, certainement dérivé, d'après M. Mommsen (*Ephem. épigr.*, 3, p. 99), des trois anciennes tribus de Rome, doive être considéré comme

[illegible] ne rattacher
[illegible] iption que la
[illegible] à sa gauche
[illegible] ute de trois
[illegible] la symétrie,
[illegible] autrefois le
[illegible] s d'augures
[illegible] ce mot.
[illegible] çoivent dans
[illegible] ompartiment
[illegible] elui qui est
[illegible] tifes, c'est la
[illegible] utre liste.

148

(Ci-dessus, n. 47.)

Autel dédié par un pontife à la Victoire auguste.

Autel très-dégradé, dépourvu de sa base & de la majeure partie de son couronnement; trouvé en 1740, près de la Fontaine, « dans les ruines des anciens bains » (MÉN.), c'est-à-dire du bassin romain. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures, conservé en partie à gauche, à droite & en bas. — Hauteur, $0^{m}67$; largeur, $0^{m}63$; hauteur de la partie encadrée, environ $0^{m}36$; largeur, $0^{m}50$.

VICTORIAe
AVG
M·VALERIVS
SEVERVS·PoNTIF
EX·STIPE
VELA·ET·ARAM ■

Copie dessinée de M. ALLMER : toutes les lettres du mot VICTORIAE réduites à leur moitié inférieure & l'A du même mot à un faible reste de son jambage gauche; l'N & le T de PONTIF liés en un monogramme.

Voir la bibliographie ci-dessus n. 47. — AURÈS

[illegible] l'inscr. antique [illegible] 51.

[illegible] Severus, pon- [illegible]

[illegible] Valerius Seve- [illegible] & cet autel, de [illegible]

[illegible] ient sans doute [illegible] auguste & à la [illegible] ssité qu'elle fût [illegible].) Le soin qu'on [illegible] l'inscription, & [illegible] la donation, [illegible] richesse de leur [illegible] ajoutaient à leur [illegible] d'une certaine [illegible]

INSCRIPTIONS RELATIVES A DES FLAMINES OU A DES FLAMINIQUES

Les inscriptions relatives à des flamines ou à des flaminiques nous montrent les flamines ordinairement parvenus aux plus hautes fonctions municipales, & même souvent à des fonctions publiques. Elles leur donnent le titre de « flamine de Rome & d'Auguste », ou de « flamine de Rome & du dieu Auguste », ou de « flamine de la colonie de Nimes ». Un de ceux qui sont qualifiés de flamines de Rome & du dieu Auguste ajoute à ce *flamonium* celui de « Drusus & de Germanicus Césars »; un autre celui de « Germanicus César » seul.

Les flaminiques apparaissent, non comme les épouses des flamines, mais comme revêtues elles-mêmes d'un sacerdoce propre, ainsi que cela ressort évidemment de l'inscription n. 105, où l'on voit que le mari de la flaminique Licinia Flavilla n'a lui-même pas été flamine. Leur titre est constamment celui de « flaminique augustale ». Une de ces prêtresses, mentionnée sur un fragment très-incomplet, a peut-être eu celui de « flaminique *divae Augustae* ».

La flaminique Flavilla est représentée en buste sur son tombeau. Sa mise est celle d'une personne riche & élégante, mais ne paraît pas être le costume de sa fonction.

Il est à peine nécessaire de dire que, d'après

[illegible] iniques sont de [illegible]

[illegible]4[illegible]

[illegible] augustale.

[illegible] ansversalement & [illegible] un cippe dont la [illegible] nt perdus; trouvé [illegible] n ignore en quel [illegible] on est renfermée [illegible] ures entouré d'un [illegible] geur, o^{m}63.

[illegible] I
[illegible] A
[illegible] G
[illegible] A
[illegible] A
[illegible] E
[illegible] E

[illegible] & de M. Fr. Ger-[illegible]

[illegible], p. 139. — Pelet, [illegible] erzog, n. 153. — [illegible]

Diis Manibus. Hortensiae, Marci filiae, Vitali, flaminicae Augustali; Hortensia Philete patronae optimae.

« Aux dieux Mânes; à Hortensia Vitalis, fille « de Marcus (Hortensius), flaminique augustale; « Hortensia Philété à son excellente patronne ».

[illegible]

[illegible] augustale.

[illegible] re qui parait avoir [illegible] manquent la base [illegible] n 1823 près d'une [illegible] côté nord ; riche- [illegible] niche cintrée en [illegible] entre deux fais- [illegible] ef d'un homme & [illegible] ouse, au-dessus de [illegible] dans un encadre- [illegible] côté du cintre de [illegible] dauphin. — Hau- [illegible] auteur de la partie [illegible] 80 ; hauteur de la [illegible]

M

L [illegible] [illegible] ez ci-dessus, n. 105, [illegible] épitaphe du mari : [illegible] *Adgennius Macrinus.*

[illegible] ER & de M. Fr. GER- [illegible] le premier A de [illegible] AMINIC.

[illegible] p. 107. — PELET, [illegible] . 130.

Diis Manibus Liciniae, Lucii filiae, Flavillae, flaminicae Augustali.

« Aux dieux Mânes de Licinia Flavilla, fille de « Lucius (Licinius), flaminique augustale ».

Licinia Flavilla était certainement la femme d'Adgennius, bien que l'épitaphe ne le dise pas ; mais par cela seul que le sculpteur a placé les deux bustes de telle manière qu'Adgennius a celui de Flavilla à sa droite, il n'y a pas à douter que celle-ci n'ait été son épouse.

Flavilla était flaminique augustale, non pas comme épouse d'un flamine puisque son mari ne l'a pas été, mais comme revêtue elle-même du sacerdoce augustal & prêtresse chargée de desservir le culte des princesses divinisées.

Il ne paraît pas toutefois qu'elle soit représentée dans le costume de sa dignité. Sa toilette n'a rien de particulier que sa coiffure, entièrement composée de petites boucles alignées comme des perles en rangs superposés, dont les trois premiers, augmentant de volume à mesure qu'ils s'éloignent du front, s'étagent en forme de diadème. Une longue torsade s'en détache de chaque côté & pend sur les épaules & jusque sur la poitrine. Nous ne savons pas si des têtes d'impératrices ainsi coiffées se voient sur les médailles, mais c'est sans doute d'une coiffure de ce genre que parle Martial dans une de ses épigrammes (2, 66), où il invective contre la cruauté d'une dame romaine envers sa servante, coupable du crime

[illegible] e seule des bou-
[illegible] posait l'uniforme
[illegible] *Unus de toto pecca-*
[illegible] *incerta non bene*
[illegible] alors été en vogue
[illegible] en.

[illegible] à chacun des deux
[illegible] centre de la niche
[illegible] dauphin passait,
[illegible] i de l'homme : il
[illegible] ière merveilleuse
[illegible] issait des tempê-
[illegible] it son dos à des
[illegible] ssi vivement sen-
[illegible] que. C'est par allu-
[illegible] ienheureuses qu'il
[illegible] aux païens. On le
[illegible] ombes chrétiennes.

INSCRIPTIONS RELATIVES A DES SÉVIRS AUGUSTAUX

Les inscriptions, nombreuses à Nimes, qui sont relatives à des sévirs, les désignent par les titres de *sevir augustalis*, de *sevir augustalis corporatus* & quelquefois, mais rarement, de *sevir* simplement dit. Sur le piédestal d'une statue érigée à un personnage municipal *omnibus honoribus functus*, patron de la corporation, les sévirs s'intitulent *seviri augustales corporati Nemausenses*; la statue a été élevée « à la demande du peuple », & l'emplacement donné par décret des décurions (ci-dessus, n. 123 & seq.).

On sait que les sévirs augustaux formaient un ordre intermédiaire entre les décurions & le peuple. Beaucoup de sévirs ont obtenu, à Nimes, les *ornamenta* du décurionat (n. 118). Un de ces privilégiés, sévir augustal de Lyon, de Narbonne, d'Orange & de Frejus (n. 118), se vante d'avoir obtenu dans toutes ces villes l'honneur du sévirat gratuitement. Cette gratuité paraît se rapporter spécialement à la somme dite « honoraire » que le nouvel élu devait, en entrant en charge, verser à la caisse de la corporation ou employer en libéralités : ordinairement une distribution d'argent, un repas public ou des jeux. (Voyez PÉTRONE, ch. 71; *C. I. L.*, 2, 2100; 5, 4482.)

Un sévir, non gratifié des *ornamenta* décurionaux, était, en même temps que sévir, haruspice public. (Voyez plus loin.)

[illegible] accompagnées de sculp- [illegible] qui représentaient [illegible] faisceaux y sont figu- [illegible] on ne voit pas [illegible] en haut.

[illegible] ent, d'après leurs [illegible] his. Deux d'entre [illegible] inscrits dans la [illegible]

[illegible] d'inscriptions, le [illegible] en tête du texte. [illegible] aux habitudes de [illegible] quente, paraît-il, [illegible] tendrait à confir- [illegible] égyptienne de la [illegible]

[illegible] avec les faisceaux [illegible]

[illegible] ent, celui-ci brisé [illegible] Nimes, en 1874, [illegible] chapelle rurale de [illegible] riété de M. l'abbé [illegible] de Sales; trans- [illegible] ption est renfermée [illegible] ures, accompagné [illegible] — Hauteur, 0m 75;

largeur, 0m52; hauteur de la partie encadrée, 0m36; largeur, 0m41.

D · M
IIIIII VIR · AVG
SEX · ADGENNI
HERMÉTIS
5 VALERIA·M·F·MÁRCELLA
VXOR

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : les deux N d'ADGENNI, les deux L de MARCELLA liées en monogrammes; l'E de ce dernier mot inscrit dans le C; un accent sur le second E de HERMETIS & sur le premier A de MARCELLA.

Diis Manibus seviri augustalis, Sex. Adgennii Hermetis, Valeria, M. filia, Marcella, uxor.

« Aux dieux Mânes de Sextus Adgennius Her- « mes, sévir augustal; Valeria Marcella, fille de « Marcus (Valerius), sa femme ».

Déjà nous avons eu l'occasion de signaler comme gaulois le nom d'*Adgennius* à propos d'un tribun légionnaire, Sextus Adgennius Macrinus (ci-dessus, n. 105), dont notre sévir Sextus Adgennius Hermes a peut-être été l'affranchi.

Mais ce qui fait surtout l'intérêt de cette épitaphe, c'est la représentation des faisceaux que portaient, comme insignes de la dignité sévirale,

les licteurs qui faisaient partie de l'escorte des sévirs augustaux de Nimes. La sculpture est détériorée à sa partie supérieure, & il arrive malheureusement que la seule des autres épitaphes de sévirs où soient figurés des faisceaux présente la même particularité de dégradation. On y voit néanmoins qu'un bâton central, autour duquel les verges sont retenues au moyen de courroies disposées symétriquement, dépasse par en bas & se termine en pointe. L'absence de la partie supérieure ne permet pas de savoir comment finissait le bout d'en haut. Très-certainement ce n'était pas, comme dans les faisceaux figurés à l'entrée de la salle à manger de l'opulent sévir Trimalcion, par une hache, mais par quelque chose de beaucoup moins menaçant, probablement un bouquet de trois feuilles de chêne ou de laurier. Les verges apparaissent au nombre de trois à chacun des deux faisceaux, par conséquent de six en tout, répondant peut-être au nombre & à l'ordre des licteurs marchant sur deux files aux côtés du sévir, ainsi que semble l'indiquer une sculpture répétée sur deux tombeaux du musée de Vérone. (Maffei, p. 117, n°s 2 & 3.) Sur l'un de ces tombeaux (n. 2), sont représentés six faisceaux, trois de chaque côté d'un *bisellium,* au-dessous d'une épitaphe commune à deux personnages dont l'un n'est pas qualifié & l'autre était sévir augustal. Chacun des six faisceaux contient un bâton central plus long que les verges & terminé en haut par des feuilles de laurier. Une sculpture sem-

blable se voit sur l'autre tombeau, dont l'épitaphe incomplète mentionne aussi un sévir. Il faut toutefois remarquer, avec Furlanetto (*Mus. di Este*, p. 119, n. 3) & Marquardt (*Handbuch*, 4, p. 495), qu'on ne saurait affirmer d'une manière absolument sûre que les faisceaux représentés sur ces deux monuments concernent les sévirs qui y sont rappelés, puisque l'une des deux épitaphes est incomplète & que l'autre mentionne, indépendamment d'un sévir augustal, un personnage non qualifié.

152

Épitaphe d'un sévir augustal.

Petite stèle à fronton triangulaire, avec antéfixes au sommet & aux angles; engagée, il y a quelques années, dans le mur d'un petit cellier ouvrant sur la cour d'une maison de la rue Traversière, au delà du Cours-Neuf (E. G.-Dur.), appartenant, dans la première moitié du dix-septième siècle, à un sieur Boudet (Guir.); transportée au musée en 1881. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. Le fronton est également bordé de moulures. — Hauteur, 0m55; largeur, 0m34; hauteur de la partie encadrée, 0m15; largeur, 0m25.

IIIIII VIR AVG
SEX·AELIO
STRATONI
ABESCANTVS
LIB

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

E. Germer-Durand, *Découv. archéol.*, 1877, p. 12.

Seviro augustali, Sex. Aelio Stratoni, Abescantus, libertus.

« A Sextus Aelius Strato, sévir augustal, Abes-
« cantus, son affranchi ».

Remarquer la forme fautive *Abescantus* pour *Abascantus.*

[illegible] *ustal.*

[illegible] couronnement, [illegible] sa base; trouvé [illegible] Herbes, maison [illegible] inscription était [illegible] t de moulures [illegible] teur, 0m65; lar- [illegible] 0m45.

[illegible] M
[illegible] I [illegible] I [illegible] I [illegible] G
[illegible] A [illegible] D [illegible]
[illegible] V [illegible] L [illegible]
5 V [illegible] V [illegible] L [illegible] S
[illegible] B [illegible] S [illegible] R [illegible] VS
[illegible]

[illegible] pie de M. Bon- [illegible] ERTIVS liés en [illegible] O de STVDIOS. [illegible] p. 131.

[illegible] *. Baebii Eucles,* [illegible] *patrono.*

« Aux dieux Mânes de Lucius Baebius Euclès, « juriste, sévir augustal ; Lucius Baebius Tertius « à son patron ».

Une autre inscription de Nimes, dont la découverte remonte à la fin du siècle dernier, mentionne aussi un *juris studiosus*.

[illegible]

[illegible] gustal.

[illegible] ans un des murs [illegible] une vigne située [illegible] rue, sur le côté [illegible] mmières, à dix [illegible] (GERMER-DURAND). [illegible] ns un encadrement [illegible] é d'un rinceau. [illegible] vaient des fragments [illegible] s antiques ». — [illegible] rgeur de la par- [illegible]

[illegible] V G
[illegible] D I
[illegible] A S
[illegible] O
[illegible]

[illegible] l'N & le premier [illegible] I de APICIA, le [illegible] monogrammes.

[illegible] *es archéologiques,* [illegible]

[illegible] is ... Apicii Can- [illegible] patrono piissimo. [illegible] picius Candidus, [illegible] s à son excellent [illegible]

155

Fragment faisant mention d'un sévir augustal.

Cippe brisé, réduit à sa moitié inférieure encore pourvue de sa base; trouvé en 1848 à Nimes, sur l'emplacement de l'ancien Jeu-de-Mail, actuellement le Marché-aux-Bœufs, le long des remparts romains. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m51; largeur, 0m50; largeur de la partie encadrée, 0m40.

. . . .
CARANTIAE · TYCHES
T · CARANT · DAPHNVS
IIIIII VIR · AVG · LI · OPTIM · *et*
RARISSIMI · EXEMPLI
MVLIERIS · VIVOS · *f*

Copie dessinée de M. Allmer : l'N & le T de CARANTIAE & de CARANT, l'H dimidiée & l'E de TYCHES, l'H & l'N de DAPHNVS, l'A & l'V de AVG liés en monogrammes.

Pelet, *Catalogue*, p. 62. — Notes E. Germer-Durand.

[*Dis Manibus*] *Carantiae Tyches, T. Carantius Daphnus, sevir augustalis, libertus optimi & rarissimi exempli mulieris, vivus fecit.*

« Aux dieux Mânes de Carantia Tyche, femme

... té, son affranchi ... ir augustal, a, de ...

... itaphe de Caran- ... eux de ses affran- ...

156

Épitaphe d'un sévir augustal.

Cippe avec base & couronnement; *Nemausi, prope cœmeterium hospitale* (Maff.); engagé, il y a peu de temps encore, dans le mur d'une maison située à l'entrée de la rue de l'Abattoir, autrefois rue du Jeu-de-Mail. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $1^{m}04$; largeur, $0^{m}45$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}44$; largeur, $0^{m}35$.

D · M
T · CARÁNTII
DAPHNI
I$\overline{\text{IIII}}$I VIR · AVG
CARANTIA · LAIS
ET · CARANTIVS
FORTVNATVS
PATRONO
OPTVMO

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : un accent sur le second A de CARANTII à la deuxième ligne, & peut-être sur le second A de CARANTIA à la cinquième.

Maffei, *Ant. Gall.*, p. 47. — Ménard, 7, p. 259.

[illegible]rzog, n. 178. — N[illegible]es[illegible]

[illegible]mi, seviri augus-[illegible] Fortunatus pa-[illegible]

[illegible] Carantius Daph-[illegible]us Fortunatus, à [illegible]

[illegible] l'inscription pré-[illegible] était l'affranchi d[illegible]t une affranchie [illegible]e nous fait con-n[illegible]us.

157

Fragment faisant mention d'un sévir augustal, citoyen romain.

Fragment fendu diagonalement en deux parties; présentant la moitié supérieure droite d'une grande table de pierre bordée en haut d'un boudin & décorée, sur sa face antérieure, de trois tableaux à encadrements de moulures, celui du milieu plus grand que les deux autres; trouvé en 1863 au quai Roussy, dans la démolition du moulin Magnin, près de la gare du chemin de fer. Ce qui reste de l'inscription occupe le tableau central, incomplet à gauche & en bas; le tableau de gauche manque; celui de droite est anépigraphe. — Hauteur, 0m72; longueur, 1m15.

d i i s *m* A N I B V S
p . . . . S·P·L·VOL·EROS
i i i i i i v i R · A V G
. . . . *c e* N S O R I N A E

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

E. Germer-Durand, *Notes épigraphiques*, 1865, p. 10.

Diis Manibus P. ....., P. libertus, Voltinia, Eros, sevir augustalis, ... Censorinae .....

« Aux dieux Mânes. Publius ..... Eros, affranchi « de Publius; de la tribu *Voltinia*, sévir augustal, « à ..... Censorina, (sa femme ?) ».

158

Épitaphe d'un sévir augustal, avec son buste & ceux de sa femme, de son fils & de son beau-frère.

Grand cippe avec base & couronnement, trouvé en 1762 au hameau de Courbessac (Vinc. & B.); transporté en 1860 au musée (E. G.-Dur.). L'inscription, excepté la première ligne, gravée immédiatement au-dessous de la corniche, & la dernière, gravée sur la doucine de la plinthe, est renfermée dans un compartiment carré qui occupe le bas du dé à droite, à côté d'une niche carrée contenant un buste d'homme, & au-dessous d'une niche cintrée en forme de coquille cannelée contenant à droite deux bustes d'homme & à gauche un buste de femme. — Hauteur, 1ᵐ25; largeur, 0ᵐ65. Hauteur de la niche cintrée, 0ᵐ35. Hauteur de la niche carrée, 0ᵐ40; largeur, 0ᵐ20. Hauteur de l'inscription, 0ᵐ40; largeur, 0ᵐ45.

D M

Buste de femme. — Buste d'homme. — Buste de jeune homme.

Buste d'homme.

C·FABI·M[redacted]TNI
IIIIII VIR *aug·mariti*
OPT·ET·C·FAB*i* [redacted]
CINI·FIL[redacted]
QVI·CVM·ESSET·AN·XIIX
OBITVS·EST·ET·L·IVL·VITAL
MARITI·FRATRIS

*u*LIA·HOMVLLINA·VIVA·ET·S·P

Copie dessinée de M. ALLMER : le T & l'I de M...TINI à la première ligne, les deux NN de ANN à la cinquième liés en monogrammes.

VINCENS & BAUMES, *Topogr.*, p. 572. — PELET, *Catalogue,* p. 68. — Notes E. GERMER-DURAND.

Diis Manibus C. Fabii Martini (?), *seviri augustalis, mariti optimi, & C. Fabii .....cini, filii* (*carissimi*), *qui cum esset annorum duodeviginti obitus est, & L. Iulii Vitalis, mariti fratris; Iulia Homullina viva & sibi posuit.*

« Aux dieux Mânes de Caius Fabius Martinus, « sévir augustal, son mari, & de Caius Fabius « ....., leur fils chéri, mort à l'âge de dix-huit « ans, & de Lucius Julius Vitalis, frère de son « mari, Julia Homullina a, de son vivant, élevé « ce tombeau préparé aussi pour elle-même ».

Julius Vitalis, que l'inscription qualifie *mariti frater,* ne peut cependant pas avoir été le frère de Fabius Martinus; il eût dû, dans ce cas, s'appeler Fabius Vitalis. Son nom *Iulius* montre clairement qu'il était, au contraire, le frère de Julia Homullina, & alors le beau-frère, non pas le frère, de Fabius. La disposition des bustes justifie cette interprétation. Fabius Martinus occupe le milieu de la niche supérieure; il a sa femme à sa droite, conformément à l'usage, & son fils à sa gauche. Le buste de Julius Vitalis est placé isolément, au-dessous de celui de Julia Homullina. Mais il se peut que Julius Vitalis ait épousé une sœur de

[illegible] expliquerait une [illegible]

[illegible] *obitus*, rare dans [illegible] siècles.

159

Épitaphe d'un sévir augustal.

Fragment incomplet de tous côtés; trouvé en 1778 sur le chemin de Sauve, dans le lit du ruisseau appelé le Cadereau (SÉG.). — Hauteur, 0m20; largeur, 0m32.

...ARIONÈ VINDVLONis
LIBERTO IIIIII AGVSTALi
vEGETVS·LIB

Copie dessinée de M. ALLMER : l'E & l'I de ARIONEI, l'A l'V & le G d'AVGVSTAL liés en monogrammes.

SÉGUIER, 13802, 5, p. 34. — VINCENS & BAUMES, *Topogr.*, p. 571. — HERZOG, n. 217. — Notes E. GERMER-DURAND.

Arionei, Vindulonis liberto, sexaugustali, Vegetus libertus.

« A Arion, affranchi de Vindulo, sexaugustal, « Vegetus, son affranchi ».

Arionei pour *Arioni* paraît être une forme grecque. Le texte étant incomplet à gauche, il se peut que le mot ne soit pas entier & qu'il y ait lieu de suppléer par *Hilarioni*. Il se peut aussi que l'E du groupe IE doive être rattaché au mot

[illegible] *[illegible]is*. Quant à *sex-[illegible]* [illegible] *sevir*, ce n'est [illegible] une faute.

[illegible] comme un nom [illegible] *Vindullus* (voyez [illegible] *[illegible]dex*.

160

Épitaphe d'un sévir augustal.

Cippe avec base & couronnement; trouvé en 1783, en creusant le canal de fuite du moulin situé alors à l'extrémité du quai Roussy (Ség.); recueilli par Séguier & joint à sa collection de monuments épigraphiques; plus tard, transporté de là à la Porte-d'Auguste. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures entouré d'un rinceau. Les volutes de la *lysis* sont décorées de feuilles imbriquées &, par devant, d'une rosace. — Hauteur, 1m26; largeur 0m70; hauteur de la partie encadrée, 0m42; largeur, 0m46.

D · M
IIIIII · VIR · AVG
L · IVLII · AGILIS
NATALIS
LIB

Copie dessinée de M. Allmer : accents sur l'V de IVLII, sur l'A de AGILIS & sur les deux A de NATALIS.

Séguier, 13802, 5, p. 48. — Millin, *Voyage*, 4, p. 257. — Herzog, n. 201.

Diis Manibus seviri augustalis L. Iulii Agilis, Natalis liberti.

« Aux dieux Mânes de Lucius Julius Agilis, « sévir augustal, affranchi de Natalis ».

augustal, avec mari.

ent; connu dès encastré long- de Saint-Véran, rues de l'Hor- -DUR.); trans- 1850. L'ins- encadrement de carrée conte- mme à droite & Hauteur, 1m08; encadrée, 0m15; iche, 0m35 1/2;

SAE

NTVB

: un accent sur ONTVB liés en

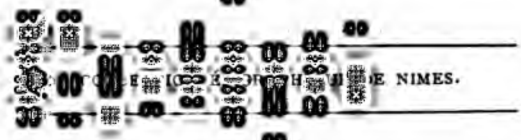
UTER, 422, 6. — — GUIRAN, *Msc.*, D, 7, p. 423. — p. 12. — MILLIN,

Voyage, 4, p. 261. — HERZOG, n. 203. — Notes E. GERMER-DURAND.

Iuliae Thallusae, sevir augustalis L. Iulius Hesychus contubernali.

« A Julia Thallusa ; Lucius Julius Hesychus, « sévir augustal, à sa compagne ».

Portant le même nom, Julius Hesychus & Julia Thallusa étaient des coaffranchis, ou peut-être l'un était-il l'affranchi de l'autre. Leurs bustes, sculptés en haut relief, — celui de la femme placé comme toujours à la droite de celui du mari, — se voient au-dessus de l'épitaphe, dans une niche quadrangulaire qu'ils remplissent. Thallusa, qui paraît jeune, a les cheveux partagés en deux bandeaux égaux par une raie de séparation descendant du sommet de la tête au-dessus du milieu du front, & porte de grandes boucles d'oreilles composées de deux globules qui pendent à une broche horizontale. Hesychus est coiffé comme sa femme, c'est-à-dire comme le sont les élégants de nos jours, ce qui n'empêche pas que, si le sculpteur ne lui a fait injustice ou si le temps n'est coupable envers lui de quelque mauvais tour dans les dégradations infligées à son image, il ne faille reconnaître qu'il usait largement & même abusait outre mesure de la permission de laideur accordée aux hommes autrefois sans doute aussi bien qu'aujourd'hui.





[illegible]

[illegible] stal.

[illegible] t, celui-ci sur- [illegible] reste la base; [illegible] du pont de [illegible] ns un mur de [illegible] e de la Plate- [illegible] Maison-Carrée. [illegible] n encadrement [illegible] r, 1m; largeur, [illegible] rée, 0m40; lar- [illegible]



[illegible]



[illegible] copie de M. Fr. [illegible] D M, à la pre- [illegible] *ra.*

[illegible] CENS & BAUMES, [illegible] E. GERMER-DURAND, [illegible]





Ligne 3. Séguier : VEGETI ; — 4 : IIIIII VIR AVG, l'A & l'V liés en un monogramme ; — 7 : OPTIM.

Diis Manibus L. Iulii Vegeti, seviri augustalis, L. Iulius Lupus, patri optimo.

« Aux dieux Mânes de Lucius Julius Vegetus, « sévir augustal ; Lucius Julius Lupus à son ex- « cellent père ».

[illegible]

[illegible] *stal.*

[illegible] u de sa base, [illegible] engagé dans [illegible] de la rue des [illegible] emière moitié [illegible] uiran, consul [illegible] n, *tribuni ca-* [illegible] moitié du dix- [illegible] nas : *in aede* [illegible] ison de M. de [illegible] mée dans un [illegible] d'un rinceau. [illegible] hauteur de la [illegible] 39.

[illegible]

[illegible] de M. Fr. Ger- [illegible] RICH liés en [illegible] l'E du même [illegible]

[illegible] 607, p. 30. — [illegible] 9. — Séguier,

13801, pl. 17. — HERZOG, n. 199. — Notes E. GERMER-DURAND.

Diis Manibus seviri augustalis T. Karii Soterichi, Serana uxor.

« Aux dieux Mânes de Titus Soterichus, sévir « augustal, Serana, son épouse ».

Soterichus au lieu de *Sotericus*, forme fautive.

[illegible]

[illegible]stal.

C[illegible] p[illegible] t[illegible] e[illegible] nt; trouvé en [illegible] e[illegible] Régale, appar[illegible] M[illegible] P[illegible]) transporté alors [illegible] L[illegible] est renfermée [illegible] es. — Hauteur, [illegible] 5[illegible] h[illegible] la partie enca[illegible] o[illegible] 8 [illegible] u[illegible].

[illegible] L[illegible] R[illegible] V[illegible]

[illegible]

[illegible] E T[illegible] A[illegible] R[illegible]

[illegible] E[illegible]

[illegible] A[illegible]

[illegible] NT[illegible]

[illegible] de [illegible] de M. Fr. GER[illegible]

[illegible] 44. — HERZOG, [illegible] ND.

[illegible] *C. Licinii Mar[illegible] e, Licinia Pia,* [illegible]

« Aux dieux Mânes de Caius Licinius Martialis, « sévir augustal, & de Fabricia, fille de Chresi- « mus ; Licinia Pia à ses excellents parents ».

L'épitaphe ne fait pas connaître quel surnom avait Fabricia.

[illegible]

[illegible] stal.

[illegible] nt, déjà connu [illegible] eptième siècle [illegible] aptes (Guir.), [illegible] ères années du [illegible] (Perr.). L'ins- [illegible] ncadrement de [illegible] ur, 0^m60; hau- [illegible] largeur, 0^m50.

[illegible]

[illegible] de M. Fr. Ger- [illegible] à la première [illegible] n accent sur l'I [illegible]

[illegible] 607, p. 30. — [illegible] nard, 7, p. 261.

— Séguier, 13801; pl. 20. — Perrot, *Hist. des antiq. de Nimes*, 1836, p. 139. — Herzog, n. 205.

Sevir augustalis, Sex. Lucretius Lascivus sibi & Liciniae Saturninae, uxori, vivus fecit.

« Sextus Lucretius Lascivus, sévir augustal, a, « de son vivant, élevé ce tombeau pour lui-même « & pour Licinia Saturnina, sa femme ».

[illegible]

[illegible] ustal.

[illegible] ent ; trouvé vers [illegible] s de l'église de [illegible] le Nimes ; brisé [illegible] fragments. La [illegible] Bouillargues, se [illegible] de la ferme de [illegible]. de Bernis ; la [illegible] jusqu'en 1875, [illegible] ation de M. Fr. [illegible] par le proprié- [illegible] it actuellement [illegible] ermée dans un [illegible] uteur, 1m 10 ; lar- [illegible] encadrée, 0m 50 ; [illegible]

[illegible] G

[illegible] M I

[illegible]

[illegible] ES

[illegible] ssisté de M. Gou- [illegible] M. Fr. Germer- [illegible]

Millin, *Voyage*, 4, p. 244. — Herzog, n. 206. — Fr. Germer-Durand, dans la *Gazette de Nimes*, 11 mai 1875. — Allmer, *Rev. épigr.*, 1, pp. 314 & 349.

Diis Manibus seviri augustalis Q. Magii Zosimi, & Pompeiae Acerroniae, uxoris, & Fabiae Helpidis, Epitynchanus, libertus & heres.

« Aux dieux Mânes de Quintus Mágius Zosi-
« mus, sévir augustal, & de Pompeia Acerronia,
« sa femme, & de Fabia Helpis, Epitynchanus,
« son affranchi & héritier ».

L'épitaphe ne fait pas connaître quel lien de parenté existait entre Fabia Helpis & Magius Zosimus ou Pompeia Acerronia.

6[illegible]

[illegible] *gustal.*

[illegible] onnement ont été [illegible] nnu dès le com- [illegible] ècle (RULM.); vu [illegible] alepin de Varan- [illegible] M. G. L. Blisson [illegible] r du jardin d'une [illegible] Roussy & le pro- [illegible] ransporté en 1880 [illegible] nfermée dans un [illegible] uré d'un rinceau. [illegible]; hauteur & lar- [illegible] 4.

[illegible] G
[illegible] S
[illegible] S

[illegible] R & de M. Fr. GER- [illegible] de MARCIVS.

[illegible] AN, p. 24. — GUI- [illegible] p. 169. — BAUX, [illegible] — SÉGUIER, 13801, [illegible] RAND.

[illegible] *Philologus, vivus* [illegible]

[illegible], sévir augustal, « [illegible] ce tombeau ».

168

Épitaphe d'un sévir augustal, en même temps haruspice public.

Cippe avec base & couronnement, incomplet à droite; autrefois engagé dans le mur d'une maison voisine de l'Amphithéâtre (MAFF., MÉN.), démolie en 1810; transporté alors à la Porte-d'Auguste. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures éntouré d'un rinceau. — Hauteur, 1ᵐ03; largeur, 0ᵐ58; hauteur de la partie encadrée, 0ᵐ38; largeur, 0ᵐ37.

D · *m*
C · MRII · ONESI*mi*
IIIIII VIR · AV*g*
HARISPICI · PVB*li*
5 CO
PATRI · OPTVMO
FILIA · POSVIT

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : l'M & l'A de MARII liés en un monogramme.

MAFFEI, *Gall. ant.*, p. 74. — MURATORI, 170, 3. — MÉNARD, 7, p. 250. — SÉGUIER, 13801, pl. 14. — ORELLI, 2298. — HERZOG, n. 189.

Diis Manibus C. Marii Onesimi, seviro augustali, haruspici publico, patri optumo filia posuit.

[illegible] rius Onesimus, [illegible] sa fille a élevé [illegible] ».

[illegible] aux fonctions [illegible] public, n'étai t [illegible]

[illegible] faute qui avait [illegible] ulgaire, & que [illegible]

169

Épitaphe d'un sévir augustal.

Cippe avec base & couronnement, entièrement dégradé; trouvé en 1873, « en exécutant des réparations à une maison de la rue Fresque » (E. G.-Dur.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures entouré d'un rinceau. — Hauteur, 1m; largeur, 0m58; hauteur de la partie encadrée, 0m46; largeur, 0m40.

IIIIII VIR · AVG
L · MESS [redacted]
E V I [redacted]
X O R I [redacted]
[redacted] I E N T [redacted]

Copie dessinée de M. Allmer.

E. Germer-Durand, *Découv. archéol.*, 1877, p. 69; ligne 3 : EVHO[redacted]; 5 : [redacted]TRI ; 6 : ET PIENTI[redacted].

Sevir augustalis, L. Messius Evhodus, sibi & ..... uxori pientissimae.

« Lucius Messius Evhodus, sévir augustal, a « élevé ce tombeau pour lui-même & pour ..... « son excellente épouse ».

[illegible] *[illegible]ustal.*

[illegible] supérieure d'une [illegible] moulures qui [illegible] premières an- [illegible] *d Pujolas, advo-* [illegible] M. Pujollas, rue [illegible] Mûrier-d'Espa- [illegible]48 (E. G.-Dur.). [illegible]

S [illegible] V

P [illegible]

[illegible] I V R [illegible] G

[illegible] mer-Durand : l'N [illegible] monogramme.

[illegible] *Msc.*, p. 45. — [illegible] p. 259. — Herzog, [illegible]

[illegible]o augustali.

[illegible] Postumus; sévir [illegible]

171

Épitaphe faisant mention de deux sévirs augustaux.

Cippe dont la base & le couronnement sont formés d'un simple boudin accompagné d'un filet; déjà connu au seizième siècle (POLD.); au dix-septième, chez M. Agulhonet, rue de l'Horloge : *apud Agulhonetum* (GUIR.); ensuite « chez M. de Massip, avocat du roi » (MÉN.), puis « chez M. de Graverol, au coin de Saint-Véran » (BAUX), c'est-à-dire toujours au même endroit jusqu'à son transport au Temple-de-Diane vers 1860. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures entouré d'un rinceau. — Hauteur, 0m82; largeur, 0m78; hauteur de la partie encadrée, 0m56; largeur, 0m68.

M A N I B V S
SEX·SPVRII·SEX·F·VOL
S I L V I N I
EVCHARISTVS·ET·GERMANVS·LIB
IIIIII VIR·AVG

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

POLDO D'ALBENAS, p. 153. — GRUTER, 470, 7. — GRASSER, 1607, p. 30. — RULMAN, *Inv.*, pp. 19,

[illegible] BAUX, p. 6. — [illegible] 3801, pl. 14; [illegible] -DURAND.

[illegible] *Voltinia, Sil-* [illegible] *rti, seviri au-* [illegible]

[illegible] Silvinus, fils [illegible] *Voltinia*, Eu- [illegible] anchis, sévirs [illegible]

172

Épitaphe d'un sévir augustal.

Cippe avec base & couronnement; déjà connu au seizième siècle (Pold.); au dix-septième, au bastion de la Couronne : *in propugnaculo Portae Coronalis* (Guir.); transportée de là, dans la seconde moitié du siècle suivant, au jardin Séguier, & plus tard à la Porte d'Auguste. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. Sur la plinthe de la base, brisée de chaque côté, se voient trois *pilei;* il pouvait y en avoir primitivement cinq. — Hauteur, 0^m90; largeur, 0^m51; hauteur & largeur de la partie encadrée, 0^m40.

D · M
C·VETTII·HÉLIS
IIIIII VIR·AVG·*et*
VETTIAE·SERVAND*ae*
VXÓRI
VIVI·SIBI·POSVÉRV*nt*

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : le V & l'A, l'N & le D de SERVAND*ae* liés en monogrammes; un accent sur l'E de HELIS, sur l'O de VXORI & sur l'E de POSVERV*nt*.

Metellus Sequanus (Metal), Bibl. Vatic., msc. 6039, p. 427. — Poldo, p. 159. — Gruter,

[illegible] GUIRAN, *Msc.*, [illegible] 7, p. 254. — [illegible] RMER-DURAND, [illegible]

[illegible] liés ; — 4 : SER- [illegible] *erti, seviri au-* [illegible]

[illegible] s Silvinus, fils [illegible] *Voltinia*, Eu- [illegible] ranchis, sévirs [illegible] r vivant, pour [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] té in[illegible] [illegible] ou[illegible]

... *stal incorporé.*

... supérieure droite, ... retaillé à fleur du ... re la provenance. ... dans un encadre- ... r, 0^m52; largeur,

... I I

... IS

... ORP

...

... NER & de M. Fr. GER- ... l'E d'*eut*YCHETIS, ... nogrammes.

... HERZOG, n. 192.

... *tychetis, seviri au-* ...

... Antonius Eutyches, ... ».

175

Épitaphe d'un sévir augustal incorporé.

Cippe avec base & couronnement; connu déjà au seizième siècle (Scal.); au dix-septième, *in horto Caroli Davini* (Guir.); au dix-huitième, « à Sainte-Perpétue » (Baux), & ensuite « chez M. Lombard de Latour » (Ség.). L'inscription est renfermée dans un encadrement sans moulures. — Hauteur, 0m87; largeur, 0m50; hauteur de la partie encadrée, 0m41; largeur, 0m39.

D · M
Q · AVREL · EVHEL
PISTI · IIIIII VIR
AVG · CORP
5 Q · CVRIVS · AVRELI
ANVS · FIL · ET
AVREL · EVTYCHES · LIB

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'H & l'E de EVHEL | PISTI & d'EVTYCHES aux deuxième & septième lignes, l'A & l'V d'AVREL à la sixième, liés en monogrammes.

Gruter, 371, 7. — Grasser, 1607, p. 28. — Rulman, *Inv.*, pp. 13 & 25. — Guiran, *Msc.*, p. 27.

[illegible] 258. — SÉGUIER, [illegible] n. 191. — Notes [illegible]

[illegible] elpisti, seviri au- [illegible] Aurelianus, filius, [illegible]

[illegible] Aurelius Euhel- [illegible], Quintus Curius [illegible] us Eutyches, son [illegible] ».

[illegible] fils *Curius Aure-* [illegible] i avait été adopté [illegible] re que, sa mère [illegible] ondition ingénue, [illegible] préféré à celui du [illegible].

176

Épitaphe d'un sévir augustal incorporé.

Cippe privé de son couronnement, mais encore pourvu de sa base retaillée à fleur du dé; trouvé « en 1774 au Palais de Justice » (B. & VINC.). — Hauteur, 0^{m}90; largeur, 0^{m}58; hauteur au-dessus de la base, 0^{m}60.

d · *m*
Q · TASGI · HER
METIS · I$\overline{IIII}$I VIR
AVG · CORPORAT
Q · TASGIVS · FOR
TVNÁTVS · LIBERT
PATRÓNO · OPTIMO
POSVIT

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : un accent sur l'A de FORTVNATVS & sur le premier O de PATRONO.

VINCENS & BAUMES, *Topogr.*, p. 572. — PERROT, *Antiq. de Nimes*, 1829, p. 93. — PELET, *Catalogue*, p. 35. — HERZOG, n. 193. — Notes E. GERMER-DURAND.

Diis Manibus Q. Tasgii Hermetis, seviri augustalis corporati; Q. Tasgius Fortunatus, libertus, patrono optimo posuit.

[illegible] DE NIMES.

[illegible] Tasgius Her-
[illegible] Quintus Tasgius
[illegible] vé ce tombeau
[illegible]

[illegible] gaulois.

177

Fragment faisant mention d'un sévir augustal incorporé.

Fragment d'une tablette de marbre, bordé en haut d'une moulure; trouvé en 1860 au chemin de Sauve, par M. Chabassut, entrepreneur. — Hauteur, $0^{m}11$; largeur, $0^{m}14$.

iiiiii vir AVG·CORP· . . .
. . . . TROPHIM. . . . .
. . . . *pa*TRONO . . . . .

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Pelet, *Catalogue*, p. 226. — Notes E. Germer-Durand.

Seviro augustali corporato, ... Trophimo; .... patrono.

« A .... Trophimus, sévir augustal incorporé; « (*un tel*, son affranchi), à son patron ».

[illegible]

[illegible] al incorporé.

[illegible] & en bas; trouvé [illegible] ment rural voisin [illegible] & largeur, o^m 3o.

[illegible] V S
[illegible] L E S B I
[illegible] I · N E M A V S

[illegible] & de M. Fr. GER- [illegible] MAVS liés en un [illegible] ce mot incomplète [illegible]

[illegible] uiri augustalis cor- [illegible]

« [illegible] Lesbius, sévir au- [illegible] .... ».

[illegible] ne permettant pas [illegible] un décurion, un [illegible] esque certain qu'il [illegible]

179

Fragment.

Fragment provenant de Saint-Cézaire.

d ❦ M
IIIIII VIR AVG
. . . . ONII
. I
. . . . . . VS

Copie de M. Fr. Germer-Durand.

Diis Manibus seviri augustalis .....onii ....

« Aux dieux Mânes de .....onius ...., sévir « augustal, ... ».

INSCRIPTIONS RELATIVES A DES CORPORATIONS.

On attribue à Numa l'institution des corporations d'artisans. Ces corporations étaient à la fois industrielles & religieuses. Dégénérées par la suite en clubs politiques, elles furent supprimées en l'an de Rome 690 = av. J.-C. 64, & bientôt après rétablies. Jules César en réduisit de beaucoup le nombre, & Auguste, à son tour, apporta de sévères restrictions à leur développement. Aucune corporation nouvelle ne put désormais se former qu'avec l'autorisation de l'empereur ou au moins en vertu d'un sénatus-consulte, & l'on voit par des lettres de Pline (10, 42, 43) à Trajan que cette autorisation n'était pas toujours facilement obtenue.

Des corporations d'une autre sorte, dites funéraires, *collegia funeraticia,* se multiplièrent particulièrement sous l'empire. Elles se composaient de gens d'infime condition, qui voulaient s'assurer ainsi, au moyen d'une cotisation mensuelle de chacun d'eux, des funérailles & une sépulture.

L'organisation des corporations était l'image en petit de l'organisation de la cité. Elles formaient des corps délibérants, élisaient leurs fonctionnaires, parmi lesquels apparaissent des questeurs, des édiles, des *magistri;* possédaient une fortune propre, qu'elles administraient à leur gré, & avaient aussi, de même que les cités, des patrons & des curateurs.

Placée sur la route qui conduisait d'Italie en Espagne, en communication par d'autres routes avec le centre de la Gaule, à proximité du Rhône & de la mer, Nimes ne pouvait manquer d'avoir une certaine importance commerciale. Les inscriptions signalent quatre corporations professionnelles : une corporation de charpentiers « de Nimes », *fabri tignarii Nemausenses;* une corporation de fabricants d'outres, *utricularii,* dont le siége était aussi à Nimes, & deux corporations de centonaires, *centonarii,* dont l'une avait son siége à *Ugernum,* aujourd'hui Beaucaire, *vicus* alors important à cause de son port sur le Rhône.

Sans doute il y avait aussi des corporations funéraires; quelques inscriptions de Nimes permettaient déjà de le supposer; une inscription à Calvisson (canton de Sommières), mentionnant une sépulture faite *ex funeraticio,* semble l'indiquer d'une manière certaine.

Toutes ces corporations sont désignées par le nom de « collége ». La seule dignité rappelée est celle de *magister,* peut-être ordinairement remplie par deux collègues; un de ces *magistri* exerçait pour la seconde fois les fonctions du *magisterium.*

Il faut encore rappeler, ne serait-ce que pour mémoire, les *cultores Urae fontis,* qui auraient été chargés, conformément à une conjecture que nous avons émise, de la distribution des eaux de la rivière d'Eure amenées à Nimes par l'aqueduc, & une confrérie d'adorateurs du dieu Anubis,

Anubiaci, qui, suivant toute vraisemblance, constituaient, non pas une corporation municipale, mais simplement une association de dévotion.

Rappel des inscriptions relatives à des corporations (autres que celle des sévirs augustaux), contenues dans les précédents paragraphes :

N° 112. — Distribution faite aux décurions, aux colléges & aux sévirs, les 24, 25 & 26 avril de l'an 161, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur Marc-Aurèle.

180

Fragment rappelant un magister de la corporation des utriculaires.

Fragment provenant d'une table oblongue, divisée par des encadrements de moulures en plusieurs compartiments dont il ne reste qu'un angle de l'avant-dernier à droite & le dernier, incomplet en haut; trouvé en 1810 dans les déblais de l'Amphithéâtre (TRÉLIS) & déposé alors au Temple de Diane. La dernière ligne de l'inscription est gravée en dehors de l'encadrement, sur la marge formant le bord inférieur de la pierre. — Hauteur, 0m33; largeur, 0m30; largeur de la partie encadrée, 0m21.

L · VALERIVS
SECVNDINVS
M·BIS·COLLEG
VTRICLARIOR
NEMAVSENSI
VM
VIVVS·SIBI·POS

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : le V, l'A, l'L & l'E de VALERIVS à la première ligne, l'N & le D de SECVNDINVS à la deuxième, le T & l'R, la seconde R & l'I d'VTRICLARIOR à la quatrième, l'N & l'E de NEMAVSENSI à la cinquième, liés en monogrammes.

Trélis, dans *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1810, p. 381. — Henzen, 7208. — Pelet, *Essai sur le Nymphée,* p. 46. — Herzog, n. 220. — Lenthéric, *Villes mortes,* p. 517. — Wilmanns, 2212.

Lignes 1 & 2. Herzog, Wilmanns : L·VALERIVS·L·*l*·SECVNDVS, fautivement.

L. Valerius Secundinus, magister bis collegii utriculariorum Nemausensium, vivus sibi posuit.

« Lucius Valerius Secundinus, deux fois *magister* du collége des utriculaires de Nimes, s'est, de son vivant, préparé ce tombeau ».

Les utriculaires étaient des fabricants d'outres. Les anciens faisaient un grand usage d'outres. Ils

les employaient pour le transport des liquides, notamment le vin & l'huile. Ils les employaient aussi à différentes autres choses.

Ils liaient des outres gonflées d'air à des radeaux, rendus ainsi insubmersibles & à l'aide desquels ils exploitaient des cours d'eau autrement non navigables. On a inféré de là que les utriculaires, si souvent mentionnés sur les inscriptions, étaient les bateliers qui montaient ces radeaux. Mais alors, pour rendre possible la distinction entre ces bateliers & les fabricants d'outres, il eût au moins fallu dire *nautae utricularii*, & non pas simplement *utricularii*. Or, cette association de mots ne se rencontre pas. On liait aussi à des radeaux, en guise d'outres, des tonneaux de bois, *cupae*, dont les fabricants s'appelaient *cuparii*; on n'a cependant jamais songé à prétendre que les *cuparii* fussent des bateliers. D'un autre côté, les bateliers qui formaient des corporations se disent ordinairement, sur les inscriptions, bateliers de tel fleuve ou de telle rivière; par exemple : *nautae Ararici*, « bateliers de la Saône », *nautae Rhodanici*, « bateliers du Rhône », *nautae Ligerici*, « bateliers de la Loire », *nautae Druentici*, « bateliers de la Durance », &c. On ne connaît pas d'utriculaires qui aient joint à leur nom professionnel celui d'une rivière ou d'un fleuve. De plus, on trouve des corporations d'utriculaires dans des villes où n'existent pas de cours d'eau pouvant porter bateaux : Nimes par exemple. C'est que les utriculaires n'étaient autre

chose que des fabricants d'outres, ainsi que déjà l'a établi M. Rénier dans une de ses annotations à la *Recherche* de Spon (2me éd., p. 119) : « Quoi « qu'en dise Spon & quoi qu'en ait dit depuis « Calvet dans une dissertation qui a eu une cer- « taine célébrité, on ne peut prendre les utricu- « laires que pour des fabricants d'outres, desti- « nées à contenir du vin & de l'huile ». (Voyez Marquardt, *Handbuch*, 7, p. 719.)

On a constaté, il est vrai, l'existence de corporations d'utriculaires dans des pays où ne croissent ni l'olivier ni la vigne, par exemple en Dacie, dans des villes riveraines de fleuves navigables. (*C. I. L.*, 3, 944 & 1547. — *Bullet. épigr.*, 1883, p. 233.) Cela nous paraît prouver seulement que les pays où se trouvaient les villes dont il s'agit nourrissaient beaucoup de chèvres & que la fabrication des outres y constituait un article de commerce d'exportation ou d'usage local &, dans ce dernier cas, d'autant plus important que l'emploi que les bateliers pouvaient faire des outres en aurait nécessité une quantité plus grande. Il faut remarquer aussi que les outres utilisées au soutien des bateaux n'étaient pas uniquement faites de peaux de boucs, mais aussi de peaux d'autres animaux plus grands & quelquefois même de peaux de bœufs. (Pline, 6, 29.)

Lucius Valerius Secundinus avait été deux fois *magister* de la corporation des utriculaires, une des plus importantes de celles, en petit nombre, qui existaient à Nimes & y ont laissé leur souve-

nir. Le tombeau qu'il s'était fait faire de son vivant ne lui était pas exclusivement destiné; il devait renfermer en même temps des membres de sa famille, dont les épitaphes devaient remplir les compartiments ménagés sur la table de marbre que terminait le fragment qui contient la sienne.

La forme contracte *utriclarius* pour *utricularius* est fréquente sur les inscriptions.

181

Fragment.

Pierre oblongue, incomplète à droite; bordée d'une moulure qui encadrait l'inscription; autrefois, à la maison Guiran, conseiller au Présidial de Nimes : *hodie 1562 apud me* (GUIR.); « à la maison de M. Lombard de La Tour » (MÉN.), rue Dorée. — Hauteur, 0m55; largeur, 0m70; hauteur de la partie encadrée, 0m55.

CN · AEMILIVS DIONYSIVS & ....
MAGISTRI·PRIMI·INTER·COLLIBERT*os* ....
D · S · P · *f*

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : lettres tendant à la forme cursive; le C de CN prolongé en pointe au-dessus des autres lettres; les A sans barre.

GUIRAN, *Msc.*, p. 156. — MÉNARD, 7, p. 420. — SÉGUIER, 13802, 5, p. 34. — MURATORI, 669, 3. — HERZOG, n. 224.

Cn. Aemilius Dionysius [*&* ....] *magistri primi inter collibertos ...., de sua pecunia fecerunt.*

« Cneus Aemilius Dionysius & ...., les pre-
« miers d'entre leurs coaffranchis qui ont été

« *magistri* (de ce collége), ont de leurs deniers « fait ce .... ».

Aemilius Dionysius & son collègue ont été *magistri* probablement d'un collége funéraire.

INSCRIPTIONS RELATIVES AUX SPECTACLES.

Les spectacles paraissent, ainsi que déjà nous l'avons expliqué, avoir eu à Nimes une importance toute particulière. Il y existait, comme du reste dans toutes les villes chefs-lieux de cité, un amphithéâtre où se donnaient des combats de gladiateurs; mais indépendamment des jeux de cet amphithéâtre, il y avait aussi des jeux scéniques à la manière grecque : — gymniques, musicaux, littéraires, — qui étaient, croit-on, représentés sur un théâtre situé près de la Fontaine, au pied de la colline qui la domine au nord-est. Nimes est jusqu'à présent la seule ville de la Gaule où aient été retrouvés des souvenirs de ces jeux.

Les inscriptions, dont plusieurs sont aujourd'hui perdues, relatives aux spectacles de l'amphithéâtre sont rédigées en latin & sont toutes des épitaphes. On y rencontre des gladiateurs de plusieurs sortes : des rétiaires, des myrmillons, des thrèces, des essédaires, avec mention du nombre des combats qu'ils ont soutenus ou des couronnes qu'ils ont gagnées. Une de ces épitaphes rappelle un entrepreneur des jeux (*munerarius*); une autre un curateur (n. 182 : *curator ludi* ou *ludorum*).

Les inscriptions qui se rapportent aux jeux

grecs sont presque toutes rédigées en grec, la plupart réduites à des fragments qui paraissent provenir, non pas d'épitaphes, mais de copies de décrets en l'honneur de vainqueurs aux concours auxquels ils donnaient lieu. Ces concours s'appelaient « synodes » (n[os] 99, 128), & ce nom est ordinairement accompagné de l'épithète « thymélique » (n[os] 189, 190), par laquelle on apprend qu'ils étaient surtout musicaux. Ils étaient particulièrement sous le patronage de Bacchus (n. 190) & de l'empereur (n. 189), qualifié de « nouveau Bacchus ». Ils avaient, non moins que les jeux de l'amphithéâtre, un caractère sacré, & étaient présidés par un « grand-prêtre » du titre d'*archiereus* (n. 99) & peut-être aussi, mais pas certainement, d'*hierarchus*, &, de même que le motif religieux des combats de gladiateurs était la conservation de l'empereur régnant, ils avaient pour principal objet la louange du prince. On y distribuait des récompenses sans doute de plusieurs sortes, mais notamment en argent. Des divers artistes qui coopéraient aux jeux grecs, sont mentionnés seulement un « acteur » : ὑποκριτής (n. 190), des « joueurs de flûte » : χοραῦλαι, & un chef d'orchestre : χορηγήσας. Une épitaphe latine (n. 197) fait connaître une troupe dite « de Memphius & de Pâris », ayant peut-être à sa tête quatre administrateurs.

C'est l'empereur Hadrien qui a remis en honneur les jeux grecs, restés jusqu'alors presque exclusivement limités aux provinces orientales de

l'Empire romain. On a, par une inscription venue jusqu'à nous (n. 189), la preuve certaine qu'ils existaient à Nimes déjà antérieurement & au moins dès le temps de Trajan.

L'association des artistes scéniques grecs n'avait pas de siége fixe. Elle s'intitulait « universelle & ambulante » (nos 128, 189). Elle envoyait ses acteurs, aux époques convenues, dans les villes où étaient institués les jeux qu'elle avait à desservir. On ne sait pas si les jeux de Nimes étaient quinquennaux ou triennaux.

SPECTACLES DE L'AMPHITHÉATRE.

182

Épitaphe d'un curateur des jeux.

Moitié supérieure d'un cippe avec son couronnement; trouvée en 1812 dans les ruines de l'ancien palais de justice (PEL.). L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. Une élégante *lysis*, formée d'un arc abritant une palmette & de deux volutes à rosace, surmonte la corniche. — Hauteur, 0m66; largeur, 0m42; largeur de la partie encadrée, 0m30.

D ❦ M
C·VERATI·TRO
PHIMI·IIIIII VIR
AVG·CÓRPORAT·
DEA·AVG·VÓCON
TIÓR·CVRATÓRi
LVD [redacted] . . . .
. . . .

Copie dessinée de M. Allmer : le point entre le D & l'M, à la première ligne, figuré par une *hedera;* des accents sur le premier O de CORPORAT, sur le premier & le troisième de VOCONTIOR & sur celui de CVRATOR*i*.

Perrot, *Antiquités*, 1836, p. 138. — Long, *Mém. sur les antiq. du pays des Vocontiens*, p. 127. — Pelet, *Catalogue*, p. 49. — Henzen, 5224. — Herzog, n. 194. — E. Germer-Durand, *Notes archéol.*, 1867, p. 15.

Diis Manibus C. Veratii Trophimi, seviri augustalis corporati Dea Augusta Vocontiorum, curatori ludi .....

« Aux dieux Mânes de Caius Veratius Trophi-« mus, membre de la corporation des sévirs au-« gustaux de Die chez les Voconces, curateur des « jeux ..... ».

L'état du texte ne nous permet pas de savoir si Veratius Trophimus était curateur des jeux à Die où il avait la dignité de sévir augustal, ou à Nimes, qui paraît avoir été sa patrie.

183

Épitaphe d'un rétiaire viennois.

Stèle à sommet cintré, découverte il y a quelques années dans la rue Charlemagne, entre le chemin de Saint-Gilles & celui de Générac. — Hauteur, 1m30; largeur, 0m36.

RET
L·POM PEIVS
·VIIII·N·VIANNES
SIS·ANN·XXV
5 OPTATA·CONIVX
D · S · D

Estampage de M. Albin Michel & copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : lettres tendant à la forme cursive; le point avant VIIII & celui après N à la troisième ligne, celui après SIS à la quatrième, tous ceux de la dernière, faits en forme de virgule ou de C rétrograde.

E. Germer-Durand & Mowat, dans le *Bulletin des antiquaires de France*, 1879, pp. 184, 213, 293. — E. Germer-Durand, dans la *Rev. des soc. sav.*, juin 1879, & dans la *Rev. archéologique*, 1880. — Fl. Vallentin, *Rapport sur les découv. archéol. faites en Dauphiné pendant l'année 1879*. — Allmer, *Rev. épigr.*, I, p. 172.

… (…*narum* ou *coro-*
… *annorum XXV.*
…

… Pompeius, mis
… né à Vienne,
… ici). Optata, sa
… ce tombeau ».

… leur nom d'un
… ncipale & qu'ils
… versaire afin de
… le corps nu ou
… la tête décou-
… protégé par une
… haut de l'épaule
… ou de métal. Ils
… et dont il vient
… anche & un poi-
… entre eux, mais
… à la légère, ou
… te, qui, au con-
… samment armés.
… *dbuch*, 6, p. 540.)
… compte à tenir
… virgule ou de C
… mencement de la
… & se retrouve
… es, notamment à
… nctuation. Si ce-
… rd, non pas sim-
… erse, on pourrait

y voir, d'après l'inscription suivante de *Vettius Gracilis cor(onarum) trium,* une abréviation du mot *coronarum.*

Quoique gladiateur, Lucius Pompeius, qui porte un prénom & un nom gentilice, n'était pas un esclave, peut-être même pas un affranchi. Nous ne savons dire s'il était originaire de Vienne chez les Allobroges, qu'on ne trouve avec le nom de *Vianna* que dans des documents du moyen âge, ou d'une ville de Rétie que Ptolémée (2, 12) appelle *Viana* & place sur le Danube. (Voyez *C. I. L.,* 3, p. 739.) M. Hirschfeld (*Gallische studien,* 1883, p. 58, note 3) n'hésite pas à le considérer comme Viennois.

Malgré les indices d'ancienneté fournis par l'absence de *cognomen* & par le redoublement de l'*s* dans le mot *Viannessis*, l'épitaphe de Lucius Pompeius ne remonte peut-être pas à une époque de beaucoup antérieure au troisième siècle. On y rencontre le mot *natione* exprimé abréviativement par une N surmontée d'une ligne horizontale. Borghesi (*Œuvr.,* 6, p. 446) a cru pouvoir constater que l'emploi de la barre au-dessus des lettres comme marqué d'abréviation, si ce n'est au-dessus des lettres numérales, n'était pas encore en usage dans les premières années du règne de Marc-Aurèle.

Voir sur une des épitaphes suivantes (n. 186) une Optata, femme du thrèce Aptus & peut-être la veuve de notre rétiaire.

184

Épitaphe d'un myrmillon éduen.

Stèle sans ornements, terminée en haut par un fronton triangulaire; extraite en 1810 ou 1811 des déblais de l'Amphithéâtre (Trél., Pel.). — Hauteur, 1^m; largeur, 0^m50.

M V R
C O L V M B V S ·
SERENIANVS·XXV
NAT · AEDVS
HIC·ADQVIESCIT
SPERATA·CONIVX

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : lettres tendant à la forme cursive; un accent sur l'V de AEDVS, à la quatrième ligne; l'V & l'X de CONIVX, à la dernière, liés en un monogramme.

Trélis, dans les *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1811, p. 387. — Pelet, *Catal. du musée,* p. 67. — Allmer, *Rev. épigr.,* 1, p. 174.

Murmillo. — Columbus Serenianus annorum (?) *XXV, natione Aeduus, hic adquiescit. Sperata, conjux.*

« Gladiateur myrmillon. — Columbus, de la

« troupe de Serenus ; âgé de vingt-cinq ans, éduén « de naissance, repose ici. Sperata, sa femme ».

Les gladiateurs rétiaires avaient le plus souvent pour adversaires les myrmillons, qui combattaient à l'abri d'un grand bouclier terminé carrément & d'un casque à visière, avaient une manche au bras droit, une *ocrea* à la jambe gauche, une ceinture & se servaient d'un glaive à courte lame. (Voyez Friedlaender, dans le *Handbuch*, p. 541.) Il y a apparence que le nom leur venait des myrmidons, les soldats d'Achille à la guerre de Troie. On croit cependant qu'ils pourraient aussi l'avoir tenu de celui d'un poisson appelé *mormyr*, dont la figure aurait décoré leur casque, ce qui aurait donné lieu à la chanson qu'on met dans la bouche du rétiaire : *Non te peto, piscem peto ; quid me fugis, Gallè?* Cette provocation pourrait tout aussi convenablement avoir été chantée par le myrmillon, qui, feignant de prendre le rétiaire pour un pêcheur, l'aurait harcelé de son refrain : « Ce n'est pas toi que je veux ; je veux ton poisson. Pourquoi me fuis-tu, Gaulois » ?

Columbus ne s'appelait pas Serenianus, mais faisait partie d'une troupe appartenant à un maître laniste du nom de Serenus.

Le chiffre XXV, qui n'est accompagné d'aucune indication, peut s'interpréter soit par *annorum XXV*, « mort à vingt-cinq ans », soit, mais moins vraisemblablement, par *pugnarum XXV*, « mis en combat vingt-cinq fois ».

[illegible] *Aeduus* pour *Aeduus*, [illegible] ent de la lettre [illegible] peu usité dans [illegible] romai [illegible] peignant éner- [illegible] d'une vie tour- [illegible] devait être celle [illegible] même idée que [illegible] *re, requiescere*, [illegible] employés par [illegible] rs épitaphes.

185

Épitaphe d'un myrmillon.

Extrémité supérieure d'une stèle à sommet cintré; trouvée en 1811 dans les déblais de l'Amphithéâtre (Trél.). L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures excepté la première ligne, gravée au-dessus de cet encadrement. — Hauteur, 0m32; largeur, 0m50; largeur de la partie encadrée, 0m33.

MVR
IVENCVS
. . . .

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : lettres tendant à la forme cursive.

Trélis, dans les *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1811, p. 387. — Pelet, *Essai sur le Nymphée*, p. 46. — Allmer, *Rev. epigr.*, 1, p. 174.

Murmillo. — Iuvencus .....

« Gladiateur myrmillon. — Iuvencus .....

[illegible]

[illegible] xandrie.

[illegible] te en 1878 dans [illegible] és rue Charle- [illegible] -Gilles & celui [illegible] rgeur, 0m45.

[illegible]

[illegible] ies dessinées de [illegible] DURAND : lettres [illegible] rre des A rem- [illegible] ièle au jambage [illegible]

[illegible] *llet. des antiq.* [illegible] *Rev. archéol.*, [illegible] p. 173.

[illegible] *andrinus, anno-* [illegible] *de suo.*

[illegible] é à Alexandrie, [illegible] ici). Optata, sa [illegible] re ce tombeau ».

L'adversaire accoutumé du myrmillon n'était pas seulement le rétiaire, mais aussi le thrace ou thrèce, dont le nom s'écrivait *thrax, thraex* & *threx*, & souvent sans aspiration, contrairement à l'étymologie. Les gladiateurs thrèces avaient une armure probablement empruntée aux peuples de la Thrace : le petit bouclier rond appelé *parma*, un ceste enveloppant le bras droit presque en entier, un caleçon retenu par une ceinture, une *ocrea* à chaque jambe, un casque surmonté d'un panache de plumes & un coutelas recourbé. (Voyez Gruter, 335, 5 ; Maffei, *Mus. Ver.*, p. 444; Friedlaender, dans le *Handbuch*, p. 541.) Sur une inscription découverte à Vienne en 1882 (*Rev. épigr.*, I, p. 319), la lame de ce coutelas, représenté deux fois, est pourvue, sur son côté concave, de deux crochets également distancés & très-aigus, qui, ne permettant pas de retirer le fer de la blessure sans déchirer ou arracher les chairs, devaient faire du poignard des gladiateurs thrèces une arme des plus cruelles.

L'absence d'indication relativement au chiffre XXXVII nous prive de savoir si Aptus est mort âgé de trente-sept ans ou après avoir été mis en combat trente-sept fois, bien que trente-sept combats traversés victorieusement puissent paraître un nombre bien considérable.

Optata se montre peut-être pour la seconde fois, si c'est elle que nous avons vu tout à l'heure veuve du rétiaire Pompeius, mort à vingt-cinq ans.

3[illegible]

[illegible] spagnol.

[illegible]verte il y a peu [illegible]terrassement exé-[illegible] chemin de Saint-[illegible]scription est ren-[illegible]né d'une rainure, [illegible]re lignes gravées [illegible]us de cet encadre-[illegible]r, 0m35 ; hauteur [illegible]geur, 0m28.

T[illegible]
[illegible]CI
L[illegible]M
A[illegible]X V
N[illegible]AN
[illegible]VS
[illegible]

[illegible]opies dessinées de [illegible]-DURAND : lettres [illegible]

[illegible], dans le *Bulletin* [illegible]80. — E. GERMER-

DURAND, dans la *Rev. archéol.*, 1880. — ALLMER, *Rev. épigr.*, I, p. 171.

Trex. — Q. Vettio Gracili, coronarum trium, annorum XXV, natione Hispano, donavit L. Sestius Latinus, doctor (?).

« Gladiateur thrèce. — A Quintus Vettius Gra-
« cilis, couronné trois fois, mort à vingt-cinq
« ans, Espagnol de naissance, Lucius Sestius La-
« tinus, son professeur, a donné ce tombeau ».

Nous ne savons ce que signifie la lettre D qui termine cette épitaphe. C'est à tout hasard que nous proposons de l'interpréter par le mot *doctor*, qui, pour pouvoir être compris même par les gens du temps, aurait dû être écrit moins abréviativement.

[illegible] rmillon, sur un [illegible] cuite.

[illegible] d'un vase de terre [illegible] é en 1845 près de [illegible] inéraire dont il [illegible] ètre, 0m 16.

[illegible] RAND & moulage [illegible]

[illegible] *d. du Gard*, 1851, [illegible] — DE LONGPÉRIER, [illegible] 7, p. 68. — HÉRON [illegible], 1880, p. 181.

[illegible] étant, en Gaule, [illegible] ie locale, mais une [illegible] venant d'Italie, il [illegible] le sujet qui dé- [illegible] quelconque avec [illegible]

[illegible] deux gladiateurs, [illegible] e apparence, aux [illegible] Rome. L'un des [illegible] auche, facilement [illegible] ng manche qu'il [illegible] aire. Il est entiè- [illegible] ins entourés d'une [illegible] un *subligaculum*,

& du bras gauche garanti, du poignet au coude, par un ceste, & plus haut, par une sorte de bouclier qui couvre l'épaule & même la dépasse assez pour préserver en même temps le visage.

Son adversaire, le combattant de droite, est un myrmillon, nu aussi presque entièrement & armé défensivement d'un casque à cimier & à visière, d'un grand bouclier carré demi-cylindrique, d'une *ocrea* à la jambe gauche & d'une large ceinture qui retient le *subligaculum*. Pour arme offensive il n'a qu'un glaive, invisible dans le dessin.

Un petit personnage qu'on aperçoit à distance, à la droite de chacun d'eux, portant un écriteau, fait connaître leurs noms : Xantus est le nom du rétiaire, Eros celui du myrmillon.

XANTVS	EROS
CAES XV	CAES XVI

Xantus, Caesaris, (pugnarum) XV. — Eros, Caesaris, (pugnarum) XVI.

Chacun des deux antagonistes a près de lui, pour l'assister, un laniste. L'assistant de Xantus paraît attristé ; il tourne avec découragement la tête de côté, comme pour se désintéresser d'un combat qui va se terminer malheureusement pour son combattant. L'attitude de l'assistant d'Eros, au contraire, annonce la joie du triomphe ; il étend le bras droit vers les gradins & tient repliés sous la main le bout des doigts & le pouce ; il

semble demander au public la permission pour le combattant vainqueur, auquel il sert de témoin, de mettre à mort son adversaire.

Que cette permission soit ou non accordée, le vainqueur va sans doute aller se joindre à un groupe de quatre gladiateurs qui occupent, en haut du médaillon, l'extrémité de l'arène, où la légende :

STAN
TES
MISSI

explique qu'ils ont obtenu des spectateurs, en récompense de leur conduite vaillante, l'exemption de continuer la lutte.

L'entrée de l'arène est fermée par une balustrade à claires-voies.

JEUX SCÉNIQUES GRECS.

189

Fragment faisant mention d'un décret d'une troupe d'artistes scéniques à Nimes, au temps de Trajan.

Bandeau de pierre, autrefois bordé d'une moulure à sa partie supérieure & paraissant avoir fait partie d'une frise; pendant longtemps encastré dans le mur du bastion de la Porte de la Couronne, & ensuite, après la démolition des remparts, déposé à la porte de l'hôtel Séguier, devenu en 1789 la propriété de l'Académie de Nimes; depuis, transporté en 1850 à la Porte d'Auguste. — Hauteur, 0^m45; largeur, 2^m20.

φισμα συνόδου θυΜЄΛΙΚΗϹ ЄΝ ΝЄΜΑΥϹΩ ΤΩΝ Ἀπὸ τῆς οἰκουμένης περὶ τὸν

αὐτοκράτορα ΝερΟΥΑΝ ΤΡΑΙΑΝΟΝ ΚΑΙϹΑΡΑ ϹЄΒΑϹΤΟΝ συναγωνιστῶν

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : les E lunaires, les ω renversés. Restitutions de M. E. Germer-Durand.

Grasser, *Antiq. Nem.*, p. 80. — Reinesius, p. 203. — Spon, *Rech. cur.*, 1683, p. 165. — Muratori, 1062, 6. — Maffei, *Gall. ant.*, p. 28; *Mus. Veron.*, p. 414. — Ménard, 7, p. 268. — Séguier, 13801,

[illegible] *C. I. Gr.*, 6785.

[illegible] Durand :

[illegible] que séant à Nimes, [illegible] universelle placée [illegible] eur Nerva Trajan [illegible]

[illegible] décret, non venu [illegible] nalogue, conservé [illegible] déjà été mis sous [illegible]

[illegible] ment, réduit à son [illegible] ortante : c'est que [illegible] restaurateur & le [illegible] scéniques grecs & [illegible] ne extension grâce [illegible] hors de la Grèce [illegible] des jeux de cette [illegible] ous Trajan.

190

Fragments d'un décret d'une troupe d'artistes scéniques en l'honneur d'un Sammius, de Nimes, qualifié de grand-prêtre du spectacle.

Fragments au nombre de trois, provenant d'une inscription d'une grande étendue; celui de gauche & celui du milieu trouvés en 1742 dans les déblais de la Fontaine & perdus depuis; le troisième en 1865 au quartier du Puech Jasion, voisin de la Fontaine, & déposé au musée. Une partie du fragment du milieu (lignes 9 & 10) a été retrouvée & se voit actuellement au musée.

. . . . ΙΛΙ . . . .
. . ΨΗΦΙΣμα τῶν περὶ τΟΝ διόνυσον τεχνιτῶν . . . .
. λ CAMMIOC μάτερνο C·ΥΠΟΚΡΙΤΗς ἐκ τοῦ κοινοῦ τῶν περὶ δΙόνυσον
. . ΓЄΓΟΝΟΤѠΝ ЄΝ νεμαύσῳ ΤΡΙC ΑΡΧΙЄρεὺς τῆς ἱερᾶς θυμЄΛΙΚΗς συνόδου
ἀναγγελθεὶς μεγίσταις τΙΜΑΙC ЄΝ τῇ τῶν . . . προτЄΥΟΝ Των τάξει
. . ἐκοσμήθη καὶ ἐν λαμπρΟΤΑΤΑΙC ἑορταῖς . . . περΥΜΝΑγόρας . .
. . . . δικοὐΜЄΝΟΝ . . . . ΚΟ . . . .
. . . . ἀρετῆς ἕνεκεΝ . . . .
. . . . CЄICЄΑΥΤΗΝ . . . .
. . . . ἡ πόλΙC . . . .

[illegible] pour [illegible] deux fragments [illegible] M. ALLMER & de [illegible] le fragment con-[illegible]e, les E lunaires; [illegible] le T, l'H & le N à [illegible]mes. Les restitu-[illegible]RAND.

[illegible]u milieu : MÉNARD, [illegible] dans les *Mém. de* [illegible]GUIER, 13802, IV, [illegible]*imes*, mscr., p. 27. [illegible]87.

[illegible] GERMER-DURAND, [illegible], & Notes.

[illegible]-DURAND :

[illegible]iaques. — Attendu [illegible]nus, acteur de la [illegible]e à Nimes, trois [illegible]frérie thymélique, [illegible]tés, ... y a brillé [illegible]dans les plus illus-[illegible]'hymnes, ... ».

[illegible] peu près certain [illegible] offrait la teneur [illegible]ique en l'honneur [illegible]prêtre du spectacle, [illegible], ainsi que l'a con-[illegible]u'un Lucius Sam-[illegible]pelé par une pré-

cédente inscription (ci-dessus, n. 99), rédigée en latin, dans laquelle il est qualifié d'*archiereus synodi*. Il est à noter que ce Sammius Maternus n'était qu'un affranchi.

191

Fragment grec.

Fragment de marbre incomplet de tous côtés; trouvé en 1869 au Puech Jasion, dans une vigne appartenant au sieur Japavaire (E. G.-D.).

. . . . . . C . . .

. . . AIKA . . .

. . . POIC . . .

Copie dessinée de M. ALLMER.

E. GERMER-DURAND, *Découv. archéol.*, 1869, p. 56 : omet le débris de lettre subsistant à la première ligne & donne plus complétement, à la seconde, AIKAT.

M. E. Germer-Durand rappelle que c'est au même endroit qu'a été trouvé, quelques années auparavant, un des fragments inscrits sous le numéro précédent, mentionnant une troupe d'artistes scéniques.

192

Fragment grec.

Fragment de marbre incomplet de tous côtés; recueilli par Séguier. — Hauteur & largeur, 0m 10. Hauteur des lettres, 0m022.

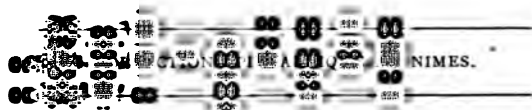
. . . . . O . . . . .
. . . . ЄΣ . . . . .
. . . OXIAN . . .
. . . ΓOY . . . . .

Copie dessinée de M. Allmer : les E lunaires.

Inscr. de l'Acad. de Nimes, msc., p. 27. — Notes E. Germer-Durand.

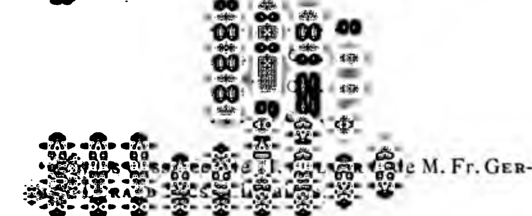
L'auteur anonyme des *Inscr. de l'Académie de Nimes*, ligne 3 : OXIAN; l. 4 : ΥΓΟΥ.

M. Fr. Germer-Durand restitue, à la quatrième ligne, Αὐγουστ... & rappelle que ce mot se retrouve à la fin du décret (ci-dessus, n. 128) concernant Julius Dolabella.





... de moulure;
... ; déposé au
... 3o; largeur,



... de M. Fr. GER-

194

Fragment incomplet de tous côtés; trouvé probablement à la Fontaine; déposé au Temple de Diane. — Hauteur des lettres, 0m7 1/2.

. . . .

. . . T Є . . .

. . . .

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : E lunaire, avec cette particularité que le trait médial ne joint pas le trait curviligne.

Notes E. GERMER-DURAND.

195.

Fragment grec.

Fragment incomplet en haut, à droite & en bas; trouvé dans la propriété Bret, au chemin de Beaucaire. « Un reste de moulure se voit sur le bord gauche » (Fr. G.-D.). — Hauteur, $0^m 15$; largeur, $0^m 25$.

. . . . ω I . . . .
. . I T A Φ O C · ЄIC · K A . . .
K P H C C A P Є T H Γ Є N O . . .
. . I · Π A T P I C Δ Є Θ P Є Ψ . . .
. . . . . A I · A C Π . . . .

Copie dessinée de M. Allmer : les A à barre chevronnée, les E lunaires, les Ω renversés.

E. Germer-Durand, dans le *Bullet. de l'Acad. du Gard*, 1879, p. 107. — Mowat, dans le *Bullet. des antiquaires*, 1882, p. 161.

Ligne 1. M. Fr. Germer-Durand : ΔOM.

Restitution & commentaire de M. E. Germer-Durand :

.....δομ..... καὶ τάφος εἰς Καμάραν Κρῆσσα ρετη γένος ..... πάτρὶς·δε θρεψαμένη ..... καὶ ἀσπαζέτω.

Ce seraient les dernières lignes de l'épitaphe

d'un étranger. Il y a une ville de Kamara en Crète, & l'on trouve quelquefois dans les inscriptions grecques Κρῆσσα pour Κρήτα.

La formule ἀσπαζέτω, équivalente à *salve* ou *vale*, serait la fin de l'inscription.

196

Fragment peut-être funéraire & étranger aux spectacles de la troupe des artistes scéniques.

Fragment incomplet en haut, à droite & en bas; trouvé en 1881 devant le Temple de Diane (Fr. G.-D.). L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures à gauche. — Hauteur, $0^{m}12$; largeur, $0^{m}19$.

O. . . . . .
K·CO . . . . . .
PЄI . . . .
. . . .

Copie dessinée de M. Allmer : les E lunaires.

197

Épitaphe mentionnant une troupe dite de Memphius & de Pâris.

Cippe avec base & couronnement, détérioré à droite; découvert en décembre 1854 par E. Germer-Durand sur le chemin de Montpellier, près du pont biais du chemin de fer & du four à chaux Japavaire; recueilli plus tard par M. Pocheville, plâtrier mouleur à Nimes, & donné par lui à la ville en 1877. Une *ascia* se voit à la première ligne, entre les sigles D M. — Hauteur, $0^m 88$; largeur, $0^m 38$.

D (ascia) *m*
A F R O D I S *i o*
S Y M M E·L E [illegible]
G R E X G A [illegible]
M E M P H I · E *t*
PARIDIS · P · MET
SESTIS ADMINISTRA

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand ; le groupe SYMMELE, à la troisième ligne, nettement apparent sur la pierre & suivi d'un jambage incliné, qui ne peut avoir appartenu qu'à un A ou à une M; le G de GA, à la quatrième,

peu certain & peut-être un C; la première M & l'E, la seconde M & le P de MEMPHI à la cinquième, le second A & l'N de ADMINISTRAN à la septième, liés en monogrammes.

E. GERMER-DURAND, *Découvertes archéologiques*, 1870, p. 36. — ALLMER, *Revue épigraphique*, 2, p. 37.

Ligne 3. E. Germer-Durand : SYMPHNI.

Diis Manibus, Afrodisio symmeleano (?), *Grex ..... Memphii & Paridis, Publio, Marco & Sextis administrantibus.*

« Aux dieux Mânes; à Afrodisius ....., la troupe « ..... de Memphius & de Pâris, (a élevé ce tom- « beau) sous l'administration de Publius, de Mar- « cus & des Sextus ».

De nombreuses difficultés sont soulevées par cette épitaphe & résultent surtout de l'état de détérioration du texte.

Nous ne savons dire s'il faut entendre par *Symmele(anus)* un nom ou une fonction. M. Fr. Germer-Durand propose de suppléer par *symmele(tor)*; Afrodisius aurait eu dans la troupe une fonction dont le titre, emprunté au grec & jusqu'à présent nouveau, répondrait à celui de *curator*, ou plus exactement de *co-curator*. Ne pourrait-on tout aussi bien penser à un choriste? L'inclinaison de la haste qui semble exister après LE & ne peut avoir appartenu à un T infirmerait cette restitution.

On a aussi à se demander si à la suite du mot GREX il y a GA... ou CA..., c'est-à-dire *Gallicus* ou *Caesareus* : « la troupe gauloise » ou « la troupe césarienne ». Dans tous les cas il est curieux de retrouver à la tête de cette troupe les noms de deux histrions rendus célèbres par l'engouement extravagant de l'empereur Verus, qui, à son retour de la guerre contre les Parthes, en 165, les avait amenés avec lui de Syrie (Capitolin, *Verus*, 8), en compagnie d'une nombreuse troupe d'autres comédiens. Ainsi que le remarque E. Germer-Durand, cette célébrité des deux favoris de l'empereur a dû rendre fréquent parmi les comédiens de l'époque l'emprunt des noms Memphius & Paris.

La formule *administrante*, pour *curante*, est, sinon sans autre exemple, tout au moins rare. La conjonction *et* qui précède le mot *Sextis* fait voir que les Sextus mentionnés n'auraient pas été seuls chargés du soin de veiller à l'érection du tombeau. Il devient alors tout à fait probable que les sigles P·M qui précèdent doivent se lire *P(ublio)*, *M(arco)*, & qu'il s'agit de collègues, vraisemblablement au nombre de quatre, préposés, non pas au soin d'ériger un tombeau, mais à l'administration de la troupe. On aura jugé qu'ils étaient suffisamment désignés par leurs prénoms, le hasard pouvant difficilement amener, une autre fois, la même coïncidence d'un Publius & d'un Marcus ayant pour collègues deux Sextus.

INSCRIPTIONS RELATIVES A DES ÉDIFICES PUBLICS.

INSCRIPTIONS SUR LE COURONNEMENT DU PODIUM DE L'AMPHITHÉATRE.

Places réservées dans l'amphithéâtre aux bateliers de l'Ardèche & de l'Ouvèze, & à ceux du Rhône & de la Saône.

Longues pierres, au nombre de trois, détachées du chaperon demi-cylindrique qui formait la partie supérieure du mur du *podium* de l'amphithéâtre; extraites, dans l'intervalle de 1812 à 1818, des déblais de l'arène, sur laquelle elles gisaient au pied de ce mur, du côté nord-ouest (GRANG.). Le chaperon a de diamètre 0m45, & présente du côté qui regardait l'arène une forte saillie portée par une moulure, &, du côté opposé, une face verticale plane affleurant au parapet. L'inscription, le pied des lettres autrefois tourné vers les gradins, occupe en une seule ligne le sommet du chaperon. — Longueur des trois pierres réunies, 5m50.

198

Places réservées, au nombre de vingt-cinq, aux bateliers de l'Ardèche & de l'Ouvèze.

L'inscription remplit toute la longueur de la première des trois pierres & se termine sur la

seconde. — Longueur de la première pierre, 2ᵐ 10. Hauteur des lettres, 0ᵐ07.

N̄·ATR ET OVIDIS·LOCA·N·XXV | D·D·D·N

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : lettres de bonne forme; la première X de XXV & le premier des trois D à la suite effacés en partie, mais encore visibles & certains.

Artaud, *Ann. encycl. de 1818*, p. 258. — Grangent, C. Durand & E. Durant, *Monum. ant. du midi de la France*, 1819, p. 47. — De Boissieu, *Inscr. de Lyon*, p. 396. — A. Pelet, *Descr. de l'Amphithéâtre*, 1859, p. 82. — Herzog, n. 225. — Charvet, *Voies rom. des Volkes Arécom.*, p. 46. — Rochetin, *La Viabilité rom. du dép. de Vaucluse*, 1883, p. 79. — Notes E. Germer-Durand.

Nautis Atricae & Ovidis loca numero XXV data decreto decurionum Nemausensium.

« Aux bateliers de l'Ardèche & de l'Ouvèze, « vingt-cinq places données par décret des décu« rions de Nimes ».

L'interprétation de l'abréviation ATR par *Atrica* & l'identification de la rivière ainsi nommée avec l'Ardèche appartiennent à E. Germer-Durand. L'Ardèche est appelée dans des documents du dixième siècle *Ertica* & *Hertica* (noms quelquefois défigurés en *Entica* & *Hentica*), & plus tard *Ardesca*. (Voyez Rouchier, *Hist. du Vivarais*, I,

p. 18; Charvet, *Voies rom. des Volkes Arécomiques*, p. 46 & note.) L'Ouvèze s'appelait au moyen âge *Ovede*. Pour aucune des deux rivières le nom antique n'était connu.

Bien que très-certainement la Gaule, beaucoup plus boisée que ne l'est aujourd'hui la France, ait eu un climat plus humide que le nôtre, & bien que le niveau des cours d'eau y ait en général été notablement plus élevé qu'il ne l'est de nos jours en temps ordinaire, il est, de prime abord, assez difficile de se faire une idée d'une batellerie de l'Ardèche & de l'Ouvèze.

Cependant les deux rivières sont encore actuellement navigables : l'Ardèche depuis Ruoms & même de plus haut, sur un parcours de plus de trente-cinq kilomètres, l'Ouvèze sur une quarantaine de kilomètres au moins à partir de Vaison. Naturellement, les bateliers qui exploitaient non-seulement ces parties de leurs cours, mais aussi toute la partie du cours du Rhône en aval de leurs embouchures, se désignaient par le nom de chacune des deux rivières où leur navigation avait son point de départ & d'où elle tirait son alimentation commerciale. Cette navigation devient encore plus facilement concevable si on veut bien admettre qu'elle se serait faite, non pas avec des barques, mais au moyen de radeaux formés des bois que fournissait sans doute en abondance le pays riverain. Les bateliers dont il s'agit n'auraient de la sorte jamais eu à faire que des voyages de descente.

Ce qui, du reste, montre bien l'importance des batelleries de l'Ardèche & de l'Ouvèze, à une époque où la rareté & le peu de commodité des voies de terre devaient faire préférer pour la plupart des transports les voies fluviales, c'est l'honorable privilége accordé par les décurions de Nimes aux membres de ces batelleries d'avoir vingt-cinq places réservées sur le premier rang des gradins de l'amphithéâtre de cette ville, immédiatement à côté de la riche & florissante compagnie lyonnaise des bateliers du Rhône & de la Saône.

Que les bateliers de l'Ardèche & de l'Ouvèze n'aient formé qu'une seule corporation, ainsi que déjà le faisait présumer leur réunion dans notre texte, une inscription aujourd'hui perdue, mais vue autrefois à Saint-Gilles par Séguier, ne permet pas d'en douter; elle mentionne un *nauta Atr(icae) & Ov(idis), curator ejusdem corporis.*

L'Ardèche & l'Ouvèze n'étaient pas les seuls affluents du Rhône qui eussent un corps de bateliers. La Durance, navigable au moins depuis Pertuis (ROCHETIN, *la Viabilité rom. de la Vaucluse*, p. 79), avait aussi sa corporation de *nautae Druentici.* On s'imagine difficilement que ces nautes de la Durance n'aient pas eu, aussi bien que ceux de l'Ardèche & de l'Ouvèze, des places d'honneur à l'amphithéâtre de Nimes.

199

Places réservées, au nombre de quarante, aux bateliers du Rhône & de la Saône.

L'inscription occupe, à la suite de la précédente, toute la longueur de la seconde pierre & la majeure partie de la longueur de la troisième. — Longueur de la seconde pierre, 1m80; de la troisième, 2m05. Hauteur des lettres, 0m09, excepté celles du mot *a*RAR & du nombre XL qui ont 0m10.

N̄·RHOD·ET·*a*|RAR·XL·D·D·D·N

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : lettres de très-bonne forme.

Même bibliographie qu'au numéro précédent.

Nautis Rhodanicis & Araricis (*loca numero*) *XL data decreto decurionum Nemausensium.*

« Aux bateliers du Rhône & de la Saône, quarante places données par décret des décurions de Nimes ».

Pline (3, 4), & surtout Strabon (pp. 177 & 189), parlent du Rhône avec admiration : « Le Rhône traversait les plus fertiles contrées de la Gaule ; la plupart de ses affluents étant navigables, il était propre au transport des plus lourds far-

deaux. Par le Rhône & la Saône, on arrivait, au moyen d'un trajet de terre peu considérable, à la Seine & à l'océan britannique; on communiquait de la Méditerranée à la Manche, de l'Italie à la Bretagne ».

La compagnie des bateliers du Rhône & de la Saône, dont le siège était à Lyon, exploitait dans toute l'étendue de Lyon à Arles cette merveilleuse voie fluviale, ce qui explique sa richesse & sa puissance, & l'honneur d'avoir eu sur le premier gradin de l'amphithéâtre de Nimes une réserve de quarante places. Un privilège analogue lui était-il accordé dans toutes les cités baignées par le fleuve : à Vienne, dont l'amphithéâtre n'avait pas de pareil en grandeur & en magnificence, à Valence, à *Alba Helviorum*, à *Augusta Tricostinorum*, à Orange, à Avignon? En l'absence des inscriptions, qui, seules, pourraient nous l'apprendre, on en est réduit à le supposer avec grande vraisemblance, mais sans preuve.

Nimes, située à 15 milles, c'est-à-dire à 22 kilomètres & demi du Rhône, était en communication avec ce fleuve par le tronçon de la voie *Domitia* qui le traversait au port d'*Ugernum*, aujourd'hui Beaucaire, & était la grande voie de commerce entre l'Italie & l'Espagne.

[illegible] *nt les vingt-* [illegible] *le l'Ardèche* [illegible]

[illegible] provenant du [illegible] vrait le mur [illegible] s fouilles de [illegible] n pas sur la [illegible] sur la face [illegible] côté opposé [illegible] emiers frag- [illegible] 38; du qua- [illegible] 06.

[illegible] *d·d·d·n*

[illegible] de ET réduit [illegible] périeure; le [illegible] gés horizon- [illegible] O privé de [illegible] chiffre XXV [illegible] son jambage

[illegible] *ad. du Gard,* [illegible]

[illegible] *ro XXV data* [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] ant les qua- [illegible] s du Rhône [illegible]

[illegible] plane verti- [illegible] que couron- [illegible] a face de ce [illegible]; découvert [illegible] ne. — Hau- [illegible] des lettres, [illegible]

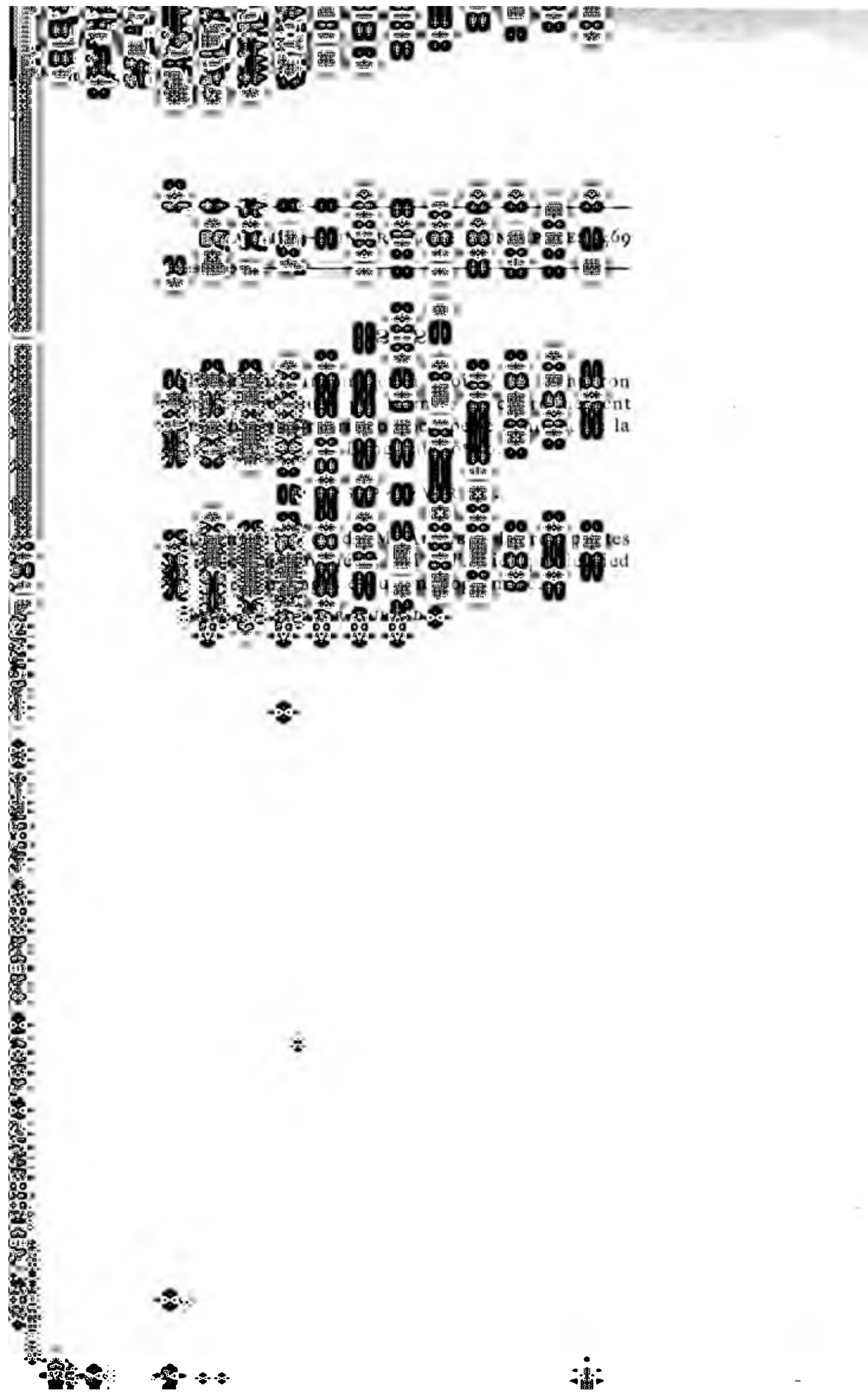
[illegible] d · n

[illegible] stampage de [illegible] oitié du côté [illegible] un petit reste [illegible] panse.

[illegible] numero) XL [illegible] um.

[illegible] Saône, qua- [illegible] es décurions [illegible]

[illegible] ription pré- [illegible] it également [illegible] e indicatrice [illegible] rante places [illegible] du Rhône & [illegible]



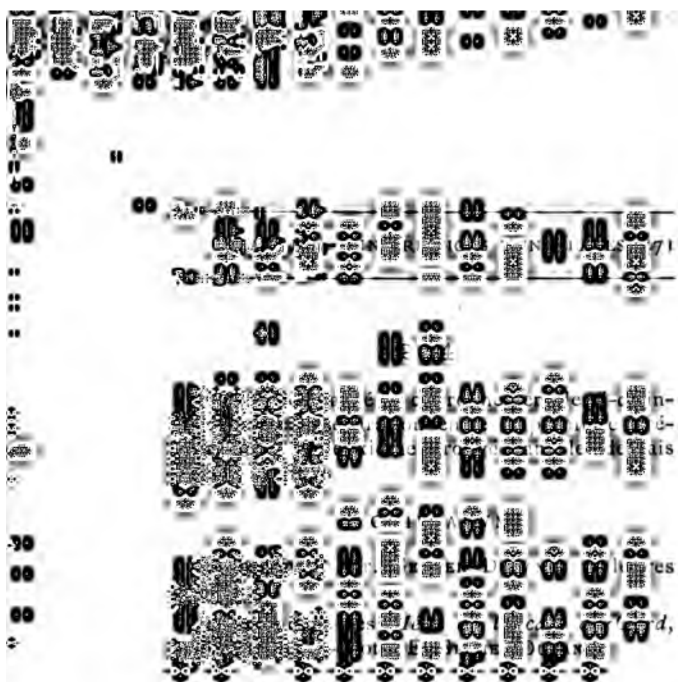
[illegible]

[illegible]-cylindrique [illegible] trouvé « pro- [illegible] OUR.).

[illegible]

[illegible] « caractéres [illegible]

[illegible] 1859, p. 85. [illegible]



[illegible] NIMES.

[illegible] onnement de [illegible] ières précinc- [illegible] is opérés en [illegible]

[illegible]

[illegible] opie de M. Fr. [illegible] re un Λ sans [illegible]

[illegible]

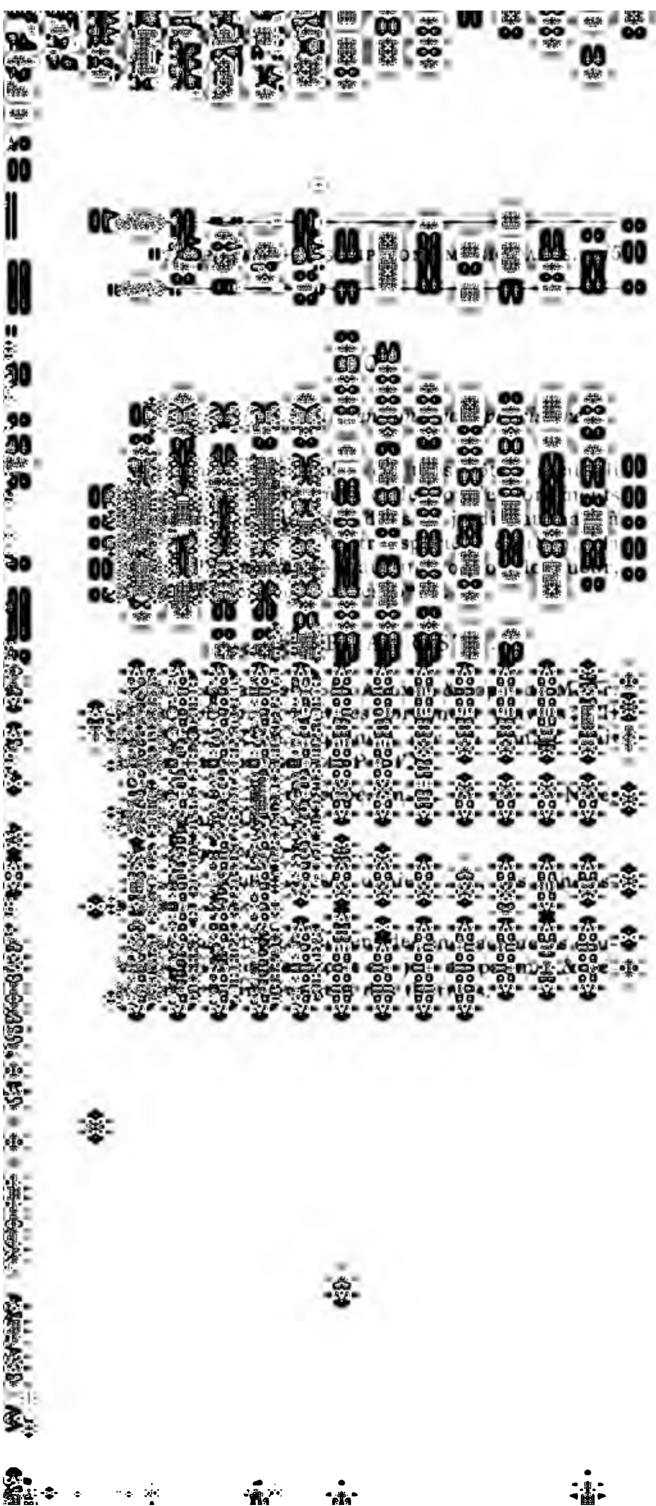
[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

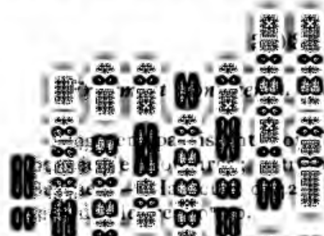
[illegible] la conduite ali-
[illegible] entre ce réser-
[illegible] qui avait sans
[illegible] jusqu'aux temps
[illegible] pagne. Il est per-
[illegible] des dix ouver-
[illegible] sur une plaque
[illegible] rvoir.





[illegible]

[illegible] aché d'une frise.



[illegible] ait partie d'une frise [illegible] is dans la collection [illegible] argeur, o^m56. Hau- [illegible]

[illegible] P . . . . .

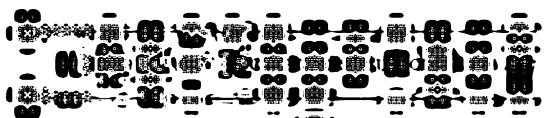


[illegible] MER & de M. Fr. Ger- [illegible]

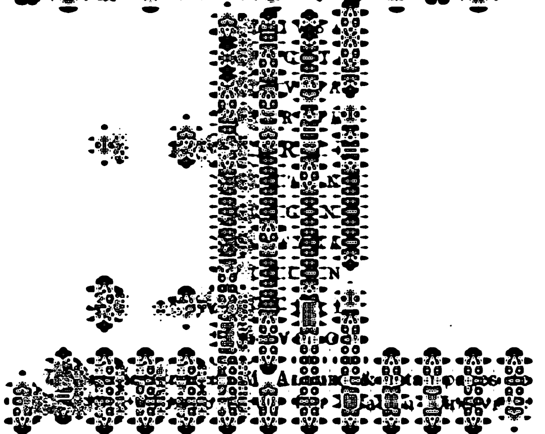
[illegible] *de Nimes*, msc. de [illegible] *de la Porte d'Au- [illegible]*

[illegible] permet de supposer [illegible] ce fragment faisait [illegible] ndes proportions.

















... ées, mais de bonne
... s large & peut-être
... nt. A gauche de
... CETIAI se voit un
... à fixer par un scel-
... l, une *hedera* par
... , il y a, non pas
... ON, mais certaine-
... constatée par Sé-

... sus n. 39. — Barry,
... *oc*, tome I de cette
... — Herzog, n. 248.
... *e*, 2, p. 242.

... *Vatrute, UGERNI,*
... *tumae*, *Virinnum*,

... noms géographi-
... es de cinq noms,
... miné par un nom
... e nom.
... ces noms?
... ème & ressort en
... us grands, est cer-
... *Ucetiae*, qui vient
... nt placé en vedette
... , & gravé en lettres
... certainement aussi
... noms du premier
... *Tedusia*, *Vatrute*,

sont ou au nominatif ou à l'ablatif; mais le mot *Statumae* du second groupe ne pouvant pas être à l'ablatif, ils sont, suivant toute vraisemblance, les uns & les autres au nominatif. A leur tour, les quatre premiers noms du second groupe, dont trois sont gravés abréviativement sans terminaison, seront aussi au nominatif, en conséquence de l'analogie présumable avec le premier groupe, & *Statumae* sera alors, non pas au génitif ni au datif singulier, mais au nominatif pluriel. *Segusion*, qui vient seul après *Ucetiae* en dehors du second groupe, sera également au nominatif. Quant à la supposition que les noms *Ugerni*, *Statumae* & *Ucetiae* seraient peut-être seuls complets & au génitif, & que tous les autres pourraient alors être sans exception aussi au génitif, elle est infirmée d'avance par *Vatrute*, qui paraît complet & n'est pas au génitif.

Quelle est, au nominatif, la forme pleine des trois noms abrégés : SEXTANT, BRIGINN, VIRINN ?

Le premier de ces noms est connu; il s'agit de *Sextantio*.

A l'égard des deux autres faut-il compléter par *a* ou par *o*, & lire *Briginna*, *Virinna*, ou *Briginno*, *Virinno* (au génitif : *onis*)? On ne comprendrait guère pourquoi le graveur, pouvant sans aucune difficulté écrire dans l'une comme dans l'autre forme chacun de ces mots en entier, les aurait ainsi abrégés. S'il ne les a pas écrits *in extenso*, c'est sans doute parce qu'ils eussent

été trop longs dans leur forme complète, & l'on se trouve ainsi amené à rejeter les terminaisons *a* & *o*, & à admettre comme extrêmement probables les nominatifs ***Briginnum*** & ***Virinnum***, en effet, trop longs pour pouvoir être gravés entiers sans rompre la symétrie observée dans l'inscription.

Évidemment, les onze noms dont se compose la liste ou portion de liste venue jusqu'à nous sont des noms de villes ou de bourgades; mais quelles localités actuelles répondent aux localités anciennes qu'ils désignent?

De prime abord on reconnaît qu'***Andusia*** est Anduze, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Alais; — qu'***Ugernum*** est Beaucaire, où existe une inscription mentionnant un collége de *centonarii Ucernenses*; — que *Sextantio*, marqué dans l'Itinéraire d'Antonin Caracalla & dans la Table de Peutinger, est l'endroit appelé actuellement Substantion, voisin de Montpellier; — & qu'***Ucetiae*** est Uzès.

L'assimilation des localités désignées par les autres noms présente moins de certitude, bien que, pour la plupart des propositions présentées, les deux savants qui se sont le plus occupés de la question & avec le plus de connaissance du pays soient tombés d'accord.

Brugetia serait, d'après E. Germer-Durand, le village de Brueys, de la commune d'Aigaliers, dans le canton d'Uzès, &, d'après Charvet (*Voies rom. chez les Volkes Arécomiques*, pp. 92 & 110),

le village de Brouzet, dans le canton de Vézenobres.

Tedusia serait Théziers, dans le canton d'Aramon. (E. Germer-Durand; Charvet, pp. 88 & 110.)

Vatrute se reconnaîtrait dans Vié-Cioutat, emplacement aujourd'hui ruine d'une ville romaine, sur la commune de Mons, dans le canton d'Alais. Au pied du monticule sur lequel repose cet emplacement coule le Droude, « dont le nom n'est « autre chose que *Vatrute*, par aphérèse de la « première syllabe ». (E. Germer-Durand; Charvet, pp. 53, 92, 110.)

Briginnum s'identifierait avec Brignon, dans le canton de Vézenobres (E. Germer-Durand), ou plutôt avec le hameau de Brien ou Brienne, de la même commune (Charvet, pp. 81, 110).

Statumae avec Seynes, commune du canton de Vézenobres; « le ruisseau qui y passe s'appelle « l'Eyssène ».(E. Germer-Durand; Charvet, pp. 92, 110.)

Virinnum avec Védrines, lieu détruit sur la commune de Vauvert, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nimes (E. Germer-Durand); « sur les communes du Caylar & de Vauvert » (Charvet, pp. 53, 109).

Segusion avec Suzon, hameau de la commune de Bouquet, dans le canton de Saint-Ambroix & l'arrondissement d'Alais. (E. Germer-Durand; Charvet, pp. 93, 110.) Charvet, qui a bien voulu, à notre prière, vérifier sur le marbre avec la plus grande attention la lecture SEGVSION,

[illegible] lieu par M. Hirs-
[illegible] eule admissible,
[illegible] mps qu'elle est,
[illegible] N, en harmonie
[illegible] etit cours d'eau,
[illegible] du village.
[illegible] dans quel ordre
[illegible] simple examen
[illegible] rdre géographi-
[illegible] tif, & cependant
[illegible] squ'ils forment
[illegible] posés quant au
[illegible] s par des noms
[illegible] us importantes,
[illegible] sent être dans un
[illegible]

[illegible] pour lequel ont
[illegible] ze localités anti-
[illegible] solution satisfai-
[illegible] pposé une liste
[illegible] dieu Nemausus
[illegible] dont le piédesta
[illegible] *gernum* & *Ucetia*,
[illegible] n les plus consi-
[illegible] cotisation nota-
[illegible] des autres loca-
[illegible] *gernum* & *Ucetia*
[illegible] l'autre, la tête
[illegible]

[illegible] scription, entiè-
[illegible] te de la face an-

térieure du socle sur lequel elle est gravée, nous paraît ne pouvoir s'expliquer que par une nécessité de symétrie. Le dé inscrit serait, suivant nous, non pas un piédestal de statue, mais beaucoup plus vraisemblablement un stylobate portant autrefois une colonnette, à laquelle devait être opposée parallèlement une autre colonnette pareille, l'une & l'autre concourant à la décoration d'un riche laraire, sous lequel s'abritait, si l'on veut, une statuette faite d'une matière précieuse. Celui des deux stylobates qui n'a pas été ramené au jour devait présenter, sur la partie gauche de sa face antérieure, une série de noms en continuation de la liste commencée. Si cette seconde liste se composait pareillement de onze noms, la liste complète arrivait à un total de vingt-deux noms, nombre bien approchant de celui des vingt-quatre *oppida ignobilia Nemausensibus attributa* dont parle Pline & des vingt-quatre *vici*, — κῶμαι, — dont parle Strabon (p. 186). Aussi, le premier soin de ceux qui ont tenté la recherche des vingt-quatre villes secondaires de l'*ager Nemausensis* a-t-il été de faire entrer dans leur essai de reconstitution les onze localités nommées sur notre petit monument. Ainsi nous ferons nous-même, en y ajoutant les localités suivantes :

1° Deux localités que les inscriptions qualifient expressément de *vicus* : le *vicus Arcevoturus* & les *vicini* (à corriger sans doute par *vicani*) *Arandunici* ;

2° Quatre localités qui ont conservé jusqu'à nos

[illegible] à dénomination [illegible] Vielvic, dans le [illegible] nt de la Lozère, [illegible] connaissable de [illegible] (CHARVET, p. 119); [illegible] nton de Quissac [illegible], sur la voie de [illegible] 114); — *Vicus*, [illegible] -Anastasie dans [illegible] & l'arrondissement [illegible] s à Aubenas » [illegible] *Vicus*, men- [illegible] n emplace dans [illegible] l'Hérault (CHAR- [illegible]

[illegible] des noms, nous [illegible] es ethniques, la [illegible] localités infé- [illegible] désignés par des [illegible] semble, peu pro- [illegible] efois il ne s'agit [illegible] ent la rive gau- [illegible] t en dehors du [illegible] les *Arnemetici*; [illegible] *nses*; — les *Co-* [illegible]

[illegible] ar Charvet dans [illegible] olié dans sa sa- [illegible] *maines chez les* [illegible] 10):

[illegible] pelée *Heraclea*,

aujourd'hui Saint-Gilles, où l'abondance des antiquités semble attester l'existence, à l'époque romaine, d'un important centre de population ;

6° Enfin & sous toutes réserves, la localité arécomique aujourd'hui inconnue que Ptolémée (2, 10) nomme *Vindomagus,* & qui, par le seul fait de sa mention par ce géographe, apparaît, à ce qu'il semble, non comme un *vicus,* un *oppidum ignobile* dépendant de Nimes, mais plutôt comme un chef-lieu de cité.

Toutes ces localités réunies forment une liste de trente-six noms, dans laquelle les vingt-quatre *oppida ignobilia* de Pline, κῶμαι de Strabon, ont grande chance de se trouver compris, sinon certainement tous, au moins très-probablement en majeure partie :

1° *Adgenti(a ?), Adgentii,* que l'on a identifié avec la terre d'Argence, nom dont s'appelait, au moyen âge, un territoire compris entre le Gardon, le Rhône & le Petit-Rhône ;

2° *Aganticum,* Ganges (CHARVET, p. 110);

3° *Altimurium,* Murviel (CHARVET, p. 110);

4° *Ambrussum,* Pont-Ambroix (CHARVET, p. 110);

5° *Amnagenses,* que nous identifions avec Nages, dans le canton de Sommières, au moyen âge *Anagia;*

6° *Andusia,* Anduze ;

7° *Aramo,* Aramon, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nimes (CHARVET, p. 110);

8° *Arandunum, vicini Arandunici,* que nous identifions avec Hournèze, où l'inscription a été

[illegible] commune de [illegible]ères ;

[illegible] dont nous ne [illegible] scription qui [illegible] ;

[illegible] avet, pp. 109, [illegible] gue toutefois [illegible] qu'il identifie [illegible] ;

[illegible] lité inconnue [illegible] ouvée à Jon-[illegible] e ;

[illegible] p. 110) ;

[illegible] e ;

[illegible] zet ;

[illegible] Bézuc, village [illegible] le canton de [illegible] *éc. archéol.* de [illegible]

[illegible] Collias, dans [illegible] Durand ; Char-[illegible]

[illegible] dans l'Hérault [illegible]

[illegible] Saint-Gilles (Char-[illegible]

[illegible] canton de Ro-[illegible]

[illegible] nton de Mar-[illegible]

21° *Magalona*, Maguelone, dans l'Hérault (CHARVET, p. 110);

22° ...., Marduel ou Sainte-Colombe, dont le nom latin n'est pas connu (CHARVET, p. 109).

23° *Merium, Midrium*, Villevieille, dans le canton de Sommières (CHARVET, p. 109);

24° *Segusion*, Suzon;

25° *Statumae*, Seynes;

26° *Sextantio*, Substantion;

27° *Tedusia*, Théziers;

28° *Ucetia*, Uzès;

29° *Ugernum, Ucernenses*, Beaucaire;

30° *Vatrute*, Vié-Cioutat;

31° *Vindomagus* (PTOLÉMÉE), localité inconnue;

32° *Virinn(um)*, Védrines;

33° *Vetus Vicus*, Vielvic;

34° *Vicus*, Vic-le-Fesq; — 35° *Vicus*, Vic; — 36° *Vicus Mansus*.

[illegible]

[illegible] us Arcevoturus.

[illegible], engagé il y a [illegible] 1849, dans un [illegible] re, aujourd'hui [illegible] Coumert, au- [illegible] ensuite employé [illegible] tion d'un petit [illegible] DUR.) Des trous [illegible] supérieure du [illegible] largeur, o^{m}58.

[illegible] R

[illegible] RVS

[illegible] lettres tendant [illegible] VSTO à queue [illegible] jointe au V & [illegible] es points figurés [illegible] tes & allongées.

[illegible]

[illegible] rus.

[illegible] us ».

[illegible] us? une rue de [illegible] n'osons hasar- [illegible] GERMER-DURAND.)

[illegible]

[illegible] *tants du* vicus [illegible]

[illegible] canton de Som- [illegible] ronnement ; dé- [illegible] dans une terre [illegible] lle, au lieu dit [illegible] face unie, mais, [illegible] de figurer une [illegible] face supérieure [illegible] est renfermée [illegible] es.

D [illegible]

[illegible]

[illegible] & de M. Fr. GER- [illegible] de AVITI, l'N & [illegible] nogrammes.

[illegible] *cad. du Gard,* [illegible] URAND, *Découv.* [illegible] 72, 2me semestre, [illegible]

Diis Manibus T. Iulii Aviti, vicini Arandunici posuerunt.

« Aux dieux Mânes de Titus Julius Avitus, ses « voisins d'Arandunum ».

En lisant & traduisant ainsi nous nous sommes strictement conformés au texte. Il est cependant plus probable que le mot *vicini* aura été employé ici improprement pour *vicani*, & qu'il faut entendre par *vicini Arandunici* les habitants d'un *vicus* du nom d'*Arandunum*. Mais qu'il y ait ou non lieu à une correction, le nom *Arandunum* est purement celtique & indique, en raison de la signification connue de sa terminale *dunum*, une localité située sur un monticule. L'inscription a été, en effet, trouvée au pied d'une colline, & le nom de « Hournèse-Bas » que porte l'endroit de la découverte implique logiquement l'existence d'un tènement contigu qui doit s'appeler « Hournèze-Haut » & avoir été le séjour ancien des *Arandunici*.

[illegible]

[illegible] *ts d'*Arnemetum.

[illegible] ans le canton de [illegible] ire, incomplère en [illegible] s du vieux château [illegible] st renfermée dans [illegible] — Hauteur, 0m44; [illegible] la partie encadrée, [illegible] r des lettres, 0m08.

[illegible]

[illegible] : l'N & l'E, le T [illegible] e dernier I inscrit [illegible]

[illegible] *pigraphiques,* 1864, [illegible] *m. de l'Acad. du* [illegible] *simile,* pl. 6.

[illegible] d'*Arnemetum* ».

[illegible] Tous certainement [illegible] de leur endroit. [illegible] ment s'appeler *Ar-* [illegible] celtique bien ca- [illegible] gnification est con- [illegible] 1, 9) ayant eu soin [illegible] gnifiait en langue [illegible] *tum* voudrait donc [illegible] t se retrouve dans [illegible] oms de lieux : *Au-*

gustonemetum, *Nemetocenna*, *Nemetacum*. Il faut peut-être en faire dériver les forêts *Nimidas* de la Germanie & les *Montes Nimidi* d'une inscription des environs de Saint-Béat dans les Pyrénées.

L'*Arnemetum* du territoire de Nimes était probablement un *vicus*. Il n'avait pas de gaulois rien que le nom; on y conservait encore, à l'époque de l'empire à laquelle appartient l'inscription, l'usage de la mesure nationale, c'est-à-dire le pied gaulois, vieille mesure empruntée aux Assyriens & devenue, après avoir traversé la période romaine, le pied-de-roy français, de douze pouces, supplanté de nos jours seulement par le mètre. Toutes les dimensions de cette inscription, soigneusement mesurée & étudiée par M. Aurès, répondent à des divisions exactes du pied-de-roy. La pierre a juste 1 pied de large, chacune des deux bordures latérales juste 1 pouce 1/2, le champ inscrit juste 9 pouces; tous les jambages verticaux des lettres du mot ARNEMETC tombent à l'aplomb ou d'un pouce ou d'une division exacte du pouce : les trois quarts, la moitié ou le quart. Cette fidélité aux usages nationaux à peu de distance de Nimes nous montre la romanisation, si prompte & si complète au chef-lieu, n'envahissant les campagnes qu'avec une certaine lenteur.

On a pensé avec assez de vraisemblance que la pierre au nom des *Arnemetici* peut avoir été une limite. Aucun nom local dans la région où elle a été trouvée & où a dû exister le *vicus Arnemetum* n'a conservé trace du nom antique.

[illegible])

[illegible] *les* Adgentii.

[illegible] d'une moulure [illegible] en 1810 à Nimes, [illegible] théâtre (Trél.). — [illegible]; hauteur de la [illegible] 0m48.

[illegible] V G
L [illegible] R V M
[illegible] ERE
[illegible] D

[illegible] & de M. Fr. Ger- [illegible]

[illegible] sus n. 5.

[illegible] *rum, Adgentii ex* [illegible]

[illegible] les *Adgentii* ont [illegible] une collecte ».

[illegible] aissent éloigner la [illegible] dre par *Adgentii* [illegible] Il s'agissait donc, [illegible] n *vicus*, dont nous

ne parvenons pas à reconstituer le nom. On a cru retrouver l'emplacement de leur demeure dans un territoire compris entre le Gardon, le Rhône & le Petit-Rhône, & appelé au moyen âge Terre d'Argence.

Aussi bien l'un que l'autre, le surnom local de Mars & l'ethnique des dévots qui lui ont dédié un autel appartenaient à l'idiome national.

denses & *les* Bude-

le canton de Re-
avec base & cou-
nent dans le mur
de l'Ermitage de
Saint-Vérédème,
la face antérieure
ption une grande
médiatement au-
té supérieure d'un
n trident disparu
rre. — Hauteur,

N S *es*

E S

& estampage de
forme ; lecture de
CORIOSSEDENS,
ENS.

AN, *Msc.*, p. 95. —
ge, 1717, p. 306.
RENQUIER, *Notice*
GERMER-DURAND,
vertes archéologi-

ques, 1877, p. 41. — CHARVET, *Voies romaines*, p. 91. — ALLMER, *Revue épigraphique*, 1, p. 132.

Iovi Coriossedenses & Budenicenses.

« A Jupiter les habitants de Coriossedum (?) & « de Budenicum ».

Qu'étaient ces localités? E. Germer-Durand & Gratien Charvet ont proposé de reconnaître les anciens séjours des *Coriossedenses* & des *Budenicenses* dans le village actuel de Collias sur le territoire duquel se trouve l'Ermitage, & dans le hameau de Bézuc de la commune de Barron, éloigné d'une quinzaine de kilomètres dans la direction du couchant. Non loin de Bézuc prend naissance un ruisseau du nom Bourdic. Coriossedum & Budenicum, auxquels leurs noms assignent une origine gauloise, avaient certainement la condition de *vicus* à l'époque romaine; ils apparaissent expressément avec le titre de *vicus* sur des triens mérovingiens : COLLIACO VICO, BISVCO VICO.

La roue & le trident sculptés au-dessous de l'inscription sont des attributs de Jupiter communs dans le midi de la Gaule. Par le trident on voulait indiquer particulièrement la violence de la foudre & par la roue on exprimait d'une manière saisissante le bruit du tonnerre comparé à celui d'un char roulant & bondissant dans une course effrénée. L'occasion se représentera de parler de ces attributs.

Voir aux *Inscriptions de Collias*, route de Nimes à Alba, un autel à Mars *Budenicus*.

[illegible]

[illegible] ble, faisant men- [illegible] deux millions de [illegible] ds parmi lesquels [illegible]

[illegible] é en septembre [illegible], dans des démo- [illegible] l'emplacement de [illegible] successivement [illegible] de M. Samuel [illegible] rmée dans un en- [illegible] rd'hui retaillées. [illegible] 8.

[illegible]	. . . .
[illegible]	*p*[illegible]*t* · MORTEM · SV
[illegible]	*a*[illegible] HS IXXI · ITEMQ
[illegible]	*p*[illegible] EDIA · FVNDOS
[illegible]	*p*[illegible] VM · CRINDAVI
[illegible]	*n*[illegible] · AD · RIPAM · FLV
[illegible]	[illegible] IS · RHODANI
[illegible]	DEDIT

[illegible] & de M. Fr. Ger- [illegible] forme; le D & l'O [illegible] amme.

Fr. Germer-Durand, dans la *Gazette de Nimes*, septembre 1873. — E. Germer-Durand, *Découv. archéol. de 1873*, 1877, p. 92.

E. Germer-Durand, ligne 3 : ■PRI. à tort; il y a PRAE sans lacune initiale; — 4 : PORTVM·CA, à tort; il y a PORTVM·C sans aucune trace d'A à la suite.

.... *post mortem suam sestertium vicies centum millia, itemque praedia, fundos, portum Crindavinum ad ripam fluminis Rhodani dedit.*

« ...., a donné après sa mort deux millions « de sesterces, & de plus ses domaines, ses terres, « le port de *Crindavinus* au bord du Rhône. »

Nous sommes ici en présence d'un des plus regrettables méfaits du hasard. Un legs, comprenant la très-grosse somme de deux millions de sesterces : environ 400 000 francs de notre monnaie, des domaines de ville & de campagne, & un *latifundium* dont faisait partie un port sur le Rhône, n'est pas du tout un cas ordinaire. La prodigieuse richesse que laisse entrevoir une telle libéralité parle à notre imagination de quelque grand personnage, élevé sans doute au-dessus de la condition municipale, probablement mêlé aux événements politiques de son temps & alors peut-être historiquement connu. Malheureusement son nom & celui du donataire nous échappent par suite de la perte de la majeure partie de la pierre à laquelle ils avaient été confiés.

Si téméraire que soit la conjecture, nous ne pouvons, en l'absence de toute donnée propre à

[illegible], nous empêcher [illegible] Nimois, Domi-[illegible] Néron, c'est-à-[illegible] l'usage, dans le [illegible] en mourant une [illegible]r. Il aura, entre [illegible] l'argent & les [illegible] mais c'est là, nous [illegible] pure supposi-[illegible]urées. Peut-être [illegible] inconnu qui aura [illegible] la *respublica* de [illegible]

[illegible] *[illegible]nis Rhodani,* au-[illegible] ni de près ni de [illegible] nous ne savons, où [illegible] Rhône, commune [illegible] la commune de [illegible]es voisines; l'une [illegible] seizième siècle : [illegible] *Gard*) & l'autre [illegible]*t*. Nous pensons [illegible] l'emplacement du [illegible] (GERMER-DURAND).

[illegible] manière à être vu [illegible] inscription était gravée [illegible]



CHAPITRE V

INSCRIPTIONS RELIGIEUSES

Les divinités dont le souvenir nous est transmis par les inscriptions sont, les unes d'origine nationale, les autres empruntées au panthéon romain ou aux religions de l'Orient.

Les divinités d'origine celtique paraissent être toutes des personnifications des sources ou de territoires. On reconnaît facilement des sources dans le dieu *Nemausus* de la fontaine de Nimes; dans la déesse *Ura fons :* la fontaine d'Eure amenée d'Uzès à Nimes par l'aqueduc du Pont-du-Gard; dans la déesse *Diiona :* la Vionne affluent de la Cèze; dans la déesse *Urnia :* l'Ourne, dont la belle source est à Saint-Félix de Pallières; dans le dieu *Avicantus :* le ruisseau qui a laissé son nom au Vigan; dans les *Aquae Briginnenses,* qui ont laissé le leur à la commune de Brignon & au hameau de Brienne en dépendant; la déesse *Sulivia Idennica* rappelle le ruisseau de l'Eyssènes, qui prend sa source à Seynes. Ce sont des

[illegible] dieu *Letinno* : [illegible] non; *Mars Bu-* [illegible] Saint-Hilaire de [illegible] *nsus,* & probabl.- [illegible] identification n'a [illegible] is qui ne peut [illegible] taine. La déesse [illegible] s d'Uzès ne lais- [illegible] qu'elles étaient. [illegible] robablement d'a- [illegible] re qui arrose le [illegible] ntaren.

[illegible] Jupiter, Mars & [illegible] s autels ont été [illegible] re. Jupiter y est [illegible] le celtique de la [illegible] uit du tonnerre. [illegible] été propre à Ni- [illegible] aces chez les Vo- [illegible] reuses dédicaces [illegible] de leurs autels [illegible]

[illegible] représentées par [illegible] s, près de la fon- [illegible] par le dieu égyp- [illegible] ait desservi par [illegible]

[illegible] concernant les divi- [illegible] ; il n'y a dans cette [illegible] rés au musée depuis [illegible] e Catalogue.

216

Épitaphe d'une prêtresse d'Isis.

Pierre quadrangulaire bordée d'une moulure encadrant l'inscription; autrefois, « engagée dans le mur de la maison n° 42 du « Cours-Neuf, non « loin de la fontaine de Nimes; entrée au musée « en 1880 » (Fr. G.-Durand). — Hauteur, 0^{m}44; largeur, 0^{m}45; hauteur de la partie encadrée, 0^{m}31; largeur, 0^{m}31.

MARCVS GESSIVS
AVGVR·ET·TETTIA
CRESCES · VXOR
ISIDIS·SACERDOS·IN
SVO·SIBI·POSVERVNT
MONIMENTVM·NI
HEREDEM·SEQVATVR

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Annales encyclop., 1818, juin.

Marcus Gessius Augur & Tettia Crescens, uxor, Isidis sacerdos, in suo sibi posuerunt. Monimentum ni heredem sequatur.

« Marcus Gessius Augur & Tettia Crescens, son

… élevé ce tom-
… nt ne passe pas
…

… écrit en toutes
… graphe *Cresces*
… *Cres…* … que *monimen-*
… l'archaïsme, au
… *me*.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] *mes.*

[illegible] ert en mars 1882 [illegible] URÈS).

[illegible]

[illegible] *cad. de Nimes*, [illegible] *épigr.*, I, p. 263.

[illegible]

[illegible] ue le culte de ces [illegible] Volques Arécomi- [illegible] nous exprimer [illegible] à l'époque à la- [illegible] monuments qui [illegible] mes & à celle de [illegible] trouvés pour la [illegible] de Nimes & ont [illegible] si, par des fem- [illegible]).

219

Autel au Génie de Titus par un affranchi.

Autel en forme de gaine d'hermès, incomplet en haut, autrefois engagé dans le mur du rempart près de la porte de la Couronne; ensuite recueilli par Séguier & joint à la collection réunie dans son jardin. L'inscription occupe le haut du dé, bordé de moulures dans toute sa hauteur. — Hauteur, 1m70; largeur en haut & en bas, 0m35; à l'étrécissement & audessus de la base, 0m29.

G · T · N
EVPORVS
LIB

Copie dessinée de M. Allmer : lettres de bonne forme.

Genio Titi nostri Euporus libertus.

« Au Génie de notre Titus, Euporus son affranchi ».

r un client.

upérieure d'une 1884 aux Halles ermée dans un teur, 0m 17; lar- encadrée 0m 13;

& de M. Gou- ERMER-DURAND : RI & sur l'A de

ALLMER, *Revue* OL, dans le *Bul-*

iens.

Cérialis son

221

Autel à la Junon de Quieta par un affranchi.

Fragment provenant de la partie supérieure d'une gaine d'hermès qui devait porter un buste; découvert en septembre 1883 dans les travaux de démolition pour créer l'emplacement des Halles centrales. — Hauteur, 0m23; largeur, 0m17.

i V́ N
qu I É T A E · N̄
v I T Á L I S · L

Estampages de feu Albin Michel & de M. Goudard, & copie dessinée de M. Fr. Germer-Durand : accents sur l'V de IVN, sur le premier E de QVIÉTAE, sur l'A de VITALIS.

Michel, dans le *Bulletin de l'Académie du Gard,* 1883, p. 125, & dans le *Bulletin épigraphique,* 1884, p. 146. — Allmer, *Revue épigraphique,* I, p. 405. — *Nemausa,* 2me année, p. 17.

Iunoni Quietae nostrae, Vitalis libertus.

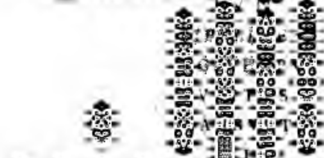
« A la Junon de notre Quieta, Vitalis son af« franchi ».



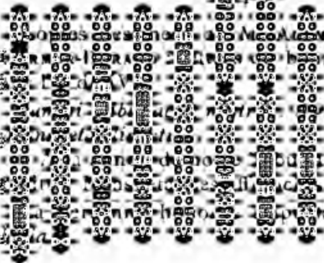


[illegible] *des affranchis.*

[illegible] rmés, retaillé de [illegible], il y a quelques [illegible] son de la rue des [illegible] ment en plan in- [illegible] rculaire entaillé [illegible] st bordé de mou- [illegible] L'inscription en [illegible] ieur. — Hauteur, [illegible]



[illegible]



[illegible] ER & de M. Fr. [illegible] ne forme; accent [illegible]

[illegible] *athopus, Cupitus,* [illegible]

[illegible], Agathopus, Cu- [illegible] ».

[illegible] ait peut-être *Fa-* [illegible]

223

Fragment d'une tablette de marbre bordée de moulures qui encadrent l'inscription; trouvé le 19 janvier 1866 à l'amphithéâtre, au milieu de l'arène (Fr. GERMER-DURAND). — Hauteur & largeur, 0m 15.

. . . .
P R O V . . . . .
S A C R . . . . .
S C R I P . . . . .

Estampage de M. Fr. GERMER-DURAND.

..... *provido* (?), *providae* (?) *sacrum* .....

... à droite trouvé ; ... ffes. — Hauteur ...

... ur du Lycée.



CHAPITRE VI

INSCRIPTIONS PRIVÉES

I. — INSCRIPTIONS RELATIVES A DES GENS DE MÉTIERS NE FAISANT PAS PARTIE DE CORPORATIONS.

Nimes n'allait de pair ni avec Narbonne d'abord, ni ensuite avec Arles, & encore moins avec Lyon. Située cependant sur la grande voie qui conduisait d'Italie en Espagne & reliée par d'autres routes à l'intérieur de la Gaule, voisine du Rhône & de la Méditerranée, chef-lieu d'un vaste territoire favorable à la culture de la vigne & fertile en productions diverses, cette ville remplissait, comme place de commerce, un rôle non dépourvu d'importance. Dans son port d'*Ugernum*, aujourd'hui Beaucaire, où la route d'Italie rencontrait le fleuve, devait continuellement régner une certaine activité. Un autre port sur le Rhône :

[illegible] *uminis Rhodani*
[illegible] une inscription
[illegible] r. De nombreux
[illegible] aint-Gilles, à la
[illegible] ordent le Petit-
[illegible] us considérable
[illegible] peut-être s'y li-
[illegible] sent, à une pro-

[illegible] nous ont déjà
[illegible] preneurs : *fabri*
[illegible] ge de fabricants
[illegible] s, & deux collè-
[illegible] n même temps
[illegible] l'autre à *Uger-*
[illegible] relatives à des
[illegible] us montrent une
[illegible] s jardiniers, un
[illegible] cher, un tondeur,
[illegible] nd de vêtements
[illegible] chand de papier
[illegible], un ouvrier en
[illegible] un coutelier, un
[illegible] fabricant d'ins-
[illegible] tres d'école, des
[illegible] s, un médecin,
[illegible], un embaumeur,
[illegible] nombre se rap-
[illegible] hes.

225

Épitaphe d'un jardinier.

Partie supérieure d'une stèle à sommet cintré; trouvée en 1810 à l'amphithéâtre (Trél.). L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. Des instruments professionnels sont figurés dans le tympan du cintre. — Hauteur, 0m54; largeur, 0m58; largeur de la partie encadrée, 0m46.

T · CORNELIO · T · F
*sa*TVRIONI
. . . .

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : les trois dernières lettres de la seconde ligne privées par la cassure de la pierre de leur partie inférieure.

Trélis, dans les *Mémoires de l'Acad. du Gard,* 1810, p. 377. — Perrot, *Antiq. de Nimes,* 1829, p. 202. — Pelet, *Catalogue,* 1863, p. 86. — Herzog, 163. — Notes E. Germer-Durand.

T. Cornelio, Titi filio, Saturioni, ...

« A Titus Cornelius Saturio, fils de Titus (Cor-
« nelius), ... ».

Un plantoir & une serpe figurés au-dessus de l'épitaphe font connaître que Cornelius Saturio était un jardinier.

226

Épitaphe d'un jardinier.

Stèle à fronton triangulaire; trouvée en 1854 au quartier dit « Serre-de-Paradis », près le village de Courbessac, commune de Nimes, au passage de l'aqueduc romain (Pelet). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. Dans le tympan du fronton se voit la moitié inférieure d'une roue à sept ou huit rais, & à droite de cette roue un objet ressemblant à un plantoir de jardinier. — Hauteur, $0^m 77$; largeur, $0^m 56$; hauteur de la partie encadrée, $0^m 37$; largeur, $0^m 40$.

N V́ N D I N O
PATRI·ET·MÁ
TERNAE·MATRI
PATERNVS·FIL
POSVIT

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : lettres de mauvaise forme; accents sur l'V de NVNDINO & sur la premier A de MATERNAE.

Pelet, *Catalogue,* 1863, p. 63.

Nundino patri & Maternae matri; Paternus filius posuit.

« A Nundinus son père & à Materna sa mère,
« Paternus leur fils a élevé ce tombeau ».

Une roue, dont nous ne savons préciser la signification, occupait le milieu du fronton, aujourd'hui incomplet, qui surmonte l'épitaphe; le fait qu'elle est accompagnée d'un plantoir de jardinier semble indiquer qu'elle devait représenter quelque chose qui se rapportait au jardinage; on peut penser à la roue d'un puits.

227

Épitaphe d'un vigneron.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes palmées aux angles; se voyait en 1846 dans la maison n° 42 de la rue d'Avignon. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. Un instrument professionnel est figuré au-dessous de l'encadrement. — Hauteur, 0m79; largeur, 0m29; hauteur de la partie encadrée, 0m22; largeur, 0m24.

D ❧ M
VALLONI
QVARTINA
FRATRI·OPT

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand, & estampage de M. Goudard : l'V & l'A de QUARTINA, le T & l'R de FRATRI liés en monogrammes; le point entre D M figuré par une *hedera*.

Notes E. Germer-Durand.

Diis Manibus. Valloni; Quartina fratri optimo.

« Aux dieux Mânes. A Vallo; Quartina à son « excellent frère ».

L'instrument gravé au trait au-dessous de l'en-

cadrement dans lequel est renfermée l'épitaphe, est une serpette à lame courte pourvue d'un appendice rectangulaire sur le milieu de la partie opposée au tranchant. Cet instrument est encore en usage dans tout le Midi & sert à tailler la vigne.

[illegible]r.

[illegible]ement ont été [illegible]gtemps engagé [illegible]e de l'amphi- [illegible]maison Trous- [illegible]maison Davin. [illegible] encadrement [illegible]ceau. — Hau- [illegible]r de la partie [illegible]

[illegible]

[illegible] & de M. Fr- [illegible]

[illegible]65. — RULMAN, [illegible]p. 117. — MÉ- [illegible] pl. 26. — No- [illegible]

Diis Manibus, L. Trebonio Nicephoro Patillo, coponi; Maximius Epaphroditus amico optimo.

« Aux dieux Mânes; à Lucius Trebonius Nice« phorus Patillus, en son vivant cabaretier; Maxi« mius Epaphroditus à son excellent ami ».

Patillus, forme diminutive de *patulus* & probablement ici un sobriquet.

Une inscription du bon temps de l'empire & trouvée à Aesernia, dans l'Italie centrale (Mommsen, *I. N.*, 5078; voyez Marquardt, *la Vie privée des Romains,* p 455), nous a conservé un curieux colloque entre un cabaretier & un client; un bas-relief représentant la scène accompagne le texte :

Copo computemus.

Habes vini sextarium unum, panem : assem unum; pulmentarium : asses duos.

Convenit.

Puellam : asses octo.

Et hoc convenit.

Faenum mulo : asses duos.

Iste mulus me ad factum dabit.

« Cabaretier, faisons le compte. — Une bou« teille de vin, du pain : 1 as; du fricot : 2 as. — « D'accord. — La fille : 8 as. — D'accord encore « sur ce point. — Du foin au mulet : 2 as. — Mon « mulet pourra me porter maintenant où j'ai « affaire ».

13 as en tout, c'est-à-dire à peu près 13 sous, ce n'est vraiment pas cher; aussi, le client ne marchande-t-il pas..... Autres temps, autres prix!

229

Épitaphe avec des outils de corroyeur.

Pierre oblongue, incomplète à gauche; trouvée en 1869 au pied de l'escalier du Palais de Justice (E. Germer-Durand). L'inscription & un compartiment placé à sa gauche & marquant peut-être autrefois le milieu, étaient renfermés dans un même encadrement de moulures. Dans ce compartiment & dans une marge à l'extrémité droite sont sculptés divers objets. — Hauteur, 0m30; largeur, 0m78; hauteur du cadre contenant l'inscripuion, 0m21; largeur, 0m40.

HOC·MONIMENTVM·MAESOLEVMQVE·MO
NIMENTORVM·CAVSSAQVE·PARATVM·MA
NIBVS·ADDICTVM·SACRISQVE PRIORVM
VT·AEQVE·FRVI·LICEAT·QVI·DOMINVS FVE
RIT·HVIVS·VENDERE·NE·LICEAT·CAVEO·AT
QVE·ROGO·PER·NVMINA·DIVOM·VENDE
RE·SI·VELIT·EMPTOREM·LITTERA·PROHIBEB
HOSTILIA · L · F · V · POS·S·

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand; estampage de M. Fr. Germer-Durand.

E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques*, 1870, 1er semestre, p. 16.

Hoc monimentum maesoleumque, monimentorum caussa que paratum Manibus addictum sacrisque priorum, ut aeque frui liceat qui dominus fuerit hujus vendere ne liceat caveo atque rogo per numina divom, vendere si velit, emptorem littera prohibeb(it). Hostilia, Lucii filia, viva, posuit sibi.

« Ce monument & mausolée que j'ai préparé « & dédié aux Mânes avec les cérémonies sacrées « transmises par nos ancêtres pour la consécra-« tion des tombeaux, j'interdis, afin de m'en as-« surer la légitime jouissance, à celui qui en sera « le propriétaire, le droit de le vendre, & je de-« mande par tous les dieux que, s'il tente de le « vendre, cette épitaphe arrête l'acheteur. — Hos-« tilia, fille de Lucius (Hostilius), a, de son vi-« vant, élevé ce tombeau pour elle-même ».

L'épitaphe d'Hostilia n'est pas moins curieuse par les objets qui l'accompagnent que par sa teneur. Ces objets paraissent se rapporter au métier de corroyeur. Parmi ceux qui sont figurés à l'extrémité droite, on reconnaît facilement l'outil appelé « croissant », en forme de demi-lune, pourvu d'une poignée au milieu ne la partie rectiligne & tranchant sur toute sa partie convexe; on reconnaît assez sûrement aussi un polissoir dans une sorte de rouleau terminé à l'un de ses bouts par un manche. Un troisième outil, fusiforme &

à pointe droite & très-effilée, était peut-être une alène.

Quant à l'objet carré à coins étirés, qui remplissait à lui seul la marge à gauche aujourd'hui incomplète, on ne peut guère y voir autre chose qu'une peau étendue.

230

Épitaphe d'un tondeur.

Stèle à sommet cintré; au commencement du dix-septième siècle (Grasser), dans le jardin Galoffre, hors la ville (Guir.); au dix-huitième, dans la maison Boudet; retrouvée vers 1865 dans la rue d'Aspic, & alors transportée au musée. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. Des instruments professionnels sont figurés au-dessus & au-dessous de cet encadrement. — Hauteur, 0m95; largeur, 0m45; hauteur de la partie encadrée, 0m28; largeur, 0m30.

P · BRITTIO
SATVRNINO

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : lettres étroites, tendant à la forme cursive.

Grasser, 1085. — Rulman, p. 8. — Guiran, *Inscr.*, p. 70. — Ménard, 7, p. 316. — Baux, 86 & 92. — Séguier, 13802, 10 & 12. — E. Germer-Durand, *Découvertes archéol.*, 1877, p. 72 & suiv.

P. Brittio Saturnino.

« A Publius Brittius Saturninus ».

Saturninus était vraisemblablement un ton-

deur; mais nous ne savons dire s'il était tondeur de drap ou tondeur de brebis. Des forces à bout carré, ce qu'en languedocien on appelle le « fa« brier des tondeurs », sont figurées au-dessous de l'encadrement qui renferme l'épitaphe. Un autre objet professionnel se voit au-dessus de cet encadrement, mais est difficile à déterminer; c'est un demi-cercle surélevé, traversé par deux lignes, l'une verticale, l'autre horizontale, qui par conséquent se croisent à angle droit par le milieu : un peigne probablement.

L'édit de Dioclétien *De pretiis rerum venalium* (Mommsen, *C. I. L.*, III, p. 830; Lépaulle, *l'Edit maximum*, p. 54), assigne au tondeur de brebis par tête & nourri : *tonsori pecorum in uno capitae pasto*, 2 deniers, c'est-à-dire 0 fr. 0424.

231

Épitaphe d'un tailleur de pierres.

Partie supérieure d'une stèle à sommet cintré; trouvée en 1654 dans un champ (Guiran); portée alors au faubourg Saint-Antoine & placée au-dessus de la porte d'entrée de la maison d'un sieur Antoine Trolière, aujourd'hui dans la rue Jean Reboul, où elle se voyait il y a peu d'années. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. Des instruments professionnels sont figurés au-dessus de cet encadrement. — Hauteur, 0m30; largeur, 0m47; hauteur de ce qui reste de la partie encadrée, 0m15; largeur, 0m32.

L · SP · INVS ·

Copie dessinée de M. Allmer & estampage de M. Goudard : un point après SP.

Guiran, *Inscr.*, p. 69. — Ménard, 7, p. 316. — E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques*, 1873, 2me sem., p. 50. — Michel, *Nimes & ses rues*, 1, p. 108.

L. Spurius Inus.

« Lucius Spurius Inus ».

Inus n'est pas, que nous sachions, un mot latin; peut-être faut-il lire plutôt *Inuus*.

« Sextus Spurius Piperclus, ouvrier bronzier, « a, de son vivant, élevé ce tombeau pour lui-même « & les siens & à Secunda sa femme ».

L'édit de Dioclétien *De pretiis rerum venalium* (Mommsen), *C. I. L.*, III, p. 830; Lépaulle, *l'Edit de maximum*, p. 54) règle ainsi le salaire de l'ouvrier bronzier : pour la façon d'une livre en cuivre jaune, *aerario in orichalco* : 8 deniers, c'est-à-dire o fr. 16; — en cuivre rouge, *in cupri* : 6 deniers, c'est-à-dire o fr. 12; — en vases de divers genres, *in basculis dibersi generis* : 6 deniers, c'est-à-dire o fr. 12; — en sceaux ou statues, *in sigillis vel statuis* : 4 deniers, c'est-à-dire o fr. 08; — en applications de bronze, *inductilis aeramenti* : 6 deniers.

233

Épitaphe d'un fabricant d'instruments de musique.

Stèle à sommet cintré; en 1762, « dans une « maison de la rue des Fourbisseurs » (VINC. & B.); retrouvée en 1859, rue du Chemin-d'Uzès, n° 36, dans un jardin appartenant à M. Froment, & recueillie alors au musée. L'inscription, renfermée dans un encadrement de moulures, occupe le haut de la stèle, immédiatement au-dessous de la partie cintrée. — Hauteur, 0m 75; largeur, 0m 33; hauteur de la partie encadrée, 0m 20; largeur, 0m 25.

L · AVIDIO
SECVNDO
MVSICARIO
FESTA
VXSOR

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

VINCENT & BAUMES *Topogr.*, 1802, p. 574, — PELET, *Catal.*, p. 94. — HERZOG, p. 231. — Notes E. GERMER-DURAND.

L. Avidio Secundo, musicario, Festa uxor.

« A Lucius Avidius Secundus, fabricant d'ins-
« truments de musique, Festa, son épouse ».

Voyez Forcellini, au mot *Musicarius : musicorum instrumentorum artifex;* Gruter, 654, 1 : *Colocasio ... musicario ingeniosissimo.*

234

Épitaphe d'un jeune homme adonné à l'étude du droit.

Cippe avec base & couronnement; trouvé à Nimes dans la rue Notre-Dame, au carrefour appelé « les Cinq Vies » (VINCENS & BAUMES), à l'angle de l'ancienne route d'Arles. L'inscription est renfermée dans un encadrement formé d'un simple biseau sans moulure. — Hauteur, $1^{m}06$; largeur, $0^{m}50$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}46$; largeur, $0^{m}42$.

DIS · MÁNIB
Q · VALERIO
VIRILLIÓNI
IVRIS · STVDIOSO
ET · VALERIÁE · QVINTAE
SORÓRI
ANNIA · MÁTER

Copie dessinée de M. Fr. GERMER-DURAND : le D & l'I de STVDIOSO à la quatrième ligne, l'I, l'N & le T de QVINTAE à la sixième liés en monogrammes; accents sur l'A de MANIB, sur l'O de VIRILLIONI, sur le second O de SORORI & sur l'A de MATER.

VINCENS & BAUMES, *Topogr.*, 1802, p. 576. — PERROT, *Antiq. de Nimes*, 1829, p. 97. — HERZOG, 226. — Notes E. GERMER-DURAND.

Diis Manibus, Q. Valerio Virillioni, iuris studioso, & Valeriae Quintae, sorori, Annia mater.

« Aux dieux Mânes, à Quintus Valerius Viril-
« lio, jeune homme versé dans l'étude du droit,
« & à Valeria Quinta, sa sœur; Annia, leur
« mère ».

L'édit de Dioclétien *De pretiis rerum venalium* (MOMMSEN, *C. I. L.*, III, p. 831; LÉPAULLE, *l'Edit de maximum*, p. 56), accordait à l'avocat ou au jurisconsulte, *advocato sive juris perito mercedis in postulatione :* pour une requête 250 deniers, c'est-à-dire 5 fr. 30, & pour une instruction : *in cognitione*, 1000 deniers, c'est-à-dire 21 fr. 20.

235

Épitaphe d'un médecin.

Cippe incomplet en haut & à droite; au dix-septième siéle, dans un jardin qui au siècle précédent avait été celui du médecin Jean Pistorius (MÉN.); du temps de Séguier : *prope viridarium* de Possac; retrouvé « il y a peu d'années chez « M. Dussaud, jardinier, sous le viaduc » (E. GERMER-DURAND). L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m48; largeur, 0m30.

D · *m*
C · ANTISTI · ANT[redacted]
MEDICI · *et*
ANTISTIAE · IP[redacted]
SYNERO*s*
LIB

Copies dessinées de M. ALLMER & copie de M. Fr. GERMER-DURAND : l'N & le T de ANTISTI & de ANT....., à la seconde ligne, liés en monogrammes; la lettre qui termine la quatrième ligne peu certaine : un P ou une R.

GUIRAN, *Inscr.*, p.69. — MÉNARD, 7, p. 312. —

Séguier, 13801, p. 26. — Pelet, *Catal. du mus.*, p. 74.

Diis Manibus C. Antistii Ant....., medici, & Antistiae Ip....., Syneros, libertus.

« Aux dieux Mânes de C. Antistius Ant....., « médecin, & de Antistia Ip....., Syneros, leur « affranchi ».

236

Épitaphe d'un fontainier.

Grande table oblongue & légèrement convexe dans le sens de la longueur; bordée de moulures encadrant l'inscription; *in hortis S. Baudilii prope laurum inclusam* (voyez C., XII); *in aedibus* Bompart, *hodie* Graverol *advocati* (GUIR.); *in angulo exteriore Davinii* (GUIR.); « à la maison de M. François Graverol, avocat, au coin de Saint-Véran » (MÉN.); « encore aujourd'hui encastrée dans le mur de la maison au coin des rues de l'Horloge & du Grand-Couvent » (E. G.-D.). — Hauteur, 0m85; largeur, 1m58; hauteur de la partie encadrée, 0m70; largeur, 1m45.

CN·POMPIVS·CN·F·MAXIMVS
FONTANVS·SIBI·ET
CN·POMPIO·CN·F·MAXIMO·AVO
ET·C·MARIO·PATRI
EX·TESTAMENTO

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : lettres du premier siècle.

GRUTER, 627, 2. — GRASSER, 1607, p. 58. —

RULMAN, *Inv.*, pp. 42 & 48. — GUIRAN, p. 127. — BAUX, p. 76. — MÉNARD, 7, p. 335. — SÉGUIER, 13801, pl. 35. — PERROT, *Antiquités de Nimes*, 1846, p. 213. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C. I. L.*, XII, 3337.

Cn. Pompius, Cnei filius, Maximus Fontanus, sibi & Cn. Pompio, Cnei filio, Maximo, avo & Caio Mario, patri, ex testamento.

« Cnéus Pompius Maximus du quartier de la « Fontaine, fils de Cnéus (Pompius); a élevé ce « tombeau pour lui-même & pour son grand-père « Cnéus Pompius Maximus, fils de Cnéus (Pom- « pius), & pour son père Caius Marius, en exécu- « tion du testament de celui-ci ».

Cnéus Pompius, l'auteur du monument, avait deux surnoms : celui de *Maximus* & celui de *Fontanus* vraisemblablement pris de la Fontaine de Nimes; il avait reçu ce dernier pour le différencier de son grand-père, qui s'était appelé comme lui *Maximus;* son père, qui, au lieu de s'appeler *Pompius,* s'appelle *Caius Marius,* n'était peut-être que son beau-père, un second mari de sa mère.

M. Hirschfeld (pp. 942 & 943) considère notre personnage comme un fontainier & rappelle qu'il y avait à Rome un collége de *fontani* (*C. I. L.*, VI, 266 & suiv.). Peut-être y avait-il à Nimes un semblable collége.

237

Épitaphe d'un fabricant de siéges.

Partie supérieure d'une stèle à fronton triangulaire; découverte en 1778 près des ruines de Saint-Baudile (VINC. & B.); puis recueillie par Séguier. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m40; largeur, 0m45.

D ❦ M
C · I V L I O
A L B O SESS
SPVRIA·EVPLIA
V X O R

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : le mot SESS semble avoir été ajouté après coup.

Inscriptions de l'Académie, msc. 1788, p. 23. — VINCENS & BAUMES, *Topographie de Nimes* 1802, p. 578. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3346 : *malis litteris.*

Diis Manibus; C. Iulio Albo, sess(oriario ?); Spuria Euplia, uxor.

« Aux dieux Mânes; à Caius Julius Albus, fa-« bricant de siéges, Spuria Euplia, son épouse ».

L'interprétation de SESS par *sessoriarius* est empruntée à M. Hirschfeld : *Fuit ne sess(oriarius)? id est qui sessoria sive sedilia facit.*

2. — INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES.

Les inscriptions de Nimes appartiennent à cette belle épigraphie des bords du Rhône, qui, beaucoup mieux que « la civilisation raffinée des ha« bitants & la riche culture du sol » admirées par Pline au début de sa *Description* de la partie de la Gaule baignée par la Méditerranée, justifie aujourd'hui à nos yeux son impression : « que la « Narbonnaise était, à vrai dire, bien plus une « continuation de l'Italie qu'une province ».

Une pierre calcaire d'une nature éminemment propre au travail du ciseau, commune sur toute l'étendue du territoire, mais ne se trouvant pas en blocs considérables sans fissures, a permis d'y multiplier avec une extrême abondance les monuments funéraires sous formes de cippes & de stèles. Stèles & cippes, à peu près en égal nombre & en général de dimensions modestes, s'y rencontrent partout, aussi bien dans la ville que dans les villages, enchâssés dans les murs des bâtiments où épars dans la campagne. Sur les stèles, l'épitaphe, ordinairement contenue dans un encadrement de moulures, prend place immédiatement au-dessous d'un fronton cintré ou triangulaire qui les termine en haut. Sur les cippes, cet encadrement occupe toute la hauteur du dé & presque toujours est bordé d'un rinceau plus ou moins délicatement découpé & fouillé. Ce rinceau, avec

ses feuillages, ses fleurs, ses fruits, — on y voit aussi des oiseaux quelquefois, — est une image de convention artistique des délices de l'Elysée, & telle de ces sculptures, qui roule parmi les pierres du chemin ou sert de borne au coin d'un champ solitaire, dégage encore, suave & exquis comme au premier jour, le parfum de poésie qu'y a mis, il y a dix-sept ou dix-huit siècles, le génie d'un artiste aujourd'hui aussi inconnu que l'hôte du tombeau décoré par lui d'un petit chef-d'œuvre. Il n'est pas rare que le buste du défunt, sculpté de haut-relief dans une niche, surmonte l'inscription; lorsque le mari & la femme sont ainsi figurés à côté l'un de l'autre, celle-ci est placée de manière à ce que le mari l'ait à sa droite (la gauche du spectateur). Si plusieurs bustes sont alignés sur un ou plusieurs rangs, chacun d'eux correspond à une épitaphe gravée au-dessous. Ces bustes, au premier siècle & encore pendant une partie du second, sont pour la plupart des œuvres d'art remarquables. Le chapitre des *Inscriptions municipales* nous a montré plusieurs de ces cippes à portraits : un cippe (ci-dessus, n. 158) avec quatre bustes; un autre (n. 105) avec les bustes d'un tribun légionnaire & de sa femme, flaminique augustale; celle-ci parée d'une élégante coiffure de mode au deuxième siècle, son mari dans son costume militaire; puis encore a passé sous nos yeux un très-grand & très-riche cippe de marbre (n. 116) élevé à la mémoire d'un décurion *ornamentarius*, entièrement couvert de

sculptures & le plus orné des monuments funéraires du musée de Nimes. Le présent chapitre des *Inscriptions funéraires* nous offrira un cippe pourvu de neuf bustes disposés sur deux registres. Sous le numéro 131 a été donnée la description d'un somptueux tombeau sur lequel étaient représentés, en fort relief & à trois quarts de grandeur de nature, des groupes en pied; malheureusement, il ne reste de ce mausolée que des débris.

Tandis qu'à Arles, ville maritime en constante communication avec les côtes de l'Italie, les sarcophages de marbre sont relativement nombreux, à Nimes, chef-lieu d'un pays surtout agricole, ils manquent à peu près complètement.

Que des tombeaux dans le genre de celui qui est encore debout à Saint-Rémi aient existé à Nimes, il n'y a aucune bonne raison d'en douter; seulement, les vicissitudes du long espace de temps qui nous sépare des époques auxquelles ils peuvent avoir été construits ne leur auront par permis de venir jusqu'à nous.

Il eût été désirable de pouvoir diviser les inscriptions funéraires d'après la condition des personnes. Malheureusement la distinction dans le plus grand nombre des cas nous a paru impossible, &, outre cela, il arrive souvent que des personnes de conditions différentes se trouvent réunies dans une même inscription. Lorsque, à

côté des trois noms de la nomenclature romaine, apparaît l'indication de la tribu, on reconnaît sans incertitude un citoyen romain; mais beaucoup plus fréquemment cette indication est absente, &, bien qu'il soit assez vraisemblable qu'un citoyen romain n'eût pas négligé d'énoncer sa tribu, on a néanmoins à hésiter entre un Romain & un Latin. Un seul nom, suivi du complément de désignation « fils de tel », indique assez clairement un pérégrin; mais quelquefois le mot *filius* manque & on peut ne pas savoir alors s'il faut comprendre « fils de tel » ou « esclave de tel ».

Pour ces motifs, nous nous sommes abstenu de divisions & borné à indiquer la condition lorsque nous avons cru la reconnaître sûrement.

238

Bornes marquant les limites d'un emplacement funéraire.

Bornes au nombre de deux à sommet cintré, « trouvées le 4 mars 1843 dans un puits, avec « d'autres bornes anépigraphes, non loin de la « voie Domitienne, près du pont biais de la route « de Montpellier » (PELET). — Hauteur de chacune des deux, 0m45; hauteur au-dessus de la culasse, 0m30.

LOC·SEP	LOC·SE*p*
P·Q·XXV	P·Q·XX*v*

PELET, *Catalogue*, 1863, p. 81. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 4042.

Locus sepulturae pedes quadrati XXV.

« Emplacement de la sépulture : vingt-cinq « pieds carrés ».

C'étaient des bornes placées aux angles d'un emplacement funéraire.

239

Borne à sommet cintré; précédemment, au jardin Séguier. L'inscription est renfermée dans un petit encadrement de moulures. — Hauteur, 0m 50; largeur, 0m 45; hauteur de la partie encadrée, 0m 20; largeur, 0m 28.

T P F

Inscriptions de l'Académie, 1788, p. 22. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3783.

Terminus pedaturae frontalis (???).

« Limite de l'emplacement par devant ».

M. Hirschfeld propose de lire *Titus P..... F.....* — Ce seraient les noms d'un défunt ou d'un dédicant.

240

Épitaphe d'Acilius Thesmus.

Stèle à sommet cintré; *in hortis meis* (SÉG.); « trouvée en 1764 dans les ruines de l'église ru- « rale de Sainte-Perpétue; recueillie par Séguier « dans son jardin & transportée ensuite à la « Porte-d'Auguste, puis de là au musée » (Fr. G-.D.). L'inscription est renfermée dans un encadrement formé d'un simple filet. — Hauteur, 0^m98.

MANIB
P · ACILII
THESMI
HOSPITIS·LIBERTI

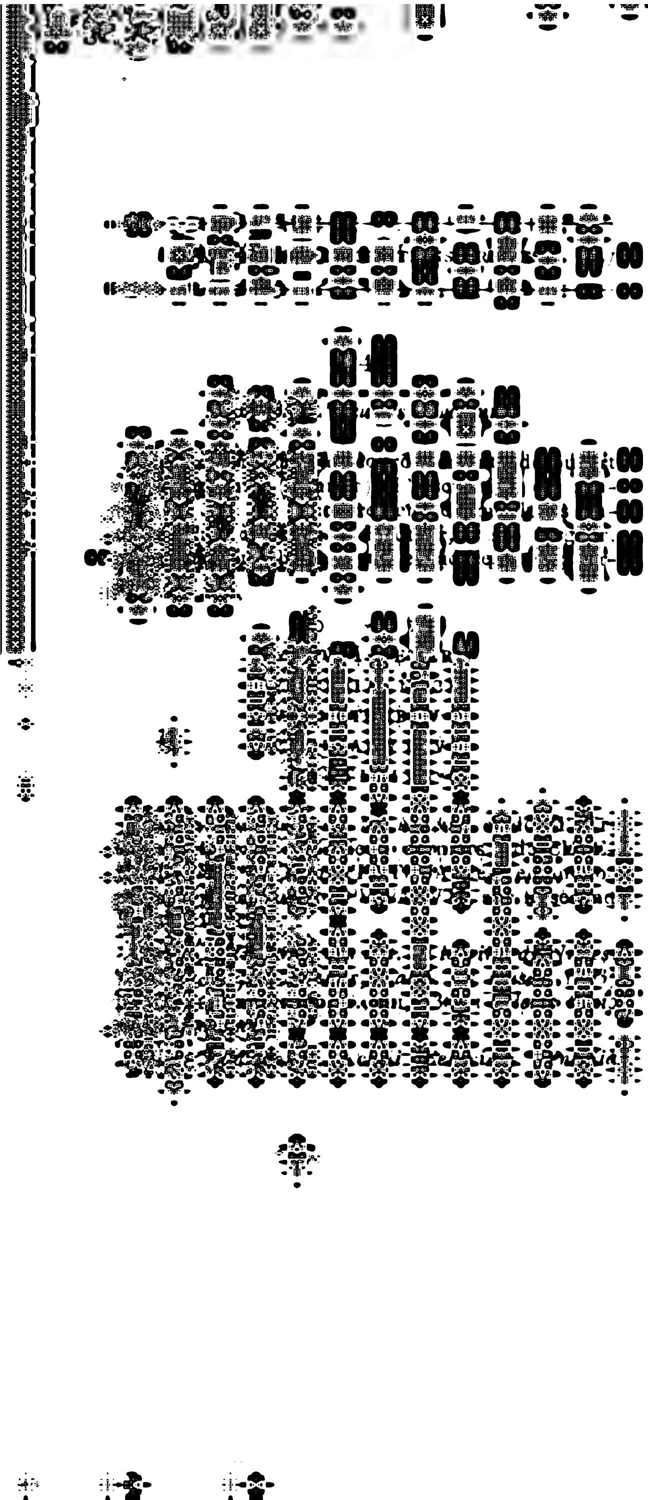
Copie dessinée de M. Fr. GERMER-DURAND.

SÉGUIER, 13,802, 5, p. 48. — MILLIN, 4, p. 260. — PELET, *Inscr. de la Porte-d'Auguste*, 1850, p. 32. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3365.

Manibus P. Acilii Thesmi, Hospitis liberti.

« Aux Mânes de Publius Acilius Thesmus, af- « franchi d'Hospes ».

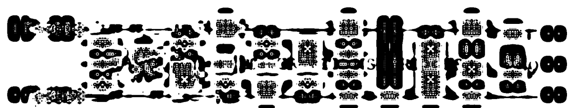
Le patron s'appelait Publius Acilius Hospes.

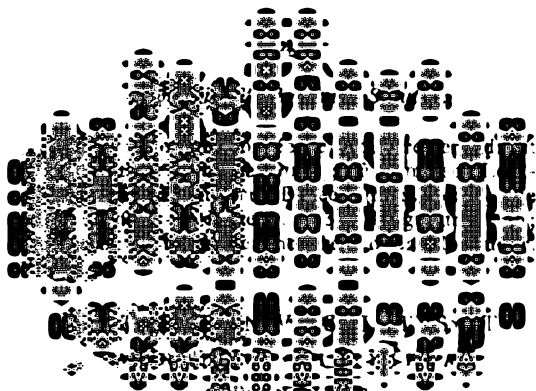


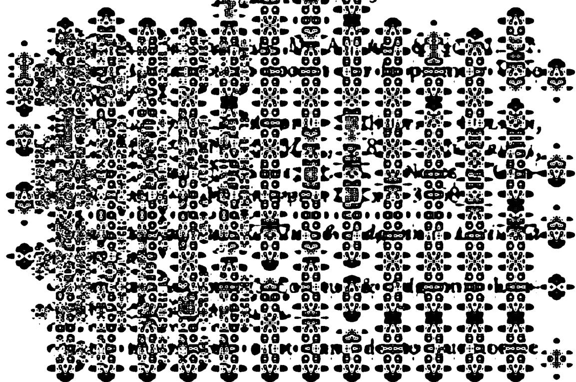
[illegible] L. *Acutius Venti-* [illegible]

[illegible] is Acutius Severi- [illegible] nari & pour elle- [illegible] us Acutius Venti- [illegible]

[illegible] devenu sans chan- [illegible]





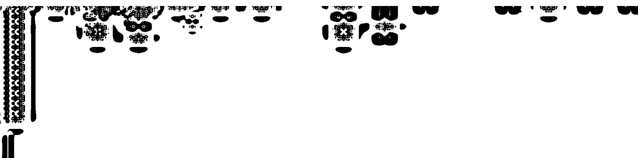


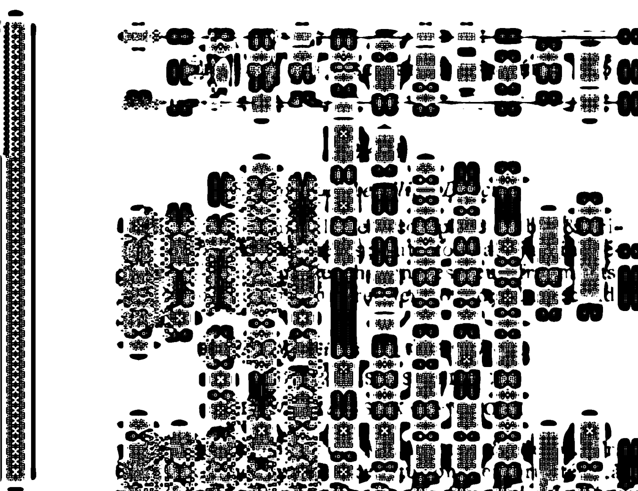




des bustes du père & de la mère de Solutus & de Licinilla, avec leurs noms au-dessous.

Adgennius, nom celtique connu par d'autres exemples, dont l'un à Lyon se rapporte à un Sequane prêtre de Rome & d'Auguste à l'autel du confluent de la Saône & du Rhône, l'autre à Nimes à un personnage municipal, ancien tribun militaire & préfet des ouvriers, mari d'une flaminique augustale, *Licinia Flavilla,* peut-être la mère de Solutus & de Licinilla.







[illegible] ocles.

[illegible] ement. « *Apud* [illegible] (GUIRAN, BAUX); [illegible] » (MÉN., SÉG.). [illegible] eur, 0m45.

[illegible]

5 M[illegible]

[illegible]

[illegible] ER & de M. Fr. [illegible] MARITO liés en [illegible]

[illegible] ER, 352. — GUI- [illegible] NARD, 7, p. 360. [illegible] 1829, p. 95. — [illegible] RSCHFELD, *C.*, XII, [illegible]

[illegible] *iocleti; Senucia*

Maxima, marito optimo & karissimo & pientissimo.

« Aux dieux Mânes, à Titus Aemilius Diocles; « Senucia Maxima à son mari excellent & très-« cher ».

Senucia, nom celtique, déjà vu précédemment, n. 586.



… atus.

… fronton trian- … uvée en 1810 … on est renfer- … lures. — Hau- … r de la partie …



… & de M. Fr. … L de LVCILLA …

… *cad. du Gard,* … 829, p. 101. — … CHFELD, *C.*, XII, …

… *; Quartia Lu-* …

… Aemilius Opta- … ent mari ».

246

Épitaphe d'Aemilius Verus.

Précédemment à la Porte d'Auguste; pierre quadrangulaire brisée au bas; trouvée à la campagne de M. Boyer, au lieu dit le Mas Belot, à Grésan, sur la commune de Nimes & donnée en 1848. — Hauteur, 0m55; largeur, 0m95.

DIS MANIBVS
SEX · AEMILIO · VERO
ET · TITIAE · VXORI
PARATVS ET MANSVETVs
LIBERTI
EX · TESTAMEN*to*

Copie dessinée de M. ALLMER.

PELET, *Inscr. de la Porte d'Auguste*, 1850, p. 57. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3381 : *litteris bonis saeculi primi vel secundi incipientis.*

Diis Manibus, Sext. Aemilio Vero & Titiae uxori, Paratus & Mansuetus, liberti, ex testamento.

« Aux dieux Mânes, à Sextus Aemilius Verus « & à Titia, son épouse, Paratus & Mansuetus,

« ses affranchis, ont élevé ce tombeau en exécu-
« tion de son testament ».

Paratus & Mansuetus étaient vraisemblablement les affranchis d'Aemilius Verus plutôt que de Titia sa femme; toutefois l'épitaphe ne le dit pas.

Remarquer le gentilice *Titia* non suivi d'un *cognomen*.

247

Épitaphe d'Aemelia Calligenia.

Cippe avec base & couronnement; trouvé avant 1829 sous le sol de l'Esplanade (Perrot). Une *ascia* est gravée à la première ligne entre les sigles D M. — Hauteur, $0^{m}70$; du dé, $0^{m}32$; largeur, $0^{m}29$.

D (ascia) M
AEMILIAE
CALLIGENAE
G · CEPIONVS
PRIMVS VXOR
INCOMPARA
BILI · ET SIBI
VIVÝS · POSVIT

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'N & l'I de CALLIGENIAE & de CEPIONIVS, l'R & l'I d'VXORI liés en monogrammes; peut-être un accent sur le second V de VIVVS.

Perrot, *Antiquités de Nimes,* 1829, p. 95. — Pelet, *Catalogue,* 1863, p. 219. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.,* xii, 3384 : *litteris tertii fere saeculi.*

[illegible] DE NIMES.

[illegible] *iae, G. Cepio-* [illegible] *& sibi vivus* [illegible]

[illegible] lligenia, Gaius [illegible] incomparable [illegible] vant, élevé ce [illegible]

[illegible] l'un *cognomen.* [illegible] t à la pronon- [illegible]

248

Épitaphe d'Aemilia Eupraxia.

Cippe avec base & couronnement. *Effossus anno 1671 cum quinque aliis in vinea* de Daleirac *mercatoris prope iter Bellicadrense* (GUIR.); « sur « le chemin de Beaucaire, dans un champ appar« tenant à M. Magne, conseiller au présidial » (MÉN.); « *in agro* Lecointe » (SÉG.). Une *ascia* est sculptée en relief à l'angle droit de la plinthe de la base. — Hauteur, 0m78; du dé, 0m33; largeur, 0m40.

D M
AEMILIAE · EV
PRAXIAE · QVAE
VIX · ANN · XXX · AE
MILIA · ONESIME
MATER · ET · COLLIB
E · S · V · P
(ascia)

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : l'V & l'A de QVAE, les deux N de ANN, l'N & l'E, l'M & l'E d'ONESIME, l'I & le B de COLLIB, liés en monogrammes.

MÉNARD, 7, p. 327. — SÉGUIER, 13811, pl. 76;

13802, 1, p. 1. — E. GERMER-DURAND, *Notes archéologiques*, 1867, p. 8. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3 385.

Diis Manibus Aemiliae Eupraxiae quae vixit annis XXX; Aemilia Onesime, mater & colliberta & sibi viva posuit.

« Aux dieux Mânes d'Aemilia Eupraxia, morte « à l'âge de trente ans, Aemilia Onesimé, sa mère « & coaffranchie a, de son vivant, élevé ce tom- « beau ».

La mère s'intitule coaffranchie de sa fille; elles étaient toutes deux, avant leur affranchissement, esclaves du même maître.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

250

Épitaphe d'Aemilia Primitiva.

Stèle à sommet cintré; « trouvée à Sainte-Per« pétue en 1764 »; *in hortis meis* (Ség.). Les sigles D M, composent à elles seules la première ligne de l'inscription, séparées par une rosace & inscrites dans le tympan de la partie cintrée; les lignes suivantes renfermées dans un encadrement de moulures (Indications & dessin de Séguier.)

D M
AEMILIAE
PRIMITIVÆ
PRIVATVS
MARITVS
P

Copie dessinée de Séguier.

Séguier, 13802, V, p. 38. — *Inscriptions de l'Académie du Gard,* 1788, p. 1. — Vincens & Baumes, *Topographie de Nimes,* 1802, p. 588. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3386.

Diis Manibus Aemiliae Primitivae, Privatus, maritus posuit.

« Aux dieux Mânes d'Aemilia Primitiva, Priva« tus son mari a élevé ce tombeau ».

251

Épitaphe d'Aemilia Secunda.

Cippe brisé en bas & privé de sa base, mais encore pourvu de son couronnement, retaillé à fleur du dé; précédemment déposé dans le jardin de la maison Séguier. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m57; largeur de la partie encadrée, 0m40.

. D ❦ M
AEMILIAE·VAL·F
S E C V N D A E
M · C O R NE L I V S
5 C A R P O P H O R V S
VXORI·MERITISSIMAE

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : le V & l'A de VAL, l'N & l'E de CORNELIVS, l'M & l'A de MERITISSIMAE liées en monogrammes; l'H de CARPOPHORVS dimidiée à droite.

Séguier, 13802, 5, p. 32. — Anonyme, *Inscr. de l'Académie,* msc. de 1788, p. 2. — Vincens & Baumes, *Topographie de Nimes,* 1802, p. 578. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3387.

Diis Manibus Aemiliae, Valerii (?) *filiae, Secundae; M. Cornelius Carpophorus uxori meritissimae.*

« Aux dieux Mânes d'Aemilia Secunda, fille de « Valerius; Marcus Cornelius Carpophorus, à sa « bien méritante épouse ».

Le père d'Aemilia Secunda s'appelait probablement *Aemilius Valerius.*

252

Épitaphe d'Aemilia Zoé.

Stèle brisée en haut, à gauche & en bas; « trouvée en 1869, chez Alibert, dans les ruines « de l'ancien monastère de Saint-Baudile, à côté « du quartier d'Artillerie » (Fr. GERMER-DURAND). L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures vers le haut de la stèle. — Hauteur, 0m82; largeur, 0m36; hauteur de la partie encadrée, 0m32; largeur, 0m30.

D ❦ M
AEMILIAE
ZOÉS
PARENTÉS·FIL·PIISSIMAE

Copie dessinée de M. ALLMER : l'N & le T de PARENTES, l'M & l'A de PIISSIMAE en monogrammes; accents sur l'E de ZOES & sur le second E de PARENTES.

Diis Manibus Aemiliae Zoes, parentes filiae piissimae.

« Aux dieux Mânes d'Aemilia Zoe; ses parents « à leur excellente fille ».

253

Épitaphe d'Albisia Secunda.

Cippe avec base & couronnement; « trouvé en « 1833 dans les démolitions des maisons recons- « truites le long de la rue Auguste, devant la « Maison-Carrée » (PERR., PEL.). La base, séparée du reste par une cassure, s'est égarée depuis la découverte. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur primitivement 1m66; actuellement, 1m23; largeur, 0m78; de la partie encadrée, 0m70.

ALBISIAE · CN · F
SECVNDAE
EX · TESTAMENTO

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : le C & l'N à la première ligne. l'N & le T de TESTAMENTO liés en monogrammes.

PERROT, *Antiq.*, 1836, p. 137. — PELET, *Catal.*, 1863, p. 33. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3394.

Albisiae, Cnei filiae, Secundae, ex testamento.

« A Albisia Secunda, fille de Cneus (Albisius), « en exécution de son testament ».

Albisia, nom peut-être celtique.

254

Épitaphe d'Alexander.

Stèle à fronton triangulaire décoré primitivement d'antéfixes au sommet & aux angles; actuellement brisée en plusieurs fragments & incomplète en bas; trouvée vers 1872 à Nimes, dans le jardin Castillon, au chemin d'Uzès, & transportée à la Porte-d'Auguste (E. G.-D.). L'inscription, excepté la première ligne composée des sigles D M placées dans le champ du fronton, est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m92; largeur, 0m47; hauteur de la partie encadrée, 0m35; largeur, 0m38.

D M
ALEXANDRI AVGVRI·
NAEVIA·CHRYSA
VIRÓ CÁRISSIMO·ET
SIBI·VIVA·POSVIT

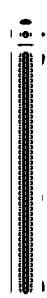
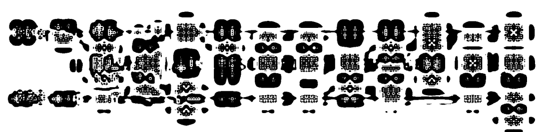
Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : lettres tendant à la forme cursive; accents sur l'O de VIRO & sur l'A de CARISSIMO.

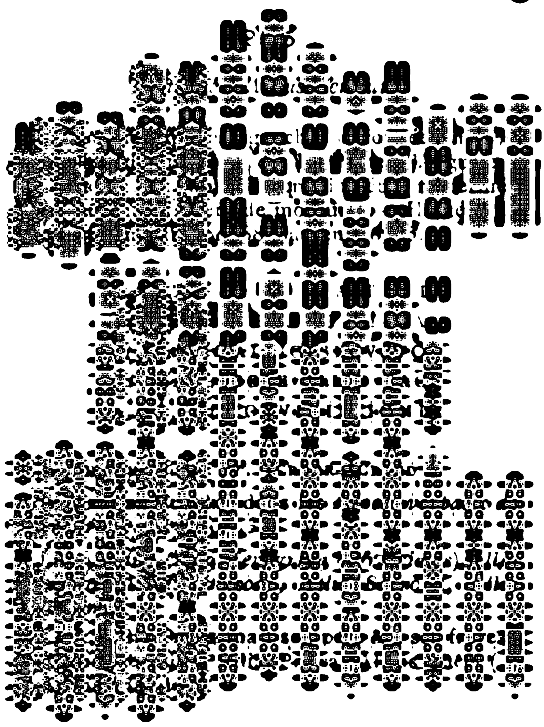
PELET, *Inscr. de la Porte-d'Auguste,* n. 27. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3395 : *litteris malis.*

Diis Manibus Alexandri, Auguris (*filii* ou *servi*) *Naevia Chrysa viro carissimo posuit.*

« Aux dieux Mânes d'Alexander, fils (*ou* es-« clave) d'Augur; Naevia Chrysa à son époux très-cher ».

Augur est, d'après M. Hirschfeld, « le nom du « maître plutôt que du père ».








256

Épitaphe d'Ambridius Filiscus.

Cippe avec base & couronnement; trouvé vers 1829 (Perr.); l'inscription est renfermée dans un encadrement fait d'un simple filet. Au milieu de la face supérieure s'élève un cône orné de stries en spirale à l'imitation d'une flamme. Les bouts des volutes sont décorés de rosaces. — Hauteur, 0m89; largeur, 0m38; hauteur de la partie encadrée, 0m47; largeur, 0m31.

D ❦ M
A M B R I D I
F I L I S C I
AVRÉLIA·TITIA
M Á R I T O
O P T I M O

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : accents sur l'E d'AVRELIA & sur l'A de MARITO.

Perrot, *Antiq.*, 1829, p. 100. — Pelet, *Catal.*, 1863, p. 41. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3401 : *litteris saeculi secundi fere exeuntis.*

Diis Manibus Ambridii Filisci; Aurelia Titia marito optimo.

« Aux dieux Mânes d'Ambridius Filiscus; Au-
« relia Titia à son excellent mari ».

Aurelia était peut-être la fille d'une *Titia* & aura reçu pour surnom le non gentilice de sa mère.

Ambridius, nom peut-être celtique. *Filiscus* pour *Philiscus*, nom grec & servile.

257

Épitaphe d'Annia Euthychis.

Cippe avec base & couronnement; trouvé vers 1802 au carrefour appelé les Cinq-Vies, rue Notre-Dame (Vinc. & B.). L'inscription est renfermée dans un encadrement formé d'un simple filet. Au milieu de la face supérieure, s'élève entre les deux coussinets de la *lysis*, un petit cône pointu. — Hauteur, 0m89 largeur, 0m50; hauteur de la partie encadrée, 0m38; largeur, 0m42.

D M
ANNIAE · EVTYCHI
DIS · ET · MASCELLIO
NIS · QVOS · INTER · FV
ERVNT · DIES · XVI · [redacted]O
LONIVS · EVTYCHES · VX
ORI · ET · SORORI[redacted]ISS

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'E & le T de ET à la troisième ligne, l'N & le T de ERVNT à la cinquième, l'V & l'X de VX à la fin de la sixième, l'E & le T de ET à la dernière, liés en monogrammes.

Vincens & Baumes, *Topogr.*, 1802, p. 579. — Perrot, *Antiq.*, 1846, p. 210. — Pelet, *Catal.*,

1863, p. 55. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3405.

Ligne 7, Hirschfeld : SORORIO.

Diis Manibus Anniae Eutychidis & Mascellionis, quos inter fuerunt dies XVI; Solonius (?) *Eutyches uxori & sororio piissimis.*

« Aux dieux Mânes d'Annia Eutychis & de Mas-
« cellio, morts dans l'intervalle de seize jours,
« Solonius Eutyches à son épouse & à son beau-
« frère ».

Le surnom masculin *Mascellio* & le mot *quos* qui vient ensuite ne permettent pas de supposer qu'il s'agisse de deux sœurs. Il faut alors lire, à la dernière ligne, *uxori & sororio,* & non pas *& sorori. Sororius* se rencontre d'ailleurs sur d'autres inscriptions où il a la signification de beau-frère. Mascellio avait épousé la sœur de Solonius ou la sœur d'Annia Eutychis.

258

Épitaphe d'Antilochius.

Tablette de marbre; trouvée en mai 1855 dans la démolition d'une maison, place du Marché-aux-Bœufs, & recueillie par M. Revoil, architecte (Fr. G.-D.). Un niveau & une *ascia* sont gravés en creux au-dessous del'inscription. — Hauteur, 0m28; largeur, 0m23.

D ⚲ M
ANTILOCH
II AVIA
COIVNX

Estampages de M. Fr. Germer-Durand & de Léon Alègre : lettres très-nettes; lecture entièrement certaine; la branche de L de ANTILOCH prolongée sous l'O.

Quicherat, *Revue des Sociétés savantes*, 1863, p. 140, copie envoyée par M. Revoil. — Hirschfeld, *C.*, xii., 3408.

Ligne 3, Hirschfeld : II AVLA.

Diis Manibus Antilochii, Avia cojunx.

« Aux dieux Mânes d'Antilochius, Avia son « épouse ».

La femme d'Antilochius s'appelait peut-être *Paula* plutôt que *Avia*.

259

Épitaphe d'Antistius Quintillus.

Cippe avec base & couronnement; « quand on « monte à la salle du Conseil » (*C.*, XII); « *in Pa-* « *latio regio* » (GUIR.); « au Palais » (MÉN.); « *in* « *curia* » (SÉGUIER); puis égaré & retrouvé en 1845 « à la Maison d'Arrêt » (PEL.); transporté au Temple de Diane » (PEL.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau. — Hauteur, 1m29; largeur, 0m64; hauteur de la partie encadrée, 0m39; largeur, 0m44.

D ❦ M
C · ANTISTII
QVINTILLI
VIXIT · ANN · XII · MÉNS · X
C · ANTISTIVS · EPICTÉT · ET
POMPEIA · QVINTILLA
PARENTES

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

POLDO d'ALBENAS, p. 182. — GRUTER, 468, 10. — RULMAN, *Inv.*, p. 37. — GUIRAN, p. 73. — BAUX, p. 25. — MÉNARD, 7, p. 313. — SÉGUIER, 13801,

pl. 29; 13802, 2, p. 18. — Pelet, *Essai sur le Nymphée*, 1852, p. 42. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3409.

Diis Manibus C. Antistii Quintilli, vixit annis XII, mensibus X; C. Antistius Epictetus & Pompeia Quintilla, parentes.

« Aux dieux Mânes de Caius Antistius Quin-
« tillus, mort à l'âge de douze ans & dix mois ;
« Caius Antistius Epictetus & Pompeia Quin-
« tilla, ses parents ».

Le surnom de la mère passé au fils.

260

Épitaphe d'Antonius Paullus.

Petite stèle tronquée au sommet; « servant d'escalier, à la maison Causse, « au chemin de « Beaucaire, aujourd'hui (1853) à Aigues-Vives, « maison Causse » (Emilien DUMAS); recueillie par M. Pelet « depuis 1863 » (E. G.-DURAND). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur & largeur, 0m40; hauteur de la partie encadrée, 0m32; largeur, 0m29.

D· M·
C·ANTONI·
PAVLLI
BALBVS·LIB·
·POSVIT·

Copie dessinée de M. LOMBARD-DUMAS d'après un estampage de M. Emilien DUMAS. Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3911.

Diis Manibus C. Antonii Paulli, Balbus, libertus, posuit.

« Aux dieux Mânes de Caius Antonius Paullus, « Balbus, son affranchie, a elevé ce tombeau ».

261

Épitaphe d'Antonius Secundus.

Stèle à sommet cintré, incomplète en bas; découverte en juin 1881 dans un terrain situé rue Sainte-Perpétue, derrière l'enclos des Religieuses de l'Assomption (Mich., Aur.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur environ, 0^{m}70; largeur, 0^{m}40; hauteur de la partie encadrée, 0^{m}21; largeur, 0^{m}30.

MANIBVS
ANTONI·SECVNDI
VASSÉDÓNIS

Copie dessinée de M. Albin Michel : accents sur l'E & sur l'O de VASSEDONIS.

Allmer, *Rev. épigr.*, I, p. 234. — Michel, dans les *Mém. du Gard*, 1881, p. 82. — Vallentin, *Bulletin épigr.*, I, p. 277. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3410.

Manibus Antonii Secundi, Vassedonis.

« Aux Mânes d'Antonius Secundus, fils de Vas« sedo ».

Remarquer la filiation exprimée à la manière gauloise par le nom du père au génitif sans énonciation du mot *filius*.

Le nom celtique *Vassedo* déjà connu par d'autres exemples pris sur des inscriptions de Nimes.

262

Épitaphe d'Antonius Valerianus.

Cippe avec base & couronnement; « trouvé en « septembre 1875, maison Guérin, place du Châ« teau » (Fr. G.-D.); « rue de l'Agau » (Mich.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau. Trois *pilei* sont figurés sur la plinthe de la base. — Hauteur, 1m12; largeur, 0m60; hauteur de la partie encadrée, 0m49; largeur, 0m41.

D Ī S · M A N I B
S E X · A N T O N Ī
V A L E R I A N I ·
VALERIA · POMPEIA
FIL · PIENTISSIMO

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : le V & le premier A de VALERIA, l'M & le second P de POMPEIA liés en monogrammes.

Michel, *Nimes*, I, p. 27. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3411.

Diis Manibus Sex. Antonii Valeriani, Valeria Pompeia filio pientissimo.

« Aux dieux Mânes de Sextus Antonius Vale« rianus; Valeria Pompeia à son excellent fils ».

Le surnom du fils dérivé du gentilice de la mère.

Trois *pilei,* qui se voient au-dessous de l'épitaphe, indiquent qu'Antonius Valerianus avait affranchi en mourant trois de ses esclaves. Voici ce que dit à ce sujet le Manuel d'antiquités de Marquardt (*Vie commune des Romains,* p. 344 & suiv.) : « La coutume de transporter les morts « sur un char ne paraît pas avoir été d'une haute « antiquité. Il était, au contraire, d'usage que le « défunt fût porté par ses fils, ses parents, ses « héritiers & notamment aussi par les esclaves « qu'il avait affranchis dans son testament. Ceux- « ci, toujours la tête rasée & couverte du *pileus,* « marque de la liberté obtenue, marchaient en « avant où à côté du brancard & remplissaient « ainsi pour la dernière fois auprès de leur maî- « tre leur devoir de serviteurs ».

263

Épitaphe d'Apronius Fulvus.

Petite stèle à fronton triangulaire; *apud* Martinam (*C.*, XII); « *apud* Besserie » (GUIRAN); « aux « Vieux-Augustins » (MÉN., SÉG.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur & largeur, 0m45; hauteur de la partie encadrée, 0m29; largeur, 0m36.

D M
C·APRON·FVLVI
ET·SERVATÆ
VXSORI

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : l'N & l'I d'APRONI, le dernier A & l'E de SERVATAE, liés en monogrammes.

RULMAN, *Inv.*, p. 65. — GRASSER, p. 66. — GUIRAN, p. 101. — REINESIUS, cl. 14, 24. — BAUX, pp. 52 & 53. — MÉNARD, 7, p. 357. — SÉGUIER, 13801, pl. 43 & 46. — E. GERMER-DURAND, dans les *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1864-1865, p. 143. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3420 : *litteris saeculi tertii.*

Diis Manibus C. Apronii Fulvi & Servatae uxori.

« Aux dieux Mânes de Caius Apronius Fulvus « & à Servata, son épouse ».

264

Épitaphe d'Arsinoé.

Cippe avec base & couronnement; autrefois « chez M. Veyras » (Baux); « *in aede* Verot » (Séguier); recueillie par Séguier & portée dans le jardin attenant à sa maison d'habitation; ensuite à la Porte-d'Auguste. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $0^{m}90$; largeur, $0^{m}51$; Hauteur & largeur de la partie encadrée, $0^{m}37$.

D ❦ M
ARSINOES
PROBAE·ET
FÏDELIS
MVLIERIS
Q·CORNÉLIVS
TERTVLLINVS

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Rulman, *Inv.*, p. 66. — Baux, p. 84. — Séguier, 13801, pl. 42. — Vincens & Baumes, *Topogr.*, 1802, p. 578. — Pelet, *Inscr. de la Porte-d'Auguste,* 1850, p. 38. — Notes E. Germer-Durand.

— Hirschfeld, *C.*, xii, 3425 : n'indique pas d'*hedera* entre D M.

Diis Manibus Arsinoes, probae & fidelis mulieris; Q. Cornelius Tertullinus.

« Aux dieux Mânes d'Arsinoé, épouse vertueuse & fidèle; Quintus Cornelius Tertullinus ».

265

Épitaphe d'Asconius Auspicatus.

Stèle à fronton triangulaire, incomplète à gauche & en bas; « trouvée le 10 juin 1861, « rue Bât-d'Argent, 12, maison Gayet » (PELET). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures, surmonté d'un disque en relief occupant le milieu du fronton. — Hauteur, 0m67; largeur, 0m30; hauteur de la partie encadrée, 0m26.

d · M
Q · A S C Ó N I
a V S P I C Á T I
*a*SCÓNIA·QVINLLA *sic*
M Á T E R

Copie dessinée de M. ALLMER QVINLLA faute de gravure pour QVINTLLA. Copie dessinée de M. Fr. GERMER-DURAND : QVINTIA; — accents sur l'O d'ASCONI & de ASCONIA, sur l'A de *a*VSPICATI & de MATER.

PELET, *Catal.*, 1863, p. 85. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3426.

Diis Manibus Q. Asconii Auspicati; Asconia Quintilla (?), *mater.*

« Aux dieux Mânes de Quintus Asconius Aus-« picatus; Asconia Quintilla, sa mère ».

Le défunt paraît avoir reçu son prénom *Quintus* à cause du *cognomen Quintilla* de sa mère.

266

Épitaphe d'Asellia Muta.

Table bordée d'une moulure encadrant l'inscription; du temps de Guiran, c'est-à-dire vers le milieu du dix-septième siècle, « récemment « découverte à Nimes »; au siècle suivant, « à « la maison du sieur Vial, rue Dorée »; en 1873 engagée dans un des murs de la cour de la maison de M. Gustave Isnard, même rue (E. GERMER-DURAND), puis donnée par lui au musée. — Hauteur, 0m35; largeur, 0m42.

ASELLIAE·MVTAE
P·FANNIO·OPTATO
ASELLIAE·SYNETE
P·FANNIVS BVCCIO

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

GUIRAN, *Msc.*, p. 179. — MÉNARD, 7, p. 387. — SÉGUIER, 13801, pl. 55. — E. GERMER-DURAND, *Découvertes archéologiques*, 1877, p. 46. — MICHEL, *Nimes*, I, p. 316. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3427.

Aselliae Mutae, P. Fannio Optato, Aselliae Synete, P. Fannius Buccio.

« A Asellia Muta, à Publius Fannius Optatus, « à Asellia Syneté, Publius Fannius Buccio ».

267

Épitaphe d'Asvius Atepilla.

Table bordée de moulures encadrant l'inscription; incomplète à droite; trouvée « le 21 octobre 1810 à l'amphithéâtre » (Trélis); déposée au Temple de Diane. — Hauteur, 0m50; largeur, 0m64; hauteur de la partie encadrée, 0m40.

G·ASVIO·ATEPILLAE·G·ASV*ii* ..... *filio*
MESSIO·ATESSATIS·FIL·PA*terno · coniugi*
ASVIA·ASVI·FIL·SIBI·ET·*patri·et·marito*
EX · TESTAMEN*to*

Copie dessinée de M. Allmer; copie de M. Fr. Germer-Durand.

Trélis, dans les *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1810, p. 380. — Pelet, *Essai sur le Nymphée*, 1852, p. 24. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3429 : *litteris bonis saeculi secundi.*

Trélis & d'après lui Hirschfeld, ligne 1 : AS*vio*; 2 : PA*tri*; 3 : *suis*; 4 : TESTAME*nto.*

G. Asvio Atepillae, G. Asv[ii ..... fil(io)]; Messio, Atessatis filio, Pa[terno, conjugi]; Asvia, Asvii filia, sibi & [patri & marito], ex testamen[to].

« A Gaius Asvius Atepilla, fils de Gaius Asvius

« ....., son père; à Messius Paternus, fils d'Atessas, son mari; Asvia, fille d'Asvius, pour elle-même & pour son père & son mari, a ordonné « par son testament l'érection de ce tombeau ».

Atepilla, Atessas, noms celtiques.

L'épitaphe devait être surmontée de trois bustes, disposés de telle sorte que ceux de Messius & d'Asvia fussent à côté l'un de l'autre, & que le mari eût sa femme à sa droite.

268

Épitaphe d'Atilius Veratianus.

Cippe avec base & couronnement; autrefois *in vinea* « Daleirac » (Guir.); « dans le champ de « M. Magne au chemin de Beaucaire » (Ménard), devenu plus tard « le champ Lecointe » (Séguier). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures entouré d'un rinceau. — Hauteur, 0^m84; largeur, 0^m40; hauteur de la partie encadrée, 0^m34; largeur, 0^m25.

D · M
L · A T I L I
V E R A T I A N
V E R A T I A
5 V A L *en* T I N A
F · ET · SIB · V · P

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'N & l'I de VERATIANI, l'E & le T de ET liés en monogrammes.

Ménard, 7, p. 342. — Séguier, 13801, pl. 62; 13802, 2, p. 21. — E. Germer-Durand, *Notes archéologiques*, 1867. p. 10. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3431.

Diis Manibus L. Atilii Veratiani, Veratia Valentina, filio & sibi viva posuit.

« Aux dieux Mânes de Lucius Atilius Veratia-
« nus; Veratia Valentina à son fils & pour elle-
« même de son vivant a élevé ce tombeau ».

Le surnom du fils dérivé du gentilice de sa mère.

269

Épitaphe d'Attius Achilleus.

Cippe avec base & couronnement; anciennement « au bastion de la Porte de la Couronne » (Ménard); transporté ensuite au jardin Séguier, puis à la Porte-d'Auguste (Pelet) & enfin au musée. L'inscription est renfermée dans un encadrement formé d'un simple filet. — Hauteur, 1m; largeur, 0m46; hauteur de la partie encadrée 0m40; largeur, 0m35.

D · M
C · ATTII
ACHILLEI
IVLIA
5 SEVERINA
MARITO
OPTIMO

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : un accent sur l'V de IVLIA.

Poldo d'Albenas, p. 173. — Rulman, *Inv.*, p. 58. — Gruter, 759, 10 : *ex Poldo & Scaligerianis.* — Guiran, *Msc.*, p. 98. — Baux, p. 17. — Ménard, 7, p. 368. — Séguier, 13801, pl. 38. — Pelet, *Ins-*

criptions de la Porte-d'Auguste, 1850, p. 14. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3435 : *litteris saeculi secundi;* un accent sur le second E de SEVERINA.

Diis Manibus C. Attii Achillei; Iulia Severina marito optimo.

« Aux dieux Mânes de Caius Attius Achilleus; « Iulia Severina à son excellent mari ».

270

Épitaphe d'Attius Primulus.

Stèle longue & étroite, terminée en haut par un fronton décoré d'antéfixes aux angles; « trouvée « en 1855 sur l'emplacement des ruines de l'an- « cienne église de Sainte-Perpétue; donnée au « musée par Mme Roux-Paulet » (E. GERMER-DURAND). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures, excepté la première ligne, gravée dans le tympan du fronton. — Hauteur, 1^m 57; largeur, 0^m 47; hauteur de la partie encadrée, 0^m 22; largeur, 0^m 38.

D M
QVARTI · ATTI
VOL · PRIMVLI

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

HERZOG, n. 171. — PELET, *Catalogue*, n. 73. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3439 : *litteris saeculis secundi.*

Diis Manibus Quarti Attii, Voltinia, Primuli.

« Aux dieux Mânes de Quartus Attius Primu- « lus, inscrit dans la tribu *Voltinia* ».

Attius Primulus, que son épitaphe dit inscrit dans la tribu *Voltinia,* était citoyen romain.

Remarquer le prénom insolite *Quartus.*

271

Épitaphe d'Attius Urbanus.

Pierre oblongue bordée de moulures encadrant l'inscription; « trouvée en 1857, maison « Robert, rue Guizot » (Pelet). — Hauteur, 0m 58; largeur, 1m20; hauteur de la partie encadrée, 0m43; largeur, 1m08.

C·ATTIO·ATTI·F·VRBANO
EX·TESTAMENTO

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Pelet, dans les *Mém. de l'Académie du Gard*, 1856-1857, p. 26; *Catalogue*, 1863, p. 49. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3441 : *litteris optimis saeculi primi incipientis.*

C. Attio, Attii filio, Urbano, ex testamento.

« A Caius Attius Urbanus, fils d'Attius; tom« beau élevé en exécution de son testament. »

Remarquer la filiation exprimée par le gentilice du père.

272

Épitaphe d'Attia Felicula.

Partie supérieure d'une stèle à fronton cintré; trouvée en 1810 « à l'amphithéâtre » (SÉGUIER); retrouvée en 1858 « au couvent des Orphelines « catholiques » (PELET). L'inscription est renfermée dans un encadrement formé d'un simple filet. — Hauteur, 0m78; largeur, 0m48; hauteur de la partie encadrée, 0m30; largeur, 0m40.

D · M
ATTIAE·FELICVLÆ
ATTIA · DANAE
SORORI · PIISSIM

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : l'V de FELICVLAE inscrit dans le C; l'A & l'E à la fin du même mot liés en un monogramme.

SÉGUIER, 13801, pl. 84. — PELET, *Catalogue*, 1863, p. 88. — HIRSCHFELD, C., XII, 3444.

Diis Manibus Attiae Feliculae; Attia Danae sorori piissimae.

« Aux dieux Mânes d'Attia Felicula; Attia Danaé à son excellente sœur ».

273

Épitaphe d'Attia Victorina.

Cippe avec base & couronnement; *erutus anno* 1667 *ex oliveto, extat apud* Guibal *doctorem* (Guir.); dans le jardin Séguier; puis de là transporté à la Porte-d'Auguste (Pelet). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau. — Hauteur, $0^{m}92$; largeur, $0^{m}43$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}32$; largeur, $0^{m}26$.

D · M
ATTIA E *sic*
VICTORINAE
Q · ATTIV S
AGATHOPVS
LIBERTAE · ET
VXÓRI
KARISSIMAE

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : un accent sur l'O de VXORI.

Inscriptions de l'Acad. de Nimes, msc., 1788, p. 6. — Millin, 4, p. 258. — Pelet, *Inscriptions de la Porte-d'Auguste*, 1850, p. 45. — Hirschfeld,

C., XII, 3446 : *litteris bonis;* n'indique pas d'accent sur VXORI.

Diis Manibus Attiae Victorinae; Q. Attius Agathopus libertae & uxori karissimae.

« Aux dieux Mânes d'Attia Victorina; Quintus « Attius Agathopus à son affranchie & épouse « très-chère ».

274

Fragment d'épitaphe aux noms d'Attia Valeria.

Fragment de marbre.

[illegible]NAE·AT
TIA VALERI
A · FILIA

Estampage de M. Germer-Durand : les lettres de la première ligne réduites à leur partie inférieure.

Hirschfeld, *C.*, xii, 5913 : *qui*NTINAE.

Quintinae, Attia Valeria filia.

« A Quintina, Attia Valeria sa fille ».

275

Fragment d'épitaphe au nom d'Attiola.

« Fragment d'une plaque de marbre trouvé, « en 1848, par M. Laurent, architecte, dans les « travaux de terrassement exécutés par les ate- « liers nationaux pour le nouveau Marché aux « Bœufs » (E. Germer-Durand).

. . . .
ATTIOLA . . . . .
*dul*CISS . . . . .

Estampage de M. E. Germer-Durand.

Hirschfeld, *C.*, XII, 5912.

276

Épitaphe d'Avius Capellianus.

Cippe avec base & couronnement; la *lysis* ornée de fleurons aux extrémités de ses volutes; « autrefois au boulevard de la Porte de la Cou-« ronne » : *In propugnaculo portae Coronalis* (GUIRAN); transportée de là au jardin Séguier, puis « à la Porte-d'Auguste » (PELET). L'inscription est renfermée dans un encadrement formé d'un simple filet. La figure d'une *ascia* est gravée au-dessous du couronnement, en partie sur le bandeau qui forme la marge de l'encadrement, en partie dans cet encadrement, entre les sigles D M. — Hauteur, $0^{m}28$; largeur, $0^{m}47$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}68$; largeur, $0^{m}36$.

(as-
D cia) M
SEXTI · AVII
CAPELLIAN
LICINIA · FAV
STINA · MARITO
SIBI MERENTIS
SIMO SVB ASCIA
POSVIT

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr.

Germer-Durand : l'N & le dernier I de CAPELLIANI, l'I & le T de MARITO, l'N & le T de MERENTIS liés en monogrammes; l'I d'ASCIA inscrit dans le C.

Métal, dit *Metallus Sequanus*, msc. de la Bibl. du Vatican, 6039, f. 427 v°. — Poldo d'Albenas, p. 175. — Gruter, 760, 3 : *e Poldo & Scaligerianis*. — Grasser, p. 58. — Rulman, *Inv.*, p. 58. — Guiran, *Msc.*, p. 98. — Baux, p. 5. — Ménard, 7, p. 567. — Séguier, 13801, pl. 38. — Perrot, 1846, p. 213. — Pelet, *Inscr. de la Porte-d'Auguste*, 1850, p. 45. — Herzog, n. 176. — E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques*, 1876, p. 29. — Hirschfeld, *C.*, xii. 3453 : *litteris bonis saeculi secundi*.

Diis Manibus Sexti Avii Capelliani; Licinia Faustina marito sibi merentissimo sub ascia posuit.

« Aux dieux Mânes de Sextus Avius Capellia-
« nus; Licinia Faustina à son mari bien méritant
« a élevé ce tombeau sous l'*ascia* ».

Remarquer *sub ascia posuit;* la formule habituelle est *sub ascia dedicavit*.

277

Épitaphe d'Aviullia Paterna.

Pierre oblongue bordée de moulures encadrant l'inscription; *apud Fransonem Martinum, olim* Boudet (Guir., Mén.); *in aedibus* « Julian » (Ség.); *apud Dardailhonem* (Ség.); retrouvée en octobre 1883, dans les démolitions pratiquées pour créer l'emplacement des nouvelles halles. — Hauteur, 1m22; largeur, 1m25; hauteur de la partie encadrée, 1m30; largeur, 1m10.

D·M·AVIVLIAE·AVIVLLI·F·PATERNAE
VXÓRI·ET·CATIAE·CATI·F·GRATINAE
ET·L·VAL·PHARNACES·GENERI·L·CATIVS GRATIN

Estampages de M. Goudard & de feu Albin Michel : les lettres du mot AVIVLIAE, excepté les deux dernières, réduites à leur partie inférieure; il devait y avoir entre L & I une petite L intercalée aujourd'hui disparue; le T & le premier E de PATERNAE, l'I & l'N de GRATINAE, l'N & le second E de GENERI liés en monogrammes; l'H de PHARNACES dimidiée à droite; l'E du même mot inscrit dans le C; le premier E de GENERI inscrit dans le G; un accent sur l'O de VXORI; peut-être d'autres.

Franz de Rammingen, 1603, msc. 13810. —

Rulman, *Inv.*, p. 73. — Guiran, *Msc.*, p. 103. — Baux, p. 88. — Ménard, 7, p. 360. — Séguier, 13801, pl. 56; 13802, V, p. 37. — Allmer, *Revue épigraphique*, 1, p. 406. — Albin Michel, dans le *Bulletin de l'Acad. de Nimes*, 1383, p. 124. — *Nemausa*, 2me année, p. 13. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3452.

Diis Manibus Aviulliae, Aviultii filiae, Paternae, uxori, & Catiae, Catii filiae, Gratinae, & L. Valerii Pharnaces, generi, L. Catius Gratinus.

« Aux dieux Mânes d'Aviullia Paterna, fille « d'Aviullius, sa femme; de Catia Gratina, sa « fille, de Lucius Valerius Pharnace, son gendre, « Lucius Catius Gratinus ».

Remarquer la filiation exprimée par le gentilice du père; le surnom du père passé à la fille.

278

Épitaphe d'Aurelius Agatho.

Cippe avec base & couronnement; trouvé « vers 1829 » (PERROT). L'inscription est renfermée dans un encadrement formé d'un simple filet. — Hauteur, 0^m97; largeur, 0^m50; hauteur de la partie encadrée, 0^m35; largeur, 0^m32.

D ❦ M
SEXTI
AVRELI
AGATHONIS
HEREDES

Copies dessinées de M ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

PERROT, *Antiquités de Nimes,* 1829, p. 98. — PELET, *Catalogue,* 1863, p. 64. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3454 : *litteris saeculi secundi;* n'indique pas d'*hedera* entre les sigles D M.

Diis Manibus Sexti Aurelii Agathonis, heredes.

« Aux dieux Mânes de Sextus Aurelius Agatho, « ses héritiers ».

279

Épitaphe d'Aurelius Karus.

Cippe avec base & couronnement; *in aedibus* « de la Croix » (RULMAN); « au jardin de la mai- « son de M. de la Rouvière *olim* Lacroix » (GUIRAN, MÉNARD), Grande-Rue, où fut bâtie, au commencement du dix-neuvième siècle, la préfecture du Gard; « sur la terrasse de la Pré- « fecture; portée en 1848 à la Porte-d'Auguste » (PELET, E. GERMER-DURAND). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures accompagnée d'un rinceau. — Hauteur, 1m02; largeur, 0m57; hauteur de la partie encadrée, 0m42; largeur, 0m36.

D · M
M · AVRÉLII · KAREI
M · AVRELIVS
CASSIÁNVS · FIL
PATRI · OPTVMO · ET
CASSIA · CHARITE
MARITO · KARISSIMO
DE · SÉ · BENE · MERITO
ET · SIBI · V · P

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr.

Germer-Durand : l'A & l'V de AVRELII liés en un monogramme; accents sur l'E de AVRELIVS, sur le second A de CASSIANVS, sur l'E de SE.

Rulmann, *Inv.*, p. 52. — Guiran, *Msc.*, p. 102. — Ménard, 7, p. 340. — Perrot, *Antiquités de Nimes*, 1829, p. 105. — Pelet, *Inscriptions de la Porte-d'Auguste*, 1850, p. 59. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3457 : *litteris bonis.*

Diis Manibus M. Aurelii Karei, M. Aurelius Cassianus, filius, patri optumo & Cassia Charite marito karissimo de se bene merito, & sibi viva posuit.

« Aux dieux Mânes de Marcus Aurelius Karus; « Marcus Aurelius Cassianus, son fils, à son ex- « cellent père, & Cassia Charité à son mari très- « cher & bien méritant a élevé ce tombeau & « pour elle-même de son vivant ».

Remarquer l'orthographe ancienne *ei* pour *i* dans *Karei,* & le surnom du fils dérivé du gentilice de la mère.

280

Épitaphe d'Aurelius Cerinthus.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; autrefois « dans le jardin Séguier, puis « chez M. Palisse, près de l'arc Saint-Etienne, « rue de la Magdeleine » (Vincens & Baumes). — Hauteur, 0m58; largeur, 0m40; hauteur de la partie encadrée, 0m23; largeur, 0m28.

M Á N I B V S
T·AVRELIÍ·CÉRINTHI
T·AVRÉLIVS·DIADÝMEN
C O N L Í B

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : accents sur l'A de MANIBVS, sur l'E de CERINTHI, sur l'E de AVRELIVS, sur l'V de DIADVMEN.

Inscriptions de l'Académie, msc., 1788, p. 6. — Vincens & Baumes, *Topographie de Nimes,* 1802, p. 584. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3455.

Vincens ajoute une dernière ligne composée des sigles S·D·S·P.

Manibus T. Aurelii Cerinthi; T. Aurelius Diadumenus conliberto.

« Aux Mânes de Titus Aurelius Cerinthus; Ti- « tus Aurelius Diadumenus à son coaffranchi ».

281

Épitaphe d'Autestius Paluster.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles. « *Apud D.* de Besscrié » (GUIRAN); dans sa maison dite des Vieux-Augustins, rue de la Roserie (Fr. GERMER-DURAND). L'inscription est renfermée dans un encadrement formé d'un simple filet. — Hauteur, 1m13; largeur 0m44; hauteur de la partie encadrée, 0m28; largeur, 0m36.

C·AVTESTIO
Q·F·VOL
PALVSTRI

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

GRASSER, 1607, p. 73. — RULMAN, *Inv.*, p. 33. — GUIRAN, *Msc.*, II, p. 379. — MÉNARD, 7, p. 388. — BAUX, p. 47. — SÉGUIER, 13801, pl. 6. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3462 : *litteris bonis.*

C. Autestio, Q. filio, Voltinia, Palustro.

« A Caius Autestius Paluster, fils de Quintus; « inscrit dans la tribu *Voltinia* ».

Autestius Paluster, inscrit dans la tribu *Voltinia,* était citoyen romain.

282

Épitaphe de L. Baebius Secundus.

Partie supérieure d'une stèle terminée en haut par un fronton triangulaire; autrefois, « incrustré « dans un des murs de la cour de la maison « Lombard de la Tour, rue des Greffes ». — L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m30; hauteur de la partie encadrée, 0m20; largeur, 0m25.

L · BAEBI · SECVND :
IBI · MANES
IACENT

Copie dessinée de M. Allmer. Copie de M. Fr. Germer-Durand.

Rulman, *Inv.*, p. 90. — Guiran, p. 170. — Ménard, 7, p. 375. — Séguier. 13801, pl. 61; 13802 I, n. 1. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3464.

L. Baebii Secundi ibi Manes jacent.

« Ici gisent les Mânes de Lucius Baebius Se« cundus ».

Les Mânes paraissent être, dans cette épitaphe, non pas l'âme survivant à la destruction du corps, mais la dépouille mortelle elle-même.

283

Épitaphe de Barbarula.

Stèle à fronton triangulaire avec rosace dans le tympan. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hautenr, $1^{m}15$; largeur, $0^{m}48$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}48$; largeur, $0^{m}35$.

D M
BARBARVLAE
Q·V·ANNOS·XXII
M·II·D·IIII
BARBARA·ET
PHILVMENVS·P
ET·HELICON
CONTVBERNALI
KAR
D·M·BARBARAE
ET·PHILVMENI·V·S·P·

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Rulman, *Inv.*, pp. 88, 93. — Grasser, 1607, p. 78. — Guiran, *Msc.*, p. 155. — Reinesius, XII, n. 13. — Baux, p. 66. — Ménard, 7, p. 422. —

SÉGUIER, 13801, pl. 78. — E. GERMER-DURAND, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1864-1865, p. 154. — HIRSCHFELD, *C.*, XII., 3467.

Diis Manibus Barbarulae quae vixit annos XXII, menses II, dies IIII; Barbara & Philumenus parentes, & Helicon contubernali karissimae.
Diis Manibus Barbarae & Philumeni vivi sibi posuerunt.

« Aux dieux Mânes de Barbarula, morte à l'âge « de vingt-deux ans, deux mois & quatre jours, « Barbara & Philumenus ses parents, & Helicon « à sa contubernale très-chère.
« Aux dieux Mânes de Barbara & de Philume- « nus. Tombeau qu'ils se sont préparé de leur « vivant ».

Toutes les personnes dénommées dans cette épitaphe paraissent avoir été des esclaves.

284

Épitaphe de Betutia Prima.

Cippe avec base & couronnement; autrefois dans la maison du président de Montclus (Ménard, Séguier) Grande-Rue; ensuite « à la Porte-« d'Auguste » (Pelet). L'inscription est renfermée dans un encadrement formé d'un simple biseau. — Hauteur, 0m98; largeur, 0m40; hauteur de la partie encadrée, 0m42; largeur, 9m35.

D ❦ M
BETVTIA · PR
MA · VIVA · SI
BI · E · P · POPILIO
VICTORI · AMI
CO

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'R & l'I de PRIMA, l'E & le T de ET liés en monogrammes.

Rulman, *Inv.*, p. 83. — Grasser, 1607, pp. 65, 77. — Guiran, *Msc.*, p. 129. — Reinesius, xvi, n. 12. — Ménard, 7, p. 385. — Séguier, 13801, pl. 51; 13802, I, 7. — Pelet, *Inscriptions de la Porte-d'Auguste*, 1850, p. 38. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3472 : *litteris saeculi secundi.*

Diis Manibus. Betutia Prima viva sibi & P. Popilio Victori, amico.

« Aux dieux Mânes. Betutia Prima a de son « vivant élevé ce tombeau pour elle-même & « pour Publius Popilius Victor, son ami ».

285

Épitaphe de Betutius Trypho.

Cippe avec base & couronnement. L'inscription est renfermée dans un encadrement formé d'un simple biseau. — Hauteur, 0m96; largeur, 0m48; hauteur de la partie encadrée, 0m48; largeur, 0m38.

D · M
SEX · BETV́TI
TRYPHONIS
BETV́TIA
PÓLLA · MARITO
OPTIMO · ET · SIBI
VIVA · P

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : accents sur l'V de BETVTI, de BETVTIA & sur l'O de POLLA.

Perrot, *Antiquités de Nimes*, 1829, p. 102. — Pelet, *Catalogue*, 1863, p. 72. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3471 : *litteris saeculi secundi.*

Diis Manibus Sex. Betutii Tryphonis; Betutia Polla marito optimo & sibi viva posuit.

« Aux dieux Mânes de Sextus Betutius Trypho; Betutia Polla a élevé ce tombeau à son excellent mari & de son vivant pour elle-même ».

286

Épitaphe de Blaesius Titianus.

Petit cippe à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; autrefois dans la collection Séguier. L'inscription est renfermée dans un encadrement formé d'un simple filet. — Hauteur, 0m44; largeur, 0m30; hauteur de la partie encadrée; 0m19; largeur, 0m22.

D M
TITI· BLAESI
T I T I A N I
FLAVIA·RESTI
F·PIENTISSIM

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : le premier A & le V de FLAVIA, le T & l'I de RESTI liés en monogrammes.

Millin, 4, p. 274. — Perrot, *Antiquités de Nimes*, 1846, p. 208. — Pelet, *Catalogue*, 1863, p. 151. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3473 : *litteris malis saeculi tertii.*

Diis Manibus Titi Blaesii Titiani; Flavia Restituta filio pientissimo.

« Aux dieux Mânes de Titus Blaesius Titianus; « Flavia Restituta à son excellent fils ».

287

Épitaphe de Boduacus Maximus.

Stèle à fronton triangulaire avec rosace au centre & antéfixes au sommet & aux angles; anciennement aux Augustins. — L'inscription est renfermée dans un encadrement formé d'un simple biseau.

D · M
C · BODVACI
MAXIMI
MAXIMIA
PATERNA · FIL
ET · ANTHIS
LIB

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Rulman, *Inv.*, pp. 49 & 100. — Grasser, p. 54. — Guiran, *Msc.*, p. 142. — Baux, p. 50. — Ménard, 7, p. 59. — Maffei, *Galliae antiquitates*, p. 158. — Séguier, 13801, pl. 29 & 73. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3475 : *litteris non malis.*

Diis Manibus C. Boduacii Maximi; Maximia Paterna, filia, & Anthis, liberta.

« Aux dieux Mânes de Caius Boduacius Maxi-

« mus; Maximia Paterna, sa fille, & Anthis, son « affranchie ».

La fille ne porte pas le gentilice barbare de son père; elle porte un gentilice formé du surnom paternel.

L'épitaphe ne fait pas connaître si l'affranchie Anthis s'appelait *Boduacia* ou *Maximia.*

Boduacius, nom celtique transformé en gentilice. La forme primitive *Boduacus* se trouve notamment parmi les inscriptions de l'arc d'Orange.

288

Épitaphe de Bonitas.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; trouvée « en 1856 au mazet de M. Cote, « au chemin d'Avignon à Nimes ». (PELET). L'inscription est renfermée dans un encadrement formé d'un simple biseau. — Hauteur, 0m64; largeur, 0m45; hauteur de la partie encadrée, 0m22; largeur, 0m34.

D ❦ M
BONITATI
PHILLVS ❦ CONIVG
PIENTISSIMAE · P

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : l'N & l'I de CONIVGI, l'N & le T de PIENTISSIMAE liés en monogrammes; un accent sur l'V de CONIVGI.

PELET, *Catalogue,* 1863, p. 90. — HIRSCHFELD, *C.,* XII, 3476.

Diis Manibus, Bonitati, Phillus conjugi pientissimae posuit.

« Aux dieux Mânes; à Bonitas; Phillus à son « excellente épouse a élevé ce tombeau ».

La défunte s'appelait *Bonitas*. On connaît d'autres noms du même genre : *Felicitas, Pietas, Spes, Veritas, Voluptas*, &c.

Phillus & sa femme paraissent avoir été des esclaves.

289

Épitaphe de Bucconia Severilla.

Petit bloc quadrangulaire, incomplet à gauche & en bas; « trouvé depuis peu tout près de « Nimes, dans un petit tombeau carré de pierre « dans lequel étaient des vases de terre avec des « ossements brûlés » (Mén.); *nostris accessit* (Ség.); « retrouvée en 1860 » (Pelet).

D · M
*bVCC*ONIAII·SII
*VII*RILLAII·Q·AV
*RII*LIVS·IIVIILP
*IS*TION·VXORI
*P*IISSIMAII

Copie dessinée de M. Allmer pour la partie en capitales droites, de Ménard pour la partie en capitales inclinées aujourd'hui manquante : la barre des A remplacée par un trait en forme d'accent aigu, non attenant aux jambages & dépassant au-dessous du niveau des lettres.

Ménard, 7, p. 374. — Séguier, 13802, fasc. 12. — Pelet, *Catalogue*, n. 155. — Hirschfeld, 3623 & *Add.*

Diis Manibus Bucconiae Severillae; Quintus Aurelius Euelpistion uxori piissimae.

« Aux dieux Mânes de Bucconia Severilla; « Quintus Aurelius Euelpistion à son excellente « épouse ».

Suivant une remarque de M. Dezeimeris, de Bordeaux, la forme II pour E se rencontre le plus souvent sur des inscriptions où figure le nom *Severus*.

290

Épitaphe de Bucconia Sigé.

Cippe avec base & couronnement; « trouvé « en 1826 dans la démolition d'un four de la rue « des Flottes » (E. Germer-Durand), retrouvé en 1880 « par M. Fr. Germer-Durand dans la mai- « son n° 63 de la rue des Bons-Enfants » (Id.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m70; largeur, 0m27; hauteur de la partie encadrée, 0m26; largeur 0m 19.

D ❦ M
BVCCONIAE
SIGENI ❦ MAT
ER · FILIAE ❦ P
IISSIMAE · E
T · EVTYCES
CON TVBER
NAL ❦ IS

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : la barre des A remplacée par un trait médial en forme d'accent aigu partant du niveau inférieur des deux jambages.

E. Germer-Durand, dans le *Bulletin de la So-*

ciété archéologique de Vaucluse, mai 1880. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3480, & *Add.*, p. 838 : « vue ».

Diis Manibus, Bucconiae Sigeni; mater filiae piissimae, & Eutyces contubernalis.

« Aux dieux Mânes de Bucconia Sigé; sa mère « à son excellente fille, & Eutycès son mari ».

291

Épitaphe de .... & de Birria Fortunata.

Cippe avec sa base, mais dépourvu de son couronnement & de la partie supérieure du dé; « trouvé à Nimes vers 1829 » (PERROT). La figure d'une *ascia* se voit au-dessous du texte, au-dessus des moulures de la base. — Hauteur, $0^{m}65$; largeur, $0^{m}37$.

. . . .
. . . . . LIV . . . . .
VIANVS · FILIVS
ET · BYRRIAE · FOR
TVNATAE · MA
TRI · VIVAE · POSV
IT

Copie dessinée de M. ALLMER : l'R de FORTV-NATAE inscrite dans l'O.

PERROT, *Antiquités de Nimes*, 1829, p. 99. — PELET, *Catalogue*, 1863, p. 39. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3481.

Hirschfeld, ligne 2 : VLANVS.

.......vianus filius & Byrriae Fortunatae matri vivae posuit.

« .... & à Byrria Fortunata, ...vianus leur « fils a, de son vivant, élevé ce tombeau ».

292

Épitaphe de Caecilius .....

Fragment, *apud* Novy *canonicum* (Séguier); « retrouvé en 1863, dans la maison Roux, place « Belle-Croix » (E. Germer-Durand).

P·CAECILIVS .....

Notes E. Germer-Durand.

Séguier, 13802, fasc. 2. — Michel, *Nimes & ses rues*, 1874, I, p. 307. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3482 : *litteris saeculi primi.*

P. Caecilius ....

« Publius Caecilius ..... ».

293

Épitaphe de Caecilius Eutychus.

Pierre carrée bordée de moulures encadrant l'inscription; autrefois *apud Belonum advocatum* (Guiran); « à la maison de M. Belon, avocat » (Ménard); « chez M. Jacques Ferrand » (Baux), retrouvée en 1884, rue Arc-Dugras, dans les déblais de la maison n° 12, démolie pour l'ouverture d'une rue nouvelle (renseignement d'Albin Michel). — Hauteur, 0m35; largeur, 0m52.

L·CAECILIVS
EVTYCHVS
SIBI·ET·SVIS
V · F

Copie d'Albin Michel.

Rulman, *Inv.*, p. 93. — Guiran, ms., p. 130. — Baux, p. 72. — Ménard, 7, p. 384. — Séguier, 13801, pl. 51 & 88. — Dans les *Mém. de l'acad. de Nimes*, 1884, p. 33. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3486, & *Add.*, p. 838.

L. Caecilius Eutychus sibi & suis vivus fecit.

« Lucius Caecilius Eutychus a de son vivant « élevé ce tombeau pour lui-même & les siens ».

294

Épitaphe de Caecilius Martialis.

Fragment provenant de la partie supérieure d'une stèle; « découvert en mai 1876, maison « Gérin, à l'octroi de la Croix-de-Fer non loin « des ruines de Saint-Baudile, à l'ancien cime- « tière des Juifs, derrière la colline dite Mou- « lins-à-Vent ou Mont-Duplan, & qui s'appelait « au moyen âge *Podium Judaicum* » (Fr. Germer-Durand). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur de la partie encadrée, 0m20; largeur, 0m33.

C · CAECILI · MAR
TIALIS

Estampage de M. Fr. Germer-Durand, & copie dessinée d'Albin Michel.

C. Caecilii Martialis.

« (Aux dieux Mânes) de Caius Caecilius Mar- « tialis ».

Les sigles D M étaient probablement gravées dans le tympan du fronton de la stèle, aujourd'hui détruit.

295

Épitaphe de Cae..... Saturninus.

Fragment d'une stèle ou d'un cippe dont l'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures; « trouvé devant le Temple de Diane » (PELET); « en 1830 » (E. GERMER-DURAND). — Hauteur, 0m36; largeur, 0m25.

D · m
L · C A E . . . . .
S A T V R N . . . . .
LVCILIA·S . . . . .
. . . .

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

PELET, *Essai sur le Nymphée*, 1852, p. 28. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3489 : « vue ».

Diis Manibus L. Cae....., Saturnini ? (Saturionis) ?; *Lucilia S.....*

« Aux dieux Mânes de Lucius Cae..... Saturni-
« nus ? (Saturio ?); Lucilia S..... (à son mari ?) ».

296

Épitaphe de Caecilia Onesimé.

Cippe incomplet en bas, mais encore pourvu de son couronnement; *pone carceres* (Séguier); « trouvé au palais de Justice en 1771 » (Vincens). L'inscription était renfermée dans un encadrement formé d'un simple filet. — Hauteur, 0^{m}56; largeur, 0^{m}45; hauteur de la partie encadrée, 0^{m}30; largeur, 0^{m}38.

D · M
CAECILIAE
ONESIMÉS
AVL·VÉRATIVS
ONESIMVS·VXÓ*ri*
PIENTISSIM*ae*

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : accents sur le dernier E de ONESIMES, sur l'E de VERATIVS, sur l'O de VXORI.

Vincens & Baumes, *Topogr. de Nimes*, 1802, p. 577. — Perrot, *Antiquités de Nimes*, 1846, p. 209. — Pelet, *Catal.*, 1869, p. 35. — E. Germer-Durand, dans les *Mém. de l'acad. du Gard*,

1865-1866, p. 144. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3495 : *litteris saeculi secundi.*

Diis Manibus Caeciliae Onesimes; Aulus Veratius Onesimus uxori pientissimae...

« Aux dieux Mânes de Caecilia Onesimé; Aulus « Veratius Onesimus à son excellente épouse ... ».

297

Épitaphe de Caerellia Secunda.

Niche, brisée en haut, contenant les bustes des deux femmes, coiffées en cheveux, celle de gauche avec un voile rejeté sur le haut de la tête, celle de droite avec des pendants d'oreilles, toutes deux soutenant de leurs mains réunies un vase plein de fruits; trouvée en 1863 (Pelet). L'inscription occupe la plinthe de la niche au-dessous des bustes. — Hauteur, 0m60; largeur, 0m73.

CAERELLIA·SECVNDA·SIBI·ET·HOSPITAE

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : lettres tendant à la forme cursive.

Pelet, *Catalogue*, 1863, p. 72. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3498 : lit SECVNDI, & indique que *Secundus* & *Hospita* reparaissent dans une des épitaphes suivantes.

Caerellia Secunda sibi & Hospitae.

« Caerellia Secunda pour elle-même & pour « Hospita ».

298

Épitaphe de Caesonia Horaea.

Cippe avec sa base, mais dépourvue de son couronnement; trouvée « à la maison de Besserié » (Rulman); *in coenobio Augustinianorum, olim D. Martini* (Guiran, Ménard, Séguier). L'inscription & une niche carrée pratiquée au-dessus & contenant le buste de la défunte sont renfermées dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau. Une inscription supplémentaire est gravée vers le haut de chacune des deux faces latérales. — Hauteur, $0^{m}93$; largeur, $0^{m}48$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}48$, c'est-à-dire, $0^{m}33$ pour la niche & $0^{m}15$ pour l'inscription; largeur, $0^{m}32$.

	C A E S O N I A E	
S A L V́ M	H O R A E A E	S A L V́ M
V́ É N I R E	CONIVGI·KARISSIMAE	Í R E

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : accents sur le V de SALVM, sur l'E de VENIRE & sur l'I de IRE.

Grasser, 1607, p. 65. — Rulman, *Inv.*, p. 65. — Guiran, ms., p. 101. — Reinesius, XIV, n. 35. Baux, p. 62. — Ménard, 7, p. 356. — Séguier,

13801, pl. 41; 13802, V, p. 10. — E. Germer-Durand, dans les *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1864-1865, p. 135. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3499 : *litteris bonis.*

Caesoniae Horaeae, conjugi karissimae. Salvum venire. Salvum ire.

« A Caesonia Horaea, son excellente épouse ». « Heureuse arrivée! Heureux départ! ».

C'est un souhait de bon voyage que du fond du tombeau Caesonia Horaea adresse au passant qui s'arrête à lire son épitaphe.

On lit sur un tombeau de Lyon : *Salvi eatis, salvi redeatis* : « Allez saufs, revenez saufs », ou, comme on dirait aujourd'hui : « Heureux aller, « heureux retour ».

Remarquer l'accent placé sur le V de SALVM pour marquer la suppression du V voyelle à côté du V consonne.

Les cheveux de Caesonia divisés en deux bandeaux au-dessus du front, sont retenus sur le haut de la tête par une résille.

299

Épitaphe de Callista ou Calliste.

Fragment d'une plaque; « en 1878 chez M. J. B. « Pascal, entrepreneur » (Fr. GERMER-DURAND).

CALLIST...
EPAGATH...
CONTVBER...
PIENTISSIM...
POSVIT

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

HIRSCHFELD, *C.*, XII, 5915 : « vue ».

Callisteni, Epagathus contubernali pientissimae posuit.

« A Callisté, Epagathus à sa compagne dévouée « a élevé ce tombeau ».

300

Épitaphe de Calvius Naso.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; autrefois *In hortis Malamontii* (voyez *C.*, XII); *hodie Escuderii, patroni fisci* (GUIRAN); « au jardin de M. de Malmont » (BAUX); « au « jardin potager de M. de Cernay, lieutenant- « criminel » (MÉNARD); en dernier lieu « chez « M. Girard, ancien maire de Nimes » (Fr. GERMER-DURAND. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $0^{m}04$; largeur, $0^{m}55$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}42$; largeur, $0^{m}40$.

D · M
P · CALVII
NASÓNIS
HELVIA
SECVNDILLA
MARITO · OPTIM

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : accent sur l'O de NASONIS.

RULMAN, *Inv.*, p. 67. — GUIRAN, ms., p. 103. — BAUX, p. 108. — MÉNARD, 7, p. 369. — SÉGUIER,

13801, pl. 47. — Notes E. GERMER-DURAND. — MICHEL, *Nimes,* II, p. 200. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3501, & *Add.*, p. 838 : « vue ».

Diis Manibus P. Calvii Nasonis; Helvia Secundilla marito optimo.

« Aux dieux Mânes de Calvius Naso; Helvia « Secundilla à son excellent mari ».

Voir plus loin l'épitaphe de *Coelius Epytuncanus,* dans laquelle apparaît une *Helvia Secundilla,* peut être la même. (Note de M. HIRSCHFELD.)

301

Épitaphe de Calvius Pompeianus.

Cippe avec base & couronnement; « trouvée « en décembre 1867 au moulin Rey à Nimes » (E. Germer-Durand). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau. — Hauteur, 1m38; largeur, 0m70; hauteur de la partie encadrée, 0m58; largeur, 0m44.

D ❦ M
T · CALVII · POMPEIANI
T·CALVIVS·SECVNDVS·ET
POMPEIA·Q·F·SEVERILLA
FILIO·PIENTISSIMO·ET
DESIDERANTISSIMO
QVI · INDIGNE · EREPTVS
EST·IVVENIS·EXEM
PLI·RARISSIMI·ANNO
RVM·XVII·M·V·DIER·VI

Copie dessinée de M. Allmer; copie de M. Fr. Germer-Durand : l'A, l'N & l'I, de POMPEIANI, l'N & le D de SECVNDVS, le second E & l'R de SEVERILLA, l'N & le T de PIENTISSIMO, l'N &

l'E de INDIGNE, le P & le T de EREPTVS, les deux N de ANNO liés en monogrammes; accents sur l'A de POMPEIANI, sur le premier E de DESIDERANTISSIMO, sur le dernier I de RARISSIMI.

E. Germer-Durand, dans les *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1867-1868, p. 88; *Notes épigraphiques,* 1869, p. 5. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3502 : *litteris tertii fere saeculi;* donne comme incertaine la première lettre de la ligne 3; indique des accents, non vus par nous, sur le premier I & l'O de FILIO, sur l'O de PIENTISSIMO & de DESIDERANTISSIMO, sur le premier E de EREPTVS & sur l'E de DIER.

Diis Manibus T. Calvii Pompeiani; T. Calvius Secundus & Pompeia, Quinti filia, Severilla, filio pientissimo & desiderantissimo, qui indigne ereptus est juvenis exempli rarissimi annorum XVII, mensium V, dierum VI.

« Aux dieux Mânes de Titus Calvius Pompeia-
« nus; Titus Calvius Secundus & Pompeia, Se-
« verilla fille de Quintus (Pompeius), à leur fils
« excellent & très-regretté; jeune homme d'un
« rare exemple, qui ne méritait pas d'être enlevé
« si promptement; il est mort à l'âge de dix-sept
« ans, cinq mois & six jours ».

Remarquer le surnom du fils emprunté au gentilice de sa mère.

302

Épitaphe de Cambia Helena ou Helene.

Cippe avec buste & couronnement; « au Ca- « binet d'histoire naturelle » (MILLIN); « de l'an- « cienne collection Séguier » (E. GERMER-DURAND); transporté ensuite au Temple de Diane (PELET). — Hauteur, 0m77; du dé, 0m30; largeur, 0m50.

D ❦ M
CAMBIAE·HELENA*e*
ET·Q·CAMBÏ
CYRÏADIS·SIBI·E*t*
VXORI·V·P

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

MILLIN, 4, p. 274. — PELET, *Essai sur le Nymphée*, 1852, p. 45. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3503 : *litteris saeculi secundi;* donne ligne 2 : HELENE*s;* indique un accent sur l'O de VXORI; & *Add.*, p. 838 : « vue ».

Diis Manibus Cambiae Helenae & Q. Cambii Cyriadis; sibi & uxori vivus posuit.

« Aux dieux Mânes de Cambia Helena & de « Quintus Cambius Cyrias; tombeau qu'il a élevé « de son vivant pour lui-même & son épouse ».

303

Épitaphe de Capitonius Messor.

Cippe incomplet en haut, mais encore pourvu de sa base; « trouvé en 1783 au quartier de la rue « Roussy dans les locaux du canal de fuite du « moulin » (Séguier); « dans la rue Notre-Dame « près l'hôtel du Louvre » (Millin); « en dernier « lieu, servant de borne à l'entrée d'une maison « de la rue de Saint-Gilles ou de Générac » (Michel, 1882), puis recueilli en 1883 par M. Pocheville, mouleur à Nimes.

D M
Q·CAPITONI
MESSORIS

Copie dessinée de feu Albin Michel, 1883.

Séguier, 13802, 5, p. 48. — Millin, 4, p. 244. Pelet, *Procès verbaux de l'acad. du Gard*, 1844-45, p. 168. — Notes E. Germer-Durand. — Albin Michel, dans les *Mém. de l'acad. de Nimes*, 1783, p. 5. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3504, & *Add.*, p. 838.

Diis Manibus Q. Capitonii Messoris.

« Aux dieux Mânes de Quintus Capitonius « Messor ».

304

Épitaphe de Kareia Victorina.

Cippe avec base & couronnement, incomplet à droite; trouvé *pone carceres* (Séguier); « au « Palais de Justice » (Vincens); partagé dans le sens de la largeur par des encadrements de moulures accompagnés d'un rinceau en deux compartiments inscrits dont celui de droite manque presque entièrement. — Hauteur, 0^{m}95; largeur, 0^{m}60; hauteur de la partie encadrée complète, 0^{m}31; largeur, 0^{m}24.

D M	D *m*
KAREIAE	M.........
VICTORINÆ	D.........
L·KAREIVS	P.........
SECVNDINVS	....
LIBERTAE	

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'A & l'E de VICTORINAE, l'N & le D de SECVNDINVS liés en monogrammes.

Vincens & Baumes, *Topographie de Nimes*, 1802, p. 582. — Pelet. *Catalogue*, 1863, p. 39. — E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques en*

1873, p. 78. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3692 : *litteris saeculi secundi.*

Diis Manibus Kareiae Victorinae; L. Kareius Secundinus libertae.

« Aux dieux Mânes de Kareia Victorina; Lu-
« cius Kareius Secundinus à son affranchie ».

305

Épitaphe de Karius Aemilianus.

Cippe avec base & couronnement; *ad portam Coronae in propugnaculo* (Guiran); ensuite porté au jardin Séguier, puis à la Porte-d'Auguste (Pelet). — Hauteur, $1^{m}12$; du dé, $0^{m}62$; largeur, $0^{m}50$.

D · M
L·KARI·AEMILIAN
L·KARIVS
COMMVNIS
ET·AEMILIA
ZOSIME
FILIO
PIISSIMO

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'N & l'I de AEMILIANI liés en un monogramme.

Poldo d'Albenas, p. 173. — Gruter, 692, 6. — Grasser, 1607, p. 61. — Guiran, ms., p. 72. — Baux, p. 12. — Ménard, 7, p. 323. — Séguier, 13801, pl. 54. — Pelet, *Inscriptions de la Porte-d'Auguste*, 1850, p. 48. — Notes E. Germer-Du-

RAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3693 : *litteris saeculi secundi.*

Diis Manibus L. Karii Aemiliani; L. Karius Communis & Aemilia Zosime filio piissimo.

« Aux dieux Mânes de Lucius Karius Aemilia-« nus; Lucius Karius Communis & Aemilia Zo-« zimé à leur excellent fils ».

306

Épitaphe de Cassia, fille de Tertia.

Partie supérieure d'une stèle à sommet cintré; « trouvée en 1858 entre le chemin de Beaucaire « & celui d'Avignon » (PELET). L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. Deux *pilei* gravés au trait occupent le milieu du tympan de la partie cin-trée. — Hauteur, 0m45; largeur, 0m50; hauteur de la partie encadrée, 0m20; largeur, 0m40.

CASSIAE·TERTIAE·F
G·L·pIETAS
D · S · D

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : le T & le premier E de TERTIAE liés en monogrammes.

PELET, *Catalogue*, 1863, p. 88. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3511, & *Add.*, p. 838 : « vue »; ligne 2 : C·L·.

Cassiae, Tertiae filiae; Gaiae liberta Pietas de suo dat.

« A Cassia, fille de Tertia; Pietas son affran- « chie a, de ses deniers, élevé ce tombeau ».

« Affranchie de Gaia » était un terme consacré pour dire « affranchie d'une femme ». Pietas, qui se qualifie ainsi, était l'affranchie de Cassia.

Ni Tertia ni Cassia, bien que portant un nom de forme gentilice, ne paraissent avoir eu le droit de cité romaine.

307

Épitaphe de Casunia Philete.

Cippe pourvu de sa base, mais privé de son couronnement; trouvé à Nimes avant 1846 (Fr. Germer-Durand). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m50; largeur, 0m44; hauteur de la partie encadrée, 0m27; largeur, 0m30.

D · M
CASVNIAE · PHI
LETE · Q · SOIL
LIVS · CHIRISO
5 PHVS · VXORI
RARISSIMAE

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : le D à la ligne 1 fruste mais encore apparent; le P, l'H & l'I de PHILETE liés en un monogramme.

Perrot, *Antiquités de Nimes*, 1846, p. 210. — Pelet, *Catalogue*, 1863, p. 38. — Germer-Durand, *Mém. du Gard*, 1864-1865, p. 125. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3513 : « vue ».

Diis Manibus, Casuniae Philete; Q. Soillius hirisophus uxori Crarissimae.

« Aux dieux Mânes; à Casunia Philete; Quin- « tus Soillius Chirisophus à son épouse d'un rare « mérite ».

308

Épitaphe de Casurius Ortensianus.

Cippe avec sa base, mais privé de son couronnement; « trouvé en 1864 au coin de la rue « du Bât-d'Argent & de la place du Château » (E. Germer-Durand). L'inscription est renfermée dans un encadrement formé d'un simple filet. — Hauteur, 0^m47; largeur, 0^m29; hauteur de la partie encadrée, 0^m29; largeur, 0^m21.

D · M
M · CASVRI O
ORTENSIAN O
CASVRIA
PRATRI
PIISSIM O

Copie dessinée de M. Allmer; copie de M. Fr. Germer-Durand : l'A & l'N d'ORTENSIANO liés en un monogramme; l'O final du même mot, celui de CASVRIO, celui de PIISSIMO gravés en dehors de l'encadrement.

E. Germer-Durand, dans les *Mém. de l'acad. du Gard,* 1865, p. 124. — Michel, *Nimes,* I, p. 306. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3514 : « vue ».

Diis Manibus, M. Casurio Ortensiano; Casuria fratri piissimo.

« Aux dieux Mânes; à Marcus Casurius Orten- « sianus; Casuria à son excellent frère ».

309

Épitaphe de Casurius .....

Fragment.

d *m*
CASVRI . . .
CI · CORNEL*ia*
PRIMVLA
VXO*r*

Copie dessinée de M. Allmer & copie de M. Fr. Germer-Durand.

Hirschfeld, *C.*, xii, 5916.

(*Diis Manibus*) *Casurii* ....., *Cornelia Primula uxor.*

« Aux dieux Mânes de Casurius ....., Cornelia « Primula, sa femme ».

310

Épitaphe de Cintia Honorata.

Stèle terminée en haut par une niche cintrée en forme de coquille, contenant le buste de la défunte; autrefois « aux Vieux Augustins » (Séguier); précédemment *in aedibus* D. de Besserié (voyez *C.*, xii). L'inscription, gravée au-dessous de la niche, est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1m34; largeur, 0m48; hauteur de la partie encadrée, 0m14; largeur, 0m38. Hauteur de la niche, 0m53.

CINTIAE·HONORÁT
FIDÉLIS·TATVLA

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand l'H de HONORAT dimidiée à droite; accents sur l'A du même mot sur l'E de FIDELIS.

Golnitz, *Itinerarium*, 1655, p. 504. — Grasser, 1607, p. 54. — Rulman, *Inv.*, p. 84. — Baux, p. 52. — Ménard, 7, p. 317. — Séguier, 13801, pl. 66; 13802, V, p. 10. — E. Germer-Durand, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1864-1865, p. 134. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3518 : « vue »; n'indique pas d'accents.

Cintiae Honoratae, Fidelis tatula.

« A Cintia Honorata, Fidelis, son père nourri-
« cier ».

La coiffure de Cintia, composée entièrement de petites boucles pareilles, régulièrement alignées & étagées de manière à former une sorte de mitre conique, était de mode au temps de Martial (*Epigr.*, II, 66); on la retrouve sur des monnaies à l'effigie des impératrices du commencement du second siècle.

311

Épitaphe de Cirratius Severus.

Stèle à sommet cintré « trouvée le 1er novembre 1877 près des ruines de Saint-Baudile, « dans les terrains de la caserne d'artillerie » (MICHEL). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1m14; largeur, 1m28; hauteur de la partie encadrée, 0m18; largeur, 0m20.

M · CIRRATIO
SEVERO
DONATA · CIR
RATIA · VXSOR

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : lettres de mauvaise forme; la haste des R terminée en bas par un prolongement incliné à gauche.

MICHEL, dans les *Mémoires de l'Académie de Nimes*, 1881, p. 31. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3519.

M. Cirratio Severo, Donata Cirratia uxor.

« A Marcus Cirratius Severus, Donata Cirratia « son épouse ».

Remarquer le gentilice de la femme, le même que celui du mari & placé après le *cognomen*.

312

Épitaphe de Claudius Crysans.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; autrefois dans la maison de Guiran : *apud me, transmissa ex aedibus Lucae Iossaudi* (Guiran); « à la maison de M. Lombard de la « Tour, rue Dorée » (Ménard, Séguier). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m85; largeur, 0m34; hauteur de la partie encadrée, 0m29; largeur, 0m27.

D · M
TIBEREO
CLAVDIO
CRYSANTI
FELIX·LIB
P

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Guiran, ms., p. 146. — Séguier, 13802, I, p. 7; 13801, pl. 70. — Ménard, 7, p. 408. — Pelet, *Catalogue,* 1863, p. 85. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3520 : *litteris bonis.*

Diis Manibus Tibereo Claudio Crysanti, Felix libertus.

« Aux dieux Mânes de Tibereus Claudius Crysans, Félix son affranchi ».

313

Épitaphe de Coelius Epytuncanus.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; autrefois, aux « Vieux Augustins » (Guiran, Ménard, Séguier); précédemment la maison Martin, devenue celle de la famille de Besserié (voyez *C.*, xii). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. Une rosace occupe le milieu du tympan du fronton. — Hauteur, 1m; largeur, 0m52; hauteur & largeur de la partie encadrée, 0m40.

D ✿ M
QVINTO · COELIO
EPYTVNCANO
HELVIA · SECVNDILLA
SODALI

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : la dernière L & l'A de SECVNDILLA liés en un monogramme.

Rulman, *Inv.*, pp. 83 & 105. — Grasser, 1607, p. 78. — Guiran, p. 129. — Baux, p. 62. — Ménard, 7, p. 380. — Séguier, 13801, pl. 56. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3523.

Diis Manibus, Quinto Coelio Epytuncano; Helvia Secundilla sodali.

« Aux dieux Mânes; à Quintus Coelius Epy-
« tuncanus; Helvia Secundilla à son compagnon
« de confrérie ».

Helvia Secundilla peut-être déjà mentionnée dans l'épitaphe ci-dessus de *Calvius Naso*, n. 723.

314

Épitaphes de Colius Faustus & de Colius Atticus.

Pierre oblongue divisée par des moulures aujourd'hui abattues à fleur du champ en deux compartiments juxtaposés; *in pistrino dom.* « de la Cassagne » (Rulman, Guiran, Ménard, Séguier); à l'angle du moulin à eau du quai Roussy; retrouvée au même moulin lors de sa démolition en 1865 (E. Germer-Durand). — Hauteur, 0^m40; largeur, 1^m40.

M · C O L I O	M·COLIO
ENNAEI·L·PAL	FAVSTI·L·PAL
F A V S T O	ATTICO

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Rulman, *Inv.*, p. 99. — Guiran, ms., p. 168. — Ménard, VII, p. 397. — Séguier, 13801, pl. 63. — E. Germer-Durand, *Notes épigraphiques*, 1865, pp. 6 & 8. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3525 : *litteris bonis saeculi primi.*

M. Colio, Ennaei liberto, Palatina, Fausto.

M. Colio, Fausti liberto, Palatina, Attico.

« A Colius Faustus, affranchi d'Ennaeus; ins-
« crit dans la tribu *Palatina.*

« A Colius Atticus, affranchi de Faustus; ins-« crit dans la tribu *Palatina* ».

Faustus, de qui Atticus tenait son affranchissement, était lui-même un affranchi; c'est à cause de leur condition d'affranchis qu'au lieu d'avoir été inscrits dans la tribu *Voltinia* qui était celle des citoyens romains de Nimes, ils l'ont été dans la tribu *Palatina,* une des quatre tribus urbaines, moins considérées que les tribus rustiques, & par cette raison réservées aux affranchis.

315

Épitaphe de Congenncia Cornelia.

Pierre carrée bordée de moulures encadrant l'inscription; autrefois « aux Vieux Augustins » (Guiran, Ménard, Séguier); précédemment *apud Martinum*, devenue ensuite la maison de Besserié (voyez *C.*, XII). — Hauteur, 0m30; largeur, 0m48; hauteur de la partie encadrée, 0m20; largeur, 0m37.

D · M
CONGENNCIAE *sic*
CORNELIAE

Copie dessinée de M. Allmer; copie de M. Fr. Germer-Durand.

Rulman, *Inv.*, p. 89. — Guiran, ms., p. 165. — Baux, p. 37. — Ménard, VII, p. 388. — Séguier, 13801, pl. 64; 13802, I, p. 8. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3529 : *litteris malis*.

Diis Manibus Congennciae Corneliae.

« Aux dieux Mânes de Congenncia Cornelia ».

Congenncia, nom celtique.

Remarquer le gentilice *Cornelia* employé comme *cognomen*.

316

Épitaphe de Cor.....

Fragment d'une stèle à inscription encadrée; provenant des démolitions faites en 1883 pour la construction des Halles neuves. — Hauteur & largeur, 0m 15.

COR . . . . .
. . V . . . . .

Estampages de M. Goudard, & copies dessinées de feu Albin Michel & de M. Fr. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3531, & *Add.*, p. 838.

Marvéjol, *Nemausa*, 2e année, p. 67.

Cornelio ?..... Corneliae ?.....

317

Épitaphe de Cornelius .....

Fragment présentant la partie gauche d'une pierre oblongue bordée de moulures qui encadraient l'inscription; provenance non connue. — Hauteur, $0^{m}40$; largeur, $0^{m}80$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}30$.

C ❦ C O R N É L . . . . .
E T · C O R N É L I . . . . .

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : accents sur l'E de CORNEL... & de CORNELI...

Perrot, *Histoire*, p. 140. — Pelet, *Catalogue*, n. 49. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3532 : *litteris magnis & bonis saeculi primi.*

G. Cornelio ..... & Corneli..... .....

« A Gaius Cornélius ..... & à Cornélius ? Cornelia ? ..... ».

318

Épitaphe de Cornelius Tertius.

Bloc quadrangulaire bordé de moulures encadrant l'inscription; « trouvé en 1807 dans la pre« mière reconstruction du Palais de Justice; « retrouvée en 1858 en abaissant le sol devant « l'escalier du péristyle » (E. Germer-Durand). Les faces latérales sont encadrées. — Hauteur, 0m98; largeur, 0m90; hauteur de la partie encadrée, 0m75; largeur, 0m70.

D · M
Q · CORNÉLI
VOLT · TERTI
TESTÁMENTÁRI
HERÊDÊS

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'N & le T de TESTAMENTARI liés en un monogramme; accents sur l'E de CORNELI, sur les deux A de TESTAMENTARI, sur les deux derniers E de HEREDES.

Mémoires de l'Académie du Gard, 1807, p. 334. — Herzog, n. 167. — Pelet, *Catalogue*, n. 7. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3538 : *magnis litteris bonis saeculi primi.*

Diis Manibus Q. Cornelii, Voltinia Tertii, testamentarii heredes.

« Aux dieux Mânes de Quintus Cornelius Ter« tius, ses héritiers testamentaires ».

319

Épitaphe de Cornelia Chreste.

Pierre carrée bordée de moulures encadrant l'inscription; « retrouvée vers 1870 près de la « rue Fénelon, dans un passage appartenant à « M. Allard » (E. GERMER-DURAND). — Hauteur, 0m 25; largeur, 0m 35; hauteur de la partie encadrée, 0m 21; largeur, 0m 24.

D ❦ M
CORNELIAE
CHRESTE

Copie dessinée de M. ALLMER, & copie de M. Fr. GERMER-DURAND : l'N & le premier E de CORNELIAE liés en un monogramme.

GRUTER, 908, 7 : *a Scaligero.* — RULMAN, *Inv.*, pp. 86 & 92. — GUIRAN, ms., p. 172. — MÉNARD, VII, p. 398. — E. GERMER-DURAND, *Découvertes archéologiques en 1873*, p. 34. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3540, & *Add.*, p. 838 : « vue ».

320

Épitaphe de Cornelia Grata.

Cippe avec base & couronnement; autrefois « à la Porte de la Couronne » (Ménard); puis au jardin Séguier & ensuite à la Porte d'Auguste (Pelet). — Hauteur, 0m93; largeur, 0m35.

D I I S · M A N I B V
C O R N E L I A E
G R A T A E · T · C O N N I V
S I L A N V S · V X O R I

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'S de MANIBVS, celle de CONNIVS inscrites dans l'V.

Poldo d'Albenas, p. 173. — Gruter, 776, 1. — Grasser, 1607, p. 66. — Rulman, *Inv.*, p. 59. — Guiran, ms., p. 98. — Baux, p. 14. — Ménard, 7, p. 357. — Séguier, 13801, pl. 38. — Pelet, *Inscr. de la Porte d'Auguste*, 1850, p. 56. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3543 : « vue ».

Diis Manibus Corneliae Gratae; T. Connius Silanus uxori.

« Aux dieux Mânes de Cornelia Grata; Titus « Connius Silanus à son épouse ».

321

Épitaphe de Cresimé.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; trouvée, en 1833, à Sainte-Perpétue (Perrot), « près de l'amphithéâtre » (Pelet). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m 55; largeur, 0m 38; hauteur & largeur de la partie encadrée, 0m 27.

D · M
CRESIMES
PRIMVLVS·POS
ANCILLAE
OPTIMAÉ

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Perrot, *Antiq. de Nimes*, 1836, p. 138. — Pelet, *Catalogue*, 1863, p. 86. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3546 : *litteris tertii fere saeculi*; indique un accent sur le second E de CRESIMES; *Add.*, p. 838 : un accent sur l'E de OPTIMAE.

Diis Manibus Cresimes; Primulus posuit ancillae optimae.

« Aux dieux Mânes de Crésimé; Primulus a « élevé ce tombeau à son excellente servante ».

Primulus non citoyen romain.

322

Épitaphe de Crispia Aphrodisia.

Stèle à fronton triangulaire décorée d'une rosace au centre; « trouvée en 1647 » & recueillie par Guiran : *Apud me, eruta anno 1647* (Guir.); « à la maison Lombard de la Tour, rue Dorée » (Ménard); rue des Greffes, & transportée au musée en 1881. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m7 largeur, 0m35.

D · M
CRISPIAE
APHRODISIAE
T · CRISPIVS
CORINTHVS

Estampage de M. Aurès; copie dessin M. Fr. Germer-Durand & copie d'Albin Mic le P & l'H de APHRODISIAE, l'N, le T & l'H de CORINTHVS liés en monogrammes.

Guiran, p. 181. — Ménard, VII, p. 387. — Séguier, 13801, pl. 53. — Renier, *Rev. des Soc. savantes*, 1866, p. 190. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3547, & *Add.*, p. 838 : « vue ».

Diis Manibus Crispiae Aphrodisiae, T. Crispius Corinthus.

« Aux dieux Mânes de Crispia Aphrodisia, « Titus Crispius Corinthus ».

323

Épitaphe de Deccius Senecio.

Stèle à sommet cintré; *in aedibus* « Bompart » (voyez *C.*, XII); « dans le vestibule de la mai- « son de François Graverol, avocat » (GUIR., MÉN., SÉG.), rue de l'Horloge. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0^{m}60; largeur, 0^{m}46; hauteur de la partie encadrée, 0^{m}26; largeur, 0^{m}38.

MÁNIB
Q · DECCII
SENECIÓNIS

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : accents sur l'A de MANIBVS & sur l'O de SENECIONIS.

GRASSER, 1607, p. 74. — RULMAN, *Inv.*, pp. 88 & 91. — GUIRAN, *Msc.*, p. 163. — BAUX, p. 77. — MÉNARD, 7, p. 390. — SÉGUIER, 13801, pl. 62; 13802, I, p. 7. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3550 : *litteris bonis;* n'indique pas d'accent sur l'O de SENECIONIS.

Guiran, ligne 2 : DECII.

Manibus Q. Deccii Senecionis.

« Aux Mânes de Quintus Deccius Senecio ».

324

Épitaphe de Deccia Fab.....

Cippe avec base & couronnement; « à la mai- « son Chalas » : *apud Chalassium* (Guir.); « puis « de Mme des Isles, rue Dorée » (Mén.); retrouvée avant 1856, « au chemin de Beaucaire » (Pelet). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0^m 54; largeur, 0^m 30; hauteur de la partie encadrée, 0^m 21 ; largeur, 0^m 20.

D · M
DECCIAE·FAB
FABIVS·HERMES
FIL
DVLCISSIMAE

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'H & le premier E de HERMES liés en un monogramme.

Rulman, *Inv.*, p. 43. — Guiran, *Msc.*, p. 75. — Ménard, 7, p. 326. — Séguier, 13801, pl. 28; 13802, 1, p. 8. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3551 : « vue ».

Diis Manibus Decciae Fabianae(?); *Fabius Hermes filiae dulcissimae.*

« Aux dieux Mânes de Deccia Fabiana (?), Fabius « Hermes à sa fille chérie ».

La fille ne s'appelle pas comme le père & a pour *cognomen* un dérivé du gentilice paternel. Peut-être n'était-elle qu'une fille naturelle.

325

Épitaphe de Delicatus.

Stèle à sommet cintré, trouvée avant 1836. L'inscription, à l'exception de la première ligne gravée dans le tympan de la partie cintrée, était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m40; largeur, 0m18; de la partie encadrée, 0m25.

DELICATO
D · M
......INAE
......VS
....

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : l'V & l'S de VS liés en un monogramme.

PERROT, *Antiquités de Nimes*, 1836, p. 136. — PELET, *Catalogue*, 1863, p. 73. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3554 : *litteris malis saeculi tertii; expectes Delicatae.*

Perrot, ligne 3 : GEMINIAE; l. 4 : NVS.

Delicato. — Diis Manibus Geminae, ...us ......

« A Délicatus. — Aux dieux Mânes de Gemina, « .....us, ... ».

L'épitaphe est celle d'une femme; il semble que *Delicatus* ne peut se rapporter qu'à cette femme; ce serait le petit nom de tendresse dont on l'appelait dans l'intimité. Il ne manque pas d'exemples de surnoms masculins & neutres appliqués à des femmes. Celle de notre inscription se serait appelée *Delicatus*, ou, comme on dirait en français, « Mignon ».

326

Épitaphe de Domitius Abascantus.

Cippe avec base & couronnement; trouvé vers 1829 (PERROT). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau. — Hauteur, $1^m 10$; largeur, $0^m 62$; hauteur de la partie encadrée, $0^m 40$; largeur, $0^m 42$.

D · M
Q · DOMITII · ABAS
CANTI · DOMITIA
MAXIMILLA · LI
BERTO · OPTIM

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : l'N & le T de ABASCANTI liés en un monogramme.

PERROT, *Antiquités de Nimes,* 1829, p. 99. — PELET, *Catalogue,* 1863, p. 61. — HIRSCHFELD, *C.,* XII, 3556 : *litteris bonis saeculi secundi.*

Diis Manibus Q. Domitii Abascanti; Domitia Maximilla liberto optimo.

« Aux dieux Mânes de Quintus Domitius Abas-
« cantus ; Domitia Maximilla à son excellent
« affranchi ».

327

Épitaphe de Domitius Crispinus.

Fragment « trouvé il y a quelques années » (Fr. GERMER-DURAND). — Hauteur, 0m30; largeur, 0m55.

T·DOMITIVS
CRISPINVS

Copie dessinée de M. ALLMER; copie de M. Fr. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 5919 : « vue ».

..... *T. Domitius Crispinus,* .....

« ....., Titus Domitius Crispinus ..... ».

328

Épitaphe de Domitius Tatianus.

Sarcophage de marbre, incomplet à droite; autrefois au jardin Séguier; puis ensuite à la Porte d'Auguste (Pelet). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures que soutenait de chaque côté un Génie ailé; celui de gauche est incomplet dans le bas, celui de droite manque. — Hauteur, 0m38; largeur, 0m85.

PERPETVAE · QVIETI
DOMITIO · TATIANO · IMFA *sic*
NTI · DVLCISSIMO · QVEM · P
RIMA · AETATE · FLORENT
EM · MORS · DIRA · SVBRIP
VIT · VIXIT · ANN · III · M · VI D IXX
AGRIPIN · DONATVS
PATER · ET · IOVINA · MATER
FILIO · CARISSIMO
*p*OSVERVNT

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Inscriptions de l'Académie de Nimes, 1788, ms., p. 21. — Pelet, *Inscr. de la Porte d'Auguste,*

1850, p. 36. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3559 : *litteris parvis saeculi tertii;* ligne 6 : XX.

Perpetuae quieti, Domitio Tatiano infanti dulcissimo quem prima aetate florentem mors dira subripuit; vixit annis III, mensibus VI, diebus IXX; Agripinensis Donatus pater & Iovina mater filio carissimo posuerunt.

« Au repos perpétuel; à Domitius Tatianus, « enfant chéri que la mort cruelle a enlevé à la « fleur de son premier âge; il a vécu trois ans, « six mois & dix-neuf jours. Donatus, de Cologne, « son père, & Jovina, sa mère, ont élevé à leur « fils très-cher ce tombeau ».

Le père devait s'appeler *Domitius,* comme son fils; la mère s'appelait peut-être *Tatia;* ce serait d'elle que serait venu le surnom *Tatianus* qu'avait le jeune défunt.

Imfanti pour *infanti,* faute de gravure.

329

Épitaphe de Domitius Tertullinus.

Cippe avec base & couronnement ; autrefois dans le jardin Davin, ensuite chez Guiran : *In horto Davinii, hodie apud me* (GUIR.); « à la mai- « son Lombard de la Tour, rue Dorée » (MÉN.). — Hauteur, 0m72 ; largeur, 0m45 ; hauteur de la partie encadrée, 0m38; largeur, 0m32.

D · M
SEX · DOMITI
TERTVLLINI
IVLIA · TYCHE
5 MARITO · OPTIM
ET · SIBI · VIVA
POSVIT

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

RULMAN, *Inv.*, p. 71. — GUIRAN, ms., p. 106. — MÉNARD, VII, p. 364. — BAUX, p. 67. — SÉGUIER, 13801, pl. 47. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3560, & *Add.*, p. 838 : « vue ».

Diis Manibus Sex. Domitii Tertullini; Iulia Tyche marito optimo & sibi viva posuit.

« Aux dieux Mânes de Sextus Domitius Ter- « tullinus; Julia Tyché, à son excellent mari, &, « de son vivant, pour elle-même a élevé ce tom- « beau ».

330

Épitaphe de Domitia Chrysis.

Cippe avec base & couronnement; celui-ci surmonté d'un fronton triangulaire accosté de volutes décorées de rosaces à leurs extrémités; « trouvé dans une maison près de l'amphi- « théâtre » (TRÉLIS). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures ornées. Dans le tympan du fronton se voit une colombe becquetant un fruit; sur la face gauche du dé un *guttus* à anse, & sur la face opposée une patère; au-dessous de l'encadrement contenant l'inscription, un thyrse terminé à chaque bout par une pomme de pin. — Hauteur, $0^{m}80$; largeur, $0^{m}35$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}35$; largeur, $0^{m}27$.

D M
DOMITIAE · CHRY
SIDIS ❦ ALBIVS
MVNATĪVS · EPAPH
RODITVS · VXORI
OPTVMAE

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

TRÉLIS, dans les *Mém. de l'Académie du Gard*,

1808, p. 343. — Perrot, *Antiquités de Nimes*, 1846, p. 109. — Pelet, *Catalogue*, 1863, p. 215. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3561 : *litteris saeculi tertii.*

Diis Manibus Domitiae Chrysidis, Albius Munatius Epaphroditus uxori optumae.

« Aux dieux Mânes de Domitia Chrysis; Albius « Munatius Epaphroditus à son excellente épouse ».

Remarquer le prénom insolite *Albius*, qui est peut-être en même temps un ethnique & indiquerait que Domitius était originaire d'*Alba Helviorum.*

Parmi les prénoms insolites que fournissent les inscriptions de Nimes s'est déjà présenté celui d'*Helvius,* qui serait aussi un ethnique & rappellerait la cité des Helves.

331

Épitaphe de Dorcas.

Stèle à sommet cintré, trouvé en 1843 dans un puits, sur la route de Montpellier à Nimes, près du pont biais du chemin de fer. L'inscription, excepté la dernière ligne, est renfermée dans un encadrement de moulures. L'angle gauche de cet encadrement avec une partie de la troisième ligne, le bas de la pierre avec la quatrième ligne ont disparu depuis la découverte. — Hauteur, 0^m37; largeur, 0^m36; hauteur de la partie encadrée, 0^m18; largeur 0^m27.

D O R C A D I
PHILOPATER · CON
*TVBERN*ALI · ET · FRATER
APPOLLONIVS

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : l'H de PHILOPATER dimidiée à droite.

PELET, *Catalogue*, 1863, p. 87. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3565.

Dorcădi; Philopater contubernali, & frater Apollonius.

« A Dorcas; Philopater à sa compagne, & Apol-
« lonius son frère ».

332

Épitaphes de Dubia & de Vitlus.

Cippe divisé par des encadrements de moulures en deux compartiments juxtaposés, surmontés chacun d'un fronton cintré; engagé dans un des murs de la maison Lombard de la Tour, rue des Greffes.

DÎS · MÂNIB	DÎS · MÂNIB
DVBIAE	VITLÎ
REGVLI · F	CLASSI · L

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

GUIRAN, ms., p. 174. — MÉNARD, VII, p. 400. — SÉGUIER, pl. 60; 13802, I, p. 7. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 4148 : « trouvée à Nages », d'après Guiran.

Diis Manibus Dubiae, Reguli filiae. — Diis Manibus Vitli, Classii (?) *liberti.*

« Aux dieux Mânes de Dubia, fille de Regulus. « — Aux dieux Mânes de Vitlus, affranchi de « Classius ».

Vitlus, forme contracte de *Vitulus.*

333

Épitaphe d'Elvia Priscilla.

Pierre quadrangulaire bordée de moulures encadrant l'inscription; autrefois chez Guiran : *apud me* (GUIRAN); « à la maison Lombard de « la Tour, rue Dorée » (MÉNARD), rue des Greffes. — Hauteur de la partie encadrée, 0^m30; largeur, 0^m45.

D · M
ELVIAE PRISCILLAE
QVINTA LIB

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : lettres tendant à la forme cursive; les A sans barre.

GUIRAN, ms., pp. 149 & 342. — MÉNARD, VII, p. 412. — SÉGUIER, 13802, I, pp. 3 & 8. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3610.

Diis Manibus Elviae Priscilla, Quinta liberta.

« Aux dieux Mânes d'Elvia Priscilla, Quinta « son affranchie ».

334

Épitaphe de ....., patron d'Ephesius.

Fragment présentant la moitié droite d'un cippe, dont la base & le couronnement ont été retaillés & affleurés au dé; de provenance inconnue; « entré au musée depuis quelques « années » (Fr. G.-Durand). L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau, actuellement disparu.— Hauteur, 0m90; largeur, 0m30; hauteur de la partie encadrée, 0m50; largeur, 0m20.

m a N I B
. . . . . . I Ī · V O L
. . . . E L L Ī
. . . . . *e* P H E S I V S

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Pelet, *Catalogue*, n. 83. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3569 : *litteris saeculi secundi.*

Manibus .....ii, Voltinia, Marcelli (?) ..... *Ephesius* (?).

« Aux Mânes de ..... ius Marcellus, de la tribu « *Voltinia*, ... Ephesius ».

Inscrit dans la tribu *Voltinia,* le défunt était citoyen romain. Le tombeau lui a été élevé par un Ephesius, qui était probablement son affranchi. Le commencement de la quatrième ligne devait contenir le gentilice commun à l'affranchi & au patron.

335

Épitaphe d'Eros.

Stèle à fronton triangulaire, avec antéfixes au sommet & aux angles. *Apud dom.* « de Brignon » (voyez *C.*, XII); *apud me* (GUIR.); « à la maison « de M. Lombard de la Tour, rue Dorée » (MÉN.), rue des Greffes. L'inscription, excepté les sigles D M de la première ligne gravées dans le tympan du fronton, est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m70; largeur, 0m50; hauteur de la partie encadrée, 0m20; largeur, 0m30.

D · M
EROTIS
L·IVLII·IVLIANI
TERPHNE
CONTVBERNALIS

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

GRUTER, 973, 10. — RULMAN, *Inv.*, p. 103. — GUIRAN, ms., p. 158. — MÉNARD, VII, p. 424. — SÉGUIER, 13801, pl. 69. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3573.

Diis Manibus Erotis, L. Iulii Iuliani (servi), Terphne contubernalis.

« Aux dieux Mânes d'Eros, esclave de Lucius « Julius Julianus, Terphne, sa compagne ».

Terphne pour *Terpne*, orthographe fautive.

336

Épitaphe d'Eutyches.

Stèle à fronton triangulaire, avec antéfixes au sommet & aux angles. *In aedibus Besserianis* (GUIRAN); aux Vieux-Augustins. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $1^{m}20$; largeur, $0^{m}30$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}27$; largeur, $0^{m}32$.

D · M
PVER · EVTYC·ES
ANNÓR · VII · TYC·E
MATER · E · CESSTIVS   *sic*
TREPTION

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : l'H & l'E de EVTYCHES & de TYCHE, le T & l'E de MATER liés en monogrammes; un accent sur l'O de ANNOR.

GRASSER, p. 56. — RULMAN, *Inv.*, p. 40. — GUIRAN, p. 74. — MÉNARD, VII, p. 327. — SÉGUIER, 13801, pl. 30. — E. GERMER-DURAND, dans les *Mémoires de l'Académie* du Gard, 1864-1865, p. 138. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3576 : *litteris malis.*

Diis Manibus. Puer Eutyches annorum VII; Tyche mater & Cesstius Treption.

« Aux dieux Mânes d'Eutyches, enfant mort à « l'âge de sept ans; Tyche, sa mère, & Cesstius « Treption ».

Treption pour *Threption*, orthographe fautive.

337.

Épitaphe de Fabia Callisté (?).

Fragment d'une plaque de marbre dont la face postérieure présente un reste de moulures; provenance inconnue.

D ❦ *m*
*f*ABIAE · M · *l* · *cal*
*l*ISTES · C · IV*l* · *onc*
SIMVS · V*xori*

Copie dessinée & estampage de M. Fr. Germer-Durand.

Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 5921 : « vue »; lit à ligne 2 : *f*ABIAE · *Apolau*STES, aux lignes 3 & 4 : *z*oSIMVS, & renvoie à l'épitaphe d'un *C. Iulius Zosimus.*

Diis Manibus Fabiae, Marci libertae (?), *Callistes; C. Iulius Onesimus* (?) *uxori.*

« Aux dieux Mânes de Fabia Callisté, affranchie de Marcus (Fabius); Caius Julius Onésimus « à son épouse ».

D'après la lecture de M. Hirschfeld, Fabia s'appelait *Apolauste*, & son mari *C. Iulius Zosimus.*

338

Épitaphe de ..... Faust.....

Fragment trouvé aux nouvelles halles. — Hauteur, 0m20; largeur, 0m22.

. . . .
FAVS*t* . . . . . *con*
TVBER*nal* . . .

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

HIRSCHFELD, *C.*, XII, 5922 : « vue ».

339

Épitaphe de Firmius Marinus.

Pierre carrée bordée de moulures accompagnées d'un rinceau encadrant l'inscription; autrefois *in Palatio* (Guir.), c'est-à-dire le palais du Présidial, aujourd'hui le Palais de Justice. « Au « Palais » (Mén.); *in curia* (Ség.); retrouvée « en « 1845, dans la réparation d'un mur de la prison « des femmes » (Pel.). — Hauteur, 0m90; largeur, 0m88.

T · FIRMIVS
FIRMÁNI·F·VOL
MARINVS
VOCONTIVS
V · SIBI · F

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : un accent sur l'A de FIRMANI.

Guiran, ms., p. 164. — *Académie des inscriptions,* VII, p. 247. — Ménard, VII, p. 389. — Séguier, 13801, p. 60. — Pelet, *Essai sur le Nymphée,* p. 43. — Herzog, n. 178. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3358 : *litteris optimis.*

T. Firmius, Firmani filius, Voltinia, Marinus, Vocontius, vivus sibi fecit..

« Titus Firmius Marinus, fils de Firmanus;
« de la tribu *Voltinia,* de la cité des Voconces,
« s'est, de son vivant, élevé ce tombeau ».

Firmius Marinus était citoyen romain, non pas de Nimes, mais de la cité des Voconces, qui, de même que celle de Nimes, appartenait à la tribu *Voltinia.*

Italici uxori, ex testamento Publii Furii Homuncionis, patris.

« Aux dieux Mânes de Furia, fille de Publius « (Furius), épouse de Titus Tertius Italicus. Tom« beau élevé en exécution du testament de Publius « Furius Homuncio, son père ».

Furia n'a pas de *cognomen ;* l'inscription probablement ancienne.

342

Épitaphe de Fuscus, fils d'Arcessus.

Stèle à sommet cintré; incomplète en bas; « trouvée en batissant le petit hôpital protestant « de la Plate-Forme, près de la Fontaine » (E. G.-Dur.). L'inscription, à l'exception des sigles D M de la première ligne gravées dans le tympan de la partie cintrée était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur & largeur, 0m30; largeur de la partie encadrée, 0m25.

D · M
FVSCI
AR'CESSI
. . . . . .

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Hirschfeld, *C.*, xii, 5923 : « vue ».

Diis Manibus Fusci, Arcessi filii.

« Aux dieux Mânes de Fuscus, fils d'Arcessus ».

Arcessus, Fuscus, non citoyens romains.

343

Épitaphe de Gemella.

Stèle & fronton triangulaire; *apud dom.* « de « Besserié » (GUIR.); « chez M. Cazalis, archi- « diacre » (BAUX); « au couvent des Augustins » (GUIR., MÉN.), de la rue de la Roserie. L'inscription, à l'exception des sigles D M gravés dans le tympan du fronton, est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1m22; largeur, 0m47; hauteur de la partie encadrée, 0m17; largeur, 0m38.

d M
GEMELLAE
ALBANVS · CONTVB

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : l'N & le T de CONTVB liés en un monogramme.

GRASSER, p. 65. — RULMAN, *Inv.*, pp. 104 & 106. — GUIRAN, p. 155. — BAUX, p. 33. — MÉNARD, VII, p. 425. — SÉGUIER, 13801, pl. 77; 13802, I, p. 8. — PELET, *Catalogue*, 1863, p. 92. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3597 : *litteris bonis.*

Ligne 1 : omise par tous avant nous, excepté par M. Hirschfeld.

Diis Manibus Gemellae, Albanus contubernali.

« Aux dieux Mânes de Gemella, Albanus à sa « compagne ».

344

Épitaphe de Genialis.

Fragment présentant l'angle inférieur gauche d'une pierre quadrangulaire bordée de moulures qui encadraient l'inscription; « trouvée dans une « vigne, près du cimetière protestant » (PEL.). — Hauteur & largeur, 0m27.

. . . .
G E N I A. . . . . .
ANTHIS · E*t* . . . . .
PATRONI · L . . . . .
SIMA . .

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : l'A final de la première ligne terminé par une branche horizontale, reste d'une L avec laquelle il était lié; l'A final de la dernière réduit à son jambage gauche.

PELET, *Catalogue*, 1863, p. 104. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3599 : *litteris saeculi secundi fere exeuntis.*

..... *Geniali, Anthis & ....., patroni libertae piissimae.*

« ..... à Genialis; ses patrons Anthis & ..... à « leur excellente affranchie ».

345

Épitaphe de Gnatius Jullus & des siens.

Pierre oblongue incomplète en haut, autrefois surmontée d'une rangée de quatre bustes; *apud* Dominique *olitorium in angulo* (GUIR.); « au « jardin potager de M. de Cernai, lieutenant- « criminel » (MÉN.); « aujourd'hui le jardin « Girard, rue Monjardin » (MICH.). — Hauteur, 0m40; longueur, 1m20.

GNATIO·G·F·SVADVCCONI·HISTRIAE·SEX·F·GNATIO
PATRI · MATRI · VXORI·PIAE IVLLO
G·GNATIVS·IVLLVS·SIBI·ET·SVIS·VIVOS·FECIT

Copie de M. ALLMER : lettres tendant à la forme cursive, mais d'apparence ancienne.

GUIRAN, ms., p. 96. — MÉNARD, VII, p. 340. — MICHEL, *Nimes*, p. 200. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3602 : *litteris malis.*

Ligne 1, Guiran, Ménard, Michel : C·GNATIO au commencement.

[*G.*] *Gnatio, Gaii filio, patri; — Suaducconi matri; — Histriae, Sexti filiae, uxori piae; —* [*G.*] *Gnatio Iullo;*

G. Gnatius Iullus sibi & suis vivos fecit.

« A Gaius Gnatius, son père, à Suaducco, sa

« mère, à Histria, fille de Sextus, son épouse « excellente, à Gaius Gnatius Jullus.

« Gaius Gnatius Jullus a, de son vivant, élevé « ce tombeau pour lui-même & les siens ».

Suaducco, nom celtique.

Au-dessus des épitaphes, se voyaient les bustes des personnes qu'elles concernaient, c'est-à-dire, en partant du bout à gauche, le buste de G. Gnatius le père, celui de Suaducco, celui d'Histria & celui de Jullus, le constructeur du monument.

346

Épitaphe de Graecus.

Fragment de provenance inconnue.

*gr*AECVS
*ann*OR·XX·M . . .

Copie dessinée de M. Allmer.

347

Épitaphe d'Helvius Secundinus.

Stèle, retaillée dans le haut, autrefois *in Palatio regio* (GUIR.); « au Palais dans le petit degré inté« rieur de la chapelle » (MÉN.); la chapelle Saint-Martin, dans les Arènes même, qui servait de chapelle à l'ancien Palais du Présidial joignant les Arènes (Fr. G.-DUR.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1^{m}16; largeur, 0^{m}45; hauteur de la partie encadrée, 0^{m}26; largeur, 0^{m}34.

D · M
L·HELVI
SECVNDINI

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

RULMAN, *Inv.*, p. 94. — GUIRAN, p. 175. — MÉNARD, VII, p. 402. — PERROT, 1829, p. 96. — PELET, *Catalogue*, 1863, p. 80. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3607 : *litteris bonis.*

Diis Manibus L. Helvii Secundini.

« Aux dieux Mânes de Lucius Helvius Secun« dinus ».

348

Épitaphe d'Helvia Valeria.

Stèle a fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; *apud Bompartum patronum fisci, hodie* Graveirol *advocatum* (Guir.); « chez M. Bompar » (Baux); « à la maison de M. Fr. Graverol, au « coin de Saint-Véran » (Mén.); *in aede* Graverol (Ség.); « rue de l'Horloge, n. 16 » (Fr. G.-Dur.). L'inscription, à l'exception des sigles D M de la première ligne gravés dans le tympan du fronton, est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0^{m}52; largeur, 0^{m}36; hauteur de la partie encadrée, 0^{m}30; largeur, 0^{m}24.

D M
HELVIAE · HELVI
F · VALERIAE
M · VALERIVS
MAXIMVS · ET ·
M · NVMERIVS
MARTIALIS
H · P

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'H & l'E de HELVIAE & de HELVI, l'E & le T de ET liés en monogrammes.

Grasser, 1607, p. 75. — Rulman, *Inv.*, pp. 50 & 83. — Guiran, p. 128. — Baux, p. 77. — Ménard, VII, p. 383. — Séguier, 13801, pl. 55. — Hirschfeld, C., xii, 3611 : *litteris bonis.*

Diis Manibus Helviae, Helvii filiae, Valeriae, M. Valerius Maximus & M. Numerius Martialis, heredes posuerunt.

« Aux dieux Mânes d'Helvia Valeria, fille « d'Helvius; Marcus Valerius Maximus & Marcus « Numerius Martialis, ses héritiers, ont élevé ce « tombeau ».

Valeria, gentilice employé comme *cognomen*.

349

Épitaphe d'Helvia Juventilla.

Cippe avec base & couronnement, trouvé *pone carceres Nemausenses.* (Ség.); « en 1771, au Palais de Justice, derrière les prisons » (Vinc.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1m10; largeur, 0m55; hauteur de la partie encadrée, 0m40; largeur, 0m36.

D · M
HELVIAE
IV*ent*ILLAE
T·AVCIVS·HELVIÁNVS
5 MÁTRI·PIISSIM·ET
VELIANIVS·IANVÁRIS
VXÓRI·OPTIMAE

Copie dessinée de M. Allmer; copie dessinée de M. Fr. Germer-Durand : T·AVCIVS; l'H & l'E de HELVIANVS, l'V & l'A de IANVARIS liés en monogrammes; accents sur l'A de HELVIANVS, de MATRI, sur le second A de IANVARIS & sur l'O de VXORI.

Vincens & Baumes, *Topographie de Nimes,*

[illegible]

350

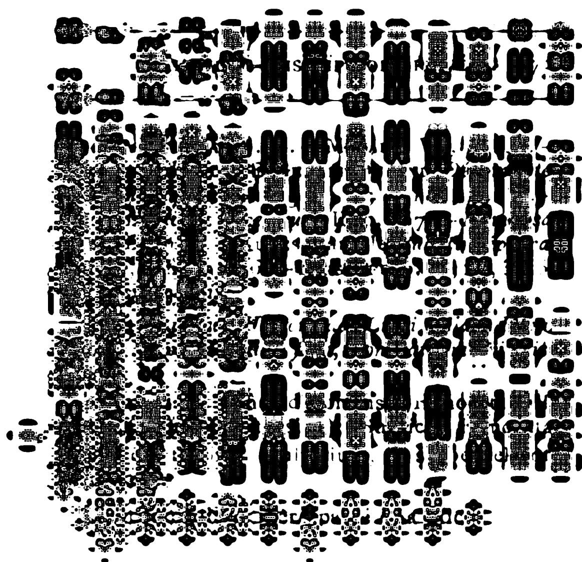
Épitaphe d'Hortensia Honorata.

Pierre carrée bordée de moulures accompagnées d'un rinceau encadrant l'inscription; autrefois *in quadam abbatia extra moenia Nemausi* (MÉTAL); *apud Veyrassum juniorem medicum* (GUIR., MÉN.); retrouvée dans les derniers mois de 1883 dans la démolition de la maison Léotard Manse, rue des Tondeurs, n. 6, « ayant « probablement appartenu au médecin Jacques « Veiras » (G.-DUR.), sur l'emplacement des nouvelles halles. Les faces latérales & la face postérieure de la pierre sont bordées de moulures. — Hauteur, 0m82; largeur, 0m85; hauteur de la partie encadrée 0m33; largeur, 0m64.

D M
HORTÉNSIAE
L·F·HONORATAE
SVLPICIA·Q·F·HONORATA
MÁTRI·PIISSIMAE

Estampage de M. GOUDARD & copie dessinée de M. Fr. GERMER-DURAND : accents sur le premier E de HORTENSIAE & sur l'A de MATRI.

MÉTAL, ms., 6039, p. 42, à la bibliothèque du Vatican. — GRUTER, 496, 6. — RULMAN, *Inv.*,

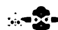


















351

Épitaphe de Hortensia Martina.

Stèle à fronton triangulaire, avec antéfixes au sommet & aux angles; trouvée « en 1858, au boulevard du Viaduc, entre « le chemin de Beau « caire & celui d'Avignon » (Pelet). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0^m95; largeur, 0^m38; hauteur de la partie encadrée, 0^m30; largeur, 0^m29.

D · M
HORTÉNS*iae*
MÁRTINAE
CALLISTVS·ET
PHILETE·MÁTRI
P·

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : le P & l'H, l'L & le premier E, le T & le second E de PHILETE liés en monogrammes; accents sur l'E de HORTENS, sur le premier A de MARTINAE & sur celui de MATRI.

Pelet, *Catalogue*, 1861, p. 91. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3616 : « vue ».

Diis Manibus Hortensiae Martinae; Callistus & Philete matri piissimae ou *posuerunt.*

« Aux dieux Mânes d'Hortensia Martina, Cal« listus & Philete ont élevé ce tombeau à leur « mère ».

352

Épitaphe d'Hospita.

Partie supérieure d'une stèle à fronton triangulaire, trouvée en février 1870, au chemin d'Uzès, derrière l'Ecole normale des instituteurs (E. G.-Dur.). L'inscription, à l'exception des sigles D M gravés dans le tympan du fronton, était renfermée dans un encadrement de moulures.

D · M
HOSPITAE
SECVNDVS
ET·IVLIA·ET
. . . .

Estampage de E. Germer-Durand : les lettres de la dernière ligne privées par la cassure de la pierre de leur partie inférieure.

E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques en 1870*, I, p. 11. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3618 : HOSPITÆ.

Diis Manibus Hospitae, Secundus & Iulia, & .....

« Aux dieux Mânes d'Hospita, Secundus & « Julia & ..... ».

Les personnes nommées dans cette inscription, même celle qui s'appelle *Iulia*, ne paraissent pas avoir eu le droit de cité romaine.

353

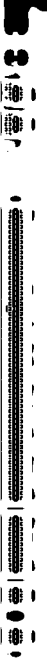
Épitaphe de Januaris.

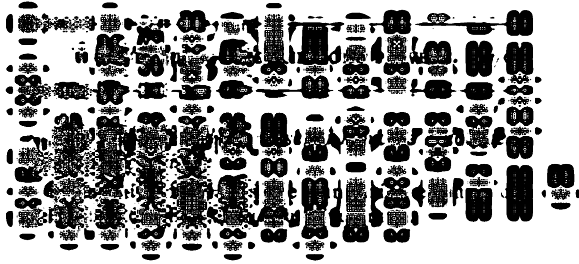
Cippe avec base & couronnement; autrefois « chez M. de S. Caesari » (voyez *C.*, XII); *apud* « Forton », *consiliarium regium* (GUIR.); « dans « un champ près du pont Vidal » (MÉN.). L'inscription est renfermée dans un encadrement fait d'un simple filet. — Hauteur, $0^{m}80$; largeur, $0^{m}38$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}28$.

D ❦ M
IANVARIS
SERVI·PORCI
AE·RHODINES
SEVERIA·SEVE
RINA

Copie dessinée de M. ALLMER : l'N & l'E de RHODINES liés en un monogramme.

POLDO D'ALBENAS, p. 171. — GRUTER, 978, 11. — RULMAN, *Inv.*, p. 103. — GUIRAN, ms., p. 156. — BAUX, p. 35. — MÉNARD, VII, p. 420. — SÉGUIER, 13801, pl. 70. — E. GERMER-DURAND, *Notes archéologiques*, 1867, p. 5. — MICHEL, *Nimes*, p. 316. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3621 : *litteris saeculi secundi;* accents sur le second E de SEVERIA & de SEVERINA.







354

Épitaphe d'Inventus, fils de Sarro.

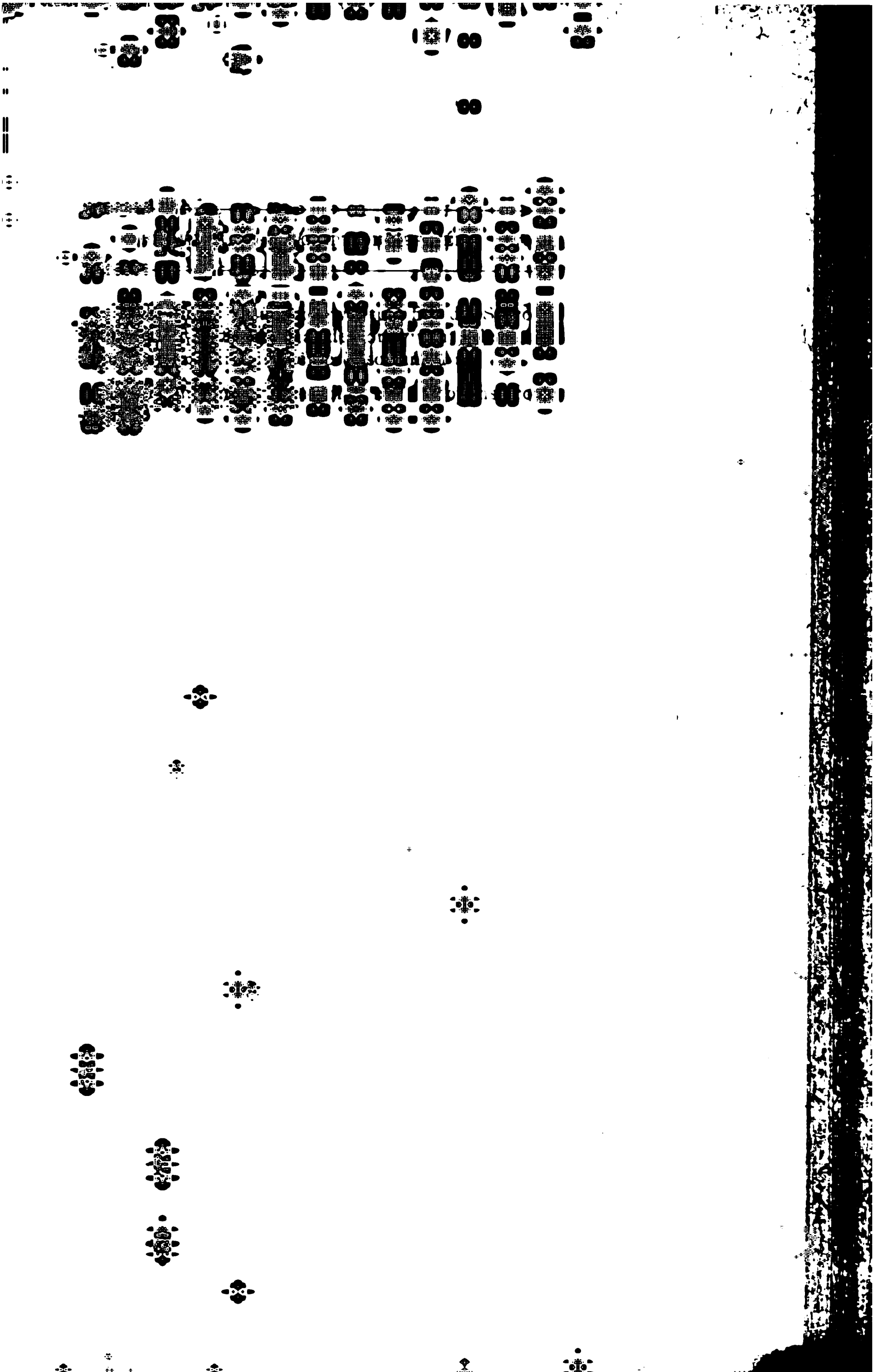
Stèle à fronton triangulaire; *apud Martinum* (voyez *C.*, XII); *in aedibus* de Bessérié (*id.*); « aux Vieux-Augustins » (GUIR.); L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. Une rosace occupe le milieu du tympan du fronton. — Hauteur de la partie encadrée 0m25; largeur, 0m33.

D · M
INVENTI · SARRO
NIS · F · QVARTVLA
VXOR SIBI ET · VIRO
V · P ·

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : l'N, le T & l'I de INVENTII liés en un monogramme.

GRUTER, 876, 8. — RULMAN, *Inv.*, p. 66. — GUIRAN, p. 101. — BAUX, p. 53. — MÉNARD, VII, 330. — SÉGUIER, 13801, pl. 43; 13802, I, p. 8. — E. GERMER-DURAND, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1864-1865, p. 150. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3622 : vue ».

Diis Manibus Inventi, Sarronis filii, Quartula uxor sibi & viro viva posuit.



355

Épitaphe de Julius Agathangelus.

Cippe privé de sa base, mais pourvu de son couronnement; trouvé en 1651, au palais du Présidial : *in Palatio effossa, hodie in introitu ludi follicularii ante portam Coronalem* (Guir.); retrouvé en 1853 dans les fondations de l'église des Capucins, sur l'emplacement de l'actuelle église de Sainte-Perpétue, à l'Esplanade. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures accompagnée d'un rinceau. — Hauteur, 0m82; largeur, 0m61; hauteur de la partie encadrée, 0m41; largeur, 0m38.

D · M
L·IVL·AGATHANGEL
IVLIA·CVPITA
PATRÓN·MERITISS
ET·INDVLGENTISS

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : accent sur l'O de PATRON; une *hedera* après CVPITA, d'après la copie de M. Hirschfeld.

Guiran, p. 152. — Ménard, VII, p. 418. — Pelet, *Catalogue*, 1863, p. 105. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3626 : *litteris bonis.*

Diis Manibus L. Iulii Agathangeli; Iulia Cupita patrono meritissimo & indulgentissimo.

« Aux dieux Mânes de Lucius Julius Agathan-
« gelus; Julia Cupita à son patron plein de mé-
« rite & de bienveillance ».

356

Épitaphe de Julius Lucullus.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; *apud Fabrum medicum* (GUIR.); « à la maison du sieur Lezan, « rue des Cardinaux » (MÉN.); « actuellement la maison Vermeil, rue « des Orangers, dans le mur de la cour » (MICH.). L'inscription, à l'exception des sigles D M gravées dans le tympan du fronton, est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m75; largeur, 0m40; hauteur de la partie encadree, 0m25; largeur, 0m24.

D · M
M · IVLII
LVCVLLI

Copie dessinée de M. ALLMER : les sigles D M, aujourd'hui disparus, étaient probablement gravés dans le tympan du fronton.

RULMAN, *Inv.*, p. 93. — GUIRAN, ms., p. 167. — MÉNARD, VII, p. 396. — SÉGUIER, 13801, pl. 64. — MICHEL, *Nimes*, II, p. 216. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3641, & *Add.*, p. 838 : « vue »; un accent sur l'V de IVLII.

Diis Manibus M. Iulii Luculli.

« Aux dieux Mânes de Marcus Julius Lucul-« lus ».

357

Épitaphe de Julius Maeta.

Stèle à sommet cintré & à inscription encadrée, « trouvée, en 1843, avec d'autres au nombre de « dix, dont trois inscrites, dans un puits sur la « route de Montpellier, prèsdu pont biais du che- « min de fer » (PEL.). L'inscription est enfermée dans un encadrement de moulures, immédiatement au-dessous de la partie cintrée. — Hauteur sans la partie inférieure, simplement dégrossie & destinée à être enterrée, 0^m83 ; avec cette partie, 1^m20; largeur, 0^m40; hauteur de la partie encadrée, 0^m20; largeur, 0^m34.

L · IVLIVS
MAETA

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

PELET, *Catalogue*, 1863, p. 82. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3642 : *litteris saeculi secundi.*

L. Iulius Maeta.

« Lucius Julius Maeta ».

358

Épitaphe de Julius Mansuetus.

Cippe avec base & couronnement; trouvé dans les démolitions du moulin Rey sur le Vistre, derrière la gare des voyageurs (E. G.-Dur.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1m35; largeur, 0m72; hauteur & largeur de la partie encadrée, 0m60.

D · M
C · IVLII · VOLT
MAN SVÉTI
TAVCII
EX · TESTAMENTO

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : accents sur l'V de IVLII & sur l'E de MANSVETI.

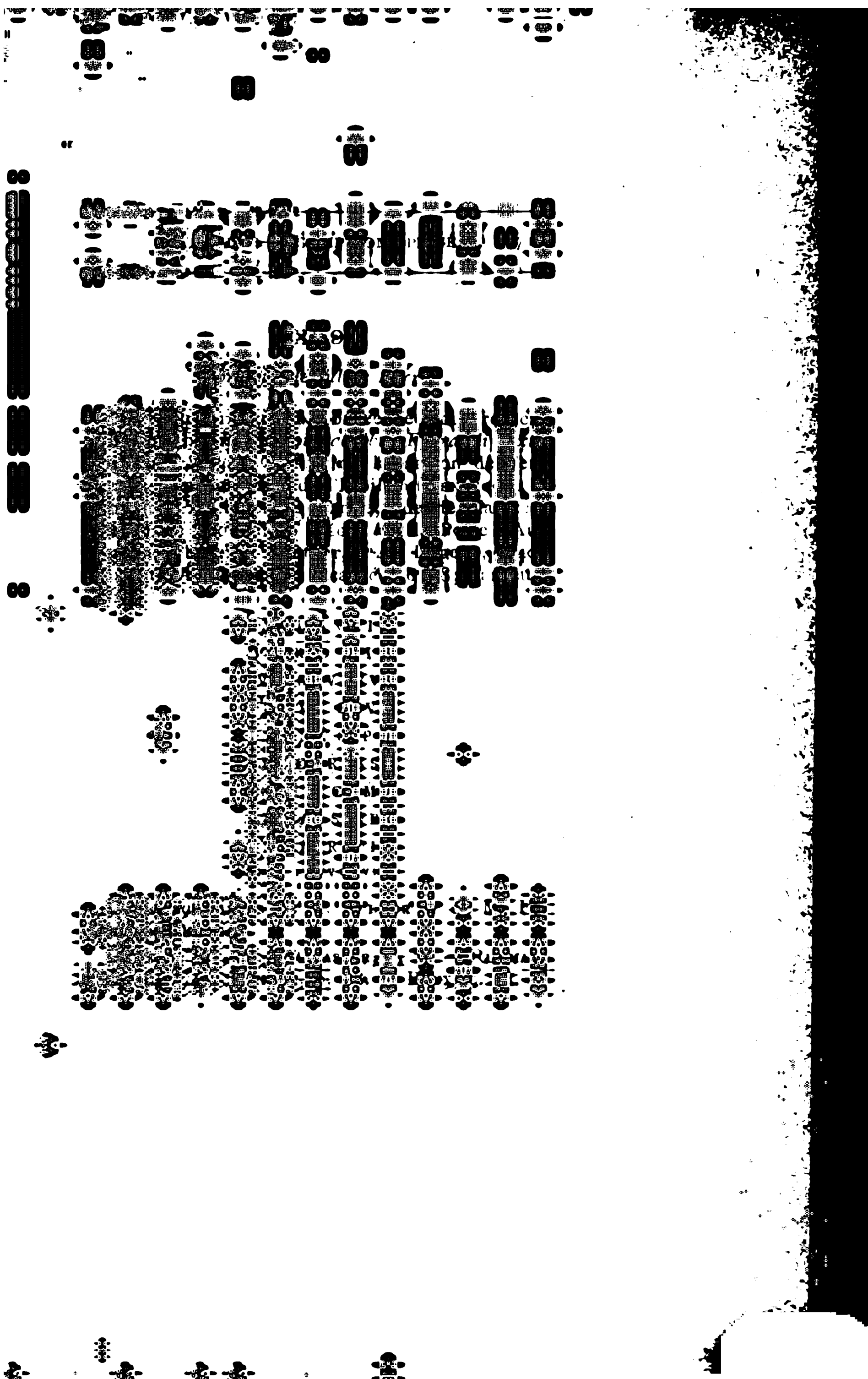
E. Germer-Durand, *Notes épigraphiques*, 1869, p. 5. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3643 : *magnis litteris bonis.*

Diis Manibus C. Iulii, Voltinia, Mansueti, Taucii ex testamento.

« Aux dieux Mânes de Caius Julius Mansuetus, « de la tribu *Voltinia;* les Taucius ont élevé ce « tombeau en exécution de son testament ».

Les Taucius étaient peut-être les héritiers du défunt.

Inscrit dans la tribu *Voltinia*, Julius Mansuetus était citoyen romain.



MÉNARD. VII, p. 336. — SÉGUIER, 13801, pl. 34. — PELET, *Inscr. de la Porte d'Auguste,* 1850, p. 38. — MICHEL, *Nimes,* I, p. 249. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3645 : *litteris saeculi tertii.*

Diis Manibus Auli Iulii Myronis ; Iulius Severus & Iulius Severianus patri carissimo, & Camulatiae Severae matri viventi posuerunt.

« Aux dieux Mânes d'Aulus Julius Myro ; Julius « Severus & Julius Severianus à leur père très-« cher, & à Camulatia Severa leur mère vivante « ont élevé ce tombeau ».

360

Épitaphe de Julius Nicostratus.

Cippe avec base & couronnement; autrefois *apud Agulhonetum* (MÉT.), c'est-à-dire dans la maison d'Agulhonet, avocat des pauvres; ensuite *in propugnaculo portae Coronalis* (GUIR.); puis à la maison Séguier, & de là à la Porte d'Auguste (PEL.).

D ❦ M
T · IVLI · NICOS
TRATI
IVLIA · NICE
FRATRI
PIENTIS*simo*

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : la fin de la dernière ligne entièrement fruste.

MÉTAL, ms., 6039, fol. 407, à la Bibliothèque du Vatican. — POLDO D'ALBENAS, p. 171. — GRUTER, 849, 10. — RULMAN, *Inv.*, pp. 63, 77. — GUIRAN, p. 120. — BAUX, p. 1. — MÉNARD, VII, p. 350. — SÉGUIER, 13801, pl. 48. — E. GERMER-DURAND, *Découvertes archéologiques en 1876*, p. 30. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3648 : *litteris saeculi secundi.*

Ligne 6, autrefois complète : PIENTISSIMO.

Diis Manibus T. Iulii Nicostrati; Iulia Nice fratri pientissimo.

« Aux dieux Mânes de Titus Julius Nicos-« tratus; Julia Nice à son excellent frère ».

361

Épitaphe de Julius Quartulus.

Pierre carrée, autrefois *apud Fabrum medicum* (GUIR.); « à la maison du sieur Lezan, rue des « Cardinaux » (MÉN.), aujourd'hui maison Vermeil, rue des Orangers, où elle se voyait engagée dans un mur. L'inscription est renfermée dans un encadrement fait d'un simple filet. — Hauteur, 0m50; largeur, 0m40; hauteur de la partie encadrée, 0m22; largeur, 0m25.

SEX·IVLIO
QVARTVLO

Copie dessinée de M. ALLMER.

RULMAN, *Inv.*, p. 94. — GUIRAN, ms., p. 167. — MÉNARD, VII, p. 394. — E. GERMER-DURAND, *Découvertes archéologiques*, p. 14. — MICHEL, *Nimes*, II, p. 216. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3653, & *Add.*, p. 838; « vue ».

Sex. Iulio Quartulo.

« A Sextus Julius Quartulus ».

Voir ci-après l'épitaphe d'une *Iulia Quartula Sexti filia*, qui était vraisemblablement la fille de Sextus Julius Quartulus.

362

Épitaphe de Julius Successus.

Stèle à fronton triangulaire, « trouvée dans les premiers mois de 1886 « à l'ancien cimetière « juif de Saint-Baudile » (Maurin). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m55; largeur, 0m37; hauteur de la partie encadrée, 0m26; largeur, 0m28.

D · M
L · IVLI · SVCCESSI
ALBVCIA · DVBITATA
V X Ó R

Estampage de M. Georges Maurin, des Académies de Nimes & de Vaucluse.

Allmer, *Revue épigraphique*, II, p. 187. — Maurin, dans le *Bulletin épigraphique*, 1886, p. 43. — Hirschfeld, *C.*, xii, 5924.

Diis Manibus L. Iulii Successi, Albucia Dubitata uxor.

« Aux dieux Mânes de Lucius Julius Sucessus, « Albucia Dubitata, son épouse ».

363

Épitaphe de Julius Telesphorus.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; « trouvée avant 1846, près de l'amphi- « théâtre » (Perr.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m55; largeur, 0m33; hauteur de la partie encadrée, 0m28; largeur, 0m26.

D · M
L·IVLI·TELESPHOR
CANINIA·EUTYCHIA *sic*
MARITO·OPTIMO

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : lettres tendant à la forme cursive; l'R & l'I de TELESPHORI liés en un monogramme; les A sans barre.

Perrot, *Antiquités de Nimes,* 1846, p. 211. — Pelet, *Catalogue,* 1863, p. 96. — Hirschfeld, *C.,* xii, 3657 : *litteris saeculi tertii.*

Diis Manibus L. Iulii Telesphori; Caninia Eutychia marito optimo.

« Aux dieux Mânes de Lucius Julius Telesphorus; Caninia Eutychia à son excellent mari ».

364

Épitaphe de Julia Victor.

Plaque de marbre inscrite sur les deux faces; en 1845, chez M. Albert de Tessan, au coin des rues de Turenne & d'Avignon (E. G.-Dur.). — Hauteur, 0m26; largeur, 0m42.

D · M
T·IVLII·VICTORIS
METTIA QVINTINA
MARITÓ·OPTIMÓ

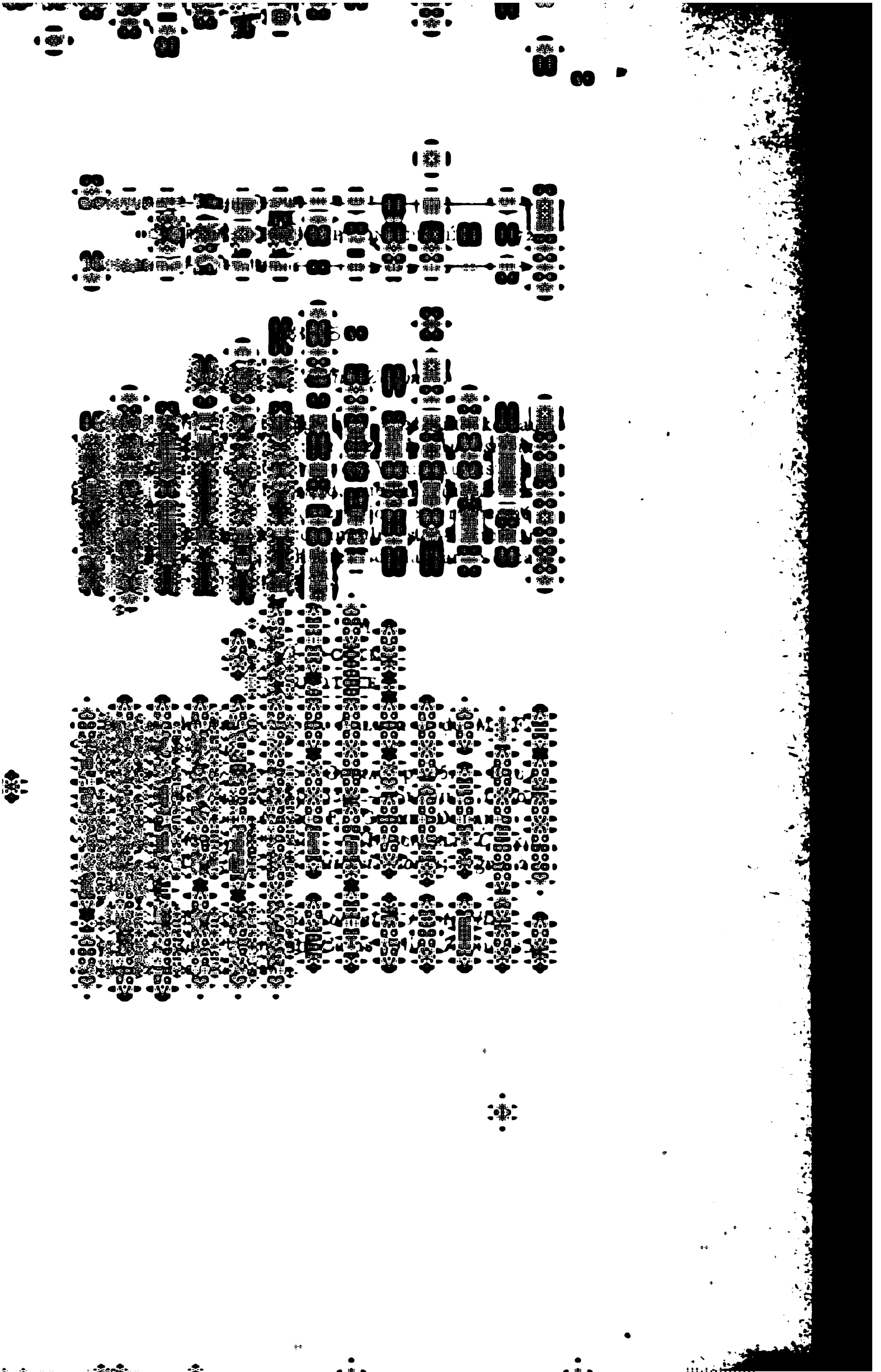
Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : accents sur l'O de MARITO & sur le dernier O de OPTIMO.

Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3661 : « vue ».

Diis Manibus T. Iulii Victoris; Mettia Quintina marito optimo.

« Aux dieux Mânes de Titus Julius Victor:
« Mettia Quintina à son excellent mari ».

Voir plus loin l'épitaphe inscrite sur l'autre face de la pierre, au nom de *Maria Nemausina.*



366

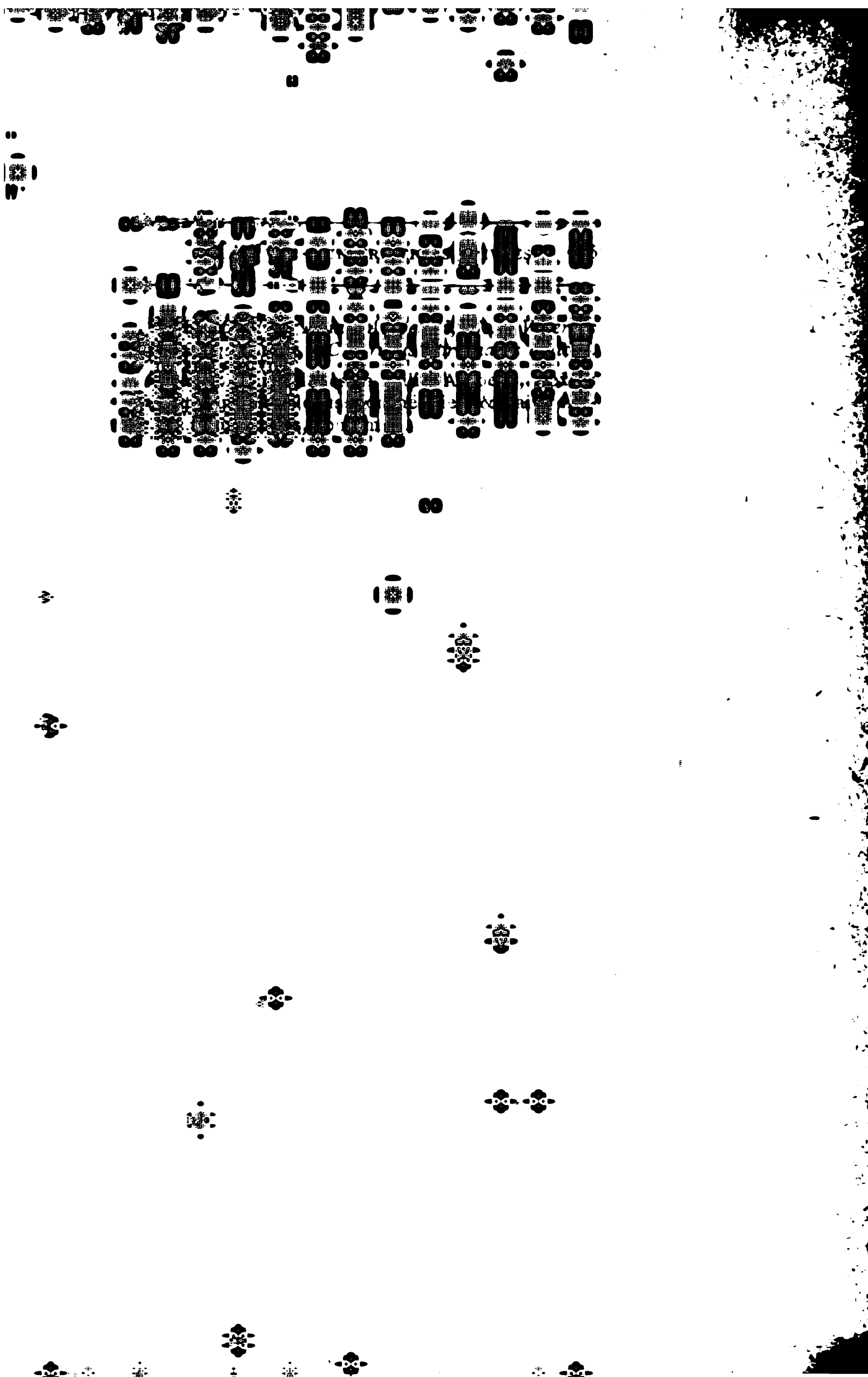
Épitaphe de Julia Ampelis.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; « trouvée en 1778, dans les ruines de « l'église de Saint-Baudile, & recueillie par Sé- « guier; ensuite transportée à la Porte-d'Au- « guste » (Pel.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1m35; largeur, 0m48; hauteur de la partie encadrée, 0m30; largeur, 0m37.

D · M
IVLIAE·AMPELIDI
SEX·VAL·THEODOR
HERES·ET·C·ATILIVS
FORTVNATVS
AMICVS

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : le premier I & le D de AMPELIDI, l'H & l'E, l'O & l'R de THEODOR liés en monogrammes.

Vincens & Baumes, *Topographie de Nimes*, 1802, p. 579. — Pelet, *Inscriptions de la Porte-d'Auguste*, 1850, p. 39. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3664 : « vue ».



367

Épitaphe de Julia Antistia.

Fragment paraissant provenir d'une stèle; autrefois « à la maison de P. Novi, chanoine, place « Belle-Croix » (Mén.); *in aede Novi, canonici* (Ség.); « maison Roux, place Belle-Croix » (Pel.). L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m35; largeur, 0m44; largeur de la partie encadrée, 0m33.

D ⸙ M
IVL·ANTISTIAE
IVLIA
THYMELAE·SORORI
PIISSIMAE

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'N & le T de ANTISTIAE liés en un monogramme; accents sur l'V de IVL & de IVLIA.

Ménard, VII, p. 350. — Séguier, 13801, pl. 48. — Pelet, E. Germer-Durand, Colson, dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, 1863-1864, p. 50. — Michel, *Nimes*, I, p. 307. — Hirschfel d C., xii, 3665 : *litteris bonis saeculi secundi.*

Diis Manibus Iuliae Antistiae; Iulia Thymele sorori piissimae.

« Aux dieux Mânes de Julia Antistia; Julia « Thymelé à son excellente sœur ».

THYMELAE erreur de gravure pour THYMELE.

368

Épitaphe de Julia Aspasia.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles. ***Apud Martinum; in aedibus*** « de Besserié » (voyez *C.*, XII); ***in coenobio Augustinianorum*** (GUIR.); « au couvent des Vieux-Augustins » (MÉN.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m 75; largeur, 0m 37.

D · M
IVL · ASPASIAE
Q · AELIVS
SATVRNINVS
POSVIT

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : le dernier V & la dernière S de SATVRNINVS liés en monogrammes.

GRASSER, 1607, p. 79. — RULMAN, *Inv.*, pp. 93, 106. — GUIRAN, p. 166. — REINESIUS, XVI, n. 25. — BAUX, p. 51. — MÉNARD, VII, p. 389. — SÉGUIER, 13801, pl. 66. — E. GERMER-DURAND, dans les *Mém. de l'Académie du Gard*, 1864-1865, p. 152. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3666 : ***litteris saeculi secundi;*** indique une ***hedera*** entre D M.

Diis Manibus Iuliae Aspasiae, Q. Aelius Saturninus posuit.

» Aux dieux Mânes de Julia Aspasia, Quintus « Aelius Saturninus a élevé ce tombeau ».

369

Épitaphe de Julia Callityché.

Stèle à fronton triangulaire, « servant de seuil « à l'entrée de l'imprimerie Lafare, place de la « Couronne » (E. G.-Dur.). L'inscription, à l'exception des sigles D M gravés dans le tympan du fronton, était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m68; largeur, 0m25; hauteur de la partie encadrée, 0m22; largeur, 0m20.

D M
*i*VLIAE · CALLI
*t*YCHE · L · COR
*n*ELIVS · VITALIS
*o*PTVM · VXORI

Copie dessinée de M. Allmer & estampage de M. E. Germer-Durand.

E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques en 1872*, p. 15. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3668, & *Add.*, p. 839 : *litteris malis.*

Iuliae Callityche, L. Cornelius Vitalis optimae uxori.

« A Julia Callityché; Lucius Cornelius Vitalis « à son excellente épouse ».

370

Épitaphe de Julia (?) Dubitata.

Cippe avec base & couronnement; « trouvé à « Saint-Césaire, vers 1863, chez Robert » (Pel.). L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau.

D M
L · IVLIAE
DVBITATAE
. . IVLIVS
5 HONORATVS
MATRI · OPT

Copie de Pelet : l'L au commencement de la seconde ligne est probablement un accident de la pierre pris pour une lettre.

Pelet, dans les *Mém. de l'Académie du Gard*, 1863, 1864, p. 83. — Notes E. Germer-Durand, avec copie dessinée. — Hirschfeld, *C.*, xii, 4063.

Ligne 1, E. G.-Durand : LVGENAE. — 3, Q·IVLIVS.

Diis Manibus Iuliae (?) *Dubitatae; Q. Iulius Honoratus matri optimae.*

« Aux dieux Mânes de Julia Dubitata; Quintus « Julius Honoratus à son excellente mère ».

L'inscription n'a peut-être pas été bien copiée.

371

Épitaphe de Julia Fida.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles & un disque dans le tympan; « trouvée « en mai 1856, avec deux autres inscriptions, « au mazet Cote, sur le chemin d'Avignon, à « 1 kilomètre de Nimes » (E. G.-Dur.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m75; largeur, 0m45; hauteur de la partie encadrée, 0m26; largeur, 0m35.

ΘΕΟΙϹ·ΔΑΙΜΟϹΙΝ
ΙΟΥΛΙΑ ΦΕΙΔΑ
ΤΙΤΙΑ·ΜΗΤΡΙ
ΓΛΥΚΥΤΑΤΗ

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Pelet, *Catalogue du Musée,* p. 89. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3672 : *litteris saeculi secundi.*

Θεοῖς Δαίμοσιν. Ἰουλίᾳ Φείδᾳ; Τιτια μήτρι γλυκύτατῃ.

Diis Manibus, Iuliae Fidae; Titia matri dulcissimae.

« Aux dieux Mânes, à Julia Fida; Titia à sa « mère chérie ».

Les dieux Mânes appelés ici θεοι Δαιμονες : « les « dieux Génies ».

Les deux autres inscriptions trouvées avec celle-ci sont l'épitaphe de *Bonitas* & celle de *Iulia Helpis*.

372

Épitaphe de Julia Grata.

Cippe avec base & couronnement; incomplet à gauche; « trouvé du temps de Séguier dans le « ruisseau du Cadereau, à 100 pas au-dessus du « chemin de Sauve » (ms.). Une *ascia* se voit à la première ligne de l'inscription, entre les sigles D M. — Hauteur, 1m20; hauteur du dé, 0m68; largeur, 0m48.

D (ascia) Φ M
*i*VLIAE · GRATAE
*a*VLVS · POMPEIVS
*g*RATINIANVS · ALVM
*n*VS · E · IVLIA · SERVA
*t*ILLA · SORORI · CA
*r*ISSIMAE · ET · AV
*l*VS · POMPEIVS · TRO
*p*HIMAS · VXORI
CARISSIMAE

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : le T & l'R de TRO, à la fin de la huitième ligne, liés en un monogramme.

Séguier, 13802, V, p. 38. — *Inscriptions de l'Académie*, 1788 (ms.), p. 12. — Millin, IV,

p. 242. — PERROT, *Antiquités de Nimes*, 1856, p. 213. — PELET, *Inscriptions de la Porte-d'Auguste*, 1850, p. 49. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3673 : *litteris saeculi secundi.*

Diis Manibus Iuliae Gratae; Aulus Pompeius Gratinianus, alumnus, & Iulia Servatilla sorori, & Aulus Pompeius Trophimas uxori carissimae.

« Aux dieux Mânes de Julia Grata; Aulus Pom-
« peius Gratinianus, son élève, & Julia Servatilla
« à sa très-chère sœur, & Aulus Pompeius Tro-
« phimas à sa très-chère épouse ».

Pompeius Gratinianus, que l'épitaphe qualifie d'*alumnus :* « enfant recueilli & élevé par bien-« faisance », avait reçu avec l'affranchissement le nom de son patron & un surnom tiré de celui de la femme de celui-ci, sa bienfaitrice.

Remarquer le prénom *Aulus* écrit en toutes lettres par *a*, non *Olus*.

373

Épitaphe de Julia Helpis.

Stèle à fronton triangulaire; « trouvée en 1856, « avec la précédente, n. 917, & une autre, n. 693, « au mazet de M. Cote, chemin d'Avignon, à « Nimes » (Pel.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures, à l'exception de la dernière ligne rejetée au-dessous de cet encadrement. — Hauteur, 0m65; largeur, 0m44; hauteur de la partie encadrée, 0m25; largeur, 0m35.

D M
IVLIAE HELPI
DIS·C·POMPEI
VS·PHOEBVS·V·P
VXOR*i*

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'H & l'E de HELPI liés en un monogramme.

Pelet, dans les *Mém. de l'Académie du Gard*, 1856-1857, p. 23; *Catalogue du Musée*, 1863, p. 89. — Renier, dans le *Bulletin du Comité de la langue*, 1857, p. 678. — Aurès, dans les *Mém. de l'Académie du Gard*, 1868-1869, p. 76, avec nu *fac-simile*. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3674 : VXoR.

Diis Manibus Iuliae Helpidis; Pompeius Phoebus vivae posuit uxori.

« Aux dieux Mânes de Julia Helpis; Caius « Pompéius Phoebus a élevé ce tombeau à son « épouse vivante ».

Voir ci-dessus, n. 295, l'épitaphe du questeur *M. Senucius Servatus*, mari d'une *Iulia Helpis*, peut-être la même que celle-ci.

M. Aurès a fait sur la stèle qui porte cette épitaphe une savante étude de mensuration, de laquelle il résulte que tous les détails de la taille de la pierre sont à la mesure gauloise, qui n'était autre que notre ancien pied-de-roi. L'encadrement, avec sa marge extérieure, a 12 pouces de haut & 16 de large; au bord extérieur de ses moulures, 10 pouces de haut & 14 de large; au bord intérieur, 9 pouces de haut & 13 de large.

374

Épitaphe de Julia Marcella.

Cippe avec base & couronnement; ***apud dom. d'Arbaut, olim Preneutum*** (Guir.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $1^{m}28$; largeur, $0^{m}48$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}60$; largeur, $0^{m}35$.

D · M
IV́LIAE · L · F
MARCELLAE
L · IV́LIVS · GRA
TINVS · AMI
TAE

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'E & la première L de MARCELLAE liés en un monogramme; accents sur l'V de IVLIAE & sur le premier V de IVLIVS.

Guiran, ms., II, p. 249. — Perrot, ***Antiquités de Nimes***, 1829, p. 97. — Pelet, ***Catalogue***, 1863, p. 69. — Hirschfeld, ***C.***, XII, 3678 : ***litteris bonis.***

Diis Manibus Iuliae, Lucii filiae, Marcellae, L. Iulius Gratinus amitae.

« Aux dieux Mânes de Julia Marcella, fille de « Lucius (Iulius); Lucius Julius Gratinus à sa « tante paternelle ».

Julius Gratinus avait le prénom de son grand-père.

375

Épitaphe de Julia Quartula.

Stèle à sommet cintré; *In limine portae*, « rue « de la Ferrage, près le coin de la rue Delon » (Ség.); « retrouvée, en 1869, dans la cour de « l'Orphelinat des Dames de Saint-Joseph-des-« Vans, rue Richelieu, où elle servait à boucher « l'orifice d'un puits » (E. G.-Dur., Mich.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m95; largeur, 0m40; hauteur de la partie encadrée, 0m20; largeur, 0m30.

D · M
IVLIAE·SEX·
FILIAE·QVAR
TVLAE·P·P

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Séguier, 13802, I, 3. — E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques*, 1870, p. 14. — Michel, *Nimes*, II, p. 298. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3680 : « vue ».

Diis Manibus Iuliae, Sexti filiae, Quartulae, pater posuit, ou *parentes posuerunt.*

« Aux dieux Mânes de Julia Quartula, fille de « Sextus (Julius), son père, a élevé (*ou* les pa- « rents ont élevé) ce tombeau ».

Voir ci-dessus, n. 361, l'épitaphe d'un *Sextus Iulius Quartulus,* probablement le père de Julia Quartula.

376

Épitaphe de Julia Rhodia.

Pierre quadrangulaire, bordée de moulures encadrant l'inscription; incomplète en bas; autrefois *in horto Caroli Davini extra portam Coronae* (GUIR.); « dans mon jardin hors la porte « de la Couronne » (MÉN.); « puis au Temple-de-« Diane » (PEL.). — Hauteur, 0m50; largeur, 0m48; largeur de la partie encadrée, 0m40.

D · M
IVLIAE·RHODIAE
L·IVL·EPICTÉTVS
VXÓRI·KARISS·ET
5 IVLII·PERPETVVS
ET·PATERNVS
MATRI·PIISSIMAE

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

GRUTER, 795, 9. — GRASSER, 1607, p. 58. — RULMAN, *Inv.*, pp. 56 & 60. — GUIRAN, p. 90. — MÉNARD, VII, p. 356. — SÉGUIER, 13801, pl. 40. — PELET, *Essai sur le Nymphée*, 1852, p. 24. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3681 : *litteris bonis saeculi secundi.*

Diis Manibus Iuliae Rhodiae; L. Iulius Epictetus uxori karissimae & Iulii Perpetuus & Paternus matri piissimae.

« Aux dieux Mânes de Julia Rhodia. Lucius « Julius Epictetus à son épouse très-chère, & « Julius Perpetuus & Julius Paternus à leur « excellente mère ».

377

Épitaphe de Julia, fille de Seneca.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes au sommet & aux angles; autrefois « chez Boudet » (Baux); « chez Franson Martin » (Guir., Mén.); *in aede Julian* (Ség.); retrouvée, dans les derniers mois de 1883, aux halles centrales. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m90; largeur, 0m45; hauteur de la partie encadrée, 0m34; largeur, 0m32.

D · M
IVLIAE SENECAE
F·IVLIA·PATERNA
MATRI·OPT

Estampage de M. Goudard & copie dessinée de M. Germer-Durand.

Rulman, *Inv.*, p. 53, — Guiran, p. 87. — Baux, p. 87. — Ménard, VII, p. 75. — Séguier, 13801, pl. 84. — Notes E. Germer-Durand. — Michel, dans le *Bulletin de l'Académie de Nimes*, 1883, p. 125. — *Nemausa*, 2e année, p. 11. — Allmer, *Revue épigraphique*, I, p. 406. — Michel, dans le *Bulletin épigraphique*, 1884, p. 146. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3663 : « vue ».

Diis Manibus Iuliae, Senecae filiae; Iulia Paterna matri optimae

« Aux dieux Mânes de Julia, fille de Seneca; « Julia Paterna à son excellente mère ».

Seneca est le nom du père de la défunte.

378

Épitaphe de Julia Sergia.

Apud dom. « de Polvelières ». (GUIR., MÉN.).

d M
. . . IAE SERGI
ae QVAE·VIXIT
ann·VII·D·XXV
IVLIA *SERGIA*
*fi*LIA*e* *PIISSIMAe*
II . . . .

Copie dessinée de M. ALLMER. Les parties en lettres inclinées vues autrefois & manquant actuellement.

RULMAN, ms., 235. — GUIRAN, II, p. 234. — MÉNARD, VII, p. 331. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3682, & *Add.*, p. 839.

Ligne 1 omise par Guiran; — l. 2, tous : CAIAE; — l. 3, tous : ANN·; — l. 5, Guiran, Ménard : FILIAE PIISSIMAE; — l. 7, Rulman : RESTITIT; Ménard : RESTIT.

Diis Manibus Iuliae (?) *Sergiae quae vixit annis VII, diebus XXXV; Iulia Sergia filiae piissimae.*

« Aux dieux Mânes de Julia Sergia, morte à « l'âge de sept ans & trente-cinq jours; Julia « Sergia à son excellente fille ».

379

Épitaphe de Julia Severina.

Cippe avec base & couronnement; autrefois « à la porte de la Couronne » (Guir); ensuite « à la Porte-d'Auguste » (Pelet). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $0^{m}91$; largeur, $0^{m}51$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}37$; largeur, $0^{m}40$.

D · M
IV́L · SÉVERINAE
IV́L · PATERCLVS
CONSOBRNAE
ET · [redacted]A · APHRO
DITE · AMICAE

Copie dessinée de M. Allmer. Copie dessinée de M. Fr. Germer-Durand : l'I & l'N de CONSOBRINAE, l'A & l'R, le T & l'E de APHRODITE liés en monogrammes; accents sur l'V de IVL aux seconde & troisième lignes & sur le premier E de SEVERINAE.

Poldo d'Albenas, 173. — Gruter, 775, 11. — Rulman, pp. 81 & 104. — Guiran, p. 126. — Baux, p. 19. — Ménard, VII, p. 352. — Séguier, 13801, pl. 51. — Pelet, *Inscriptions de la Porte-*

d'Auguste, 1850, p. 53. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3683, & *Add.*, p. 839 : *litteris saeculi secundi.*

Ligne 5, Fr. Germer-Durand : ET·ATTIA.

Diis Manibus Iuliae Severinae; Iulius Paterclus consobrinae, & Attia Aphrodite amicae.

« Aux dieux Mânes de Julia Severina; Julius « Paterclus à sa cousine, & Attia Aphrodite à « son amie ».

380

Épitaphe de Julia Titullina.

Cippe avec sa base, mais dépourvu de son couronnement; « trouvé dans les fondations de la « maison d'arrêt » (E. G.-Dur.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau. — Hauteur, $1^{m}05$; largeur, $0^{m}67$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}45$; largeur, $0^{m}44$.

D ❦ M
IV́LIAE · L · FIL
TITVLLINAE
FLAM · AVG · CABEL
L · LVCRETIVS
ⱵONORATVS
VXORI · OPTIMAE · ET
Q · LVCRETIVS · ⱵONOR
MATRI · PIISSIMAE

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'E & le T de ET à la fin de la septième ligne liés en monogramme; un accent sur l'V de IVLIAE; l'H de HONORATVS & de HONOR dimidiée à droite.

Perrot, *Antiquités de Nimes*, 1836, p. 139.

— PELET, *Catalogue*, p. 151 — HERZOG, n. 156. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3242 : *litteris bonis saeculi secundi incipientis.*

Diis Manibus Iuliae, Lucii filiae, Titullinae, flaminicae augustali Cabellione; L. Lucretius Honoratus uxori optimae, & Q. Lucretius Honoratus matri piissimae.

« Aux dieux Mânes de Julia Titullina, fille de « Lucius (Julius); flaminique augustale de Ca- « vaillon ; Lucius Lucretius Honoratus à son « excellente épouse, & Quintus Lucretius Hono- « ratus à son excellente mère ».

Julia Titullina était flaminique augustale, non comme épouse d'un flamine, puisqu'il ne paraît pas que son mari ait été flamine, mais comme investie elle-même du sacerdoce augustal.

Le fils s'appelait du même surnom que son père; ce surnom a été écrit abréviativement parce qu'il venait d'être écrit *in extenso* dans une des lignes précédentes. Bien que *Honor* soit un surnom, connu par d'autres exemples, il n'y a pas à douter que ce ne soit ici une abréviation à compléter par *Honoratus*.

381

Épitaphe de Junia Ido.....

Cippe avec base & couronnement; incomplet à droite; « trouvé en 1848 dans les fouilles de la « Porte-d'Auguste » (Pelet). L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau. — Hauteur, 0m90; largeur, 0m30; hauteur de la partie encadrée, 0m36.

D *m*
IVNI......
IDO.....
ATI■....
VXORI·O.....

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Pelet, *Inscr. de la Porte-d'Auguste*, 1850, p. 55. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3685, & *Add.*, p. 839; « vue »; ligne 4, AELI.

Ligne 4, Pelet, Fr. Germer-Durand : ALLI.....

Diis Manibus Iuniae Ido.....; Ati..... uxori optimae.

« Aux dieux Mânes de Junia Ido.....; Ati..... à « son excellente épouse ».

M. Hirschfeld propose pour le surnom de la défunte IDO*meneae;* son mari pouvait s'appeler *Atilius.*

382

Épitaphe de Junia Primilla.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; autrefois, *in caenobio Augustinianorum* (Guir., Mén., Ség.). L'inscription, à l'exception des sigles D M gravées dans le tympan du fronton, est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $0^{m}75$; largeur, $0^{m}30$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}18$; largeur, $0^{m}24$.

D · M
IVNIAE · PRIMILLAE
IVNIA·AVX·SES·IS ET·IV
NIVS · GRAECVS [redacted]

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : à la fin de la dernière ligne se voit une retaille faite à dessein d'effacer ce qui y était gravé.

Grasser, p. 63. — Rulman, *Inv.*, p. 98. — Guiran, p. 142. — Ménard, VII, p. 408. — Séguier, 13801, pl. 66. — E. Germer-Durand, dans les *Mém. de l'Académie du Gard*, 1864, 1865, p. 152. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3686 : *litteris malis;* à la fin de la dernière ligne *IIb.*

Diis Manibus Iuniae Primillae; Iunia Auxesis & Iunius Graecus, liberti (?).

« Aux dieux Mânes de Junia Primilla; Junia « Auxsesis & Junius Graecus, ses affranchis (?) ».

Remarquer les syllabes du mot *Auxsesis* interponctuées.

383

Épitaphe de ..... Lade.

Moitié inférieure d'un cippe avec sa base. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m60; largeur, 0m56; hauteur de la partie encadrée, 0m40; largeur, 0m45.

. . . .

LADES
Q·COSCONIVS·SEVERVS
VXORIS·OPTIMAE
ET·SIBI·FECIT

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : l'E de LADES peu apparent; peut-être un I.

PERROT, *Antiquités de la ville de Nimes,* 1826, p. 97. — PELET, *Catalogue,* 1863, p. 41. — HIRSCHFELD, *C.,* XII, 3700 : *litteris saeculi secundi.*

Hirschfeld donne une précédente ligne : .....I IA.....

..... *Lades; Q. Cosconius Severus uxori suae optimae & sibi fecit.*

« (Aux dieux Mânes de) ..... Ladé; Quintus Cos-
« conius Severus à son excellente épouse & pour
« lui-même a élevé ce tombeau ».

Voir les inscriptions suivantes.

384

Épitaphe de Licinius Soterichus.

Cippe avec base & couronnement; autrefois au jardin Séguier, ensuite à la Porte-d'Auguste. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m90; largeur, 0m41; hauteur de la partie encadrée, 0m44; largeur, 0m37.

DIS · MÁNIBVS
C · LICINII
SOTÉRICHI
LADES · LIB

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : accents sur l'A de MANIBVS, sur l'E de SOTERICHI.

Millin, IV, p. 249. — Pelet, *Inscriptions de la Porte-d'Auguste,* 1850, p. 44. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3701, & *Add.*, p. 839 : *litteris saeculi secundi;* ligne 4 : LADE.

« Aux dieux Mânes de Caius Licinius Soteri« chus, affranchi de Lade ».

Voir, au numéro suivant, l'épitaphe de *Licinia Lade.*

385

Épitaphe de Licinia Ladé.

Cippe avec sa base, mais dépourvu de son couronnement; « trouvé au commencement du siècle « on ne sait où » (Fr. G.-Dur.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m60; largeur, 0m46; hauteur de la partie encadrée, 0m32; largeur, 0m36.

LICINIA · LADÉ
VIVA · SIBI · ET · SVIS
LIBERTIS
LIBERTÁBVSQVE
NÁTIS · NÁSCENTIBVS

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : la seconde N & le T de NASCENTIBVS liés en un monogramme; accents sur l'E de LADE, sur l'A de LIBERTABVS, de NATIS, de NASCENTIBVS.

Perrot, *Antiquités de Nimes*, 1829, p. 98. — Pelet, *Catalogue*, 1863, p. 40. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3702 : *litteris saeculi secundi.*

Licinia Lade viva sibi & suis, libertis libertabusque natis, nascentibus.

« Licinia Ladé, de son vivant pour elle-même « & les siens & ses affranchis & affranchies, « nés ou à naître ».

Voir l'inscription suivante relative à une affranchie de Licinia Ladé.

386

Épitaphe de Licinia Bathyllis.

Cippe réduit à sa partie supérieure avec son couronnement; trouvé *pone carceres* (Ség.); « en « 1771, au Palais de Justice » (Vinc.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $0^{m}63$; largeur, $0^{m}46$.

DIS · MÁNIB
LICINIAE · LADÉS
LIB · BATHYLLIDI
SEX · AVILLIVS · CVPITVS
5 VXORI · KARISSIME
VIX · ANN
XVI · *d* XXXVI

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : accents sur l'A de MANIB & sur l'E de LADES.

Vincens & Baumes, *Topographie de Nimes*, 1802, p. 682. — Perrot, *Antiquités de la ville de Nimes*, 1856, pp. 187, 191. — Pelet, *Catalogue*, 1863, p. 25. — E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques*, 1870, premier semestre, p. 47. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3703.

Ligne 7, Allmer : la première X de XXXVI, réduite à la partie supérieure du jambage de droite, prolongé au-dessus des autres lettres.

Diis Manibus, Liciniae, Lades libertae, Bathyllidi; Sex. Avillius Cupitus uxori karissimae; vixit annis XVI [dieb(us], XXXVI.

« Aux dieux Mânes; à Licinia Bathyllis, affranchie de Ladé; Sextus Avillius Cupitus à sa très-chère épouse, morte à l'âge de seize ans & trente-six jours ».

Voir ci-dessus, n. 385, l'épitaphe de *Licinia Ladé* & celle d'un autre de ses affranchis.

387

Épitaphe de Licinia Sozusa Elafium.

Cippe avec base & couronnement; trouvé, en 1810, dans les constructions parasites de l'amphithéâtre (Trél.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. Une *ascia* sculptée en relief se voit sur la face latérale gauche du dé, dans une retraite ayant la forme d'un cartouche carré. — Hauteur, 1m 10; largeur, 0m 55; hauteur de la partie encadrée, 0m 56; largeur, 0m 45.

D ❦ M
LICINIAE · SOZV
SAE · ELAFIO · QVAE · VI
XIT ANN · XI · MENS   ascia
XI · DIES · XIIII · LICIN
A · MAXIMA · PAT · ET
SEX · CAMBAR*ius* · SEVE
RINVS · ALVMN*ae* · KARIS
SIMAE · ET · SIBI · VIVI · POSVE
RVNT

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : le V & le second E de SEVE, le V & l'E de POSVE liés en un monogramme.

Trélis, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard,* 1810, p. 380. — Perrot, *Antiquités de Nimes,* 1829, p. 101. — Pelet, *Catalogue,* 1863,

p. 59. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3706 : *litteris saeculi secundi exeuntis;* ligne 6 : M F au lieu de PAT.

Diis Manibus, Liciniae Sozusae Elafio, quae vixit annos XI, menses XI, dies XIIII; Licinia Maxima patrona, & Sex. Cambarius Severinus alumnae karissimae & sibi vivi posuerunt.

« Aux dieux Mânes; à Licinia Sozusa Elafium, « morte à l'âge de onze ans, onze mois & quatorze jours; Licinia Maxima, sa patronne, & « Sextus Cambarius Severinus à leur élève chérie « ont élevé ce tombeau, & de leur vivant pour « eux-mêmes ».

Elafium, qui d'après l'étymologie aurait dû être écrit *Elaphium*, est un de ces surnoms, le plus souvent de forme neutre, qu'on donnait par tendresse à des femmes ou, comme ici, à des jeunes filles. La fillette qui le portait était une enfant-trouvée que Licinia Maxima avait recueillie, élevée & même affranchie.

Cambar[*ius*], dont la fin manque par suite de la détérioration de la pierre, se retrouve plus loin dans l'épitaphe d'un *C. Munnius Euphemus,* mentionnant une *Cambaria Chrysanthe.* Le nom est vraisemblablement celtique.

Il n'en est pas de même de *Sozusa* qui est clairement d'origine grecque & dérive, comme presque tous les noms féminins terminés en *usa,* d'un participe en ουσα. (Voyez JULLIAN, *Inscr. de Bordeaux,* I, p. 41.)

388

Fragment.

« Pierre extraite, en juin 1888, de la démoli- « tion d'une maison, rue des Greffes ». — Hauteur, 0m15; largeur, 0m80; épaisseur, 0m30.

. . . . . IAE·T·LIGVRIVS

Copie de M. Bazin, censeur du Lycée.

.....iae, T. Ligurius .....
« A .....ia Titus Ligurius ..... ».

389

Épitaphe de Lucia Verecunda.

Petite stèle à fronton triangulaire, « trouvée à « l'Esplanade en 1801 » (VINC.); « dans les ruines « de Sainte-Perpétue » (MILL.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m42; largeur, 0m29; hauteur de la partie encadrée, 0m16; largeur, 0m20.

D · M
LVCIAE·VERE
CVNDAE

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

VINCENS & BAUMES, *Topographie de Nimes*, 1802, p. 581. — MILLIN, *Voyage*, IV, p. 245. — PERROT, *Antiquités de Nimes*, 1846, p. 210. — PELET, *Catalogue*, 1863, p. 34. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3710 : *litteris saeculi tertii.*

Diis Manibus Luciae Verecundae.

« Aux dieux Mânes de Lucia Verecunda ».

390

Épitaphe de Lucilia Secundilla,
avec un jeu de mots.

Cippe avec base & couronnement; *in hortis Joannis Agluneti* (*Agulhoneti*); *apud* « Arnault « Aghilonet » (voyez *C.*, XII); *apud Veyrassium seniorem medicum* (GUIR.); *in aede* « Veras » (SÉG.); « à la Porte-d'Auguste » (PEL.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures accompagné de bandeaux ornés de rosaces. Une inscription supplémentaire est gravée sur chacune des deux faces latérales du dé, à la hauteur du bandeau supérieur. — Hauteur, 1m03; largeur, 0m60; hauteur de la partie encadrée, 0m36; largeur, 0m41.

LVCILLA · LVCET D · M SECVNDILLA · SALVE

LVCILIAE · L · FILIAE
SECVNDILLAE
P · ATETTIVS · sA
5 TVRNINVS · VXORI
RARISSIMAE · QVAE
SECVM · *vixit* · ANNIS · XX
H · M · H · N · S

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : les premières lettres du nom gentilice, à la quatrième ligne, peu certaines.

POLDO D'ALBENAS, p. 164. — DE ROMIEU, ms. à la Bibl. de Toulouse, n. 197. — Fr. von RAMMINGEN, 13810 des mss. de la Bibl. de Nimes. — GRUTER, 801, 10 : *e Scaligerianis & Poldo.* — RULMAN, *Inv.*, p. 61. — GOLNITZ, *Itinerarium* 1655, p. 565. — MURATORI, 1639, 4. — MÉNARD, VII, p. 354. — SÉGUIER, 13801, pl. 41. — PELET, *Inscriptions de la Porte-d'Auguste*, 1850, p. 32. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3711, & *Add.*, p. 839 : *litteris saeculi fere secundi.*

Ligne 4, E. Germer-Durand : ATTEIVS.

Diis Manibus Luciliae, Lucii filiae, Secundillae; P. Atettius Saturninus uxori rarissimae quae secum vixit annis XX. Hoc monumentum heredes non sequitur — Lucilla lucet - Secundilla salve.

« Aux dieux Mânes de Lucilia Secundilla, fille « de Lucius (Lucilius); Publius Atettius Satur« ninus à son épouse d'un mérite rare, qui a « vécu avec lui pendant vingt ans. Ce monu« ment ne passe pas aux héritiers — Lucilla « brille! Adieu Secundilla! ».

L'acclamation *salve :* adieu! est fréquente sur les épitaphes; mais *Lucilla lucet* est un jeu de mots. Peut-être du vivant de Lucilia s'en servait-on habituellement à son égard en manière de plaisanterie affectueuse, & ce serait pour cette raison qu'on l'aurait reproduit sur l'inscription de son tombeau. Dans tous les cas, elle s'appelait *Lucilia*, non pas *Lucilla;* mais sous cette dernière forme le calambourg devenait plus saisissable.

391

Épitaphe de Lucius, fils de Maelo.

Cippe avec base & couronnement; « au mas « d'Andron » (Rulm.); *in villa de Carloti* (Guir.); « à la métairie du sieur Carlot, près le chemin « d'Arles » (Mén.); « chez M. Valat, juge, au mas « Merlet sur le chemin de Beaucaire » (Fr. G.-Dur.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau. — Hauteur, 1m10; largeur, 0m66; hauteur de la partie encadrée, 0m45; largeur, 0m42.

D ⊕ M
L·MAELÓNIS·FÍL
MAELÍNVS
FRÁTRI

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : accents sur l'O de MAELONIS & sur l'A de FRATRI.

Rulman, *Inv.*, p. 79. — Guiran, ms., p. 120. — Ménard, VII, p. 352. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3721, & *Add.*, p. 839 : « vue ».

Diis Manibus Lucii, Maelonis filii; Maelinus fratri.

« Aux dieux Mânes de Lucius, fils de Maelo; « Melinus à son frère ».

Maelo, Lucius, Maelinus, non citoyens romains.

392

Fragment.

Fragment trouvé, « en 1884, aux nouvelles « halles ».

D *m*
LALLI . . . . .
MAGI . . . .
V · *f*

M. Fr. Germer-Durand lit, à la première ligne : L·ALL[*ii*], & à la deuxième : MACI.

HIRSCHFELD, *C.*, XII, 5910 : « vue ».

393

Épitaphe de Magius Verus.

Pierre oblongue incomplète des deux bouts & bordée en haut & en bas de moulures qui encadraient l'inscription; « trouvée, en septembre « 1853, dans une maison en démolition au Plan « de Bachalas » (PEL.). — Hauteur, 0m45; largeur, 1m25; hauteur de la partie encadrée, 0m34.

T · MAGIVS · VERVs .....
VIVOS · SIBI · ET · SEPTVMIAE . ..
ET · PATRI · ET · MATRI ... ...

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : lettres d'apparence ancienne; l'V & l'M, l'A & l'E de SEPTVMIAE liés en monogrammes; les points figurés par de petites *hederae.*

PELET, *Catalogue,* 1863, p. 40 — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3723 : *litteris optimis saeculi primi.*

T. Magnis Verus ....., vivos sibi & Septumiae ..... uxori (?), *& patri & matri ..... posuit.*

« Titus Magius Verus ..... a, de son vivant, « élevé ce tombeau pour lui-même, pour Sep- « tumia ....., sa femme, & pour son père & sa « mère ».

394

Épitaphe de Marcus, fils de Nigrinus.

Cippe avec base & couronnement; *apud D. Chalassium* (GUIR.); *in aede dominae* « Desilles »; « la maison de Mme des Isles, rue Dorée » (MÉN., SÉG.). — Hauteur, 0^{m}86; largeur, 0^{m}37; hauteur du dé, 0^{m}58; largeur, 0^{m}30.

D · M
MARCI · NIGRI
NI · F · MARCEL
LINVS · ET · MAR
CELLINA · PA
TRI · PIISSIMO

Copie dessinée de M. ALLMER.

GRASSER, 1607, p. 57. — RULMAN, *Inv.*, p. 49. — GUIRAN, p. 89. — MÉNARD, VII, p. 335. — SÉGUIER, 13801, pl. 42. — E. GERMER-DURAND, *Notes archéologiques*, 1867, p. 7. — MICHEL, *Nimes*, I, p. 317. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3732 : *litteris malis.*

Diis Manibus Marci, Nigri filii; Marcellinus & Marcellina patri piissimo.

« Aux dieux Mânes de Marcus, fils de Nigrinus; « Marcellinus & Marcellina à leur excellent père ».

Niger, Marcus, Marcellinus & Marcellina, non citoyens romains.

Remarquer le nom du fils & de la fille dérivé de celui du père.

395

Épitaphe de Maria Nemausina.

Plaque de marbre inscrite sur les deux faces; en 1845, chez M. Albert de Tessan, au chemin d'Avignon. — Hauteur, 0m26; largeur, 0m42.

D · M
MARIAE·NEMAVSIN
MARIA·MARITVMA
LIBERTA

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, p. 839, *Add.* : « vue ».

Diis Manibus Mariae Nemausinae, Maria Marituma liberta.

« Aux dieux Mânes de Maria Nemausina, Maria « Marituma son affranchie ».

Voir ci-dessus l'épitaphe de *T. Iulius Victor.*

396

Épitaphe de Maximia Marcellina.

Cippe avec son couronnement, « trouvé dans « la plaine du Vistre au moulin Rivière, derrière « le mur de l'usine à gaz » (AURÈS); « le 26 dé- « cembre 1885 » (GOUDARD). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m65; largeur, 0m40; largeur de la partie encadrée, 0m35.

D · M
MAXIMIAE
MARCELLINAE
MARCINA
5 MATER
PIENTIS*sima*

Estampage de M. AURÈS & de M. GOUDARD : l'I & l'N de MARCELLINAE liés en un monogramme.

ALLMER, *Revue épigraphique*, II, p. 163. — MOWAT, dans le *Bulletin épigraphique*, 1885, p. 322. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 5930 : « vue ».

Diis Manibus Maximiae Marcellinae, Marcina, mater pientissima .....

« Aux dieux Mânes de Maximia Marcellina; « Marcina sa mère aimante ..... ».

Le surnom de la fille dérivé de celui de sa mère.

397

Épitaphe de Maximilla, fille de Maximus.

Cippe dont le couronnement & la base ont été retaillés & affleurés au dé; *apud Martinium; in vestibulo aedium* « de Besserié » (voyez *C.*, XII); « au couvent des Vieux-Augustins » (GUIR., SÉG.), de la rue de la Roserie; « transporté, en 1862, « de l'ancien couvent des Augustins, rue du Mû- « rier-d'Espagne, n. 36, au musée » (PEL.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau. — Hauteur, 0^{m}60; largeur, 0^{m}50; hauteur de la partie encadrée, 0^{m}26; largeur, 0^{m}30.

D M
MAXIMILLAE
M*a*XIMI·F·M·APICI
VS·VITALIS·CONIVGI·OP
TIMAE·ET·MAXIMVS·ET·SER
VATA·MATRI·PIISSIMAE

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : lettres tendant à la forme cursive.

VINCENS & BAUMES, *Topographie de Nîmes*, 1802, p. 578. — PELET, *Catalogue*, 1863, p. 87.

— Hirschfeld, *C.*, xii, 3742 : *litteris aevi sequioris.*

Diis Manibus Maximillae, Maximi filiae; M. Apicius, Vitalis, conjugi optimae, & Maximus & Servata matri piissimae.

« Aux dieux Mânes de Maximilla, fille de Maxi-
« mus; Marcus Apicius Vitalis à son excellente
« épouse, & Maximus & Servata à leur excellente
« mère ».

Maximus, Maximilla, non citoyens romains.
Le surnom du grand-père passé au fils.

398

Épitaphe de Melius Paternus.

Pierre carrée bordée de moulures accompagnées d'un rinceau encadrant l'inscription; « trou« vée en 1629 » (voyez HIRSCH.); *in Palatio* (GUIR.), c'est-à-dire le Palais du Présidial; retrouvée « en « 1845, dans une réparation d'un mur de la prison « des femmes au Palais de Justice; actuellement « (1852) au Nymphée » (PEL.), c'est-à-dire au Temple de Diane.

L · MÉLIVS
C · F · VOLT
PATERNVS
VIVVS · SIBI

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : un accent sur l'E de MELIVS.

GUIRAN, ms., p. 163. — MÉNARD, VII, p. 391. — SÉGUIER, 13801, pl. 60; 13802, II, p. 12. — PELET, *Nymphée*, p. 43. — HERZOG, n. 169. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3744 : *litteris optimis saeculi secundi incipientis.*

L. Melius, Caii filius, Voltinia, Paternus vivus sibi.

« Lucius Melius Paternus, fils de Caius (Me« lius); de la tribu *Voltinia*, de son vivant pour « lui-même ».

Melius Paternus était citoyen romain.

Voir l'inscription suivante, probablement l'épitaphe d'un frère de Paternus.

399

Épitaphe de Melius Sedatus.

Pierre carrée bordée de moulures accompagnées d'un rinceau encadrant l'inscription. *In aede Guiraudi procuratoris* (GUIR.); « au jardin « de l'hôtellerie de la Tour-Magne » (MÉN.); *in viridario* « Decray » (SÉG.); « en 1857, dans la « cour de la maison Fromental, rue Racine, der- « rière la *Comédie* » (PEL.); transportée de là au Temple de Diane.

C · MÉLIVS
C · F · VOLT
SÉDÁTVS
VIVVS · SIBI

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : accents sur l'E de MELIVS, sur l'E & sur l'A de SEDATVS.

GUIRAN, ms., p. 168. — MÉNARD, VII, p. 396. — SÉGUIER, 13801, pl. 62. — PELET, *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1855-1856; *Catalogue*, n. 122. — HERZOG, n. 170. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3745 : *litteris optimis saeculi primi.*

C. Melius, Caii filius, Voltinia, Sedatus, vivus sibi.

« Caius Melius Sedatus, fils de Caius (Melius); « de la tribu *Voltinia;* de son vivant pour lui- « même ».

Voir l'inscription précédente, probablement l'épitaphe d'un frère de Sedatus.

Incorporés dans une tribu, Melius Sedatus & Melius Paternus étaient citoyens romains.

400

Épitaphe de Messius Anicetus.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; trouvée « en juin 1879, au chemin de « Beaucaire, chez M. Bret, camionneur » (E. G.-Dur.). L'inscription, à l'exception des sigles D M gravées en compagnie d'une rosace dans le tympan du fronton, est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m89; largeur, 0m40; hauteur de la partie encadrée, 0m29; largeur, 0m31.

D M
T · MESSII · ANCET
MESSIA · TITIA · ET
MESSIA · LVCRET
PATRI · OPTIM · ET
LVCRETIA · MA
RITO · OPTIMO

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'N & le premier I, le T & le second I de ANICETI liés en monogrammes; l'E du même mot inscrit dans le C.

E. Germer-Durand, dans le *Bulletin de l'Académie de Nimes,* 1879, p. 107. — Fornier, *Bulle-*

tin de Vaucluse, I, 1879, p. 437. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3747 : ligne 3, MESSIA·TESSIA, d'après Fornier, & *Add.*, p. 840 : a vu alors les 3 premières lignes seulement.

Diis Manibus T. Messii Aniceti; Messia Titia & Messia Lucretia patri optimo, & Lucretia marito optimo.

« Aux dieux Mânes de Titus Messius Anicetus; « Messia Titia & Messia Lucretia à leur excellent « père, & Lucretia à son excellent mari ».

Des deux filles de Titus Messius l'une s'appelait *Titia* du prénom de son père, l'autre *Lucretia* du gentilice ou simplement du nom de sa mère, suivant que celle-ci était de droit romain ou latin

401

Épitaphe de Messius Bellinus.

Pierre carrée bordée de moulures encadrant l'inscription; *in templo S. Baudilii; in villa doctoris pharmacopolae* (voyez *C.*, XII); *apud me* (GUIR.); « rue Dorée, maison Lombard de la « Tour » (MÉN., SÉG.); actuellement la rue des Greffes. — Hauteur de la partie encadrée, 0m 27; largeur, 0m 33.

D M
T · MESSI
BELLINI
V S P

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND; celle de M. Fr. GERMER-DURAND donne, à la dernière ligne, V·S·P.

RULMAN, *Inv.*, p. 86. — GUIRAN, p. 23. — MÉNARD, VII, p. 399. — SÉGUIER, 13801, pl. 60. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3748, & *Add.*, p. 940 : « vue ».

Diis Manibus T. Messii Bellini. Vivus sibi posuit.

« Aux dieux Mânes de Titus Messius Bellinus. « Tombeau qu'il s'est élevé de son vivant ».

402

Epitaphe de Messius, fils d'Indedus.

Stèle à sommet cintré; « trouvée à Nimes en « 1859 » (E. G.-Dur.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $0^{m}93$; largeur, $0^{m}37$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}20$; largeur, $0^{m}32$.

MESSIO
INDEDI·F·

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Pelet, *Catalogue,* 1863, p. 85. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3746 : *litteris saeculi secundi exeuntis vel tertii.*

Messio, Indedi filio.

« A Messius, fils d'Indedus ».

Indedus, qui n'a nullement la physionomie d'un nom latin, est vraisemblablement un nom celtique.

Indedus, Messius, non citoyens romains.

403

Épitaphe de Mnester.

Fragment présentant la partie supérieure d'une stèle à sommet cintré; trouvé en 1883 & recueilli par M. Pocheville, plâtrier-mouleur. L'inscription, à l'exception de la première ligne gravée dans le tympan de la partie cintrée, était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m22; largeur, 0m36.

M Á N
MNESTERIS

Estampage de M. GOUDARD; dessin de feu Albin MICHEL : un accent sur l'A de MAN.

DE VILLEFOSSE, dans le *Bulletin des Antiquités de France*, 1883, p. 146, d'après une communication de M. Alfred de Surville. — ALLMER, *Revue épigraphique*, II, p. 361. — MICHEL, dans le *Bulletin de l'Acad. de Nimes*, 1883, p. 21. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3752.

Manibus Mnesteris .....

« Aux Mânes de Mnester ..... ».

404

Épitaphe de Modesta.

Cippe avec base & couronnement, « trouvé dans « les constructions de la Maison d'arrêt, vers 1845 » (Pel.), & transporté au Temple de Diane. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1m09; largeur, 0m51; hauteur de la partie encadrée, 0m47; largeur, 0m42.

D · M
MODESTAE
NVNDINI · LIB
L·POMPEI·DORAS
VXORI

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'N & le D de NVNDINI, l'I & le B de LIB, le D & l'O de DORAS liés en monogrammes.

Pelet, *Essai sur le Nymphée*, 1852, p. 22. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3753 : « vue ».

Diis Manibus Modestae, Nundini libertae, L. Pompeius Doras uxori.

« Aux dieux Mânes de Modesta, affranchie « de Nundinus; Lucius Pompeius Doras à son « épouse ».

Nundinus, Modesta, non citoyens romains.

Voir plus loin. l'épitaphe du même *Pompeius Doras*.

405

Épitaphe de Nemonius Plocamus.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; « trouvée le 24 mai 1862, chez M. Bois- « son, rue Saint-Charles, n. 3 » (PEL.). L'inscription, à l'exception des sigles D M gravées dans le tympan du fronton, est renfermée dans un encadrement de moulures. Au-dessous de cet encadrement se voient quatre *pilei*. — Hauteur, 0^{m}47; largeur, 0^{m}35; hauteur de la partie encadree, 0^{m}22; largeur, 0^{m}29.

D M
C · N E M O N I
P L O C A M I
PATRONO·PIISSIM
C · N E M O N I V S
P A E D E R O S
L I B

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

PELET, dans les *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1862, p. 208; *Catalogue* 1863, p. 86. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3760 : *litteris saeculi secundi exeuentis.*

Diis Manibus C. Nemonii Plocami, patrono piissimo C. Nemonius Paederos.

« Aux dieux Mânes de Caius Nemonius Plo-« camus; C. Nemonius Paederos à son excellent « patron ».

Les *pilei* gravés au-dessous de l'épitaphe indiquent que quatre affranchis ont rendu les derniers devoirs à leur patron. (Voyez Marquardt.)

406

Épitaphe de Nonius Acoristus.

Pierre carrée bordée de moulures encadrant l'inscription; « trouvée, il y a quelques années, « dans une maison près de l'Amphithéâtre » (Pel.). — Hauteur, $0^m 35$; largeur, $0^m 40$; hauteur de la partie encadrée, $0^m 25$; largeur, $0^m 30$.

G · NONIVS
ACORISTVS
SIBI · ET · SVIS

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Pelet, *Catalogue* 1863, pp. 77 & 272. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3764 : *litteris saeculi secundi exeuntis.*

G. Nonius Acoristus sibi & suis.

« Caius Nonius Acoristus pour lui-même & « les siens ».

407

Épitaphe d'Oc..... Marcellinus.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; autrefois *in aedibus consulis* Balthazar; *apud Balthezarum* (voyez *C.*, xii); *apud me* (Guir.); « à la maison Lombard de la Tour, rue Dorée » (Mén., Ség.); maison La Racine, rue des Greffes. L'inscription, à l'exception des sigles D M gravées dans le tympan du fronton, est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $0^{m}55$; largeur, $0^{m}30$; hauteur & largeur de la partie encadrée, $0^{m}23$.

D · M
M · OC · MA
RCELLINO
M · OC · MA
RVLLVS
Ɔ LIB

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Rulman, *Inv.*, p. 98. — Guiran, p. 141. — Ménard, VII, p. 412. — Baux, p. 54. — Séguier, 13801, pl. 74; 13802, I, p. 17. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*. xii, 3771.

Diis Manibus, M. Oc..... Marcellino, M. Oc..... Marcellus, libertus.

« Aux dieux Mânes; à Marcus Oc..... Marcelli-
« nus, Marcus Oc..... Marcellus son affranchi ».

Oc....., peut-être *Occius*, peut-être *Octavius*.

408

Épitaphe d'Octavius Lupulus.

Fragment trouvé le 16 décembre 1883, rue des Tondeurs, dans les démolitions opérées pour l'établissement des halles centrales. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m25; largeur, 0m28.

T·OCTAVIVs
LVPVLVS
VIVS·SIBI·f

Estampage de M. Goudard & copies dessinées de feu Albin Michel & de M. Fr. Germer-Durand.

Allmer, *Revue épigraphique*, II, p. 54. — *Nemausa*, 2e année, p. 23. — *Bulletin épigraphique*, 1884, p. 147. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3770.

T. Octavius Lupulus vivus sibi fecit.

« Titus Octavius Lupulus a, de son vivant, « élevé pour lui-même ce tombeau ».

409

Épitaphe de ..... Onesimé.

Petite pierre quadrangulaire incomplète à gauche, « bordée de moulures encadrant l'inscription; « trouvée en 1853 dans la maison de M. Gabian, « vis-à-vis l'entrée de l'Amphithéâtre » (PEL.). — Hauteur, $0^m 28$; de la partie encadrée, $0^m 17$; largeur, $0^m 17$.

d M
..........\E ONÉSME
...........HERMERÓS
...........PIISSIMAE

Copie dessinée de M. ALLMER : accents sur le premier E de ONESIME & sur l'O de HERMEROS.

PELET, *Catalogue*, 1863, p. 103. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3777 : *litteris saeculi tertii.*

Diis Manibus ..... Onesime; ..... Hermeros conjugi (?) *piissimae.*

« Aux dieux Mânes de ..... Onésimé; ..... Her« meros à son excellente épouse (?) ».

410

Épitaphe de Papirius Priscus.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; *in vestibulo aedium* de Besserié (voyez *C.*, XII); *apud veteres Augustinianos* (GUIR., MÉN., SÉG.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m45; largeur, 0m35; hauteur de la partie encadrée, 0m20; largeur, 0m27.

M Á N I B V S
L·PAPIRII·PRISCI
C·FRÁTER

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : accents sur l'A de MANIBVS & de FRATER.

RULMAN, *Inv.*, p. 73. — GUIRAN, p. 120. — BAUX, p. 49. — MÉNARD, VII, p. 351. — SÉGUIER, 13801, pl. 66. — E. GERMER-DURAND, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1864-1865. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3785 : *litteris malis.*

Manibus L. Papirii Prisci, C. frater.

« Aux Mânes de Lucius Papirius Priscus, Caius « (Papirius), son frère ».

411

Épitaphe de Parucia Concessa.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes au sommet & aux angles. « Dans mon jardin, hors la Porte de la Couronne » (MÉN.); « retrouvée, en « 1844, à la maison Lamouroux, ancien emplace- « ment du jardin Ménard, près de l'avenue Feu- « chères » (PEL.); « transportée au Temple de « Diane » (ID.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m70; largeur, 0m46; hauteur de la partie encadrée, 0m27; largeur, 0m36.

SATVLLI·L·F
PARVCIAE
CONCESSAE

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

MÉNARD, VII, p. 396. — SÉGUIER, 13801, pl. 61; 13802, I, pp. 3 & 7. — PELET, *Essai sur le Nymphée*, 1852, p. 33. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3877 : *litteris bonis.*

Satulli Lucii filii (filiae), Paruciae Concessae.

« A Parucia Concessa, fille de Satullus, fils de « Lucius (Parucius) ».

412

Épitaphe de Paternius Maccianus.

Petite stèle à fronton triangulaire; « trouvée « dans un champ sur le chemin de Beaucaire » (Mén.); recueillie par Séguier, puis déposée au Temple de Diane (Pel.). — Hauteur, 0m 32; largeur, 0m 30.

D M
SEX·PATERNI
MACCIANI
IV[illegible] SEVERA
[illegible] IS

Copie dessinée de M. Allmer : l'angle inférieur gauche manque actuellement.

Ménard, VII, p. 330. — *Inscriptions de l'Académie*, ms. 1788, p. 16. — Pelet, *Essai sur le Nymphée*, 1852, p. 45. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3787.

Lignes 4 & 5, Ménard, Fr. Germer-Durand : IVL·SEVERA | NEPOTI·S, probablement par conjecture.

Diis Manibus Sex. Paternii Macciani, Iulia Severa, neptis.

« Aux dieux Mânes de Sextus Paternius Mac« cianus, Julia Severa, sa petite-fille ».

413

Épitaphe de Paterna.

Stèle à fronton triangulaire inscrit dans un cintre; « trouvée en 1801 à l'Esplanade » (VINC. & B.); « déposée au Temple de Diane » (PEL.). L'inscription, à l'exception de la sigle M gravée dans le tympan du fronton, est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0^m60; largeur, 0^m40; hauteur de la partie encadrée, 0^m25; largeur, 0^m30.

M
PATERNAE
P · F
SAVRO · LIB

Copie dessinée de M. ALLMER.

VINCENS & BAUMES, *Topographie de Nimes*, 1802, p. 582. — PELET, *Essai sur le Nymphée.* — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3790.

Manibus Paternae, patronae fecit Sauro libertus.

« Aux Mânes de Paterna, Sauro, son affranchi ».

Patronae fecit, lecture M. Hirschfeld.

414

Épitaphe de Pelagio & de Furia.

Cippe avec base & couronnement, de provenance précise non connue; brisé transversalement, entre la deuxième & la troisième ligne, en deux parties, dont l'inférieure s'est égarée dans le dernier déménagement du musée. Sur la face supérieure du couronnement se voit un petit cône. — Hauteur, 0m70; du dé, 0m28; largeur, 0m28.

D M
· PELAGIO COI
VGI MEMORIA
POSVIT
FVRIA · CO
IVGI

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Pelet, *Catalogue*, 1863, p. 59. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3794 : *litteris saeculi tertii.*

Ligne 3, Hirschfeld : V[illegible]I; — l. 5, Germer-Durand : FERIA, Hirschfeld : IERIA.

Diis Manibus. Pelagio conjugi memoriam posuit; Furia conjugi.

« Aux dieux Mânes. Pelagio a élevé ce tombeau « à son épouse; Furia à son époux ».

Pelagio, Furia, non citoyens romains.

415

Fragment.

Fragment de marbre au Temple de Diane; provenance inconnue.

. . . ■PER . . .

. . . . VE . . . .

. . . .

Copie de M. Fr. GERMER-DURAND.

..... *Peregrini* (?), *Perpetui* (?) .....

416

Épitaphe de Plautius Saturninus.

Stèle à fronton triangulaire; *in vestibulo aedium* « de Besserié » (*C.*, XII); *in coenobio Augustinianorum* (GUIR.); « aux Vieux-Augustins » (MÉN., SÉG.). L'inscription, à l'exception des sigles D M gravées dans le tympan du fronton, est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m58; largeur, 0m35; hauteur de la partie encadrée, 0m20; largeur, 0m27.

D · M
Ó · PLAVTI
SATVRNINI

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : un accent sur l'O.

RULMAN, *Inv.*, pp. 80, 95. — GUIRAN, p. 166. — BAUX, p. 48. — MÉNARD, VII, p. 388. — SÉGUIER, 13801, pl. 66. — E. GERMER-DURAND, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1864-65, p. 151. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3799 : *litteris bonis.*

Ligne 2, Hirschfeld : O *quadratarii errore pro* Q *incisum crediderim*; Mommsen : *Oli.*

Diis Manibus Oli Plautii Saturnini.

« Aux dieux Mânes d'Olus Plautius Saturni-« nus ».

Olus même prénom que *Aulus.*

417

Épitaphe de Pompeius .....

Grande pierre oblongue; incomplète à gauche, à droite & en bas; trouvée avant 1829 (PERROT). — Hauteur, $0^{m}60$; largeur, $1^{m}00$; hauteur des lettres de la première ligne $0^{m}14$; de la deuxième, $0^{m}10$; de la troisième, $0^{m}08$.

cN·POMPEIO...
...ARANTONIS·F.....
...ROTOVTAE ATESSAT.....
.... ʋ T ....

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : lettres de très-belle forme pouvant remonter au temps d'Auguste.

PERROT, *Antiquités de Nimes*, 1829, p. 98. — PELET, *Catalogue*, 1863, p. 54. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3802 : ***litteris optimis saeculi primi incipientis***, & ***Add.***, p. 840.

Cn. Pompeio ....., Arantonis filio, patri (?); ***.....rotoutae, Atessatis*** (?) ***filiae, matri*** (?).

« A son père Cnéus Pompéius ....., fils d'Aranto, « à sa mère .....rotouta, fille d'Atessat, (Pompeius, « leur fils, a élevé ce tombeau) ».

Aranto & .....*rotouta* probablement incomplets, *Atessat*... déjà connu par d'autres exemples, sont des noms celtiques.

M. Hirschfeld propose *Carantonis, Virotoutae, Atessati.*

M. E. Germer-Durand proposait : *Carantonis, Vrotouta, Atessatis.*

418

Épitaphe de Pompeius Callistus & de Sulpicia Primula.

Pierre quadrangulaire, bordée de moulures encadrant l'inscription; *apud* « Le Blanc » *mercatorem, hodie* « Simon », *in atrio seu corte* (GUIR.); « à la maison du sieur Blanc » (MÉN.); « à Saint-Jean » (BAUX); « retrouvée, en août 1860, « rue Marguerittes, dans un vieux mur de la « maison Zoog » (PEL.). Audessous de l'encadrement se voient deux *pilei.* — Hauteur, 0m50; largeur, 0m43; hauteur de la partie encadrée, 0m29; largeur, 0m31.

L·POMPEI·CALLISTI
ET·SVLPICIAE
PRIMVLAE
SEXTILIA·ATTHIS
SIBI·VIRO·MATRI·V·P

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : l'M & le P de POMPEI, le T & le dernier I de CALLISTI, l'A & le T de MATRI liés en monogrammes. Les sigles D M, aujourd'hui manquantes, étaient probablement gravées sur une partie supérieure non venue jusqu'à nous.

GRASSER, p. 54. — RULMAN, *Inv.*, pp. 50 & 72. — GUIRAN, p. 90. — BAUX, p. 110. — MÉNARD, VII, p. 347. — SÉGUIER, 13802, V, p. 38; 13801, pl. 36 : « d'après Grasser » — PELET, *Catalogue*, 1863, p. 94. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3803.

Diis Manibus L. Pompeii Callisti & Sulpiciae Primulae; Sextilia Atthis sibi, viro, matri, viva posuit.

« Aux dieux Mânes de Lucius Pompeius Cal-« listus & de Sulpicia Primula; Sextilia Atthis « a, de son vivant, élevé ce tombeau pour elle-« même, pour son mari & pour sa mère ».

419

Épitaphe de Pompeius Doras.

Cippe avec base & couronnement; autrefois à la maison Séguier (MILL.), puis à la Porte-d'Auguste (PEL.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m89; largeur, 0m50; hauteur de la partie encadrée, 0m45; largeur, 0m40.

D ❦ M
L·POMPEI
DÓRAE
VIVVS·SIBI

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : un accent sur l'O de DORAE.

MILLIN, IV, p. 164. — *Inscr. de l'Acad. du Gard*, ms. 1788, p. 17. — PELET, *Inscr. de la Porte-d'Auguste*, 1850, p. 30. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3805 : *litteris bonis saeculi secundi.*

Diis Manibus L. Pompeii Dorae vivus sibi.

« Aux dieux Mânes de Lucius Pompeius Doras.
« Tombeau qu'il a élevé, de son vivant, pour
« lui-même ».

420

Épitaphe de Pompeius Epitynchanus.

Stèle à sommet cintré; ***in vestibulo aedium*** « de Besserié » (*C.*, XII); ***in coenobio Augustinianorum*** (GUIR., MÉN., SÉG.). — Hauteur, 0m70; largeur, 0m34.

D · · M
CN · POMPEIO
EPITYNCHANO
VALERIA CALLITY
CHE · VIRO

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : lettres tendant à la forme cursive; les hastes des I & des R prolongées de droite à gauche au-dessous du niveau des autres lettres.

RULMAN, *Inv.*, p. 66. — GUIRAN, p. 117. — BAUX, p. 48. — MÉNARD, VII, p. 364. — SÉGUIER, 13802, p. 8; 13801, pl. 47. — E. GERMER-DURAND, dans les *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1864-1865, p. 144. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3807 : ***litteris malis.***

Diis Manibus, Cn. Pompeio Epitynchano; Valeria Callityche viro.

« Aux dieux Mânes; à Cneus Pompeius Epi-« tynchanus; Valeria Callityche à son mari ».

421

Épitaphe de Pompeius Eutyches.

Cippe avec sa base, mais dépourvu de son couronnement; *in palatio regio* (GUIR., MÉN.); *in curia* (SÉG.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1m20; largeur, 0m44; hauteur de la partie encadrée, 0m30; largeur, 0m29.

D · M
Q · POMPEI
EVTYCHETIS
Q·POMP·CLINI
AS·CONLIB

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : l'H & l'E d'EVTYCHETIS liés en un monogramme; un accent sur le second E du même mot.

GRUTER, 939, 9. — GRASSER, p. 72. — RULMAN, *Inv.*, p. 103. — GUIRAN, p. 154. — MÉNARD, VII, p. 427. — SÉGUIER, 13801, pl. 76. — PERROT, *Antiquités de Nimes*, 1829, p. 96. — PELET, *Catalogue*, 1863, p. 63. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3808 : *litteris saeculi secundi.*

Diis Manibus Q. Pompeii Eutychetis; Q. Pompeius Clinias conliberto.

« Aux dieux Mânes de Quintus Pompeius Eu-« tyches; Quintus Pompeius Clinias à son co-« affranchi ».

422

Épitaphe de Pompeius Lemiso.

Table bordée de moulures encadrant l'inscription; « trouvée, en l'an XII, dans les ruines de « l'église rurale de Sainte-Perpétue » (Trél.); engagée dans le mur du corridor de la maison Vincent, place de la Bouquerie. — Hauteur, 0m60; largeur, 0m90; hauteur de la partie encadrée, 0m40; largeur, 0m70.

CN·POMPEIO CN·SEX·T·L
P A L
L E M I S O N I
FRONTO ET FELIX LIBERT

Copie dessinée de M. Allmer : lettres d'apparence ancienne.

Trélis, dans les *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1804, p. 21. — Millin, IV, p. 245. — Herzog, n. 180. — Notes E. Germer-Durand. — Michel, *Nimes*, I, p. 99. — Allmer, *Revue épigraphique*, II, p. 248. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3809 : *litteris bonis saeculi primi incipientis*, & *Add.*, p. 840.

Cn. Pompeio, Cnei, Sexti, Titi liberto, Palatina, Lemisoni, Fronto & Felix liberti.

« A Cnéus Pompeius Lemiso, de la tribu *Pala-*

« *tina,* affranchi de Cnéus, de Sextus & de Titus; « Fronto & Felix ses affranchis ».

Lemiso n'était pas inscrit dans la tribu des Nimois, qui était la tribu *Voltinia;* il était inscrit dans la tribu *Palatina,* une des quatre tribus de la ville de Rome, moins aristocratiquement composées que les tribus rustiques, & particulièrement réservées, à cause de cela, aux affranchis.

Il avait trois patrons, & il est à remarquer que deux d'entre eux portaient les prénoms des deux fils de Pompée le Grand : *Cneus* & *Sextus.*

Lemiso paraît être un nom celtique.

423

Épitaphe de Pompeius Martialis.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; « trouvée en 1810 à l'amphithéâtre » (Trél.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1m23; largeur, 0m37; hauteur de la partie encadrée, 0m23; largeur; 0m29.

D I S ❦ M Á N
POMPEI
MARTIALIS

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : un accent sur l'A de MAN.

Trélis, dans les *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1810, p. 378. — Pelet, *Catalogue*, 1863, p. 87. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3810 : *litteris primi, opinor, saeculi.*

Diis Manibus Pompeii Martialis.

« Aux dieux Mânes de Pompeius Martialis »

424

Épitaphe de Pompeius Maximus.

Fragment « trouvé en 1778 au monastère de « Saint-Baudile » (VINC. & B.), près des actuelles casernes d'artillerie. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $0^{m}30$; largeur, $0^{m}56$; de la partie encadrée, $0^{m}46$.

M · POMPEIO
M·F·VOL·MAXMO
. . . .

Copie dessinée de M. ALLMER : l'V & l'M de MAXVM liés en un monogramme.

VINCENS & BAUMES, *Topogr. de Nimes*, 1802, p. 580. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, ·3811 : *litteris bonis;* & *Add.*, p. 840.

M. Pompeio, Marci filio, Voltinia, Maxumo.

« A Marcus Pompeius Maxumus, fils de Mar- « cus (Pompeius); inscrit dans la tribu *Voltinia* ».

Pompeius Maxumus était citoyen romain.

425

Épitaphe de Pompeius Oceanus.

Stèle à sommet cintré, trouvée en 1869, « non « loin du monastère de Saint-Baudile, au pied du « Mont-Duplan » (E. G.-Dur). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1m10; largeur, 0m38; hauteur de la partie encadrée, 0m25, largeur, 0m30.

Q·POMPEIO
OCEANO

Copie dessinée de M. Allmer.

E. Germer-Durand, dans les *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1868-1869, p. 122. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3813 : *litteris saeculi secundi.*

Q. Pompeio Oceano.

« A. Quintus Pompeius Oceanus ».

426

Épitaphe de Pompeius Secundus.

Cippe avec base & couronnement; « trouvé en 1810 aux Arènes » (TRÉL.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau. — Hauteur, 0m77; largeur, 0m55; hauteur de la partie encadrée, 0m45; largeur, 0m37.

D · M
C · POMPEI
SECVNDI
ANN·XIII
PARENTES·FIL
PIENTISSIM

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : le T & le dernier E de PARENTES liés en un monogramme.

TRÉLIS, dans les *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1811, p. 90. — PERROT, *Antiquités de Nimes*, 1829, p. 88. — PELET, *Catalogue*, 1863, p. 121. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3816 : *litteris bonis saeculi secundi incipientis.*

Diis Manibus C. Pompeii Secundi, annorum XIII; parentes filio pientissimo.

« Aux dieux Mânes de Caius Pompeius Secundus, mort à l'âge de treize ans; ses parents « à leur excellent fils ».

427

Épitaphe de Pompeia Materna.

Cippe avec base & couronnement; « trouvé en « 1848, près de Nimes, au mas Belot, quartier « de Grezan, chez M. Rogier, & transporté à la « Porte-d'Auguste » (PEL.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau ». — Hauteur, 0m97; largeur, 0m78; hauteur de la partie encadrée 0m51; largeur 0m49.

D · M
POMPEIÁE·T·F
MÁTERNÁE
FABRICIA·Q·F
QVINTNA·MÁTRI

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND, le second I & l'N de QVINTINA, le T & l'R de MATRI liés en monogrammes; accents sur l'A de POMPEIAE, sur les deux A de MATERNAE & sur l'A de MATRI.

PELET, *Inscriptions de la Porte-d'Auguste*, 1850, p. 57. — Notes E. GERMER-DURAND, — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3820 : *litteris bonis.*

Diis Manibus Pompeiae Titi filiae, Maternae; Fabricia, Quinti filia, Quintina, matri.

« Aux dieux Mânes de Pompeia Materna, fille « de Titus (Pompeius); Fabricia Quintina, fille « de Quintus (Fabricius), à sa mère ».

Le surnom de la fille dérivé du prénom du père.

428

Épitaphe de Porcia Pompeia.

Pierre quadrangulaire, autrefois complète, aujourd'hui brisée à l'angle supérieur gauche; *apud Martinum* (?) *infra amphitheatrum* (Guir.); « à la maison du sieur Martin, place des Arènes » (Mén.). L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m37; largeur, 0m35; hauteur de la partie encadrée 0m22; largeur, 0m30.

d M
*porcia*E·POMPEIAE
m·*por*·*po*MPEIAN
ET·Q·POMP·NIVAL
ET·POMP·HERMION

Copie dessinée de M. Allmer pour la partie existante, & copie de Ménard pour la partie aujourd'hui manquante : l'E & l'I de POMPEIAE, l'H & l'E de HERMION liés en monogrammes.

Guiran, ms., p. 178. — Ménard, VII, p. 401. — Hirschfeld, *C.* xii, 3833.

Diis Manibus Porciae Pompeiae; M. Porcius Pompeianus & Q. Pompeius Nivalis & Pompeia Hermion.

« Aux dieux Mânes de Porcia Pompeia; Marcus « Porcius Pompeianus & Quintus Pompeius Ni- « valis & Pompeia Hermion.

Hermion, nom de forme inusitée appliqué à une femme; on trouve ordinairement *Hermione.*

L'épitaphe ne fait pas connaître le lien de parenté entre la défunte & ceux qui élèvent le tombeau.

429

Épitaphe de Potita.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; « dans la vigne du sieur Valette, chi« rurgien, sur l'ancien chemin de Montpellier » (Mén.); puis au Temple de Diane (Pel.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1^{m}94; largeur, 0^{m}50; hauteur de la partie encadrée, 0^{m}29; largeur, 0^{m}31.

POTITAE
VEGETAE
LIB

Copie dessinée de M. Allmer.

Maffei, *Mus. Ver.*, p. 414, 4. — Ménard, VII, p. 414. — Séguier, 13802, I, p. 5, & IV, p. 35. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3836, & *Add.*, p. 840.

Potitae, Vegetae libertae.

« A Potita, affranchie de Vegeta ».

430

Épitaphe de Primulus, fils de Quintulus.

Stèle à fronton triangulaire; de provenance inconnue. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1m; largeur, 0m46; hauteur de la partie encadrée, 0m28; largeur, 0m35.

D I S ❦ MN
P R I M V L I
QVINTVLI·FIL

Copie dessinée de M. Allmer & copie de M. Fr. Germer-Durand : l'M & l'A de MAN liés en un monogramme.

Séguier, 13802, fasc. 13. — Hirschfeld, *C*, xii, 3841 : *litteris saeculi secundi.*

Diis Manibus Primuli, Quintuli filii.

« Aux dieux Mânes de Primulus, fils de Quin-« tulus ».

Quintulus, Primulus, non citoyens romains.

431

Épitaphe de Primula.

Pierre quadrangulaire bordée de moulures avec rinceau encadrant l'inscription; « trouvée en août 1846 près des Arènes » (Perr.). — Hauteur, $0^{m}90$; largeur, $0^{m}86$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}60$; largeur, $0^{m}62$.

D · M
PRIMVLAE · CERTI · F · ET
CERTI · VENTIDI · PATRIS
CAPRILIAE · C · F · MÁTRIS
C · CERTI · FIL · FRÁTRIS
L · SENTII · OPTÁTI · VIR
NICE · LIB · ET
L · ACÝTIVS · VENTIDIVS · FIL
EIVS
T · F ·

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'N & le T de VENTIDII & de VENTIDIVS liés en monogramme; accents sur l'A de MATRIS, de FRATRIS, de OPTATI & sur le premier V de ACVTIVS.

Perrot, *Antiquités de Nîmes*, 1846, p. 209. —

PELET, *Catalogue*, 1863, p. 128. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3843 : *litteris saeculi secundi.*

Diis Manibus Primulae Certi filiae, & Certi Ventidii patris, Capriliae Caii filiae matris, C. Certi filii fratris, L. Sentii Optati viri, Nice liberta & L. Acutius Ventidius filius ejus. Testamento fieri jussit.

« Aux dieux Mânes de Primula fille de Certus, « & de Certus Ventidius son père, & de Caprilia « fille de Caius (Caprilius), sa mère, & de Lucius « fils de Certus, son frère, & de Lucius Sentius « Optatus, son mari, Nicé son affranchie & Lucius « Acutius Ventidius fils de celle-ci. Tombeau « élevé en exécution de son testament ».

Le père de Primula s'appelait Certus Ventidius; son frère s'appelait Caius Ventidius fils de Certus; l'affranchie Nicé s'appelait Ventidia, & son nom est devenu le surnom de son fils, né de son mariage avec un Acutius.

Certus est un exemple de plus à ajouter à la liste des prénoms insolites fournis par les inscriptions de Nimes.

432

Épitaphe de Primus, fils de Naso.

Fragment provenant vraisemblablement d'une stèle & présentant les restes de deux compartiments superposés formés par des encadrements de moulures; autrefois *apud D.* de Besserié (Guir.); « à l'ancien couvent des Augustins » (Mén.); *ad veteres Augustinianos* (Ség.); retrouvé, le 31 mai 1886, dans la maison Dussaud, rue de l'Agau. Le compartiment de dessus est aujourd'hui réduit à un débris de sa partie supérieure; celui de dessous est incomplet à droite. — Hauteur, 0m25; du compartiment inférieur, 0m10; largeur, 0m25.

. . . .
ET SILVAN[redacted] . . .
. . . . . IENTISSIM . . .

SILVANIA·IVLIA·PRIM*o*·*naso*
NIS COIVGI KARISSIMO *et* . . .
MONTANAE SOCRA*e*
PIENTISSIMAE

Estampage de M. Goudard.

Rulman, *Inv.*, p. 66. — Guiran, ms., p. 101. —

MÉNARD, VII, p. 364. — SÉGUIER, 13801, pl. 43. — ALLMER, *Rev. épigr.*, p. 209. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3918.

Ligne 3. Guiran : SILVANIA IVLIA SALMO NASO : Ménard : SILVINIA IVLIA PRIMO NASO.

..... *& Silvan... ..... pientissim...*
Silvania Iulia Primo, Nasonis (filio), conjugi karissimo, (&) ..... Montanae, socrae pientissimae.

« .... ».
« Silvania Julia a son très-cher mari Primus, « fils de Naso, & à ..... Montana, son excellente « belle-mère ».

433

Fragment.

Provenance inconnue.

D *m*
PRI....
PRIM.....
MATE*r*...

Copie de M. Fr. Germer-Durand.

Hirschfeld, *C.*, xii, 5936 : MATR...

434

Fragment.

Stèle à sommet cintré, « trouvée, vers la fin « de 1880, à la sortie de la ville, sur la vieille « route d'Arles, près de l'Orphelinat catholique » (Mén.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures & n'en occupe que la partie supérieure. — Hauteur de la partie encadrée, 0m24; largeur, 0m23.

L·PVBLI·F

Copie dessinée de feu Albin Michel, & estampage de M. Aurès.

Michel, dans le *Bulletin de l'Académie de Nimes*, 1881, p. 7. — Allmer, *Revue épigraphique*, I, p. 202. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3847, & *Add.*, p. 840.

(*Diis Manibus*) *L. Publii filii* .....

« (Aux dieux Mânes) de Lucius, fils de Pu- « blius, ... ».

Peut-être y avait-il au-dessous de cette ligne d'autres lignes aujourd'hui disparues par suite de l'usure de la pierre.

435

Épitaphes de Poblicius Ingenuus & de Publicia Cypare.

Cippe avec base & couronnement « trouvé en « 1810 aux Arènes » (VINC. & B.); « retrouvé en « 1824 au Petit-Grezan, terroir de Font-Bou- « teille, près Nimes, servant de passerelle sur « un petit ruisseau près de la maison dite de la « Filature » (E. G.-DUR.). La pierre porte une inscription sur chacune de ses deux faces. — Hauteur, 0^m90; du dé, 0^m70; largeur, 0^m34.

DIS·MANIB
C·POBLICI·INGENVI
ET·CYPARENIS·LIB·ET
VXORIS

DIS·MANIB
PVBLICIAE·CYPA
RENI·

Copies dessinées de M. ALLMER : lettres étroites, tendant à la forme cursive.

VINCENS & BEAUMES, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard,* 1810, p. 383. — PELET, *Ca-*

talogue, 1863, p. 37. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3801 : *litteris saeculi tertii.*

Diis Manibus C. Poblicii Iugenui, & Cyparenis, libertae & uxoris.
Diis Manibus, Publiciae Cypareni.

« Aux dieux Mânes de Caius Poblicius Inge-
« nuus & de Cyparé son affranchie & épouse ».
« Aux dieux Mânes; à Publicia Cyparé ».

Le père de Poblicius Ingenuus était peut-être un esclave public qui, ayant été affranchi, avait reçu ce nom avec son affranchissement.

Le graveur a écrit le nom avec un *o* sur l'épitaphe d'*Ingenuus* & avec un *u* sur celle de *Cyparé*.

436

Épitaphe de Quartinia Paterna.

Cippe avec base & couronnement; « trouvé « vers 1826 dans les fondations de la maison « Foulc, près des Arènes & de la rue Violette » (Perr., Pel.). Le couronnement se termine par un fronton triangulaire entre deux voûtes. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1m42; largeur, 0m76; hauteur de la partie encadrée, 0m65; largeur, 0m62.

D ❧ M
Q V Á R T Í N I A E
P A T E R N A E ·
M · M O G O V I V S
5 B R E D O · V X Ó R I
RÁRISSIMÁE ET SIBI·VÍVOS·PO
SVIT ❧

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : accents sur le premier A & le premier I de QVARTINIAE, sur l'O de VXORI, sur les deux A de RARISSIMAE, sur l'I de VIVOS.

Perrot, *Antiquités de Nimes*, 1829, p. 59. — Pelet, *Catalogue*, 1863, p. 110. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3851 : *litteris bonis saeculi primi.*

Diis Manibus Quartiniae Paternae; M. Mogovius Bredo uxori rarissimae & sibi vivos posuit.

« Aux dieux Mânes de Quartinia Paterna; Mar-« cus Mogovius Bredo à son épouse d'un rare « mérite a élevé ce tombeau & de son vivant « pour lui-même ».

Mogovius, Bredo, noms vraisemblablement celtiques. *Bredo* peut être la même chose que *Brito;* ce serait un ethnique employé comme surnom.

437

Épitaphe de Quartulus, fils de Quartio.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; « trouvée en 1824 devant la porte de la « cathédrale, dans le sol, où elle recouvrait un « cercueil du moyen âge, l'inscription tournée « vers l'intérieur » (PERR., PEL.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $1^{m}50$; largeur, $0^{m}58$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}35$; largeur, $0^{m}47$.

M Á N I B V S
Q V Á R T V L Ī
Q V Á R T I Ó N I S
F I L

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : accents sur l'A de MANIBVS, de QVARTVLI, sur l'O & sur l'A de QVARTIONIS.

PERROT, *Antiquités de Nimes*, 1829, p. 84. — PELET, *Catalogue*, 1863, p. 150. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3852, & *Add.*, p. 840.

Manibus Quartuli, Quartionis filii.

« Aux Mânes de Quartulus, fils de Quartio ».

Quartio, Quartulus, non citoyens romains.

438

Epitaphe de Quartula, fille de Maximus.

Stèle à fronton triangulaire; *apud me* (Guir.); « à la maison Lombard de la Tour, rue Dorée » (Mén.). L'inscription, à l'exception des sigles D M gravées dans le tympan du fronton, est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur de la partie encadrée, 0m30; largeur, 0m28.

D · M
QVARTVLAE
MAXIMI · FIL
HEREDES
M · VALER · PRIM[illegible]
ET · ACTE · LIB

Copie dessinée de M. Allmer.

Guiran, p. 149. — Ménard, VII, p. 381. — Séguier, 13802, I, p. 3. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3853.

Diis Manibus Quartulae, Maximi filiae; heredes M. Valerius Primus (?) *& Acte, liberta.*

« Aux dieux Mânes de Quartula, fille de Maxi-
« mus, ses héritiers Marcus Valerius Primus (?)
« & Acté, son affranchie ».

Valerius Primus était vraisemblablement le mari d'Acté.

Maximus, Quartula non citoyens romains.

439

Épitaphe de Quintus, fils de Quintus.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; « trouvée le 24 mai 1862 chez M. Allier, « place Saint-Charles » (Fr. G.-Dur.). L'inscription, à l'exception des sigles D M gravées dans le tympan du fronton, est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0^m65; largeur, 0^m44; hauteur de la partie encadrée, 0^m20; largeur, 0^m36.

D · M
QVINTI · Q · F
RESTITVTA
NEPTA
D S P

Copie dessinée de M. Allmer; estampage de M. Fr. Germer-Durand.

Pelet, *Catalogue,* 1863, p. 87. — Hirschfeld, *C.,* xii, 3856 : *litteris saeculi secundi.*

Diis Manibus Quinti, Quinti filii, Restituta nepta de suo posuit.

« Aux dieux Mânes de Quintus, fils de Quintus, « Restituta sa petite-fille a, de ses deniers, élevé « ce tombeau ».

Nepta pour *neptis,* mauvaise latinité.

Quintus père & fils, Restituta, non citoyens romains.

440

Épitaphe de R..... I.....

Petite stèle à sommet cintré; au Temple de Diane (Pel.). L'inscription est répétée sur la face postérieure. — Hauteur, 0m30; largeur, 0m27; épaisseur, 0m12.

PRI — PRI

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Pelet, *Nymphée,* 1852, p. 29. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3857.

P(ublii) R..... I.....

« Sépulture de Publius R..... I..... ».

441

Épitaphe de Rustica & d'Auxé.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles. *In aedibus* « de Besserié » (*C.*, XII); « aux « Vieux-Augustins, rue de la Roserie » (GUIR., « MÉN.); « à la maison Dussaud, rue du Mûrier-« d'Espagne » (MICH.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1m17; largeur, 0m44; hauteur de la partie encadrée, 0m22; largeur, 0m34.

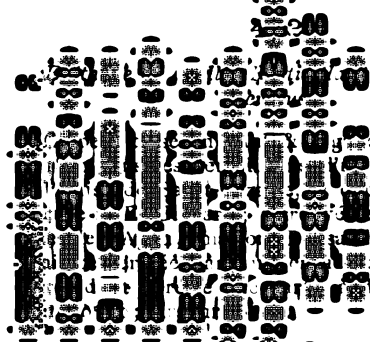
D · M
RVSTICAE·AVXÉS
HONÓRÁTA·PATRÓN

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : le T & l'R de PATRON liés en un monogramme; accents sur l'E de AVXES, sur le second O & le premier A de HONORATA, sur l'O de PATRON.

GRASSER, 1607, p. 70. — RULMAN, *Inv.*, p. 97. — GUIRAN, p. 143. — BAUX, p. 53. — MÉNARD, VII, p. 408. — SÉGUIER, 13801, pl. 71. — MICHEL, *Nimes*, II, p. 204. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3864, & *Add.*, p. 840.

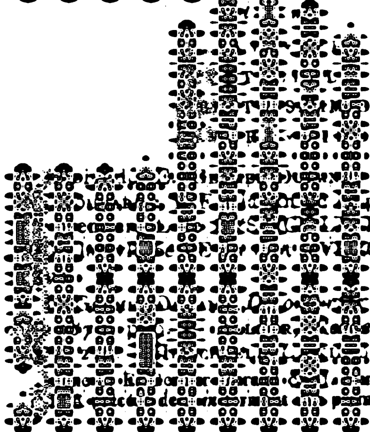
Diis Manibus Rusticae, Auxes, Honorata patrona.

« Aux dieux Mânes de Rustica & d'Auxé, Hono-« rata leur patronne ».



… de *Sammius*

… he; trouvé en … contre-fort de … osé alors à la … 21 juin 1886 … L'inscription … ment de mou- … roite. — Hau-



… estampage de … première ligne, … e premier I de … O ne paraissent …

… *archéologiques* … *épigraphique,* … 400.

… schfeld restituent: … ière ligne.









.....llia, Titi filia, Rusticilla sibi & L. Sammio Severo viro.

« .....llia Rusticilla, fille de Titus, a élevé ce « tombeau pour elle-même & pour Lucius Sam- « mius Severus son mari ».

Sammius est un des noms qui figurent avec le plus d'honneur sur les inscriptions de Nimes, Un Lucius Sammius Aemilianus, chevalier romain, a été flamine provincial de la Narbonnaise; un affranchi d'un de ses affranchis, Lucius Sammius Maternus, a été grand-prêtre du synode musical de Nimes, & à cause de cela ne doit pas avoir été antérieur à Hadrien.

443

Épitaphe de Sammius Apronianus.

Cippe avec base & couronnement; autrefois dans un des bastions de la porte de la Couronne & recueillie par Séguier dans son jardin; ensuite « à la Porte d'Auguste » (PEL.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m85; largeur, 0m40; hauteur de la partie encadrée, 0m36; largeur, 0m26.

D · M
SEX·SAMMI
APRÓNIÁN
SAMMIA
5 HELPIZÝSA
MÁTER

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

POLDO D'ALBENAS, p. 173. — GRUTER, 705, 5. — GRASSER, 1607, p. 64. — RULMAN, *Inv.*, p. 38. — GUIRAN, p. 72. — BAUX, p. 2. — MÉNARD, VII, p. 325. — SÉGUIER, 13801, pl. 28. — PELET, *Inscr. de la Porte d'Auguste*, n. 9. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3870 : *litteris bonis saeculi secundi.*

Diis Manibus Sex. Sammii Aproniani, Sammia Helpizusa mater.

« Aux dieux Mânes de Sextus Sammius Apro-
« nianus; Sammia Helpizusa, sa mère ».

444

Épitaphe de Sammia Laïs.

Précédemment, à la maison Séguier. Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; « trouvée au monastère ruiné de Saint-Baudile, « en 1778 » (VINC.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1m21; largeur, 0m50; encadrement : hauteur, 0m36; largeur, 0m40.

d i S MANIBVS
s AMMIAE · LAIDI
s EX · SAMMIVS · MERCVRIA
lis · VXSORI · CARISSIMAE
POSVIT

Copie dessinée de M. ALLMER.

VINCENS & BAUMES, *Topographie de Nimes*, 1802, p. 577. — *Inscr. de l'Acad.*, ms., 1788, p. 23. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3871, & *Add.*, p. 840.

Ligne 3, Hirschfeld : MERCVRIA (?).

Manibus Sammiae Laidi, Sex. Sammius Mercurialis uxsori carissimae posuit.

« Aux Mânes de Sammia Laïs, Sextus Sammius « Mercurialis à son épouse très-chère a élevé ce « tombeau ».

445

Épitaphe de Sappius Merula.

Pierre carrée bordée de moulures accompagnées d'un rinceau encadrant l'inscription; trouvée « au Palais du Présidial » (Guir., Mén.); ensuite employée à la construction de la maison d'Arrêt; retrouvée en 1845 & déposée au Temple de Diane » (Pel.). — Hauteur & largeur, 1m20.

DIS · MÁNIB
M · SAPPII · L · F · VOL
MERVLAE · ET
TERTII · SAPPII · L · F · VOL
FREQVENTIS

Copies dessinées de M. Allmer & de E. Germer-Durand : un accent sur l'A de MANIB.

Guiran, ms., p. 177. — Ménard, VII, p. 390. — Séguier, 13801, pl. 53; 13802, II, 15. — Pelet, *Essai sur le Nymphée*, p. 42. — Herzog, n. 173. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3873 : *litteris optimis saeculi secundi.*

Diis Manibus M. Sappii, Lucii filii, Voltinia, Merulae, & Tertii Sappii, Lucii filii, Voltinia, Frequentis.

« Aux dieux Mânes de Marcus Sappius Merula, « fils de Luciūs (Sappius), inscrit dans la tribu

« *Voltinia*, & de Tertius Sappius Frequens, fils « de Lucius (Sappius), inscrit dans la tribu *Vol*- « *tinia* ».

Marcus & Tertius, tous deux fils de Lucius, étaient vraisemblablement frères. Un autre fils de Lucius, qu'on vient de voir dans l'inscription précédente, pourrait bien aussi avoir été leur frère. Ils étaient tous les trois citoyens romains.

Remarquer le prénom insolite *Tertius* déjà rencontré plusieurs fois sur les inscriptions de Nimes. On y a rencontré aussi le prénom tout aussi insolite *Quartus;* ces prénoms indiquaient probablement l'ordre des naissances.

446

Épitaphe de Satullus, fils d'Hospes.

Stèle à sommet cintré dans lequel est figuré par des moulures un fronton triangulaire; « au « jardin du sieur Fazendier » (Guir., Mén.); « chez M. de Rochemore » (Ség.), retrouvée en 1883 & recueillie par M. Pocheville, plâtrier-mouleur. L'inscription, à l'exception des sigles D M gravées dans le tympan du fronton, est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m53; largeur, 0m37; hauteur de la partie encadrée, 0m20; largeur, 0m25.

D · M
S A T V L L I
HOSPITIS · F
AVITA · VXOR

Estampage de M. Goudard & copies dessinées d'Albin Michel & de M. Fr. Germer-Durand.

Gruter, 825, 5 : *missa Scaligero.* — Rulman, *Inv.*, p. 61. — Guiran, ms., p. 106. — Baux, p. 69. — Ménard, VII, p. 369. — Séguier, 13801, pl. 46 : « d'après Gruter »; 13802, V, p. 38. — De Villefosse, dans le *Bulletin des Antiquaires de France*, 1883, p. 146, d'après une communication de M. le marquis Alfred de Surville. —

MICHEL, *Mém. de l'Acad. de Nimes*, 1883, p. 20. — TEISSONIER, *Bull. du com. de l'art chrétien*, 1884, p. 426. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3876, & *Add.*, p. 840 : « vue ».

Diis Manibus Satulli, Hospitis filii, Avita uxor.

« Aux dieux Mânes de Satullus, fils d'Hospes, « Avita son épouse ».

Hospes, Satullus, Avita, non citoyens romains.

447

Épitaphe de Secundina, fille de .....

Fragment paraissant provenir de la partie supérieure d'une stèle; trouvé en décembre 1884, rue Arc-Dugras, aux abords des nouvelles Halles. L'inscription, incomplète à gauche & à droite, était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $0^m 31$; largeur, $0^m 35$.

D ❦ M
*se*CVNDINAE
. . . 'EITRI·F·IVSTV*s*
. . . .RI·F·VXSORI*i*

Estampage d'Albin Michel & copie dessinée de M. Fr. Germer-Durand : avant EITRI l'amorce de la partie supérieure d'un jambage incliné, reste d'un V ou d'un X.

Aurès, dans le *Bulletin épigraphique*, 1884, p. 330. — Hirschfeld, *C.*, xii, 5926.

Diis Manibus Secundinae, ...eitri filiae, Iustus, Veri (?) *Severi* (?) *filius, uxsori.*

« Aux dieux Mânes de Secundina, fille de « .....eitrus; Justus, fils de Vérus (?) Sévérus (?), « à son épouse ».

Secundina, son père, Justus & son père, non citoyens romains.

448

Épitaphe de Secundus, fils de Combarillus.

Stèle à sommet cintré; trouvée, vers la fin de 1880, dans un enclos situé à la sortie de la ville sur la vieille route d'Arles. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m50; largeur, 0m27; hauteur de la partie encadrée, 0m25; largeur, 0m22.

S E C V N D V S
COMBARILLI·F

Estampage de M. Aurès & copies dessinées d'Albin Michel & de M. Fr. Germer-Durand.

Allmer, *Revue épigraphique,* I, p. 190. — Albin Michel, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard,* 1881, p. 82. — Michel, *Bullet. de l'Acad. de Nimes,* 1881, p. 8. — Hirschfeld, *C.,* XII, 3883 & *Add.,* p. 840.

Secundus, Combarilli filius.

« Secundus, fils de Combarillus ».

Combarillus, Secundus, non citoyens romains.

Combarillus, nom celtique, qui se retrouve dans une inscription d'Aramon sous la forme gentilice *Combarillius,* & peut-être aussi dans une autre inscription de Nimes sous la forme *Cambaria.*

449

Épitaphe de Secunda, fille d'Actalus.

Pierre oblongue bordée de moulures encadrant l'inscription; « trouvée en 1871 dans une cave « du Lycée » (E. G.-Dur.). Un petit appendice en forme de queue d'aronde se voit de chaque côté de l'encadrement. — Hauteur, 0m62; largeur, 1m20; hauteur de la partie encadrée, 0m50; largeur, 1m.

SVAVINI·SECVNDAE·SECVNDINAE·CATLINO
CATVLI·LIB · ACTALI·FIL · VXO · FIL · FIL
SABINO·FIL
SECVNDA · ACTALI · FIL
SIBI · ET · SVIS · VIVA · FECIT

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques en 1873*, 2e semestre, p. 38. — Allmer, *Revue épigraphique*, II, p. 273. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3928 : *litteris bonis & longis primi opinor saeculi.*

Suavini, Catuli libertae; Secundae, Actali filiae, uxori (Catuli); Secundinae filiae, Catulino filio, Sabino filio.
Secunda, Actali filia, sibi et suis viva fecit.

« A Suaviné, affranchie de Catulus; à Secunda,

« fille d'Actalus, épouse (de Catulus); à Secun-
« dina leur fille, à Catulinus leur fils, à Sabinus
« leur fils.

« Secunda, fille d'Actalus, a de son vivant élevé
« ce tombeau pour elle-même & les siens ».

Le texte de cette inscription est disposé de telle sorte que la désignation des personnes nommées à la première ligne vient à la seconde ligne au-dessous du nom de chacune d'elles; c'est que probablement chaque nom avec l'indication s'y rapportant répondait à un buste, aujourd'hui disparu, mais qui autrefois se voyait au-dessus.

Secunda, par qui le tombeau a été élevé, était la femme de Catulus; ils avaient donné aux deux aînés de leurs enfants des noms dérivés des leurs; la fille s'appelait *Secundina,* le fils s'appelait *Catulinus.*

Catulus, Actalus, Secunda, Secundina, Catulinus, Sabinus, Suavine, non citoyens romains.

Actalus, nom peut-être celtique.

450

Épitaphe de Sempronia Secunda.

Fragment retaillé en forme de claveau ; trouvé en décembre 1883, rue des Tondeurs, maison Manse. — Hauteur, 0m35 ; largeur, 0m40.

DIS · MÁNIBVs
seMPRÓNIAE·SECVN*dae*
prIMVLA·VEGETI·*fil*
MÁTRI·PIISSIMAE

Estampages d'Albin Michel & de M. Goudard, & copie dessinée de M. Fr. Germer-Durand.

Allmer, *Revue épigraphique*, II, p. 54. — Mariéjol, dans les *Nemausa*, 2e année, p. 22. — Mowat, dans le *Bulletin épigraphique*, 1884, p. 146. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3895, & *Add.*, p. 840 : « vue ».

Diis Manibus Semproniae Secundae; Primula Vegetii filia, matri piissimae.

« Aux dieux Mânes de Sempronia Secunda ; « Primula, fille de Vegetius, à son excellente « mère ».

Vegetius, Primula, non citoyens romains.

451

Épitaphe de Sennius Primus.

Stèle à fronton triangulaire ; *in hortis* Galoffres *olim* Boudet (Guir., Mén.). Les sigles D M gravées dans le tympan du fronton.

D M
L·SENNIÌ
PRIMI
VTALS·COLLB

Copie de Guiran.

Grasser, 1607, p. 74. — Rulman, *Inv.*, p. 104. — Guiran, p. 154. — Baux, p. 91. — Ménard, VII, p. 427. — Séguier, 13801, pl. 78 : « d'après « Grasser » — Trélis, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1804, p. 24. — E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques en 1872*, p. 43. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3901.

Diis Manibus L. Sennii Primi; Vitalis colliberto.

« Aux dieux Mânes de Lucius Sennius Primus; « Vitalis à son coaffranchi ».

452

Épitaphe de Senius Pyramus.

Cippe avec base & couronnement; *apud dom.* de la Rouvière *hodie Fonfredanum receptorem* (Guir.); « dans mon jardin hors la porte de la « Couronne » (Mén.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $1^{m}02$; largeur, $0^{m}58$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}52$; largeur, $0^{m}42$.

DIS·MANIB
C·SENI·PYRAMI
TIOCCIA
PEREGRINA
SIBI·ET·VIRO
V F

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Poldo d'Albenas, p. 172. — Gruter, 826, 12 : *e Scaligerianis.* — Rulman, *Inv.*, pp. 62, 67 & 87. — Guiran, p. 107. — Baux, p. 140. — Ménard, VII, p. 369. — Séguier, 13801, pl. 39. — Perrot, *Antiquités de Nimes*, 1829, p. 96. — Pelet, *Catalogue*, 1863, p. 58. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3897 : *litteris bonis saeculi secundi.*

Diis Manibus C. Senii Pyrami; Tioccia Peregrina sibi & viro viva fecit.

« Aux dieux Mânes de Caius Senius Pyramus; « Tioccia Peregrina a, de son vivant, élevé ce « tombeau pour elle-même & pour son mari ».

Tioccia, nom étranger, celtique ou germain. On trouve *Toccia* sur les bords du Rhin.

453

Épitaphe de Sergia Montania.

Cippe avec base & couronnement; trouvé vers 1824 à l'amphithéâtre (Perr.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau. Sur la face supérieure du couronnement se voit, entre les deux volutes de la *lysis*, décorées de rosaces à leur extrémité, la partie inférieure d'un cône godronné en spirale. — Hauteur, $1^{m}40$; largeur, $0^{m}65$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}55$; largeur, $0^{m}42$.

D ❦ M
SERGIAE
MONTÁNAE
ACILIA·SERGIÁ
NA·MÁTRI·OPTM
ET·M·MONTÁNIVS
EPICTÉTVS·IVNIOR
LIB

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Perrot, *Antiquités de Nimes,* 1829, p. 96. — Pelet, *Catalogue,* 1863, p. 135. — Hirschfeld, *C.,* xii, 3904 : *litteris saeculi secundi.*

Diis Manibus Sergiae Montaniae; Acilia Sergiana, matri optimae, & M. Montanius Epictetus Iunior libertus.

« Aux dieux Mânes de Sergia Montania, Acilia « Sergiana à son excellente mère, & Marcus « Montanius Epictetus junior son affranchi ».

L'affranchi avait reçu non pas le nom de sa patronne, mais un nom nouveau formé de son surnom. Régulièrement, il aurait dû s'appeler *Sergius;* au lieu de cela, il s'appelle *Montanius.*

De son côté, la fille avait reçu un surnom dérivé du gentilice de sa mère, ainsi que cela se faisait très-souvent.

DE NIMES.

us.

nières années.

ne 4, la lettre





455

Épitaphe de Servatus, fils de Verus.

Fragment provenant de la partie supérieure d'une stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; trouvé dans le pavé, rue Grétry, avant 1863 (Pel.). L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m25; largeur, 0m40; largeur de la partie encadrée, 0m29.

D ❦ M
SERVATI VERI
. . . .

Copie dessinée de M. Allmer & copie de M. Fr. Germer-Durand.

Pelet, *Catalogue*, 1863, p. 105. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3907 : *litteris saeculi tertii.*

Diis Manibus Servati, Veri filii .....

« Aux dieux Mânes de Servatus, fils de Verus ».

456

Épitaphe de Servilius Fundanus.

Cippe avec base & couronnement & faces latérales encadrées; « trouvé en 1824, dans les fonda« tions de la maison d'arrêt » (Perr.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau. — Hauteur, 1m42; largeur, 0m70; hauteur de la partie encadrée, 0m70; largeur, 0m48.

DIS MÁNIB
CN·SERVILII·PAP
FVNDÁNI
EPHESIVS·SERVILII·L

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand, accents sur l'A de MANIB & de FVNDANI.

Perrot, *Antiquités de Nimes*, 1829, p. 99. — Pelet, *Catalogue*, p. 106. — Herzog, n. 181. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3908 : *litteris bonis.*

Diis Manibus Cn. Servilii, Papiria, Fundani, Ephesius Servilii libertus.

« Aux dieux Mânes de Cneus Servilius Fun« danus, de la tribu *Papiria;* Ephesius, affranchi « de Servilius ».

Servilius Fundanus, inscrit dans la tribu *Pa-*

piria, n'était pas de Nimes. Peut-être était-il de Fundi, qui était une petite ville du Latium. Dans ce cas, son surnom de Fundanus serait un ethnique employé comme *cognomen*.

L'affranchi se désigne irrégulièrement comme affranchi de Servilius; il aurait dû se dire affranchi de Cnéus, ce qui eût été plus correct & plus clair.

457

Épitaphe de Servilius Seranus.

Cippe avec base & couronnement; « trouvé « en 1873 à la Gendarmerie », dans les démolitions de l'ancien couvent des Dominicains, « du « côté de la Porte d'Auguste, sur l'emplacement « du Château-Royal au dix-septième siècle » (E. G.-Dur.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau. — Hauteur, 1m18; largeur, 0m70; hauteur de la partie encadrée, 0m48.

CN·SERVILIO
SERANO
CN·SERVILIVS
VETVS·P

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques*, 1877, p. 95. — Hirschfeld, C., xii, 3909 : *litteris bonis saeculi primi.*

Cn. Servilio Serano; Cn. Servilius Vetus, patri (?).

« A Cneus Servilius Seranus; Cneus Servilius « Vetus, à son père ».

On peut également expliquer le P final par *pater*, & supposer le père ayant survécu au fils.

458

Fragment.

« Fragment trouvé rue de la Maternité, en dé-
« cembre 1879 » (Fr. G.-Dur.).

. . . VILIA MATRI FECIT

Copie de M. Fr. Germer-Durand, qui restitue :

..... *Servilia matri fecit.*

« ..... Servilia a élevé ce tombeau à sa mère ».

459

Épitaphe de ....., affranchie de Severianus.

Partie inférieure d'un cippe avec sa base; trouvée, vers 1852, au quartier de Grézan, dans la propriété de M. Balmes, au chemin bas d'Avignon, l'ancienne voie de Nimes à Avignon (E. G.-Dur.).

. . . .
[redacted] SEVERIANI
LĪB·Q·SPVRIVS·PRĪ
MVLVS·VXORI·OPTIM

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 5941 : *litteris malis;* lit : IIIIS·VERIANI.

..... *Severiani libertae, Q. Spurius Primulus uxori optimae.*

« A ....., affranchie de Severianus; Quintus « Spurius Primulus à son excellente épouse ».

460

Épitaphe de Severina.

Fragment présentant la partie supérieure d'une stèle à fronton triangulaire; « trouvé à Nimes « en novembre 1868; recueilli par M. Masson, « entrepreneur, puis par M. Révoil ». L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0^{m}48; largeur, 0^{m}40; largeur de la partie encadrée, 0^{m}32.

SEVERINAE
SEVERVS
SECVNDI·F·ET
IVLIA·FABRICIA
FILIAE·PIENT

Copie dessinée de M. ALLMER.

E. GERMER-DURAND, *Découvertes archéologiques en 1871*, p. 29. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3912, & *Add.*, p. 840.

Severinae; Severus, Secundi filius, & Iulia Fabricia filiae pientissimae.

« A Sévérina; Severus, fils de Secundus, & Julia « Fabricia à leur excellente fille ».

Severina avait reçu un nom dérivé de celui de son père; elle n'était, de même que lui, que de droit latin; sa mère avait le droit de cité romaine.

Secundus, Severus, Severina, non citoyens romains.

461

Épitaphe de Severia Quartina.

Stèle brisée en haut; « trouvée en 1854 aux « Arènes » (E. G.-Dur.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1m28; largeur, 0m54; hauteur & largeur de la partie encadrée, 0m45.

D · M
SEVERIAE
SEX · F · QVARTINAE
SEX · SEVER · QVARTINS
FILIAE · PIISSIMAE

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand; le V & l'A, l'I & l'N, l'A & l'E de QVARTINAE; le T, l'I, l'N & l'V de QVARTINVS, liés en monogrammes.

Pelet, *Catalogue*, 1863, p. 81. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3914 : *litteris saeculi secundi*, & *Add.*, p. 841.

Diis Manibus Severiae, Sexti filiae, Quartinae; Sex. Severius Quartinus filiae piissimae.

« Aux dieux Mânes de Severia Quartina, fille « de Sextus (Severius); Sextus Severius Quar- « tinus à son excellente fille ».

Le surnom de la fille le même que celui du père.

462

Épitaphe de Severa, fille de Materna.

Fragment d'une stèle à inscription encadrée; « trouvé en juin 1885, dans une fouille faite au « milieu d'une des rues nouvelles pour la pose « d'un tuyau de conduite du gaz » (Aur.). — Hauteur de la partie encadrée, 0m20; largeur, 0m22.

S E V E R *a*
MATERNAE·F

Estampage de M. Aurès. — Hirschfeld, *C.*, xii, 5937; lit : SEVER*o* MATERNA·FE*c*.

Severa, Maternae filia.

« Severa, fille de Maternus ».

Materna, ni sa fille Severa, n'avaient le droit de cité romaine.

463

Fragment.

Provenance inconnue. — Hauteur, 0m 12; largeur, 0m 07.

SEXTI...
FILIO P.....

Estampage de M. Fr. Germer-Durand.
Hirschfeld, *C.*, XII, 5938.

464

Épitaphe de Sextina, fille de Karus.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; trouvée en 1778, dans un champ très près de l'ancienne église rurale de Saint-Baudile, du côté du couchant (*Inscr. de l'Académie*); puis transportée au jardin Séguier. L'inscription, à l'exception des sigles D M gravées dans le tympan du fronton, est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $1^{m}25$; largeur, $0^{m}44$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}25$; largeur, $0^{m}34$.

D · M
SEXTINAE
KARI · F
IAXSVCVS · VXORI

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

Inscriptions de l'Académie du Gard, 1788, p. 20, ms. à la Bibliothèque de Nimes. — VINCENS & BAUMES, *Topographie de Nimes*, 1802, p. 578. — MILLIN, IV, p. 256. — PELET, *Inscriptions de la Porte d'Auguste*, 1850, p. 41. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3917 : *litteris saeculi secundi.*

Diis Manibus Sextinae, Kari filiae, Iaxsucus uxori.

« Aux dieux Mânes de Sextina, fille de Karus;
« Iaxsucus à son épouse ».

Karus, Sextina, Iaxsucus, non citoyens romains.
Iaxsucus, nom celtique.

465

Épitaphe de Smerius & des siens.

Table incomplète à gauche, bordée de moulures encadrant l'inscription; *Apud Auriacum olitorem vel Teisserium in vico* de la Ferrage (Guir.); « à « la maisone Tissier, autrefois la rue du Ferrage » (Mén.); retrouvée en 1858 rue Guizot, dans une démolition (Pel.), non loin de l'endroit où elle avait été vue précédemment. — Hauteur, 0m50; largeur, 0m70; hauteur de la partie encadrée, 0m40.

l·SMERIVS·SP·FIL
*si*BI SMERIO·PATRI
*in*GENVAE·MATRI
*t*VTAE·SORORI
*f*ACIVNDVM·CVRAVIT

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand; les compléments empruntés à Gruter, où l'inscription est donnée entière.

Gruter, 742, 1 : *missa Scaligero.* — Rulman, *Inv.*, p. 52. — Guiran, p. 91. — Ménard, VII, p. 339. — Séguier, 13801, pl. 57; « d'après « Gruter ». — Pelet, *Catalogue*, 1863, p. 92. — Michel, *Nimes*, I, p. 258. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3920 : *litteris bonis*, & *Add.*, p. 841.

Gruter, Ménard, Séguier : TVTIAE.

L. Smerius, Spurii filius, sibi, Smerio patri, Ingenuae matri, Tutae sorori faciundum curavit.

« Lucius Smerius, fils de Spurius, a élevé ce « tombeau pour lui-même, pour Smerius son « père, pour Ingenua sa mère, pour Tuta sa « sœur ».

466

Épitaphe de ..... Sollavia.

Fragment d'une inscription encadrée. Précédemment au jardin Séguier. — Hauteur & largeur, 0m34.

..TIAE
SOLLAVIAE
M·CORNELIVS
HELIVS

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : les deux L de SOLLAVIAE, l'N & l'E de CORNELIVS, liés en monogrammes.

Inscriptions de l'Académie du Gard, 1788, p. 20, ms. à la Bibliothèque de l'Académie de Nimes, donne à la ligne I : ITIAE. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3534 : *littera prima* S ou B.

.....itiae Sollaviae, M. Cornelius Helius.

« A .....itia Sollavia, Marcus Cornelius Hélius ».

La défunte s'appelait peut-être *Titia* ou *Attia*.

467

Fragment.

« A la maison de Flavard » (GUIR., MÉN.).

[redacted] I V S I [redacted]

[redacted] O L L E M [redacted]

[redacted]

Copie dessinée de M. ALLMER.

RULMAN, *Inv.*, p. 92. — GUIRAN, ms., p. 172. — MÉNARD, VII, p. 398. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3923.

Tous : MANIB | SOLLEMNIS.

..... *Sollemnis* .....

468

Épitaphe de Sollia, femme de Taumastus.

Fragment présentant la partie inférieure d'une inscription encadrée; trouvé en février 1884, dans la démolition de la maison, Riboulet entre la place Belle-Croix & les nouvelles halles. — Hauteur, 0^{m}20; largeur, 0^{m}38; largeur de la partie encadrée, 0^{m}30.

. . . .

T A V M A S T V S

V X O R I · E T

SOLLIVS ELEVTHER

A L V M N V S

Estampages d'Albin Michel & de M. Goudard : toutes les lettres de la première ligne réduites à leur partie inférieure; les deux L de SOLLIVS, le T, l'H & le dernier E de ELEVTHER, liés en monogrammes.

Aurès & Mowat, dans le *Bulletin épigraphique*, 1884, p. 38. — Allmer, *Revue épigraphique*, II, p. 55. — *Nemausa*, 2e année, p. 63. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3952, & *Add.*, p. 841 : *fortasse* THAV-MASTVS.

.... *Taumastus uxori, & Sollius Eleuther alumnus.*

« A *telle* .... Taumastus, son époux, & Sollius Eleuther, son élève ».

Le gentilice *Sollius,* porté par l'enfant-trouvé que la défunte avait recueilli & élevé, fait voir que cet enfant avait été affranchi. Elle-même ou son mari, selon que l'affranchissement avait été accordé par elle ou par lui, devait avoir le même nom gentilice.

Pour la régularité de l'orthographe, on aurait dû écrire *Thaumastus.*

469

Épitaphe de Solonia Helpis.

Fragment d'une inscription encadrée; trouvé en février 1884, dans la maison Roussy, rue Guizot, dans les démolitions pour les nouvelles halles. — Hauteur, $0^{m}25$; largeur, $0^{m}35$; de la partie encadrée, $0^{m}30$.

D ❦ M
SOLONIAE·HEL
PIDIS·Q·SOLON
*a*LCIM*us* VXORI

Estampages d'Albin Michel & de M. Goudard & copie dessinée de M. Fr. Germer-Durand : la dernière ligne regravée en surcharge.

Albin Michel, dans le *Bulletin épigraphique*, 1884, p. 147. — Allmer, *Revue épigraphique*, II, p. 56. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3924, & *Add.*, p. 841; lit au commencement de la ligne 4 : *a*LCIM*us*.

Diis Manibus Soloniae Helpidis, Q. Solonius Alcimus uxori.

« Aux dieux Mânes de Solonia Helpis; Quintus « Solonius Alcimus à son épouse ».

470

Épitaphe de Spurius Statutus.

Cippe avec base & couronnement; autrefois au jardin Séguier, puis à la Porte d'Auguste (Pel.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $1^{m}18$; largeur, $0^{m}55$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}70$; largeur, $0^{m}45$.

SPVRIVS·STATÝTVS
SIBI ❦ ET
DecVMIAE·REMVLLÁE
VXÓRI ❦ ET
SEX·SPVRIÓ·DECVMNO·F

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : accents sur le premier V de STATVTVS, sur l'A de REMVLLAE, sur l'O de VXORI, sur l'O de SPVRIO; l'N & l'I de DECVMINO liés en monogramme.

Grasser, 1607, p. 65. — Rulman, *Inv.*, p. 73. — Guiran, p. 111. — Ménard, VII, p. 359. — Séguier, 13801, pl. 45 : « d'après Grasser » — Pelet, *Inscriptions de la Porte d'Auguste*, 1850, p. 33. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3927 : *litteris bonis*, & *Add.*, p. 841; DecVMIAÉ·REMVLLAÉ.

[illegible] DE NIMES.

[illegible] *umiae Remullae* [illegible] *lio.*

[illegible] ême & pour De- [illegible] & pour Sextus [illegible]

[illegible] gentilice de la [illegible]

471

Épitaphe de Statia Deuteris.

Petite stèle à fronton triangulaire, avec antéfixes aux angles & rosace dans le tympan entre les sigles D M ; trouvée en 1870, maison Guelle, rue d'Aquitaine, au pied du Mont-Duplan, ancien Puech-Jazieu (E. G.-Dur.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m75 ; largeur, 0m37.

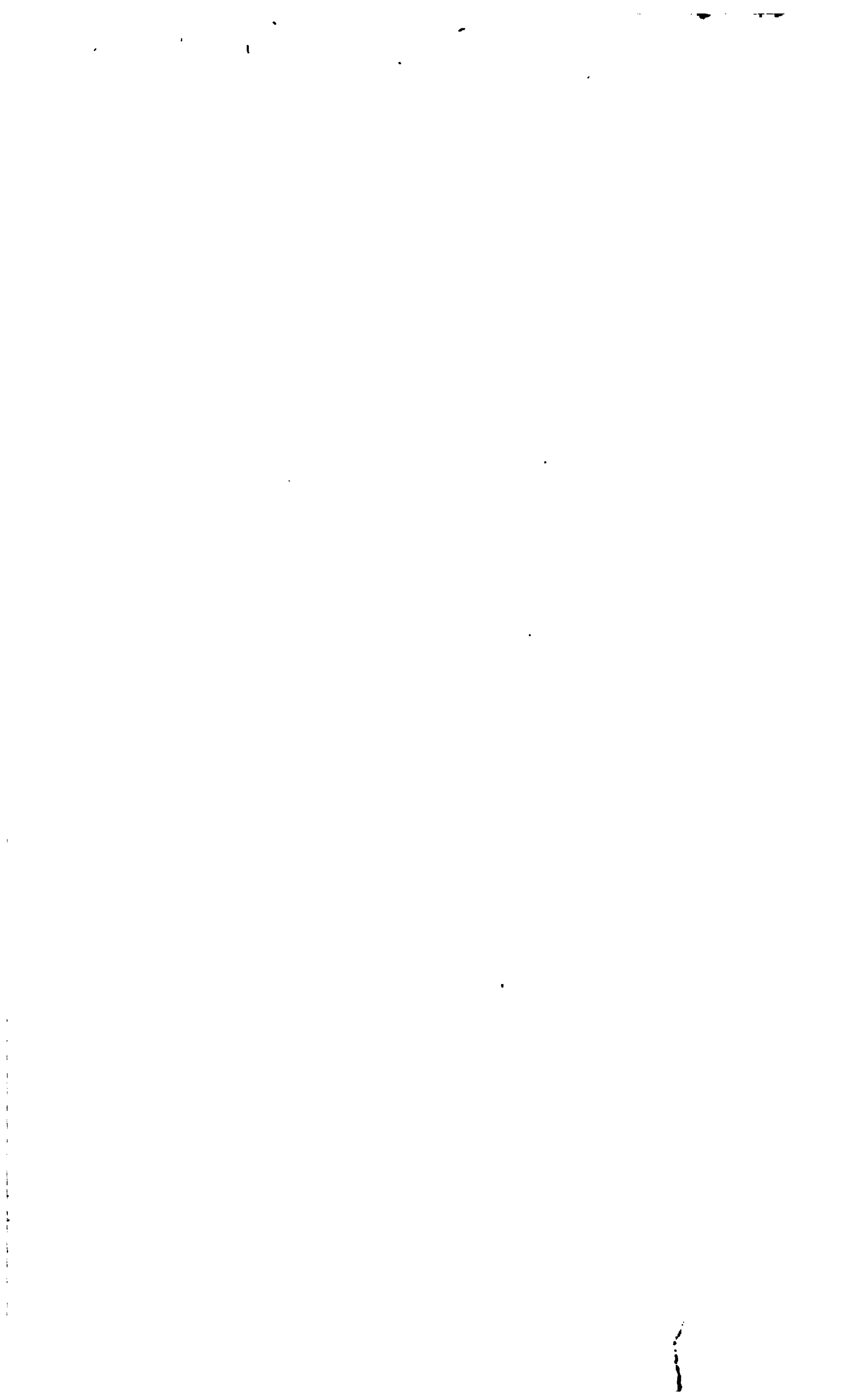
D M
STATIAE
DEVTERIDI
STATIA·FESTA
PATRONAE

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Germer-Durand, *Découvertes archéologiques en 1870*, p. 9. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3928, & *Add.*, p. 841.

Statiae Deuteridi ; Statia Festa patronae.

« A Statia Deuteris ; Statia Festa à sa pa« tronne ».



Diis Manibus T. Tavillii, Titi filii, Voltinia, Honorati; Tavillia Titulla fratri viva posuit de suo.

« Aux dieux Mânes de Titus Tavillius Hono-
« ratus, fils de Titus; Tavillia Titulla a, de son
« vivant, élevé de ses deniers ce tombeau à son
« frère ».

Le surnom de la fille dérivé du prénom du père.

Tavillius, inscrit dans la tribu *Voltinia,* était citoyen romain.

474

Épitaphe de Taurinius Aurelius.

Pierre quadrangulaire bordée de moulures encadrant l'inscription ; trouvée *apud* Trousselier *juxta amphitheatrum* (Guir.); *apud Davinium* (Ség.); retrouvée en 1845 (Perr.) à la maison Séguier, & de là transportée à la Porte d'Auguste (Pel.). — Hauteur, $0^{m}76$; largeur, $0^{m}50$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}51$; largeur, $0^{m}36$.

D · M
L · TAVRINI
AVRÉLI
CIVI
ELVSÉNSI
ANNÓR · XXIII
PARENTES

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : accents sur l'E de AVRELI, sur le second E de ELVSENSI, sur l'O de ANNOR.

Gruter, 708, 7 : *e Scaligerianis*. — Grasser, 1607, p. 62. — Rulman, p. 39. — Guiran, p. 74. — Ménard, VII, p. 322. — Séguier, 13801, pl. 54. Perrot, *Antiquités de Nimes*, 1846. — Pelet, *Inscriptions de la Porte d'Auguste*, 1850, p. 30. —

476

Épitaphe de Terentius Onesimus & de Fortunata.

Fragment présentant la partie supérieure d'une stèle à fronton triangulaire avec antéfixes au sommet & aux angles ; autrefois à la maison Guiran : *apud me* (GUIR.) ; « à la maison de M. Lombard « de Latour, rue Dorée » (MÉN.), aujourd'hui la maison de M. Laracine, rue des Greffes. L'inscription, à l'exception des sigles D M de la première ligne, gravées dans le tympan du fronton, était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $0^{m}45$; largeur, $0^{m}50$; largeur de la partie encadrée, $0^{m}38$.

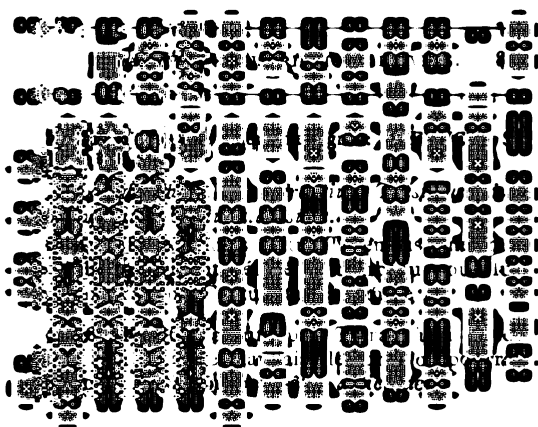
D · M
T · TERENTIVS · ONESI
MVS · VIVOS · SIBI · POSVIT
ET · FORTVNATAE · SVAE
. . . .

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr· GERMER-DURAND.

GUIRAN, p. 119. — MÉNARD, VII, p. 359. — SÉGUIER, 13801, f. 52 ; 13802, I, p. 7 ; 13801, pl. 52. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3940, & *Add.*, p. 841.

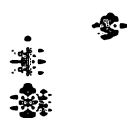




















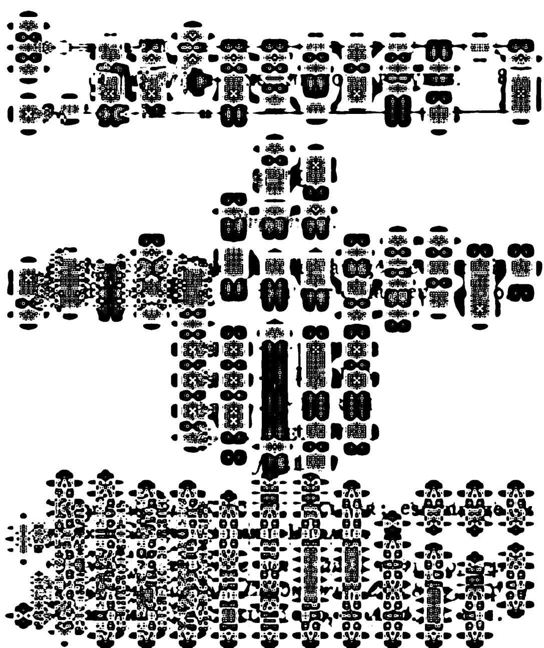


logue, 1863, p. 132. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3945 : *litteris saeculi secundi.*

Diis Manibus T. Tertii Paulli, Primigenia Aurelia uxor, & Tertius Verecundus libertus.

« Aux dieux Mânes de Titus Tertius Paullus, « Primigenia Aurelia son épouse & Tertius Vere- « cundus son affranchi ».

Il est peu vraisemblable que *Primigenia* ait été un gentilice ; il y a plutôt à supposer une interversion. La femme du défunt doit s'être appelée *Aurelia Primigenia.*



Aux dieux Mânes.

« A Titia Titulla, fille de Titus (Titius), sa « belle-mère;

« A Sextia Carisia, fille de Sextus (Carisius), « son épouse;

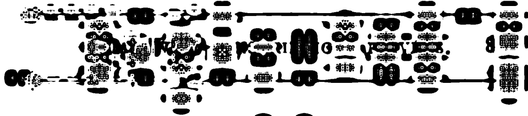
« A Marcus Licinius Hermes;

« Marcus Licinius Hermes a, de son vivant, « élevé ce tombeau ».

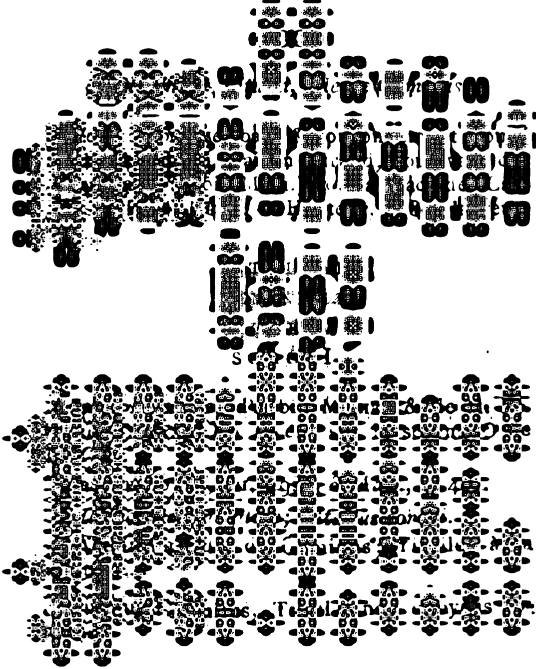
Marcus Licinius Hermes, dont les noms se lisent à l'extrémité droite & au bas de l'inscription, a élevé le tombeau pour lui-même, pour sa femme & pour sa belle-mère. La disposition des épitaphes indique qu'au-dessus de chacune d'elles se voyait un buste.

















484

Epitaphe de Tutius Martinus.

Partie supérieure d'un cippe avec son couronnement; trouvé en 1810 « aux Arènes » (Trél.). L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0^{m}55; largeur, 0^{m}43; largeur de la partie encadrée, 0^{m}35.

D ❦ M
Q · T V T I · M A R
TINI · TV́TIVS · TAR
CIVS · FÍLIVS · ET
TARCIA · EGIΓ . .
. . . .

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : accent sur l'V de TVTI; peut-être sur le premier V de TV́TIVS & sur le premier I de FILIVS.

Trélis, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard,* 1810, p. 377. — Perrot, *Antiquités de Nimes,* 1829, p. 100. — Pelet, *Catalogue,* 1863, p. 60. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.,* xii, 3965, & *Add.,* p. 841 : *litteris saeculi secundi;* ligne 4, lit : EGIT.

Diis Manibus Q. Tutii Martini ; Tutius Tarcius filius & Tarcia Egipe .....

« Aux dieux Mânes de Quintus Tutius Mar-
« tinus, Tutius Tarcius & Tarcia Egipe ..... ».

Tarcia était vraisemblablement la femme de Tutius Martinus; son nom avait été donné sans changement pour surnom à son fils.

485

Épitaphe de Valerius Magnus.

Fragment incomplet de tous côtés; trouvé en mai 1886 au clos Jurand, près du hameau de Saint-Cézaire. — Hauteur, 0m32; largeur, 0m36.

VALERIVS·MAGnus
IC·SEPVLTVS·...

Estampage de M. Maurin & de M. Goudard : lettres tendant à la forme cursive; la traverse des A remplacée par un trait parallèle au jambage gauche & tenant par son sommet au jambage droit; pas de lettre avant IC bien que la place ne manque pas.

Allmer, *Revue épigraphique*, II, p. 209. — Hirschfeld, *C.*, xii, 5947.

Valerius Magnus hic sepultus [*est* (?)].

« Valerius Magnus est enseveli ici ».

Remarquer la formule *hic sepultus est*, fréquente sur les plus anciennes inscriptions de Narbonne & le mot *hic* écrit sans *h*. M. Fr. Germer-Durand croit toutefois apercevoir sur la pierre une légère trace qu'il suppose pouvoir être la partie supérieure de la haste droite d'une H dimidiée, ainsi : ⊣.

[illegible] 1887

[illegible]

[illegible] -n-
[illegible] ale
[illegible] ré-
[illegible] .).
[illegible] te-
[illegible] ur,
[illegible]

[illegible] Fr.
[illegible] —
[illegible] LD,
[illegible]

487

Fragment.

Fragment. — Hauteur, $0^{m}15$; largeur, $0^{m}30$.

. . . .
. . . [redacted] R E N
T I A · V A L E R I
A · F I L I A

Copie dessinée de M. Allmer.

Le nom incomplet était peut-être *Terentia*.

[illegible]

[illegible] &
[illegible]
[illegible] s
[illegible] re
[illegible] e
[illegible] p;
[illegible] r,

[illegible]

[illegible] r.
[illegible] de

[illegible] 8,
[illegible] *de*
[illegible] ND.

[illegible] *is*

[illegible] us
[illegible]

489

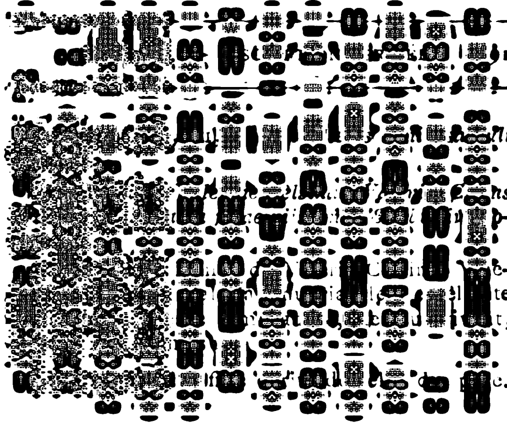
Épitaphe de Valeria Celsina.

Cippe avec base & couronnement; « autrefois, « *apud* Massip, *patronum* « *fisci* (Guir.), » avocat « du roi » (Mén.), aujourd'hui maison Jalaguier, rue Quatre-Jambes (Fr. G.-Dur.); en 1852 au Temple de Diane (Pel.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau. — Hauteur, 1^{m}30; largeur, 0^{m}70; hauteur de la partie encadrée, 0^{m}50; largeur, 0^{m}47.

D · M
VALERIÆ · CELSINAE
VALERIVS · CELSVS
ET · VALER · IANVARIA
5 FILIAE · PIISSIMAE
ET · SIBI · V · P

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : l'A & l'E de VALERIAE, l'I & l'N de CELSINAE, l'V & le second A de IANVARIA liés en monogrammes.

Grasser, 1607, p. 63. — Rulman, *Inv.*, p. 40. — Guiran, p. 47. — Ménard, VII, p. 328. — Séguier, 13801, pl. 30. — Pelet. *Essai sur le Nymphée*, 1852, p. 44. — Notes E. Germer-Durand. —



490

Épitaphe de Valeria, fille de Maximinus.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; autrefois *in aedibus Besserianis* (Guir.); « chez l'archidiacre » (Baux); « au couvent des « Augustins » (Mén.), de la rue de la Roserie. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. Le buste de la défunte, en bas-relief, occupe le tympan du fronton. — Hauteur, 1m07; largeur, 0m57; hauteur de la partie encadrée, 0m37; largeur, 0m43.

D ❦ M
· V A L E R I A E
MAXIMINI · FILIAE
ANNOR · III · DIER · XXIII
MAXIMINVS · ET
VELADVS · MAXIMI · FILII
ET · LVCINA · LVCVLLI · FILIA
PARENTES

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Grasser, p. 55. — Rulman, *Inv.*, p. 39. — Guiran, II, p. 206. — Baux, p. 34. — Ménard, VII, p. 316. — Séguier, 13802, VII, p. 326. — Pelet,

Catalogue, 1863, p. 75. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3984 : *litteris non bonis.*

Diis Manibus Valeriae, Maximini filiae, annorum III, dierum XXIII, Maximinus & Veladus, Maximi filii, & Lucina, Luculli filia, parentes.

« Aux dieux Mânes de Valeria, fille de Maxi-
« minus, morte à l'âge de trois ans & vingt-trois
« jours, Maximinus & Veladus, tous deux fils de
« Maximus, & Lucina, fille de Lucullus, ses
« parents ».

Maximinus & Lucina étaient les père & mère de la défunte ; Veladus, était le frère de son père, par conséquent son oncle.

Maximinus, Valeria, Maximus, Maximinus Veladus, Lucullus, Lucina, non citoyens romains.

Veladus, nom peut-être pas celtique.

491

Épitaphe de Valeria Mogonia.

Stèle à sommet cintré, recueillie autrefois par Séguier. L'inscription, à l'exception des sigles D M de la première ligne gravées dans le tympan du cintre, est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m82; largeur, 0m41; hauteur & largeur de la partie encadrée, 0m30.

D · M
VAL · MOGO
NIAE
C · IVL · MATER
NVS · VXORI
PIENTISSIMAE

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Séguier, 13802, V, p. 53. — Anonyme, *Inscriptions de l'Académie du Gard,* ms., 1788, p. 23. — Millin, IV, p. 259. — Vincens & Baumes, *Topographie de Nimes,* 1802, p. 578. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3995 : *litteris malis.*

Diis Manibus Valeriae Mogoniae; C. Iulius Maternus uxori pientissimae.

« Aux dieux Mânes de Valeria Mogonia; Caius « Julius Maternus à son excellente épouse ».

Mogonia, nom celtique, à corriger peut-être par *Mogontia.*

492

Épitaphe de Valeria Nigrina.

Stèle, découverte le 17 avril 1888 au chemin de Calvas. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur de la partie encadrée, 0m27; largeur, 0m52.

D ❦ M
VAL · NIGRINAE · PA
RENTES · VAL · NIGRINVS
ET SEVERINA MATER
F · P · ET · S · M

Estampage de M. le colonel Pothier, & copie de M. Bazin, censeur du Lycée : lettres de mauvaise forme.

Allmer, *Revue épigraphique*, II, p. 357.

Diis Manibus Valeriae Nigrinae; parentes Valerius Nigrinus & Severina mater filiae piissimae & sibi merentissimae.

« Aux dieux Mânes de Valeria Nigrina; ses « parents Valerius Nigrinus & Severina, sa mère, « à leur fille excellente & bien méritante ».

Le surnom du père passé à la fille.

493

Épitaphe de Valeria Octavia.

Cippe avec base & couronnement; trouvé au seizième siècle. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1m 18; largeur, 0m 66; hauteur & largeur de la partie encadrée, 0m 48.

D M
VALERIAE
OCTÁVIAE
VALERIA·VERA
5 FILIAE
PIENTISSIMAE

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : le V & l'A de VALERIA liés en un monogramme; un accent sur le premier A de OCTAVIAE.

GRUTER, 712, 3 : *e Scaligeri schedis.* — RULMAN, *Inv.*, p. 390. — GUIRAN, p. 77. — MÉNARD, VII, p. 331. — SÉGUIER, 13801, pl. 8 : « d'après Gruter ». — PELET, *Catalogue*, 1863, p. 57. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3997 : *litteris saeculi secundi.*

Diis Manibus Valeriae Octaviae; Valeria Vera filiae pientissimae.

« Aux dieux Mânes de Valeria Octavia; Valeria « Vera à son excellente fille ».

Le gentilice *Octavia* employé comme surnom.

494

Épitaphes de Valeria & de Rusticus.

Partie droite d'une pierre oblongue entourée de moulures qui encadraient l'inscription; découverte « en 1851 rue Grétry, dans la maison « Salles » (PEL.). — Hauteur, 0m 39; largeur, 0m 50; hauteur de la partie encadrée, 0m 25.

*va*LERIAE·RVSTICO
*m*ATRI·VALERIO
...ᵭL ᵭ FRA

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND.

PELET, *Catalogue*, 1863, p. 120. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3983.

Valeriae matri, ... libertae.
Rustico, Valerio frater.

« A sa mère Valeria, affranchie de .....; à Rus-
« ticus, Valerio son frère ».

La disposition des épitaphes aurait répondu à des bustes placés au-dessus.

Avec l'inscription, a été trouvé un vase de plomb contenant un millier de deniers de l'époque impériale.

495

Épitaphe de Valeria Saturnina.

Partie supérieure d'un cippe avec son couronnement; trouvé avant 1846 (Perrot). L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau. — Hauteur, 0m 52; largeur, 0m 50; largeur de la partie encadrée, 0m 30.

D ❧ M
VALERIAE
SATVRNIN
[illegible]LIBERTA
. . . .

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand.

Perrot, *Antiquités de Nimes*, 1846, p. 210. — Pelet, *Catalogue*, 1863, p. 61. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3999 : *litteris saeculi secundi;* & *Add.*, p. 841.

Ligne 4, Hirschfeld : ANMVIIIÍ·VALERIÁ; propose de lire : *an(ni unius ?), m(ensium) novem ; Valeria(nus ...*

Diis Manibus Valeriae Saturninae, ... liberta.

« Aux dieux Mânes de Valeria Saturnina, ... « son affranchie ».

496

Epitaphe de Valeria Secundina.

Fragment, « trouvé le 23 avril 1885, dans le « mur de l'ancien Hôtel de Ville, sur l'empla- « cement des nouvelles halles » (GOUD.).

D *m*
VALER*iae*...*f*
SECVN*dinae*
SILANV*s*.....
LI*b*
....

Estampage de M. GOUDARD.

HIRSCHFELD, *C.*, XII, 5939 : « vue ».

Diis Manibus Valeriae, ... filiae, Secundinae; Silanus, ... libertus, uxori (?).

« Aux dieux Mânes de Valeria Secundina, fille « de ..... (Valerius); Silanus, affranchi de ....., à « son épouse ».

L'état incomplet du texte ne permet pas une lecture certaine.

497

Épitaphe de Varenia Auge.

Cippe avec base & couronnement; « trouvé en « juin 1867 sur la colline de Montauri, dans le « mazet de M. Lavie » (E. G.-Dur.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m65; largeur, 0m24; hauteur de la partie encadrée, 0m29; largeur, 0m20.

D ❦ M
VARENAE
AVGENIS
CAESIVs
PATROCLVs
VXORI·IN
COMPARA
BILI·ET·S·V·P·

Copie dessinée de M. Allmer.

E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques en 1872*, p. 10. — Hirschfeld, *C.*, xii, 4004.

Diis Manibus Vareniae Augenis; Caesius Patroclus uxori incomparabili & sibi vivus posuit.

« Aux dieux Mânes de Varenia Augé; Caesius « Patroclus à son épouse incomparable a élevé « ce tombeau &, de son vivant, pour lui-même ».





RULMAN, *Inv.*, p. 53. — GUIRAN, p. 87. — BAUX, p. 87. — MÉNARD, VII, p. 84. — SÉGUIER, 13801, pl. 32. — VINCENS & BAUMES, *Topographie de Nimes*, 1802, p. 575. — Albin MICHEL, dans le *Bulletin de l'Académie de Nimes*, 1883, p. 123; dans le *Bulletin épigraphique*, 1884, p. 146. — ALLMER, *Revue épigraphique*, I, p. 405. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 4011, & *Add.*, p. 841 : DVBITÁTAE.

Diis Manibus Vettitiae Dubitatae M. Annius Paternus matri optimae.

« Aux dieux Mânes de Vettitia Dubitata; Marcus « Annius Paternus à son excellente mère ».

Le croissant entouré d'étoiles indique peut-être un adepte de la religion de Mithra; dans tous les cas, la croyance a la résurrection dans le ciel.

499

Épitaphe de Vettius Dionysius.

Cippe avec base & couronnement; autrefois « à la Porte de la Couronne » (Mén.); plus tard déposé à la Porte-d'Auguste (Pel.) L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $0^{m}90$; largeur, $0^{m}46$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}38$; largeur, $0^{m}35$.

D · M
C · V E T T I Í
D I O N Y S I
C · GNAT · CAECILIÁ
NVS · PRIVIGNVS · ET
CAECILIA · HAPLÉ
V X O R

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand : un accent sur le second A de CAECILIANVS & sur l'E de HAPLE; l'E & le T de ET liés en un monogramme.

Poldo d'Albenas, p. 173. — Gruter, 839, 9. — Rulman, *Inv.*, pp. 57 & 68. — Guiran, p. 99. — Baux, p. 13. — Ménard, VII, p. 367. — Séguier, 13801, pl. 33. — Pelet, *Inscriptions de la Porte-*

501

Épitaphe de Vibius Asiaticus.

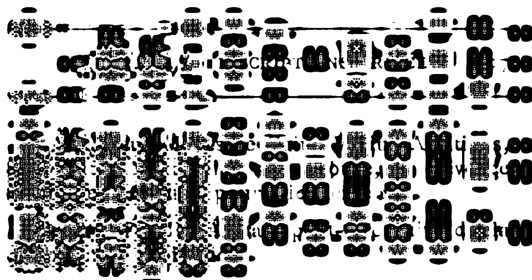
Cippe avec base & couronnement; trouvé en 1869 au coin de la place des Arènes vers le Palais de Justice & brisé alors en nombreux fragments (E. G.-DUR.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures accompagné d'un rinceau. — Hauteur, 1m35; largeur, 0m74; hauteur de la partie encadrée, 0m58; largeur, 0m53.

D ❦ M
C·VIBII·ASIÁTICI
DoMITIA
MAXIMILLA
VXOR
pOSVIT·ET·SIBI

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : un accent sur le second A de ASÍATICI.

E. GERMER-DURAND, *Découvertes archéologiques en 1869*, p. 7. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 4014 : *litteris primi opinor saeculi*; & *Add.*, p. 841.

Diis Manibus C. Vibii Asiatici, Domitia Maximilla, uxor, posuit & sibi.





502

Épitaphe de Vibia Lais.

Cippe avec base & couronnement; trouvé avant 1829 près des Arènes (PERR.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m74; largeur, 0m48; hauteur de la partie encadrée, 0m31; largeur, 0m38.

VIBIA · LAIS
SIBI · ET · AVRELO
STATVTO · VIRO
VIVA · FECIT

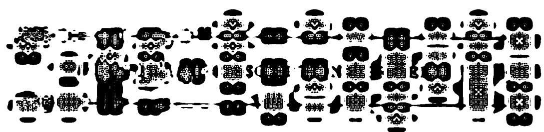
Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : l'I & l'O de AVRELIO liés en un monogramme.

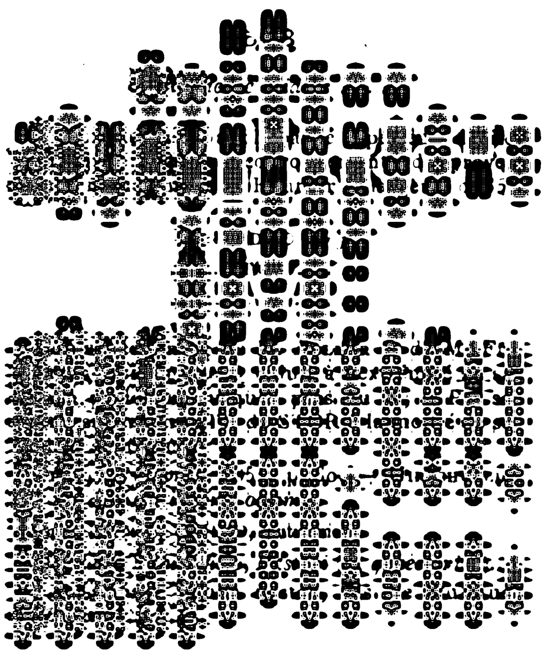
PERROT, *Antiquités de Nimes*, 1829, p. 101. — PELET, *Catalogue*, 1863, p. 39. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 4017 : *litteris saeculi secundi; & Add.*, p. 841 : STATVTO.

Vibia Lais sibi & Aurelio Statuto, viro, viva fecit.

« Vibia Laïs a, de son vivant, élevé ce tombeau « pour elle-même & pour Aurelius Statutus, son « mari ».







504

Épitaphe de Virillio, fils de Montanus.

Stèle à fronton triangulaire; « encastrée dans « le mur de la maison Enjolras-Cambon, rue « Nerva » (Alb. Mich.); extrait de là, en décembre 1883, dans les travaux de démolition pour les Halles centrales. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m52; largeur, 0m36; hauteur de la partie encadrée, 0m90; largeur, 0m28.

VIRILLIONI
MONTANI·F
ET·SECVNDAE
VXORI

Estampages d'Albin Michel & de M. Goudard; copie dessinée de M. Fr. Germer-Durand : l'N & le D de SECVNDAE liés en un monogramme.

Albin Michel, *Nimes & ses rues*, II, p. 206; — dans le *Bulletin épigraphique*, 1884, p. 146. — *Nemausa*, 2e année, p. 73. — Hirschfeld, *C.*, XII, 4025, & *Add.*, p. 841.

Virillioni, Montani filio, & Secundae uxori.

« A Virillio, fils de Montanus, & à Secunda, « son épouse ».

Montanus, Virillio, Secunda, non citoyens romains.

505

Épitaphe d'Utulia Amabilis.

Fragment extrait le 1er mai 1882 de la démolition de la maison Zoog, rue des Lombards (Fr. G.-DUR.); d'une « maison de la rue de la Banque » (Albin MICH.). L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures, conservé en haut & de chaque côté. — Hauteur, 0m25, largeur, 0m35; largeur de la partie encadrée, 0m27.

D · M
VTVLIAE·AMBILS
CRESCENS
C*ont*VBERNA*li*

Estampage d'Albin MICHEL.

Albin MICHEL, dans le *Bulletin de l'Académie de Nimes,* 1882, p. 49. — ALLMER, *Revue épigraphique,* I, p. 264, & II, p. 16. — HIRSCHFELD, *C.,* XII, 4030, & *Add.,* p. 841.

Diis Manibus Utuliae Amabilis; Crescens contubernali.

« Aux dieux Mânes d'Utulia Amabilis; Crescens « à sa compagne ».

506

Épitaphe de Zoé.

Cippe dont la base manque, mais encore pourvu de son couronnement; ***apud Villarium, hodie*** à l'Esclop (GUIR.); « à la maison de M. Chazel, « vis-à-vis la Trésorerie » (MÉN.), hôtel de ville actuel; ***in aede*** « Dusseuil » (SÉG.). L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0^m62; largeur, 0^m48; largeur de la partie encadrée, 0^m32.

D ❦ M
Z O E S
C A E C I L I A
HELPIS · FILIAE
P I I S S I M A E
ET · S V B S T I T V́ T V S
C O N T V B E R N Á L
S V A E

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND : l'N & le T, l'L & l'I de CONTVBERNALI liés en un monogramme; accents sur le second V de SVBSTITVTVS & sur l'A de CONTVBERNALI.

POLDO D'ALBENAS, p. 573. — GRUTER, 1002, 11 :

e Scaligerianis. — Rulman, *Inv.*, p. 104. — Guiran, p. 157. — Baux, p. 45. — Ménard, VII, p. 425. — Séguier, 13801, pl. 76. — Msc. anonyme : *les Inscriptions de l'Académie du Gard*, 1788, p. 24. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 4031, & *Add.*, p. 841 : *litteris bonis.*

Diis Manibus Zoes; Caecilia Helpis filiae piissimae, & Substitutus contubernali suae.

« Aux dieux Mânes de Zoé; Caecilia Helpis à « son excellente fille, & Substitutus à sa compa- « gne ».

507

Fragment « trouvé le 15 avril 1879 à l'Amphi- « théâtre » (Fr. G.-Dur.); recueilli par M. Revoli; déposé à la Porte d'Auguste.

. . . .
AMINA . .
NEPOTI
CARISSIM*o*

Estampage de M. Fr. Germer-Durand. Copie dessinée de M. Allmer. — Hirschfeld, *C.*, xii, 4054 : « vue ».

508

Fragment de provenance inconnue.

. . . .
. . . . *a* Q *u* I L *N*
. . . . . AL·OPIM

Copie dessinée de M. ALLMER; copie de M. Fr. GERMER-DURAND.

HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3422 : *litteris saeculi secundi;* lit : [*A*]*quila* [*pat*]*ri optimo.*

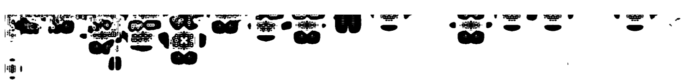
Peut-être : ..... *Squillan... contubernali optim...*

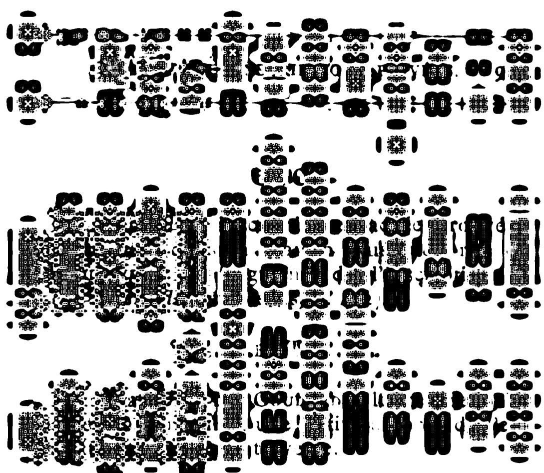
509

Fragment de corniche; de provenance inconnue; boudin au-dessous des lettres, peut-être taillé après coup. — Hauteur, 0m 10; largeur, 0m 20.

. . . . . ꝹF·ATT . . . . .

Estampage de M. Fr. Germer-Durand. Copie dessinée de M. Allmer. — Hirschfeld, *C.*, xii, 5914.





511

Fragment d'une inscription encadrée; de provenance inconnue.

DIS *manibus*
C . . . .
. . . .

Estampage de M. Fr. Germer-Durand.

[illegible] 919

[illegible]

[illegible] tant
[illegible] au-
[illegible]

[illegible] de
[illegible]

513

Fragment « trouvé le 19 septembre 1883 aux « Halles centrales » (Goud.); provenant de la partie supérieure d'une stèle à fronton triangulaire & présentant l'angle supérieur droit de l'encadrement que contenait l'inscription. — Hauteur & largeur, 0m24.

d M
. . . . . C I A N
. . . . . I A
. . . .

Estampages de M. Goudard & copies dessinées d'Albin Michel & M. Fr. Germer-Durand.

Michel, dans le *Bulletin épigraphique*, 1884, p. 147. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3731 & *Add.*, p. 838; ligne 3 : IANA; propose de lire : *mar*CIAN.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

515

Fragment trouvé en septembre 1883 aux Halles centrales (Goud., Albin Mich.). — Hauteur, 0^{m}12; largeur, 0^{m}22.

*de*CVMIO

. . . .

Estampage de M. Goudard. Copie dessinée d'Albin Michel.

Albin Michel, dans le *Bulletin épigraphique*, 1884, p. 147. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3552.

516

Fragment d'une inscription encadrée de moulures accompagné d'un rinceau. — Hauteur, 0m45; largeur, 0m50.

D ❦ *m*

D · V . . .

. . . .

Copie dessinée de M. ALLMER. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 4051 : « vue ».

517

Fragment « aux Arènes, placé comme moellons « dans un des piédestaux formés avec de la ma- « çonnerie, troisième arceau du premier étage du « côté de la place du ChevalBlanc » (E. G.-Dur.); transportée au musée depuis 1860. — Hauteur, 0m27; largeur, 0m17.

. . . .
. . . . E T
. . . I D A
. . . V I L I A
M A T R I
*fe*C I T

Estampage de E. Germer-Durand.

Rulman, *Inv.*, p. 53. — Guiran, II, p. 235. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 4038, & *Add.*, p. 841 : « vue ».

Ligne 1, tous : ET; — l. 2, Rulman, Guiran : VILLA. — Hirschfeld & E. Germer-Durand proposent : CANDIDA SERVILIA.

518

Fragment d'une inscription encadrée; « trouvé « devant le Temple de Diane en 1881 » (Fr. G.-DUR.).

ET . . .

. . . . .

Copie dessinée de M. ALLMER. Estampage de M. Fr. GERMER-DURAND.

519

Fragment présentant l'angle inférieur droit d'une tablette de marbre sans ornements; de provenance inconnue. — Hauteur, 0m25; largeur, 0m28.

. . . .
. . . . IIIPIDI
(?) *euc*ARPIA
. . . . . SIBI VIVA
*po*SVIT

Copie dessinée de M. Allmer. Copie de M. Fr. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 4052, & *Add.*, p. 841.

Ligne 1, peut-être *Helpidi*.

520

Fragment, « déposé à la Porte-d'Auguste vers « 1849 » (Fr. G.-Dur). — Hauteur, 0m22; largeur, 0m25.

. . . .
FILI
MATR*i*
PIENTISSIM

Copie de M. Fr. Germer-Durand.

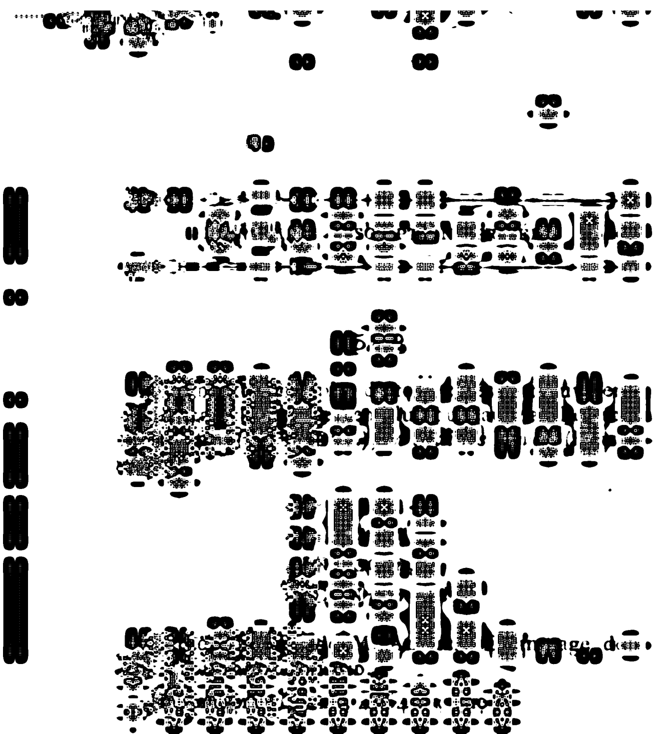
Pelet, *Inscript. de la Porte-d'Auguste,* 1852, p. 43.

521

Fragment provenant de la partie inférieure d'une inscription encadrée. — Longueur, 0m 19.

*coniu*GI·OP*tim* . .

Copie dessinée de M. Allmer.










523

Fragment d'une tablette de marbre; de provenance inconnue.

I II RA
LIBERT
FEC

Copie dessinée de M. Allmer. Estampage de M. Fr. Germer-Durand.

Hirschfeld, *C.*, xii, 5943 : « vue ».

... *Epaphra libertus fecit.*

524

Fragment.

I L

Hirschfeld, *C.*, xii, 5943 : « vue ».

525

Fragment, « trouvé au Château-d'Eau, rue de « la Lampèze » (PEL.).

I O I

PELET, *Nymphée,* p. 29. — HIRSCHFELD, *C.,* XII, 4051 : les lettres réduites à leur moitié inférieure.

526

Fragment.

I R
P
T I
P R
N
O V

Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.,* XII, 5943.

527

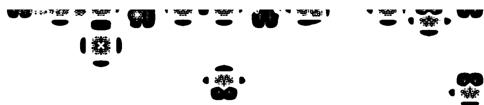
Fragment présentant la moitié droite d'une inscription encadrée; « trouvé en 1883 dans la cons« truction de l'aqueduc du Vistre, au coin de la « rue Monjardin » (Fr. G.-Dur.). — Hauteur, 0m90; de la partie encadrée, 0m20.

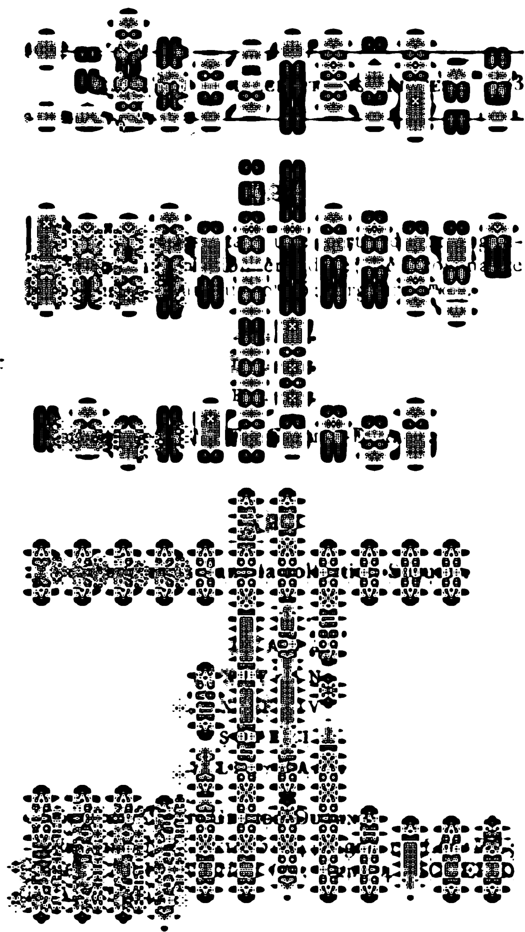
d M
... LIO · MAX
.... lINA · VXoR
PIIS · POS

Estampage de M. Goudard : lettres de mauvaise forme. Copie dessinée d'Albin Michel. Copie de M. Fr. Germer-Durand.

Allmer, *Revue épigraphique,* II, p. 55. — Michel, dans le *Bulletin épigraphique,* 1884, p. 167. — Hirschfeld, *C.*, xii, 5931 : *satur*NINA.

Diis Manibus, ...lio Max....., Aquilina uxor merito piissimo posuit.





530

Fragment de provenance inconnue. — Hauteur, 0m10; largeur, 0m05.

. . . .
. . . ON . . .
. . . C V . . .
. . . .

Estampage de M. Fr. Germer-Durand.

531

Fragment. — Hauteur & largeur, 0m20.

[illegible]PER . . .
. . . V E . . .
. . . .

Copie dessinée de M. Allmer.



533

« A la Porte-d'Auguste » (Pel.).

Q ❦ F ❦ V O L
S ❦ S I B I ❦ E T
S E X ❦ F ❦ V X O R I

Pelet, *Inscriptions de la Porte-d'Auguste*, n. 23. — Hirschfeld, *C.*, xii, 4045.

534

Fragment « trouvé au Château-d'Eau, rue de la « Lampèze » (Pel.).

M A
Q

Pelet, *Nymphée*, p. 29. — Hirschfeld, *C.*, xii, 4050.

536

Fragment « trouvé en 1860 au cimetière des « protestants » (PEL.), près du chemin de Sauve. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures.

.....RATIO
.....GRINO

Copie dessinée de M. Fr. GERMER-DURAND.

PELET, *Catalogue*, 1863, n. 104. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3795 : .....RATIO .....GRINO, & 5917 : .....RRATIO .....CRINO.

M. Fr. GERMER-DURAND propose de lire : *Veratio Nigrino*

537

Fragment présentant l'angle supérieur droit d'un cippe avec base & couronnement; trouvé en août 1889 au mas de la Tour-l'Évêque. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0^m95; largeur, 0^m73.

D M
. . . . RCIAE
. . . .

Copie dessinée de M. Goudard & estampage de M. Bazin, censeur du Lycée.

Diis Manibus Marciae ?, Porciae ?, ...

538

Fragment incomplet de tous côtés; de provenance inconnue. — Hauteur, 0m 12; largeur, 0m 10.

. . . .
. . . *g r* A E C V S
*ann*O R · X X · . . .

Copie dessinée de M. Allmer. Estampage de M. Fr. Germer-Durand.

Hirschfeld, *C.*, xii, 5007 : « vue ».

539

Fragment présentant l'extrémité droite d'une pierre en forme de frise. — Hauteur, 0m 20; largeur, 0m 40.

. . . . R O · E T
. . . . . *ex t*E S T A M E*nto*

Copie dessinée de M. Allmer.

540

Fragment présentant la moitié droite d'une inscription encadrée; trouvé en décembre 1883 dans les démolitions opérées pour l'établissement des Halles centrales. — Hauteur, 0m25; largeur, 0m20; hauteur de la partie encadrée, 0m16.

. . . . . R O N I O
. . . . . O V I R o
o p t · p i E N T I S S I
. . . . V X O R

Estampages d'Albin MICHEL & de M. GOUDARD, & copies dessinées d'Albin MICHEL & de M. Fr. GERMER-DURAND.

ALLMER, *Revue épigraphique,* II, p. 54. — *Nemausa,* 2e année, p. 67. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 4035.

Apronio (?), *Quadromo* (?), *Sempronio* (?) ....., *viro optimo pientissimo,* ..... *uxor.*

« A son excellent mari, ...ronius .....us, ..., « sa femme ».

Le défunt s'appelait *Apronius* ou *Quadronius* ou *Sempronius,* ou de quelque autre nom de la même terminaison.

541

Fragment de provenance inconnue. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures bordé d'un rinceau.

SIB*i*
I

HIRSCHFELD, *C.*, XII, 4052.

542

Fragment, « trouvé en 1868 sur l'emplacement « du nouveau Marché aux Bœufs » (Fr. G.-DUR.); *in aedibus* Revoil (HIRSCHFELD). — Hauteur & largeur, 0m09.

d M
.....TI·EV
....

Estampage de M. Fr. GERMER-DURAND.

HIRSCHFELD, *C.*, XII, 4054 : *d* M | ...TITV, à tort.

543

Fragment trouvé à la Fontaine.

D ✿ *m*
D · V . . . .
. . . .

Copie dessinée de M. Fr. Germer-Durand.

544

Fragment d'une inscription encadrée; trouvé au Cadereau en 1870. — Hauteur, 0^m22; largeur, 0^m11.

. . . . V N) . . .
B · I O N
F

Estampage de M. Fr. Germer-Durand.

E. Germer-Durand, *Découvertes en 1870*, I, p. 18. — Hirschfeld, *C.*, XII, 4044.

545

Épitaphe de Servilia Adjecta.

Stèle à fronton triangulaire avec antéfixes aux angles; *in viculo* de Caissargues *villa Deidierii advocati* (Guir.); « à la métairie Deydier » (Mén.), appelée aujourd'hui Bois-Fontaine & appartenant à M. Granier (Fr. G.-Dur.). L'inscription, à l'exception des sigles D M gravées dans le tympan du fronton, est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $0^{m}55$; largeur, $0^{m}35$; hauteur & largeur de la partie encadrée, $0^{m}28$.

D M
SERVILIAE
ADIECTAE
VITALIS
COLLIBERT
CONTVBERNAL
SVAE PIENTISSIME

Estampage de M. Goudard. Copie dessinée de M. Fr. Germer-Durand & copie d'Albin Michel.

Guiran, p. 159. — Ménard, VII, p. 427. — Notes E. Germer-Durand. — Michel, dans le *Bulletin épigraphique,* 1884, p. 146. — *Nemausa,* 2e année, p. 16. — Hirschfeld, *C.,* XII, 3910 & 4076.

Diis Manibus Serviliae Adiectae; Vitalis collibertus contubernali suae pientissimae.

« Aux dieux Mânes de Servilia Adjecta; Vitalis, « son coaffranchi, à sa compagne excellente ».

Le coaffranchi s'appelait Servilius Vitalis.

546

Épitaphe de Fabius Hyginus.

Pierre quadrangulaire bordée d'un rinceau encadrant l'inscription; « en 1858, au mur méridional de l'ancienne église du village de Marguerittes, à cinq mètres au-dessus du sol » (E. G.-Dur.). Une autre inscription est gravée sur la face opposée (*C.*, XII). — Hauteur, 0m55; largeur, 0m65.

D M	D M
L·FAB·HGIN	L · F · H
FÁB·EVHODVS	
ET · FÁB	
ONÉSIMVS	
LIB · P	

Copie dessinée de M. Fr. Germer-Durand, excepté les accents, pris de la copie de M. Hirschfeld.

Gruter, 938, 13. — Rulman, *Inv.*, p. 115. — Guiran, ms., p. 147. — Ménard, 7, p. 412. — Séguier, 13805, pl. 74. — E. Germer-Durand, notes manuscrites. — Hirschfeld, *C.*, XII, 3008, & *Add.*, p. 833, pour l'inscription de la face postérieure.

Diis Manibus L. Fabii Hygini; Fabius Euhodus & Fabius Onesimus, liberti patrono.

Diis Manibus L. Fabii Hygini.

« Aux dieux Mânes de Lucius Fabius Hyginus; « Fabius Euhodus & Fabius Onesimus, ses affran- « chis, ont élevé ce tombeau à leur patron ».

« Aux dieux Mânes de Lucius Fabius Hy- « ginus ».

547

Autel gaulois trouvé à Notre-Dame de Laval.

(Inscription celtique en lettres grecques.)

Stèle sans ornements, incomplète dans le haut, & légèrement diminuée sur son bord du côté droit jusqu'à la septième ligne du texte; récemment apportée au musée de Nimes du lieu dit « l'Ermitage », où elle se voyait, placée horizontalement à une assez grande hauteur dans le mur extérieur sud de la petite chapelle romane de Notre-Dame-de-Laval (Fr. G.-D.). L'inscription commence immédiatement au bord supérieur de la pierre, retaillée probablement à l'époque où elle a été employée dans la construction de la chapelle. — Hauteur totale avant l'extraction, 1m28; actuellement, 0m67; largeur, 0m20 & 22; hauteur de la partie inscrite, 0m45.

Copie de M. Rochetin 1885 :	Copie de M. Germer-Durand 1881-1888 :	Notre copie 1889 d'après un moulage :
ЭK O Λ I O	Є K O Λ I C	ЭK I Λ I C
C P I O Y	ɔ C P I O Y	C P I O Y
M A N	ME A N C	M A N ■
■ A N	O C A N	■ C A N
■ O ■	Δ O O Y N	■ O Y N
N A ■ O Δ	N A K O Δ	N A K O Δ
EΔЄBPΛTO	CÆBPATO	ЄΔBPATO
Y Δ Є K A N	Y Æ K A N	YΔЄKAN
T E N ■	T Є N	T Є N

Estampage de M. Fr. Germer-Durand, de 1869. Copie de M. Rochetin. Moulage en plâtre donné par M. le colonel Pothier à la demande de M. Bazin, censeur du lycée de Nimes.

Lettres assez grossièrement gravées & en grande partie effacées; les A barrés diagonalement, les E lunaires.

Ligne 1. — La lettre rétrograde E liée au K; celle qui vient après le K, non pas un O comme on avait cru voir, mais un I, à la droite duquel existe un sillon profond qui, en se liant accidentellement au jambage gauche du Λ, affecte à peu près la forme d'un 7; le Λ très-large & partagé de haut en bas par le milieu par un trait vertical accidentel; la dernière lettre un O incomplet à droite par suite de l'érosion du bord de la pierre.

Ligne 2. — Au commencement de la ligne un trou accidentel en forme de virgule, non le reste d'une lettre.

Ligne 3. — Le M très-large & non joint à un E; cet E est une fausse apparence produite par les éraillures de la pierre; à la fin de la ligne, une courbe peut-être pas accidentelle & alors le reste d'une lettre ronde non déterminable.

Ligne 4. — Rien de reconnaissable avant le C : un E droit ?, un H ?, un B ?, un P ?; en résumé une confusion de traces indistinctes.

Ligne 5. — La première lettre incertaine : un trait vertical qui, partant d'en bas, s'infléchit à

gauche vers le milieu de sa hauteur; la partie verticale favorable à la supposition d'un T, la partie biaise favorable à la supposition d'un Δ; il n'y a pas à penser à un Y; la seconde lettre peut-être un O, peut-être un A ou autre chose; l'O qui vient ensuite à peu près certain.

Ligne 6. — NAKO; le K peu apparent, mais sûr; peut-être un petit C au centre de l'O & alors NAKOC.

Ligne 7. — Pas de place pour un E après EΔ à moins qu'il n'ait été lié au Δ; en l'état actuel rien de saisissable.

Ligne 9. — Rien, ni à présent ni autrefois, après TEN.

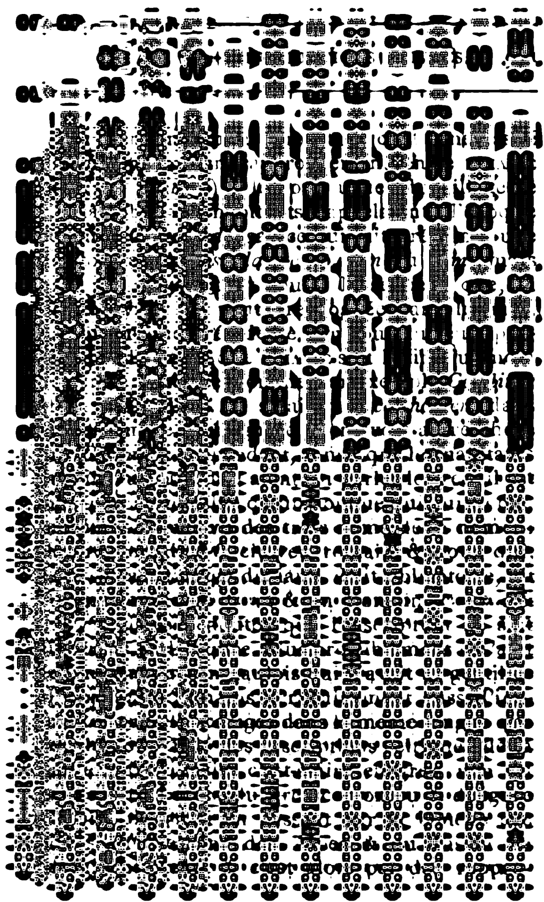
Fr. Germer-Durand, dans le *Bulletin épigraphique*, 14 août 1884, p. 253; dans le *Bulletin des Antiquaires*, 1884, p. 267; communication à l'Académie de Nimes, septembre 1888 (la copie ci-dessus). — Rochetin, dans le *Bull. épigraph.*, 1885, p. 190; dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, IV, p. 189, avec dissertation. — Hirschfeld, *C.*, xii, 5887. — Allmer, *Rev. épigr.*, II, p. 404.

Lecture de M. Fr. Germer-Durand (1888) :

Ekilieis (ou *Ekilios*) *Riouneaneos Andoounnako* (dieu topique) *dede bratoude kanten.*

Lecture de M. Allmer :

Ἐκ ἴλιος ριου Μαν..ς Αν(δο *ou* Ανδα *ou* Αντο *ou* Αντα) ουνναχο (*ou* -χος) δεδε βρατουδε καντεν.











chements entre les mots qui se lisent sur les inscriptions & des mots grecs qu'on peut le mieux espérer de parvenir à les comprendre.

Nous croyons apercevoir de l'analogie entre ΙΛΙΟC & ἰλάω, « être favorable », ἰλεόω, « rendre favorable »; entre ΡΙΟΥ & ῥέω, « couler »; entre ΔΕΔΕ & διδόω, « donner »; entre ΒΡΑΤΟΥΔΕ & προϊτίθη, 3e personne de l'imparfait de προτίθημι, « déposer en « offrande »; entre ΚΑΝΤΕΝ & γάνως, γήθως, γηθοσύνως, « avec contentement », &, engagé dans cette voie, nous nous trouvons être amené au sens que voici :

Cultor fontis, Man..s An(da?)ounnaco dedit dedicavit laeto animo.

Ἐπίλιος à lire peut-être d'un seul mot serait, comme le latin *cultor,* celui qui implore une divinité pour en recevoir une faveur, ou à lire en deux mots répondrait aux mots latins *ob gratiam,* « en reconnaissance d'une faveur obtenue ».

Il faut entendre par ῥιου, traduit par *fontis,* la source autrefois déifiée qui sort du fond de la petite vallée dite sans autre nom « Laval », & n'était peut-être connue à cause de sa célébrité que sous le nom de « la Fontaine ». C'est aussi par « fontaine » que M. Rochetin a interprété le mot ῥιου, en le rapportant comme nous à la Fontaine de Notre-Dame de Laval.

Le nom du dévot, aujourd'hui non lisible, était peut-être Μανερς, *Maners* si on prend pour le reste d'un E lunaire le débris de courbe qui termine la troisième ligne & pour un P la lettre non déchiffrable qui commence la quatrième.

Ce dévot était d'un endroit appelé *An(da* ou *Ando* ou *Anta* ou *Anto)ounnacum*. Il y a à chercher cet endroit, non sans doute pas dans la Germanie Supérieure où existait l'*Antunnacum* qui est devenu Andernach, sur le Rhin, au delà de Coblentz, mais dans quelque village de la région de l'inscription, comme par exemple Andaon, localité présumée celtique, remplacée aujourd'hui par Villeneuve-lès-Avignon, sur la rive droite du Rhône, à 25 kilomètres seulement de Collias, & dans le nom de laquelle semble revivre sans altération sensible le nom antique. (*In cacumine montis qui nuncupatur Andaoni super fluvium Rhodani.* (909, *Hist. de Lang.*, t. II, *Pr.*, p. 156. — Note de Fr. Germer-Durand.)

N'est-ce pas déjà quelque chose d'assez surprenant que les mots grecs qui présentent le plus d'analogie de consonnance avec les mots de l'inscription se trouvent avoir précisément le sens le plus désirable & en même temps le plus conforme à la rédaction ordinaire des inscriptions votives de l'époque romaine ? Cela dépasse certainement la limite des caprices du hasard, mais la surprise cessera si on se rappelle que la Gaule méditerranéenne, la Gaule grecque pourrait-on dire, a reçu des Grecs de Marseille sa première civilisation & était tellement grécisée lorsqu'elle est devenue une partie de l'empire qu'elle figure dans la Table de Peutinger sous le nom de *Grecia*. On s'y servait de l'écriture grecque; on y parlait grec, c'est-à-dire le patois celtogrec qui y apparaît sur les inscriptions.

548

Autel au dieu Aramon.

Dé quadrangulaire, déposé dans la petite cour qui précède la chapelle Notre-Dame-de-Laval. Aujourd'hui au musée de Nimes (Fr. G.-Dur., 1869). — Hauteur, 0m46; largeur, 0m58.

A R Á M O N I
P O R T I C V M
LICINIA·P·FIL
ACCEPTILLA
EX VÓTO·D·S·P·F

Copie & estampage de M. Fr. Germer-Durand; estampage de M. Charvet : un accent sur le second A de ARAMONI ? & sur le premier O de VOTO; on croit en apercevoir un aussi sur l'O d'ARAMONI.

Séguier, 13802, V, p. 27. — Fr. Germer-Durand, *Procès-verbal de l'Académie du Gard*, 1872, p. 150. — Charvet, *Voies rom. chez les Volkes Arécom.*, p. 90. — E. Germer-Durand, *Découv. archéolog. en 1877*, p. 37. — Allmer, *Revue épigraph.*, I, p. 189. — Rochetin, dans les *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1886, V, p. 235. — Hirschfeld, *C.*, xii, 2971, & *Add.*, p. 832.

Aramoni porticum Licinia, Publii filia, Acceptilla ex voto de sua pecunia fecit.

« Au dieu Aramon, Licinia Acceptilla, fille de « Publius (Licinius), a, en accomplissement de « son vœu, donné ce portique, construit de ses « deniers ».

Aramo, « Aramon », était autrefois & est encore aujourd'hui le nom d'une localité située au bord du Rhône, à une vingtaine de kilomètres de l'Ermitage de Notre-Dame de Laval. Le dieu Aramon était certainement le *Genius loci,* le Lare de cette localité, comme peut-être on peut rapprocher le dieu topique du numéro précédent du mont Andaon à Villeneuve-lès-Avignon. (Note de Fr. G.-D.)

549

Autel à Mars Budenicus.

Trouvé à l'Ermitage de Notre-Dame de Laval. Autel dont la base & le couronnement ont été abattus à fleur du dé par devant & du côté droit. — Hauteur, 1m90; du dé, 1m45; largeur, 0m35.

MÁRTI
BVDENICo
GRÁTVS
SEVERI
FILIVS

Copie dessinée de M. Allmer : l'O de BVDENICo incomplet à droite; accents sur l'A de MARTI & de GRATVS.

Séguier, *Lettres*, 1767. — Trenquier, *Notes sur différentes localités du Gard*, 1852, *Colias*, p. 29. — Charvet, *Les Voies romaines chez les Volkes Arécom.*, p. 91. — E. Germer-Durand, *Notes*, 1854, & *Découv. archéol. en 1877*, p. 44. — Allmer, *Revue épigr.*, I, p. 134. — Rochetin, *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1886, V, p. 235. — Hirschfeld, *C.*, XII, 2973.

Marti Budenico Gratus, Severi filius.

« A Mars Budenicus, Gratus, fils de Severus ».

Voir l'inscription géographique des *Budenicenses*, ci-dessus n. 214.

« A 1 kilomètre environ au nord du quartier des Claparèdes, à l'issue d'un étroit défilé où serpente une vieille voie d'origine gauloise ou tout au moins gallo-romaine, s'élève une montagne isolée, escarpée de toutes parts & dont le pied est baigné d'un côté (N. & N.-E.) par la rivière du Bourdiguet & d'un autre (O.) par les eaux de la source du Chabian. Cette montagne est couronnée par un vaste plateau couvert d'énormes éboulis d'anciens murs formés de gros blocs de roches & de pierres sèches. On y remarque de nombreux fragments d'urnes & de tuiles gallo-romaines ainsi que des débris de moulins à bras en basalte de même provenance & de moulins en grès de forme oblongue & d'origine gauloise. On voit aussi, au milieu du plateau, les ruines d'une ancienne chapelle désignée dans les chartes sous le nom de *Beata Maria de Brueyssio* (E. G.-DUR., *Dict. top. du Gard*) d'où le nom de *la Dame* que porte la montagne. Cette chapelle a dû remplacer un temple païen, objet d'une vénération particulière, car c'est ainsi que nous expliquons la découverte faite près d'elle de nombreux tombeaux gallo-romains (?) en grandes tuiles plates.

« C'est sur ce haut plateau que nous placerions volontiers le *Budenicum* primitif, le vieil *oppidum* gallo-romain au milieu duquel s'élevait le temple de Mars ...; cet *oppidum*, comme tous ceux de la région montagneuse, chez les Volques Arécomiques, était situé au haut de la vallée, près de la source de la rivière du Bourdiguet ..... » (ROCHETIN, *l. c.*).

550

Épitaphe d'Antonius Macrinus.

In aedicula S. Stephani de Valle prope Colliacum (GUIR.). Cippe avec base & couronnement. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures accompagnées d'un rinceau. — Hauteur, 1m10; largeur, 0m56; hauteur de la partie encadrée, 0m42; largeur, 0m36.

D · M
L · ANTON
MACRINI

Copies dessinées de M. LOMBARD-DUMAS, de M. ROCHETIN & de M. ALLMER : l'N & l'I d'ANTONI liés en un monogramme.

Petrus BOREL, 1653, p. 236. — GUIRAN, ms., p. 95. — DD. MARTÈNE & DURAND, *Voy. litt.*, p. 306. — SÉGUIER, 13802, V, p. 35. — TRENQUIER, *Notes sur diff. localités du Gard*, 1852, p. 28. — E. GERMER-DURAND, notes manuscrites, 1870. — ALLMER, *Rev. épigr.*, I, p. 134. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 2975.

Diis Manibus L. Antonii Macrini.

« Aux dieux Mânes de Lucius Antonius Ma-
« crinus ».

551

Épitaphe de M. Attius Secundus.

Cippe avec base & couronnement, le dé supérieur au couronnement orné d'une guirlande. « A Notre-Dame de Laval en l'église Saint-« Estienne de Saint-Jehan proche de Coulias au « prioré de la vallée de Saint-Estienne » (*C.*, XII); *in alia aedicula S. Joannis* (GUIR.); « à Laval » (BÉNÉD.); *in eremo S. Mariae* de Laval *haud longe ab Ucetiis* (SÉG.).

D M
M · A T T I
S E C V N D I
M · A T T I V S
I V L I A N V S
F I L P I S S I M
VIX · ANN · XXI
M · XI · DIES · XVIIII

Copie de M. ESTÈVE.

Pétrus BOREL, 1653, p. 235. — GUIRAN, ms. p. 177. — DD. MARTÈNE & DURAND, 1717, p. 306. HIRSCHFELD, *C.*, XII, 2978.

Ligne 2, Bénédictins : MARIAE; — lig. 4, Guiran, les Bénédictins : MATHEVS; — lig. 6, les mêmes : FIDELIS; — lig. 7, les mêmes : XXII; — lig. 8, les mêmes : XXIX. — Séguier, lig. 2 & 3 : MATTIAE SECVNDAE.

Diis Manibus M. Atti Secundi, M. Attius Iulianus, filius piissimus. Vixit annos XXI, menses XI, dies XVIII.

« Aux dieux Mânes de M. Attius Secundus, « M. Attius Julianus, son fils. Il a vécu vingt & « un ans, onze mois & dix-neuf jours ».

552

Épitaphe de Seccarius ?, fils de Sabinus.

Cippe avec base & couronnement, à l'Ermitage de Notre-Dame de Laval, dans une petite cour devant l'entrée de la chapelle. Aujourd'hui au musée de Nimes. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, $1^{m}15$; largeur, $0^{m}60$; hauteur de la partie encadrée, $0^{m}60$; largeur, $0^{m}45$.

D · M
M E M O R I A E
s a N C T I S S I M
s E C C A R I · S A B N
F I L
L · S A B I N I V S
S E V E R V S · P A T R I
M E L L I T I S S I M O

Copies dessinées de M. Lombard-Dumas & de M. Allmer : l'N & les deux derniers I de SABINI liés en un monogramme.

Pétrus Borel, de Castres, 1653, p. 236. — Guiran, ms., p. 95. — DD. Martène & Durand, *Voy. litt.*, p. 306. — Ménard, VII, p. 470. — Trenquier, *Notice sur diff. localités du Gard, Colias*, 1852,

p. 28. — E. Germer-Durand, notes manuscrites. — Allmer, *Rev. épigr.*, i, p. 134. — Hirschfeld, *C.*, xii, 2979.

Ligne 4, Trenquier : SECCARI.

Diis Manibus memoriae sanctissimae Seccari (?), *Sabini filii; L. Sabinius Severus patri mellitissimo.*

« Aux dieux Mânes de Seccarus, fils de Sabinus; « Lucius Sabinius Severus, à son père tendrement « aimé ».

Le grand-père, le père, non citoyens romains. Le fils a pris, en acquérant le droit de cité, un gentilice formé du nom de son grand-père.

553

Épitaphe de Titulia (?).

A l'Ermitage de Notre-Dame de Laval. Cippe avec base & couronnement; déposé dans la petite cour qui précède la chapelle. Aujourd'hui au musée de Nimes. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. Au milieu de la plinthe de la base se voit un bonnet d'affranchi gravé au trait. — Hauteur, 0^m89; largeur, 0^m53.

D *m*
TITV[redacted]E
VA[redacted]E[redacted]E
CN·[redacted]IVS
PA[redacted]
VX[redacted]I·OPTIM[redacted]
ET·PAR[redacted]TIBV[redacted]
SVIS·P

Copie dèssinée de M. Rochetin. Copie dessinée de M. Allmer; ligne 2 : TIT[redacted]E; ligne 3 : VAL[redacted]E; lig. 4 : CN[redacted]IVS; lig. 5 : P[redacted]; lig. 6 : VX[redacted]IM; lig. 7 : ET PARENTIBVS; lig. 8 : SVIS. — Copie Fr. Germer-Durand; ligne 1 : DM; lig. 2 : TITVLLIAE; lig. 3 : VALERIAE; lig. 4 : CN·PO[redacted]EIVS; ligne 5 : PATERNVS; ligne 6 : VX.....IM; lig. 7 & 8 : ET PARENTIBVS SVIS.

Trenquier, *Notice sur diff. localités du Gard,* 1852; *Colias,* p. 29. — E. Germer-Durand, Notes manuscrites. — Allmer, *Revue épigr.,* I, p. 135. — Hirschfeld, *C.,* XII, 2998.

Diis Manibus Tituliae (?) *Val.....e; Cn. .....ius Paternus* (?) *uxori optimae & parentibus suis posuit.*

« Aux dieux Mânes de Titulia Val.....; Cneus « .....ius Paternus à son excellente épouse & à « ses parents ».

La figure du *pileus* gravée au-dessous de l'épitaphe fait voir que la défunte avait, en mourant, affranchi un esclave.

554

Autel incertain.

« Petite plaque carrée incomplète dans l'angle « inférieur droit; trouvée au plateau dit le Camp « de César » (PEL., ALÈGRE).

V · V ▒ N
V · S · L · M

PELET, ms., tome I, p. 79. — MAILLET, *Congrès scientifique,* 1846, II, p. 33. — HIRSCHFELD, *C.,* XII, 2 773.

555

Fragment.

Bandeau de pierre bordé de moulures en haut & en bas. — Hauteur, 0^{m}16 ; dans l'encadrement, 0^{m}10 ; lon gueur, 0^{m}55.

. . . . . *p*VSINN·C·SENNIVS[redacted]VLLVS

Copie dessinée de M. Allmer. Estampage de M. Fr. Germer-Durand : avant VLLVS la partie inférieure d'un jambage vertical.

Maillet, *Congrès scientifique*, 1846, II, p. 33. — Hirschfeld, *C.*, xii, 2782.

..... *Pusinno* (?) ; *C. Sennius* [*Cat*]*ullus* (?) [*Tit*]*ullus* (?).

« A ..... Pusinnus ; Caius Sennius ...ullus ».

557

Épitaphe de Severa, fille de Secundus.

Bloc quadrangulaire sans ornements, trouvé, il y a quelques années, au hameau de Saint-Jean, près de Laudun (PEL.). — Hauteur & largeur, 0m35.

D ❦ M
SEVER
SECVND
FIL

Copie dessinée de M. Fr. GERMER-DURAND.

PELET, *Catalogue*, 1863, p. 163. — ALÈGRE, *Le Camp de César*, Mémoire lu à la Sorbonne, 1866, p. 119. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3783 : « vue » ; ligne 3 : FILIA.

Diis Manibus. Severa, Secundi filia.

« Aux dieux Mânes. Severa, fille de Secundus ».

558

Épitaphe d'Aegrilia Florentina.

Plaque de marbre, donnée au musée de Nimes par M. E. Germer-Durand, qui l'avait acquise de M. de Pistoris, héritier de Mlle Deydé, propriétaire du château de la Roque. (E. G.-Dur., *Acad. du Gard,* 1867, p. 3.) Au-dessus de l'inscription se voit un trait figurant un cintre entre deux antéfixes, & au-dessous la même figure renversée. — Hauteur, o^{m}25; largeur, o^{m}33.

d M
AEGRILIAE FLO
RENTINAE · FILI
AE · PIENTISSIM
Q · VIX · ANN · XXXII
MEN · VII · DIE · X ·
FECIT · A · AEGRI
LIVS · TROPHIMVS

Copie dessinée de M. Alègre, & de M. Lombard-Dumas d'après un estampage de M. Emilien Dumas. Estampage de M. Fr. Germer-Durand.

E. Germer-Durand, dans les *Mém. de l'Acad. du Gard,* 1867, p. 95. — Michel, dans les mêmes

Mémoires, 1881, p. 81. — Hirschfeld, *C.*, xii, 2731.

Diis Manibus Aegriliae Florentinae, filiae pientissimae, quae vixit annis XXXII, mensibus VII, diebus X, fecit A. Aegrilius Trophimus.

« Aux dieux Mânes d'Aegrilia Florentina, fille « excellente, qui a vécu trente-deux ans, sept « mois & dix jours, Aulus Aegrilius Trophimus, « a élevé ce tombeau ».

559

Épitaphe de Coblanvo, de Quadratus, de Lucia & de Vegeta.

Assemblage de deux blocs superposés qui ont dû former le dé d'un cippe dont la base & le couronnement n'ont pas été retrouvés; *in aedibus* La Farelle, *mercatoris olim Russan* (GUIR.); au village de Russan, de la commune de Sainte-Anastasie; de là apportés à Nimes, « à la maison Sous-« teilles aux Arènes » (MÉN.); *in amphitheatro* (SÉG.); puis au Musée en 1862. Le bloc supérieur est divisé en deux niches à cintre surbaissé contenant chacune deux bustes; le bloc inférieur présente, au-dessous de deux inscriptions encadrées se rapportant aux deux groupes de bustes ci-dessus, une longue niche rectangulaire dans laquelle se voient cinq bustes. — Hauteur, 1m05; largeur, 1m20.

QVADRATO·AVO	LVCIAE·QVADRATI
COBLANVONI	F·AMITAE·VEGETAE
AVIAE	QVADRATI·F·AMITAE

Copies de SÉGUIER & de M. ALLMER : lettres de forme ancienne & remontant peut-être jusqu'au temps d'Auguste.

GUIRAN, ms., p. 87. — MÉNARD, VII, p. 347. —

Séguier, 13802, I, p. 1; II. pp. 22, 23; V, p. 9; 13801, pl. 37. — Perrot, *Lettres sur Nimes & le Midi*, I, p. 152. — Pelet, *Catalogue*, 1863, p. 47. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, xii, 3030 : *litteris perbonis saeculi primi.*

Quadrato, avo; Coblanvoni, aviae.
Luciae, Quadrati filiae, amitae; Vegetae, Quadrati filiae, amitae.

« A son grand-père Quadratus; à sa grand-mère « Coblanvo.
« A sa tante Lucia, fille de Quadratus; à sa tante « Vegeta, fille de Quadratus ».

Au-dessus de ces épitaphes sont représentés, en bustes de ronde-bosse, les personnages qu'elles rappellent. Le premier à partir de l'extrémité gauche est Quadratus; il a le front ridé & la tête nue. Vient après lui sa femme Coblanvo, la grand-mère; elle est coiffée de cheveux ondulés séparés en bandeaux. Dans la niche du côté droit, sont deux bustes de femmes : Lucia & Vegeta, les deux tantes paternelles; la première porte sur le haut de la tête une sorte de calotte & a des pendants d'oreilles; toutes deux ont leurs cheveux disposés en bandeaux séparés par une raie perpendiculaire au milieu du front.

Une inscription placée au-dessous de la niche inférieure donnait certainement les noms des cinq personnes dont cette niche contient les bustes & faisait connaître leur lien de parenté avec l'au-

teur du monument. Les bustes de ce second rang, doivent avoir été placés dans le même ordre que ceux du rang supérieur, c'est-à-dire dans l'ordre de descendance. Le premier en partant de gauche, qui represente un homme à cheveux courts & dont le front est traversé de plusieurs rides, est vraisemblablement le père du constructeur du tombeau. Une femme vient ensuite, c'est la mère; elle porte un voile rejeté derrière ses épaules. A sa suite, au milieu de la niche, une autre femme, les oreilles ornées de pendants, une petite calotte coquettement posée sur le haut de la tête, est sans doute sa femme; lui-même, l'air jeune encore, la tête nue & coiffée de courts cheveux, occupe l'extrémité droite & termine la série. Nous avons à dessein omis un buste placé entre sa femme & lui; à cause de la disposition des cheveux séparés en bandeaux parallèles & passant derrière les oreilles, ce buste nous paraît être celui d'une femme; ce serait alors sa fille, ainsi placée entre sa mère & son père; ce serait son fils, si, comme le pense M. Fr. Germer-Durand, le buste représente un jeune homme.

Coblanvo, Quadratus, Lucia, Vegeta, non citoyens romains.

Coblanvo, nom celtique.

560

Épitaphe de Secundius Musclosus.

« Pierre incomplète en bas; engagée dans le « jambage droit de la porte d'entrée de la maison « Roussel à Saint-Hyppolyte-de-Montaigu (Gard) » (Roch.); portée au Musée de Nimes en 1887. — Hauteur, 0m35; largeur, 0m30.

D ❦ M
G · SECVN
DI · MVSCLO
SI · COELIVS
5 AEMILIANVS
*h*ERES

Copie de M. Rochetin & estampage de M. Goudard.

Allmer, dans la *Revue épigraphique*, I, p. 222. — Hirschfeld, *C.*, xii, 2952.

Diis Manibus G. Secundii Musclosi, Coelius Aemilianus, heres.

« Aux dieux Mânes de Gaius Secundius Mus-« closus; Coelius Aemilianus, son héritier ».

561

Épitaphe de Titia, fille de Vegetianus.

Fragment présentant l'angle supérieur gauche d'une tablette encadrée; trouvée avant 1863 au Serre-de-Brien, près Brignon. — Hauteur, 0ᵐ40; largeur, 0ᵐ35.

DIS *man*
TITIA*e* ...
VEGETIA*ni fil*
. .ITII . . . . .

Copies dessinées de M. ALLMER & de M. Fr. GERMER-DURAND. Lettres de bonne forme; celles de la dernière ligne réduites à leur partie supérieure.

PELET, *Catalogue*, 1863, p. 77. — Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 2992 : *litteris bonis.*

Diis Manibus Titiae ....., Vegetiani filiae, ...

« Aux dieux Mânes de Titia ....., fille de Vege-
« tianus, ... ».

La restitution *Vegetiani filiae,* proposée par M. Hirschfeld.

563

Fragment.

Petit fragment incomplet de tous côtés, trouvé à Gailhan (Gard); transporté en 1874 à Nimes & déposé au musée par M. Fr. Germer-Durand. — Hauteur, 0m 10; largeur, 0m 20.

. . . . . ? . .
L I O . . . .
M E S S I O
. . . .

Estampage de M. Fr. Germer-Durand. Copie dessinée de M. Allmer.

Hirschfeld, *C.*, xii, 5933.

564

Inscription celtique.

Chapiteau carré, « dont il reste l'angle droit « avec la moitié à peu près des côtés adjacents » (Aur.); trouvé en octobre 1886 dans les fondations d'un vieux mur, chez M. Fabre. Ce qui reste de l'inscription est gravé sur la tranche du tailloir. — Hauteur du tailloir, 0m07; longueur, 0m40.

. . . . . ΑΔΡΕΣΣΙΚΝΟΣ

. . . . . ΥΙΒΡΑΤΟΥΔΕΚΑ

Estampages de M. Maurin & de M. Goudard : lettres de la même forme remarquablement élégante que celles de l'autel aux Mères Namausiques du musée de Nimes, ci-dessus n. 104. Lettre & estampage de M. Aurès.

Guillemaud, *Rev. archéol.*, série III, 1886, p. 361. — *Comptes rendus de l'Institut*, 1886, p. 468. — Bertrand, *Ibid.*, 1887, p. 116; *Bulletin des Antiquaires*, 1886, p. 254. — Allmer, *Revue épigraphique*, II, p. 258. — Mowat, dans le *Bulletin épigraphique* de 1886, p. 294, d'après une communication de M. Aurès. — De Barthélemy, *Rev. celtique*, 1887, p. 397. — Hirschfeld, *C.*, XII, p. 833.

[.......]αδρεσσικνος [.......ο]υι βρατουδε Κα[ντενα].

[.......]*adressicnos* [.......]*vi posuit libens.*

« ...., fils de .....adressos, à *tel dieu,* a offert « cet autel avec reconnaissance ».

La partie manquante devait contenir, à la première ligne, le nom du dévot, dont le deuxième nom, ...*adressicnos*, peut-être lui-même incomplet, marque seulement la filiation : « fils de .....*adressos* », &, à la seconde, probablement le nom d'une divinité dont les deux lettres YI seraient la fin. M. Mowat propose [Ταρανοο]υι, datif de Ταρανοος : le Jupiter tonnant des Celtes. Restent les mots βρατουδε κα[ντενα]. Le langage employé sur les inscriptions celtiques du midi de la Gaule paraissant être, le plus souvent, bien moins du celtique pur qu'un idiome gréco-celtique, il se peut, comme déjà nous l'avons dit ailleurs, que le verbe βρατουδε soit l'équivalent du grec προέτεθη : *posuit, obtulit,* & que l'adverbe καντενα, d'autres fois καντεν & même καντεμ, soit celui de l'adverbe grec γανως : *grato animo*, ce qui répondrait à la formule habituelle *libens* des dédicaces latines. Les deux premières lettres de ce mot, qui finissent la seconde ligne & arrivent juste à l'angle de la pierre sans faire retour sur l'angle, ne pouvant être une abréviation, il y a nécessité d'admettre que la fin se voyait soit au-dessous du chapiteau, soit plus probablement, à ce qu'il nous semble, sur la tranche de l'abaque d'un autre chapiteau placé, immédiatement ou non, à la droite de celui-ci & lui faisant suite dans l'ordonnance du monument.

565

Épitaphe de ..... & de Lutonia.

Pierre oblongue, incomplète à gauche & bordée de moulures encadrant l'inscription; « trouvée « vers 1871 dans la vigne du sieur Louis Cour- « desse, à droite du chemin haut de Calvisson à « Cinsens, à un kilomètre environ du bourg. Elle « servait, avec d'autres pierres, à couvrir l'orifice « d'un puits » (E. G.-Dur.). — Hauteur, 0m43; longueur, 1m; hauteur de la partie encadrée, 0m32.

.... S·SIBI·ET·LVTONIAE
*u*XORI

Copie dessinée de M. Allmer.

E. Germer-Durand, *Découv. archéol. en 1870*, II, p. 17, d'après un dessin de M. Flouest. — Hirschfeld, *C.*, xii, 4156 : *litteris bonis saeculi, opinor, primi.*

.... *vivus sibi & Lutoniae, uxori.*

« .... a, de son vivant, élevé ce tombeau pour « lui-même & pour Lutonia, son épouse ».

Lutonia, nom d'apparence celtique.

566

Épitaphe de Marcia Titulla.

Cippe avec base & couronnement; trouvé vers « 1871 dans la vigne de M. Courdesse, sur le che« min de Cinsens, recouvrant l'orifice d'un puits » (E. G.-Dur.). L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures entouré d'un rinceau. Sur la plinthe de la base étaient gravés six *pilei*, dont le premier à gauche & une partie du second ont disparu avec l'angle du cippe. — Hauteur, 1m06; largeur, 0m50; hauteur de la partie encadrée, 0m34; largeur, 0m35.

D · M
MARCIAE
TITVLLAE
HEREDES

Copie dessinée de M. Allmer.

E. Germer-Durand, *Découv. archéol. en 1870*, II, p. 16, « d'après un dessin de M. Flouest ». — Hirschfeld, *C.*, xii, 4157 : *litteris bonis.*

Diis Manibus Marciae Titullae heredes.

« Aux dieux Mânes de Marcia Titulla, ses héri« tiers ».

Les héritiers sont probablement les six affranchis dont les *pilei* sont figurés au bas de l'épiaphe.

567

Épitaphe de Quietus Severinus.

Cippe avec base & couronnement. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. Une *ascia* se voit entre les sigles D M de la première ligne. Le couronnement se termine, au-dessus de la corniche, par un cintre entre deux volutes surmonté d'un cône.

D ascia M
M · QVIETI · SE
VERINI · MRI
A · SECVNDINA
MATER · DE · FVN
ERATICIO · FACE
VNDVM · CVRAVIT

Copie dessinée de M. Allmer : l'M & l'A de MARIA liés à un monogramme.

Séguier, 13801, pl. 58. — Vincens & Baumes, *Topographie de Nimes,* 1802, p. 581. — E. Germer-Durand, *Notes épigraphiques,* 1869, p. 17. — Hirschfeld, *C.,* xii, 4159 : « vue ».

Diis Manibus M. Quietii Severini, Maria Secundina, mater, de funeraticio faceundum curavit.

« Aux dieux Mânes de Marcus Quietius Seve-
« rinus, Maria Secundina, sa mère, a élevé ce tom-
« beau de l'argent fourni par la caisse funéraire ».

En vue de s'assurer une sépulture convenable & des honneurs funèbres, les petites gens formaient des sociétés auxquelles chaque associé versait une contribution annuelle. C'est l'argent produit par ces contributions qu'il faut entendre par le mot *funeraticium*.

568

Épitaphe d'Octavius Messor.

Partie supérieure d'une stèle à sommet cintré; trouvée à Ivernati, sur la commune d'Aimargues. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m70; largeur, 0m58; hauteur de la partie encadrée, 0m33; largeur, 0m47.

M · OCTAVIO
MESSORI · F
. . . .

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Lombard-Dumas, d'après un estampage de M. Emilien Dumas.

Hirschfeld, *C.*, xii, 4092, & *Add.*, p. 842.

M. Octavio Messori filius (ou *filii*).

« A Marcus Octavius Messor, son fils *ou* ses « fils ».

Voir, à Calvisson (direction de Nimes à Sommières), un *Marcus Octavius Messor* inscrit dans la tribu *Voltinia,* & à Aimargues (de Nimes à Montpellier) un autre *Marcus Octavius Messor.*

569

Épitaphe de Terentia Primilla.

Stèle surmontée d'un fronton. « Dans le jardin « qui est en la basse-cour du château de M. Duses » (Rulm.); *Nemausi apud me ex oppido* Aimargues (Guir.); « à la maison de M. Lombard de Latour, « rue Dorée » (Men., Ség.); « dans une maison « de la rue des Greffes ». — Hauteur, 0m70; largeur, 0m42.

D M
TERENTIAE
PRIMILLAE
LVCIA
TERENTIA
FILIAE
PIENTISSIM

Copies dessinées de M. Allmer & de M. Fr. Germer-Durand. — Rulman, ms., p. 239. — Guiran, ms. II, p. 213. — Ménard, VII, p. 330. — Séguier, ms. 13801, f. 54; 13802, fasc. 1. — Hirschfeld, *C.*, xii, 4093.

Diis Manibus Terentiae Primillae; Lucia Terentia filiae pientissimae.

« Aux dieux Mânes de Terentia Primilla; Lucia « Terentia à son excellente fille ».

Remarquer le nom gentilice de la mère devenu sans changement le *cognomen* de la fille.

570

Fragment d'une épitaphe chrétienne.

Tablette de marbre trouvée en 1865, maison Bressac, à l'angle de la place du Château & de la rue Bât-d'Argent.

. . . I . . I . . . . *matri*
*m*ONIO GES*serunt*
INTER SE CONFI
*d*ENTES IN DEO *pieta*
*t*E AMORE C*arita*
*t*E CASTETAT*e* . . . . .

E. Germer-Durand, *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1865-1866, p, 154. — Allmer, *Revue épigraphique*, I, p. 252. — Michel, *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1880-1881, p. 5; *Rues de Nimes*, I, p. 306. — Hirschfeld, *C.*, XII, 4057 & *Add.*, p. 842 : réduite aux trois premières lignes.

C'est la seule inscription certainement chrétienne jusqu'à présent trouvée à Nimes.

SUPPLÉMENT



SUPPLÉMENT

571

Précédemment déposé dans le Temple de Diane.

? *ce*RVIDIO . . . . .
. . . . STOR . . . . .

HISCHFELD, *C.*, XII, 3171, « vue » : *litteris bonis saeculi secundi.* — Ligne 2 ; peut-être *quaestor* ou *Augustorum.*

572

Fragment provenant du piédestal d'une statue en l'honneur d'un personnage pourvu de fonctions & de grades équestres.

Fragment trouvé en octobre 1884 parmi les matériaux de la maison Tribes, rue des Lombards, démolie pour l'ouverture d'une rue nouvelle. — Hauteur, 0m 38; largeur, 0m 20. Hauteur des lettres de la première ligne 0m09; de la seconde, 0m075.

. . . . *r* O M *ano*

iiii viro VIÁR*um curandarum*

*trib·coh·praet*OR·X . . . . .

. . . .

Estampage d'Albin Michel : un accent sur l'A de VIAR.

Germer-Durand, lettre du 14 mars 1887 : « fragment apporté de Saint-Césaire ».

Le personnage auquel se rapporte ce fragment d'une inscription problablement gravée sur le piédestal d'une statue, avait débuté par une des fonctions du vigintivirat : le quattuorvirat de l'entretien des rues de Rome, puis avait eu le grade équestre de tribun commandant d'une cohorte prétorienne portant le numéro X ou un numéro supérieur à X.

573

Fragment faisant mention d'un tribun légionnaire?

Fragment de marbre bleuâtre, de provenance inconnue.

. . . .
. . I B . . . . .
T . . . .

Estampage de M. Fr. GERMER-DURAND : le B, réduit à sa haste & à une portion de sa boucle inférieure, est incertain ; peut-être un E.

..... *tribunus militum* .....

574

Épitaphe d'un questeur de la colonie.

Stèle incomplète à gauche; trouvée le 26 mai 1888, dans la rue des Greffes. L'inscription, à laquelle manque aujourd'hui le commencement des deux premières lignes, était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0^m36; largeur, 0^m24; épaisseur, 0^m10.

■■■ • SERVILIO
eXCINGOMARo
$\overline{\text{Q}}$ • COL

Estampage de M. Bazin, censeur du Lycée. — Dessin de M. le colonel Pothier : l'X au commencement de la seconde ligne, réduite à une très petite amorce de la partie supérieure de son second jambage, mais reconnaissable.

Allmer, *Revue épigraphique*, II, p. 357.

..... *Servilio Excingomaro, quaestori coloniae.*

« A ..... Servîlius Excingomarus, questeur de la « colonie ».

Sur toutes les inscriptions de Nimes qui rappellent des questeurs, leur titre est exprimé comme ici par un Q surmonté d'une barre.

Excingomarus, nom celtique connu, déjà rencontré à Nimes sur une inscription aujourd'hui perdue.

575

Fragment relatif à un sévir augustal.

*iii*IIII VIRO *aug*
...O·GRATO
....

HIRSCHFELD, *C.*, XII, 5901 ; « vue ».

576

Epitaphe d'un sévir augustal.

Fragment de provenance précise non connue.

D *m*
IIII*ii vir*
AV*g*....
....

HIRSCHFELD, *C.*, XII, 5903 ; « vue en 1886 ».

577

Fragment relatif à un sevir incorporé.

Fragment trouvé aux nouvelles Halles en 1885.

D
IIIII*i vir aug*
*cor*POR*at* . . . . . .
. . . . AI . . . .

HIRSCHFELD, *C.*, XII, 5904; « vue en 1886 ».

578

Épitaphe d'un gladiateur.

Fragment de provenance précise non connue.

*ve*RECV*ndus*
*coron*AR·XX· . . . .

HIRSCHFELD, *C.*, XII, 5907 « vue ».
Voir notre copie n° 346; ligne 1 : AECVS ; ligne 2 : OR·XX·M..., alors plus complète.

579

Fragment peut-être relatif aux jeux grecs.

Grand fragment présentant l'angle supérieur droit d'une table de pierre, découvert en décembre 1889 à l'angle de la rue de Corcomaire & du boulevard Gambetta, dans la démolition de la maison Vuagnoux. — Hauteur, 0m70; largeur, environ 0m35; épaisseur, 0m075. Hauteur des lettres de la première ligne, 0m06; des autres, 0m045. Espace entre les lignes, 0m12 & 0m15.

. . . . . . O I
. . . . ƆNIKHCKA[illegible]
. . . . . ᵕMONЄḲ . . . . . .

Estampage & copie dessinée de M. Estève : Lettres de très belle forme; au commencement de la seconde ligne, une portion de cercle appartenait à une lettre ronde : un *thèta*, un *phi*, un *omicron* ou un *oméga;* les E de forme lunaire.

Estève, dans les *Mém. de l'Académie de Nimes*, 1889, p. 29. — Allmer, *Revue épigraphique*, III, p. 27.

Débris d'une inscription se rapportant peut-être aux jeux grecs de Nimes, constatés par d'autres nombreux fragments.

M. Fr. Germer-Durand pense que cette inscription était probablement relative à un musicien ou à un chanteur & restitue, à la 2e ligne IONIKHC·Kel.

580

Épitaphe d'un symphoniste.

Fragment « extrait en 1862 de la démolition du coin de la place Belle-Croix. » (Fr. GERMER-DURAND). — Hauteur & largeur 0m20.

D · M
M · HORTEN....
PRIM....·
SYMPHON.......
SACR....

Copie dessinée de M. ALLMER.

PELET, *Catalogue*, 1863, p. 218. Notes E. GERMER-DURAND. — HIRSCHFELD, *C.*. XII, 3348.

Diis Manibus M. Hortensii Primi ?, symphoniaci sacr.....

« Aux dieux Mânes de Marcus Hortensius Pri-
« mus, symphoniste..... »

Les compléments sont de M. Hirschfeld ; il suppose le défunt membre d'un collège de *symphoniaci*, en renvoyant à une inscription de Rome (*C.* VI, 4416) : *collegio symphoniacorum qui sacris publicis praestu sunt.*

581

Minuscule autel avec base & couronnement, « trouvé en 1875 avec un autre de mêmes forme « & dimension, mais anépigraphe, à l'avenue de « la Plateforme, enclos Gilly, par M. Jules Besson, « entrepreneur de maçonnerie, & donné en 1890 à « la Ville, à la sollicitation de M. Estève ». — Hauteur, 0m20; du dé, 0m115; largeur, 0m062.

PROX
VMIS·
REST
ITVTI

Estampage & dessin de M. Estève : lettres du deuxième siècle.

Allmer, *Revue épigraphique*, III, p. 74.

Proxumis Restituti.

« Aux Proxumes de Restitutus ».

582

Fragment votif.

Fragment.

M LICINIO VO*lt*
*ex v*OTO

HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3143; « vue »; *litteris bonis saeculi primi.*

583

Fragment d'épitaphe.

Fragment de provenance précise non connue.

*a*DIVTORI
PATRONO
*lib*ERTABVS

HIRSCHFELD, *C.*, XII, 5909; « vue en 1886 ».

584

Épitaphe d'Attia Philenis.

Cippe avec base & couronnement, trouvé en août 1889 dans des travaux de terrassement pour la construction d'un aqueduc au mas de la Tour-l'Evêque, à un kilomètre de Nimes. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. Entre les volutes de la *lysis* du couronnement autrefois un cône, aujourd'hui brisé & réduit à sa partie inférieure. Sur la plinthe de la base sont gravés au trait six *pilei* alignés horizontalement. — Hauteur, 1m32 ; largeur, 0m73 ; hauteur de la partie encadrée, 0m55 ; largeur, 0m48.

D M
A T T I A.E
P H I L E N I D I S
P A *tro* N A E
O P T · *h* E R E
D E S P O S

Copie dessinée de M. Goudard, de l'Académie de Nimes. Estampage de M. Bazin, censeur du Lycée : lettres de bonne forme ; le P & l'H de PHILENIDIS liés en un monogramme.

Le *Temps* du 9 septembre 1889. — Le *Petit Républicain du Midi*, 15 septembre 1889. — Allmer, *Revue épigraphique*, II, p. 562.

Diis Manibus Attiae Philenidis, patronae optimae, heredes posuerunt.

« Aux dieux Mânes d'Attia Philenis, ses héri- « tiers ont élevé ce tombeau à leur patronne « excellente ».

Attia Philénis étant qualifiée de patronne par ses héritiers, c'est que ceux-ci étaient en même temps ses affranchis, vraisemblablement au nombre de cinq puisque cinq *pilei* sont figurés sur la base du tombeau qu'ils lui ont élevé.

585

Épitaphe de Tertius Attius Trasia.

Stèle à inscription encadrée, incomplète en haut. Trouvée en 1784 au carrefour du chemin de Beaucaire (Vinc.). — Hauteur, 1m; largeur, 0m44.

D M
TERT·ATTI
TRASIAE
FILIVS·PATRI

Lettres de bonne forme, du second siècle.

Vincens & Baumes, *Topog. de Nimes*, 1802, p. 576. — Notes E. Germer-Durand. — Hirschfeld, *C.*, XII. Estampage de M. Estève.

Diis Manibus Tertii Attii Trasia filius patri.

« Aux dieux Mânes de Tertius Attius Trasia « son fils ».

Trasiae probablement pour Traseae, qui, conformément à l'étymologie aurait dû s'écrire Thrasae.

Il y a à remarquer le prénom insolite de *Tertius.*

586

Épitaphe de Calybé.

Stèle à sommet cintré, trouvée en 1887 « dans « les masures de la chapelle rurale de Sainte-« Perpétue, dans la propriété de M. Richard, d'où « elle a été transportée & placée contre une grange « de M. Ducros en construction dans la plaine « de Nimes, près de la route de Beaucaire ». L'inscription, à l'exception de sa première ligne gravée dans le tympan du fronton, est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m 80; largeur, 0m 35. Hauteur de la partie encadrée, 0m 22; largeur, 0m 30.

MÁN
CALYBIS
IVLIANI
REPENTINVS ET NYMPHE
CONSERVI

Estampage de M. Bret. Copies de M. Estève, de M. Goudard, de M. le capitaine Espérandieu : Lettres de bonne forme, probablement du second siècle. Un accent sur l'A de MAN; la première N & le T de REPENTINVS, le P, l'H & l'E de NYMPHE liés en monogrammes.

Allmer, *Revue épigraphique*, III, p. 51 : un accent sur le V de IVLIANI à tort.

Manibus Calybis, Iuliani (servae), Repentinus & Nymphe, conservi.

« Aux dieux Mânes de Calybé, esclave de Ju-
« lianus, Repentinus & Nymphé, ses co-esclaves ».

Le maître n'est désigné que par un cognomen ; peut-être n'était-il pas citoyen romain.

587

Épitaphe de Carisia Servata.

Cippe avec base & couronnement, trouvé le 5 avril 1890 au cimetière de Saint-Baudile, avec des tombes du haut moyen âge, dont une, étrécie vers les pieds & alors non antérieure au dixième siècle, contenait une tablette ornée du monogramme du Christ accompagné de l'*alpha* & de l'*oméga*. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures.

CARÍSIA·L·FÍL
SERVATA·SIBI
ET·C·TERENTIO
VIRO
T·F·I

Estampage de M. Estève : l'N & le second T de TERENTIO liés en un monogramme.

Estève, dans les *Mém. de l'Académie de Nimes*, 1890. — Allmer, *Revue épigraphique*, III, p. 38.

Carisia, Lucii filia, Servata sibi & C. Terentio, viro, testamento fieri jussit.

« Carisia Servata, fille de Lucius (Carisius), pour « elle-même & pour Caius Terentius, son mari, « a ordonné par son testament l'érection de ce « tombeau ».

Terentius n'a pas de cognomen, ce qui est ordinairement un indice d'ancienneté.

588

Épitaphe de Cornelius Evhodus.

Fragment découvert « il y a plusieurs années, « lors de la réparation faite à la maison de M. Mar- « cellin Clavel, rue Pradier, 12, & qui sert depuis « à presser de grandes piles de papier chez « M. Chastanier, imprimeur, dans la même rue ». — Hauteur, 0m 19 ; largeur, 0m 39.

DIS MANIB
A · CORNELI
EVHODÓ
CORNELIA VXOR

Estampage de M. Estève : lettres de bonne forme, du second siècle; celles de la première ligne, incomplètes en haut, celles de la dernière incomplètes en bas.

Le *Petit Nimois*, 1er mars 1890 : indique par conjecture un accent sur l'A de MANIB, sur l'E de CORNELI & de CORNELIA. — Estève, dans les *Procès verbaux de l'Académie de Nimes*, 12 avril 1890. — Allmer, *Revue épigraphique*, III, p. 39.

Diis Manibus, A. Cornelio Evhodo; Cornelia, uxor.

« Aux dieux Mânes de Aulus Cornelius Evho- « dus, Cornelia, son épouse ».

Il se peut, d'après son cognomen de forme servile, que Cornélius ait été un affranchi &, dans ce cas, vraisemblablement un affranchi de sa femme, qui, n'ayant pas de cognomen, était certainement de condition libre.

Evhodo pour *Evhodi,* inadvertance du graveur.

589

Épitaphe de .... Fileté.

Fragment présentant l'angle supérieur droit d'une inscription encadrée; trouvé « parmi des « débris de pierres à la Porte d'Auguste en juin « 1890 ». — Hauteur, 0m20; largeur, 0m 10.

d M
........FILETEN
...TIA
......ATIO
....*pii*SSI
m a e

Estampage de M. Estève : lettres petites & de bonne forme.

Allmer, *Revue épigraphique*, III, p. 52.

Diis Manibus, Titiae (?) *Fileteni ; Titia Philematio libertae* (?) *piissimae.*

« Aux dieux Mânes, à Titia Filéte; Titia Phile-« matio à son excellente affranchie ».

Une inscription d'Uzès est l'épitaphe d'une Titia Philématio.

La restitution *libertae* n'est rien moins que certaine; on pourrait tout aussi bien supposer *patronae.*

Le génitif du nom féminin *Filete* (*Philete*) est ordinairement *Filetis*, non *Filetenis.*

590

Épitaphe de Gellius, affranchi d'Abudia Phlegusa.

Stèle à sommet cintré, dans lequel est figuré par des moulures un fronton triangulaire; trouvée avec l'épitaphe de Paullus (ci-après n° 595), le 18 février 1891, au lieu dit la Croix-de-Fer, dans un cimetière antique, où elle constituait la paroi latérale d'une tombe faite de pierres d'emprunt; la partie inférieure, terminée en pointe & destinée à être fichée dans la terre, est simplement dégrossie. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur totale, 1m 50; largeur, environ 0m 45.

D M
ABVDIA · PHLE
GVSA · GELLIO
LIBERTO

Copie dessinée de M. Edouard Bret, & estampage de M. Estève : lettres tendant à la forme cursive.

Allmer, *Revue épigraphique*, III, p. 122.

Diis Manibus, Abudia Phlegusa, Gellio, liberto.

« Aux dieux Mânes; Abudia Phlegusa à Gellius, « son affranchi ».

591

Épitaphe de .....itia, fille (?) de .... Genialis.

Fragment présentant l'angle supérieur droit d'une inscription encadrée, gravée vers le haut d'une stèle probablement terminée par un fronton cintré ou triangulaire ; « trouvé en mars 1890 au « chemin de Calvas, quartier de Saint-Baudile, « dans un mur construit avec des déblais apportés « de la ville ». — Hauteur, $0^{m}20$; largeur en haut, $0^{m}10$; en bas, $0^{m}25$.

d *m*

......ITIAE

.....S·GENALIS

TERT......

....

Estampage de M. Estève : lettres petites & de bonne forme, du second siècle ; celles de la dernière ligne réduites à leur extrémité supérieure.

Allmer, *Revue épigraphique*, III, p. 38.

Diis Manibus ....iae ....itiae, ...ius Genialis & Tertia...., parentes (?).

« Aux dieux Mânes de ....ia ....itia. ....ius Genialis & Tertia....., ses parents ».

Le gentilice *Tertius*, connu à Nimes par d'autres exemples.

592

Épitaphe de Fortunatus.

Stèle à sommet cintré; « trouvée en juin 1891, « à Nimes, au carrefour du chemin de Calvas, « quartier de Saint-Baudile, à 2m20 de profon- « deur. Elle servait de fond à une sépulture moins « ancienne, qui ne renfermait que quelques débris « d'ossements humains & était formée de blocail- « les ». L'inscription, excepté la première ligne gravée dans le tympan du fronton, est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 1m 10; largeur, 0m 30; épaisseur, 0m 10.

D M
FORTVNATI
L • IVL
TROPHIMVS
CONTVB

Estampage de M. Estève : « Lettres bien gra- « vées, du commencement du deuxième siècle »; l'H de TROPHIMVS, dimidiée à droite.

Lecture de M. Estève.

Diis Manibus Fortunati, L. Iulii (*servi*); *Trophimus contubernali.*

« Aux dieux Mânes de Fortunatus; esclave de « Lucius Julius; Trophimus à son compagnon ».

593

Épitaphe de Julia Pannychis.

Stèle à fronton cintré; « trouvée en juin 1889 « au quartier de Saint-Baudile, à l'embranche- « ment du chemin de Calvas, avec plusieurs sar- « cophages anépigraphes ». L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures & surmontée d'une rosace sculptée dans le tympan du fronton. — Hauteur, 1m45; largeur, 0m40. — Hauteur de la partie encadrée, 0m26 ; largeur, 0m30.

D M
IVLIAE
PANNYCHDIS
CERIALIS
VXORI

Estampages de M. Bazin, censeur du Lycée, & de M. Estève : Lettres de forme médiocre, probablement du deuxième siècle ou du commencement du troisième; l'H & l'I de PANNICHIDIS liés en un monogramme.

Estève, dans les *Mém. de l'Acad. de Nimes,* 1889, p. 27. — *Journal du Midi,* 25 janvier 1891.

Diis Manibus Iuliae Pannychidis; Cerialis uxori.

« Aux dieux Mânes de Julia Pannychis ; Ceria-
« lis à son épouse ».

Cerialis, qui n'a pas de gentilice, s'appelait peut-être *Julius* comme sa femme, ou, s'il n'avait que le nom de *Cerialis*, n'était pas citoyen romain.

594

Épitaphe d'Ombanius Aphrodisius.

Stèle à fronton triangulaire « à la maison de « M. Fontanes, un quartier de Corcomayre ». (GUIR.) ; employée comme marche d'escalier dans la maison Joffard, rue du Bat-d'Argent & cachée en partie. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m85 ; largeur, 0m30 ; hauteur de la partie encadrée, 0m28.

D M
C·OMBANI·APHRODI
SI
OMBANIA·APHRODISA
MATER

Estampage de M. Estève.

GUIRAN, ms. p. 70. — MÉNARD, VII, p. 333. — *Notes*, E. GERMER-DURAND, — ALLMER, *Revue épigr.*, I, p. 234. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3775.

Ligne 2 : GUIRAN. AFRODI | SI. — Ligne 3 : AFRODISIA.

Diis Manibus. Combanii Aphrodisii, Ombania, Aphrodesius Mater.

595

Épitaphe de Paullus, fils de Pacatus; de Vérina, fille de Valentius.

Stèle à sommet cintré, trouvée le 25 février 1891, au quartier dit de la Croix-de-Fer. Les sigles D M occupent le milieu d'un fronton triangulaire simulé par des moulures sur le tympan du cintre; les lignes suivantes sont renfermées dans un encadrement de moulures un peu au dessous. — Hauteur, 0m85; largeur, 0m43.

D · M
PAVLLI · PACATI · F
ET · VERINAE
VALENTII F · VXORI
5 PRISCVS FRATRI
PIISSIMO

Copie dessinée de M. Edouard Bret, & estampage de M. Estève.

Allmer, *Revue épigraphique*, III, n° 868.

Diis Manibus Paulli, Pacati filii, & Verinae; Valentii filiae, uxori; Priscus fratri piissimo.

« Aux dieux Mânes de Paullus, fils de Pacatus, « & de son épouse Verina, fille de Valentius; « Priscus a élevé ce tombeau à son excellent « frère ».

Pacatus, Paullus, Valentius, Verina, Priscus, non citoyens romains.

M. Bret ajoute des renseignements intéressants.

Le cimetière romain dans lequel a été découverte cette inscription renferme peut-être une grande quantité de tombes ; mais les fouilles, faites en vue seulement des fondations d'une petite habitation, n'en ont ramené au jour qu'une vingtaine. A l'exception de quelques sarcophages d'une seule pièce, ces tombes étaient formées par l'assemblage de fragments de grandes tables de pierre, précédemment affectées à d'autres usages. Une seconde inscription, trouvée en même temps que l'épitaphe de Paullus, constituait un des côtés d'une tombe. La plupart avaient pour fond une dalle sur laquélle gisait le squelette, leurs parois & le toit faits de briques ; les parois de la tombe d'un enfant étaient faites avec des ardoises. Des urnes de terre cuite avaient servi à l'ensevelissement de jeunes enfants. Une monnaie de Trajan, trouvée dans un crâne, permet de constater l'existence du cimetière déjà dans les premières années du deuxième siècle.

596

Épitaphe de Severa, fille de Silvinus, & de Valentina, fille de Vennus.

Stèle à angles palmés, trouvée en octobre 1889 au chemin de Calvas, formant l'une des parois latérales d'une tombe du moyen âge. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures au-dessus & au-dessous duquel, ainsi que sur la face latérale gauche, se voient des sculptures. — Hauteur, 1m 15; largeur, 0m 60. Hauteur & largeur de la partie encadrée, 0m 45.

D M
SEVERAE·SILVINI·F
E·VALENTINAE·VENNI
FIL
SILVINVS·SEPTVMI·F
FILIAE·PIISSIMAE·E·VXoRI
OPTIMAE

Estampage de M. Bazin. Dessin de M. Estève : l'E & le T de ET; le V & l'A, le T & l'I de VALENTINAE, les deux N de VENNI; l'M & l'A de PIISSIMAE & de OPTIMAE liés en monogrammes.

Estève, dans les *Mémoires de l'Académie de Nimes*, 1889, p. 28. — Allmer, *Revue épigraphique*, III, p. 463.

Diis Manibus Severae, Silvini filiae, & Valentinae, Venni filiae; Silvinus, Septumi filius, filiae piissimae, & uxori optimae.

« Aux dieux Mânes de Severa, fille de Silvinus, « & de Valentina, fille de Vennus ; Silvinus, fils « de Septumus, à son excellente fille & à son « excellente épouse ».

Septumus, Silvinus, Vennus, Valentina, Severa, non citoyens romains.

Vennus, nom celtique déjà connu sous la forme féminine : *Venna, Nematevi f(ilia)*, d'une inscription de Briançon (*C.*, XII, n° 95).

[illegible] NIMES.

[illegible] eau de Saint- [illegible]

[illegible] en 1886 ».



598

Épitaphe de ..... Montanus.

« Tablette de marbre, percée en son milieu « d'un trou rond, on ne sait pour quel usage. ». Primitivement rue de l'Étoile, devenue la propriété de M. L. de Bézard. En 1870. elle a été retrouvée dans une maison du chemin d'Uzès. — — Hauteur & largeur, 0m40 ; épaisseur, 0m 10.

d M
L · I[redacted]ONTANI
QVI[redacted]
ANNO[redacted]XI
MAC[redacted]VRO F
PIENTIS[redacted]TRI

Estampage de M. Estève. Copie de M. le capitaine Espérandieu.

F. Germer-Durand, *Découv. archéol. en 1871*, p. 51.

Le Petit Méridional, n° du 22 octobre 1890. — Allmer, *Revue épigraphique*, III, p. 123.

Ligne 2 : Esperandieu : LI[redacted]RA[redacted]O[redacted]ANI ; ligne 4, à la fin : I ; ligne 5, à la fin, le journal : ROF ; Espérandieu, CRO F, & 6 : PIENTIS[redacted]TRI ·

Diis Manibus L. Iulii Montani, qui vixit annos

....., *menses* (ou *dies*) XI; *Mac... et .....uro, fiiii, pientissimo patri* (?)

« Aux dieux Mânes de Lucius Julius Montanus, « qui a vécu ..... ans & onze mois (*ou* jours); « Mae... & .....uro, ses enfants, à leur excellent « père ».

A l'exception des noms du défunt, à peu près sûrs, la lecture est peu certaine. Le mot *vixit*, à la troisième ligne, semble insuffisant pour remplir la lacune.

Sur la face opposée à cette épitaphe, se lit un *obiit* de l'an 1252, terminé par un distique léonin.

Qui tumulu[m cernis, cur] non mortalia spernis?
Tali namque domo fungitur omnis homo.

Ces vers paraissent avoir joui d'un certain renom aux treizième, quatorzième & quinzième siècles. M. Espérandieu, dans une notice récente intitulée *Note sur deux célèbres vers léonins de la période Médiévale*, en a réuni onze exemples tirés de différents endroits. On remarque sur le plus grand nombre la variante *clauditur* au lieu de *fungitur*.

L'*obiit* du chemin d'Uzès a été publié par M. E. Germer-Durand dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1871; avec remarques sur ces deux vers léonins.

599

Épitaphe d'Arignatus.

In villa Malamontii « de Grézan » (GUIRAN) ; à la métairie de M. de Mulmont « près du chemin de Beaucaire » (MÉNARD). Aujourd'hui au Musée. Pierre brisée à l'angle supérieur gauche & en bas, trouvée « fin novembre 1890 au nord-est du mas « du Moussier dans une terre actuellement dé« pendante de la propriété de M. Fernand Pail« lier, jadis la propriété Mirmand, quartier de « Grézan ». L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur de la partie encadrée, 0^{m} 19 ; largeur, 0^{m} 24.

■■PPIA · Q · F
VERVLA
ARIGNOTO
DELICATO
SVO

Estampage de M. ESTÈVE.

RULMAN, *Inv.*, p. 84. — GUIRAN, Ms., p. 135. — MÉNARD, VII, p. 415. — HIRSCHFELD, *C.*, XII, 3571.

Suppia, quinti filia, verula Arignoto delicato suo.

« Sappia Verula, fille de Quintus Sappius à « Arignotus son délicat ».

Le premier P incomplet mais à peu près certain. Le manque d'exactitude de l'ancienne copie, certifié par les mots DELICATO SVO en une seule ligne au lieu de deux, autorise à penser que, la pierre étant déjà peut-être mutilée comme aujourd'hui, la lecture EPPIA, pourrait être une restitution conjecturale. Cette lecture ne satisfaisant pas à la symétrie, il y aurait peut-être à lui préférer *sa*PPIA, qui se rencontre plus fréquemment à Nimes que *Eppius* & répond mieux à l'exigence de la lacune.

600

Fragment.

Fragment avec un reste de moulures à droite; trouvé en 1890, au chemin d'Uzès, à l'angle nord de la rue Fulton; actuellement, encastré dans le mur du mazet de M. Cabane, au chemin d'Uzès. — Hauteur, 0m20; largeur, 0m16.

. . . .
. . . . . TER·
. . . . . PIO·

Estampage & copie dessinée de M. Estève.

..... *pater* ou *mater, filio pio.*

« ..... son père *ou* sa mère, à son excellent fils ».

601

Fragment.

Fragment d'une table de marbre, « trouvé récemment (octobre 1891) à Nimes, dans les fouilles « pour une buanderie, dans l'enclos de l'hôpital, « rue de l'Hôtel-Dieu, à 150 mètres de la Porte-« de-France, & à 2 mètres de profondeur, avec « des débris de poterie. L'inscription était peut-« être renfermée dans un encadrement formé « d'une baguette saillante qui aurait été enlevée « au ciseau postérieurement. » Le bord du côté droit, taillé en doucine, semble indiquer que la table aurait été primitivement affectée à un autre usage. — Hauteur, 0m 16; largeur, 0m 20 & y compris la doucine, 0m 40; épaisseur, 0m 04.

. . . .
. . . . I C
. . . . . G E M
. . . .

Estampage, copie dessinée & notes de M. Estève, conservateur du Musée : l'I réduit à une amorce de son extrémité inférieure. Lettres de bonne forme du deuxième siècle.

602

Épitaphe de Rutilius Marullus.

Fragment, « qui était employé comme carreau « de pavé dans l'enceinte de la Maison-Carrée, « d'où je l'ai retiré dernièrement (novembre 1891); « il était à l'angle nord-est & à cinq mètres du « stylobate. »

d *m*
. . . . . *rutilii*
*m*ARCE. . . . . *f*
MARVL*li*
MARIA · FR*atri*
E RVTILIA M*arul*
LINA
PATR*i*

Estampage & copie dessinée de M. Estève, conservateur du Musée; les lettres de *m*ARCE... (plutôt que MARCI...) réduites à leur partie inférieure.

Diis Manibus... Rutilii, Marcell... filii, Marulli; Maria (?) *fratri, & Rutilia Marullina patri.*

« Aux dieux Mânes de ..... Rutilius Marullus, « fils de Marcell...; Maria à son frère, & Rutilia « Marullina à son père ».

C'est avec peu de modifications la lecture proposée par M. Estève, « d'après une restitution de « M. Maruéjols ».

Le mot MARIA, à la ligne 5, n'est peut-être pas certain; ce pourrait être MARTIA avec T & I liés.

603

Autel.

Autel, dont la base manque & dont le couronnement, détruit par devant, subsiste sur les côtés; recueilli en 1880 par M. Estève dans le Vistre, où il servait de passe, presque à la limite des communes d'Uchaud & de Vestric.

L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, 0m60, largeur, 0m48 1/2.

PERTAE
EX VOTO

Estampage & renseignements de M. Estève, conservateur du Musée à Nimes. Lettres du deuxiéme siècle.

Pertae ex voto.

« A Perta, en accomplissement de son vœu ».

C'est sans doute la première fois qu'apparaît le nom de la déesse Perta. Ne sachant dire si elle était celtique ou romaine, nous la supposons celtique.

A l'endroit du Vistre où était la pierre, & dans le lit même du ruisseau, explique M. Estève, se trouve une source; c'est un trou qu'en patois on appelle le *Peïroou,* « le Chaudron ».



TABLES

N. B. — [Les chiffres indiquent les numéros & non les pages des inscriptions.]

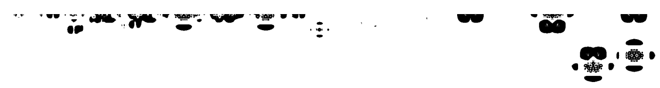
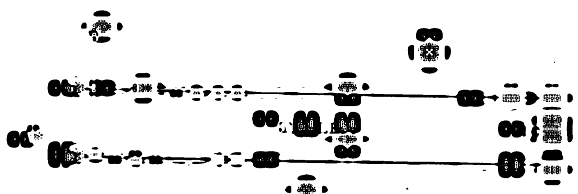
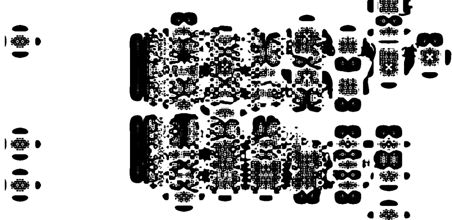
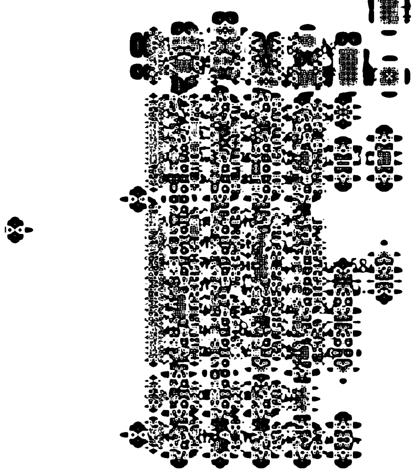
NOMS OU GENTILICES

B

C

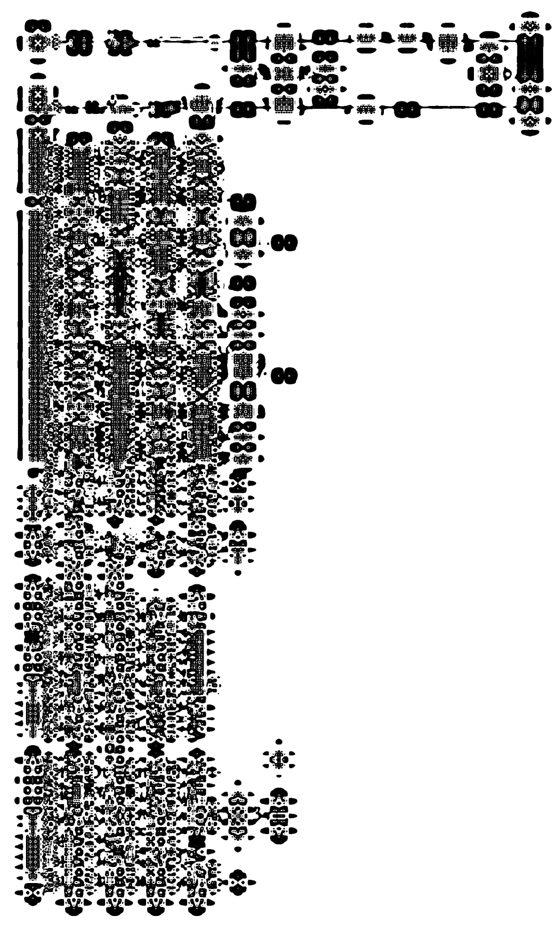
[illegible]

F

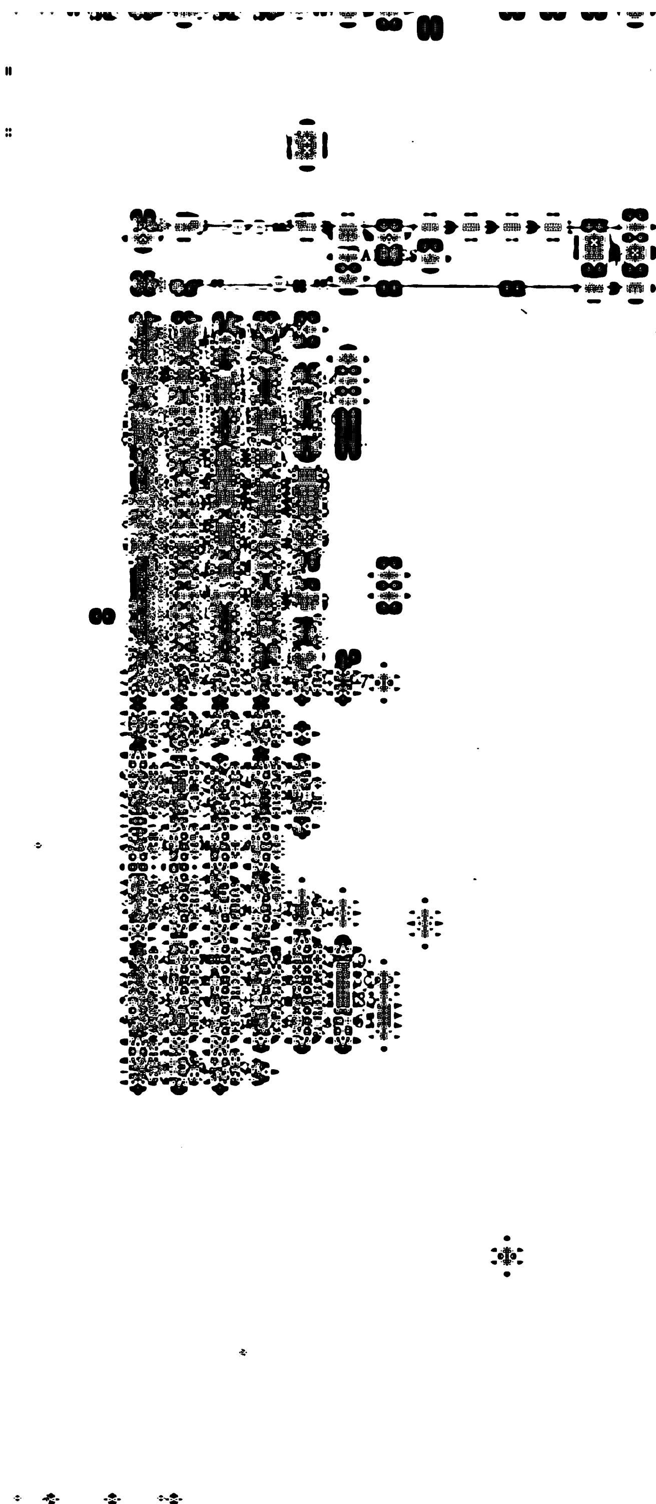







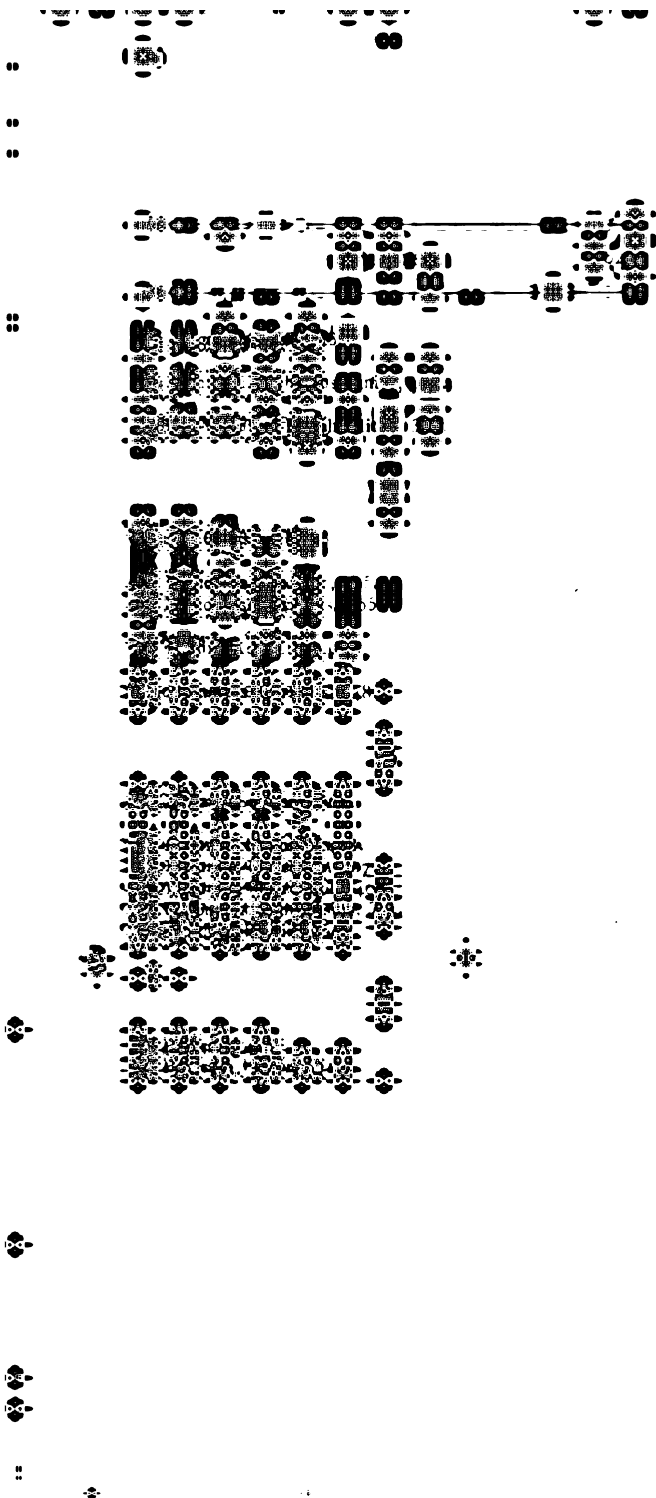

I

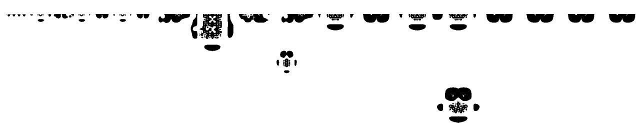


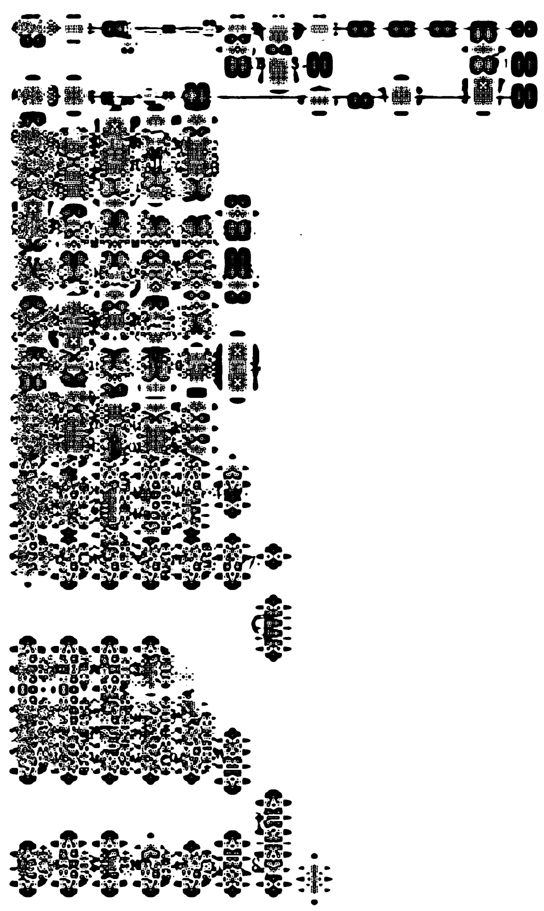
L



M









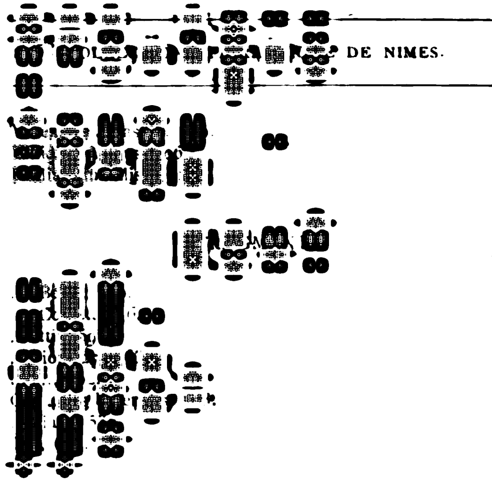


S

[illegible]

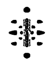
V

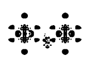


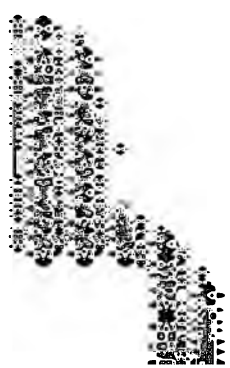

DE NIMES.





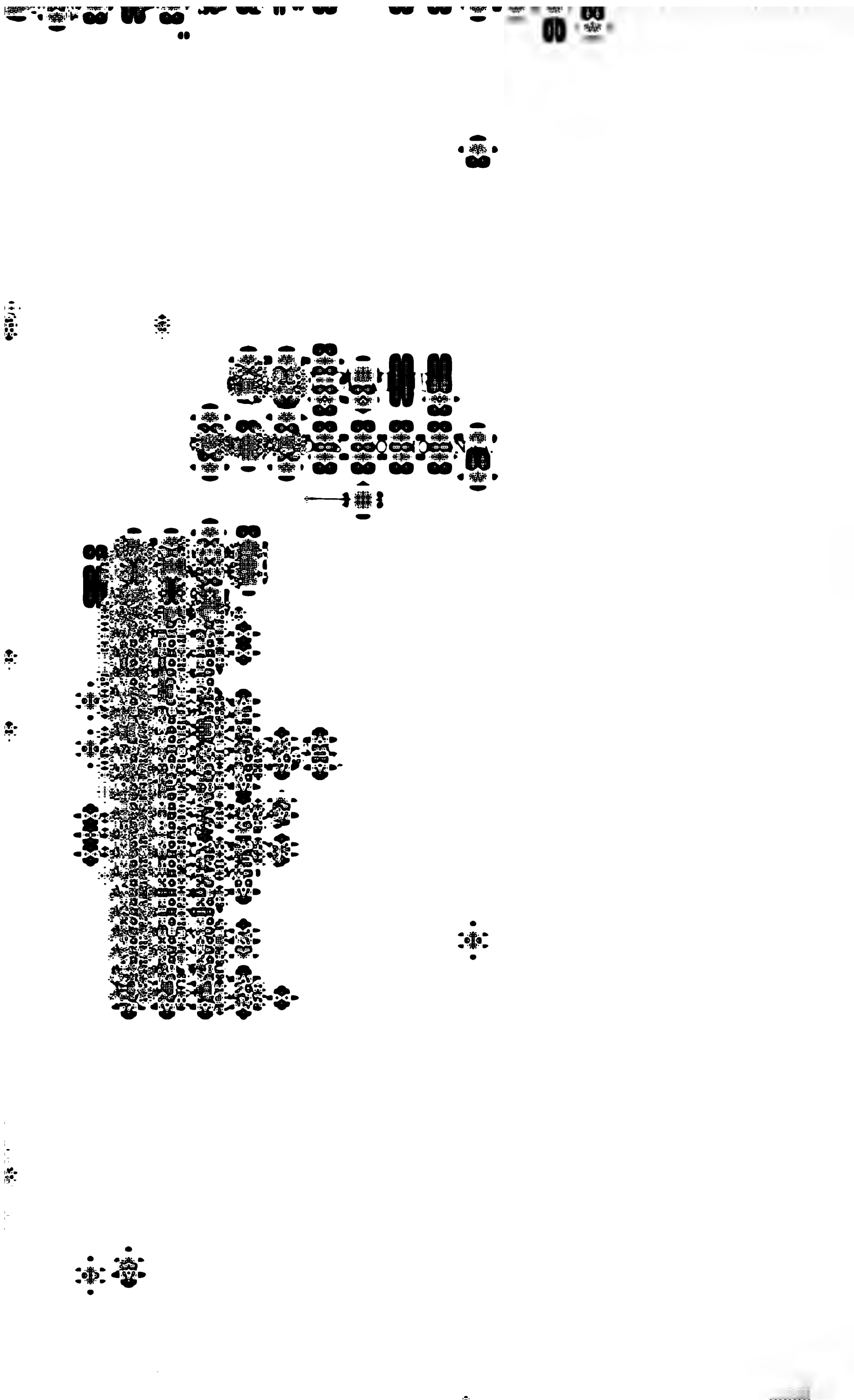


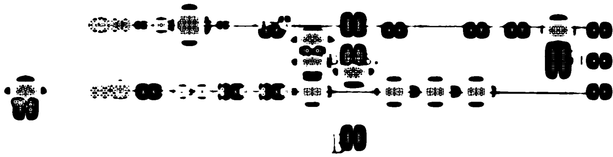
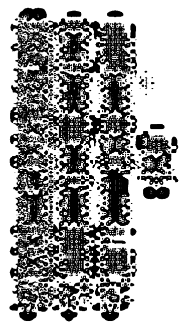
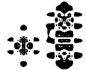
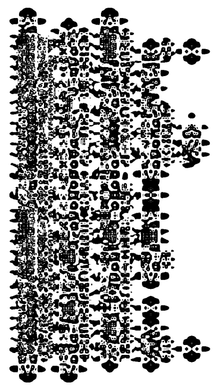








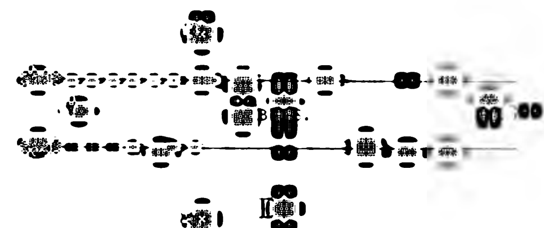


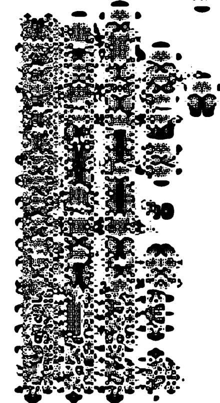






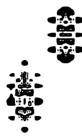


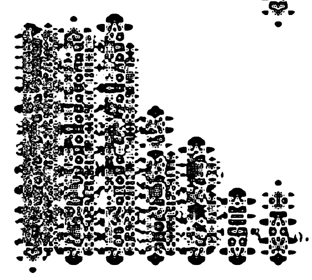




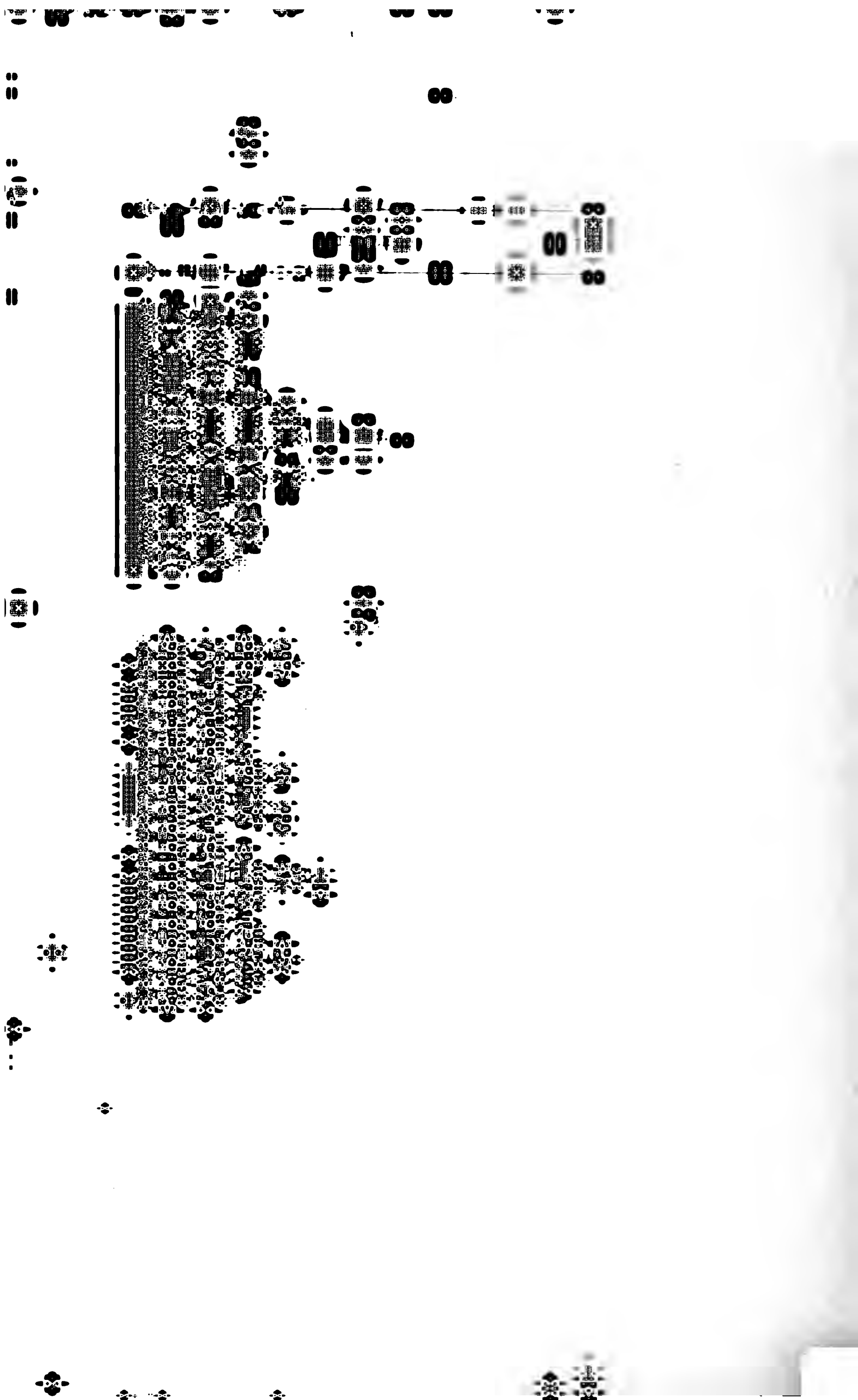






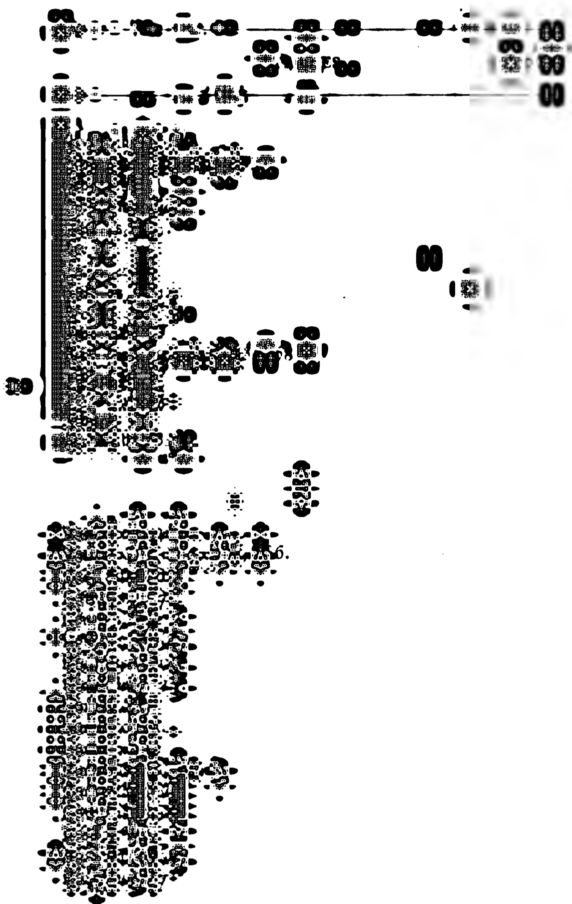


DE NIMES.

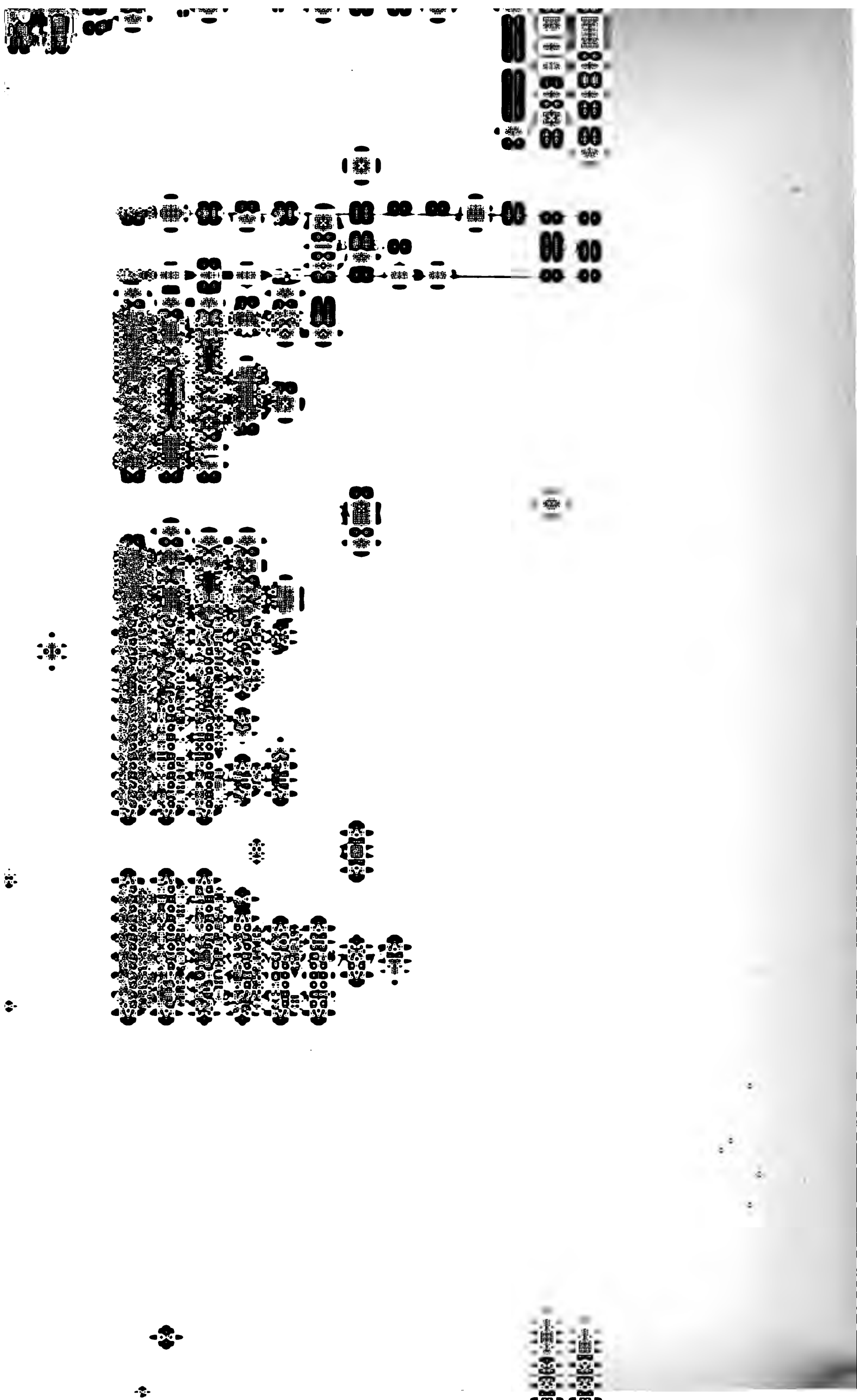


H

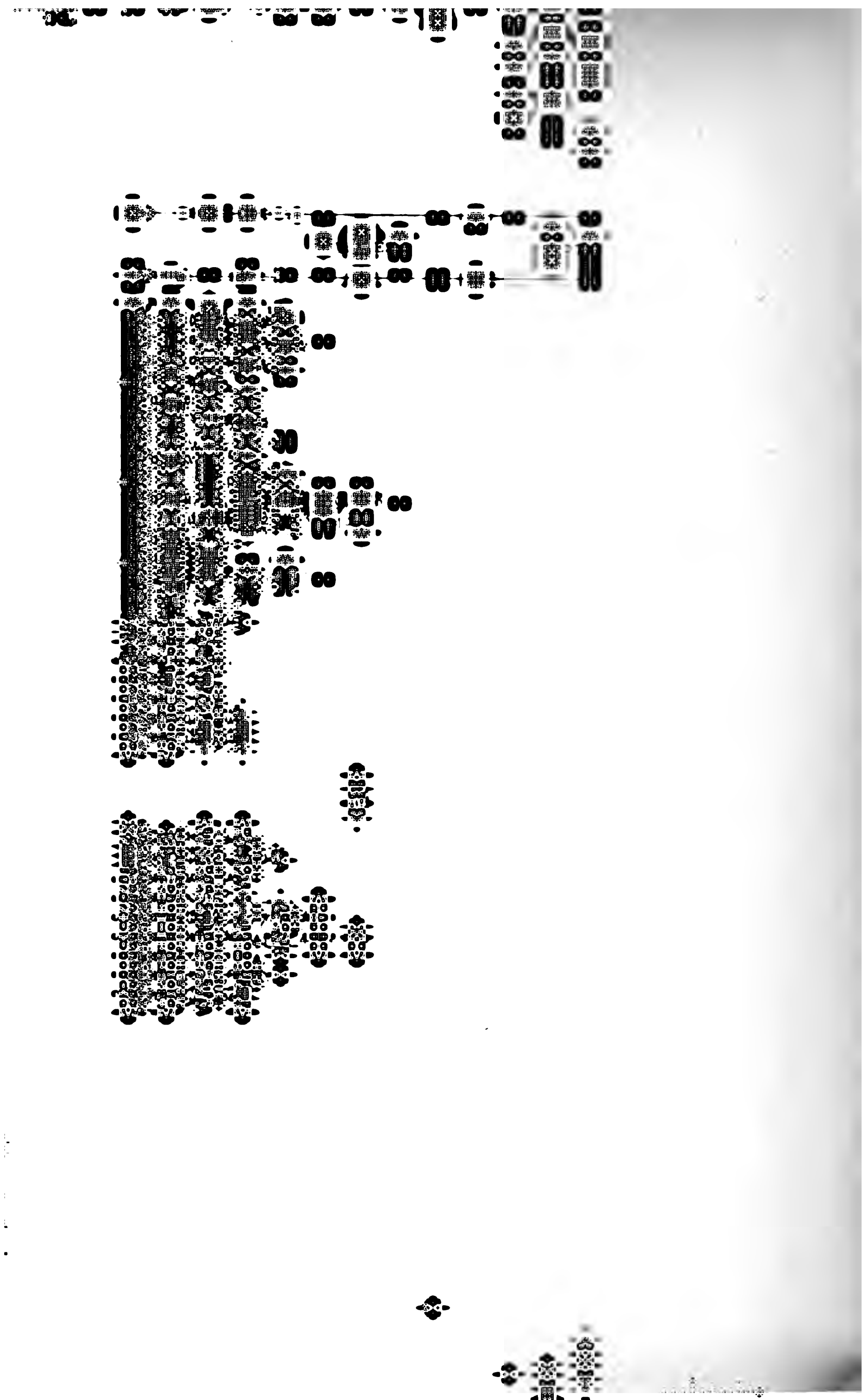
I



M



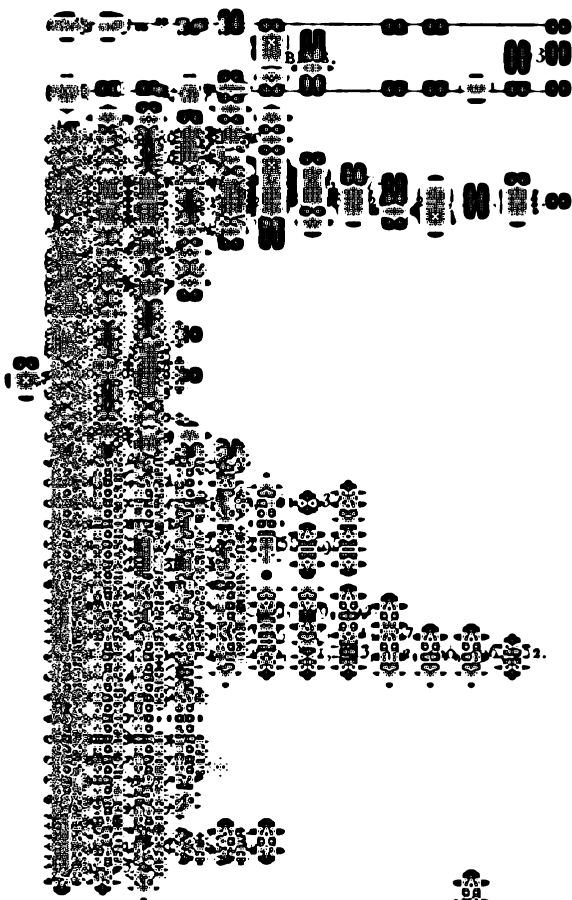
P



R

S

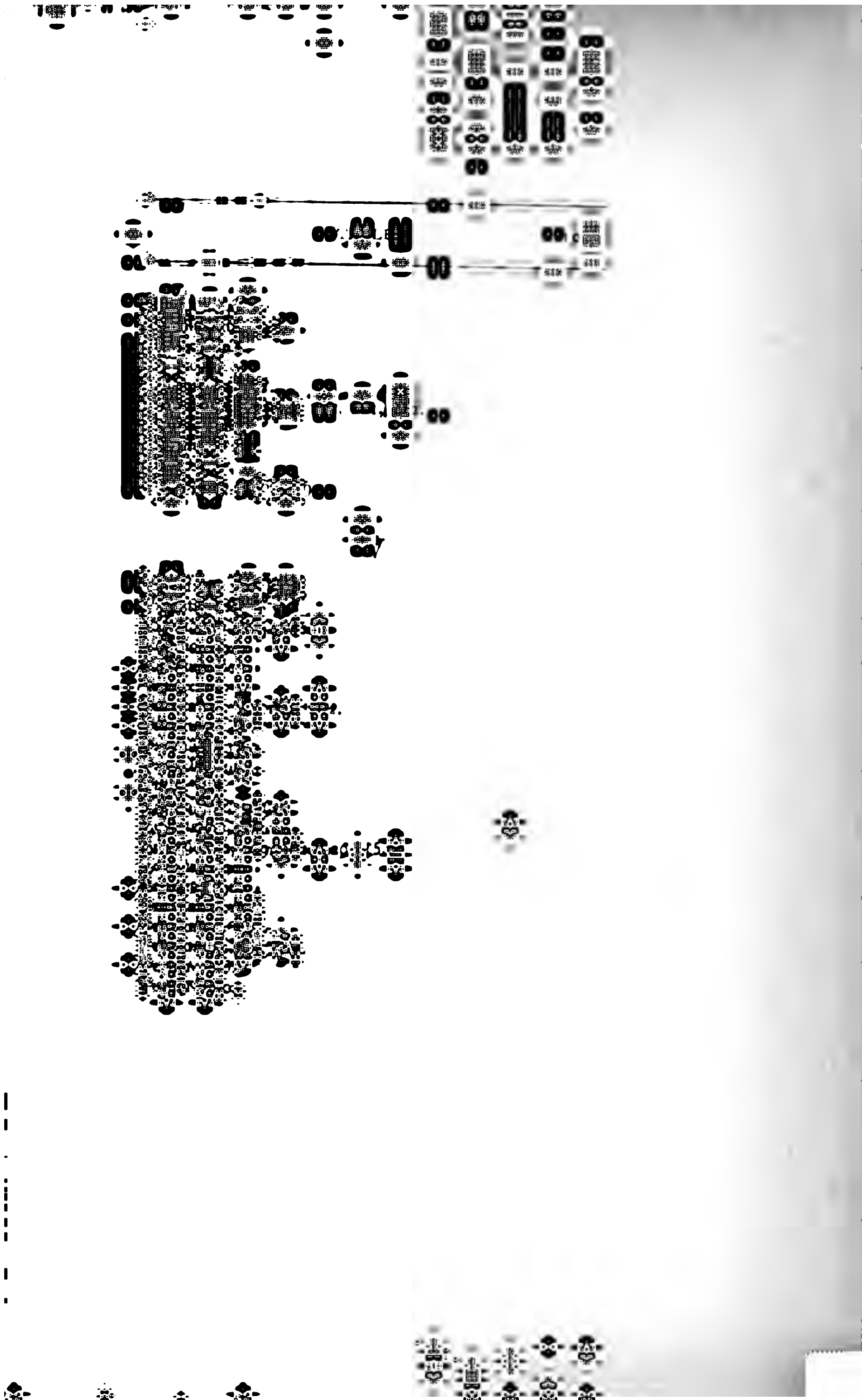




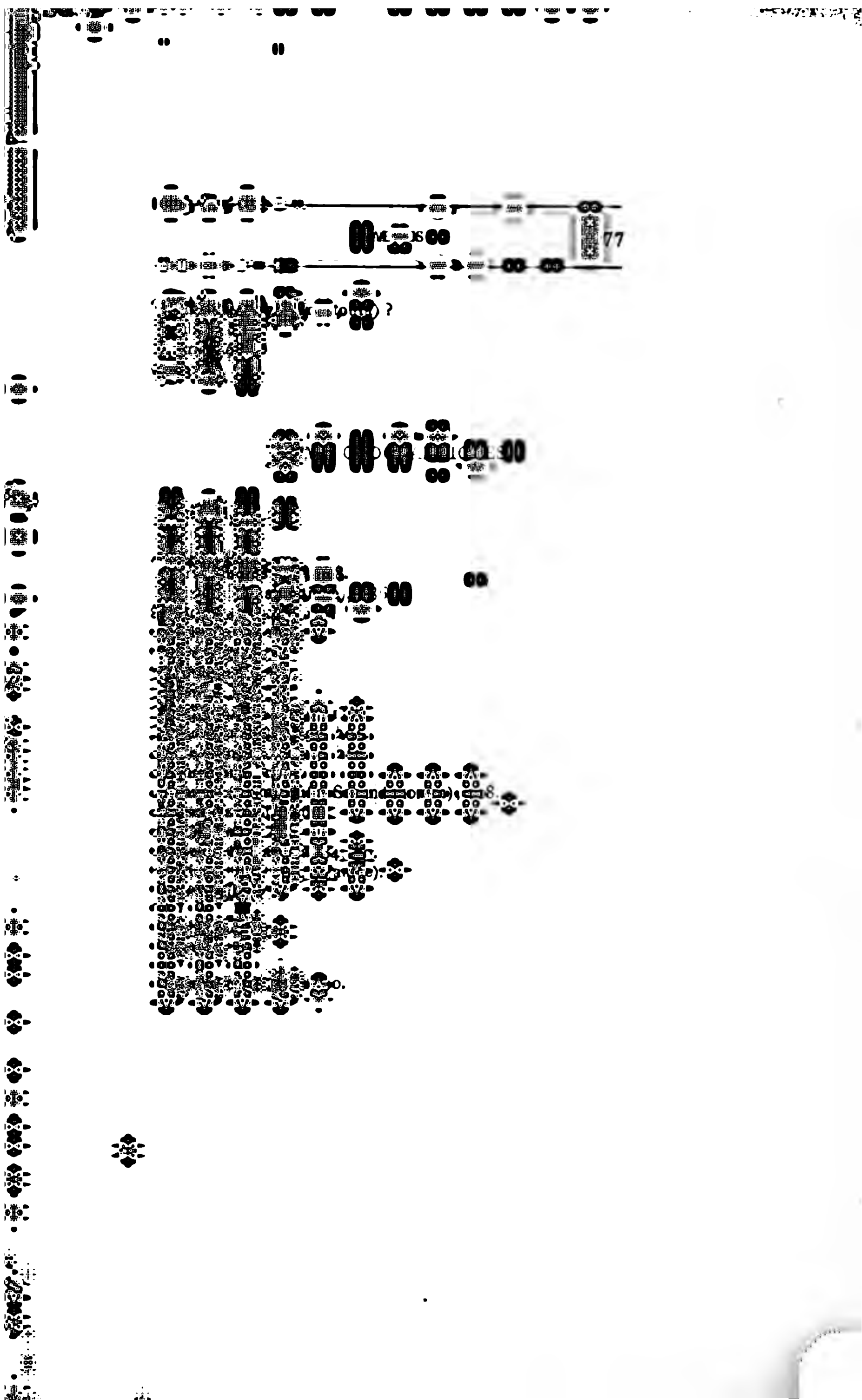


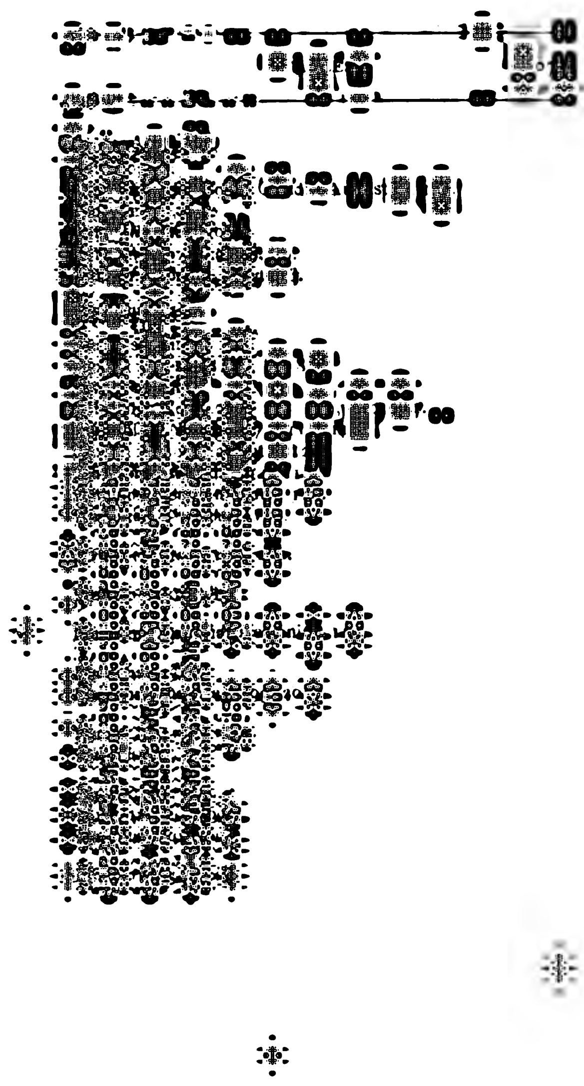


T



545.





DIEUX ET DÉESSES

EMPEREURS ET PERSONNES DE LA FAMILLE IMPÉRIALE

TRIBUS

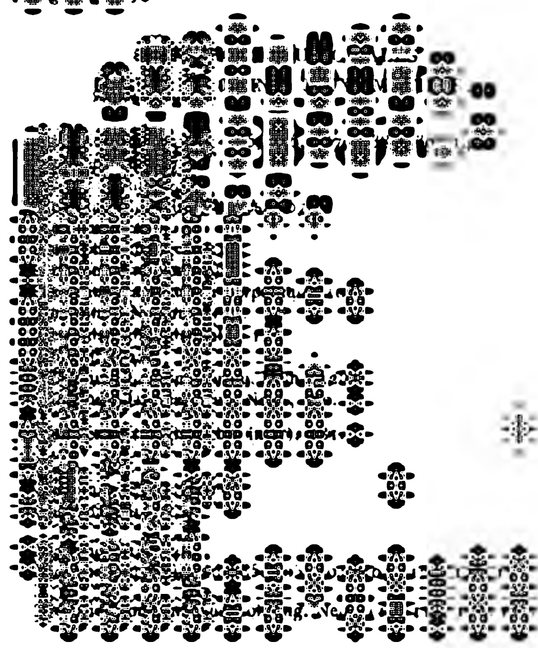
CULTE ET FONCTIONS RELIGIEUSES

FONCTIONS CIVILES SUPÉRIEURES

FONCTIONS ET CHOSES MILITAIRES





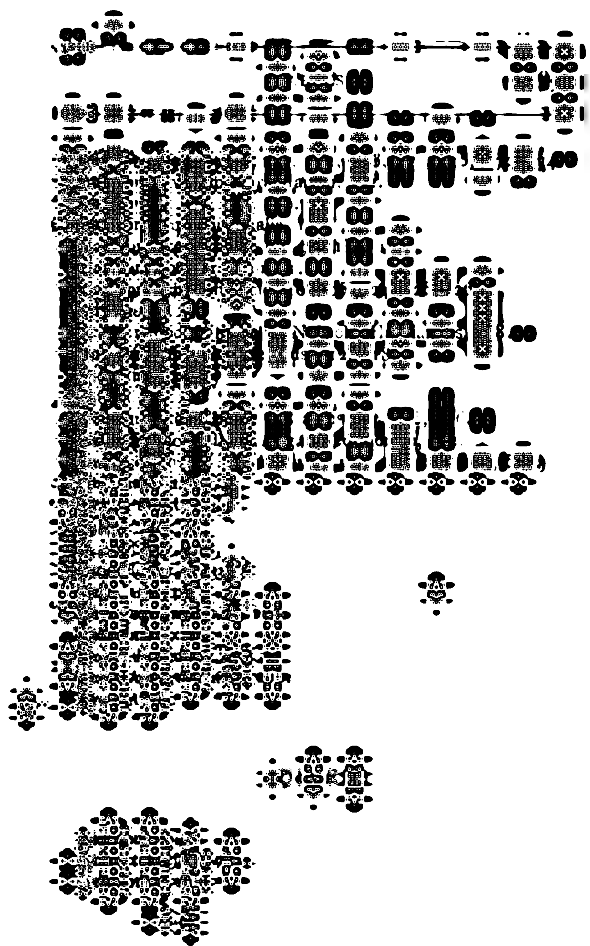












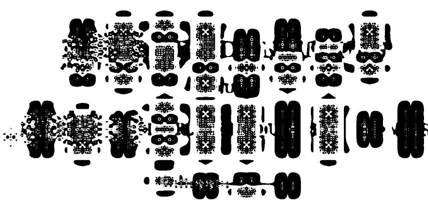
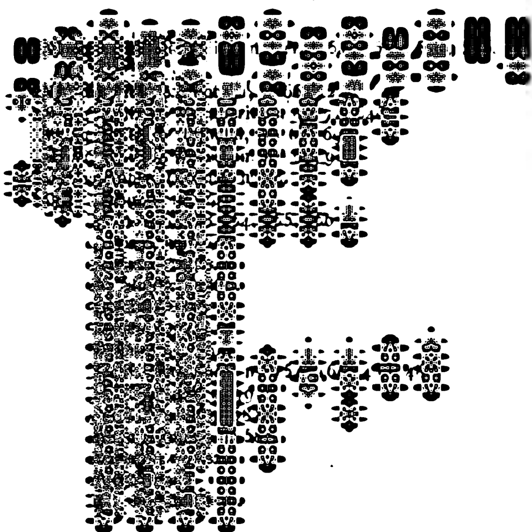


ERRATA

Page 14. Ajoutez Fletwood. Inscript. antiq. sylloge n° 1621.
26. A la dernière ligne supprimez les mots « plus loin ».
29. Lisez Revue épigr. n° 4 au lieu de n° 5.
30. Ligne 6, lisez n° 7 au lieu de 15.
57. Lisez plutôt CIRRIV | SATVRN. Ce numéro est répété plus loin au n° 56.
76. Ce numero 40 est répété au n° 126.
89. Ce numéro 47 est répété au n° 148.
98. Lignes 13 & 15, au lieu de *bélier* lisez *bouc*.
138. Le n° 75 a été répété au n° 112 (lecture différente).
160. Ligne 4, lisez veuve Roger & Barral. C'est par erreur que cette inscription a été indiquée comme transportée au Musée ; elle existe encore en place dans la même maison.
214. L'inscription citée à la fin de l'article n'est pas dans le Musée.
244. L'inscription n'est pas au Musée.
285. Ligne 3, lisez Rue des Tondeurs.
376. Le premier fragment de cette inscription contenant les deux premières lignes a été retrouvé & permet de reconstituer entièrement le texte donné par la lecture.
385. Ligne 12, lisez *sévir augustal*.
392. Cette inscription ne figure pas au Musée.
415. A rapprocher du n° 182.

452. Lisez [ΥΠΟΚΡΙ]ΤΗϹ.
537. Ligne 8, lisez *autrefois encastrée.*
547. N° 241 à rapprocher du n° 431.
603. Ligne 2, lisez *encastrée.*
735. Ligne 6, lisez : il existait au dix-septième siècle à Nimes l'épitaphe du questeur.
757. Ligne 22, supprimez les mots *plus loin* & ajoutez, ligne 23, *épitaphe aujourd'hui perdue.*
787. Ajoutez : *aujourd'hui Collège de l'Assomption.*
940. N° 538 le même que le n° 578.
979. Ligne 4, ajoutez « à Saint-Côme (Gard).

991. A supprimer tout ce qui se rapporte aux numéros 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206. Ces numéros se réfèrent aux numéros du Recueil complet de l'histoire de Languedoc & non pas au Musée épigraphique de la ville de Nimes.
1023. Lisez Arignotus.



MM. Bompard & Grégoire, nº 584.
Bressac, nº 576.
Bret père, nºs 195, 400.
L. Cabane de Florian, 16, 39, 48, 53.
Castillon, 254.
Veuve Causse, nº 36.
Chabassut, nºs 115, 177.
Marcellin Clavel, nº 388.
Cote, nºs 288, 374.
L. Courdesse, nºs 565, 566.
L. Coutelle, nº 211.
Degremont, nº 38.
Ducros (Marc), nº 386.
Dussaud (jardinier), nº 235.
Dussaud (maçon), nºs 68, 365, 368, 397, 410, 416, 420, 432, 441, 442, 490, 510.
Fabre, nº 564.
E. Flouest & Londès de Lagarde, nº 12.
H. de Fornier, nº 37.
Froment, nº 238.
Gabian. nº 409.
Gayet, nº 263.
E. Germer-Durand, nºs 54, 86, 130, 514, 557, 563.
Gérin, nº 294, 475.
Girard, nºs 167, 300, 345.
De Gonet, nºs 236, 323, 348.
S. Guerin, père, nºs 215, 262, 459.
Guelle, nº 471.
Guirauden, nº 154.
Veuve Huguet, nº 77.
G. Isnard, nº 266.
Jalaguier, nº 478.
Japavaire, 191.
Joffard, nº 594.

MM. Jurand, nos 154, 179, 249, 273, 483, 485.
Lafare, no 369.
Laporte, no 162.
Laracine, nos 176, 181, 242, 282, 311, 322, 329, 332, 333, 335, 401, 407, 476, 569.
J.-B. Laurent, no 275.
Eug. Légal, no 567.
F. Paillier, no 599.
J.-B. Pascal, no 297.
Aug. Pelet, nos 164, 260.
Perrot, no 45.
Bury Pocheville, nos 197, 303, 403, 446.
Prophete, no 17.
H. Revoil, nos 258, 460, 479, 522, 542.
Riboulet, nos 140, 468.
Robert, nos 70, 271.
Rogier, no 427.
Roux, Insp. des forêts, nos 129, 145, 192, 367.
Veuve Roux Paulet, no 270.
Sœurs de Saint-Joseph des Vans à Nimes, no 375
Ch. de Tessan, nos 364, 395.
E. Tribes, no 217.
Trivier, maçon, no 290.
Louis Valat, no 391.
Vincent, no 422.
Vuagnoux-Partout, no 579.

Quelques personnes dont les noms suivent ont donné des, inscriptions ou fragments, dont pour la plupart il n'a pas été possible, par suite des vicissitudes de ce musée, d'identifier le nom avec le numéro des objets donnés ; d'autres aussi ont fait des dons depuis la confection & l'impression de ce catalogue.

Ce sont :

MM. Boissier : petit autel sans inscription représentant une porte.
Coumin : Inscription.
Dauphin Ioanen : Inscription.
Dumas : Fragment d'inscription.
Fajon (conseiller) : Cippe anépigraphe représentant un laboureur avec son attelage de bœufs.
Farinière (maçon) : borne milliaire.
Laville (Instituteur) : Fragment d'inscription.
Eug. Légal : Inscriptions diverses.
Meynier de Salinelles : Inscription.
Morice, négociant : Inscriptions.
Général Pothier : Fragment d'inscription.
Mme Richard, née Vigouroux : Inscription.
Saltet (François) : Fragment d'inscription.
Testeil (Barthélemy) : Inscription.

DONATEURS EN 1892.

Municipalité de Moussac : Inscription.
MM. Allier (Jean) : Inscription.
Arnaud (Georges) : Inscription.
Aubert (François) ; Fragment d'inscription.
Bremond (Jacques) : Deux fragments d'inscription.
Chardon (Auguste) : Autel votif avec inscription.
Mme la baronne Duplessis de Pouzilhac : Inscription.

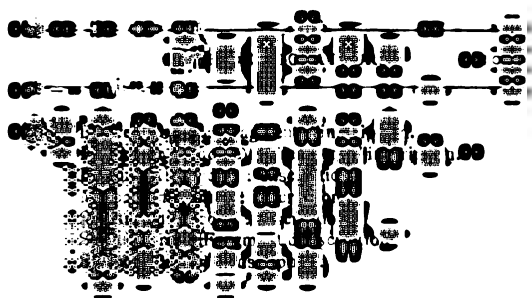






TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Toulouse, imprimerie Éd. Privat.

